ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1906

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

P
Philol. & Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1906

191354
3/10/24

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC VI

AS
162
P315
1906

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 5 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Collignon, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Un moraliste affirme qu'on arrive novice à tous les âges de la vie. Il y a tout au moins, dans la vie académique, un moment où l'on peut contrôler la justesse de cet aphorisme. J'en faisais l'expérience l'an dernier à pareille date, lorsque je vous remerciais de l'honneur que vous m'aviez fait en m'appelant à présider vos séances. Je ne mesurais pas sans quelque émoi le poids des devoirs que m'imposait cette magistrature. Si la tâche m'a paru légère, je le dois, mes chers confrères, à la bienveillante sympathie que vous m'avez constamment témoignée. En me permettant de ressentir, avec quelque sécurité, le plaisir d'être

associé plus étroitement à vos travaux, elle a doublé le prix de la marque de confiance que vous aviez bien voulu me donner, et je ne saurais l'oublier, en vous renouvelant l'expression de ma gratitude.

« J'ai eu la bonne fortune d'occuper la présidence l'année même où notre cher secrétaire perpétuel inaugurait ses fonctions plus durables, et de recueillir ainsi, le premier, le bénéfice du dévouement si actif et si efficace qu'il y a apporté. C'est à son heureuse initiative que nous devons un règlement revisé, rajeuni, adapté à nos besoins actuels, témoignage du prudent esprit de progrès qui concilie le respect de nos traditions avec les changements rendus nécessaires par le développement croissant de la vie scientifique. Je le transmets au confrère qui va exercer à son tour le pouvoir avec l'autorité que lui confèrent les services rendus à notre Compagnie. En l'appelant à me succéder au poste d'honneur que je quitte pour rentrer dans le rang, je souhaite que l'année de sa présidence compte parmi les plus heureuses pour vous, et les plus fécondes pour les études dont l'Académie a le patronage.

« J'invite MM. Cagnat et Salomon Reinach à prendre place au bureau. »

M. Cagnat, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

« Il n'est pas besoin de longues phrases pour vous exprimer mes sentiments au moment où je prends possession du fauteuil de la présidence ; c'est, avant tout, une grande reconnaissance pour l'honneur que vous avez bien voulu me conférer et, j'ajoute, me conférer assez prématurément. Un concours de circonstances fait que, dix ans seulement après être entré parmi vous, je suis appelé à diriger vos travaux ; j'en concevrais quelque appréhension, si l'appréhension n'était, ce me semble, une chose stérile. Je vous connais trop, d'ailleurs, pour ne pas être assuré d'avance de votre bienveillant concours : la consécration que quelques années de plus m'auraient apportée, votre bonne grâce me l'octroiera ; car nous formons une de ces républiques, comme il

en faudrait beaucoup en ce monde, où l'on se vient mutuellement en aide, notre politique étant faite tout entière d'estime, de cordialité et de déférence réciproque.

« Je dois aussi remercier, de notre part à tous, notre président sortant. Vous savez avec quelle ponctualité il a accompli sa fonction; sauf pendant les quelques semaines où il vous représentait au Congrès d'Athènes et celles où il se reposait — je dirais des fatigues de la présidence s'il ne devait traiter lui-même cette assertion d'exagérée — il n'a pas manqué une de vos séances, léguant ainsi à son successeur un exemple auquel je saurai me conformer. Vous savez aussi quelle fermeté, tempérée de tolérance, il a apportée à la direction de nos réunions; ménager des battements de la sonnette, indulgent pour les conversations particulières — institution reconnue nécessaire, n'est-ce pas? — et leur faisant la part de liberté qu'on leur peut accorder sans nuire sérieusement à nos travaux. Mais ce que quelques-uns de vous seulement savent, c'est l'activité et la décision dont il a fait preuve dans vos Commissions : avec son appui, sur ses incitations même, notre secrétaire perpétuel a pu, au début de la nouvelle administration, rompre avec de mauvaises pratiques trop longtemps admises et faire revivre des traditions de régularité dont vous sentirez, cette année même, les heureux effets. A tous ces titres on peut dire que le consulat qui vient de prendre fin mérite notre gratitude.

« Je voudrais, mes chers confrères, terminer par un vœu. Vous souhaiter une année exempte de toute contrariété et de toute peine, serait une vaine parole; car nous sommes hommes et nous devons toujours payer par quelque misère la rançon de notre humanité. Du moins puisse cette rançon être pour vous aussi légère que possible! Que les mois que je dois passer assis à cette place soient bons à vous et aux vôtres comme ils le seront, par vous, aux sciences que vous représentez ici! »

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre dans laquelle le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut, sollicite une subvention pour la continuation de ses fouilles à Carthage et offre à l'Académie, pour le Musée du Louvre, un grand sarcophage récemment découvert.

Renvoi à la Commission Piot.

M. Delisle communique les fac-similés des miniatures du grand volume du Josèphe copié pour le duc de Berry et complété au temps de Louis XI par le célèbre peintre de Tours Jean Fouquet. Ces peintures, dont la communication est due à M. Warner, du Musée Britannique, sont tout à fait à ranger sur la même ligne que les plus célèbres pages de Fouquet. La publication doit en être faite par sir Richard Holmes, bibliothécaire du roi.

Les miniatures dont il s'agit sont conservées au château de Windsor.

M. Élie Berger, au nom de la Commission du prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

Le Secrétaire perpétuel donne communication de la situation suivante des concours de l'Académie :

Prix ordinaire (étude d'une période de l'histoire ancienne du Japon) : 1 mémoire.

Antiquités de la France : 23 concurrents.

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 1 concurrent.

Prix Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (ouvrages relatifs au moyen âge ou à la Renaissance) : 4 concurrents.

Prix Fould (histoire des arts du dessin) : 1 concurrent.

Prix Brunet (bibliographie) : 9 concurrents.

Prix Stanislas Julien (ouvrages relatifs à la Chine) : 2 concurrents.

Prix Delalande-Guérineau (antiquité classique) : 2 concurrents.

Prix de La Grange : aucun concurrent.

Prix Saintour (ouvrages relatifs à l'Orient) : 6 concurrents.

Prix Aug. Prost (ouvrages sur Metz) : 7 concurrents.

A la suite de cette communication, l'Académie procède à la nomination des Commissions de prix.

Sont élus :

Commission du prix ordinaire : MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

Commission du prix Duchalais : MM. de Vogüé, Schlumberger, Longnon, Babelon.

Commission du prix Bordin : MM. Delisle, P. Meyer, Schlumberger, J. Lair.

Commission du prix Fould : MM. Saglio, Collignon, Babelon, Pottier.

Commission du prix Brunet : MM. Delisle, de Lasteyrie, É. Picot, Omont.

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

Commission du prix Delalande-Guérineau : MM. G. Boissier, Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Chatelain.

Commission du prix de La Grange : MM. Delisle, P. Meyer, Longnon, É. Picot.

Commission du prix Saintour : MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

Commission du prix Prost : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, de La Trémoïlle, Lair.

M. Salomon Reinach fait une communication intitulée : *Pourquoi Vercingétorix renvoya sa cavalerie d'Alésia.*

Vercingétorix, réfugié à Alésia avec 80.000 hommes, sachant qu'il n'avait plus de vivres que pour un mois, renvoya, au début du siège, toute sa cavalerie, qui comprenait encore plusieurs milliers de chevaux. Pourquoi ne garda-t-il pas ces chevaux pour en nourrir ses troupes? C'est que les Gaulois, comme la plupart

des peuples de l'antiquité, n'étaient pas hippophages, même dans le cas d'extrême besoin. M. S. Reinach part de ce fait pour retracer l'histoire de l'hippophagie dans les temps anciens et modernes. Le cheval était quelquefois mangé par les païens, mais seulement à la suite d'un sacrifice et à titre d'animal sacré. C'est pourquoi les papes prescrivirent à saint Boniface, lorsqu'il évangélisait l'Allemagne au VIIIe siècle, d'interdire sévèrement l'hippophagie. Ce n'était pas une prohibition d'ordre hygiénique, mais d'ordre religieux, comme celle de la viande de porc chez les Sémites ; il s'agissait d'abolir des repas sacrificiels qui entretenaient, autant que le culte des idoles, les superstitions les plus tenaces du paganisme.

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, le n° XXVIII de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des études anciennes*, 1905).

L'auteur cherche à prouver que les Celtes, mentionnés par Hérodote, habitaient non au Sud, mais au Nord des Pyrénées, et très loin vers le Nord, sur l'Océan Germanique, dans la région des Hyperboréens d'Europe, celle de l'ambre et celle de l'Éridan. Ce mémoire est suivi d'une *Chronique gallo-romaine* où sont passées en revue, rapidement mais avec une parfaite connaissance de chaque question, les publications les plus récentes sur nos antiquités nationales. De Metz à Marseille et de l'île de Cordouan à Narbonne, rien n'a échappé à la vigilante attention du savant correspondant de l'Académie.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, un volume intitulé : *Congrès archéologique de France, LXXIe session tenue au Puy en 1904* (Paris, in-8°, 599 pages et 146 planches ou figures).

Ce volume, admirablement illustré et rempli de renseignements

intéressants, est certainement un des plus considérables qui aient été publiés depuis la fondation des Congrès archéologiques de France. Le moyen âge y occupe naturellement la première place. Il sera désormais difficile de parler de la cathédrale du Puy, du château de Polignac, de la Chaise-Dieu ou des églises de Chamalières-sur-Loire, de Chanteuges, de Saint-Julien de Brioude, pour ne citer que les plus importantes, sans tenir compte des observations faites par les spécialistes qui assistaient au Congrès du Puy et sans consulter leurs travaux. La difficulté des communications dans la région accidentée qui correspond à l'ancien Velay avait jusqu'ici rendu les investigations assez laborieuses et découragé peut-être quelques bonnes volontés. La réunion du Puy a ranimé l'esprit de recherches; elle a fait naître de bons mémoires sur les œuvres d'art existant encore dans cette partie de l'Auvergne, sur les souvenirs religieux et artistiques conservés dans les vieilles églises de la Haute-Loire; elle a fait sortir des archives plusieurs documents rappelant de précieux objets disparus; aucune branche de l'archéologie n'a été laissée de côté. Les peintres et les orfèvres du Puy ont trouvé leurs historiens; les célèbres tapisseries de la Chaise-Dieu, les peintures murales du Velay, les cloches, les sculptures, les reliquaires de la province ont été étudiés avec soin et signalés d'une manière particulière à l'attention des érudits et des artistes. La période romaine est représentée dans ce volume par un mémoire de M. J. Déchelette sur les bas-reliefs gallo-romains du musée de la cathédrale du Puy. Malgré leur exécution fort médiocre, ces sculptures méritaient d'être mises en lumière : elles appartiennent à la série des « poursuites d'animaux ». Les décorateurs romains avaient une prédilection pour les représentations de cette nature : le même sujet se retrouve, avec des variantes plus ou moins développées suivant l'espace à remplir, sur les frises monumentales des grands édifices, sur les pavages en mosaïque aussi bien que sur des objets mobiliers, vases en bronze ou pièces d'argenterie. Ces animaux lancés au galop, se poursuivant ou se combattant, étaient employés comme ornements décoratifs, ou bien, réunis à des figurines humaines, apparaissaient dans des scènes de chasse. Certainement les bas-reliefs du Puy ne sont pas antérieurs au IIIe siècle de notre ère; ils ont la même provenance que les inscriptions romaines de cette ville; ils ont été apportés au Puy et sortent des ruines de l'ancienne capitale des Vellavi, l'antique Ruessio, aujourd'hui Saint-Paulien.

L'activité scientifique de M. Lefèvre-Pontalis a introduit dans les Congrès de la Société française d'archéologie un esprit nouveau. Son dévouement en a fait un centre de recherches méthodiques; il y a

créé une sorte d'école dont il est le véritable chef, où, sans se lasser, il apporte la bonne parole, où il se multiplie pour répandre et faire triompher la véritable doctrine archéologique.

SÉANCE DU 12 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Senart, au nom de la Commission Benoît Garnier, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission Benoît Garnier propose à l'Académie d'accorder une subvention de 3.000 francs à la mission saharienne de M. Motylinsky, la moitié devant être versée immédiatement sur les reliquats disponibles du fonds Garnier, et l'autre moitié payable lors de l'échéance du trimestre d'avril.

« Elle propose, d'autre part, pour mettre à exécution les intentions manifestées précédemment par l'Académie, de verser immédiatement sur les disponibilités une somme de 5.000 francs pour la mission Pelliot, au Turkestan, et de réserver pour le même objet une somme de 7.000 francs sur les échéances les plus prochaines des arrérages. »

Les propositions de la Commission sont adoptées.

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles de Carthage [1]. Il s'agit de la découverte faite dans les premiers jours de novembre 1905, d'un énorme sarcophage en marbre blanc, rehaussé de dorures et de peintures, mesurant 2m 75 de longueur. Le couvercle est orné sur chacun de ses grands côtés de onze acrotères recouverts de couleur bleue. Sur les deux frontons apparaît au milieu des flots bleus et entre deux dauphins, une représentation peinte de Scylla, ailée, brandissant une sorte de massue ; des chiens hurlant s'élancent

1. Voir ci-après.

de ses flancs. Le corps du défunt reposait dans un cercueil en bois décoré aussi de peintures et de dorures qui était placé au fond de la cuve en marbre blanc. Ce beau sarcophage a été déposé au musée de Saint-Louis en attendant son transport au musée du Louvre auquel le R. P. Delattre s'est empressé de l'offrir par l'intermédiaire de l'Académie.

M. Babelon communique et commente une monnaie grecque nouvelle qui porte le nom d'Hippias, le tyran d'Athènes expulsé en l'an 511 avant notre ère.

M. Thomas attire l'attention sur une liste de noms d'animaux due à Polemius Silvius, auteur latin dont on ne connaît qu'un seul ouvrage composé en Gaule en 449 et dédié à l'évêque de Lyon Eucherius (saint Eucher). Cette liste, que Mommsen a publiée deux fois (en 1857 et en 1892), mais en laissant aux lexicographes le soin de la commenter, comprend 480 mots dont un cinquième environ est encore inexpliqué. M. Thomas signale l'emploi par Polemius Silvius d'une vingtaine de termes qui fournissent l'étymologie de mots français, provençaux ou italiens actuellement vivants, notamment *camox* (le chamois), *darpus* (la taupe, dite dans le Sud-Est de la France *darbon*), *gaius* (le geai), *lacrimusa* (le lézard gris, dit en provençal moderne *lagremuso*, *larmuso*, etc.), *marisopa* (le marsouin, dit *marsoupe* sur les côtes du Poitou), *mus montanus* (la marmotte), *plumbio* (le plongeon), *sofia* (l'ablette, appelée à Lyon *soife*, en Provence *sofi*), *taxo* (le blaireau ou *taisson*). Bien que l'ouvrage de Polemius Silvius ne nous soit parvenu que dans un manuscrit du XIIe siècle, il n'y a pas lieu de considérer ces mots, si intéressants au point de vue étymologique, comme provenant d'interpolations postérieures au Ve siècle.

COMMUNICATION

LE PLUS GRAND SARCOPHAGE TROUVÉ DANS LES NÉCROPOLES PUNIQUES DE CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans les premiers jours de novembre, l'exploration de la colline voisine de Sainte-Monique nous conduisait à l'angle sud du plateau inférieur. En suivant le rocher, nous arrivâmes, dans une partie du terrain très en pente vers la mer et d'un accès difficile, à l'orifice d'un puits de plus grande dimension que de coutume. L'ouverture rectangulaire, parallèle au rivage, tout voisin, mesurait 3 mètres sur 1 m 30 de largeur. Comme toujours, le puits est rempli de terre et de sable. En le déblayant, on rencontre d'abord dans une des grandes parois, à 3 mètres de profondeur, une niche rectangulaire remplie de terre, puis on arrive au sommet d'une chambre de forme irrégulière. Le plafond en partie et peut-être toute la chambre elle-même avec son contenu, semblent s'être effondrés dans une chambre inférieure. On continue le déblaiement et on reconnaît la présence d'un mur construit avec de gros moellons et de la terre, presque entièrement renversé dans la chambre. C'est un bouleversement complet. Tout s'y rencontre un peu pêle-mêle.

Le 10 novembre, au fur et à mesure que le déblaiement se poursuit, on aperçoit une grande chambre toute remplie de pierres, de sable et de morceaux de rocher. Elle est située à 9 m 30 de profondeur dans le puits; elle mesure intérieurement 2 m 86 de longueur sur 2 m 40 de largeur. Un plan et des coupes en ont été exécutés par M. Élie Blondel, architecte.

On trouve d'abord une amphore cylindrique de forme

particulière, à large orifice [1], des urnes à queue, des amphores en forme de sac, à anses tordues, comme toujours remplies de cendres et de menus morceaux de charbon, plusieurs ossuaires en pierre calcaire de forme ordinaire. Un de ces ossuaires renfermait, au-dessus des os calcinés et brisés, un miroir de bronze qui n'avait pas entièrement perdu son poli.

Au terme de la journée de travail, on met à découvert une acrotère de marbre de grande dimension qui révèle la présence d'un énorme sarcophage. Je fais aussitôt dégager le fronton du couvercle. Celui-ci n'a pas moins d'un mètre de largeur. L'acrotère supérieur a sa face colorée en bleu. Il en est de même des rampants du tympan qui renferme un sujet. Au premier moment, je ne distingue que le torse d'un personnage ailé. Sur le couvercle, je remarque un A isolé, haut de 0 m 05, tracé en rouge. Mais la nuit arrive et il faut remettre au lendemain l'exploration complète de la chambre et le dégagement du sarcophage.

La matinée du 11 fut employée à déblayer la chambre. On constate d'abord la présence de plusieurs cercueils et encore celle d'ossuaires. Au fond de l'hypogée, dans la paroi à gauche, une niche à peu près rectangulaire, longue de 0 m 95, haute de 0 m 75 et profonde de 0 m 30, ne renfermait que des ossements calcinés. Également au fond, suivant l'axe même de la chambre, à 0 m 85 au-dessus du sarcophage, on voit, comme encastré dans une niche, un ossuaire en calcaire, de forme soignée et rare; la cuve est ornée d'une double moulure et le couvercle est garni d'acrotères à ses angles, imitant en somme les grands sarcophages.

On constate encore la présence de corps déposés dans des cercueils à droite et à gauche de l'énorme cuve de marbre. Ces diverses sépultures étaient accompagnées de

1. Haute de 0 m 88, cette amphore était à demi remplie de cendres mêlées à de minuscules débris d'os calcinés et de vases de différentes formes avec une monnaie et un petit morceau de bronze.

leurs mobiliers funéraires, formant un ensemble considérable. J'en donnerai l'inventaire à la fin de mon rapport.

Enfin le couvercle apparaît dans toute sa longueur qui est de 2 m 75. Sa largeur est de plus d'un mètre. Aux deux extrémités de l'arête faîtière, l'acrotère dépasse de beaucoup en importance, ceux de tous les autres sarcophages découverts précédemment. Le long de chaque grand côté, on compte onze acrotères. Ceux des quatre angles sont de grandeur moyenne, les autres sont un peu plus petits. Tous ces acrotères ont pour support une bande en léger relief, large de 0 m 10, encadrant complètement le couvercle. C'est contre la saillie de cette bande que se lit la lettre A, à droite de l'acrotère antérieur central. Comme celui-ci, tous les autres conservent des traces de couleur bleue. Ils devaient être décorés chacun d'une palmette.

Ce magnifique couvercle est fendu en deux par le milieu [1]. Il recouvre une cuve colossale, de forme rectangulaire en beau marbre blanc sans veines, tellement bien poli qu'il a conservé son velouté. Cette cuve mesure extérieurement 2 m 68 de longueur, 1 mètre de largeur et 0 m 96 de hauteur; la moulure qui l'entoure en haut et en bas était peinte et dorée. Cette décoration, comme pour les autres sarcophages, se compose d'oves et de rais de cœur.

La cassure du couvercle, quoique très regrettable, nous facilita l'ouverture de cette riche sépulture. La partie antérieure est levée avec précaution, puis amenée en avant à l'aide de rouleaux et enfin complètement enlevée.

La cuve mesure intérieurement 2 m 33 de longueur, 0 m 71 de largeur et 0 m 88 de profondeur. Ainsi que le couvercle, elle porte comme point de repère la lettre A tracée en rouge. Ce vaste récipient funéraire paraît presque vide. Il renferme cependant les restes d'un squelette, à peine recon-

1. Cette cassure a dû se produire au moment de la mise en place, car les deux parties ne peuvent se rejoindre exactement.

naissables au milieu des lambeaux d'un cercueil de bois réduit en poussière et dont on aperçoit, tombées à leur place respective, les quatre poignées de bronze. L'ensemble de ces restes offre un aspect tout à fait singulier. Leur couleur, au lieu d'être noire ou brunâtre, comme il arrive d'ordinaire quand on ouvre un tombeau, est d'un bleu clair très accentué, avec des points de couleur rouge-pourpre et beaucoup de parties dorées. A la hauteur des épaules du mort apparaissent de larges disques en or. Il semble évident que le cercueil était richement décoré de peintures et de dorures. Peut-être même était-il sculpté et offrait-il l'image de la personne défunte, comme les couvercles anthropoïdes de marbre et de bois déjà rencontrés dans la même nécropole. Du côté des pieds, la paroi verticale du cercueil avait touché le marbre du sarcophage, et son décor, composé de tons rouges et bleus, s'y était en partie décalqué.

Les minces débris de bois et les rares ossements couvrant le fond de la cuve formaient à peine une épaisseur de 3 à 4 centimètres. Cette couche tranchait avec les parois du marbre très habilement bouchardé et conservant toute sa blancheur[1].

Le cadavre avait été déposé sur le dos, mais le squelette était presque entièrement réduit en poussière. Il ne restait plus du crâne que l'os frontal. Il semble avoir appartenu à une femme. Seuls, quelques os des jambes avaient conservé leur forme. J'ai pu recueillir un tibia et deux péronés. Un des péronés porte une soudure défectueuse révélant que cette Carthaginoise s'était cassée la jambe et ne faisant pas honneur au médecin qui dut sans doute soigner la fracture.

Lorsque je voulus enlever les deux disques d'or signalés plus haut, je constatai de simples couches d'or appliquées sur un enduit ayant vraisemblablement recouvert les orne-

1. A la hauteur de l'épaule gauche, une partie de la paroi du sarcophage était couverte d'une efflorescence nitreuse d'un blanc de neige.

ments sculptés du cercueil. Ce sont en effet des mascarons offrant les traits d'un visage à ample chevelure[1]. Le reste de l'or, qui apparaissait à travers la poussière d'ossements et les lambeaux de bois, avait à peine la consistance des feuilles d'or qu'emploient nos décorateurs modernes.

En rassemblant pour le tamisage le contenu si peu considérable de cette sépulture, au lieu de trouver de la poussière sèche ou simplement humide, c'est une pâte graisseuse et gluante qu'il faut enlever. Aussi les mailles du tamis ne laissent rien passer. Il faut avoir recours au lavage pour trouver les menus objets dont le cadavre avait été accompagné.

Cette opération terminée, nous constatons que le mobilier funéraire intérieur se composait en tout d'un petit

grenat suspendu à un fil d'or[2], d'un objet en plomb ayant la forme d'une patte de poule, d'une bague en ambre et enfin d'un anneau sigillaire en or fourré. Le métal servant d'âme à l'enveloppe d'or paraît avoir été de l'argent. En tout cas, il s'est oxydé et, en augmentant de volume, il a complètement déchiré son enveloppe. Celle-ci est déchiquetée et tordue comme si elle avait éclaté sous l'action violente d'un explosif. Dans une partie de l'anneau, l'argent oxydé et

1. Le tamisage fournit encore des débris de deux autres masques dorés. Le couvercle du cercueil devait donc en porter quatre.

2. Disque à double face convexe de 7 millimètres de diamètre.

boursouflé forme groupe autour de l'or. Le chaton, cerné dans sa monture d'or, est une cornaline, de forme elliptique, à face plane et à revers convexe. Sur le plat, la gravure représente une Nephtis, les ailes étendues en avant, l'une levée, l'autre abaissée. Elle lève une main et de l'autre cachée par l'aile, elle tient une fleur de lotus. Nous avons déjà rencontré cette déesse gravée de la même façon sur une bague toute en or. Ici elle est accompagnée de caractères puniques de forme très archaïque. M. Philippe Berger la croit beaucoup plus ancienne que le sarcophage et que la personne dont elle ornait le doigt. Pour ce savant, l'inscrip-

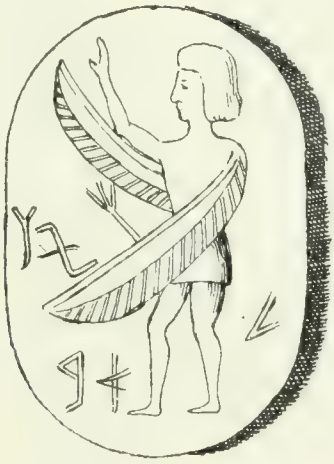

tion a été gravée en hébreu primitif et il la traduit : *A Joab*.

Après avoir vidé complètement le sarcophage, je fis tirer en avant la seconde partie du couvercle. Je pus ainsi examiner à loisir la peinture du fronton postérieur qui offre le même sujet que le tympan antérieur. C'est la nymphe Scylla, aux ailes étendues le corps transformé en dragon à partir des reins d'où semblent sortir et s'élancer deux chiens noirs. Entre les chiens, on aperçoit les jambes d'un personnage. La nymphe, émergeant d'une ligne de flots bleus[1],

1. Cette ligne ondulée de flots bleus était très apparente sur le fronton antérieur au moment de la découverte. On n'en voyait rien sur le fronton postérieur dessiné par le marquis d'Anselme.

lève et étend la main gauche, tandis que de la droite elle tient une sorte de sceptre ou branche de couleur rouge. Dans le champ, à droite et à gauche, deux dauphins nagent vers Scylla.

Cette belle peinture rehaussée d'or a été copiée sur place par le marquis d'Anselme, avant qu'elle ne disparaisse plus ou moins sous l'influence de l'air et par l'effet des trépidations inévitables de l'enlèvement, de la montée et du transport.

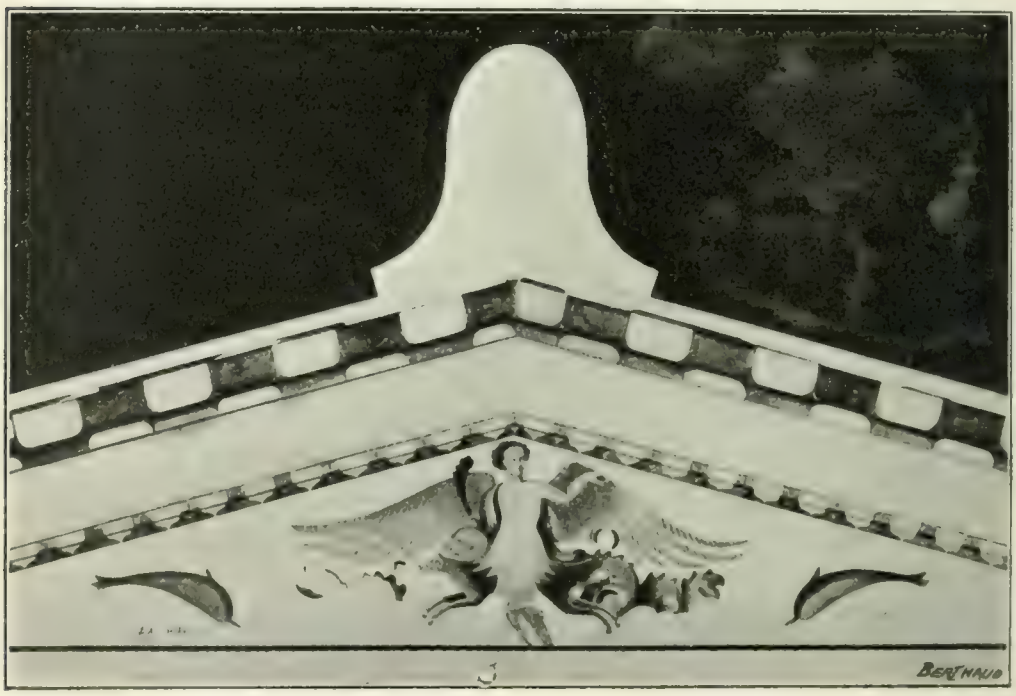

Carthage. — Fronton postérieur du sarcophage.
La nymphe Scylla.

Nous avons déjà rencontré plusieurs fois Scylla sur les frontons de nos couvercles de sarcophages d'époque carthaginoise. L'un d'eux l'offre même en sculpture. Trois chiens sortent de ses reins, mais elle n'a pas d'ailes et l'objet qu'elle porte dans la main a la forme d'une boule.

L'énorme couvercle du sarcophage que nous venons de trouver, offre sa partie interne évidée suivant des plans

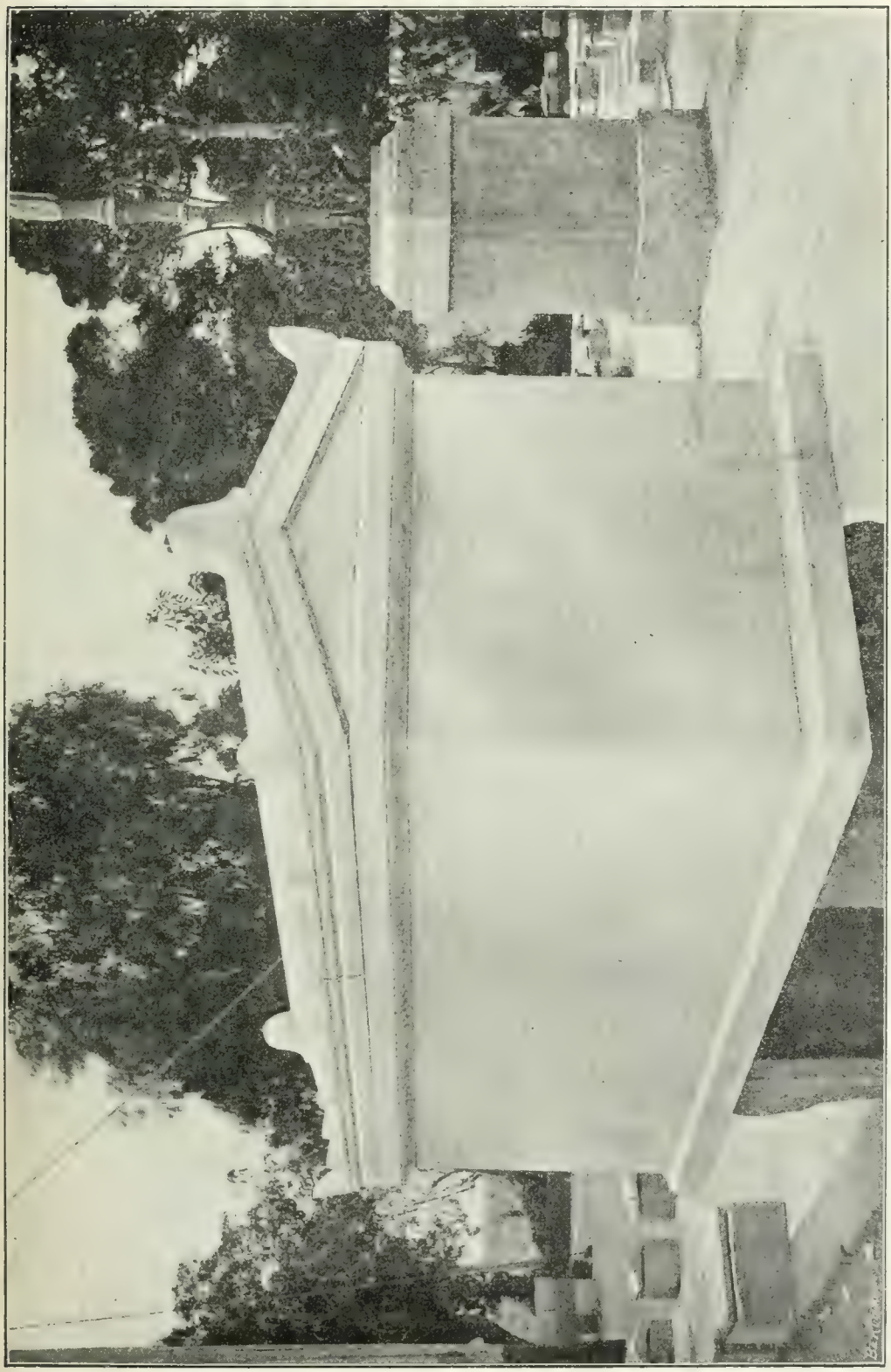

Carthage. — Sarcophage trouvé dans la nécropole punique de la colline voisine de Sainte-Monique.

coupés très réguliers. Les lignes de rencontre sont admirables de netteté et de précision. Toute cette partie du couvercle, comme les parois intérieures de la cuve, ont été bouchardées avec beaucoup de soin. C'est un travail de marbrier fort remarquable.

Le lundi 13 novembre, je fis enlever le bel ossuaire placé dans la paroi du fond, au-dessus du sarcophage. L'opération eut lieu en présence du Dr Dézanneau, d'Angers. Ce médecin assista à l'ouverture et constata avec moi la présence d'ossements calcinés et brisés, sans la moindre infiltration de sable, mais aussi sans l'ombre d'un objet funéraire, ni miroir, ni fiole, ni grains de collier, ni amulettes, ni monnaies.

Pour extraire l'énorme pièce de la chambre et du puits, ainsi que pour la transporter à Saint-Louis, il fallut faire venir de Tunis tout un matériel spécial. La sortie de la cuve eut lieu le 16. Plusieurs photographies exécutées par mon confrère, le P. Vellard, donneront une idée de l'opération. Une des vues permet de lire la lettre A dans l'intérieur du sarcophage.

On fit ensuite glisser la lourde cuve sur la pente de la colline jusqu'au chemin bordant la mer. Je ne décrirai pas les difficultés du transport. Je dirai seulement qu'après plusieurs essais infructueux de traction à l'aide de chevaux et de mulets, nous réussîmes, avec cinq paires de bœufs, à mettre en mouvement le chariot chargé du sarcophage et à l'amener d'abord par un étroit sentier, puis à travers un champ fraîchement labouré et ensemencé, et enfin par le chemin encaissé et tout raviné contre la batterie de Bordj-Djedid, jusqu'à la route carrossable. Ensuite, les bœufs le traînèrent tranquillement jusqu'à la colline de Byrsa où il fut placé au milieu du terre-plein qui précède la chapelle Saint-Louis. Là, le colossal sarcophage fait grand effet et peut être facilement examiné par les visiteurs. A côté de cette belle pièce qui étonne par ses dimensions, les

grands sarcophages trouvés précédemment paraissent bien petits.

J'ai dit au début de cette note que plusieurs morts avaient été ensevelis au-dessus du grand sarcophage. A côté des coffrets qui contenaient les os calcinés, à côté des amphores renfermant les cendres, et près des cercueils dans lesquels on avait déposé des cadavres, on rencontra un mobilier funéraire très varié. En voici l'inventaire rapide :

Céramique. — Dix-huit urnes à queue, deux amphores à base conique portant chacune une longue inscription punique en partie effacée ; un vase cylindrique, forme d'obus.

Onze lampes bicornes et leurs patères, six lampes de forme grecque, dix *unguentaria*, sept vases plats avec anses horizontales, cinq fioles à anse, quatre petits récipients en forme de marmite, un vase-biberon, une belle coupe noire à anses avec dessin en blanc sur le fond intérieur, une autre

coupe et une coupelle de même fabrication, un brûle-parfum, un fragment de statuette, trois balles de fronde, un morceau d'amphore portant une ancre longue de 0 m 10 tracée à la pointe sèche et une anse d'amphore estampillée d'une marque circulaire renfermant trois caractère s puniques : 𐤀𐤃𐤅 à moins qu'il ne faille lire : 𐤀𐤃𐤌.

Or. — Trois anneaux à spires, un pendant d'oreilles, un globule avec anneau de suspension, une bague sigillaire, avec chaton sur monture mobile. Le chaton est une améthyste portant comme gravure Isis et Horus sous la figure d'une vache allaitant son veau. En avant de la vache, on voit un bouquet de papyrus composé de trois tiges. Sur le

dos de la bête, se dressent sept tiges, trois plus grandes, alternées au milieu des quatre autres.

A côté du sarcophage colossal, on trouva encore deux pendants d'oreille en or et deux bagues d'enfant, dont une avec chaton bleu en pâte de verre.

Argent. — Un étui à amulettes et un grain de collier.

Bronze. — Trois miroirs, deux bagues dorées dont une non oxydée porte gravé un coq fièrement dressé sur ses pattes; trois anneaux à boucle, huit goupilles, deux petites anses, deux appliques, quatre clous, deux rivets et enfin cent quarante monnaies. J'ai fait décaper quelques-unes de ces pièces. Elles offrent les variétés suivantes ;

Les plus grandes de 0 m 02 de diamètre portent sur la face la tête de Perséphone et au revers le buste de cheval. Dix de ces monnaies pèsent ensemble 50 gr. 5.

Les plus petites, de 0 m 016 de diamètre, offrent d'un côté la même tête de Perséphone et de l'autre le cheval debout, tourné à droite, le flanc devant un palmier. Quatre de ces monnaies pèsent ensemble 12 gr. 5.

Une toute petite monnaie de 0 m 015 de diamètre, portant au revers le cheval galopant à droite, pèse 5 gr. 4.

Plomb. — Un petit plat et deux boites à fard avec leur couvercle.

Fer. — Une lame de coutelas, une paire de ciseaux, deux strigiles et trois clous.

Ivoire et os. — Cinq osselets, trois disques, deux

cylindres, un chevalet d'instrument à cordes, un manche d'outil et une amulette.

Divers. — Dix-huit amulettes (uraeus, épervier, cynocéphale, Oudja, Bès, Horus, etc...), deux pastilles de verre, une douzaine de grains de collier, presque tous en pâte de verre, sauf deux en cornaline[1] et un en pierre rose, un grain en forme de cœur ou de petite amphore avec lien de suspension en or; un *pecten* avec charnière en argent, un cauri, un morceau de soufre, un autre de matière noire et brillante, treize cailloux arrondis, dont deux assez gros, un moyen et dix petits.

Tels sont les objets recueillis à côté des divers défunts qui ont rejoint dans la tombe la Carthaginoise, sans doute une prêtresse puisque sa dépouille mortelle reposait dans un double cercueil de bois polychromé et de marbre également décoré de peintures. Un tel luxe de sépulture indique assurément une personne que l'on tenait à honorer jusque dans la mort.

LIVRES OFFERTS

M. Foucart offre à l'Académie le volume des *Mélanges Nicole*, de la part de M. Ed. Naville, président du Comité, correspondant de l'Institut.

M. Bréal offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Paul Sébillot, *Le folk-lore de France* (Paris, 1905, in-8°) :

« *La mer et les eaux douces.* » Tel est le titre de ce second volume qui égale, et peut-être dépasse encore en richesse, le premier. Le sujet était bien familier à l'auteur, qui avait déjà publié les *Contes*

1. Disques de 0m 016 de diamètre, à double face convexe, percée d'un trou au centre.

populaires de la Haute-Bretagne, les *Contes des landes et des grèves*, les *Légendes, croyances et superstitions de la mer*, et plusieurs autres livres d'un contenu analogue.

« Grâce à M. Paul Sébillot, qui réunit et résume toutes les publications du même genre, et qui y ajoute beaucoup de son propre fonds, la France aura bientôt le livre de folk-lore le plus abondant, le mieux ordonné et le plus agréable à lire. Il fournira de précieuses indications et suggérera des idées non seulement à l'historien et au mythologue, mais au romancier et au poète. »

M. Leger présente le huitième volume de l'*Histoire de la Société des sciences de Varsovie*, par M. Alexandre Kraushaar (Cracovie, 1906, in-8°). Ce volume termine cet important ouvrage dont M. Leger a déjà signalé l'intérêt dans les *Comptes rendus* et auquel il a consacré un article dans le *Journal des Savants* (année 1903).

SÉANCE DU 19 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Cagnat lit des passages d'une lettre adressée au Président de l'Académie par un jeune élève de première du petit séminaire de Grasse. Celui-ci a copié à Tourrettes-Levens, commune des Alpes-Maritimes, une inscription romaine. « Tout récemment, écrit-il, sur une colline qui porte le nom de colline de Tevel ou de l'Abadie, un propriétaire, en train de planter une vigne, a retiré d'une profondeur de 2 mètres environ une pierre bien taillée, de forme carrée et plate, dont les côtés mesurent 80 centimètres, portant sur une de ses faces, en caractères bien tracés et faciles à lire », les mots suivants :

CAIO · CLEMENTIS · F
CLEMENTI · ERACONIS · F
PVBLIO · CLEMENTIS · F

VECTINIA·ENIMANVI·F
COIVGI ET FILEIS·ET
POSILA·QVARTA·QVIN A
PATRI·ET·FRATRIBVS
B · M

Cette inscription nous fait connaître toute une famille du pays : un homme Clemens, fils d'Eraco, avait épousé une femme nommée Vectinia, fille d'Enimanuus. De ce mariage étaient nés cinq enfants, deux fils Caius et Publius, trois filles Posila, Quarta, Quinta.

De l'inscription elle-même il n'y a rien à dire, sinon à noter le mot *fileis* qui doit peut-être être corrigé en *filieis*. Les noms sont romains à l'exception de ceux des grands-pères paternel et maternel. Au sujet de ceux-ci, notre confrère, M. d'Arbois de Jubainville, a bien voulu m'écrire :

« Je ne sache pas avoir jamais rencontré ces noms d'homme. Mais le génitif *Eraconis* semble aussi possible que les génitifs *Eracobi*, *Eraquei* [1]. Quant à *Enimanui*, *eni-* est premier terme de plusieurs noms composés [2]; le second terme *manui* peut être rapproché de *Manaw*, nom gallois de l'île de Man [3], du nom propre féminin *Manu* (= *Manō*), datif *Manuni* = *Manōni*) [4], et du nom d'homme *Manus* [5]. Mais que signifient tous ces mots? Je l'ignore.

« M. Whitley Stokes suppose un celtique primitif *manuos*, « unique », identique au grec μόνος, ionien μοῦνος = ˙μόνϝος [6]. »

L'Académie ne peut que remercier son jeune correspondant de s'être souvenu qu'il existait à Paris un corps savant dont les inscriptions sont le domaine officiel. C'est un bon exemple qu'il donne à de plus âgés que lui.

1. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1457.
2. *Ibidem*, col. 1438, 1439.
3. *Ibidem*, t. II, col. 621.
4. *Ibidem*, t. II, col. 412.
5. *Ibidem*, col. 413.
6. *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 208. Cf. Prellwitz, *Etymologisches Woerterbuch*, 1re édition, p. 203 : μᾱνός, p. 190, serait pour μάνϝος. Μᾱνός veut dire mince).

M. Foucart lit une note de M. Éd. Naville, correspondant de l'Académie, sur le dieu de l'oasis d'Ammon [1].

M. Heuzey fait observer, à propos du monument étudié par M. Naville, que les cous des deux animaux figurés sur les palettes sont plusieurs fois plus hauts que ces animaux eux-mêmes et que de plus ils se recourbent pour se croiser plusieurs fois, comme les serpents dans le caducée de Mercure. Dans ces conditions il ne peut y voir que des animaux fantastiques, des panthères à cou de serpent. Il semble aussi à M. Heuzey que le godet sculpté au milieu des palettes est trop peu profond pour avoir servi à l'enchâssement d'un symbole central.

Il est procédé à la nomination d'une Commission de six membres pour examiner différentes propositions relatives à l'interprétation du règlement.

Sont élus : MM. Delisle, Heuzey, Barbier de Meynard, Senart, Héron de Villefosse, Lair.

M. Bréal a la parole pour une communication :

« M. Bréal ayant observé que dans diverses langues le même mot signifie 1° *corde*, 2° *fin*, rapproche le latin *finis* de *funis*, en les rattachant tous les deux au grec σχοῖνος. C'est probablement le cordeau de l'arpenteur qui a donné naissance à ce doublet. »

MM. S. Reinach, d'Arbois de Jubainville et L. Havet présentent à ce sujet quelques observations.

M. Babelon annonce que la Commission du prix Duchalais (numismatique du moyen âge) est d'avis qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix cette année.

M. S. Reinach communique à l'Académie des photographies de sculptures antiques du Musée de Boston, rapportées par M. Eugène d'Eichtal, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Quelques-unes de ces sculptures méritent le nom de chef-d'œuvre.

1. Voir ci-après.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Pottier sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot [1].

COMMUNICATIONS

LE DIEU DE L'OASIS DE JUPITER AMMON,

PAR M. ÉDOUARD NAVILLE,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

A l'occasion de la visite que fit Alexandre à l'oasis de Jupiter Ammon, Quinte Curce [2] décrit ainsi le dieu qui rendait des oracles dans le temple : « Id quod pro deo colitur non eamdem effigiem habet quam vulgo diis artifices accommodaverunt : umbilico maxime similis est habitus, smaragdo et gemmis coagmentatus. »

Ce passage a fort embarrassé les commentateurs et les archéologues. Comment concevoir en effet un dieu ayant la forme d'un ombilic? Aussi M. Furtwängler [3], qui, à ma connaissance, est un des derniers qui s'en soit occupé, affirme que cette description repose sur une méprise absurde. Et cependant il faut bien que le dieu ait eu une forme très étrange, puisque l'auteur latin nous dit qu'il différait totalement des figures qu'on donne d'ordinaire aux dieux.

Il est inutile d'insister sur les divers sens du mot *umbilicus* qui est employé fréquemment comme *umbo* ou ὀμφαλός pour indiquer un ombon, la bosse ou la pointe d'un bouclier. Cette bosse n'était pas d'un seul morceau, elle était composée d'une émeraude et de pierres précieuses

1. Voir ci-après.
2. L. IV, 7.
3. *Lexicon der Griesch. und Roemischen Myth.*, art. Ammon, 288.

jointes ensemble : peut-être l'émeraude était-elle au milieu, entourée d'un anneau de pierres précieuses.

Cette description du dieu de l'oasis, de cette divinité en forme de bosse ou de pointe de bouclier, nous donne l'explication du but et de la nature de monuments sur lesquels on a beaucoup discuté, je veux dire des palettes de schiste qu'on a trouvées dernièrement et qui appartiennent à l'époque thinite, c'est-à-dire aux trois premières dynasties égyptiennes. Ces palettes ont souvent la forme de boucliers, elles sont couvertes de sculptures. Sur l'une des faces, on voit un petit godet rond, à côté duquel se tiennent des animaux qui en sont comme les gardiens. On a supposé que, dans ce godet, on broyait des couleurs et surtout des fards. Cette idée ne se comprend pas, quand il s'agit de grandes palettes ornées de sculptures des deux côtés. Mais le passage de Quinte Curce nous fait très bien comprendre à quoi servait ce godet : c'est là dedans qu'on enchâssait une pierre précieuse ou peut-être un morceau de métal ou de bois qui représentait exactement la bosse, l'umbilicus, l'ὀμφαλός du bouclier. C'était le dieu ombilic.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exprimé l'opinion que ce godet était destiné à renfermer une forme aniconique d'un dieu. La phrase de l'auteur latin nous paraît venir à l'appui de cette idée, qui est confirmée par les sculptures de la grande palette, la plus belle du genre, trouvée à Hiéraconpolis et qui est maintenant au musée du Caire.

Cette palette a 63 centimètres de haut, une largeur maximum d'environ 30 centimètres et une épaisseur qui varie, mais qui ne dépasse pas 5 centimètres. Elle est donc très mince pour sa longueur. Elle rappelle la silhouette de grands vases qui datent de cette époque ; cette forme est aussi à peu près celle d'un bouclier.

Elle est ornée sur les deux faces de sculptures très soignées pour l'époque. Je ne suis pas éloigné de croire que

ces sculptures étaient recouvertes d'une mince feuille d'or qui est perdue.

La face importante est celle qui présente le petit godet à

la place de l'ombilic, un peu plus bas que le milieu. M. Quibell nous dit que ce godet est la partie essentielle de l'objet, parce que c'est là qu'on faisait le fard vert. Pourquoi ce fard doit-il être sous la garde de deux grands félins? c'est ce qui ne laisse pas que de nous surprendre. Mettez au contraire dans ce godet une pierre précieuse, une bosse qui soit un emblème divin, et la scène tout entière devient parfaitement compréhensible.

Le dieu de forme étrange répond tout à fait à l'*umbilicus* de Quinte Curce. Cet être divin est sous la garde de deux animaux que M. Heuzey appelle des lions à cou de serpent[1]. Leur cou est démesurément allongé de manière à pouvoir entourer le godet. Ils portent tous deux des colliers, dont des Africains barbus, de ceux que j'appelle les *Anou*, tiennent la corde.

Dans le registre au-dessus, le roi, coiffé de la couronne de la Basse Égypte et précédé de la reine Thit et de quatre porte-étendards, se dirige dans une salle où l'on voit des ennemis décapités. J'ai exposé ailleurs qu'à mon sens c'est là une fête où l'on commémore la défaite des Anou, c'est-à-dire la victoire des conquérants Horiens sur les Anou, la population indigène. Derrière le roi est un prêtre, ou plutôt son fils, qui porte une paire de sandales et un vase.

Si nous descendons maintenant de plus de deux mille ans dans l'histoire, et si nous entrons à Deir el Bahari dans le temple de la reine Hatshepsou de la XVIIIe dynastie, nous trouvons une scène qui a une ressemblance frappante avec celle-ci[2]. Il s'agit d'une fête célébrée en l'honneur d'Amon et de la reine, où figure une grande procession dont toute la partie relative à la reine est grattée; on y voyait probablement, comme dans d'autres parties du temple, le trône de Hatshepsou, porté par les prêtres et sur lequel était un

1. Heuzey, *Comptes rendus de l'Académie*, 1899, p. 60 et suiv.
2. Mariette, *Deir el Bahari*, pl. IV; Naville, *Deir el Bahari*, V, pl. 125.

éventail, l'emblème de son double. Derrière ce qui devait être le trône de la reine, on voit encore le trône de Touthmès III, son neveu, puis un prêtre tenant à la main des sandales, suivi de deux félins retenus par des colliers. Au-dessus, on lit ces mots : « les deux panthères vivantes amenées avec les merveilles du pays, et qui sont l'escorte de S. M. » Le mot que je traduis par panthères veut dire proprement les « tachetés ». Ces tachetés, nous les retrouvons dans d'autres parties du temple de Deir el Bahari. Parmi les animaux amenés vivants de Pount[1], figurent un tacheté du Sud qui paraît bien être une panthère, et deux tachetés du Nord, à tête plus petite et portant tous deux un collier ; ils rappellent beaucoup le léopard de chasse, appelé aux Indes « cheetah ». Les Égyptiens n'étaient pas très exacts dans leurs classifications zoologiques ; de même qu'un seul mot peut signifier un porc ou un hippopotame, un lion ou un chat, le nom de tacheté s'appliquait à tous ces félins dont le pelage se distinguait par des taches. Ces félins étaient l'escorte de la reine Hatshepsou, laquelle, étant dieu elle-même, avait droit à la même garde qu'une divinité. La tradition était ancienne puisqu'elle remontait au dieu ombilic de l'époque thinite. Et ici, je ne puis me ranger à l'opinion de M. Heuzey au sujet de la nature des animaux de la palette. Je ne crois pas que le sculpteur ait voulu représenter des animaux fabuleux ; je crois qu'ici comme ailleurs, l'artiste a exagéré un trait de l'animal pour qu'on le distinguât plus facilement. Il a allongé le cou outre mesure afin qu'on ne confondît pas la panthère avec le lion ou surtout la lionne. C'est là, à mon sens, l'interprétation qu'il faut donner, du moins dans les monuments égyptiens, de ces félins à très long cou ; ce sont des panthères ou des léopards. Les Égyptiens n'ont pas été seuls à recourir à ce procédé ; qu'on regarde la panthère du char de Dionysos sur la péliké

1. Naville, *Deir el Bahari*, III, pl. 30.

du Louvre[1] provenant de la Cyrénaïque, l'artiste grec n'a pas fait autrement, avec moins d'exagération.

Le dieu ombilic est donc sous la garde de deux félins, qu'ils s'appellent panthères ou léopards, et ceci nous conduit à un grand nombre de rapprochements avec les monuments de la Crète et des îles de la mer Égée, en particulier avec les soi-disant lions de Mycènes, si, comme l'a établi M. Evans[2], le pilier contre lequel ils s'appuient est l'emblème d'une divinité.

Dans d'autres palettes[3], nous trouvons que la garde du dieu se compose soit de félins à long cou, soit d'une sorte de chien ou de chacal que je considère comme le dieu *Apouatou*. On a souvent appelé l'animal, emblème de ce dieu, un chacal, mais une momie déterminée par M. le Dr Lortet s'est trouvée être celle d'un chien. Apouatou marche devant les rois à la guerre. Il joue un grand rôle à l'époque thinite; il se confondit plus tard avec Osiris.

Quelquefois, il y a autour du godet du dieu une procession d'archers ou une scène de chasse, ou même un tableau de guerre.

L'une de ces palettes est particulièrement intéressante. Acquise pour le Louvre, elle a été publiée par M. Bénédite[4]. Elle est sculptée sur les deux faces. D'un côté, on voit le godet pour le dieu ombilic; de l'autre, le dieu est représenté sous la forme d'un arbre, de chaque côté duquel se trouvent deux animaux tachetés aussi, mais qui sont des girafes. Quatre chiens ou chacals sont aux angles. Cette scène me paraît démontrer, à cette époque reculée, le culte du dieu arbre.

Je ne serais pas étonné que la bosse consistât en un mor-

1. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 279.

2. *The Mycenean. Tree and Pillar Cult*, p. 58.

3. Voir Heuzey, I. L., pl. 1 et 2, et aussi Legge, The carved slates from Hieraconpolis and elsewhere, *Proc. of the Soc. of bib. Arch.*, 1900, p. 129.

4. *Monuments Piot*, t. X, fasc. 2.

ceau de malachite, dont on a trouvé des fragments. S'il en était ainsi, on pourrait la regarder comme l'emblème du germe, du bourgeon, d'où devait sortir l'arbre sculpté sur la face opposée.

Connaissons-nous le nom du dieu ombilic? Il est bien possible que la grande palette nous le donne. Sur les deux faces, tout en haut, on voit deux têtes bovines avec une figure humaine. On les a généralement appelées des têtes de Hathor. Cette identification me paraît tout à fait erronée. Hathor a toujours des cornes de vache, c'est-à-dire divergentes. Celles-ci ont des cornes convergentes, presque recoquillées, et qui sont les cornes d'un buffle mâle tel que celui que nous voyons au bas de la palette. Cette tête à cornes convergentes est connue par les textes des pyramides, c'est un dieu dont le nom se lit ou [1], *bat* ou *bet*. M. Daressy[2] l'a trouvé sur un cercueil du moyen empire avec la lecture *bet'*. Dans les textes des pyramides, il est dit de lui qu'il a deux faces. Nous les voyons toutes deux sur la palette. C'est, me semble-t-il, le nom que nous devons donner à ce buffle à deux têtes que nous rencontrons quelquefois sur les palettes[3], et à l'une des enseignes que l'on voit sur les poteries où sont représentés les enclos servant d'habitations aux primitifs[4].

Sur la palette le roi se montre comme un dieu, c'est lui qui prend la forme d'un buffle et qui foule aux pieds ses ennemis. Cette symbolique s'est perpétuée à travers toute l'histoire d'Égypte. Devant le taureau est son nom écrit par le signe de la planche dans laquelle sont plantés les deux ciseaux, et qui, dans les textes des pyramides, sert de déter-

1. Pepi, l. 267; Merenra, l. 480; Pepi, II, l. 1248.
2. *Recueil*, vol. XXVI, p. 132.
3. Heuzey, l. l., pl. I; Legge, l. l., pl. II.
4. George Foucart, *Comptes rendus de l'Académie*, 1905, p. 267, n° 2.

minatif au mot *but*, *betu*, qui plus tard devint *beta*. Enfin, si nous nous souvenons que le coin ou le ciseau qui sert à écrire le nom du roi, au-dessous du poisson, est employé dans un texte de la XIXe dynastie, la table d'Abydos, comme déterminatif au nom *betu*, l'on conviendra qu'il est difficile de lire le nom du roi de la palette autrement que *betu* ou *betú*, Boethos, qui, d'après Manéthon, est le premier roi de la IIe dynastie. Cette lecture, comme l'a déjà signalé M. Maspero, renverse de fond en comble la théorie de M. Petrie sur les premières dynasties, théorie qui a été adoptée comme bien établie à Berlin et ailleurs[1].

Revenant au passage de Quinte Curce, nous pouvons nous figurer l'image d'Amon comme un ombon, formé d'une bosse centrale, entourée d'émeraudes et d'autres pierres précieuses, et placé sur un support analogue aux palettes de l'époque thinite. On enfermait cet emblème dans un naos placé sur une barque, laquelle on portait hors du temple dans les solennités, lorsqu'on devait entendre l'oracle. Il est intéressant de voir que, dans l'oasis, on ait pu conserver jusqu'à Alexandre cette image bizarre de la divinité. En Égypte même, on la révérait dans les temps anciens, mais on l'avait oubliée; elle devait subsister à Hiéraconpolis comme un objet tout à fait archaïque.

1. J'ai été le premier à proposer cette lecture que je n'émettais d'abord que comme conjecture. Peu après, M. George Foucart y est arrivé par un autre chemin (*Comptes rendus de l'Académie*, 1901, p. 241). Les derniers textes découverts par M. Petrie à Abydos m'ont convaincu de l'exactitude de cette lecture, que M. Maspero a adoptée dans le catalogue du musée du Caire.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS
OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT,
PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE,
LU DANS LA SÉANCE DU 19 JANVIER 1906.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des sommes employées sur les revenus du fonds Piot pendant l'année 1905.

I. *Fouilles, explorations, missions.* — Comme les années précédentes, le R. P. Delattre a reçu 3.000 fr. pour continuer ses fouilles dans la nécropole de Carthage. Avec la diligence dont il est coutumier, et que l'on peut proposer en exemple à tous nos correspondants, l'heureux explorateur a tenu l'Académie au courant de ses découvertes par l'entremise de notre confrère M. de Villefosse. Vous trouverez dans nos *Comptes rendus* la description et souvent même la reproduction des principaux objets recueillis dans les tombes puniques : statuettes de terre cuite, miroir de bronze, rasoir gravé, vase funéraire à inscriptions (*Comptes rendus*, 1905, p. 125-134, 317-327), sarcophage en pierre orné de peintures en bleu et en rouge (*id.*, p. 482-487), construction souterraine d'époque romaine (*id.*, p. 487-489), épitaphes en caractères puniques (*id.*, p. 81, 168-176, 225-227). Avec votre assentiment, le musée du Louvre a reçu en don dix figurines, dont neuf ont été trouvées ensemble dans la même chambre funéraire (*id.*, p. 315).

A Sousse, le dégagement des catacombes d'Hadrumète a pris depuis deux ans une grande extension, grâce aux efforts de la Société archéologique locale. M. le docteur Carton et M. l'abbé Leynaud furent chargés de diriger les fouilles et le résultat de leur première campagne, en 1904, a été publié dans le *Bulletin de la Société archéologique* de

Sousse. Mise au courant de ces recherches par M. de Villefosse, l'Académie pensa qu'il était de son devoir de les encourager et, à deux reprises, elle a remis à M. l'abbé Leynaud, resté seul à Sousse après le départ de M. Carton, une somme de 500 fr. (en tout 1.000 fr.) pour continuer les travaux. Au commencement de 1905, on avait reconnu 41 galeries dont 22 étaient complètement dégagées. La longueur totale des couloirs rendus à la circulation était de 650 mètres contenant environ 2.300 niches ou *loculi*. C'est comme un exemplaire réduit des catacombes de Rome qui s'ouvre maintenant aux visiteurs dans ce coin de l'Afrique romaine. Les épitaphes gravées sur marbre et sur la chaux ou peintes en couleur noire sur les tuiles sont nombreuses. L'épigraphie chrétienne y trouve un notable enrichissement. Le rapport de M. Leynaud sur les travaux qui ont duré du mois de mars au mois de juillet 1905 a paru dans nos *Comptes rendus* (1905, p. 504-522). On y voit un remarquable buste en plâtre qui paraît être un moulage sur le mort et qui offre un grand intérêt pour le type ethnographique de cette époque et de cette région.

L'Académie avait déjà subventionné les recherches de M. Méhier de Mathuisieulx qui s'est donné pour tâche d'explorer la Tripolitaine, pays difficile et souvent dangereux pour les Européens. Un premier voyage en 1904 avait produit des résultats importants (*Comptes rendus*, 1905, p. 49). Cette année, il a semblé à la Commission qu'il convenait de faire un effort pour mener à bien l'entreprise commencée et, sur sa proposition, vous avez voté une somme de 5.000 fr. qui doit servir à une exploration définitive et méthodique des parties les moins connues de la Cyrénaïque.

En Égypte, c'est M. Seymour de Ricci qui, au cours d'une mission octroyée par le Ministère de l'instruction publique, a fait appel à votre concours pour acheter un lot de papyrus proposé par des marchands du Caire. Vous avez pensé qu'il y avait là une occasion de donner satisfaction

à ceux de nos confrères qui s'inquiètent de voir notre pays se laisser distancer dans les acquisitions de papyrus par des rivaux mieux outillés. Vous avez donc donné 1.500 fr. sur les fonds Piot pour entrer en possession de ces documents qui comprennent : des fragments du chant XVII de l'*Odyssée* (*Comptes rendus*, 1905, p. 215), un rôle d'impôts du temps de Marc Aurèle, des textes byzantins sur la ville de Lykônpolis, des fragments coptes et démotiques dont quelques-uns ont trait au roman historique du roi Pétoubastis, de la XVIIIe dynastie. M. de Ricci a rendu compte ici même de sa mission, et sa note a été insérée dans nos *Comptes rendus* (1905, p. 397-405).

En Asie Mineure, vous avez contribué pour une somme de 3.000 fr. aux fouilles qu'a entreprises M. Paul Gaudin sur l'emplacement d'Aphrodisias de Carie, et dont M. Collignon a déjà signalé l'importance et publié les premiers résultats (*Comptes rendus*, 1904, p. 703-711 ; voy. aussi *Revue de l'art anc. et mod.*, janvier 1906, p. 33). Nous n'avons pas encore reçu de rapport sur la campagne de 1905 à laquelle a collaboré un ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui fonctionnaire du Musée de Constantinople, M. Gustave Mendel. Mais tout récemment M. Th. Reinach a entretenu l'Académie du contenu de quelques inscriptions qui proviennent des mêmes découvertes.

En Italie, vous êtes venu pour la seconde fois en aide à un pensionnaire architecte de la Villa Médicis, M. Paul Bigot, pour lui permettre de déterminer par des sondages les dimensions du *Circus Maximus* de Rome et l'emplacement des *carceres*. Vous avez entendu sur ce sujet les éclaircissements donnés par un juge des plus compétents, notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Daumet (*Comptes rendus*, 1905, p. 306-308) ; il nous a expliqué l'intérêt de la solution cherchée par M. Bigot à qui vous avez accordé un nouveau crédit de 1.500 fr. Nous avons appris malheureusement cet été qu'en poussant sous terre

des galeries plus profondes on a rencontré une nappe d'eau qui a envahi les chantiers et détruit en grande partie les boisages. Il y a là une perte de temps et de matériaux regrettable, mais elle ne paraît pas avoir découragé l'intrépide explorateur qui se propose de continuer ses recherches.

En Espagne, vous avez subventionné deux missions : celle de M. l'abbé Breuil, destinée à explorer la caverne d'Altamira, célèbre par les représentations d'animaux gravés ou peints sur les parois des rochers, et celle de M. Pierre Paris qui se proposait de remuer la terre du champ où fut trouvé le fameux buste d'Elche. M. l'abbé Breuil a fait cette année une remarquable communication sur les motifs ornementaux à l'époque du renne (*id.*, p. 105-120) qui suffit à expliquer l'importance de ses recherches sur l'art préhistorique des cavernes ; vous lui avez attribué 2.000 fr. M. Paris, obligé de quitter Elche où il était tombé gravement malade, a chargé son collaborateur M. Albertini, membre de l'École de Rome, de lire devant vous une notice relative aux fouilles exécutés avec le crédit de 1.500 fr. que vous aviez accordé. Les objets les plus intéressants, mis sous vos yeux, appartiennent à la série céramique post-mycénienne dont l'Espagne a révélé l'existence et dont Elche paraît avoir fabriqué des produits plus fins et mieux ornés qu'ailleurs.

II. *Ouvrages subventionnés.* — L'éditeur des *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot, M. Leroux, a reçu pour 1905 la subvention ordinaire de 6.000 fr. (1er et 2e fascicules du tome XII). Vous avez voté 2.000 fr. pour permettre à M. Holleaux, directeur de l'École d'Athènes, de publier les magnifiques aquarelles exécutées par un membre de l'École, M. Bulard, d'après les mosaïques de Délos, et vous avez été encouragés dans cette voie par l'infatigable bienfaiteur de notre mission permanente en Grèce, M. le duc de Loubat, qui a versé une somme égale à l'éditeur pour compléter la publication à faire dans les *Monuments Piot*. Les informations de M. Holleaux sur les belles décou-

vertes de Délos ont figuré à plusieurs reprises dans nos *Comptes rendus* (1905, p. 395, 479) et quelques jours avant son départ, au mois de décembre, il lisait à l'Académie un rapport d'ensemble qui montrait avec quelle méthode rigoureuse se poursuit le déblaiement des maisons et des magasins du port.

Si attentive qu'elle soit à encourager les travaux des autres, l'Académie ne peut pas oublier qu'un de ses devoirs est aussi de fournir à ses propres membres les moyens de faire progresser la science. Elle a promis son concours à une grande publication entreprise par notre confrère M. Marcel Dieulafoy, qui a rassemblé depuis plusieurs années les matériaux considérables d'une *Histoire de la sculpture polychrome dans l'Espagne du moyen âge et de la Renaissance*, sujet encore mal connu et propre à révéler l'art brillant d'un pays trop peu étudié. La librairie Hachette recevra en deux annuités une subvention de 5.000 fr. pour donner à cet ouvrage une illustration digne des œuvres qui y seront reproduites et dont vous avez pu apprécier l'importance par l'article paru dans les *Mémoires et Monuments Piot*, tome X, p. 171.

Tel a été, Messieurs, l'emploi des fonds Piot pendant l'année 1905. J'ai insisté aussi, comme vous l'avez vu, sur les rapports ou informations fournies par les bénéficiaires de ces allocations et insérées dans nos publications, afin de préciser l'usage fait de ces sommes et les résultats scientifiques qu'elles ont produits. Je crois répondre ainsi au désir exprimé par plusieurs de nos confrères et rappeler en même temps aux savants qui reçoivent les subsides de l'Académie que leur premier devoir est d'en rendre compte et d'exposer quel bénéfice la science en a retiré.

LIVRES OFFERTS

M. L. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. N. Haillant, une brochure intitulée : *Les formes originales des noms de lieu vosgiens et leurs formes officielles* (Épinal et Paris, 1905, in-8°; extr. des « Annales de la Société d'émulation du département des Vosges », 1905).

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un exemplaire d'un mémoire qui vient d'être publié dans la *Revue des études anciennes* de l'Université de Bordeaux, par M. F. Aussaresses, sous le titre : *L'auteur du Strategicon* (Bordeaux et Paris, 1906, in-8°). Ce mémoire n'est d'ailleurs pas le premier chapitre d'une étude beaucoup plus importante préparée par M. Aussaresses sur ce fameux traité du *Strategicon* dont l'auteur demeure encore inconnu. Des huit manuscrits étudiés jusqu'à ce jour, un seul attribue l'ouvrage à Maurice. Dans le mémoire que je présente à l'Académie, M. Aussaresses, passant en revue les diverses indications que l'on peut tirer de la lecture du *Strategicon* tant au point de vue de la personne de l'auteur, de ses qualités d'homme, de soldat, de réformateur, qu'au point de vue de l'époque à laquelle il a vécu et des nations barbares dont il fait mention, prouve que l'attribution à Maurice, généralissime et futur empereur, est très probable. « Rien ne permet de le nier, rien ne le laisse affirmer catégoriquement, tout porte à le croire. » M. Aussaresses pense que le *Strategicon* a été rédigé entre les années 580 et 584. J'ai été frappé des qualités de précision, de sobre concision de ce court mémoire dont l'auteur prend ainsi d'ores et déjà une place fort honorable parmi la petite phalange sans cesse grandissante des byzantinisants français. »

SÉANCE DU 26 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

La Société américaine de philosophie, à Philadelphie, annonce qu'elle célébrera du 17 au 20 avril prochain le deuxième centenaire de Benjamin Franklin, et elle invite l'Académie à se faire représenter à cette cérémonie.

M. Omont lit une notice sur un nouveau manuscrit des œuvres mathématiques de Gerbert, récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. Les textes contenus dans ce manuscrit, qui date du XIe ou XIIe siècle, présentent des variantes importantes pour différents traités mathématiques de Gerbert et de Hériger de Lobbes, ainsi que quelques opuscules mathématiques encore inédits.

M. Léon Heuzey lit une notice intitulée : « Les dieux à turban sur les cylindres chaldéens ». Il signale, dans les représentations religieuses gravées sur ces petits monuments, une curieuse modification, à partir de l'époque où les rois de la ville d'Our s'emparent de l'hégémonie en Chaldée. Le dieu auquel s'adressent les adorations ne porte plus que très rarement la coiffure à cornes de taureau. Cet emblème traditionnel de la divinité est remplacé d'ordinaire par le simple turban, que portent les rois et les chefs des cités chaldéennes. Faut-il en chercher la cause dans une certaine épuration du sentiment religieux, qui aurait repoussé pour les dieux des symboles empruntés aux animaux? M. Heuzey cherche une explication plus naturelle dans ce fait que les rois d'Our, comme on le voit par leurs inscriptions, acceptaient les honneurs divins. Par une confusion voulue, ce serait en réalité le roi régnant qui recevrait l'adoration sous l'apparence de quelque divinité [1].

1. Voir ci-après.

M. Cagnat communique une série de bornes portant des inscriptions, trouvées par M. le capitaine Donau dans le Sud tunisien. Elles apprennent qu'en l'année 29 après J.-C. le terrain a été divisé par la légion III Auguste suivant la méthode des arpenteurs romains.

M. Paul Monceaux résume les principaux résultats de ses recherches sur la versification à tendances populaires des chrétiens d'Afrique.

Des textes de Tertullien et de saint Augustin prouvent l'existence en Afrique, depuis la fin du IIe siècle, d'une poésie à visées populaires : chants improvisés dans les agapes, psaumes ou prophéties montanistes, poésies polémiques, en forme de psaumes, des Donatistes ou des Catholiques. Une série d'œuvres sont conservées, qui relèvent plus ou moins de la versification populaire : nombre d'inscriptions métriques, œuvre de Commodien, Psaume d'Augustin, poèmes d'époque vandale ou byzantine.

L'étude des inscriptions métriques africaines nous renseigne avec assez de précision sur les intentions et les tendances des versificateurs populaires de la contrée. On n'y trouve pas trace d'une versification proprement rythmique, c'est-à-dire fondée sur l'accent tonique ; on constate seulement, aux temps forts des deux derniers pieds, la substitution accidentelle d'une brève accentuée à la longue. Chez les païens s'accusent déjà les principaux traits de cette versification populaire : imitation maladroite du mètre classique ; ignorance de la prosodie ; effort pour conserver le rythme à la fin du vers ; tendance à compter les syllabes dans les quatre premiers pieds ; rôle prépondérant de la césure, qui de plus en plus se fixe au troisième pied et coupe le vers en deux hémistiches presque égaux ; emploi capricieux de la rime, pour mieux marquer les fins de vers, et, quelquefois, emploi de l'acrostiche. Chez quelques chrétiens apparaît un élément nouveau : un nombre fixe de syllabes, non pas encore dans toute la pièce, mais dans des groupes de vers qui se correspondent.

Le vers de Commodien ressemble fort à ceux que l'on rencontre sur les marbres ou les mosaïques. La versification de ce poète présente les traits suivants : imitation grossière de l'hexa-

mètre épique, place régulière de la césure, symétrie des deux hémistiches, effort pour conserver le rythme des deux derniers pieds, emploi de l'acrostiche ou de l'abécédaire dans les *Instructiones*, du distique dans le *Carmen apologeticum*, goût pour le parallélisme, emploi tantôt systématique, tantôt capricieux de la rime. Sauf l'abécédaire, que nous retrouverons d'ailleurs chez Augustin, il n'est pas un seul de ces traits que nous n'ayons relevé dans les inscriptions métriques africaines.

Beaucoup plus caractéristique est la tentative raisonnée d'Augustin dans son *Psalmus contra partem Donati*, composé à Hippone en 393. L'auteur explique lui-même très nettement, dans ses *Retractationes*, ce qu'il s'est proposé en écrivant ce poème. Il a voulu, dit-il, mettre à la portée des humbles, des ignorants, le procès du Donatisme ; il a donné à ce Psaume, destiné à être chanté dans l'église, la forme des Psaumes abécédaires, avec strophes et refrain ; et il a renoncé à toute espèce de mètre. Ce poème se compose de 287 vers, y compris les refrains. Sauf les 30 vers de l'épilogue, il est divisé en 20 strophes de 12 vers. A la fin de chaque couplet est reproduit l'*hypopsalma* dont parle Augustin, c'est-à-dire le refrain chanté en chœur par les fidèles : *Omnes qui gaudetis pace, modo verum judicate*. Le même vers se lit en tête du poème ; c'est probablement le *proœmium* ou prélude mentionné par l'auteur. Les 20 strophes sont abécédaires : le première commence par la lettre A, la seconde par B, la troisième par C, et ainsi de suite jusqu'à V. Les 30 derniers vers du Psaume, qui constituent l'épilogue, se suivent sans interruption et sans refrain. Par un véritable tour de force, les 287 vers du poème ont la même rime : tous sans exception se terminent par la lettre E.

La structure du vers est fort originale. Quelques érudits ont fait de vains efforts pour le ramener au tétramètre trochaïque, dont il n'a que l'apparence. Augustin déclare formellement qu'il a évité toute espèce de mètre. En effet, il n'a tenu aucun compte ni du mètre, ni de la prosodie. Il a imaginé ou adopté un vers fort bien conçu, et d'un rythme très net, qui a pour éléments un nombre fixe de syllabes, une césure régulière, deux accents fixes, et la rime. Ce vers se compose de 16 syllabes : il est coupé par la césure en deux hémistiches égaux de 8 syllabes ; il rime avec

tous les vers du poème, et parfois même, comme dans le refrain, avec le premier hémistiche ; enfin, l'avant-dernière syllabe de chaque hémistiche porte toujours l'accent tonique.

En résumé, Augustin rejette franchement le mètre ; il le remplace par des règles plus simples, mais également rigoureuses. Il revient à la conception classique de strophes égales et symétriques, dont il marque le terme par un refrain. Il adopte, comme principes du vers, la fixité du nombre des syllabes, la rime, la césure immuable, les deux hémistiches égaux avec deux accents fixes. Il tire enfin du chaos la versification populaire.

Cette combinaison rythmique a fait fortune. L'abécédaire, le refrain, la strophe, n'étaient que des éléments accessoires ; mais l'isosyllabie, la césure régulière, la rime ou l'assonance, l'accent fixe à la fin du vers ou de l'hémistiche sont devenus les éléments fondamentaux du vers roman, d'où dérivent le vers français et d'autres. La création originale d'Augustin marque une étape fort importante dans l'évolution rythmique qui aboutit à notre versification moderne.

Pourtant, elle ne paraît pas avoir frappé beaucoup les Africains. Rien ne fait supposer qu'elle ait exercé une influence sur la poésie chrétienne de la contrée. En tout cas, nous ne pouvons citer aucun poète qui l'ait prise pour modèle. Après Augustin, les Africains ont continué d'imiter les classiques : avec un succès relatif, quand ils étaient des lettrés, comme Dracontius, Luxorius ou Corippus ; avec les maladresses et les incohérences d'un Commodien, quand ils étaient plus ignorants, comme l'auteur du poème intitulé *Ad Flavium Felicem de resurrectione mortuorum*, qui paraît dater de la fin du ve siècle.

Deux ouvrages de la période byzantine, attribués à Verecundus, évêque de Junca en Byzacène, l'*Exhortatio pœnitendi* et le *Lamentum pœnitentiæ*, se rattachent à la versification populaire. Dans l'*Exhortatio*, le vers, de longueur variable, a de 14 à 16 syllabes. Il est divisé par la césure en deux hémistiches, dont le premier a 6 ou 7 syllabes, et le second 8 ou 9. Il est généralement boiteux, et paraît construit tantôt d'après la quantité, tantôt d'après l'accent tonique. Le *Lamentum* est beaucoup moins incohérent dans la forme. Les 330 vers dont il se compose sont des trochaïques rythmiques, groupés en strophes abécédaires de

trois vers. Ces vers, dont quelques-uns sont rimés ou léonins, ont toujours 15 syllabes : 8 dans le premier hémistiche, 7 dans le second. Au commencement de chaque hémistiche, les syllabes sont simplement comptées; mais il y a un accent tonique sur la pénultième du premier hémistiche et sur l'antépénultième du second. On reconnaît ici deux des éléments du vers d'Augustin : l'isosyllabie et deux accents fixes.

Comme on le voit, du IVe au VIe siècle, la versification populaire a pris en Afrique bien des formes différentes. Une seule était harmonieuse et logique, celle qu'a imaginée ou adoptée Augustin. Partout ailleurs, nous ne trouvons qu'irrégularité, contradiction et incohérence, maladresse dans l'imitation du vers prosodique ou dans la conception du vers rythmique, surtout un mélange inintelligent d'éléments métriques et d'éléments rythmiques. C'est sans doute cette inintelligence des conditions d'une poésie nouvelle, qui a entravé en Afrique le développement de la versification populaire.

COMMUNICATION

LES DIEUX A TURBAN SUR LES CYLINDRES CHALDÉENS, PAR M. LÉON HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La belle époque de la glyptique chaldéenne répond au développement sur les cylindres des sujets mythologiques, qui nous font connaître, avec la physionomie des principales divinités, les multiples scènes de leur histoire. Cette expansion de l'imagerie religieuse a commencé certainement avant les rois d'Agadé, comme le montrent quelques spécimens d'un travail encore archaïque ; mais elle s'étend beaucoup plus loin et remplit toute une période caractérisée par une exécution franche et vigoureuse, qui, loin de lutter

de minutie avec l'exiguïté des figures, les grandit au contraire et les accentue en laissant subsister par endroits la trace un peu brutale de l'outil. Même dans les ouvrages d'un travail plus raffiné et d'une époque sans doute plus avancée, la fermeté reste le trait dominant. La tradition de cette facture magistrale et de cette activité créatrice ne s'arrête, à ce qu'il semble, que vers la deuxième époque des rois d'Our.

C'est une magnifique série, mais qui forme bloc. Vainement on a tenté jusqu'ici d'y établir des divisions chronologiques ou des distinctions d'écoles. Ce classement ne sera possible que le jour où nous posséderons un plus grand nombre de cylindres royaux, avec des suites de tablettes datées, qui en portent les empreintes, comme le précieux sceau de Goudéa, que j'ai précédemment publié[1]. L'ensemble n'en reste pas moins une source abondante pour la connaissance des mythes orientaux ; pareil est le parti que l'on a tiré des vases peints pour l'étude de la mythologie grecque. Il y a cette différence toutefois que le graveur chaldéen n'est pas arrivé à douer la plupart de ses divinités d'une personnalité assez forte pour qu'il soit toujours facile de les reconnaître à première vue. S'il les distingue les unes des autres, ce n'est en effet ni par l'originalité du type physique ni même d'ordinaire par les particularités du costume, mais seulement par des attributs dont la nature et la signification risquent souvent de nous échapper. Trois ou quatre types au plus se détachent de la masse des représentations, grâce à un symbolisme hardi qui leur donne un aspect fantastique et qui frappe vivement l'imagination. Dans ces conditions, on comprendra que l'on hésite à caractériser avec une précision absolue nombre de sujets gravés sur les cylindres et que l'on ne cherche pas à mettre, comme on dit, des noms sur toutes les figures.

1. *Revue d'Assyriologie*, V, p. 135. Cf. *Découvertes en Chaldée*, p. 293.

C'est seulement à force de réserve et de patience que l'on diminuera peu à peu les incertitudes qui laissent encore en majeure partie dans la pénombre l'iconographie religieuse de l'ancienne Chaldée.

S'il est impossible, dans l'état présent de la science, de classer chronologiquement, ou même par séries géographiques, les nombreuses catégories de cylindres qui appartiennent à la belle époque de la glyptique chaldéenne, un groupe distinct et d'un caractère bien tranché se forme cependant vers la fin de cette période, à partir du moment où les rois de la ville d'Our étendent leur suprématie sur la Basse-Chaldée et sur la région de Sirpourla en particulier. On connaît aujourd'hui l'importance de cette domination, qui s'accentue de règne en règne. Le puissant Dounghi, d'abord roi de Soumer et d'Accad, comme son père Our-Gour, reprend les traditions ambitieuses de Naram-Sin : il s'intitule roi des Quatre-Régions et ne craint pas d'accepter les honneurs divins. Son exemple est suivi par les trois princes qui forment après lui ce que l'on appelle, sans raisons suffisantes, la seconde dynastie d'Our, Bour-Sin, Ghimil-Sin et Iné-Sin. C'est alors que le patési de Sirpourla, Arad-Nannar, bien que gouverneur de plus de dix autres localités différentes, met à découvert, par l'humble formule de ses propres cachets, sa condition de serviteur royal, mal dissimulée sous le titre de « délégué suprême[1] ».

Aux quelques cylindres déjà connus qui portent les noms des rois d'Our, les découvertes de M. de Sarzec ont ajouté plusieurs empreintes qui permettent de mieux préciser les caractères de la glyptique à cette époque. Elles se rencontrent le plus souvent, comme cachets officiels, sur les coques d'argile ou enveloppes extérieures qui, d'après l'ingénieuse précaution des scribes chaldéens, renfermaient à

1. Voir la pierre-de-seuil publiée par F. Thureau-Dangin, *Revue d'Assyriologie*, vol. V, pp. 99 et suiv.

la fois les tablettes et donnaient un double de certains actes, désignés sous le nom général de *contrats*. Le travail de la glyptique, que nous avions déjà vu, vers le temps de Goudéa, s'affiner et atteindre une grande délicatesse, devient de plus en plus minutieux et soigneux du détail ; mais l'invention s'appauvrit et fait place à la routine. Les angles des vêtements s'arrondissent par des courbes conventionnelles ; les franges s'y multiplient, ainsi que sur les riches étoffes qui couvrent les sièges. En même temps, les sujets mythologiques se font rares et sont remplacés par des scènes assez monotones de présentation religieuse, où la divinité assise qui reçoit l'hommage semble presque toujours la même.

Il est assez naturel de chercher dans cette majestueuse figure l'image du dieu lunaire Sin (ou Nannar), patron de la ville d'Our ; car la représentation est souvent accostée du croissant, tantôt simple, tantôt enserrant l'étoile rayonnante. Un trait qu'il importe de noter pourtant comme une particularité nouvelle, c'est que le dieu, quel qu'il soit, ne porte plus d'ordinaire le bonnet aux cornes étagées des anciennes divinités chaldéennes ; il est figuré avec le turban, qui est aussi, sur les cylindres de la même époque, la coiffure des rois et des patésis[1]. Le célèbre cylindre d'Our-Gour[2], père de Dounghi, en offre le premier exemple : le dieu, caractérisé par le croissant lunaire, y est ainsi figuré, tandis que, sur un beau cylindre au nom de Dounghi, l'adorant, un patési vassal des rois d'Our, représenté debout,

1. Nous savons aujourd'hui, par la belle découverte du commandant Cros, que c'était la coiffure de plusieurs des statues de Goudéa. Reprenant à Tello, en 1903, les fouilles interrompues par la mort d'Ernest de Sarzec, le nouveau chef de la mission de Chaldée a trouvé une petite statue du célèbre patési, à laquelle se rajuste exactement une des têtes à turban recueillies par son prédécesseur. Voir pour cette tête, *Découvertes en Chaldée*, pl. 21 bis, fig. 1, et pour la statue entière la *Revue d'Assyriologie*, t. VI, fig. 1.

2. Nom lu autrefois *Our-Kham* et récemment *Our-Engour*.

dans l'acte religieux de la libation, porte cette coiffure[1]. La même mode se continue certainement jusque sous l'hégémonie babylonienne : car la fameuse Colonne des Lois de Hammourabi nous montre le roi de Babylone représenté dans ce costume[2]. Enfin, sur les cylindres babyloniens d'une époque avancée, rien n'est plus commun que le personnage à turban, adorant ou adoré, vêtu de long ou vêtu de court et, dans le dernier cas, tenant contre sa poitrine la masse d'armes, prise à tort pour une épée ; c'est la figure que l'on a surnommée improprement le *Guerrier* ou le *Sacrificateur*.

Il y a là un type qui désormais ne quittera plus les représentations de la glyptique chaldéo-babylonienne, mais dont la première apparition remonte au temps des rois d'Our.

Cette question du turban, secondaire en apparence, soulève des problèmes d'un certain intérêt. On sait, ne fût-ce que par l'histoire de la famille d'Abraham, que la ville d'Our, la seule des grandes cités chaldéeennes qui fût postée sur la rive occidentale de l'Euphrate, se trouvait plus directement que les autres en contact avec les Sémites nomades du désert. Les modes, les usages, l'esprit même de la population avaient pu assurément y être influencés par cette situation à part. Faut-il croire que, sous une telle influence, le sentiment religieux des habitants se soit assez affiné pour répugner aux symboles tirés des animaux, leur préférant, au moins pour la grande divinité locale, le turban, attribut du commandement et de la royauté ? Ou bien devons-nous chercher dans un symbolisme spécial au dieu Sin quelque autre motif de cette grave dérogation aux règles de l'iconographie religieuse en Chaldée? A quelle divinité cependant l'ordinaire attribut de la coiffure aux

1. C'est surtout dans Menant, *Cylindres de la Chaldée*, figures 73 et 87, que l'on peut comparer facilement les deux représentations.

2. J. de Morgan, *Délégation en Perse*, t. IV, pl. 3.

cornes de taureau pouvait-il convenir mieux qu'à une divinité lunaire?

Une autre explication, toute différente, s'accorderait assez bien avec le caractère même de la monarchie des rois d'Our. On a vu que ces princes orgueilleux acceptaient d'être déifiés de leur vivant et que plusieurs d'entre eux ont eu à Sirpourla même des temples où leurs statues recevaient les honneurs divins. L'attribution du turban aux divinités représentées sur les cylindres proviendrait alors d'une confusion voulue et préméditée entre les figures royales et les figures divines, et, dans plus d'un cas, ce serait le roi lui-même qui recevrait l'adoration, sous l'apparence de quelque dieu. De fait, sur les cylindres que l'on appelle royaux, il est très rare que l'invocation s'adresse à une divinité particulière ; l'inscription commence par le nom du roi, et il n'y est fait mention que de l'hommage qui lui est rendu. Les deux solutions, comme on le voit, ne se ressemblent pas ; on peut même dire qu'elles sont opposées. L'une indiquerait une certaine épuration du sens religieux, l'autre en accuse l'abaissement ; mais c'est la plus vraisemblable, car elle est la plus humaine.

LIVRES OFFERTS

M. Chapelain, offrant le premier fascicule du *Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris* consacré aux Périodiques, s'exprime ainsi :

« En 1883, j'avais publié la liste des Périodiques français et étrangers de la Bibliothèque de l'Université, indiquant les ressources assez modestes de cet établissement à la fin de l'administration de Léon Renier. Le présent catalogue donne le résultat des acquisitions faites de 1885 à 1904 par le dernier conservateur, Jules de Chantepie

du Dézert. Le nombre des périodiques s'élève à 2130 numéros ; on voit tout le progrès accompli depuis vingt-deux ans. Cette liste sommaire est extraite d'un travail plus considérable de M. Victor Mortet, le bibliothécaire chargé spécialement du soin des périodiques à la Bibliothèque de l'Université.

M. Chatelain présente ensuite *Un manuel tironien du Xe siècle*, publié, d'après le manuscrit latin 4597 A de la Bibliothèque nationale, par Paul Legendre, professeur agrégé de l'Université, élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études. L'importance de ce manuel est de nous révéler les procédés mnémotechniques, un peu puérils, enseignés dans les écoles carolingiennes pour apprendre les notes tironiennes. L'exemplaire unique parvenu jusqu'à nous est fort incomplet. M. Legendre, par de judicieux rapprochements avec les *Notae Bernenses* publiées par W. Schmitz, a réussi à combler beaucoup de lacunes. Sa brochure est destinée à rendre de grands services aux paléographes qui étudient les difficiles problèmes de la tachygraphie latine.

Le même présente un opuscule de 28 pages intitulé : *Fragments thébains du Nouveau Testament*, par M. L. J. Delaporte, élève diplômé de l'École des Hautes Études. Ces fragments, tirés du manuscrit 408 de la Bibliothèque royale de Berlin, sont relatifs à la première Épître de saint Jean, avec de courts morceaux de l'Épître à Philémon. L'éditeur en publie le texte avec soin, en relève les variantes et en donne la traduction.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication pendant le second semestre de 1905 [1].

1. Voir ci-après.

M. B. Haussoullier présente trois inscriptions grecques inédites provenant de Babylone. La plus intéressante est un palmarès d'une distribution de prix au gymnase de Babylone, en l'an 110 avant Jésus-Christ. Elle porte une double date, d'après l'ère des Arsacides et d'après l'ère des Séleucides. Les inscriptions grecques de Babylone sont encore très rares : la plupart proviennent des fouilles des Allemands à Homera, sur l'emplacement de l'ancienne Babylone.

MM. Hartwig Derenbourg et Clermont-Ganneau présentent à ce sujet quelques observations.

M. Cagnat rappelle que depuis longtemps on connaissait à Pompéi un édifice situé sur le forum, et que l'on croyait être un temple des Dieux protecteurs de la cité. La comparaison du plan de cet édifice avec celui de la bibliothèque de Timgad et celui de la bibliothèque d'Éphèse récemment publiés prouve que c'est aussi une bibliothèque.

M. Heuzey indique l'analogie que présente le plan général de l'édifice d'Éphèse avec un édifice antique trouvé à Tello. A Tello, même mur extérieur séparé par un couloir du bâtiment et enveloppant celui-ci tout entier. L'édifice de Tello devait être un grenier d'abondance, ainsi protégé contre la chaleur, comme la bibliothèque était aussi défendue contre la pluie et le soleil.

M. Collignon rappelle la bibliothèque de Pergame qui se rapproche de celle d'Éphèse par la présence d'une base où devait être une statue d'Athéna. Il n'y a pas de trace d'armoires.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. l'abbé Jalabert une photographie de la bibliothèque d'Éphèse ; il la met à la disposition de M. Cagnat.

M. S. Reinach appelle l'attention de l'Académie sur un passage de la lettre des communautés de Vienne et de Lyon, relatant la violente persécution de l'an 177. Une esclave chrétienne, mise à la torture, à laquelle on voulait faire dire que les chrétiens de Lyon tuaient des enfants pour les manger, répondit : « Comment nous soupçonner de pareille chose, puisque nous ne

mangeons même pas le sang des animaux? » Ainsi la petite communauté chrétienne de Lyon se conformait aux décisions prises, suivant le livre des *Actes*, au premier concile de Jérusalem. Mais, pour ne point manger le sang des animaux, il fallait que ces animaux fussent immolés suivant le rite juif. Comme il ne peut être question d'une boucherie chrétienne à Lyon et qu'en général il n'est jamais question de boucheries chrétiennes, force est d'admettre que les chrétiens de 177 s'approvisionnaient à la boucherie juive, ce qui implique l'existence, à cette époque, d'une communauté juive à Lyon dont les historiens n'ont pas parlé.

MM. Bouché-Leclercq, Ph. Berger, Boissier, Thomas, Dieulafoy, Viollet et Clermont-Ganneau présentent des observations qui confirment, pour la plupart, l'hypothèse de M. S. Reinach.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1905, lu dans la séance du 2 février 1906.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport semestriel que j'ai présenté à la Compagnie le 4 août 1905, il n'a rien paru des publications qui s'impriment au nom de l'Académie, sauf le tirage à part du *Mémoire* de M. Foucart : *Le Sénatus-consulte de Thisbé*, et la septième livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique*.

Pour ce qui est des *Mémoires*, cette seconde partie d'un volume depuis longtemps entrepris n'atteint encore que

346 pages ; mais la première partie du volume n'en comprend que 339. Il n'y aurait donc pas manque d'équilibre entre les deux parties et, aucun autre mémoire n'étant proposé pour l'impression, on pourrait arrêter ici le tome XXXVII de ce recueil.

Des ouvrages qui se publient avec le concours et sous les auspices de l'Académie ont paru, chez Ernest Leroux, le second fascicule du tome XII des *Monuments Piot* (le vingt-quatrième de la collection) et le quatrième fascicule du tome I des *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes*, dû à la collaboration de MM. Cagnat et Toutain.

Des *Comptes rendus* de nos séances, qui sont édités par la librairie Picard, cinq fascicules vous ont été distribués. Le sixième, qui comprendra les séances de novembre et de décembre, sera déposé sur le bureau dans le courant de février. L'illustration de ce volume est plus riche que ne l'avait été celle d'aucun des volumes antérieurs. L'Académie a dû s'imposer de ce chef un assez fort supplément de frais ; mais la diminution des crédits votés pour d'autres travaux a procuré des économies qui ont largement compensé cet excès de dépense, et d'ailleurs c'est peut-être nos *Comptes rendus* qui nous fournissent le meilleur moyen dont nous disposions pour intéresser à nos recherches tous les esprits cultivés, tous ceux dont la curiosité est tournée vers l'histoire, vers toutes les études qui s'y rattachent.

La deuxième partie du tome XXXVIII des *Notices et extraits des manuscrits* va s'achever avec la notice de M. Léopold Delisle sur le *Liber Floridus*. Le bon à tirer des dernières feuilles a été donné. Le volume pourra paraître à bref délai. Aucun article nouveau destiné à ce recueil n'a été remis à la commission ; mais c'est là, dans le tome XXXIX, que devront trouver place les papyrus qui ont été acquis par l'Académie, en Égypte, l'an dernier, par les soins de M. Seymour de Ricci et dont elle a confié la publication à ce savant. Celui-ci me fait savoir qu'une première série, contenant la totalité des textes en langue copte sera prête vers Pâques. Elle contiendra un nombre considérable de textes théologiques en grande partie inédits et de longs morceaux encore non publiés de la version copte thébaine des Écritures.

Nous n'avons aucun article pour les *Mémoires des savants étrangers.*

Le tome V (première partie) des *Historiens orientaux des Croisades* (*Historiens arabes*) est terminé et prêt à paraître. Il renferme la fin des extraits du *Livre des deux jardins* et un index très copieux. Ce travail complète les deux volumes in-folio de la collection que la science et le zèle de M. Barbier de Meynard ont menés à bonne fin. L'Académie lui est reconnaissante du dévouement qu'il a apporté à l'accomplissement de cette tâche; elle est heureuse de savoir qu'il reste à sa disposition pour aider de ses conseils celui de nos plus jeunes confrères qui serait chargé de continuer cette série, si la compagnie juge qu'il y a lieu de la poursuivre dans des conditions nouvelles de plan et de format.

Le tome II des *Historiens arméniens des Croisades* n'est pas aussi avancé; j'ai pourtant lieu de croire que l'année ne se fermera pas sans que nous voyions arriver à son terme cette publication qui a été commencée en 1879 par M. Ed. Dulaurier et qui a été retardée jusqu'à ce jour par la mort successive de tous ceux qui s'en sont occupés, de nos confrères et des auxiliaires dont ils s'étaient assuré le concours. Il suffira de rappeler les noms de MM. Charles Schefer, Riant, de Mas Latrie, Gaston Paris et Ulysse Robert. M. Kohler termine en ce moment l'introduction, formée de notices très développées qui faciliteront aux historiens l'usage des textes traduits dans ce recueil. Nous pouvons compter sur son activité et sur sa compétence pour que ne soit pas différé plus longtemps l'achèvement, depuis si longtemps désiré, de ce travail auquel tant d'érudits ont mis la main.

Du tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France* il y a soixante-cinq feuilles tirées ou en bon à tirer. La fin du volume est en placards et formera environ quinze feuilles.

Dans les séries du *Recueil des Historiens de France* dont sont chargés MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, le travail de la préparation avance sans hâte, mais sans relâche, grâce à l'attention toujours en éveil avec laquelle nos deux confrères dirigent

et révisent les travaux des collaborateurs qu'ils se sont choisis. Du *Recueil des actes de Philippe Ier*, cinquante-quatre feuilles sont tirées. C'est le texte des diplômes de ce roi. M. Prou fait espérer pour une date prochaine l'introduction et l'index. Quant aux *Diplômes de Lothaire et de Louis V*, dont l'édition est préparée par MM. Louis Halphen et Ferdinand Lot, la seconde épreuve en pages de vingt-deux feuilles est en ce moment entre les mains des éditeurs. Ces feuilles comprennent tout le texte des diplômes. En dernier lieu, M. d'Arbois a reçu de M. Philippe Lauer la copie de son recueil des actes de Louis IV dit d'Outremer. Elle est déjà envoyée à l'imprimerie.

Dans la série des *Obituaires*, le tome II (diocèse de Chartres) approche de la fin. Les feuilles 1 à 60 sont tirées. Les feuilles 61 à 82, comprenant les tables, sont en bon à tirer, et il n'y a plus à composer qu'une courte préface de deux feuilles environ pour terminer le volume.

Obituaires (tome III, diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers). Les placards 1 à 59 attendent leur mise en pages.

Pouillés (tome VI, province de Reims). Les 90 premières feuilles, qui forment le corps du volume, sont en seconde épreuve, en bon à tirer, ou tirées. On prépare en ce moment l'index qui formera assurément plus de trente feuilles.

Le travail de la préparation et de l'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum* se poursuit avec une lenteur qui s'explique dans une certaine mesure par la nature de la publication, par ses conditions spéciales. M. Ph. Berger compte faire paraître au cours du premier semestre de 1906 le troisième fascicule du tome II de la partie phénicienne, qui renfermera la fin des ex-voto à Baal-Tanit et à Hammon. M. de Vogüé me fait la même promesse pour le premier fascicule du tome II de la partie araméenne. On y trouvera tout ce qui restait à publier des inscriptions sinaïtiques, avec un index spécial à ces inscriptions et une table de concordance entre les numéros du *Corpus* et les divers recueils (Euting, Lottin de Laval, Lepsius, etc.) dans lesquels ont été antérieurement publiées des inscriptions de cette catégorie. La préparation du fascicule suivant, qui sera consacré aux inscriptions palmyréniennes, se poursuit activement. Pour

la quatrième livraison de la partie IV (inscriptions himyaritiques et sabéennes) du *Corpus*, dix placards sont composés. MM. de Vogüé et Derenbourg se louent hautement du concours que leur prêtent à chacun, pour la partie qui le concerne, les auxiliaires que l'Académie leur a donnés, M. l'abbé Chabot et M. Mayer Lambert.

J'avais espéré déposer, cette fois, sur le bureau, la *Table de la dernière série de nos Mémoires*, que s'est chargé de dresser M. Léon Dorez ; au mois d'août, le rédacteur s'apprêtait à la remettre à l'impression, quand la maladie, puis la mort du chef de sa famille sont venues le détourner de ce travail et l'empêcher de procéder à une dernière révision nécessaire. J'ai l'assurance que la copie sera livrée dans le courant de février. — De la *Table générale de nos Comptes rendus*, que préparait M. Ledos, tout est tiré, même le titre et la couverture. On n'attend, pour brocher et livrer, qu'un court avant-propos que devait rédiger M. de Lasteyrie qui avait donné le plan de ce travail et qui s'était engagé à en surveiller l'exécution. C'est là, pour nous, un motif de plus de regretter l'absence du confrère que l'état de sa santé tient, depuis de si longs mois, éloigné de nos séances. M. Omont a bien voulu, à défaut de M. de Lasteyrie, se charger de rédiger cette brève préface.

L'Académie, c'est ce qui résulte de ce rapport, a continué de travailler, cette année, comme les années précédentes ; mais elle a peu publié. En revanche, plusieurs des travaux que dirigent les éditeurs de ces différents recueils touchent à leur terme, et tout donne à penser que je pourrai bientôt déposer sur le bureau la plupart des livraisons ou des volumes de vos grands recueils qui ont été mentionnés dans le tableau que je vous ai présenté des résultats jusqu'à présent acquis de vos studieux efforts.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie les livraisons 8 à 12 du tome VII de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1905, in-8°), dont voici le sommaire : § 10 : Une inscription néo-punique du proconsulat de L. Aelius Lamia (planche I, *suite et fin*). — § 11 : La relation de voyage de Benjamin de Tudèle. — § 12 : Le pèlerinage de Louis de Rochechouart. — § 13 : *Fiches et Notules* : L'inscription punique *C. I. S.*, I, n° 293. — Inscription judéo-grecque d'Alexandrie. — Anses d'amphores estampillées découvertes à Carthage. — § 14 : L'Heracleion de Rabbat-Ammon Philadelphie et la déesse Astéria. — § 15 : Une nouvelle inscription nabatéenne de Rostra. — § 16 : Une *ghazzia* romaine contre les Agriophages. — § 17 : La fête de l'empereur Hadrien à Palmyre. — § 18 : Le *tâdj-dâr* Imroul'-Qais et la royauté générale des Arabes. — § 19 : Le dieu Echmoun. — § 20 : Inscriptions grecques de Palestine. — § 21 : Nouvelles inscriptions latines et grecques du Haurân. — § 22 : Inscription samaritaine de Gaza et inscriptions grecques de Bersabée. — § 23 : Les comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*à suivre*).

SÉANCE DU 9 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Héron de Villefosse, pour faire suite à la communication de M. R. Cagnat sur les bibliothèques de l'antiquité, offre à l'Académie une photographie de la *bibliotheca Celsiana*, découverte à Éphèse, et dont il a été question à la précédente séance. Cette photographie a été prise au mois d'avril dernier par un ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, le

R. P. Louis Jalabert, professeur à l'Université de Beyrouth ; elle donne une vue très complète et très nette des ruines de cette bibliothèque et permet de saisir dans tous ses détails la disposition intérieure de l'édifice. Si l'Académie jugeait que cette photographie dût être reproduite pour illustrer le savant mémoire de M. Cagnat, cette décision serait pour le P. Jalabert le plus précieux des encouragements.

M. Héron de Villefosse communique, au nom du P. Delattre, correspondant de l'Académie, une note sur la découverte d'une nécropole punique à Utique, dans la propriété du comte de Chabannes. Les sarcophages trouvés jusqu'ici sont en tuf coquillier ; ils ont un aspect très massif ; les puits ne sont pas disposés en rangées comme à Carthage ; ils sont placés en tous sens. L'un d'eux renfermait un squelette de femme : près de la tête on a recueilli plusieurs bijoux, ainsi qu'un collier composé de petits globules en or, et vers les pieds deux grands anneaux d'argent. On n'a pas encore constaté la présence de ces poteries communes si nombreuses dans les tombes de Carthage. Près de cette nécropole le comte de Chabannes a déblayé une maison romaine ornée de fresques et de mosaïques [1].

M. Cagnat lit une note de M. Diakowitch, directeur de la Bibliothèque nationale de Philippopoli, sur les fouilles pratiquées par lui à l'Est de cette ville, et les résultats importants de ses recherches.

Plovdiv (Philippopoli, Bulgarie), le 3 février 1906.

Monsieur le Professeur,

Tout occupé par l'organisation de la Bibliothèque Nationale et Musée à Plovdiv (Philippopoli) dont je suis le chef depuis cinq ans, je devais m'abstenir même de ces petits travaux d'archéologie qui m'amusent dans mes loisirs. Pour cette raison j'ai été longtemps sans pouvoir vous annoncer aucune trouvaille archéologique. Aujourd'hui j'ai le grand plaisir de vous faire savoir que j'ai pratiqué dernièrement de petites fouilles dans un tumulus à l'Est de la ville, et que j'ai recueilli des résultats très importants en comparaison avec tout

1. Voir ci-après.

ce qui était trouvé dans les autres tumulus de la Thrace. Pour vous donner une idée de ce qui y était enfoui, j'ai fait prendre quelques photographies de certains objets que je vous adresse.

Tous ces objets ont été trouvés dans une tombe bâtie de briques et de pierres, longue de 2m 60 et large de 1m 25. Elle était fermée par des grosses dalles artificiellement voûtées. A l'intérieur, j'ai trouvé des fragments de coupes d'argent dont quelques-unes sont presque intactes, un casque (ou masque?) avec la couronne en argent, le reste en fer (fig.), des vases en bronze (urnes, patères, œnochoés,

grands récipients), une bague d'or avec l'intaille en cristal d'un magnifique lion galopant ; plusieurs feuilles d'or de deux espèces (laurier et olivier?), un chandelier en bronze, un petit récipient en fer tout brûlé, un flacon de verre, plusieurs fragments de lances et de piques en fer, un assez grand nombre de morceaux d'objets en fer et en bronze mêlés dans une quantité de cendres. Évidemment les objets ont été brisés et longtemps brûlés. Il me semble que l'incinération avait été opérée dans la tombe elle-même, puisque pour le moment je n'ai pas remarqué de charbon en dehors. Le tumulus

est fait d'alluvion provenant des rivages de la Maritza (ancien Hebrus). Parmi les objets, on remarque un flacon en bronze *plombé* que je n'ai pas encore ouvert. Dans la tombe je n'ai trouvé aucune inscription, aucune monnaie; cependant j'ose vous faire remarquer que sur le vase le bouclier du chevalier présente les restes d'une inscription gravée qu'il faut prendre en considération.

M. Franz Cumont, correspondant étranger, communique une note sur les mystères de Sabazius et le judaïsme. Un texte de Valère Maxime prouve que Jupiter Sabazius avait été identifié avec le Iahvé Sabaoth des Juifs, et les croyances de ceux-ci ont laissé des traces nombreuses dans les monuments du dieu phrygien. Ce mélange d'idées bibliques et païennes se manifeste en particulier dans les célèbres fresques du tombeau de Vincentius découvertes dans les catacombes de Prétextat[1].

MM. S. Reinach, Clermont-Ganneau, Ph. Berger, Bouché-Leclercq, Dieulafoy, échangent à ce sujet quelques observations.

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, fait une communication sur les résultats de récents sondages pratiqués sur le plateau du mont Auxois. Ces sondages, dont la Société de Semur a pris l'initiative, ont fait découvrir des débris de toutes sortes, notamment une innombrable quantité de clous, des fragments de poteries de diverses époques et des monnaies gauloises et romaines dont la plus récente est du temps de Valentinien II. Ils ont, en outre, permis de constater que les ruines d'Alésia existent encore à quelques centimètres de profondeur, et qu'il suffirait de recherches suffisamment étendues pour reconstituer le plan de la ville antique. La Société de Semur n'a besoin que des ressources pécuniaires qui lui manquent. Après l'exemple qui nous est donné à l'étranger par les fouilles de la Saalburg, de Numancia, de Colchester, d'autres encore, il faut espérer que ces ressources ne lui feront pas défaut, car il s'agit aussi, pour la France, d'une question nationale, et que l'emplacement de notre célèbre oppidum pourra être méthodiquement exploré jusqu'au roc[2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UNE NÉCROPOLE PUNIQUE A UTIQUE,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le 23 janvier dernier, sur l'invitation de M. le comte de Chabannes, je me suis rendu à Utique, pour voir une nécropole punique récemment découverte.

Cette nécropole renferme de nombreux sarcophages en tuf coquillier, les uns monolithes, les autres formés de plusieurs dalles. Les lourdes cuves funéraires ont été disposées dans des fosses ou puits profonds de plusieurs mètres. Leur forme rectangulaire est celle des sarcophages en tuf, découverts à Carthage dans les nécropoles de Byrsa, de Douïmès ou de la colline voisine de Sainte-Monique. Mais, à première vue, ce qui caractérise les sépultures d'Utique, c'est l'énorme couvercle de chacun des sarcophages. La cuve porte un gros bloc de tuf régulièrement équarri, atteignant 2 m 90 de longueur, 1 mètre de largeur au moins et 0 m 50 d'épaisseur [1]. Chaque bloc porte des entailles destinées à faciliter la descente et à servir de canal pour le retrait des chaînes ou des cordes après la mise en place.

Les puits n'étaient pas disposés par rangées comme à Carthage. Les tombes puniques d'Utique, même celles qui sont voisines les unes des autres, sont placées dans divers sens.

J'ai assisté à l'ouverture d'un de ces sarcophages. Le

1. Voici la dimension exacte de deux blocs. L'un mesure 2 m 65 de longueur, 1 m 95 de largeur, 0 m 52 d'épaisseur; l'autre mesure 2 m 60 de longueur, 1 m de largeur et 0 m 34 d'épaisseur.

poids du couvercle avait en partie écrasé la cuve. Celle-ci mesurait intérieurement 2m 05 de longueur, 0m 52 de largeur et 0m 66 de profondeur.

On y trouva les restes d'un squelette de femme. Près de la tête, on recueillit :

1° Un gros cercle en or, épais de près d'un centimètre, ayant dû servir dans la coiffure, probablement pour réunir au sommet de la tête la masse des cheveux[1] (diam. ext. 0m 056 ; diam. int. 0m 04). A l'œil, cet anneau paraît être en or massif, mais au toucher, il n'a pas le poids de ce métal. L'intérieur est assurément en bronze, comme celui d'un autre exemplaire trouvé précédemment et dans lequel le bronze oxydé a complètement déchiré son enveloppe. Les deux bouts de la tige ronde qui a été mise en cercle sont dissimulés sous une virole en or à bords garnis de filigranes. Cette virole cachait son éclat sous une légère couche d'oxyde vert qui révèle la présence du cuivre ou du bronze dans l'objet.

2° Deux magnifiques bijoux en or, façonnés en spire et décorés chacun d'une double et élégante rosace en filigranes. Ces bijoux qui mesurent 0m 036 de diamètre sont aussi à âme de bronze. Comme l'anneau, ils devaient servir d'ornements pour la coiffure.

3° Une série de petits globules en or provenant d'un collier.

A la hauteur des mains étendues le long du corps, on recueillit une paire de cymbales à anneau avec chaînette, puis une sonnette avec son battant. Comme à Carthage, ces objets sont en bronze. Enfin, vers les pieds, étaient deux grands cercles d'argent mesurant chacun 0m 12 de diamètre extérieur et 0m 10 de diamètre intérieur. Au moment de la découverte, ces anneaux d'argent étaient

1. G. Perrot, *Histoire de l'art*, III, p. 816. Nous avons trouvé à Carthage des bagues en or sur lesquelles est gravée une tête de femme ainsi coiffée.

d'une belle couleur violacée, mais en quelques instants, l'action de la lumière les rendit tout noirs. On put constater la différence lorsque le second cercle découvert fut placé à côté du premier ; ils ne tardèrent pas à devenir tous deux aussi noirs l'un que l'autre.

On recueillit dans cette tombe un très petit débris de poterie rougeâtre, fragment d'un vase décoré de filets ondulés de couleur brune. Cependant on n'a pas recueilli auprès de ces sépultures, ni dans les sarcophages, ces nombreux vases funéraires que nous sommes habitués à rencontrer dans les diverses nécropoles puniques de Carthage ; lampes, patères, fioles, amphores, etc...

La nécropole punique d'Utique me paraît appartenir au ve siècle environ avant notre ère.

A côté de cette nécropole, et peut-être au-dessus des terrains dans lesquels elle s'étend, M. le comte de Chavannes a déblayé en partie une maison romaine. Les murs sont couverts de fresques de style pompéïen, avec panneaux à personnages pleins de mouvement, que les pluies ont malheureusement détériorés. La mosaïque servant de pavage dans une des chambres est ornée d'un médaillon qui contient une belle tête de bélier.

A peu de distance de là, M. le comte de Chabannes a découvert les ruines d'un monument romain renfermant des restes d'architecture de bon style : colonnes, architraves, chapiteaux, etc... On y a trouvé plusieurs belles têtes de statues.

Le jour de ma visite, on venait d'exhumer une tête de femme. Cette belle tête, haute de 0^m 42, le cou compris, est d'un excellent travail et d'une conservation parfaite. Les traits du visage, au nez busqué, sont fins et expressifs. La chevelure, séparée au milieu, est formée de bandeaux ondulés. Je suppose que c'est le portrait d'une impératrice.

Le lendemain de ma visite, M. de Chabannes a trouvé dans les mêmes ruines un fragment d'inscription, en beaux

caractères hauts de 0m 03 et 0m 025. Le texte semble se rapporter à des thermes ; en voici la copie :

.....I VIR AMP
....TVLIT·ET·PED
.....MISADVEXI*t*
.. *a*f RICANARV*m*
. *th*ERMIS

Au moment où je termine cette note, j'apprends que M. Merlin est allé à Utique pour se rendre compte de ces découvertes. Dans un tombeau punique ouvert devant lui, on a trouvé deux poteries, mais rien, je crois, de particulier comme bijoux. Il n'est pas douteux que cette nécropole ne réserve à ceux qui l'exploreront de très intéressantes et précieuses surprises.

LES MYSTÈRES DE SABAZIUS ET LE JUDAÏSME,

PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Pour assurer leur domination en Asie Mineure, les Séleucides, c'est un fait bien connu, y fondèrent une quantité de colonies. Dans ces établissements militaires, qui devaient tenir en respect les populations indigènes, ils n'envoyèrent pas seulement des Grecs, mais aussi des Sémites : c'est ainsi que, vers l'an 200 av. J.-C., Antiochus le Grand transporta en Phrygie et en Lydie deux mille familles juives de Babylonie, les plaça dans des forteresses et leur donna des terres[1]. Les Juifs formèrent, à la suite de cette émigration plus ou moins volontaire, une portion considérable

1. Sur tout ceci voyez l'exposé de Ramsay, *Cities and bishopries of Phrygia*, t. II, p. 667 ss. ; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3e éd., t. III, p. 13 ss., et une notice substantielle d'Isidore Lévy, *Notes d'histoire et d'épigraphie* (extr. *Revue des études juives*), 1900, p. 14 ss.

de la population urbaine de ces contrées. Les rois de Syrie leur accordèrent dans les cités des droits égaux à ceux des Hellènes, et, en revanche, ces colons israélites soutinrent la politique des princes qui défendaient leurs privilèges contre la jalousie de leurs voisins. Dans certains districts de Phrygie, cet élément sémitique dut être prédominant sinon par le nombre du moins par l'influence. Apamée fait graver sur ses monnaies l'image de l'arche avec la légende ΝΩΕ, et adopte le surnom de Κιβωτός pour rappeler la croyance locale suivant laquelle le patriarche aurait atterri sur le sommet d'une montagne voisine[1].

Ces colonies juives, établies au milieu de Grecs et de Phrygiens idolâtres, ne purent conserver inaltérée la pureté de leur foi[2] : ils oublièrent l'hébreu pour se servir exclusivement du grec, l'organisation de leurs communautés fut imitée de celle des cités, ils autorisèrent ou tolérèrent les mariages mixtes, exercèrent à l'époque romaine le sacerdoce dans le culte des empereurs, et admirent une foule de pratiques et de superstitions païennes[3]. Leur loyalisme même envers les Séleucides dut les incliner dès l'origine à ne pas se montrer intransigeants à l'égard de la religion pratiquée par leurs souverains, et ils cherchèrent des accommodements pour concilier leurs traditions nationales avec les croyances des païens qui les entouraient. Mais, d'autre part, ces païens subirent à des degrés divers l'ascendant du monothéisme hébraïque, et cherchèrent à s'en rapprocher.

Il se forma ainsi en Asie Mineure une série de cultes judéo-païens dont on commence aujourd'hui à reconnaître le caractère véritable. Ainsi, de nombreuses communautés,

1. Cf. Ramsay et Schürer, *ll. cc.* : Babelon, *Rev. hist. des relig.*, t. XXIII (1891), p. 174 ss ; Usener, *Sintflutsagen*, 1899, p. 48 ss. Cf. aussi Salomon Reinach, *Cultes, Mythes*, t. II, p. 253 ss.

2. Lévy, *l. c.*, p. 16 : « Le judaïsme anatolien s'est dissous sous l'action du paganisme ambiant hellénique et indigène. »

3. Lévy, *l. c.* ; Ramsay, pp. 375, 672.

sans se soumettre à toutes les pratiques de la Synagogue, rendaient cependant un culte exclusif au dieu Très-Haut, θεὸς Ὕψιστος, nom que les Israélites eux-mêmes depuis l'époque alexandrine appliquaient à Iahvé, et, tout en restant en dehors du judaïsme orthodoxe, ces croyants adoraient cependant le Dieu de la Bible[1].

Une inscription rupestre, découverte en Cilicie, reproduit un décret rendu par une association de Σαββατισταί, c'est-à-dire, à n'en pas douter, de gentils qui observaient le Sabbat[2], semblables à ces Romains que Juvénal appelle *metuentes sabbata*[3].

Si en Phrygie Noé avait été élevé presque au rang de patron d'Apamée, ce n'était sans doute pas uniquement pour être sorti de l'arche sur une montagne du territoire de la cité. Le héros du déluge était aussi, selon la Genèse, celui qui le premier « avait planté la vigne, avait bu du vin et s'était enivré[4] », et un des dieux principaux du pays était précisément un dieu des vendanges et de l'ivresse[5], Sabazius, l'équivalent du Bacchus gréco-romain. Les sectateurs de cette vieille divinité thraco-phrygienne avaient en effet subi fortement l'action des idées juives. Je voudrais essayer de rechercher ici les traces que celles-ci ont laissé dans son culte ainsi rénové, car elles nous aident à mieux comprendre, si je ne m'abuse, certains détails de ses mystères et des monuments qui lui furent consacrés à l'époque romaine[6]. Les sources

1. Sur le θεὸς Ὕψιστος, cf. Schürer, *Sitzungsb. Akad. Wiss. Berlin*, XIII, 1897, p. 200 ss. et mon *Hypsistos* (suppl. à la *Revue de l'instr. publ. en Belg.*), 1897. L'interprétation proposée a reçu une confirmation inattendue par la découverte des inscriptions juives de Rhénée datant du IIe siècle av. J.-C. Cf. Wilhelm, *Jahresh. Inst. Oesterr.*, IV, 1901, Beibl., p. 13, et Deissmann, *Philologus*, LXI, 1902, p. 252 ss.

2. Hicks, *Journ. hell. studies*, t. XII, p. 233; Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 573. Cf. Schürer, *op. cit.*, III, p. 459, note.

3. Juvénal, *Sat.*, XIV, 96, et la note de Friedländer.

4. Genèse, IX, 20.

5. Noter le passage de Plutarque cité plus bas, p. 66, n. 2.

6. J'ai déjà réuni certaines indications à ce sujet dans l'article Hypsistos cité plus haut. Je les reprends ici en les complétant.

d'information dont nous disposons sont malheureusement très insuffisantes, mais nous pouvons néanmoins arriver à des résultats assez concluants.

Un passage souvent cité de Valère Maxime (I, 3, 2) rapporte qu'en l'année 139 av. J.-C. le préteur Cornelius Hispalus « *Iudaeos qui Sabazi Iovis cultu Romanos inficere mores conati erant repetere domos suas coegit*. La mention à première vue étrange de Sabazius dans ce texte a été généralement expliquée par une confusion de *Iovem Sabazium* avec le « Iahvé Zebaoth » (Σαβαώθ), le dieu des armées de la Bible[1]. Cette confusion, fondée sur une assonance fortuite, paraît certaine, mais elle n'est pas due, comme on semble le croire, à une simple erreur des Romains. Dans les Questions de Table de Plutarque, un des convives démontre doctement que le Dieu des Juifs n'est autre que Dionysos-Sabazios[2]; Tacite connaît aussi cette assimilation et croit devoir expressément la repousser[3]. Enfin Jean Lydus dans un passage, où il suit peut-être Cornelius Labéon, affirme que Dionysos, Sabazios et Sabaoth sont des synonymes[4].

1. Cf. Schürer, *op. cit.*, III[4], p. 29. — Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à ce propos que, pour les gnostiques, Σαβαώθ était le nom de la planète Jupiter. Cf. Pistis Sophia dans Carl Schmidt, *Koptisch-gnostische Schriften*, p. 239,22, 240,11 passim.

2. Plut., *Quaest. convic.*, IV, 6 (t. IV, p. 171, Bernard) : Τίς ὁ παρ' Ἰουδαίοις θεός. Du long développement de Plutarque je me borne à extraire ce qui concerne Sabazius, p. 671 F : Οἶμαι δὲ καὶ τὴν τῶν σαββάτων ἑορτὴν μὴ παντάπασιν ἀπροσδιόνυσον εἶναι. Σάβους γὰρ καὶ νῦν ἔτι πολλοὶ τοὺς Βάκχους καλοῦσι καὶ ταύτην ἀφιᾶσι τὴν φωνὴν ὅταν ὀργιάζωσι τῷ θεῷ... καὶ οὐκ ἀπό τρόπου τις ἂν φαίη τοὔνομα πεποιῆσθαι πρός τινα σίβησιν ἢ κατέχει τοὺς βακχεύοντας. αὐτοὶ δὲ τῷ λογῳ μαρτυροῦσιν ὅταν Σαβάζιον (mss. σάββατον) τιμῶσι, μάλιστα μὲν πίνειν καὶ οἰνοῦσθαι παρακαλοῦντες ἀλλήλους.

3. Tacite, *Hist.*, V, 5. Il désigne simplement le dieu sous son nom latin « Liber pater ».

4. Lydus, *De mens.* IV, 51, p. 106,21, 111,3, ed. Wünsch : Τὸν Διόνυσον, τὸν ὑπό τινων Σαβάζιον ὀνομαζόμενον... Χαλδαῖοι τὸν θεὸν Ἰαὼ λέγουσιν (ἀντὶ τοῦ ζῶς νοητόν) τῇ Φοινικῶν γλώσσῃ· καὶ Σαβαὼθ δὲ πολλαχοῦ λέγεται, οἷον τὸν ὑπὲρ τοὺς ἑπτὰ πόλους, τουτέστιν ὁ δημιουργός. Cf. Buresch, *Klaros*, 1889.

Nous nous trouvons donc en présence, non d'une méprise occasionnelle, mais d'une identification constante, dont l'origine remonte au moins au IIe siècle avant notre ère, et la patrie de ces juifs, que le préteur de 139 força de regagner leurs demeures, était sans doute celle de Sabazius lui-même, c'est-à-dire la Phrygie [1], ou peut-être la Thrace.

L'épigraphie aussi nous fournit des preuves de cette assimilation. Une inscription, découverte sur le territoire de l'ancienne Serdica (Sofia), mentionne une dédicace, d'un thiase de Sabazius (θίασος Σεβαζιανός) au dieu Hypsistos, qui, nous l'avons vu, n'est autre que Iahvé [2]. L'adjectif σεβαζιανός est régulièrement dérivé de Σεβάζιος qui est une des nombreuses altérations de ce nom divin [3], mais peut-être cette forme a-t-elle été choisie à dessein pour rappeler que les fidèles du dieu étaient des σεβόμενοι, terme consacré pour désigner les païens qui révéraient le dieu d'Israël et s'astreignaient à certaines observances de la loi [4].

p. 49, qui paraît avoir le premier cité ce texte. La définition que celui-ci donne de Σαβαώθ « celui qui est au delà des sept sphères célestes » fournit l'explication du nom de θεὸς ὕψιστος. — D'autres preuves de l'assimilation de Iahvé à Dionysos ont été réunies par M. Babelon, *Revue belge de numismatique*, XLVII, 1891, p. 15 ss., qui explique par là la légende *Bacchius Iudaeus* que portent les deniers romains de l'édile Plautius frappés en 54 av. J.-C. Ils se rapporteraient à la soumission du roi de Judée Aristobule, qui était en même temps grand prêtre ou « bacchant juif ».

1. De même que Sabazius fut identifié à Sabaoth, on rapprocha peut-être en Asie Mineure le nom Σάβος donné au dieu et à ses sectateurs de celui de la Sibylle chaldéo-judaïque Σάββη ou Σαμβήθη; cf. Schürer, III3, 426 ss.

2. Von Domaszewski, *Arch. epigr. Mitth. aus Oesterr.*, t. X, 1886, p. 238 : Ἀγαθῇ [τύ]χ[η]. Θεῷ ἐπηκόῳ ὑψίστῳ εὐχὴν ἀνέστησαν τὸ κοινὸν ἐκ τῶν ἰδίων διὰ ἱερέως Ἑρμογένους καὶ προστάτου Αὐγουστιανοῦ. Ἀχιλλεύς. Suivent quatorze autres noms, puis : Θία[σος] Σεβαζιανός ΘΗ... ΤΟΥΤΑΣ·

3. Infra p. 72, n. 1; Kretschmer, *Einleitung in die Griech. Sprache*, 1896, p. 195. — Σεβάζιος se trouve *Arch. Epigr. aus Oesterr.*, X, 241, n° 8; *Année épigr.*, 1902, p. 138. Schol. Demosth., 18,260; cf. Etymol. magnum s. v. — *Sebadius :* Macrobe, *Sat.*, I, 18,11; Arnobe, V, 21.

4. Cf. Schürer, *Sitzungsb.*, *l. c.*, p. 218 [19]. Ces σεβόμενοι sont signalés dans les Actes des Apôtres à Philippes et à Thessalonique [XVI, 14; XVII, 4].

Les dieux thraces portent fréquemment le titre de « seigneur » (κύριος, *dominus*[1]), et Sabazius en particulier est invoqué comme κύριος Σαβάζιος[2]. Cette appellation rituelle est si semblable en apparence au κύριος Σαβαώθ, par lequel les Septante traduisent régulièrement l'hébreu « Iahvé Zebaoth », que personne ne s'étonnera qu'on ait pu rapprocher les deux dénominations et les considérer comme équivalentes.

L'épithète propre du dieu phrygien est ἅγιος, *sanctus*[3], et il est permis de croire que, si les Sabaziastes l'ont employée de préférence à toute autre, ce n'est pas sans se souvenir du Dieu saint et trois fois saint de la Bible[4]; car, si *sanctus* est un qualificatif assez souvent donné aux divinités dans les pays latins, il n'en est pas de même de ἅγιος. L'emploi de cet adjectif dans l'hellénisme païen, comme l'a remarqué M. Clermont-Ganneau, est extrêmement rare, et décèle presque toujours une influence sémitique[5].

Une autre épithète qui se rencontre dans une inscription de Bithynie est encore plus caractéristique : Sabazius y est dit παγκοίρανος[6]. Ce synonyme poétique du terme biblique

1. Dumont, *Mélanges d'archéologie* réunis par Homolle, 1892, p. 218; cf. p. 510 s. v. κύριος; cf. *C. I. L.*, VI, 213, *deo domino Apolloni Vergulesi*. — L'assertion de Varron (Servius *ad Aeneid.*, III, 113; cf. 138) = Varronis *Antiquit. rer. div.*, p. 214, ed. Aghad : *Dominam proprie Matrem Deum dici*, ne paraît pas être confirmée jusqu'ici par l'épigraphie.

2. *Arch. Epigr. Mitt. aus. Oesterr.*, X, 239, 241; XIV, 150.

3. Apulée, *Metam.*, VIII, 25 : *Omniparens dea Syria et sanctus Sabadius et Bellona et Mater Idaea* : — *Arch. Epigr. Mitt.*, X, 241, 6 : κυριος Σεβάζιος ἅγιος; Cagnat, *Année épigr.*, 1890, n° 16; 1893, n° 48 : *Sancto Sabazi*; cf. *C. I. L.*, VI, 467 = Dessau, 3360 : *deo sancto numini deo magno Libero patri*. — Comparer *Ephem. Epigr.*, II, p. 256 = Schürer, p. 212 (13) : θεῷ ἁγίῳ ὑψίστῳ.

4. Isaïe, 6,3 : ἅγιος ἅγιος ἅγιος κύριος Σαβαώθ; cf. Apoc. 4,8, etc. Comparer l'inscription citée note 3. — קדש = ἅγιος est chez les Hébreux l'épithète par excellence de la divinité.

5. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, 1896, p. 104; Cf. Baudissin, *Studien zur semit. Religionsgesch.*, II, 33.

6. *C. I. G.*, 3791 : Θεῷ Σαβαζίῳ παγκοιράνῳ. Il semble que ce soit la seule restitution possible. Dans l'inscription de Délos, *Bull. hell.*, 1882,

παντοκράτωρ[1] rappelle la toute puissance du maître unique de l'univers, et les monuments des mystères phrygiens où l'on accumule les attributs les plus divers, nous montrent qu'on regardait en effet Sabazius, comme une divinité panthée, réunissant en elle la puissance de tous les êtres célestes[2].

Ces monuments ont été étudiés récemment par M. Blinkenberg, dont les recherches ont abouti à des résultats tout à fait intéressants[3]. Elles ont démontré qu'un groupe de « mains votives », couvertes de symboles variés, qui ont été trouvées dans les régions les plus diverses du monde romain, appartiennent au culte de Sabazius, et qu'elles figurent la main du dieu lui-même qui bénit et protège ses fidèles. Dans tous ces bronzes en effet les doigts ont une position caractéristique, les trois premiers levés, les trois derniers baissés. C'est le geste liturgique qui, adopté plus tard par l'Église, y est connu sous le nom de *benedictio latina*.

Or, cette observation s'impose, la coutume de consacrer des « mains votives » ne se trouve en Asie Mineure dans aucun autre culte que celui de Sabazius. Il apparaît donc que l'usage de pareilles dédicaces est étranger à la vieille religion du pays et y est toujours resté particulier aux mystères du Zeus phrygien. Mais cette pratique est au con-

p. 502, n° 25 : κατὰ πρόσταγμα Ὀσείριδος Διὶ τῷ πάντων κρατοῦντι καὶ Μητρὶ Μεγάλῃ τῇ πάντων κρατούσῃ, le dieu uni à la Grande Mère est probablement le Zeus Phrygien, Sabazius, celui qu'une dédicace découverte à Pompéi mais qui paraît provenir d'Alexandrie appelle Ζεὺς Φρύγιος (Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 638).

1. Παντοκράτωρ se trouve comme épithète d'Hypsistos : Schürer, *l. c.*, p. 205 [6]. Dans l'inscription de Rhénée [supra p. 61, n. 1] le θεὸς Ὕψιστος est dit ὁ πάντα ἐφορῶν.

2. Blinkenberg, p. 71 ss.; cf. Damascius, *De princip.*, § 160 (II, p. 44,4, éd. Ruelle) : ὁλότης δὲ, ὁ ἤδη τὰ μέρη προφαίνων, οὔπω δὲ μεριζόμενος, οἷος ὁ Σαβάζιος.

3. Blinkenberg, *Archäologische Studien*, 1904, p. 66-90.

traire très répandue en Syrie[1], on trouve de ces mains consacrées aux Baals les plus divers : à Jupiter Dolichénus, Jupiter Héliopolitanus, et ce qui est plus remarquable, au Théos Hypsistos que nous avons déjà rencontré si souvent. On est donc naturellement amené à supposer que l'offrande de mains votives en bronze faisait partie à l'origine du rituel des cultes sémitiques, qu'elle était pratiquée aussi par les juifs plus ou moins orthodoxes de l'époque hellénistique et qu'elle fut introduite, par l'intermédiaire des colonies juives, en Asie Mineure, où elle resta particulière au culte de Sabazios, identifié avec Iahvé.

Les mains de provenance syrienne ou consacrées à un Baal Syrien sont ouvertes, et ne font pas le geste caractéristique de bénédiction ou de protection ; ce geste distingue spécialement celles de Sabazios. Certainement il était usité dans le cérémonial de ses mystères : dans les célèbres fresques du cimetière de Prétextat, dont nous reparlerons dans un instant, il est prêté à l'un des bienheureux assis au banquet céleste et qui accueillent la défunte[2]. Cette raison vient s'ajouter à celles invoquées par M. Blinkenberg[3] pour rendre probable que le rite de la *benedictio latina* a passé des mystères phrygiens dans la liturgie chrétienne. Il se pourrait cependant que celle-ci, comme ceux-là l'eussent emprunté à la Synagogue. Je ne suis pas assez versé dans la littérature hébraïque pour oser affirmer qu'il n'y soit pas mentionné[4].

1. Voy. l'excellent article de M. René Dussaud, *Revue archéologique*, 1905, I, p. 165 — *Syriaca*, 1905, p. 127 ss., qui donne son assentiment, j'ai la satisfaction de le constater, à la manière de voir que j'exprime ici après la lui avoir naguère communiquée.

2. Cahier et Martin, *l. c.*, p. 8 et p. 13. Garruci trompé par un texte d'Apulée (*Met.*, II, 21) a cru que ce convive (une femme?) indiquait qu'il allait prendre la parole. Cette interprétation n'a plus besoin aujourd'hui d'être réfutée ; cf. Blinkenberg, *op. cit.*, p. 125.

3. *Op. cit.*, p. 177.

4. Cf. cependant Blinkenberg, p. 126. Le fait que les mains syriennes ne font pas ce geste est également peu favorable à l'hypothèse d'une origine sémitique.

Ce ne sont pas seulement les pratiques des Sabaziastes qui subirent cette influence juive, leurs doctrines aussi se transformèrent nécessairement sous l'action d'une théologie beaucoup plus élevée que celle de la religion phrygienne. Nous avons déjà vu que la notion de la sainteté et de la toute puissance de la divinité fut acceptée et enseignée par eux. Il s'opéra aussi certains rapprochements avec des croyances plus spéciales du judaïsme. Le traité sur les mystères, attribué à Jamblique[1], donne pour caractère distinctif à ceux de Sabazius qu'ils ont la puissance de purifier les âmes et de les délivrer des « antiques ressentiments », des παλαιὰ μηνίματα. Cette expression insolite est empruntée à Platon, et le passage du Phèdre dont s'inspire Jamblique, comme l'a montré Lobeck[2], éclaire la signification de ces vocables quelque peu énigmatiques. Les παλαιὰ μηνίματα sont les haines dont les dieux poursuivent une race à cause d'une faute commise par son auteur, la malédiction frappant tous les descendants d'un ancêtre lointain qui a attiré sur lui le courroux céleste. On aperçoit immédiatement combien cette vieille idée grecque put aisément se combiner dans les mystères de Sabazius avec la doctrine juive de la responsabilité héréditaire et spécialement avec celle de la chute d'Adam, d'où étaient résultées pour le genre humain la corruption, la souffrance et la mort[3]. Les vieilles purifications, usitées depuis l'antiquité la plus reculée dans le culte thraco-phrygien[4], prirent ainsi dans

1. Jamblique, *De mysteriis*, III, 10.

2. Phèdre, 244 D; cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 636-642. Sur le sens de ἐξάντης dans le texte de Platon, qui répète un mot d'Héraclite, voyez Parmentier, *Revue de philologie*, 1902, p. 354; cf. aussi les Scholies d'Hermias, p. 95, éd. Couvreur. — La λύσις προγόνων ἀθεμίστων des Orphiques a peut-être le même sens; cf. cependant Salomon Reinach, *Cultes, mythes et relig.*, I, p. 312 ss.

3. Cette croyance apparaît déjà dans le livre de Sirach (190-170 av. J.-C.), et elle est entièrement développée au Ier siècle de notre ère; cf. Bousset, *Die Religion des Judentums im Neutestam. Zeitalter*, 1903, p. 388 ss.

4. Demosthen., *De corona*, 313; cf. Foucart, *Associations religieuses*, p. 73 ss.

les communautés judéo-païennes une efficacité nouvelle : on leur attribua sans doute le pouvoir d'effacer le péché originel, suite de la désobéissance de nos premiers parents, et elles se rapprochèrent ainsi du baptême chrétien. Sabazius, de même que tous les autres dieux des mystères orientaux, fut certainement regardé comme celui qui assurait le salut de ses sectateurs, et son nom même qui prend des formes très diverses[1], Σαουάζιος, Σαυάζιος, Σαοάζος, finit sans doute, après une dernière altération tendancieuse, par donner naissance au θεὸς Σώζων, « au dieu sauveur » des inscriptions de Phrygie[2].

L'action du judaïsme sur le culte de Sabazius me paraît se révéler très clairement dans le monument le plus remarquable qu'il nous ait laissé, je veux dire les curieuses peintures du tombeau de Vincentius, découvertes dans le cimetière de Prétextat[3]. Que Vincentius ait été un serviteur du dieu asiatique, ne peut faire aucun doute, puisqu'il se proclame lui-même dans son épitaphe métrique *antistes Sabazis*[4].

Or le tableau principal qui décore le fond de l'*arcosolium* représente la morte Vibia introduite dans les Champs-Élysées par un bon ange (*angelus bonus*), puis admise au festin

1. La forme véritable est ΣαϜάδιος, et le digamma tantôt s'est renforcé en un β, tantôt est tombé ; cf. Kretschmer, *Einleitung in die griechische Sprache*, 1896, p. 195 ss., et Usener, *Götternamen*, p. 44.

2. C'est ce que paraît avoir prouvé Ramsay, *Cities and bishoprics*, I, 264, 293. — Pour le développement de cette idée de salut dans le paganisme, le judaïsme et le christianisme, voir l'intéressante étude de Wendland Σωτήρ, *Zeitschrift für die Neutest. Wissenschaft*, 1904, p. 335 ss.

3. Garrucci, *Tre sepolcri con pitture delle superstizioni pagane*, Naples, 1852 ; Garrucci, *Mélanges d'archéologie* de Cahier et Martin, t. IV, Paris, 1854, p. 1 ss.; cf. Maass, *Orpheus*, 1895, p. 205 ss.

4. *C. I. L.*, VI, 142 ; cf. Bücheler, *Carmina epigraphica*, n° 1317. On a douté à tort du sens de ce nom (cf. Rohde, *Psyche*, 2e éd., p. 187, n. 1). *Sabazis* est un génitif régulier de la forme *Sabazis-is* qui se trouve à côté de *Sabazius-zii*. Le datif *Sabazi* est attesté par des inscriptions (Cagnat, *Année épigr.*, 1890, n° 16 ; 1893, n° 48 = Dessau, *Inscr. sel.* 4088).

des bienheureux, auquel prennent part sept convives, les *bonorum iudicio iudicati*.

Il me paraît indubitable que l'intervention de l'*angelus bonus* dans cette scène est due à une influence juive [1]. Cet ange ne se rencontre à l'époque païenne que dans une seule inscription, trouvée en Asie Mineure et consacrée, la coïncidence est remarquable, au Zeus Hypsistos. Un autel découvert à Stratonicée porte la dédicace [2] : Διὶ ὑψίστῳ καὶ ἀγαθῷ ἀγγέλῳ. Il ne faut pas y considérer les derniers mots comme une épithète de ce Zeus judaïsant, mais comme un être distinct. C'est ce que suffirait à prouver une seconde inscription trouvée au même endroit et où se lit : Διὶ ὑψίστῳ καὶ θείῳ ἀγγέλῳ [3]. Comment en effet Jupiter aurait-il pu être dit le messager de sa propre divinité ? L'ange est l'intermédiaire entre le Très-Haut et les mortels [4]. D'une manière générale la mention des ἄγγελοι, *angeli*, dans l'épigraphie grecque ou latine est extrêmement rare, et elle

1. C'est ce que nie le dernier savant qui s'est occupé de ces peintures (Maas, *Orpheus*, 222, n. 3, contre Rohde, *Psyché*, 676, 687 [4]), mais je crains qu'il ne se soit fourvoyé en prétendant les expliquer par des doctrines orphiques : les ressemblances qui peuvent exister entre les mystères romains de Sabazius et l'orphisme résultent uniquement de la communauté de leur lointaine origine barbare : tous deux viennent de chez les peuples thraco-phrygiens, qui ont cru de très bonne heure à l'immortalité.

2. Lebas-Waddington, III, 515.

3. *Bull. hell.*, V, 1881, p. 182, n. 3; cf. Schürer, *l. c.*, p. 11 [210].

4. Les inscriptions juives de Rhénée, citées plus haut, nomment le Théos Hypsistos ὁ πάντα ἐφορῶν puis οἱ ἄγγελοι αὐτοῦ. — M. Waddington (note à l'inscription de Stratonicée) a rapproché à tort de ce texte la fable syracusaine rapportée Schol. Theocr., *Id.*, II, 42. — Il faut distinguer aussi de ces dédicaces de Stratonicée celle au dieu syrien de Baalbeck, *I. O. M. angelo Heliopolitano*. Comme l'a montré M. Isidore Lévy en rapprochant de ce texte un bas-relief du temple d'Héliopolis, où l'aigle de Jupiter tient dans ses serres le caducée, ce Baal était conçu comme psychopompe, « supposition pleinenement admissible pour un dieu dont l'antiquité croyait le culte d'origine égyptienne » (Lévy, *Cultes syriens dans le Talmud* [*Rev. études juives*, XLIII], 1901, p. 5 ; cf. René Dussaud, *Syriaca*, 1905, p. 24). — Des théories astrologiques se sont probablement combinées ici avec les croyances égyptiennes sur le dieu des morts. Ce Baal, comme les autres, fut de bonne heure assimilé au Soleil que les « Chaldéens » considéraient comme le conducteur des âmes (Julien, *Or.*, IV, 172, 176, etc.).

paraît révéler toujours l'action d'idées sémitiques ou chrétiennes [1]. Les anges sont pour les juifs hellénisés non seulement des messagers célestes mais les émissaires du monde souterrain [2], et ils remplissent les fonctions que les anciens grecs réservaient à Hermès. L'*angelus bonus* des catacombes romaines est, comme l'était en particulier l'archange Michel chez les Juifs, le gardien des fidèles sur la terre et celui qui guide les âmes des justes dans l'autre monde [3].

Mais, tout en adoptant les anges, comme protecteurs des vivants et conducteurs des morts, les Sabaziastes n'avaient pas renoncé à la vieille divinité psychopompe de la mythologie. Dans les fresques des catacombes, *Mercurius nuntius* entraîne vers le monde souterrain le char qui porte Vibia, et précède celle-ci au moment où elle va se présenter devant le tribunal de Pluton [4].

La combinaison des doctrines juives et païennes a déterminé aussi la conception que les sectateurs romains de Sabazius se faisaient de la vie future : ils représentent les bienheureux, couronnés de fleurs, banquetant dans le royaume de Pluton. Les Israélites se sont souvent représenté le bonheur réservé aux justes dans l'au-delà comme un grand festin auquel Dieu appelait ses élus [5]. Mais les

1. Dédicace *Diis angelis* à Viminacium en Mésie (*Jahresh. Institut Wien*, 1905, Beibl. p. 6) ; vieilles épitaphes à Théra, *I. G. Ins.*, III, 933. — On trouvera des indications plus complètes dans Hiller von Gärtringen, *Thera*, I, 24,181, et dans la note à l'inscription *Jahreshefte*.

2. Cf. les ἄγγελοι καταχθόνιοι invoqués dans les *tabellae defixionum* (Audollent, nos 74, 75 (Attique). Ceux-ci ne sont plus des *angeli boni* mais des anges malfaisants.

3. Stuhlfaut, *Die Engel in der altchristl. Kunst*, 1897, p. 28 ss.; 37 ; Lucken, *Michaël*, Göttingue, 1898, p. 46.

4. On n'a pas encore remarqué, je pense, que pareillement sur un bas-relief d'Asie Mineure un personnage portant le caducée conduit le char de Sabazius (cf. Wagener, *Mém. acad. de Belgique*, t. XXX, 1859, p. 4, et Drexler dans Roscher, *Lexicon* s. v. Mèn, col. 2704). — Hermès psychopompe était aussi adoré dans les mystères de la Grande Mère comme le montre Hepding, *Attis*, 1903, p. 202 s.

5. Hamburger, *Realencyclop.* s. v. *Zukunftsmahl* ; cf. Schürer, *Gesch. des Jüd. Volkes*, II³, p. 541, n. 4, et *Wiener Studien*, t. XXIV (Bormann Heft), p. 239, n. 17.

anciens Thraces se la figuraient aussi sous cette forme matérielle, et croyaient, à peu près comme les Germains, que les héros participaient à un festin éternel où ils s'enivraient d'un vin capiteux [1]. Les mystes de Sabazius étaient restés fidèles à cette double tradition, et ils considéraient certainement comme un symbole et une préparation à ce banquet élyséen, ceux qu'ils célébraient sur cette terre entre initiés. Les sectateurs de la Grande Mère — qui était aussi venue de Phrygie à Rome — chantaient dans un de leurs hymnes : « J'ai mangé dans le tambourin, j'ai bu dans la cymbale, je suis devenu myste d'Attis [2]. » De même Vincentius fait inscrire sur son tombeau, au-dessus de la représentation du repas d'outre-tombe : *manduca*, *bibe*, *lude*.

Ces vers ont provoqué des interprétations bien singulières. On y a vu une simple exhortation à jouir de la vie, à bien manger, bien boire et se divertir, sans s'apercevoir de la contradiction qui existerait entre un pareil conseil et la suite de l'épitaphe, où Vincentius « qui a pratiqué avec une âme pieuse les cérémonies saintes des dieux » com-

1. Platon, *Republ.* 363 E ; cf. Dieterich, *Nekuia*, 1893, p. 72 ss. La ressemblance avec la Walhalla germanique n'est probablement pas fortuite. — C'est la propagation en Grèce des mêmes croyances, répandues par les mystères du Dionysos thrace, qui explique le grand nombre de bas-reliefs dits « Repas funéraire » ou « Repas de héros » mis au jour dans les pays helléniques. Leur origine dionysiaque est indiquée aussi bien par l'aire de leur diffusion que par la présence constante du cratère et du rhyton, parfois d'artistes scéniques, de masques de silènes ou de satyres, et qu'enfin par les circonstances même de certaines trouvailles (Evans, *Journ. hell. stud.*, VII, 1886, p. 2 ss., etc.). Les défunts, couchés sur la *klinè*, s'abandonnent à une douce ivresse, parce que c'est la forme de félicité qui, selon la religion thrace, est réservée aux justes dans l'autre monde. Seulement à l'époque hellénistique, quand les mystères de Dionysos se combinèrent avec ceux des dieux alexandrins, des conceptions égyptiennes se mêlèrent à celles du Nord, et les héros furent assimilés au dieu des morts Sérapis, dont ils portent le polos, parfois aussi à Dionysos (Apul., *Met.*, VIII, 7) ou à d'autres. L'immortalité pour les Égyptiens est l'identification avec Osiris, seigneur des enfers.

2. Ἐκ τυμπάνου βέβρωκα, ἐκ κυμβάλου πέπωκα, γέγονα μύστης Ἄττεως. Cf. Hepding, *Attis*, 1903, p. 184.

mande à ses fidèles de « faire le bien[1] ». Il est absurde de prétendre trouver dans ces impératifs une maxime « toute épicurienne », exhortant à jouir du présent parce que la vie est fugace et tout le reste incertain, alors que la croyance à l'immortalité et à un jugement futur, laquelle s'affirme dans les fresques du caveau, s'opposent absolument aux principes de cette philosophie toute terrestre et matérielle. C'est étrangement méconnaître l'esprit et les tendances qui inspiraient les mystères orientaux au IIIe siècle de notre ère (le tombeau de Vincentius n'est pas antérieur à cette date) que de leur attribuer un pareil enseignement. On ne peut commettre anachronisme plus choquant. Sans doute la vieille sentence Ἔσθιε, πῖνε, παῖζε[2], abrégé de sagesse vulgaire et sensuelle, a pu servir primitivement de devise aux beuveries et aux ripailles des bacchanales asiatiques. M. Perdrizet a réuni une série de bas-reliefs, qui proviennent tous d'une même « synagogue » d'adorateurs du Zeus Hypsistos[3], constituée dans une ville de Mysie sans

1. Voici l'ensemble de l'inscription : *C. I. L.*, VI, 142 = Bücheler, *Carm. epigr.* 1317 : *Vincenti hoc o'pus re qu i etes* (ou « hoc o'ro ne in qu i etes » Bücheler) *quot vides. Plures me antecesserunt, omnes exspecto. Manduca, vibe, lude et veni ad me. Cum vibes, benefac, hoc tecum feres.*

Numinis antistes Sabazis Vincentius hic est
Qui sacra sancta deum mente pia coluit.

Pour échapper au moins en partie à cette contradiction choquante, Leblant (*Revue archéol.*, 1875, I, p. 359; cf. II, 407) a proposé de traduire *benefac* non pas par « fais le bien », mais par « vis bien », c'est-à-dire « donne-toi du bon temps ». Mais une opposition irréductible subsisterait toujours avec le dernier vers, et d'ailleurs ce sens attribué à *benefac* est certainement forcé. Cf. *C. I. L.*, VI, 3, 18659 : *I. G. S. I.*, 1588 : *ego omnibus meis bene feci et quot contempsi per errorem ignoscetis* et d'autres textes cités par Maas, *Orpheus*, p. 210, n. 5.

2. Sur l'histoire de cette sentence en Grèce, cf. Maas, *op. cit.*, 219 s.

3. Perdrizet, *Bull. corr. hell.*, XXIII, 1899, p. 592 s. : Ἐν τῇ τοῦ Διὸς συναγωγῇ dit l'un des textes. L'expression ne signifie pas « dans une réunion en l'honneur de Zeus » comme l'a cru M. Schürer (*Geschichte*, t. III, p. 434, note), mais, comme l'a établi M. Perdrizet, « dans le collège de Zeus Hypsistos », et l'emploi de ce terme juif (cf. Schürer, *l. c.*) s'explique précisément par le caractère judaïsant de ce thiase.

doute vers l'année 125 av. J.-C. Nous y voyons les thiasotes, couchés sur un grand divan et faisant bonne chère, et sur l'un des monuments, tandis qu'un esclave puise du vin dans un cratère, un joueur de flûte fait danser devant les convives des baladins, une femme et un homme nus. Encore aujourd'hui les paysans d'Anatolie se réunissent aux jours de fête sur les anciennes hauteurs sacrées pour y festoyer joyeusement[1], et ces repas de la vieille religion indigène, qui ont persisté jusqu'à nos jours à travers le christianisme et l'islamisme, s'étaient combinés dans les collèges de Sabazios[2] comme dans ceux de l'Hypsistos, avec les banquets rituels des Juifs de la Dispersion, ces σύνδειπνα qui furent expressément autorisés par César à Rome[3]. Mais, de même que dans le culte de la Grande Mère[4], ces repas liturgiques avaient pris peu à peu une signification très différente de celle qu'ils avaient à l'origine. L'esprit du judaïsme et aussi celui de la philosophie grecque avaient épuré la grossièreté du rite barbare, et lui avaient attribué une puissance nouvelle. Il en fut ici comme dans les autres mystères introduits à Rome[5] : on crut trouver dans les banquets rituels un aliment de vie spirituelle et une promesse de participation au festin éternel des bienheureux. *Manduca*, *bibe*, veut dire certainement « mange les mets et bois le vin consacrés », et *lude* rappelle soit les réjouissances, danses ou chants, qui accompagnaient ces agapes, soit peut-être les représentations de drames liturgiques qui les précédaient ou les suivaient[6]. Cette interprétation est la seule qui puisse se concilier aussi bien avec les doctrines religieuses de l'époque qu'avec

1. Cf. nos *Studia Pontica*, p. 173.
2. Cf. le passage de Plutarque cité plus haut, p. 66, n. 2.
3. Schürer, *Gesch.*, III³, p. 68 et 96.
4. Cette transformation a été bien observée par Hepding, *Attis*, 1903, p. 186 ss.
5. Cf. mes *Mon. myst. de Mithra*, t. I, p. 321, et Hepding, *l. c.*
6. Cf. *Acta Archalai*, c. 36 (Migne, *P. G.*, X, 1487 : *sacerdos Mithrae... hoc est quod apud eos ludes et tanquam elegans mimus perages mysteria.*

l'ensemble des représentations et des inscriptions qui décorent la dernière demeure du prêtre Vincentius.

Ces fresques exprimeraient donc, croyons-nous, les croyances d'une communauté judéo-païenne, qui adorait Sabazius, assimilé depuis longtemps à Iahvé Sabaoth. Le caractère de ce collège religieux permet peut-être de comprendre comment le tombeau de son prêtre idolâtre se trouve dans les catacombes de Prétextat, fait étrange, dont on n'a fourni jusqu'ici aucune explication satisfaisante. Car ce n'en est pas une que de considérer Vincentius comme chrétien, malgré le témoignage formel de son épitaphe, et il est à peine moins invraisemblable de supposer, comme l'a fait Garrucci, que les fidèles auraient, en creusant leurs galeries souterraines, rencontré par hasard une sépulture païenne préexistante, qui se serait ainsi trouvée entourée de leurs tombes[1]. Mais Vincentius était, en réalité, le ministre d'une secte juive dissidente, qui admettait à ses cérémonies mystérieuses les hommes de toute race, pourvu qu'ils

1. L'hypothèse de Garrucci est défendue explicitement par lui, *Tre sepolcri*, p. 68-69 (le texte français des *Mélanges* est écourté). Il invoque comme argument d'abord qu'il y a une différence de niveau entre la catacombe de Prétextat et le tombeau de Vincentius, mais il détruit lui-même la portée de cette observation en notant que cette différence n'est que d'une marche (*un assai alto gradone*). Il y a beaucoup d'escaliers dans les galeries des catacombes. De plus Garrucci croit avoir trouvé les traces d'une ancienne cloison en bois et même d'une muraille qui aurait isolé les sépultures païennes du reste de l'hypogée. C'est un argument bien faible. Il semble, fait essentiel, qu'on ne puisse accéder aux *arcosolia* des Sabaziastes qu'en passant par la catacombe et qu'ils n'eussent pas d'entrée distincte. Évidemment un examen attentif des lieux par un archéologue permettrait seul de trancher la question. Mais, s'il est permis de formuler une hypothèse d'après l'ensemble des indications fournies jusqu'ici, je pense que la tombe de Vincentius, établie à l'origine dans un souterrain contigu et attenant au cimetière chrétien, fut plus tard, quand celui-ci s'étendit, enveloppé par cette nécropole agrandie — des épitaphes chrétiennes ont été recueillies dans le couloir même qui y donne accès — et qu'alors on boucha l'entrée des arcosoliums païens. Cette fermeture ne put être pratiquée qu'après la destruction du paganisme, quand les sectateurs de Sabazius eurent disparu, et ne vinrent plus rendre à leur prêtre les devoirs funéraires.

eussent reçu l'initiation sacrée. Or l'Église primitive n'était-elle pas de même une association secrète, issue mais séparée du judaïsme, et qui voulait réunir dans un même culte les gentils et les enfants d'Israël? Sans doute l'une et l'autre avaient été à Rome frappées d'anathème par la Synagogue orthodoxe[1], et la commune hostilité dont elles étaient l'objet dut les rapprocher davantage. On comprendrait donc que les fidèles eussent pu concéder au prêtre de cette confrérie un coin du terrain qui leur appartenait et tolérer la présence de son tombeau dans un hypogée contigu à leur catacombe.

La communauté des adorateurs de Sabazius dut être absorbée de bonne heure par l'Église. On ne trouve plus le nom de ce dieu dans l'épigraphie romaine du IVe siècle. Seuls les mystères de Bacchus (*Liber pater*) et leurs « bouviers » sacrés continuent à y être mentionnés jusqu'à la fin du paganisme.

RÉSULTATS DE SONDAGES PRATIQUÉS SUR LE MONT AUXOIS, PAR M. LE COMMANDANT ESPÉRANDIEU, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Sur la demande de M. le docteur Simon, président de la Société historique et archéologique de Semur, j'ai l'honneur de communiquer brièvement à l'Académie les résultats de récents sondages pratiqués sur le plateau du mont Auxois.

L'ère des discussions paraissant close, et l'identification d'Alise-Sainte-Reine et d'*Alesia*, ne faisant plus, à ce qu'il semble, aucun doute pour personne, la Société de Semur, après entente avec les propriétaires intéressés, a pris l'ini-

1. Cf. pour les relations de l'Église romaine et des juifs sous Commode l'histoire caractéristique rapportée par Hippolyte, *Philosoph.*, IX, 11.

tiative de recherches étendues sur l'emplacement du célèbre oppidum. A la suite d'une conférence tenue à Alise le 18 septembre dernier, quelques fonds furent réunis et un habitant de la commune, M. Pernet, ancien maire, qui déjà, de 1862 à 1865, avait eu la surveillance des fouilles faites par ordre de Napoléon III, sous la direction de la Commission de la carte des Gaules et de son délégué, M. le capitaine Stoffel, fut chargé d'en faire l'emploi.

Quatre tranchées orientées Nord-Sud, et que l'on a remblayées depuis, furent ouvertes, le 16 octobre, vers le milieu du plateau, aux lieux dits Saint-Pierre, le Champ de la Cave, En Surelot et La Combe. Chacune d'elles avait une largeur de 0 m 70 et une profondeur variable, mais qui ne dépassait pas, en général, 0 m 50. La première, de 127 m 30 de long, permit de couper dix-neuf murs et fit reconnaître une cave en petit appareil, que l'on déblaya partiellement et dans laquelle on put accéder par un escalier de sept marches retrouvées en bon état.

La seconde, de 129 m 75, comportait une lacune de 7 mètres sur l'emplacement du chemin actuel du Mont-Auxois. Elle coupa dix-huit murs, parmi lesquels ceux d'une autre cave, aussi en petit appareil, et dont le sol, à 3 mètres de profondeur, était formé par une couche de béton.

La troisième, de 93 m 50, fit découvrir onze murs et les traces d'un foyer rempli de cendres.

La dernière enfin, de 103 m 30, ne donna que peu de résultats. Sur une longueur de 40 mètres, on n'a trouvé que le rocher; la majeure partie des 63 mètres restants était constituée par du macadam recouvert, à trois reprises différentes, par les pierres équarries d'un dallage moins ancien. Deux murs seulement, l'un de 0 m 75, l'autre de 0 m 40, ont été coupés par la tranchée.

Accessoirement, M. Pernet a fait ouvrir, à 1 mètre de profondeur, une tranchée de 25 mètres de long sur l'empla-

cement présumé d'un théâtre. On n'a rien trouvé, non point peut-être parce que ce théâtre est inexistant, mais uniquement, à ce que je crois, parce que les fouilles n'ont pas été suffisamment profondes.

Les deux premières tranchées furent tracées dans le prolongement et à 12 m 50 l'une de l'autre; entre elles se trouvait un puits, lui-même situé au Nord-Est, et à 25 mètres, d'un second puits dont on déblaya les abords. On reconnut ainsi les maçonneries d'une construction, dont le plan d'ensemble a pu être levé par M. Testart, vice-président de la Société de Semur, mais sur la nature de laquelle je ne saurais me prononcer. Le peu d'épaisseur des murs, qui ne dépassent pas 0 m 30, et leur mauvaise facture me paraissent exclure la possibilité d'un monument public.

D'une manière générale, les différents murs que rencontrèrent les tranchées avaient une épaisseur de 0 m 50 à 1 mètre. Ils étaient construits en petits cailloux assemblés avec du mortier; des pavages ou du macadam qui correspondaient, suivant leur largeur, soit à des rues, soit à des places publiques, les séparaient parfois. Un certain nombre de ces murs étaient recouverts d'un enduit gris, rouge ou blanc que décoraient des filets d'autres couleurs.

Les terres des excavations et celles retirées des puits n'ont pas été passées au crible; la saison du reste s'y opposait. On a recueilli, toutefois, une foule de menus objets, de nature à faire augurer favorablement des fouilles plus méthodiques que l'on se propose d'exécuter. C'est d'abord une quantité innombrable de clous de toutes dimensions, paraissant fournir la preuve que le bois entrait pour une bonne part dans la construction des demeures. Ce sont ensuite des fragments de marbre, la base d'une statuette de marbre à laquelle sont adhérents deux pieds de chèvre, ceux peut-être d'un dieu Pan, des débris de poteries rouges ou noires, quelques-unes peintes, dont la fabrication s'échelonne depuis l'époque de la Tène jusqu'au Bas-Empire et dont certaines

sont estampillées aux noms des céramistes gallo-romains *Chrestus*, *Bassus* et *Scoppus*, des gonds de portes, des morceaux de verre, un style et des boutons de bronze, un curieux petit polissoir en pierre dure, de la grosseur et de la forme d'une châtaigne, une pointe de javeline en fer, une épingle en os et des monnaies. Parmi celles-ci, dix ou douze sont gauloises. J'ai noté, principalement, deux pièces des *Mandubii*, deux des *Ædui*, une des *Senones*, une des *Lingones* et une des *Leuci?* avec la légende GERMANVS INDVTILLI. Des autres monnaies, aucune n'est consulaire ; la plus ancienne est de Néron, la plus récente de Valentinien II. La plupart sont de Gallien et de Tétricus, de Constantin I et de Constance II. Leur nombre est encore insuffisant pour nous fixer d'une manière certaine sur l'époque où cessa d'exister la ville gallo-romaine, continuatrice de la cité gauloise que les soldats de César durent piller sans la détruire. Il est toutefois probable qu'il faut reporter cette époque au début du ve siècle et aux grandes invasions qui désolèrent alors nos pays. Alise fut incendiée ; M. Pernet a découvert, au cours de ses sondages, assez de charbon de bois pour en remplir plusieurs corbeilles. C'est d'ailleurs au moins pour une bonne part, grâce à la protection de la couche de cendre qui se forma, que la masse des clous dont je parlais tout à l'heure nous est parvenue. La ville fut rebâtie plus tard, mais non point peut-être sur le même emplacement. Elle semble avoir été reportée vers la crête occidentale du plateau, au lieu dit le cimetière Saint-Pierre, et avoir commencé, dès cette époque, vers la plaine, la descente qui se poursuit de nos jours, quoique lentement.

En résumé, les sondages pratiqués sur le mont Auxois ont répondu pleinement à l'attente de ceux qui les firent entreprendre. Il s'agissait de se rendre compte si des recherches bien conduites permettraient de reconstituer, non point le plan de la ville gauloise, car les résultats des fouilles de Bibracte disent assez qu'on ne peut l'espérer,

mais celui de la cité gallo-romaine qui se fonda au lendemain de la défaite. Or cette reconstitution est possible, et, pour l'opérer, il suffira de trouver de l'argent. Après les exemples qui nous sont donnés à l'étranger par les fouilles de la Saalburg, de Numancia, de Haltern, de Bath, d'autres encore, il est à souhaiter, car il s'agit aussi d'une question nationale, que cet argent ne manque pas, afin que les terres du plateau du mont Auxois puissent être remuées sur tous les points, jusqu'au roc. La Société archéologique de Semur mérite grandement d'être encouragée dans son entreprise ; j'ai la persuasion que l'appui moral qu'elle sollicite de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne lui fera pas défaut.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Maspero, les publications suivantes du service des Antiquités de l'Égypte :

Annales du service des Antiquités de l'Égypte, tome VI, 1er et 2e fasc. (Le Caire, 1905, in-8°).

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. I. *Graeco-egyptian glasses*, par M. C. C. Edgar ; II. *Archaic objects*, par M. Quibell, tomes I et II ; III. *Stèles ptolémaïques et romaines*, par Ahmed bey Kamal (Le Caire, 1904 et 1905, 5 vol. in-4°).

M. de Vogüé offre à l'Académie, de la part de la Commission de publication De Clercq, un volume intitulé : *Marbres et ivoires*, par M. de Ridder (Paris, 1906, in-4°) et félicite l'auteur, M. de Ridder, du zèle dont il a fait preuve.

M. Chavannes dépose sur le bureau deux brochures dont il est l'auteur, intitulées :

Fables et contes de l'Inde, extraits du Tripitaka chinois (Paris, 1905,

in-8°; extr. du tome I des *Actes du XIVe Congrès international des Orientalistes*).

Les pays d'Occident d'après le Weilio Leyde, 1906, in-8°; extr. du « T'oung-pao », série II, vol. VI, n° 5).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant, une brochure intitulée : *Sarcophage en pierre, orné de décors peints, trouvé à Carthage*, mai 1905 extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1905 .

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Il est donné communication à l'Académie d'une proposition que l'Académie de Belgique désire soumettre à l'Association internationale des Académies. Cette proposition a pour objet de faire dresser la liste des documents uniques ou rares existant dans les Musées, bibliothèques, archives et autres dépôts publics. — M. Léopold Delisle présente à ce sujet quelques observations.

M. Salomon Reinach communique une note de M. Seymour de Ricci, donnant le texte et la traduction d'un fragment récemment publié en Allemagne de l'historien grec Sosylos, professeur de grec d'Hannibal. Ce fragment, déchiffré par M. Wilcken sur un papyrus grec de la bibliothèque de Würzburg, décrit en grand détail un curieux épisode d'une bataille navale livrée en 217 av. J.-C. à l'embouchure de l'Ebre, et dans laquelle une heureuse manœuvre de la flotte marseillaise assura le triomphe des Romains sur les Carthaginois. Ces derniers, par une feinte habile, avaient réussi à traverser la ligne des vaisseaux marseillais et se préparaient à virer de bord pour les prendre de flanc et les couler avec leurs éperons. Les chefs marseillais, ayant éventé ce projet, avaient laissé en arrière des unités de réserve qui intervinrent au

bon moment et purent faire subir aux vaisseaux carthaginois le sort même que ceux-ci réservaient à leurs adversaires.

M. A. Croiset rappelle que la tactique ici décrite est celle de Phornios dans le golfe de Corinthe.

M. Dieulafoy fait observer qu'une tactique toute pareille a été appliquée sur terre.

M. Paul Viollet donne lecture d'un mémoire intitulé: *Le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel.*

LIVRES OFFERTS

Le Président dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule V du tome III du Recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, publié sous les auspices de l'Académie (Paris, 1906, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Edm. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, un volume intitulé: *L'ancien palais de Bruxelles et ses hôtes princiers*, avec trois photographies (Bruxelles, 1905, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, de la part de l'auteur, un volume intitulé: *A few events in the early history of the Parsis and their dates*, by Jivanji Samshedji Modi, B. A. 1877 (Bombay, 1905, 98 pages in-8°).

« Le nouveau travail de M. Modi, savant Parsi déjà connu par plusieurs publications intéressantes et *fellow* de l'Université de Bombay, éclaircit plusieurs points obscurs de l'histoire des Parsis et de leur établissement dans l'Inde. L'auteur a été provoqué à entreprendre ce travail, comme il nous en avertit dans sa préface, par les questions que lui a posées Mlle Delphine Menant, lorsqu'elle entreprenait son livre sur les *Parsis*.

« C'est sur les sources que M. Modi a travaillé, avec un scrupule d'exactitude qui ferait honneur aux érudits formés aux meilleures méthodes de la science occidentale. Il a consulté, à cet effet, divers

manuscrits persans et particulièrement des documents *guzaratis* dont la valeur n'avait pas été soupçonnée, et qui n'étaient jamais sortis des archives sacerdotales de Nausari avant le séjour que Mlle Menant a fait dans cette ville en 1901. Plusieurs planches exécutées avec soin par les procédés de la photographie donnent quelques échantillons de ces documents, inédits jusqu'à ce jour. Grâce à l'étude de ces pièces, M. Modi a réussi à fixer des dates qui, malgré toutes les discussions dont elles avaient été le sujet, restaient encore très incertaines. Pour arriver à cette fixation, il a tiré grand parti des rapprochements qu'il a établis entre les données que lui fournissaient ses documents et les récits des historiens musulmans des dynasties locales. Il a également rectifié plusieurs lectures d'Eastwick ; il a réussi à donner de la vie et de la réalité à des figures que l'on considérait comme quasi légendaires, à celle par exemple de Changa-shah, le chef des Parsis à Nausari, vers la fin du xve siècle. Quiconque s'occupera désormais de l'histoire des Parsis ne pourra se dispenser de consulter ce mémoire ; il est très court, mais tout plein de faits bien présentés et bien établis. »

M. H. Omont dépose sur le bureau, au nom du R. P. Louis Petit, des Augustins de l'Assomption, à Constantinople, un exemplaire du *Typicon de Grégoire Pacourianos pour le monastère de Pétritzos Baškoro en Bulgarie* Saint-Pétersbourg, 1904, gr. in-8° ; extrait du tome XI des Βυζαντινα Χρονικά .

La fondation du monastère de Pétritzos par le géorgien Grégoire Pacourianos, grand domestique de l'empereur Alexis Ier Comnène, remonte à l'année 1083, et le *Typicon*, publié d'après une copie du xviiie siècle, conservée aujourd'hui à l'Académie roumaine de Bucarest, donne le détail de diverses fondations pieuses et philanthropiques, de nombreux et précieux objets d'orfèvrerie, de riches étoffes, vêtements sacerdotaux, livres liturgiques, etc., donnés par Grégoire Pacourianos au monastère qu'il avait fondé . C'est un document important pour l'histoire du monde byzantin à la fin du xie siècle.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Il est donné communication d'une lettre dans laquelle M. le maire de Saint-Pantaléon-de-Larche annonce que le Conseil municipal de cette commune a décidé qu'une plaque en marbre, rappelant le nom de M. de Feletz, serait posée sur la façade de la mairie. M. le maire demande, à cet effet, une notice sur M. de Feletz, originaire de Saint-Pantaléon-de-Larche, et qui fut membre de l'Académie française de 1827 à 1850.

Le Président du Congrès international d'anthropologie et d'Archéologie préhistoriques rappelle, dans une circulaire, que le Congrès tiendra sa XIIIe session à Monaco, du 16 au 22 avril prochain. Il fait connaître en même temps, dans cette circulaire, le programme des excursions qui auront lieu pendant et après le Congrès.

M. L. Delisle fait la communication suivante :

« Messieurs,

« Les journaux vous ont appris un événement auquel l'Académie doit s'intéresser particulièrement. Grâce à la sagacité et à la générosité d'un des plus grands bibliophiles de l'Angleterre, un de ceux qui font l'usage le plus libéral de leurs collections et qui s'est fait connaître par d'excellents travaux sur différents manuscrits à peintures, la Bibliothèque nationale va s'enrichir d'un insigne manuscrit, le tome II d'un ouvrage orné de miniatures de Fouquet, qui va reprendre sa place à côté du tome premier dont il était séparé depuis que le tome premier était entré en 1523 dans la librairie de François Ier.

« L'Académie a été tenue au courant des vicissitudes du tome II de l'exemplaire du Josèphe copié pour le duc de Berri et illustré par Jean Fouquet pour Jacques, duc de Nemours. On n'a pu en suivre la trace depuis la mort du duc de Nemours jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle l'existence a pu en être constatée en Angleterre. Il a été reconnu et acquis par M. Thompson, dans une vente faite à Londres en mars 1903, sans que le catalogue mentionnât aucune particularité qui permit d'en soupçonner l'origine et la valeur. Malheureusement le manuscrit n'avait plus que le frontispice ; il y manquait douze miniatures. Tel qu'il était alors, il fut le sujet d'une intéressante et luxueuse dissertation que M. Thompson fit paraître avec des fac-similés à la fin de l'année 1903.

« Des douze miniatures qui manquaient au manuscrit vendu en 1903, dix ont été tout récemment découvertes dans le palais royal de Windsor. Cette découverte a suggéré à M. Thompson la pensée d'offrir son manuscrit au Roi, qui pourrait le compléter en y faisant insérer les feuillets trouvés à Windsor, de façon à pouvoir en faire cadeau à la nation française, comme il est dit dans une lettre en date du 21 février, qui mérite d'être portée à la connaissance de l'Académie :

« Cher Monsieur,

« Je pense qu'il vous sera agréable d'apprendre que mon volume II des Antiquités de Josèphe, complété entièrement à l'exception de deux miniatures, par les dix découpures découvertes à Windsor, va être offert à la nation française par le Roi, aimable contribution à l'entente cordiale. Ainsi, je donne le volume, et le roi les dix découpures. C'est lui qui fait le cadeau. »

« A cette lettre était jointe la photographie des dix miniatures de Windsor.

« Le rétablissement du chef-d'œuvre de Fouquet n'est pas le seul acte par lequel M. Thompson se soit signalé comme réparateur des mutilations qu'ont subies plusieurs des plus beaux manuscrits de notre pays. L'an dernier, il s'est fait inscrire le

premier, et pour une somme considérable, sur une liste de souscription qui a permis de remettre à leur place, dans un magnifique manuscrit de la bibliothèque de Mâcon, trois grandes miniatures du xve siècle, qui en avaient été distraites, comme il a été démontré dans une lecture faite dans une de nos séances en 1899.

« Il appartient à l'Académie de décider si elle ne croit pas à propos de la rentrée en France d'une notable partie du chef-d'œuvre de Fouquet, d'adresser des félicitations à M. Thompson et de prier Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre de transmettre au roi d'Angleterre, par la voie diplomatique, ses plus vifs et respectueux remerciements, au nom des amis des lettres et des arts en France. »

Le Président donne lecture du texte suivant de la résolution adoptée dans la séance précédente, qui a pour objet de faciliter les lectures aux personnes étrangères à l'Académie :

« Pour assurer une plus grande facilité aux personnes étrangères, admises à faire des communications à l'Académie, le règlement sera appliqué comme suit :

« Toute personne étrangère à l'Académie, désirant faire une communication, devra s'adresser au Président qui, connaissance prise de cette communication, pourra l'admettre immédiatement ou demander l'avis d'un Académicien.

« La communication sera ensuite, sous le nom soit du Président, soit de l'Académicien consulté, suivie du nom du lecteur, inscrite à l'ordre du jour. »

M. Salomon Reinach tente d'expliquer le célèbre récit de Plutarque, où Rabelais, après Eusèbe, voyait l'annonce surnaturelle de la mort de Jésus. Le pilote d'un vaisseau, allant de Grèce en Italie, s'entendit appeler trois fois par une voix mystérieuse qui lui annonça que le grand Pan était mort. Les passagers, parmi lesquels se trouvait un professeur de grammaire, informateur de Plutarque, témoignèrent de la véracité de l'histoire qui fut rapportée à l'empereur Tibère et l'inquiéta. M. S. Reinach fait observer que, d'après Plutarque, le pilote du bateau s'appelait *Thamous* et que Thamous est le nom syrien

d'Adonis, dont les fidèles pleuraient chaque année la mort. A cette occasion, ils psalmodiaient une sorte de cantilène composée du nom trois fois répété de Thamous et de trois mots signifiant : *le très-grand (dieu) est mort* — ὁ πανμέγας τέθνηκε. Le pilote et les passagers, qui ignoraient l'identité de Thamous et d'Adonis, crurent que le cri de Thamous appelait le pilote par son nom et que l'épithète *panmegas* (très grand) signifiait « le grand Pan ». Ce malentendu nocturne est l'origine de l'histoire, vraie en substance, que Plutarque a rapportée de bonne foi et qui a inspiré aux commentateurs, depuis quinze siècles, tant de singulières hypothèses.

MM. Alfred Croiset, Maurice Croiset et L. Havet présentent, à ce sujet, quelques observations qui portent sur les mots du texte grec.

M. Bréal critique la méthode même.

M. Boissier revient sur un texte de Suétone cité dans la discussion.

M. Dieulafoy exprime aussi quelques doutes.

M. Reinach répond aux objections qui lui ont été adressées, et particulièrement au scepticisme de M. Bréal.

M. Clermont-Ganneau rappelle que le nom de Thamous était le nom d'un mois dans le calendrier syrien. Il doute de l'explication donnée par M. Reinach.

M. Ph. Berger explique la rareté du nom d'Adonis dans les inscriptions, et la forme Ἀδωνις que le nom du dieu a prise en grec.

LIVRES OFFERTS

M. S. Reinach dépose sur le bureau de l'Académie, de la part de M. Georges Krémos, une *Histoire du schisme des deux églises grecque et romaine*. T. I : *Depuis le début jusqu'à Photius* (Athènes, 1905, in-8°; en grec).

M. Boissier présente à l'Académie le troisième volume de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, par M. Paul Monceaux (Paris, 1905, in-8°) :

« Ce volume contient l'histoire du IVe siècle, et à vrai dire, la période dont il nous entretient ne présente pas le même intérêt que celle qui a précédé et celle qui doit suivre. Dans les deux volumes antérieurs, les faits se groupent autour d'un grand nom. Le premier a pour centre Tertullien, le second saint Cyprien. Dans le quatrième, qu'il prépare, il sera question de saint Augustin. Les événements qui remplissent le troisième ont moins d'importance, les personnages dont il est question ont moins d'éclat. Cependant M. Monceaux y trouve trois écrivains distingués, Arnobe, Lactance et Victorin. La fin de son livre est occupée par un sujet curieux et nouveau : la poésie populaire. Elle contient une étude très complète sur ce poète étrange qui écrit en vers barbares, dans une langue personnelle, et qui annonce l'avenir, sur Commodien.

« Quand Renan disait que l'exploration scientifique de l'Afrique ferait grand honneur à la science française, il ne voulait pas parler seulement des travaux archéologiques, des explorations, des fouilles dont elle a été l'occasion, mais des œuvres d'histoire et d'érudition qu'elle a inspirées. Parmi ces dernières, l'*Histoire littéraire* de M. Monceaux tiendra certainement une des places les plus honorables. »

M. Pottier fait hommage, de la part de M. Degrand, ancien consul de France à Philippopoli, d'un livre intitulé : *Souvenirs de la Haute-Albanie* (Paris, 1901) :

« Ce n'est pas l'œuvre d'un touriste qui s'est promené. Ce sont les souvenirs d'un homme qui a séjourné de longues années dans ce curieux pays, moitié musulman, moitié chrétien, qui connaît à fond les habitudes, les caractères, les mœurs et les superstitions des indigènes. Il y a là, sur les coutumes du mariage, sur la vendetta et la

dette du sang qui sont la plaie de cette race, sur les légendes locales, sur les recherches archéologiques, beaucoup de détails qui sont de l'observation psychologique très fine et qui seront lus avec profit par les historiens. La langue en est simple et saine. De nombreuses vignettes, exécutées d'après les clichés photographiques de l'auteur, illustrent le texte. »

M. Charles Joret, en présentant à l'Académie un article qu'il vient de publier sur *L'helléniste d'Ansse de Villoison*, dans les « Annales de la Société d'Études provençales », fait l'éloge de cette jeune et vaillante société et de ses organisateurs. Fondée il y a deux ans, elle a réussi au delà de tout espoir; elle a des correspondants dans presque toutes les villes de l'ancienne Provence, du Comtat-Venaissin et du comté de Nice; elle compte parmi ses membres tous les archivistes, la plupart des professeurs d'histoire et des savants de la région; elle en a même en Allemagne et en Amérique. Ses *Annales* paraissent très régulièrement six fois par an, et elle n'a pas craint d'organiser cette année, à Marseille, un Congrès des Sociétés savantes de province, qui a reçu déjà de nombreuses adhésions. Il y a là un exemple de décentralisation scientifique que M. Charles Joret a cru devoir signaler à l'Académie.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 2 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle S. É. le cardinal Richard, archevêque de Paris, invite les membres de l'Institut à assister à un service religieux qui sera célébré à Notre-Dame le lundi 5 mars, à 10 heures, pour le repos de l'âme de S. É. le cardinal Perraud, membre de l'Académie française.

M. Homolle annonce à l'Académie que le Musée du Louvre a reçu la pierre nabatéenne qui a été achetée et transportée en France par les soins de M. Clermont-Ganneau.

M. Auguste Coulon présente quelques spécimens des moulages de sceaux pris dans les Archives de la Côte-d'Or pour les Archives nationales. Ce sont, par exemple, les sceaux d'Othon IV, comte de Bourgogne (1286), de Jean de Chalon, évêque de

Langres (1331), d'Héluise, sœur de Joinville, l'historien (1269), etc.; d'autres représentent la ville de Vienne, le martyre de saint Léger, la légende de saint Andoche. Pour beaucoup, l'intérêt artistique s'ajoute à l'intérêt historique. Les sceaux offrent à l'archéologie, et dans toutes ses branches (architecture, costume, blason, etc.), un instrument de critique d'une valeur inappréciable, puisqu'ils ont « une date authentique, une origine certaine, une localité précise ». L'étude n'en sera pas inutile pour la détermination des écoles ou des influences régionales dans l'histoire de l'art. On voit quels féconds résultats peut produire le rapprochement de ces monuments soit entre eux soit avec d'autres monuments. Mais leur fragilité les condamne à une disparition inévitable. Seul le moulage permet de les conserver et de les étudier à loisir. Une collection des sceaux de Bourgogne est la suite naturelle des collections analogues déjà faites pour la Flandre, l'Artois, la Picardie et la Normandie.

M. S. Reinach annonce, à ce propos, que le travail du moulage de tous les sceaux existant dans les Archives des Pays-Bas est commencé.

M. Paul Viollet continue et achève la lecture de son mémoire sur le rôle de Bérenger Fredol dans le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

M. Henri Omont fait une communication sur un manuscrit nouvellement acquis pour la Bibliothèque nationale, et qui contient un traité inédit de Jean d'Argilly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon. Le nom de Jean d'Argilly n'avait pas encore été signalé; il apparaît aujourd'hui pour la première fois dans l'histoire littéraire de la France au XIIe siècle.

M. Héron de Villefosse communique au nom du R. P. Jalabert, professeur à l'Université de Beyrouth, le texte d'une nouvelle inscription latine renfermant les noms réunis des trois membres de la triade héliopolitaine. Cette inscription a été trouvée dans un gros village druse, situé au Sud de Beyrouth, à Choueifat, sur la route de Saïda. Les trois divinités nommées sont Jupiter, Vénus et Mercure. Dans le Jupiter et la Vénus

d'Héliopolis on s'accorde à reconnaître les grands dieux Hadad et Atargatis ; il est beaucoup plus difficile de déterminer la personnalité divine qui recouvre le nom de Mercure, d'autant plus que jusqu'à présent aucune sculpture ne nous a fait connaître la façon dont les Syriens représentaient le Mercure Héliopolitain[1].

M. Héron de Villefosse communique ensuite, au nom du R. P. Delattre, une inscription trouvée à Carthage, à l'extrémité d'une tranchée correspondant aux arcades extérieures de l'amphithéâtre, côté sud.

Elle est gravée sur un bloc de *kadel* régulièrement taillé, long de 0m 84, haut de 0m 54 et épais de 0m 48. Cette base est entourée d'une moulure sur ses quatre côtés, en haut et en bas. Sur la face principale, on lit :

D E O L I B E R O
A M P L I S S I M A E K A R T H A G I N I S
OENOPOLAE CVM MERARIS OMNIBVS

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0m 07, et à la seconde, 0m 065.

La partie supérieure de la pierre porte cinq trous, un au milieu et les autres aux angles. Quatre de ces trous conservent des restes de plomb coulé.

A la partie inférieure, il y a aussi trois trous avec traces de plomb.

Une statue de Bacchus devait s'élever sur cette base.

M. Héron de Villefosse pense qu'il s'agit d'une dédicace faite par les marchands de vin de Carthage (*oenopolae*) auxquels se sont joints tous les buveurs de vin pur (*merarii*).

Il existe une série de vases à boire en terre cuite, provenant principalement des bords du Rhin, et qui portent autour de la panse des inscriptions peintes, en lettres capitales, telles que : MERVM — DA·MERVM — MITTE·MERVM — REPLE·COPO·MERI. Sur d'autres vases de la même série on rencontre les acclamations : MITTE·COPO·CONDITVM — AMO·TE·CONDITE — REPLE·COPO·CONDITI — CONDITVM·ABES. Ces

1. Voir ci-après.

inscriptions indiquaient ainsi le genre particulier du vin versé dans chaque vase, suivant le goût du buveur. Aujourd'hui on ne met plus d'inscriptions sur les vases à boire pour indiquer la nature du vin; les bouteilles possèdent seules ce privilège; mais les boissons différentes sont offertes généralement dans des verres de formes différentes. La bière, par exemple, réclame un récipient d'un galbe particulier; le champagne, le bordeaux, les vins de dessert ne sont pas dégustés dans des coupes de même forme; dans quelques pays on boit même certains vins dans des verres de couleur.

Ces vases à boire romains étaient donc vraisemblablement employés, suivant les inscriptions qu'ils portaient, soit pour boire du vin pur, *merum*, soit pour boire du vin aromatisé ou apprêté à l'aide d'ingrédients étrangers, *conditum*[1]. Les acclamations dont ils sont ornés prouvent qu'il existait des amateurs de ces deux espèces de vin et que les goûts des buveurs étaient nettement tranchés. Rien n'empêche de croire qu'il y avait des associations de buveurs portant des noms significatifs. Les *merarii* de Carthage devaient être des buveurs de vin pur. Le mot *merarius* est formé de la même manière que le mot *cervesarius* qui se lisait sur un des vases de la trouvaille de Bannassac, CERVESAR*is feliciter*, et qui paraît bien désigner les buveurs de cervoise. On sait que la bière ou cervoise constituait la boisson ordinaire des Gaulois de la Belgique : on a retrouvé près de Namur, dans la villa de Ronchine, tout le matériel d'une brasserie. On en buvait aussi à Paris, comme le prouve l'inscription de la gourde conservée au Musée Carnavalet.

Dans une inscription de Séville (*Corp. inscr. latin.*, II, 1182), on trouve l'expression *lintrarii omnes*, expression analogue à *merarii omnes* de l'inscription de Carthage.

M. Foucart commence la lecture d'une étude sur Didymos.

1. On peut rappeler aussi l'inscription d'un vase trouvé à Grand : PARCE·PICATVM·DA·AMINEVM.

COMMUNICATION

NOUVELLES DÉDICACES A LA TRIADE HÉLIOPOLITAINE,

PAR LE R. P. LOUIS JALABERT,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BEYROUTH.

On sait la faveur dont a joui, surtout à l'époque romaine, le culte des dieux d'Héliopolis; on connaît la célébrité de leurs temples à Ba'albek et à Deir el-Qala'a. Il est donc étonnant de constater qu'il y ait fort peu d'inscriptions nous ayant conservé les noms réunis des trois membres de la triade héliopolitaine. Tout compte fait, il n'y en a que trois.

Le premier texte connu a été découvert à Athènes[1]. C'est une dédicace :

*i.o.*M·ET·VE
NERI · ET
MERCVRIo
HELIVPOLI
*t*ANIS.... *etc.*

C'est ce texte qui a permis à M. Perdrizet de compléter l'inscription mutilée découverte à Deir el-Qala'a[2].

1. *C. I. L.*, III, 7280.

2. Cf. Lammens, S. J., *Musée belge*, 1900, p. 302, n° 39, et Ronzevalle, S. J., *C. R. Acad.*, 1900, p. 255 = *C. I. L.*, III, 14392 d. La fin de ce texte a été reconnue par Lammens, Cumont, Perdrizet, dans le fragment *C. I. L.*, III, 6683.

I · O · M · H ·
VENERIME*rc*
. . *etc.*[1].

A peu près en même temps que M. Perdrizet, M. F. Cumont[2] proposait la même restitution, mais en se fondant sur un texte différent, sur une dédicace de Zellhausen (Hesse) adressée aux mêmes divinités[3] :

I O M
HELIO*p*OLI*t*A
NO V*e*NERI *f*
ELICI MERC
VRIO *a*VG *m*
IVLIVS MARCI
FIL FA*bi*A RVF
VS PAPI*r*IANVS
SENTIV*s* GEMEL
LVS DO*m*O BER*y*T
PRAEF[4] . . . . . *etc.*

1. Cf. Perdrizet, *C. R. Acad.*, 1901, p. 131-132 ; *Rev. des ét. anc.*, juillet-septembre 1901 : « Les dossiers de P. J. Mariette sur Ba'albek et Palmyre », tirage à part, p. 34 sqq.

2. Cumont, *Musée belge*, 1901, p. 149.

3. Ce texte, qui semble avoir échappé à M. Perdrizet, publié d'abord par Brambach (*C. I. Rh.*, 1048), avait été brillamment restitué par Domaszewski (*Westd. Kon.-Blatt.*, 1897, p. 172-176). Domaszewski, qui s'était d'abord mépris sur la nature de ce Mercure associé aux dieux syriens et avait voulu l'identifier au Wodan des Germains, s'est corrigé depuis ; cf. *C. I. L.*, XIII, 6658.

4. Il est bien possible qu'il y ait des liens de parenté entre ce personnage et le dédicant de Deir el-Qala'a M·SENTIVS EM porus ? ; cf. *C. I. L.*, III, 14392 d, dont la femme s'appellerait aussi SENTIA MVSA ; cf. *C. I. L.*, III, 6683, et supr., note 2 de la page 97.

A cette courte série je suis en mesure d'ajouter aujourd'hui deux nouveaux numéros, et la rareté des dédicaces à la triade héliopolitaine donne à ces inscriptions une certaine importance.

Je m'étais longtemps demandé si les trois dédicaces des chapiteaux de bronze doré des Propylées de Ba'albek[1] qu'on lit :

i.o. M·DIIS·HELIVPOL· ...*etc.*

ne devraient pas plutôt se restituer :

i.o.m.v. M·DIIS·HELIVPOL·... *etc.*

ou même : *i.o.m.h.v.* M·DIIS·HELIVPOL·

M. Michel Alouf, de Ba'albek, m'ayant fourni avec beaucoup d'obligeance les estampages des deux textes, *C. I. L.*, III, 138 a et b, j'ai pu mesurer exactement les lacunes et calculer rigoureusement le nombre des lettres disparues. La restitution que je propose conviendrait parfaitement à l'étendue de la lacune ; il y a plus, 138 b me paraît conserver des traces certaines d'un V, suivi d'un point séparatif, avant le M[2]. On va voir que la présence des noms divins sous forme de simples sigles n'aurait rien de surprenant[3], car nous allons les retrouver ainsi abrégés sur une inscription inédite que j'ai le plaisir de publier aujourd'hui.

Je possédais depuis trois ans la copie d'une inscription latine relevée à Choueifat, gros village druse, situé au Sud

1. *C. I. L.*, III, 138 ; cf. p. 970, et III, 14385 *b*.

2. Il ne semble pas qu'il puisse s'agir d'une cassure qui ne saurait être aussi franche et arrêtée juste au niveau supérieur et inférieur de la lettre ; de plus, la surface de la pierre conservée un peu au delà du bas du V, là où devrait passer la partie gauche de l'O, si la restitution du *C. I. L.*, devait être maintenue, ne porte absolument rien.

3. Il est opportun de rappeler ici l'importante dédicace bilingue de Deir el-Qala'a, publiée par le P. Ronzevalle, dont la partie latine est toute écrite en sigles ; cf. *Rev. archéol.*, 1903, II, p. 29 sqq.

de Beyrouth, sur la route de Saïda. Cette copie, œuvre d'un illettré, paraissait exacte; cependant je n'osais me fier à la lecture de la première ligne. Après de longues recherches j'ai pu retrouver la pierre et m'assurer de la lecture.

Le cippe, sur lequel est gravée l'inscription, se compose d'un dé de 0m 33 de hauteur sur 0m 30 reposant sur un socle mouluré, haut de 0m 30. Il aurait été trouvé, il y a assez longtemps, à Choueifat même, dans les fondations d'un ancien château druse, ce qui impliquerait une provenance locale[1], à moins que, à la rigueur, la pierre ait voyagé dans l'antiquité et provienne en réalité de Deir el-Qala'a.

L'inscription occupe la face antérieure du dé ; elle compte six lignes d'une écriture assez négligée qui ne saurait guère remonter au delà du IIe siècle et même plus probablement du IIIe. Elle est bien conservée et se lirait sans peine, n'était une cassure qui a fait disparaître le nom fort court du dédicant :

I[illegible] · M · H · V · M ·
CONSERVATORI
BVS · C · VAL PRO
SALVTE · IV · BVR
RIANAE · VXORIS
SVAE · V · L · A · S ·

La clef des sigles étant donnée par les inscriptions rappelées plus haut, il faut donc lire sans hésitation :

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) H(eliopolitano) V(eneri) M(ercurio) conservatoribus C(ivitatis) pro salute IV(liae) Burrianae uxoris suae v.l.a.s.

1. Cette découverte fait en tous cas souhaiter que quelques recherches soient entreprises sur les lieux. Choueifat, il faut se le rappeler, n'est point éloigné de Kafar-šima; cf. *Rev. archéol.*, 1903, II, p. 34.

La photographie laisserait croire à la présence de restes de caractères à la fin de la 4e ligne, après le R, et, au début

de la 5e, avant le R; mais l'examen attentif de la pierre

prouve qu'il n'en est rien et qu'il n'y a là que de légers accidents.

Les seules difficultés concernent les noms propres. Et d'abord celui du dédicant. On serait tenté de lire C·V*al(erius)*, et cette abréviation n'aurait rien que de régulier; mais, si le V est absolument certain, les restes du caractère qui suit sembleraient suggérer R plutôt que A (cf. la forme des R de *Burrianae*); de plus, dans l'espace assez considérable qui sépare cette seconde lettre de la troisième je crois bien reconnaître la trace d'un point séparatif sur l'extrême bord de la cassure. Je ne proposerai donc la lecture *C· V(a)l(erius)* qu'avec une certaine réserve, bien que je n'en voie pas de plus plausible.

Le nom de la femme du dédicant ne laisse pas que de présenter aussi quelque difficulté. On connaît *Burrius* (*C. I. L.*, X, 1403a), *Buria* (VIII, 7236), *Byrria* (XII, 3129, 3481), *Birria* (XII, 1562), *Burianus* (VIII, 683, IX, 2568); la forme *Burriana* n'a donc rien de surprenant. Il en va autrement du premier élément qui se lit sans hésitation IV· suivi d'un point très net. Je crois que, malgré tout ce qu'il y a d'insolite dans cette abréviation, il faut lire *Ju(lia)*[1]. Nous aurions donc, sous le bénéfice de ces remarques :

I. (o.) m. h. v. m. conservatoribus C· Val(erius) pro salute Ju(liae) Burrianae, uxoris suae, v. l. a. s.

Malheureusement ce texte, bien qu'il nous fasse connaître une nouvelle épithète donnée en commun aux dieux héliopolitains[2], ne nous renseigne pas davantage sur la personnalité des trois dieux associés dans un même culte à Ba'albek et à Deir el-Qala'a. Tous les efforts tentés, en effet,

1. On pourrait songer aussi à T(uburriana); mais, outre que ce nom serait, je crois, sans précédent, il faudrait ne pas tenir compte du point séparatif qui est indubitable.

2. Cette épithète, apanage de Jupiter Optimus Maximus, avait déjà été appliquée au Jupiter Heliopolitain; cf. *C. I. L.*, III, 14165[5].

pour résoudre définitivement en ses éléments sémitiques la triade héliopolitaine n'ont pas abouti à un résultat absolument certain[1]. Si l'on s'accorde assez généralement à reconnaître, au moins pour l'époque romaine, dans le Jupiter et la Vénus d'Héliopolis, les grands dieux Hadad et Atargatis[2], la personnalité divine que recouvre le nom de Mercure est beaucoup moins aisée à déterminer[3].

La question ne semble pas près d'être résolue, et, bien que l'invocation collective « diis heliupolitanis » semble plutôt impliquer une communauté d'origine, je me demande si le Mercure, troisième personnage de la triade héliopolitaine, recouvre réellement un dieu indigène, ou s'il ne serait pas plutôt purement d'importation romaine, si ce ne serait pas tout simplement le dieu romain des routes et du commerce[4], tel qu'il apparaît avec ses attributs caractéristiques sur le revers d'un bronze de Philippe Junior frappé à Baʿalbek[5].

Cette supposition s'appuierait encore sur ce fait que Mercure, comme le remarque M. Is. Lévy[6], semble avoir été

1. On trouvera les indications et les références nécessaires dans l'article d'Isidore Lévy, « Cultes et rites syriens dans le Talmud, I. La Triade héliopolitaine »; cf. *Revue des études juives*, t. XLIII (1901), p. 184-195; cf. aussi René Dussaud, *Notes de mythologie syrienne* (Paris, Leroux, 1903-1905, in-8°), p. 24 sqq., 114.

2. Cette double équation est cependant rejetée par Is. Lévy, *l. c.*, p. 191.

3. On comparera avec intérêt les opinions diverses émises par Hoffmann (*C. I. L.*, III, 7288); Cumont, *Musée belge*, 1901, p. 149); Is. Lévy (*l. c.*, p. 188 sqq.); Dussaud (*l. c.*, p. 24 sqq. (1903); 112-114 (1905).

4. Cette supposition revient en première ligne à M. Dussaud (*l. c.*, p. 27). Depuis, il a cru devoir l'abandonner; je crois volontiers qu'il est prudent d'y revenir.

5. Cf. W. Wroth, *Catalogue of greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, p. 294, n° 26, et pl. XXXVI, 9.

6. Cf. *R. ét. juives*, *l. c.*, p. 191. La monnaie de Philippe, ainsi que les inscriptions que nous possédons, viendraient à l'appui de cette conjecture : le texte de Zellhausen est daté par les consuls de 249, les dédicaces des Propylées de Baʿalbek sont en l'honneur de Caracalla, notre texte est du IIIe siècle; les deux autres ne semblent guère devoir être reportés plus haut.

tardivement ajouté, pour compléter la triade, au couple divin « noyau central et suprême du panthéon d'Héliopolis ». Nous aurions ainsi la raison de la rareté des dédicaces à la triade héliopolitaine, qui paraît très frappante en face du grand nombre de textes mentionnant soit surtout le Jupiter Héliopolitain seul, soit le couple Jupiter et Vénus [1].

C'est peut-être aussi ce fait qui expliquerait que, jusqu'à présent, aucun relief votif ne nous ait fait connaître sous quels traits les Syriens de l'époque romaine se représentaient le *Mercure Héliopolitain* [2].

P.-S. — La restitution proposée pour les inscriptions de Ba'albek, *C. I. L.*, III, 138 a et b et S. 14385 b, déjà autorisée par l'estampage de 138 b, est définitivement établie par une ancienne copie (cf. *C. I. L.*, 138) dont les éditeurs du *Corpus* n'ont pas tiré assez parti. Monconys (1665) et de La Roque (1722) ont lu :

M·V·M·DIIS HELIOPOL·PROSVL·

. . . . . .

. . . . . EX VOTO.

Cette copie, qui reproduit 138 a — comme on peut s'en convaincre en examinant la coupe des lignes — tranche la question : il faut indubitablement reconnaître, dans ce texte et ses répliques, des dédicaces aux trois dieux de Ba'albek. Le texte doit donc se restituer :

i. o] m. v. m. diis Heliopol... etc.

1. Cf. v. g., *C. I. L.*, III, 11139, 11140.

2. M. Perdrizet avait cru reconnaître le *symbole* du Mercure d'Héliopolis dans le caducée que tient dans ses serres l'aigle représenté au soffite de la porte du temple de Bacchus à Ba'albek. Cette interprétation a été récusée par Isidore Lévy, Dussaud et O. Puchstein (*Führer durch die Ruinen von Ba'albek*. Berlin, Reimer, 1905, in-8°, p. 30).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'Académie royale des sciences de Bavière, un ouvrage de M. Adolf Furtwängler intitulé : *Aegina Tempel der Aphaia* (Munich, 1906, in-4°, avec 1 vol. de planches).

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, un ouvrage intitulé : *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*, par J.-L. Pič, conservateur du musée du royaume de Bohême à Prague, ouvrage traduit du tchèque par Joseph Déchelette, avec 58 planches dont 4 en couleurs et 15 figures dans le texte (Leipzig, 1906, in-4°).

Au centre de la Bohême, à 32 kilomètres au Sud-Ouest de Prague, se dresse un oppidum, connu sous le nom de Hradischt de Stradonitz, dont les archéologues allemands et autrichiens ont, à diverses reprises, signalé le haut intérêt. Par un phénomène assez inattendu les belles découvertes faites sur ce point présentent l'analogie la plus complète avec celles qui ont été faites en France, à Bibracte, l'ancien oppidum des Éduens, situé sur le plateau du mont Beuvray. Ce fait mis en lumière d'une manière incontestable permet d'établir une étroite similitude entre deux centres de culture celtique, séparés l'un de l'autre par une distance considérable et qui, cependant, offrent à nos études deux images semblables d'une même civilisation.

M. le docteur Pič, conservateur du musée national de Bohême, a publié en 1903, en langue tchèque, la monographie détaillée des découvertes faites au Hradischt de Stradonitz; il reconnaît dans ces ruines la résidence royale, la ville historique de Marobod, roi des Marcomans. M. Joseph Déchelette, qui nous en donne aujourd'hui une traduction française, revue par l'auteur et constituant pour ainsi dire une nouvelle édition, est porté à considérer Stradonitz comme un oppidum boïen fondé dans le cours du Ier siècle et détruit sans doute à l'arrivée de Marobod, vers l'an 10 avant Jésus-Christ.

Quoi qu'il en soit de ces divergences d'appréciation, la comparaison des objets trouvés à Bibracte et à Stradonitz est des plus instructives. Les nombreuses planches de ce bel ouvrage exécutées d'après les meilleurs procédés font passer sous nos yeux le butin archéologique

recueilli à Stradonitz. L'examen des monnaies originaires de la Gaule orientale et de l'Helvétie, l'étude des objets de parure en bronze, en verre coloré, en émail, celle des anneaux, des ornements de ceintures, des pendeloques, des ustensiles, des outils, des armes, de la céramique peinte, des objets en pierre, en os et en terre cuite, des figurines d'hommes et d'animaux, tout concourt à établir la similitude de la civilisation du Hradischt avec la civilisation de la Gaule orientale.

La traduction de M. Joseph Déchelette a pour but de rendre ce livre accessible à un plus grand nombre de lecteurs. Tous les amis de nos antiquités nationales lui sauront gré du nouveau service qu'il rend à leurs études.

M. Cagnat fait hommage, au nom de M. C. Jullian, correspondant de l'Académie, de la leçon d'ouverture faite par celui-ci au Collège de France. Le titre de cette brochure : *La vie et l'étude des monuments français*, en indique nettement la portée. Avec son érudition consommée et dans le style à la fois vigoureux et élégant qui lui est habituel, M. Jullian a montré que la curiosité envers nos vieux monuments, tout en prenant des formes différentes suivant les âges, a été commune à toutes les époques de notre histoire. Il a suivi dans ses transformations cette étude de nos antiquités et a rendu justice à tous ceux qui s'y sont successivement appliqués, qui ont cherché, suivant ses propres expressions, « à leur épargner cette mort nouvelle et définitive qui est l'oubli de l'existence antérieure ». M. Jullian ne pouvait pas mieux nous prouver que nous avons eu raison de lui ouvrir toutes grandes les portes du Collège de France.

M. Cagnat dépose également sur le bureau, de la part de M. Jullian, une traduction en allemand de son livre sur Vercingétorix.

SÉANCE DU 9 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, suivant son désir, il a transmis les remerciements de l'Académie à S. M. le

roi d'Angleterre pour le don qu'il a fait à notre Bibliothèque nationale du second volume des « Antiquités juives », de Josèphe, illustré par Jean Fouquet.

A ce propos, M. L. Delisle donne quelques détails sur la remise de ce volume à la Bibliothèque nationale.

L'Université d'Aberdeen invite l'Institut à se faire représenter au quatrième centenaire de sa fondation qui sera célébré en septembre prochain.

M. Philippe Berger communique à l'Académie, de la part de M. Merlin, directeur du service des antiquités et arts de Tunisie, la photographie d'une inscription néo-punique[1], trouvée dans les ruines de Ziane en Tunisie par M. le lieutenant de Pontbriand. Une inscription latine dédiée à la *Cœlestis*, trouvée au même endroit, semble prouver que l'on est sur l'emplacement d'un temple.

Les fouilles sont poursuivies et il y a lieu d'espérer qu'elles donneront d'heureux résultats.

M. Cagnat ajoute quelques détails sur l'état des fouilles.

L'Académie présente pour la médaille que la Société centrale des architectes français décerne, chaque année, à un membre de l'une des Écoles d'Athènes ou de Rome, M. Albertini, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, membre de l'École française de Rome.

M. Albertini a mérité cette distinction par la part très active qu'il a prise, pendant l'été de 1905, aux fouilles que M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux et correspondant de l'Institut, exécutait en Andalousie, dans le terrain d'où est sortie la célèbre statue, d'un style si original, qui est entrée au Louvre par les soins de M. Paris, il y a quelques années, et qui est connue sous le nom de *la dame d'Elché*. M. Paris étant tombé gravement malade au cours des fouilles, c'est M. Albertini qui a dû en prendre la direction et les conduire à bonne fin. Elles n'ont pas fait découvrir de morceaux qui puissent rivaliser, pour

1. La photographie a été faite par M. le lieutenant Faveris, adjoint à M. de Pontbriand. Cette inscription avait déjà été communiquée d'après un estampage de la Commission du Nord de l'Afrique.

leur importance ou leur beauté, avec *la dame d'Elché;* mais elles ont livré, outre quelques curieux fragments de sculpture, de nombreux débris d'une céramique locale dont les plus beaux échantillons, mis par M. Albertini sous les yeux de l'Académie, dans une de ses séances d'octobre, l'ont vivement intéressée. Le style du décor, dans cette céramique, rappelle à certains égards, d'une manière frappante, celui de la céramique dite mycénienne. Il y a là la trace de relations très anciennes entre le bassin oriental et le bassin occidental de la Méditerranée, relations dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, mais que donnent à supposer ces humbles monuments d'une industrie qui paraît avoir été très florissante chez les Ibères.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur Didymos.

M. Pottier communique un passage du troisième volume du *Catalogue des vases du Louvre* (en préparation), relatif à une des plus célèbres coupes attiques du Louvre, la *Prise de Troie*, exécutée dans l'atelier du potier Brygos.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, pour l'année 1905, novembre-décembre (Paris, 1905, in-8°).

Il offre en outre, au nom de l'Académie royale des sciences de Vienne, le 51e volume de l'ouvrage intitulé : *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. — Philosophisch-historische Klasse* (Vienne, 1906, in-4°).

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« A l'imitation de la Bibliothèque égyptologique, consacrée aux égyptologues français, fondée et dirigée par notre confrère Gaston Maspero, M. Émile Chassinat, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, a eu l'heureuse idée d'inaugurer une *Bibliothèque des arabisants français*. Le premier volume de la collec-

tion étant consacré à l'un de vos anciens secrétaires perpétuels de 1833 à 1838, à Silvestre de Sacy, on s'est souvenu que j'avais consacré naguère une Notice biographique au Maître, dont j'occupe la chaire depuis vingt-sept années. La première édition, publiée à Leipzig en 1886, a été suivie d'une deuxième à Paris et Versailles en 1892 et d'une troisième à Paris en 1895. C'est la quatrième, révisée en 1903, qui a paru au Caire en 1905, que j'ai l'honneur d'offrir à notre Compagnie. On y trouve pour la première fois, comme supplément, une Bibliographie générale de Silvestre de Sacy, due à M. Georges Salmon, et qui comprend 434 numéros. Je ferai remarquer que je n'ai pas cru devoir reproduire l'Appendice de la 3e édition, contenant une iconographie de Silvestre de Sacy, sous forme d'une lettre qui m'avait été adressée le 4 octobre 1895 par M. Armand Silvestre de Sacy, arrière-petit-fils du grand arabisant. »

SÉANCE DU 16 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

L'Académie royale des sciences de Vienne communique à l'Académie une proposition que la Société royale de Londres doit faire à l'Association internationale des Académies, dans sa session du mois de mai prochain, et concernant un *Index* de toutes les publications relatives à l'histoire, la philosophie et la philologie.

M. Hamy, membre de l'Institut, président du Comité d'organisation du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, dans une lettre qu'il adresse au Président, rappelle que le Congrès tiendra sa XIIIe session à Monaco du 16 au 22 avril prochain, et il prie l'Académie de vouloir bien se faire représenter à cette réunion scientifique.

M. Ch. Joret est désigné.

M. P. Foucart lit le résumé d'une note de M. Naville, correspondant de l'Académie, sur les principales découvertes qu'il a faites cette année à Deir el Bahari et présente des photographies envoyées par le savant égyptologue. Le 7 février, il découvrit une chapelle de la déesse Hathor creusée dans le rocher sur une profondeur de quatre mètres. La porte n'existait plus, mais l'intérieur était intact. Des bas-reliefs peints, dont les couleurs ont un éclat merveilleux, représentent des actes du culte accomplis par le roi Thotmès III et les membres de sa famille. La déesse à laquelle la chapelle était consacrée, est figurée en forme de vache, de grandeur naturelle. Entre les cornes est un disque lunaire, surmonté de deux plumes; de chaque côté du cou, une gerbe de plantes aquatiques. Elle allaite un jeune garçon, qui est évidemment Aménophis II, le fils de Thotmès III; son cartouche est gravé sur le cou de la vache. Le même roi est représenté, en homme fait, sous le mufle de l'animal. C'est la première fois qu'on trouve en Égypte une pareille chapelle avec une déesse de cette grandeur. Elle est certainement l'œuvre d'un artiste très habile; le modelé du corps et de la tête est d'une grande beauté.

M. Philippe Berger présente de la part du Dr Carton un chaton de bague en or acheté à Tunis à un Arabe par M. le capitaine Marty.

Le chaton représente une Athéna casquée, vue de trois quarts. Le casque est surmonté d'un cimier et porte des deux côtés deux garde-joues. Au-dessous, on remarque une sorte de treillis dans lequel il faut peut-être reconnaître des boucles de cheveux.

En haut, à droite et à gauche de la tête, on lit les deux lettres puniques *alef* et *tav*. M. Berger propose de voir dans ces deux lettres l'abréviation d'un nom propre, et de lire soit *Ummat Astoret*, nom de femme assez fréquent à Carthage, soit peut-être *Ummat Tanit*, « la Mère Tanit ». Ce serait alors le nom propre de la divinité figurée sur le chaton, et nous aurions là un nouvel exemple de l'identification d'Athéna avec la déesse Tanit à Carthage.

M. Cagnat communique en seconde lecture son mémoire sur les bibliothèques municipales de l'Empire romain.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur Didymos.

M. Maurice Croiset demande quelques éclaircissements sur certaines assertions de Didymos.

MM. Reinach et Boissier ajoutent quelques mots sur l'habitude des historiens grecs de refaire les lettres et les discours qu'ils citent.

Le Président communique à l'Académie les résolutions prises par la Commission du règlement au sujet des élections de commissions et de l'essai de publication mensuelle des *Comptes rendus*.

M. Chavannes, au nom de la Commission du Prix ordinaire, fait le rapport suivant :

« La question proposée était la suivante : Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon.

« Un seul mémoire a été présenté au concours ; il est intitulé : « Shotoku Taishi et son époque » ; le nom de l'auteur est sous pli cacheté.

« La Commission décide de ne pas décerner le prix ; elle accorde un encouragement de cinq cents francs à l'unique travail qui lui a été soumis. L'auteur de ce mémoire est invité à se faire connaître. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le tome V du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades* (Paris, 1906, in-fol.) ;

2° La 2e partie du tome XXXVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1906, in-4°) ;

3° Le volume XIII, partie 3, fascicule II, du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de Berlin (Berlin, 1906, in-4°).

Le Ministère des cultes et de l'instruction publique de Danemark adresse à l'Académie un exemplaire du tome III de l'ouvrage intitulé : *De danske Runemindesmærker*, par L. Wimmer (Copenhague, 1906, in-4°).

M. Senart offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. L. Regnaud, un mémoire intitulé : *Recherches sur les points de départ des noms des ṛṣis védiques* (extr. du *Journal asiatique*).

« On sait que la tradition brahmanique prétend avoir conservé le nom des auteurs de chacun des hymnes du Rig-Véda. Bien des indices rendent les attributions suspectes. On l'avait remarqué depuis longtemps. M. Regnaud, relativement à l'autorité qu'il convient d'accorder aux informations et aux commentaires indigènes sur le Véda, professe, on le sait, un scepticisme intransigeant. Il attache ainsi un prix particulier à ruiner ces attributions, dont un bon nombre sont clairement arbitraires. Pour en mettre en relief la vanité, il nous en présente la liste, en indiquant en regard le mot, le passage de l'hymne qui, suivant lui, a tardivement, et souvent par de purs jeux d'esprit, fourni le nom propre de l'auteur réputé. Tel est l'objet de la brochure dont il m'a chargé de faire hommage à l'Académie.

« Je ne suis pas personnellement porté à exagérer la valeur de la tradition brahmanique, et je ne suis pas de ceux qui nient résolument, entre l'âge de la production védique et la période religieuse suivante, toute solution de rigoureuse continuité. Je ne puis cependant dissimuler que M. Regnaud me semble expédier un peu lestement, une question qui exigerait plus de détail. Il n'eût pas été superflu de peser avec plus de précision ce que les Indous entendent par les *ṛṣis* — soi-disant les auteurs — des hymnes, et de marquer avec plus de rigueur jusqu'à quel point M. Regnaud prétend inno-

ver sur les savants qui ont antérieurement envisagé la question et sur les idées qui ont cours.

« Son travail est, à mon avis, trop sommaire pour porter autant qu'il le souhaiterait. Cela ne saurait m'empêcher de reconnaître qu'il constitue pour l'examen de la question un recueil suggestif d'indications et de conjectures qui ont leur prix. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie un article qu'il a publié dans la « Byzantinische Zeitschrift » et intitulé : *Observations sur les « Inschriften aus Syrien »* (*B. Z.*, t. XIV, pp. 18-68).

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« M. le Dr J. Hirschberg, professeur d'oculistique à l'Université de Berlin, ne se contente pas d'être un praticien habile et un bibliophile avisé (le catalogue imprimé en 1901 de sa bibliothèque médicale ne remplit pas moins de 434 pages), il a consacré ses loisirs et ses veilles à l'histoire de l'oculistique, et je suis chargé par lui de vous offrir une vraie encyclopédie, formée des ouvrages qu'il a composés sur ce sujet. En voici l'énumération : 1° *Égypte : Études historiques d'un oculiste* (Leipzig, 1890) ; 2° *L'oculistique d'Aëtius de Amida*, en grec et en latin (Leipzig, 1899) ; 3° *Histoire de l'oculistique dans l'antiquité* (Leipzig, 1899), comprenant la thérapeutique de l'œil malade chez les anciens Égyptiens, les Indiens, les anciens Grecs, les Byzantins ; 4° *L'oculistique d'Avicenne*, traduction de l'arabe et commentaire, avec la collaboration d'un arabisant très distingué, M. J. Lippert (Leipzig, 1902) ; 5° *Les oculistes arabes étudiés d'après les sources*, avec le concours de MM. J. Lippert et E. Mittwoch (Leipzig, 1904-1905) ; 6° *Histoire de l'oculistique chez les Arabes* (Leipzig, 1905). »

M. H. Omont dépose sur le bureau deux petits volumes édités par la maison Berthaud frères et donnant la reproduction en phototypie des miniatures de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale : une *Vie de saint Denys*, copiée et enluminée à Paris au milieu du XIIIe siècle, offerte, il y a quelques années, à la Bibliothèque nationale par notre savant confrère M. le duc de La Trémoïlle, et le livre d'*Heures de Henri II*, l'un des chefs-d'œuvre les plus parfaits de la peintures des manuscrits au milieu du XVIe siècle.

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un exemplaire de la *Vie de saint Athanase l'Athonite* que le P. Louis Petit, des Assomptionnistes

de Kadi Keni près Constantinople, vient de publier dans les *Analecta Bollandiana* (t. XXV). Après le nom révéré de la *Panagia*, la Vierge toute sainte, la protectrice toute puissante de l'Athos, il n'en est pas de plus familier aux lèvres des caloyers de ce lieu que celui d'Athanase, le fondateur de la Grande Laure et le premier législateur monastique de la Sainte Montagne : « Telle est l'étendue de son culte, dit le P. Petit, qu'à la messe quotidienne, le nom d'Athanase figure après les grands noms d'Antoine, d'Euthyme, de Sabas, d'Onuphre et d'Arsène, ces gloires du monachisme oriental. » Ce grand saint fut l'ami et le confident du célèbre basileus Nicéphore Phocas. Sa vie, si importante pour l'histoire de son temps, pour celle de la Sainte Montagne en particulier, n'avait jamais été jusqu'ici publiée qu'en extraits par Porphyre Ouspensky, puis par M. J. Pomialovsky. Le P. Louis Petit, cet érudit si scrupuleux auquel nous devons déjà tant d'excellents travaux sur le moyen âge byzantin, nous donne dans ce travail une édition qu'on peut qualifier de presque définitive de la *Vie* de ce grand saint d'après un codex conservé à la Grande Laure de l'Athos. Des notes pleines d'intérêt rédigées par l'éditeur accompagnent ce texte si intéressant. Bien des erreurs sont relevées en cours de route. Une préface pleine de faits curieux met le lecteur au courant de tout ce qu'on sait et de tout ce qui a été publié sur le premier véritable fondateur de la gloire du mont Athos. »

SÉANCE DU 23 MARS

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 21 mars 1906.

M. de Morgan, directeur des fouilles de Perse, m'écrit à la date du 15 janvier dernier pour me mettre au courant des travaux archéologiques qu'il a exécutés depuis son retour et pour me signaler d'intéressantes découvertes.

« J'ai repris, écrit-il, la suite des tranchées menées dans les temples au niveau de 10 mètres de profondeur.

« Sur le bord du Tell, nous avons trouvé une sépulture achéménide, renfermée dans une cuve de bronze analogue à celle figurant au Louvre dans nos collections. Cette cuve ne renfermait, en dehors du squelette d'une jeune fille, que deux peignes d'ivoire sculpté et incrusté d'or. Ces objets, d'un travail très délicat, n'existent malheureusement plus qu'à l'état de fragments.

« Plus loin, les ouvriers ont rencontré une énorme stèle de grès (longueur, 2 m 20; largeur, 1 m 45), couverte sur ses deux faces d'une longue inscription anzanite en deux colonnes. Cette pierre a été brûlée dans l'incendie de Suse tout comme l'avait été la stèle de Maramsin; je dois donc prendre de grandes précautions afin de la solidifier.

« Nous avons encore trouvé dans les diverses tranchées :

« Deux koudourrous avec textes mutilés et figurations des divinités;

« Une pierre portant un texte en caractères proto-anzanites remontant à une très haute antiquité;

« Deux bassins en bronze d'époque anzanite, sans texte, de 0 m 90 de diamètre;

« Un petit autel de bronze;

« Une série d'instruments et d'objets de bronze;

« Quelques cylindres, dont quelques-uns fort beaux, très archaïques;

« Un fragment de stèle archaïque représentant un personnage;

« Une nombreuse série de briques portant des textes de l'époque des patésis;

« Une grande quantité de textes sur briques de l'époque anzanite;

« Des plaques émaillées anzanites représentant des animaux;

« Bon nombre de petits objets, vases, etc. »

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer ces renseignements qui, je n'en doute pas, sont de nature à intéresser l'Académie.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur de l'enseignement supérieur,
BAYET.

M. SAGLIO annonce à l'Académie que la commission du prix Fould a décidé d'attribuer ce prix à M. Lechat, professeur à l'Université de Lyon, pour son ouvrage intitulé : *La sculpture attique avant Phidias*, et pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de l'art grec.

M. Pottier lit une note de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, professeur à la Faculté de Bordeaux, sur le trésor de Javea, trouvé en Espagne. Il se compose d'un bandeau, de colliers et de pendeloques d'or, qui offrent des comparaisons intéressantes à faire avec les parures que portent les statues de femmes trouvées au Cerro de los Santos. M. Paris croit à une fabrication due à des artistes grecs et en particulier attiques, s'exerçant d'après des modèles indigènes.

M. S. Reinach exprime des doutes sur le caractère attique de ces bijoux et sur la date qui leur est attribuée.

M. Clermont Ganneau étudie un fragment d'inscription bilingue, grecque et nabatéenne, qui vient d'être découvert, d'une façon bien inattendue, à Milet, et publié par MM. Wiegand et Mordtmann dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Berlin (1906, p. 260), malheureusement sans reproduction figurée. Il critique la lecture et l'interprétation proposées par M. Mordtmann, et pense qu'il s'agit en réalité d'une dédicace faite au Zeus Dusarès, le grand dieu national des Nabatéens, pour le salut d'un roi Obodas, par l'épitrope ou premier ministre de celui-ci, portant en cette qualité le titre officiel de *frère du roi*. Le nom mutilé et douteux du personnage est peut-être à lire *Choullai*. Le document s'éclairerait ainsi d'une vive lumière historique, car nous aurions alors affaire au fameux *Syllæus*, épitrope d'Obodas II (25-9 av. J.-C.), ennemi acharné d'Hérode, qui avait fait le voyage de Rome pour plaider sa cause devant Auguste. Il avait pu toucher à Milet et y élever un monument votif pour le succès de sa mission — acte de piété qui, d'ailleurs, ne lui réussit guère, car il fut finalement condamné à mort par l'empereur sur le réquisitoire de Nicolas de Damas.

M. Clermont-Ganneau fait ensuite une communication sur une inscription byzantine trouvée à Azote, en Palestine, par le R. P. Germer-Durand ; il propose d'y voir une acclamation en l'honneur d'un comte Diomède (ζῆτω ὁ κόμης).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Cavvadias, correspondant de l'Institut, éphore général des antiquités à Athènes, un volume intitulé : *Comptes rendus du Congrès international d'archéologie*. 1re session, Athènes, 1905 (Athènes, 1905, in-8°).

« La Commission chargée de la mise en ordre des actes du Congrès et de la rédaction des procès-verbaux de ses séances a mis un louable empressement à s'acquitter de sa tâche, sans pourtant que son travail sente nulle part la hâte. Le volume paraît moins d'un an avant le jour anniversaire du dernier Congrès. Bien imprimé, illustré de simili-gravures qui sont bien venues, il est surtout intéressant par le bref et substantiel résumé qui y est offert des communications faites dans les séances. Grâce au zèle et à l'intelligence des secrétaires, on a là non seulement les lectures qui ont été apportées au Congrès, mais encore de claires analyses des observations provenant le plus souvent d'érudits très compétents, que ces lectures ont provoquées. Il y a plus à prendre, plus à apprendre dans ce volume que dans la plupart des recueils du même genre qui ont été antérieurement publiés. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie, le n° XXIX de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des études anciennes*).

Dans ce nouveau fascicule M. Jullian s'occupe de l'origine du terme *briga* qui entre dans la formation d'un certain nombre de noms de lieu. Il expose les raisons pour lesquelles il ne peut souscrire à l'opinion commune attribuant à *briga* une origine celtique ; il considère ce mot comme issu du langage d'un peuple autre que ceux qui ont porté le nom gaulois. La seconde partie de ce fascicule contient une chronique gallo-romaine.

SÉANCE DU 30 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un texte fort curieux trouvé récemment entre la Goulette et Radès, sur le bord du lac de Tunis, à la saline « la Princesse ». Il est gravé sur la partie supérieure d'une grande dalle de marbre épaisse de 0m 06, large de 0m 78 et haute de 0m 53 :

QVIDRATARISTRANSEVNTES
/////////////DARE DEBEANT
HOMOCABALLARIS·FL·IIIIHOMOPEDESTER·FL·I
BVRDOCARRICATVSCVMBVRDONARIV·FL·IIII
5 BVRDOLEVISCVMBVRDONARIV·FL·II
CAMELLVSCARRICATVSCVMCAMELARIV·FL·V
camellus levis CVMCAMELARIV·FL·III
asinus? carricatus cum asin? ARIO·FL·IIII
asinus levis cum asinario fl. ii?

Haut. des lettres, 0m 045. La première ligne n'est peut-être pas complète à droite.

Comme on le voit, il s'agit d'un tarif établi pour le passage d'un bac. C'est un genre de document peu commun et qui offre un véritable intérêt. Malheureusement les six premières lignes seules sont entièrement conservées ; nous n'avons que la fin des lignes 7 et 8.

La monnaie indiquée dans le tarif par l'abréviation FL· paraît être le *follis*, petite monnaie de bronze en usage dès le IIIe siècle de notre ère, mais surtout très répandue depuis Constantin et

dont le nom revient plusieurs fois dans les textes relatifs à l'Afrique[1].

Pour passer le bac, un homme à cheval, un cavalier, était taxé à 4 *folles;* un homme à pied n'en payait qu'un seul. Un mulet chargé accompagné de son muletier en devait 4; un mulet non chargé accompagné de son muletier n'en payait que 2. Un chameau chargé et son chamelier en payaient 5; un chameau non chargé et son chamelier en payaient seulement 3. Le P. Delattre suppose que dans la ligne 8, dont il ne reste que quelques lettres finales, il s'agissait d'un âne et de son ânier.

L'emploi du verbe *carricare*, la mention du *follis* comme monnaie courante, les formes des ablatifs avec finale en *u* indiquent une assez basse époque.

Si, comme tout porte à le croire, le mot RATARIS a été copié avec exactitude, on doit le rapprocher du terme *ratariae* qui se trouve dans le catalogue des noms de bateaux donné par Aulu-Gelle[2]; ce terme y désigne un bateau d'une forme particulière. Il semble bien que le mot s'applique ici plutôt aux bateliers qu'aux bateaux; c'est une variante de RATIARI, qui, dans les inscriptions de la Gaule, désigne des bateliers d'un genre spécial, organisés en corporations. Une inscription de Genève fait connaître des *ratiarii superiores* opérant dans la vallée du Rhône ou sur le lac Léman[3]; une autre inscription de Saint-Jean de la Porte nous apprend l'existence, dans la vallée de l'Isère, des *ratiarii Voludnienses*[4]. Les *ratarii* du tarif africain sont certainement des passeurs; leurs bateaux, *rates* ou *ratariae*, faisaient l'office de ceux que nous appelons aujourd'hui des bacs.

Il est intéressant de rappeler à ce propos un autre monument africain, la célèbre mosaïque de l'Henchir-Medeïna (l'antique

1. Tout ce que l'on sait du *follis* a été exposé par Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, p. 763-771. Ce nom de *follis*, comme le fait remarquer Babelon, était tellement répandu en Orient pour désigner la monnaie de bronze byzantine qu'il fut recueilli par les Arabes. Ceux-ci appelèrent *fels* (pluriel *felous*) leurs monnaies de bronze pendant tout le moyen âge.

2. X, 25, 5; éd. Hertz, II, p. 50.

3. *Corp. inscr. lat.*, XII, 2597.

4. *Ibid.*, 2331.

Althiburos, qui nous a conservé un véritable catalogue illustré de la batellerie gréco-romaine. On y voit un bateau, large et plat, se manœuvrant à la rame, au-dessous duquel est inscrite la légende RATIS SIVE RATIARIA[1]. C'est vraisemblablement le bateau dont se servaient les passeurs désignés dans notre nouveau texte.

La découverte de ce tarif a permis au P. Delattre de reprendre une hypothèse[2] ancienne qui paraît maintenant tout à fait naturelle. On sait que *Maxula* est citée deux fois dans l'Itinéraire d'Antonin. La première fois, elle est appelée *Maxula Prates* (57, 3) et elle est indiquée comme placée à X milles de Carthage; la seconde fois elle est appelée *Maxula civitas* (58, 1) et elle est placée à XVIII milles de Carthage. Cette divergence dans les désignations et dans les chiffres de distances avait fait croire à l'existence de deux *Maxula* peu éloignées l'une de l'autre. Une telle supposition doit être écartée, car il devient évident que *Maxula Prates* est une lecture fautive du manuscrit de l'Itinéraire; il devait y avoir *Maxula p er rates*, avec un signe d'abréviation dans la lettre *p*.

Notre tarif permet donc de corriger le texte imprimé de l'Itinéraire. Il prouve, en effet, qu'une route fréquentée passait à l'endroit où il a été découvert. Cette route, tout à fait directe pour se rendre de Carthage à Radès, suivait la *ligula*, c'est-à-dire l'étroite bande de terre qui ferme le lac de Tunis du côté de la mer; elle était coupée par une ou par plusieurs ouvertures naturelles ou artificielles qui faisaient communiquer le lac avec la mer. De là venait la nécessité d'établir, sur un ou sur plusieurs points, des bacs pour les voyageurs auxquels ce secours était nécessaire pour passer l'eau. Il en résulte, comme le remarque le P. Delattre, que cette route était celle de Carthage à Maxula par les bacs, *per rates*. Le nom actuel de Radès tire probablement son origine de cette désignation. C'était la voie la plus directe pour aller de Carthage à Maxula.

1. P. Gauckler, *Recueil Piot*, XII, 1905, p. 126; pl. IX-X.

2. Elle a été exposée par Mannert, *Géographie ancienne des États barbaresques*, trad. Marcus et Duesberg, p. 312; le *Corpus inscr. lat.*, VIII, p. 131, la rappelle pour la combattre.

L'autre route par laquelle on comptait VIII milles de plus, et qui est également mentionnée sur la Table de Peutinger, contournait complètement le lac et passait par Tunis : c'était une route plus commode et plus facile, mais beaucoup moins directe.

M. Héron de Villefosse communique ensuite de la part du docteur Carton l'empreinte d'un plomb de bulle recueilli à Carthage par un Arabe. On y lit sur les deux faces les inscriptions suivantes :

FORT
VNIO
EPCS

———

PRI
MARE
GIO

Ce plomb porte le nom de *Fortunius*, évêque de Carthage au milieu du VIIe siècle, qui prit part au concile de 655[1]. Le nom de ce même prélat a été retrouvé sur un autre plomb de bulle, signalé dès 1887 par le P. Delattre, mais qui fut volé il y a quelques années au Musée Lavigerie[2]. Il portait d'un côté le nom de *Fortunius* et de l'autre les lettres RG || VI. On hésita tout d'abord sur l'interprétation de ces lettres, mais on reconnut bientôt qu'il fallait transcrire *r(e)g(io) sexta*. L'église de Carthage était donc divisée comme celle de Rome en régions ecclésiastiques. Plusieurs de ces régions sont mentionnées dans les actes des Conciles et dans les inscriptions[3].

Jusqu'ici on n'avait encore rencontré aucune mention de la *prima regio ;* le plomb signalé par le docteur Carton vient heureusement combler cette lacune. Il est vraisemblable que ces régions ecclésiastiques étaient au nombre de sept comme celles de Rome, mais on ne connaît aucune mention de la *regio septima*[4].

1. Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 56.

2. Babelon, *Bulletin des Antiq. de France*, 1897, p. 397 ; *Corp. inscr. lat.*, VIII, 22656, 30.

3. Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III, p. 66, a réuni tous les documents connus jusqu'ici sur les régions ecclésiastiques de Carthage.

4. Une inscription chrétienne de Carthage, signalée par le P. Delattre, paraît prouver que chacune de ces régions possédait des lecteurs spéciaux : *Corp. inscr. lat.*, VIII, 13423.

M. Philippe Berger communique à l'Académie une inscription découverte par le R. P. Delattre. Cette inscription, tracée en caractères très fins sur le rebord d'une corniche en pierre, est la dédicace d'un autel du dieu Sadrafa, dans lequel M. Clermont-Ganneau a reconnu du premier coup le dieu Satrapès, qu'il a déjà reconnu sur des monuments tant de Syrie que de Grèce.

L'inscription se termine par la date, indiquée comme d'habitude par les noms des deux suffètes éponymes, Adonibaal et Adonibaal, fils de Bomilcar.

La présence du dieu Sadrafa à Carthage est d'un haut intérêt; il faut espérer que l'explication de la première ligne contribuera à éclaircir les obscurités qui entourent encore ce nom divin.

M. Foucart communique en seconde lecture son mémoire sur Didymos.

M. Senart présente quelques spécimens des plans et photographies rapportés par M. Dufour des travaux d'exploration du Bayon à Angkor, qu'il a exécutés en 1904 avec des subventions de l'Académie et la coopération de l'École française d'Extrême-Orient. Il fait valoir l'énorme travail fourni par le missionnaire de l'Académie pendant les longs mois qu'il a consacrés à sa tâche, et insiste sur l'intérêt capital que présente pour l'archéologie orientale la connaissance exacte et complète du monument reconnu pour le plus important spécimen de l'art khmer, sur les indications inestimables que fournira à l'histoire l'étude de ces longues séries de bas-reliefs qui présentent sous ses aspects les plus variés la vie du Cambodge dans le IXe siècle. Les reproductions sont excellentes. Il est de l'honneur de la science française que toutes facilités soient données à M. Dufour pour mettre au point ses recherches et pour en préparer la publication [1].

M. J.-B. Chabot fait une communication sur une mosaïque découverte à Édesse, en 1901, et dont la photographie lui a été envoyée par le Fr. Raphaël, missionnaire-capucin. Cette mosaïque formait le pavement d'un tombeau. On y voit figurés les portraits en buste de six personnages : trois hommes et trois femmes. Elle

1. Voir ci-après.

est accompagnée d'une inscription syriaque, écrite en lignes verticales. En voici la transcription et la traduction :

אנא	*Ego*
אפתוחא	*Aftôḥa,*
בר גרמו	*filius Garmu,*
עבדת לבית	*feci domum*
עלמא הנא	*aeternitatis hanc,*
לי ולבני	*mihi, et filiis meis,*
ולורתי לעמית	*et heredibus meis, in dies*
עלמא	*aeternitatis.*

Les noms des hommes représentés dans la mosaïque sont : אפתוחא, גרמו, אסו ; et ceux des femmes : אמיתלהא, שומו et שלמת.

Cette mosaïque date apparemment de la seconde moitié du IIIe siècle. Elle offre des détails intéressants dans le vêtement et surtout dans la coiffure des personnages.

M. Clermont-Ganneau fait observer que la plupart des mosaïques trouvées jusqu'ici dans la région de l'Euphrate appartiennent au IIIe siècle. L'une d'elles porte sa date : les lettres ΘΑΦ, qui avaient été prises pour un nom propre, doivent se lire : θλφ′ = 539 des Séleucides, 228 de notre ère.

COMMUNICATION

LES FOUILLES EXÉCUTÉES AU BAYON D'ANGKOR, PAR M. DUFOUR, ARCHITECTE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. NOTE DE M. ÉMILE SENART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En 1903, notre Académie avait, sur la fondation Benoît Garnier, alloué une subvention pour l'exploration méthodique du Bayon, à Angkor. Ce travail que l'École de Hanoï ne pouvait défrayer sur ses ressources propres était

confié à M. Dufour, ancien élève de l'École des beaux-arts et à ce moment inspecteur des bâtiments civils en Indo-Chine. Les belles reproductions qui sont en ce moment exposées sous vos yeux sont des spécimens des résultats qui ont été obtenus. C'est de mars à novembre 1904 que, en dépit de toutes les difficultés et de la saison défavorable, le travail se poursuivit avec une énergie qui commande tous les respects. Nous n'avons garde d'oublier que l'École française d'Extrême-Orient y prit sa part de collaboration et d'honneur; elle y détacha pendant un temps le regretté Carpeaux qui lui appartenait comme chef de travaux archéologiques et qui paya de sa vie son dévouement obstiné à l'entreprise. Le chef de la mission, M. Dufour, en rapporta lui-même une santé ébranlée pour longtemps. C'est cette fâcheuse circonstance qui l'empêche aujourd'hui encore, et bien qu'il se soit bravement remis au travail, de vous faire, avec les détails qu'il faudrait et avec les vues personnelles qui lui donneraient tant de prix, l'exposé de son œuvre. En le suppléant bien insuffisamment, en vous présentant ces prémices d'une riche moisson, je ne saurais répéter longuement des descriptions générales que nous fournissent des livres aisément accessibles. Il suffira de quelques mots d'orientation. Je me félicite du moins que cette intervention très modeste me donne l'occasion de rendre un hommage bien mérité à notre zélé et persévérant missionnaire.

Le groupe des ruines d'Angkor, dans les provinces cambodgiennes annexées au Siam, s'étend sur une aire de plusieurs lieues carrées. Depuis le jour où elles ont été découvertes et visitées, les voyageurs ont été unanimes à y signaler le Bayon comme le monument remarquable entre tous et par ses mérites architectoniques et par ses sculptures. Il semble bien qu'il soit une des créations les plus anciennes et les plus originales, dans cet ensemble qui paraît s'être élevé entre le IXe et le XIe siècle sous la main des grands bâtisseurs khmers.

Le nom de « Bayon » n'a reçu encore, je pense, aucune explication certaine ni même vraiment satisfaisante. Nous savons au moins qu'il désigne ce qui était le sanctuaire principal dans cette vaste enceinte d'Angkor-thom, où l'on reconnaît la capitale inaugurée par Yaśovarman à la fin du IXe siècle. Je rappelle en deux mots qu'il comprend trois terrasses inscrites dans une sorte de parc rectangulaire qui mesure 250 mètres sur 150. Une première enceinte de 130 mètres sur 140 est formée d'une galerie surélevée d'un mètre environ, qui, aux angles et sur la ligne des grands axes, s'épanouit en portiques et en réduits spacieux ; à l'Est elle s'ouvre par un passage triple que surmonte une tour. Une seconde galerie, édifiée sur une base de 1m 50, mesure 70 × 82m, avec des retours de cloîtres en ligne brisée dans les coins. Elle s'appuie sur une troisième terrasse cruciforme où se dresse le sanctuaire. Tous les visiteurs ont célébré la majesté et la richesse de cette cella centrale. Formée par une manière de coupole surélevée qui domine la plaine d'une cinquantaine de mètres, appuyée sur un cercle de chambres à portiques qui rayonnent du centre sur des piliers et que, au-dessus de frontons superposés, couronnent des clochers et des clochetons, elle se dresse comme une merveilleuse éclosion de tours et de tourelles assemblées en forêt. Sur chaque tour une face gigantesque de Brahmâ s'épanouit mystérieuse et vaguement souriante.

Partout, aux pilastres, aux linteaux, aux frontons, aux balustres s'accrochent les feuillages fouillés et les animaux fantastiques ; nombre de niches se peuplent de danseuses célestes ou de dieux gardiens brandissant leurs armes menaçantes. C'est cependant l'ornementation des enceintes qui est le trait le plus original de la décoration.

La première est constituée par deux rangs de piliers inégaux qui, courant le long d'une muraille de fond haute de 6 mètres environ, forment un double corridor, couvert l'un par une voûte, l'autre par une demi-voûte. La deuxième

comprend une haute galerie centrale très sombre devant chaque muraille de laquelle se dresse une rangée de piliers. Il en résulte à l'extérieur une série de portiques séparés les uns des autres par les murs de base des gopuras qui, aux encoignures et au centre, jalonnent chacun des côtés. Tout le mur de fond, toutes les murailles de ces portiques et des réduits qui les séparent sont couverts d'un immense développement de scènes qui se déroulent en reliefs étagés. Richesse unique, si je ne me trompe, parmi les monuments khmers ; Angkor-vat qui seul connaît une disposition analogue n'a de sculptures que dans sa seconde galerie.

Ces indications rapides ne donnent qu'une idée bien insuffisante de la grandeur, de la variété de lignes, de la prodigalité ornementale du Bayon. Mais autant tous les visiteurs étaient unanimes dans leur admiration, autant ils s'accordaient à déplorer la décadence d'un monument où le temps et la végétation tropicale avaient accompli d'irréparables ravages.

En se proposant d'étudier sous tous ses aspects, dans son plan et sa construction, dans sa décoration et sa plastique, ce vaste monument, M. Dufour assumait une tâche très lourde : déblayer d'abord, débroussailler, couper des arbres, déplacer des racines et des troncs, transporter des masses considérables de pierres pour les rétablir à leur emplacement primitif. Les seuls transports ont occupé plus de 3 000 journées de coolies. Et ce n'était que le commencement de l'œuvre véritable.

Des documents qui ont récompensé tant d'efforts, M. Dufour ne nous offre aujourd'hui que quelques spécimens. Je ne crois pas exagérer en les déclarant admirables. Il a rapporté des clichés de presque tous les reliefs subsistants. Les agrandissements qui vous sont soumis, et qui correspondent à quelques parties tant de la première que de la seconde enceinte, permettent au moins de se faire et des sujets et du style dans lequel ils sont traités une idée précise. Ils repré-

sentent à peine la huitième partie des reliefs qui ont été relevés. Ai-je besoin d'insister sur l'importance de ces images? Nous ne pouvons prévoir encore tout ce qu'une étude attentive, éclairée par des documents parallèles, en fera jaillir de lumière. Ce qui apparaît dès à présent, c'est que nous y retrouvons, dans la guerre et dans la paix, dans la vie familière ou les processions solennelles, tous les aspects de la civilisation khmère au IXe siècle, les types divers des populations rivales, les détails infinis de leur activité.

Si je ne puis avoir la prétention d'apporter ici même un simple aperçu des scènes qui animent tous ces cloîtres, encore moins puis-je devancer notre missionnaire auquel seul il appartient d'éclairer, en exposant les conclusions qui se dégagent de ses études, l'histoire de cet art à la fois si savant et si naïf, si curieux à rapprocher des monuments de Java et des monuments de ces régions méridionales de l'Inde qui en ont fourni l'inspiration primitive avec presque tous les éléments de la civilisation du pays.

Ce que je veux faire, et tout ce que je puis faire en ce moment, c'est attirer votre attention sur la haute importance de l'exploration et les rares mérites de l'explorateur. Mais surtout je voudrais que ce témoignage ne demeurât point une politesse vaine.

Les sacrifices consentis par l'Académie, le dévouement déployé par votre missionnaire ne pourront porter les fruits que nous sommes fondés à en attendre qu'à une condition, c'est que toutes les données recueillies seront exactement coordonnées, mises au point et rendues accessibles à l'étude méthodique. Si l'on songe au nombre des photographies, aux classements, agrandissements, ajustements qu'elles exigent, à l'étendue et à la complication des relevés de plans qu'il s'agit d'établir avant de les éclairer par un examen minutieux, on ne peut méconnaître quelle œuvre considérable reste à achever. Elle sera assurément coûteuse;

mais seule elle pourra mettre vraiment en valeur les dépenses faites et le travail accompli qui, à son défaut, seraient comme frappés de stérilité.

L'Académie tout entière s'associera volontiers, j'en suis sûr, à l'appel pressant que je vous demande la permission d'adresser à la bienveillance et au concours de l'État et peut-être de la Colonie. Pour subventionner cette partie finale et décisive de l'entreprise, notre Académie ne dispose malheureusement d'aucune ressource. Nous avons au moins le devoir d'affirmer qu'il est de l'honneur commun qu'elle soit rendue possible, qu'elle ne peut manquer de jeter une vive lumière sur une civilisation et sur un art très curieux, encore bien imparfaitement connus et dont notre pays a proclamé par bien des travaux et bien des sacrifices qu'il sent que l'étude lui incombe d'une façon toute spéciale.

J'ajoute, et c'est une considération à laquelle, pas plus que moi, vous ne serez insensibles, que, aider à l'élaboration et à la publication de tant de documents précieux, c'est, en servant la science, accorder la récompense la plus digne d'eux aux travailleurs désintéressés qui ont dépensé tant de vaillance à les recueillir.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la *Table des comptes rendus des séances de l'Académie* de 1857 à 1900, dressée par M. G. Ledos (Paris, 1906, in-8°).

M. Hartwig Derenbourg dépose sur le bureau de l'Académie une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Un passage tronqué du Fakri sur Abou Abd Allah Al Baridi, vizir d'Ar-Râdi Billâh et d'Al-Mouttaki Lillâh* (extr. des *Orientalische Studien*).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Martin Le Roy, le premier fascicule du *Catalogue raisonné* de sa collection d'objets d'art du moyen âge (1 vol. in-fol. de 96 pages et 34 planches). Ce fascicule est rédigé par M. J.-J. Marquet de Vasselot, attaché au musée du Louvre ; l'ouvrage complet formera au moins quatre fascicules de la même étendue.

« Dans cette première partie, consacrée à l'orfèvrerie et à l'émaillerie, se trouvent décrits et reproduits une série de monuments importants pour l'histoire de l'art au moyen âge. Je citerai : des autels portatifs ornés de scènes gravées au trait, des plaques émaillées, un flabellum, des phylactères, des plaques de reliures en argent repoussé, œuvre des écoles rhénane et mosane des XIe et XIIe siècles, et dans les plus anciennes desquelles on retrouve encore les traditions de l'art carolingien. L'art français du XIe au XIIIe siècle est représenté par des statuettes en bronze fondu et doré, des châsses, des gémellions, des crosses, des plaques émaillées en cuivre champlevé et doré, un grand tryptique-reliquaire, une Vierge assise formant pyxide. Il y a aussi de remarquables spécimens de l'art allemand du XIIIe siècle, ainsi que de l'art italien et espagnol du XIVe siècle. Quelques-uns de ces monuments ont fait autrefois partie de la collection Spitzer, mais un bon nombre étaient demeurés inédits jusqu'ici. Le texte de M. Marquet de Vasselot est à la fois court, précis et substantiel. Les planches enfin sont des héliogravures dans l'exécution desquelles M. P. Dujardin a donné le dernier mot de son art et de son industrie. Au point de vue de l'exécution matérielle, le catalogue de la collection Martin Le Roy est un des plus beaux recueils d'objets d'art qui ait jamais été publié. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, une brochure intitulée : *Procès-verbaux d'une double mission archéologique aux ruines de la basilique d'Upenna près d'Enfidaville (Tunisie)*, 1905 :

« L'archevêque de Carthage ayant nommé une commission ecclésiastique chargée d'examiner les découvertes intéressant l'archéologie chrétienne qui pourraient être faites dans la basilique d'Upenna au-dessous des mosaïques funéraires dont le sol était orné, cette commission s'est rendue à Upenna le 15 juin dernier. Au-dessous de la grande mosaïque mentionnant les noms des seize martyrs, on a trouvé un coffret de pierre avec son couvercle renfermant un écheveau de fil d'or très tenu et une petite quantité de poussière grisâtre, une amphore fermée avec du plâtre, huit sépultures de différentes

formes et une seconde mosaïque répétant dans le même ordre les noms des seize martyrs mais avec une légère variante dans la date de leur mort. Les tombes des évêques Honorius et Baleriolus ont été reconnues. Dans une seconde visite qui eut lieu le 5 juillet, la commission a fait de nouvelles constatations au-dessous d'autres mosaïques, et s'est transportée le lendemain dans la basilique de Sidi Abich pour assister aux mêmes opérations. Les mosaïques enlevées des deux basiliques par les soins du service des antiquités et des arts de la Régence sont destinées à orner la nouvelle église d'Enfidaville dont la construction a été décidée. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'académie, de la part de l'auteur, M. Marcellin Boudet, un livre intitulé : *Les derniers Mercœurs* (Paris, 1906, in-8° de 266 pages, avec une carte). M. Marcellin Boudet s'est proposé surtout de faire revivre la figure originale d'un des derniers barons féodaux du massif central, Béraud VII, sire de Mercœur, mort au mois d'avril 1321, à l'âge d'environ cinquante ans. Entreprise sur le conseil de notre vénéré confrère M. Léopold Delisle, cette étude ne témoigne pas seulement d'une érudition considérable, mais elle atteste chez son auteur les qualités plus rares qui permettent à l'historien de communiquer la vie aux documents qu'il exhume de la poussière des archives. M. Boudet a un style chaud et coloré, et si parfois il se laisse aller à parler des choses d'autrefois dans une langue un peu trop moderne, la forme qu'il donne à sa pensée n'empêche pas que le fond n'en soit d'accord avec le cadre politique dans lequel s'est exercée l'activité fiévreuse et quelque peu fantasque, pour ne pas dire maladive, de son intéressant personnage. Élevé à la cour de Philippe le Hardi, pourvu de l'office de sénéchal de Champagne, Béraud de Mercœur prend part aux campagnes de Flandre sous Philippe le Bel et semble d'abord se prêter à la politique intérieure du souverain; puis une brusque poussée d'atavisme le lance dans des guerres privées d'un autre âge et lui vaut trois disgrâces successives avec confiscation de ses biens. Appuyé par le pape, dont il seconde les projets de croisade, il tient tête à la royauté, et sous les fils de Philippe le Bel il joue un rôle important dans la constitution des ligues féodales qui arrêtent un instant la marche de la monarchie dans la voie de la centralisation à outrance; mais il meurt brusquement dans la débâcle qui suivit la folle équipée des *Pastoureaux* en Italie. Le personnage valait vraiment une monographie, et son excentricité même justifie jusqu'à un certain point les outrances de style de son biographe. — En appendice, M. Boudet s'est efforcé de

débrouiller la généalogie des Mercœur dans le haut moyen âge, et il donne de curieux renseignements sur les rapports de cette famille avec le monastère d'Oulx en Piémont, et avec quelques troubadours auvergnats. Il n'y a là qu'une ébauche à laquelle une critique plus sévère apportera sans doute des retouches, mais en témoignant à l'auteur des *Derniers Mercœurs* une juste reconnaissance. »

SÉANCE DU 6 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Roll, président de la Société nationale des beaux-arts, informe les Académies que les membres de l'Institut pourront entrer, sur la présentation de leur médaille, au Salon de cette Société du 15 avril au 30 juin.

M. Hermenech adresse une observation relative au groupe d'alignements dite du Menech (Morbihan).

Le Président annonce que la prochaine séance sera avancée au mercredi 11 avril, à cause du vendredi saint.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« L'Académie n'a pas oublié que notre correspondant, le R. P. Delattre, a eu la bonne pensée de faire bénéficier les collections du Louvre de ses belles découvertes, d'une façon digne de l'œuvre qu'il poursuit si brillamment sous les auspices et avec l'appui de notre Compagnie. Par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, il nous a fait savoir qu'il était tout disposé à offrir à notre Musée national un des grands sarcophages exhumés des nécropoles puniques de Carthage.

« Cette proposition a été naturellement accueillie avec beaucoup d'empressement par la direction des Musées nationaux. Le

P. Delattre nous laissait la faculté de choisir entre plusieurs sarcophages désignés par lui. L'administration des Musées ayant jugé qu'il y aurait un véritable intérêt scientifique à posséder deux des sarcophages anthropoïdes désignés à son choix, au lieu d'un seul, M. Homolle voulut bien me charger d'exprimer ce désir au R.P. Delattre. La réponse ne s'est pas fait attendre; elle est entièrement conforme à nos vœux. Je suis heureux de pouvoir donner communication à l'Académie de la lettre que je viens de recevoir à ce sujet :

Saint-Louis de Carthage, le 2 avril 1906.

Bien cher Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez écrite au sujet du sarcophage offert par nous au Musée du Louvre.

Vous me demandez si je ne consentirais pas à faire un plus grand sacrifice encore et à donner deux sarcophages au lieu d'un à notre grand Musée national.

Certes, ce sera un grand honneur pour moi de voir figurer mes découvertes au Musée du Louvre, mais vous n'ignorez pas quel vide produira dans notre salle punique le départ de ces deux superbes et rares sarcophages. Les visiteurs sont accoutumés à les admirer; ils éprouveront une réelle déception en ne les retrouvant plus à leur place.

Vous comprendrez également sans peine que j'aie à cœur de conserver aussi intacte que possible la fondation scientifique du cardinal Lavigerie. En formant le Musée qui porte son nom, je n'ai jamais eu la moindre pensée intéressée. Je me suis toujours placé au-dessus de toute question de ce genre, fidèle en cela aux intentions de l'illustre cardinal qui voulut créer avant tout une œuvre hautement scientifique et toute à l'honneur de la France aux yeux des nombreux étrangers qui visitent la Tunisie et Carthage.

Je tiens donc à mes sarcophages, vous n'en sauriez douter. Mais vous plaidez si éloquemment la cause du Musée du Louvre, et l'Académie de son côté a témoigné un si vif et un si constant intérêt à mes fouilles que je considère comme un devoir de faire fléchir toutes ces considérations devant le désir que vous m'exprimez.

Quoi qu'il m'en coûte, je fais donc de grand cœur l'abandon des deux sarcophages au Musée du Louvre, à condition qu'ils soient munis d'une autorisation de départ régulière et que l'expédition en

soit faite par les soins du service des antiquités et des arts de la Régence.

J'ose espérer que la Direction du Louvre voudra bien me donner pour le Musée Lavigerie des moulages en plâtre de ces deux monuments avec imitation de leur patine.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour demander aussi des photographies de la série de figurines de terre cuite que j'ai été heureux de donner l'an dernier au Musée du Louvre par votre bienveillant intermédiaire. Plusieurs de ces figurines offrent des types uniques.

A.-L. Delattre.

« Les deux sarcophages dont il s'agit ont été publiés l'un et l'autre dans nos Comptes rendus : l'un d'eux représente un prêtre carthaginois, un *rab*, portant une longue barbe et revêtu de ses vêtements sacerdotaux ; l'autre nous offre la figure d'une jeune femme drapée, probablement une prêtresse, qui soulève son voile avec grâce et qui semble copiée sur une stèle grecque du IVe siècle. Ces deux sarcophages viendront compléter d'une manière tout à fait intéressante la belle série des sarcophages anthropoïdes phéniciens et gréco-phéniciens que possède déjà le Louvre. Carthage y sera représentée maintenant à côté de Sidon. En exprimant au P. Delattre ses sentiments de gratitude, le Musée du Louvre ne saurait oublier que c'est à l'Académie, à la constante et généreuse protection accordée par elle aux fouilles de Carthage, que nos collections nationales devront ce précieux enrichissement. »

Le Président se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à l'Académie le don du P. Delattre.

M. Besnier, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Caen, fait une communication sur la géographie économique du Maroc dans l'antiquité. Il énumère les productions naturelles de la Maurétanie Tingitane, en indiquant leur répartition territoriale ; puis il montre avec quels pays étrangers cette contrée se trouvait en relations d'échanges et quel était le caractère des établissements que les Carthaginois et les Romains y avaient fondés [1].

1. Voir ci-après.

M. Ch. Joret présente quelques observations sur la flore de la Maurétanie.

M. Cagnat critique quelques attributions de produits à la Maurétanie.

M. Cagnat annonce que M. le commandant Donau a découvert dans le Sud tunisien de nouveaux documents relatifs à l'arpentage exécuté aux environs des chotts sous Tibère. Ils donneront lieu à une communication ultérieure.

M. B. Haussoullier signale à l'Académie une importante découverte épigraphique faite à Milet par M. Th. Wiegand, dans les fouilles entreprises par les Musées royaux de Berlin. On a retrouvé sept listes comprenant les noms de 434 stéphanéphores ou fonctionnaires éponymes de Milet, depuis la fin du VIe siècle avant notre ère jusqu'aux premières années du Ier siècle p. C. M. Haussoullier montre l'importance historique de ces listes qui lui ont été obligeamment communiquées par MM. Th. Wiegand et A. Rehm.

M. Bréal présente quelques observations à ce sujet.

MM. Collignon et Babelon demandent quelques éclaircissements et signalent des comparaisons à faire entre les listes et les monnaies.

M. Clermont-Ganneau insiste sur les textes qui attribuent aux dieux la fonction de stéphanéphore.

M. Bouché-Leclercq indique des analogies en Égypte.

M. Chavannes, au nom de la commission du prix Stanislas Julien, annonce que les deux publications adressées au concours ne paraissant pas dignes d'être couronnées, la commission a décidé d'évoquer un ouvrage qui n'a pas été présenté et de décerner le prix Stanislas Julien au *Dictionnaire français-japonais* de M. E. Raguet, de la Société des missions étrangères de Paris, et T. Ono, conférencier du Lycée supérieur de Tokyo.

COMMUNICATION

NOTE SUR LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DU MAROC DANS L'ANTIQUITÉ, PAR M. MAURICE BESNIER.

La Maurétanie Tingitane, le Maroc des modernes, passait à juste titre, dans l'antiquité, pour une région d'une fertilité merveilleuse. En utilisant les renseignements épars dans les auteurs et le témoignage des inscriptions ou des monnaies, il est possible de tracer un tableau assez complet de celles de ses productions naturelles que les anciens ont connues et exploitées [1] :

I. — Minéraux.

Or : *côte occidentale d'Afrique, au sud du Daras.*
Plomb argentifère : *Argenti.*
Electrum : *lac Céphisias.*
Eaux minérales { *Aquae Dacicae; Frigidae; Fons asper.*

II. — Végétaux.

Forêts : *chaines de l'Atlas* (arar, citrus, pin, euphorbe).
Roseaux : *promuntorium Cannarum.*
Scirpus.
Mauves { *Mulucha* (*Malva*); *Lixus.*
Plantes potagères (arum, dracontium, staphylinus, hippomarathum, scolymus).
Fèves sauvages.
Palmiers { *Babba; entre le Fut et le Dyris.*
Oliviers { *Oleastron akron; Lixus.*
Céréales (blé) : *côte nord-ouest* (*Tingis, Zilis, Lixus, Tamusia, Sala, Semes, Babba*).
Vignes : { *Côte nord-ouest* (*cap Cotès ou Ampelusia; golfe Cotès, sinus Sarigi; Lixus, Sala, Semes*); *Entre le Fut et le Dyris; Sur le continent en face de Cerné.*

1. Une étude plus détaillée de la géographie économique du Maroc dans l'antiquité, avec les renvois aux textes et une carte donnant la répartition territoriale des produits, paraîtra dans les *Archives marocaines.*

III. — Animaux.

1° Animaux sauvages : *chaînes de l'Atlas :*

Éléphants { *fleuve Amilus ; monts des Sept-Frères ; Sala ; cap Soloeis ; continent en face de Cerné.*

Lions, panthères, bubales, léopards, ours, serpents, gazelles, ichneumons, belettes.

Singes : *Colonnes d'Hercule.*

2° Animaux domestiques.

Chevaux, ânes.

Bestiaux { chèvres : *Gétulie ;* moutons : *Volubilis ;* bœufs : *Babba ;* troupeaux *sur les bords du Daras.*

3° Animaux divers servant à l'alimentation.

Méléagrides et pénélopes : *lac Céphisias.*

Escargots : *cap Soloeis.*

Sauterelles : *à l'entrée du désert.*

Abeilles et miel { *Rusadir ; côte nord-ouest.*

4° Poissons de mer et coquillages marins.

Fabriques de salaisons : *Mulucha.*

Thons : *Lixus.*

Scombres.

Espadons : *Cotta.*

Perles.

Coquillages de pourpre { *Gétulie ; Purpurariae de Juba.*

5° Animaux d'eau douce.

Poissons : *Babba.*

Sangsues.

Crocodiles { *fleuves de l'Atlas ; Daras ; lacus Nilides.*

IV. — Esclaves.

Aux confins du territoire romain.

Ces productions se répartissaient inégalement sur la surface du pays. Au Nord, l'étroite bande littorale du Rif, depuis la frontière de la Maurétanie Césarienne jusqu'à l'entrée de l'Océan Atlantique, était inhospitalière et n'avait rien de remarquable : *regio ignobilis et vix quidquam illustre sortita*, comme le dit Pomponius Méla. Au Sud, entre l'embouchure du Sala et celle du Daras, l'ivoire, la pourpre et le bois de citrus pouvaient seuls, à l'époque romaine, donner lieu à une exportation rémunératrice. En revanche, dans la partie nord-ouest de la côte, des Colonnes d'Hercule au Sala, et dans l'arrière-pays, les richesses naturelles de toute sorte affluaient : pêcheries du littoral ; électrum et volailles du lac Céphisias ; sources minérales ; dans les plaines, des céréales, des vignes, des oliviers, des plantes potagères, des abeilles ; dans les prairies et sur les plateaux, l'élevage des chevaux, des ânes, du bétail ; dans les forêts de l'Atlas, les

essences végétales les plus appréciées et les animaux sauvages les plus estimés; les indigènes eux-mêmes, vendus comme esclaves, devenaient à l'occasion une source de profits.

Les Phéniciens et les Carthaginois allaient chercher sur le littoral africain de l'Atlantique des métaux précieux et des objets de luxe : ils échangeaient leurs marchandises contre de la poudre d'or; ils achetaient dans l'île de Cerné des pelleteries, de l'ivoire, du vin, et donnaient en retour des parfums, de la verroterie et des vases. Mais s'ils étaient descendus, au delà du Daras, jusqu'à Cerné, jusqu'à la côte de l'or, ils n'avaient pas essayé de pénétrer dans l'intérieur et de soumettre les indigènes. Il leur suffisait de posséder sur l'Océan Atlantique une ligne ininterrompue de postes où leurs navires faisaient escale et où s'effectuaient les transactions. Le Périple d'Hannon nous montre quelle importance Carthage attachait à ces établissements.

La domination des Romains eut un tout autre caractère. Du Nord-Ouest de l'Afrique ils ne firent pas venir seulement des objets de luxe, comme leurs devanciers, mais encore et surtout des denrées alimentaires. Le blé fut désormais le principal objet de l'exportation. Les Romains empruntèrent à la Tingitane : 1° des produits végétaux de première nécessité (blé, huile); 2° des aliments de luxe (pintades, escargots, miel, poissons); 3° des plantes médicinales (euphorbe); 4° des essences précieuses (citrus); 5° des peaux d'animaux; 6° de l'ivoire; 7° des chevaux et des bêtes fauves; 8° de la pourpre et du *purpurissimum*; 9° des perles; 10° des esclaves. De la Mulucha aux Colonnes d'Hercule et du Sala au Daras, les Romains, à l'exemple des Carthaginois, s'étaient bornés à occuper quelques points biens choisis; il n'en fallait pas davantage pour maintenir d'une part les relations par mer avec la Césarienne et pour exploiter d'autre part la côte de l'ivoire, de la pourpre et du citrus. Mais au Nord-Ouest, des Colonnes d'Hercule au Sala, sur la côte du

blé, de l'huile et du vin, et dans l'hinterland, Rome fit ce que n'avait jamais tenté Carthage : elle occupa militairement la contrée, l'annexa, l'érigea en province. Au second siècle de l'ère chrétienne, outre la route de mer que suivaient les navires de station en station, *per maritima loca*, depuis Tingis jusqu'à Portus Divini en Césarienne, deux routes de terre desservaient la région : l'une de Tingis à Sala, longeant le littoral ; l'autre, plus à l'Est, de Tingis à Volubilis. Tout le territoire intermédiaire avait été soumis et pacifié. Les limites de la province romaine coïncidaient avec celles de la partie la plus riche du pays.

Le commerce de la Maurétanie Tingitane avec l'Italie se faisait presque tout entier par l'entremise de l'Espagne. C'est à Belon que l'on s'embarquait pour Tingis ; Gadès envoyait ses pêcheurs à Lixus et ses marchands sur toute la côte maurétanienne de l'Atlantique. La route de mer Tingis-Belon continuait la voie romaine de Volubilis à Tingis ; la route de mer Lixus-Gadès continuait la voie romaine de Sala à Lixus, prolongée au Nord jusqu'à Tingis pour rejoindre la précédente. Les Espagnols achetaient en Tingitane pour leur consommation personnelle des poissons destinés à leurs fabriques de salaisons et des animaux rares ou sauvages qui figuraient dans les divertissements publics ; de leur côté, ils offraient aux Maures les métaux de leurs mines réputées.

Les moyens d'information dont nous disposons, si limités qu'ils soient, nous permettent tout au moins de constater que la Maurétanie Tingitane était abondamment pourvue des produits les plus variés et d'entrevoir les grandes directions de ses courants d'échanges.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le colonel Allotte de La Fuye, une étude intitulée : *Monnaies de l'Élymaïde* (gr. in-4° de 67 pages et 5 planches. Paris, Leroux, 1905, in-8°. Extrait des *Mémoires de la délégation scientifique française en Perse, dirigée par M. J. de Morgan*). Ce travail très important a été occasionné par la découverte, faite en 1900, de 583 monnaies de bronze, dans le tell de l'acropole de Suse. M. de Morgan a chargé M. Allotte de La Fuye, dont la compétence spéciale est universellement reconnue, d'étudier cette trouvaille qui, depuis lors, est venue enrichir les collections du Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.

« Après avoir rappelé les diverses études dont les monnaies de la dynastie des Kamnaskirès, rois de l'Élymaïde dans les deux siècles qui précèdent notre ère, ont été l'objet, M. Allotte de La Fuye s'attache au déchiffrement très difficile et à l'interprétation des pièces de bronze qui composent la nouvelle trouvaille et dont il rapproche les pièces similaires déjà connues. Il interprète les types et les symboles, montrant leur rapport étroit avec ceux des monnaies de la dynastie des Arsacides, et s'efforçant, pour en déterminer le sens, de remonter jusqu'à leur origine primordiale. La partie la plus originale de cette étude concerne les légendes qui sont, les unes, en un alphabet grec déformé dont les caractères, affectant des formes cursives, sont presque méconnaissables; on y retrouve les noms d'Orode, de Phraatace, de Chosroès. Les autres ont des légendes chaldéo-pehlvies dont le déchiffrement est encore plus délicat. M. Allotte de La Fuye discute avec la plus minutieuse précision la valeur de chaque caractère, faisant concourir à la reconstitution complète d'une légende un nombre parfois assez grand de pièces usées, rognées, mal frappées ou d'une conservation inégale. Il répartit ces pièces entre plusieurs Orodes, plusieurs Phraates et quelques autres princes qui portent des noms parthes s'ils ne sont pas les mêmes que les rois Parthes homonymes. Il serait impossible de pousser plus loin que ne l'a fait M. Allotte de La Fuye le scrupuleux examen des détails techniques, la justesse des comparaisons, les rapprochements utiles et la rigueur des déductions. Il fallait un

véritable courage pour se livrer à l'étude ardue de ces séries composées de pièces si barbares d'aspect, si négligemment frappées, et d'une conservation trop souvent défectueuse. M. Allotte de La Fuye a débrouillé le chaos dans lequel se trouvait encore ce chapitre de la numismatique orientale ; j'ajoute que ceux qui s'intéressent à la géographie pehlvie et araméenne trouveront dans le mémoire de M. Allotte de La Fuye les plus utiles observations générales. »

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de M. Ch. Diehl, correspondant de notre Académie, professeur à la Sorbonne, un exemplaire du volume intitulé *Figures byzantines*, qu'il vient de publier. M. Diehl est à la fois un des chefs de l'école byzantine en France et un écrivain distingué. Dans son cours à la Sorbonne comme dans ses ouvrages de haute érudition, il a rendu les plus signalés services aux études d'histoire, d'archéologie et d'art byzantins. Aujourd'hui, dans le volume que je présente de sa part à l'Académie, il fait une légère infidélité à ces études plus austères. S'adressant à un public plus étendu, il lui présente les portraits d'un certain nombre de personnages illustres de l'histoire byzantine. C'est un genre dans lequel notre correspondant excelle véritablement. J'engage les curieux des choses byzantines à parcourir ces divers chapitres dont quelques-uns ont paru déjà dans divers périodiques. Cette lecture les charmera. Ils verront comment vivait une basilissa à Byzance. Ils passeront de la savante et gracieuse Athénaïs, devenue la très pieuse impératrice Eudoxie, à Théodora, à la grande Irène, à Théophano, la séductrice du xe siècle oriental, à Zoé, l'étrange et antique épouse de trois empereurs, à Anne Dalassène, la mère des Comnènes. Ils goûteront un vif plaisir à connaître « les romanesques aventures du basileus Basile I » ou le milieu, si tendre et si bourgeois tout à la fois, dans lequel fut élevé le célèbre chroniqueur Psellos. Peu de livres sont mieux faits pour donner au lecteur une idée vraie de ce que fut Byzance à l'époque de sa grandeur. »

M. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part de M. José Ramon Melida, directeur du Musée de Madrid, d'une brochure intitulée : *Las Esculturas del Cerro de los Santos* (extr. de la *Revista de Archivos*), où l'auteur a résumé la discussion sur l'authenticité des célèbres statues espagnoles et confirmé sur tous les points, en l'appuyant de ses observations personnelles, la démonstration faite par M. Heuzey en 1890. Le mémoire est accompagné de dix planches

qui représentent les types principaux de la série et qui contiennent aussi le Trésor de Javéa dont l'intérêt a été tout récemment signalé à l'Académie par une note de M. Pierre Paris.

SÉANCE DU 11 AVRIL

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que M. le commandant Guénin, commandant supérieur du cercle de Tébessa, a découvert, au mois de mars dernier, une petite basilique située sur le versant nord d'un mamelon appelé *Rouis*, dans la partie ouest du Bahiret-el-Arneb, à 28 kilomètres environ de Tébessa. Ce qui donne un intérêt particulier à cette découverte, c'est la présence dans cette basilique d'une inscription mentionnant plusieurs martyrs africains.

Cette inscription se lit sur une dalle mesurant 0m 50 de côté. La pierre paraît avoir reçu d'abord un premier texte gravé avec un soin particulier :

MEMORIA·SANCTAE MAXIME
don ATIKKÆ·ET·SECVNDÆ

La première de ces deux lignes est formée de grands caractères très réguliers, tracés entre deux barres parallèles, dans un compartiment rectangulaire servant pour ainsi dire de support à un grand chrisme en relief qui mesure 0m 37 de diamètre et qui occupe la plus grande partie de la pierre. Le monogramme se compose d'une croix grecque à branches égales, surmontée d'un P et accostée d'un A et d'un ω, le tout en relief. Sur le cercle, également en relief, qui entoure le chrisme, court en caractères plus petits, la phrase suivante :

+ POSITA A DMO PATRE FAVSTINO EPISCOPO
VRBIS TEBESTINÆ SVB DIE V IDVS ÆR INDICT XIII

Telle est la partie primitive de l'inscription. On voit qu'il s'agit d'une *memoria* en l'honneur des trois jeunes femmes, martyrisées à Thuburbo, le 30 juillet 304, *Maxima*, *Donatilla et Secunda*, dont nous possédions déjà un autre souvenir dans une inscription de Testour [1]. Le récit de la *Passio* de ces saintes femmes a été découvert il y a quelques années par les Bollandistes dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale [2].

D'autres inscriptions ont été ajoutées postérieurement sur la pierre pour occuper l'espace resté libre autour du cercle qui entoure le chrisme. On y lit, en commençant à la partie supérieure et en continuant vers la droite :

+ AR CANGELV
SMIKA
EL ET
GAB
RIE
L

Après les noms des archanges Michaël et Gabriel, qui apparaissent quelquefois sur des inscriptions byzantines de Syrie [3], mais qui ne figuraient pas encore sur nos inscriptions africaines, on trouve en se reportant à gauche :

*mem*ORI
A
SCI
BI
N

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 14902.
2. Paul Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, III, p. 148 et suiv.
3. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 2068, 2263, 2637*b*.

CE
N
TI
MAR
TIRIS

Cette mention se rapporte à l'un des confesseurs d'Abitina, *Vincentius*, dont les inscriptions africaines nous ont déjà fourni d'autres souvenirs, notamment à Guelma[1] et au Mesloug[2] près de Sétif. Les *Acta* des martyrs d'Abitina sont connus; on sait que ce groupe de confesseurs se composait de cinquante chrétiens qui comparurent devant le proconsul Anulinus le 12 février 304, mais qui paraissent être morts à des dates différentes[3]. Vincent est un de ceux dont la mémoire était restée populaire en Afrique.

En se reportant à droite du cercle qui entoure le chrisme, on trouve encore ces mots :

SCE
CRI
SPI
NE
MAR
TIRI
S

Cette dernière mention se rapporte à Crispine de Thagora, martyrisée à Théveste le 5 décembre 304. On possède aussi les *Acta Crispinae*[4].

Ainsi ce nouveau texte mentionne cinq confesseurs africains qui ont tous subi le martyre en 304, sous le proconsulat d'Anulinus.

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 5352; *C. R. de l'Acad. des inscr.*, 1896, p. 192.
2. Gsell, *Bull. du Comité d'archéologie*, 1899, p. 454.
3. P. Monceaux, *op. laud.*, p. 143 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 159.

L'évêque de Théveste, *Faustinus*, était inconnu ; il est qualifié *dominus pater*.

Le mot *d o m in o* écrit en abrégé est surmonté de trois points ; on trouve le même signe d'abréviation au-dessus du T du mot *indict ione*. Au contraire, dans la seconde partie de l'inscription, que je crois avoir été gravée postérieurement, le signe d'abréviation qui se rencontre au-dessus de SCI et de SCE = *s(an)c(t)i* et *s(an)c(ta)e* consiste en un trait horizontal.

L'inscription est de l'époque byzantine. Nous devons de sincères remerciements au commandant Guénin pour nous avoir fait connaître sans retard ce précieux texte.

M. Maurice Croiset lit une étude sur la légende de Calypso. Il montre que deux traditions relatives à cette déesse se trouvent superposées et confondues dans l'*Odyssée*. L'une, plus ancienne, la représente comme une Océanide habitant une grotte ; divinité redoutable, elle ne se laisse toucher ni par les regrets ni par les larmes de son captif. L'autre, plus récente, fait d'elle la fille d'Atlas. La première tradition appartient aux éléments les plus anciens du cycle odysséen. On la trouve encore, en ce qu'elle a d'essentiel, dans le 5e chant de l'*Odyssée*, mais elle y est déjà sensiblement adoucie.

MM. Perrot, Clermont-Ganneau, Collignon, Bréal présentent quelques observations.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour une communication :

« Jules César, *De bello gallico*, dit qu'il existait en Gaule de nombreux *simulacra* de Mercure. Comme l'a fait observer M. Salomon Reinach, ces simulacra étaient des pierres levées, des *menhir* auxquels on rendait un culte. La vie de saint Samson désigne par le mot *simulacrum* une pierre levée, *lapis stans*, qui était l'objet d'un culte en Grande-Bretagne au milieu du VIe siècle et sur laquelle le vénérable évêque grava une croix. Au siècle précédent, saint Patrice en Irlande trouva un jour sur son passage une pierre dressée sur un monticule artificiel ; elle avait des ornements d'or et d'argent, elle était l'objet d'un culte. Des sacrifices humains avaient été, disait-on, célébrés en l'honneur

de cette idole. En Gaule, le culte des pierres a été prohibé au Ve et au VIe siècle par des conciles; malgré ces défenses, il persistait encore au VIIIe siècle où Charlemagne l'interdit [1].

M. F. de Mély fait une communication sur le retable de Boulbon (petit village des environs de Tarascon), offert l'an dernier au Louvre par le Comité de l'Exposition des Primitifs de 1904, et qui, selon lui, est peut-être le morceau le plus précieux de la peinture du XVe siècle. Mais, jusqu'ici, on n'avait pu trouver ni sur son auteur ni sur les conditions dans lesquelles il avait été exécuté aucun renseignement. Il y avait bien, dans les angles, des armoiries, mais elles n'avaient pas été identifiées.

On voyait aussi dans le bas, à gauche, une charmante petite cigogne, délicatement peinte. M. de Mely avait immédiatement supposé que c'était le monogramme parlant du peintre, mais il lui avait été répondu qu'on ne connaissait aucun artiste du nom de « Cigogne », et que, par conséquent, le sigle était négligeable.

Dans un voyage d'études, M. de Mély avait constaté la présence à Aix-en-Provence d'un précieux manuscrit, dont une miniature admirable était signée, affirmait-on, « Hugoniet ». A l'examen, on peut immédiatement reconnaitre que cette lecture est défectueuse. Il faut lire « Chugoinot » ; et les armoiries du manuscrit, où se voient les armes du pape Nicolas V, le datent de 1447-1455. Mais il y a là quelque chose de beaucoup plus intéressant. Cette miniature porte en effet, dans la bordure, « une petite cigogne ». Aussi, quand on peut constater combien le faire de la miniature et du tableau sont voisins, quand on sait qu'en vieux français « chugoinot » veut dire « petite cigogne », est-on naturellement amené à reconnaitre, dans deux œuvres de même date, du même pays, puisque le tableau a été peint pour la collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, au milieu du XVe siècle, comme le montre M. de Mély, l'œuvre d'un même artiste « Chugoinot », qui, inconnu hier, doit être regardé maintenant comme une des gloires de notre école française.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE CULTE DES MENHIR DANS LE MONDE CELTIQUE, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Jules César, au livre VI, chapitre 17 du *De bello gallico*, dit que Mercure est la principale divinité des Gaulois et qu'en Gaule il y a beaucoup de représentations, *simulacra*, de ce dieu. Ces *simulacra* étaient des pierres brutes dressées debout, des *menhir*, comme le faisait observer en 1890 M. Salomon Reinach dans un article que la *Revue celtique* a publié [1]. En effet, *simulacrum* ne désigne pas toujours formellement une statue. Conformément à une remarque de M. Reinach, Fustel de Coulanges l'avait avec raison fait observer dix ans plus tôt [2]. Les Romains confondaient leur Mercure avec le dieu grec Hermès dont certaines représentations semblent avoir été des pierres debout arrondies en forme de phallus. Pausanias en signale une qui se trouvait sur la côte occidentale du Péloponnèse, en Élide, dans la ville de Cyllène [3]. Les Athéniens préféraient des piliers quadrangulaires ornés d'un phallus, de plus terminés au sommet par une tête virile, et cette mode athénienne s'était répandue en Grèce [4].

Les *menhir* qui, en Gaule, étaient l'objet d'un culte n'avaient comme ornement ni phallus ni tête, mais cela semblait s'expliquer par l'incapacité artistique des Gaulois.

1. *Revue celtique*, t. XI, p. 224-226.

2. *Revue celtique*, t. IV, p. 49, note 4; cf. S. Reinach, *Revue celtique*, t. XI, p. 497.

3. Τοῦ Ἑρμοῦ δὲ τὸ ἄγαλμα ὃν οἱ ταύτῃ περισσῶς σέβουσιν, ὀρθόν ἐστιν αἰδοῖον ἐπὶ τοῦ βάθρου. Pausanias, l. VI, c. 26, § 5.

4. Hérodote, l. II, c. 51, § 1, 3; Thucydide, l. VI, c. 27, § 1; Pausanias, l. IV, c. 33, § 3; l. VIII, c. 39, § 6.

Sous la forme barbare de ces emblèmes religieux, Jules César se crut autorisé à reconnaître l'image du dieu grec que les Romains considéraient comme identique à leur Mercure

L'expression *simulacrum*, dont Jules César fit usage pour désigner ces *menhir* divinisés, se trouve aussi dans un texte hagiographique, une vie de saint Samson, évêque-abbé de Dol au VIe siècle. Cette vie, suivant Mgr Duchesne, aurait été probablement écrite au commencement du siècle suivant[1]. Voici un des faits qu'elle raconte :

« Saint Samson, déjà évêque, avait pris la résolution de quitter la Grande-Bretagne, sa patrie, et d'aller évangéliser la Bretagne continentale; il était en route et allait bientôt gagner le port où il devait s'embarquer; il entendit à sa gauche des hommes qui, à la manière des bacchantes, dit l'hagiographe, adoraient une idole par un jeu imaginaire — évidemment le culte consistait en une danse échevelée : de là vient que l'auteur chrétien parle de bacchantes —. Saint Samson descendit de son char, et, debout sur le sol, il regarda attentivement les adorateurs de l'idole; il vit devant eux sur le sommet d'une montagne une image abominable, *simulacrum abominabile*. — J'ai été sur cette montagne, dit l'hagiographe, et j'ai adoré la croix que de sa propre main avec un instrument de fer saint Samson avait gravé sur la pierre levée, *in lapide stante*, j'ai touché de la main cette croix. Cette gravure terminée, saint Samson de sa douce voix dit aux assistants qu'ils ne devaient pas abandonner Dieu, créateur de toutes choses, pour adorer une idole[2]. C'était vers le milieu du VIe siècle. A cette

1. L. Duchesne, *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome II, p. 381, note 2; cf. *Bibliotheca hagiographica antiquae et mediae aetatis* par les Bollandistes, t. II, p. 1083.

2. Quadam die cum per quemdam pagum quem Tricorium vocant deambularet, audivit (ut verum erat) in sinistra parte idolum homines bacchantum ritu in quodam fano per imaginarium ludum adorantes: atque

date, saint Samson, traçant une croix sur un menhir, considéré comme divin, se conformait à une constitution de l'empereur Théodose II, promulguée en 435 et qui a été insérée au code Théodosien promulgué en 438[1]. »

Il existe en France quelques menhirs sur lesquels une croix est gravée[2].

Le menhir qu'en Grande-Bretagne saint Samson christianisa n'est pas le seul exemple que nous puissions citer du culte des *pierres levées* dans le monde celtique.

Au ve siècle, saint Patrice parcourant l'Irlande arriva un jour dans l'Ulster méridional, au comté de Cavan, sur la frontière du comté de Lestrim, au lieu dit Plaine de l'adoration, *Mag slecht*, où se trouvait la principale idole d'Irlande. On l'appelait « tête de l'éminence artificielle », *Cenn cruaich* ; elle était couverte d'or et d'argent, douze autres idoles plus petites couvertes de bronze l'entouraient. Suivant l'hagiographe, Patrice levant sa crosse menaça cette idole, sans la toucher, et cependant on voyait encore la marque de la crosse au temps où la vie du saint fut écrite. En même temps que l'idole principale recevait cette marque de la puissance surnaturelle du célèbre apôtre, la terre engloutit les douze petites idoles, n'en laissant sortir que

ille annuens fratribus, ut starent et silerent, et ipse de curru ad terram descendens, et ad pedes stans, attendensque in his qui idolum colebant, vidit ante eos in cujusdam vertice montis simulacrum abominabile adsistere in quo monte et ego fui, signumque crucis, quod sanctus Samson sua manu cum quodam ferro in lapide stante sculpsit, adoravi, et mea manu palpavi : quod sanctus Samson ut vidit, festine ad eos, duos apud se tantum fratres eligens, properavit, atque ne idolum, unum Deum qui creavit omnia relinquentes, colere deberent, suaviter commonuit. *Vita S. Samsonis*, c. 38. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 177; cf. Le Moyne de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 418; G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, p. 252.

1. Fana, templa, delubra, si qua etiam nunc restant integra, praecepto magistratuum destrui collocationeque venerandae christianae religionis signi expiari praecipimus. Livre XVI, titre X, § 25. Édition Haenel, col. *1627 ; éd. Th. Mommsen et P. M. Meyer, 1905, t. I, dernière partie, p. 905.

2. Salomon Reinach, *Revue archéologique*, 3e série, t. XXI (1893), p. 335.

l'extrémité supérieure. Maudit par saint Patrice, le démon qui habitait là dut se réfugier en enfer[1].

Outre son nom de *Cenn cruaich*, « tête de l'éminence artificielle », ce groupe de treize idoles avait un autre nom : « courbe de l'éminence artificielle », *Cromm crúaich*, ou *Cromm cróich*, à cause du cercle de petites idoles qui entourait l'idole principale. On trouve ce second nom dans le récit intitulé : « Des règnes d'Irlande », *Do fhlathiusaib Erend*, et dans le traité de géographie dont le titre est : « Vieille histoire des collines », *Dind-senchas*. L'Irlande aurait eu jadis un roi appelé « seigneur de la mort », *Tigernmas* pour *Tigern-bais*. Il régna, dit-on, soixante-dix-sept ans, et, sous son règne, la race d'Éber, c'est-à-dire la population de l'Irlande faillit être exterminée. Il mourut dans une grande assemblée tenue dans la Plaine de l'adoration, *Mag slecht*, et les trois quarts des hommes d'Irlande périrent avec lui en adorant « la courbure de l'éminence artificielle », *Cromm cróich*, principale idole d'Irlande[2].

Avant saint Patrice, les Irlandais offraient à cette idole les premiers-nés de leurs animaux et même de leurs enfants. Si tant d'Irlandais hommes et femmes périrent en adorant la même idole, dit la légende irlandaise, c'est à cause du violent mouvement qu'ils firent en se prosternant : ils se brisèrent le front, les genoux et les coudes[3].

Une idole analogue à *Cenn crúaich*, mais moins importante, se trouvait en Irlande un peu plus au nord. Elle s'appelait *Cermand cestach*. C'était une pierre un peu courte qui avait eu des ornements d'or et d'argent et qui, dépouillée de cette parure, fut plus tard conservée dans l'église de Clogher au comté de Tyrone. Un auteur de notes

1. Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. I, p. 90-93.
2. *Do fhlathiusaib Erend*, Livre de Leinster, p. 16, col. 2.
3. *Dindsenchas*, édité par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVI, p. 35, 163. Suivant ce texte, l'idole principale aurait été d'or; c'est une exagération. Elle avait des ornements d'or.

ajoutées au martyrologe d'Oengus a vu cette pierre et remarqué les traces des attaches par lesquelles aux temps païens les ornements d'or et d'argent étaient fixés [1].

Cenn crúaich suppose un celtique primitif **Quennos crouci* qui a dû devenir en gaulois **Pennos crouci*. On trouve ce nom déformé dans le *Penno-crucium* de l'Itinéraire d'Antonin, désignant une station romaine de Grande-Bretagne sur la route qui menait du *Vallum Antonini* au *Portus Ritupis* aujourd'hui Richborough [2]. Cette station est aujourd'hui Penkridge, comté de Stafford. Il y avait là probablement une idole semblable au *Cenn crúaich* d'Irlande, c'est-à-dire sur une éminence artificielle un menhir orné d'or et d'argent et considéré comme une divinité.

Nous ne voyons nulle part que les *menhir* adorés par les Gaulois continentaux portassent des ornements d'or et d'argent. Mais le culte de ces pierres a persisté en Gaule au ve siècle, comme nous l'apprend le vingt-troisième canon du deuxième concile d'Arles [3], au vi^e^ siècle, ainsi que nous le voyons dans le canon xxiii d'un concile tenu à Tours le 18 novembre 567 [4]. Au viiie siècle, le culte des pierres condamné par ces conciles persistait encore : on le constate quand on lit le chapitre 65 d'un capitulaire de Charlemagne qui paraît avoir été promulgué le 23 mars 789 [5].

1. Whitley Stokes, *Félire Oengusso céli Dé*, p. 186, 187, 378.

2. *Itinerarium Antonini*, 470, 1.

3. Si in alicujus episcopi territorio infideles aut faculas accendunt, aut arbores, fontes vel saxa venerantur, si hoc eruere neglexerit, sacrilegii reum se esse cognoscat. Dominus aut ordinator rei ipsius, si admonitus emendare noluerit, communione privetur. Bruns, *Canones apostolorum et conciliorum saeculorum IV, V, VI, VII*, 2^e^ partie, p. 133.

4. Contestamur illam sollicitudinem tam pastores quam presbiteros gerere, ut, quoscumque... viderint... ad nescio quas petras aut arbores aut ad fontes, designata loca gentilium, perpetrare, quae ad ecclesiae rationem non pertinent, eos ab ecclesia sancta auctoritate repellant. Fredericus Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 133.

5. De arboribus vel petris vel fontibus, ubi aliqui stulti luminaria vel alias observationes faciunt, omnino mandamus, ut iste pessimus usus et Deo execrabilis, ubicumque inveniatur, tollatur et distruatur. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 59.

En Irlande comme en Gaule le culte des pierres levées se maintint pendant la période chrétienne. Il y a un traité de droit irlandais intitulé : « Jugements de contestations entre tenanciers voisins », *Breatha comaithcesa*, au début duquel est mentionné le clerc tonsuré représentant le clergé chrétien dans les affaires temporelles, *airchinnech*. On y voit que, parmi les bornes délimitant les propriétés il se trouvait quelquefois une pierre d'adoration, *ail adrada*[1].

Avant d'avoir l'idée de christianiser les *menhir* adorés par les Celtes comme le fit saint Samson, les maîtres, alors encore païens, du territoire celtique eurent la prétention de romaniser ces antiques monuments. Un exemple de cette transformation est donné par le menhir de Kervadel, commune de Plobannalec, Finistère, monument qu'en 1875 M. Du Châtelier a transporté chez lui à Kernuz, même département. C'est un cône tronqué, haut de 3 mètres, avec un diamètre de 1 m 20 à la base, de 0 m 40 au sommet. Sur ce cône ont été sculptés quatre bas-reliefs. Il y en a un dans lequel on reconnaît incontestablement le Mercure romain[2]. L'accord de ce monument avec le texte de Jules César cité plus haut est frappant.

Traitant le même sujet que nous en 1893, M. S. Reinach a fait le relevé des dénominations populaires par lesquelles en différents pays les monuments mégalithiques sont désignés[3]. Quatre de ces dénominations : *pierre courbe*, *roche corbeire*, *roche corbière*, *roque courbe*[4], paraissent exprimer la même idée que le mot irlandais *Cromm* dans la formule *Cromm cróich*, *Cromm crúaich*, « courbe de l'éminence artificielle », employée pour désigner la principale

1. *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 142, l. 16.

2. *Revue archéologique*, seconde série, t. XXXVII, 1879, planche IV, figure 1 ; cf. pages 107, 108, 376. Alexandre Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, 2e édition, 1891, p. 193. P. Du Châtelier, *Les époques préhistoriques dans le Finistère*, p. 63, pl. 22.

3. *Revue archéologique*, troisième série, t. XXI, p. 195-226 et 329-367.

4. *Revue archéologique*, troisième série, t. XXI, p. 203.

idole d'Irlande. Une autre expression, *pierre de la valse*[1], rappelle ce que raconte l'auteur de la vie de saint Samson quand il compare à des bacchantes les adorateurs de la pierre levée qu'en Grande-Bretagne, au VIe siècle, l'évêque chrétien transforma en y gravant une croix.

Le culte des pierres levées peut remonter à la population primitive qui a précédé les Indo-européens et à laquelle on doit les monuments mégalithiques. Les Indo-européens, se superposant à cette population sans la supprimer, ont pu adopter en partie son culte sans abandonner complètement pour cela l'usage de leurs pratiques religieuses traditionnelles, ainsi qu'ont fait les Germains, vainqueurs des Romains et devenus chrétiens à l'imitation des vaincus.

NOTA. — On m'a demandé comment expliquer l'enfant qui dans le bas-relief du menhir de Kervadel accompagne le dieu Mercure. Si l'on admet avec moi que le Mercure gallo-romain est identique au Lug irlandais, on arrivera à cette conclusion que l'enfant est le fils de Lug, c'est-à-dire le héros Cùchulainn, qui dès l'âge de sept ans, avait accompli des exploits merveilleux racontés dans le morceau épique intitulé « Exploits de Cùchulainn enfant », *Macgnimartha Conculainn*. Windisch, *Táin bó Cúalnge*, p. 170.

SÉANCE DU 20 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Directeur de la Société française d'archéologie adresse à l'Académie un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Carcassonne du 22 au 30 mai.

1. *Revue archéologique*, troisième série, t. XXI, p. 204.

M. Chavannes explique un passage d'une encyclopédie chinoise, le *San ts'ai t'ou houei* publié vers 1609, où se trouve racontée l'histoire de la source miraculeuse qui jaillit dans l'endroit appelé plus tard la Mecque (Mo-k'ia) pour secourir le petit Ismaël (Sseu-ma-yen), fils du patriarche Abraham (P'ou-lo-heou). Cette tradition a pu être apportée en Chine par les pèlerins qui, dès le xve siècle de notre ère, ont visité les lieux saints de l'Arabie.

M. Paul Monceaux présente à l'Académie le recueil des inscriptions latines d'Afrique qui se rapportent au culte des martyrs et des reliques. Les documents de cette catégorie se sont multipliés depuis quelques années ; ils sont aujourd'hui au nombre d'environ 120. M. Monceaux soumet à l'Académie des fac-similés, photographies ou estampages, des principaux monuments. Il montre que beaucoup des personnages mentionnés dans ces inscriptions peuvent être identifiés avec des martyrs ou des saints connus par des relations ou des martyrologes. Puis il résume les résultats de ses recherches sur les dispositions matérielles des monuments, sur les chrismes ou symboles qu'on y remarque, sur la paléographie des inscriptions, sur la rédaction, les formules et la chronologie des documents. Il montre en terminant que cette série d'inscriptions, aussi variée qu'originale, présente un grand intérêt historique.

MM. Boissier, Bouché-Leclercq, Clermont-Ganneau, Héron de Villefosse présentent à ce sujet quelques observations.

M. Cagnat communique le résultat des recherches archéologiques faites au Sud de l'Aurès par M. le général de Torcy, commandant la subdivision de Constantine, avec l'aide du commandant Guénin et des capitaines Daugan et Guéneau. Il insiste particulièrement sur la description de l'ancien fortin de *Bades*.

LIVRES OFFERTS

M. Maurice Croiset fait hommage à l'Académie de son livre intitulé : *Aristophane et les partis à Athènes* (Paris, 1906, in-8°).

M. Hartwig Derenbourg dépose sur le bureau de l'Académie une lettre adressée par lui à M. Jules Combarieu sur *Un musicographe byzantin du VIIIe siècle*, *Myrtos ou Mauristos* (Paris, in-8°; extr. de la *Revue musicale*).

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXVII du *Dictionnaire de la Bible*, publié par l'abbé Vigouroux. Ce fascicule va du mot *Moab* au mot *Namsi* (Paris, 1906, in-4°).

SÉANCE DU 27 AVRIL

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le R. P. Léon Balet, missionnaire à Tokio (Japon), se fait connaître comme l'auteur du mémoire qui a obtenu récemment, dans le concours pour le prix ordinaire, un encouragement de 500 francs.

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et y lit, en effet, le nom du R. P. Balet, missionnaire à Tokio.

M. Clermont-Ganneau communique, de la part du R. P. Lagrange, correspondant de l'Académie, et transcrit au tableau la photographie d'un nouveau fragment du grand rescrit impérial byzantin de Bersabée, dressant l'état détaillé des contributions des trois provinces de Palestine, en particulier celles de la Palaestina III^a. Ce fragment, d'une étendue considérable, est le

cinquième découvert jusqu'ici[1] ; il y a lieu d'espérer qu'on en trouvera d'autres encore, permettant de compléter ce précieux document qui jette une vive lumière sur les listes de la *Notitia dignitatum imperii Romani*, en même temps que sur la fameuse carte de la mosaïque de Mâdeba. Ce nouveau fragment contient l'énumération d'une série de localités du plus haut intérêt pour la géographie de la Terre sainte et de l'Arabie Pétrée. Il nous donne, en outre, la clef de différents sigles qui apparaissaient déjà sur les fragments antérieurement connus et dont la valeur n'avait pu être encore déterminée avec certitude. Le texte sera publié par M. Clermont-Ganneau, avec les commentaires nécessaires, dans le prochain numéro de la *Revue Biblique*.

M. Émile Picot annonce que la Commission du prix de La Grange a décerné cette récompense à M. Joseph Bédier, pour sa publication du *Roman de Tristan*, en 2 volumes in-8°.

M. J. Lair, au nom de la Commission du prix Auguste Prost, fait le rapport suivant :

« La Commission décerne sur les intérêts de la fondation :

1° Un prix de huit cents francs à MM. Stein et Léon Legrand, pour leur ouvrage intitulé : *La frontière d'Argonne* (843-1659) ;

2° Un prix de quatre cents francs à M. Edmond Pionnier, pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun* (1789-1795).

Elle a, en outre, accordé deux mentions honorables : la première à M. Georges Ducrocq, pour sa publication périodique intitulée : *L'Austrasie*, revue du pays Messin et de Lorraine ; la deuxième à M. Alfred Pierrot pour son ouvrage : *L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution*.

M. Collignon donne lecture d'une note de M. Gustave Mendel sur des fouilles exécutées en 1905 à Aphrodisias par M. Gaudin. C'est la seconde campagne d'une exploration commencée en

1. Le premier fragment a été publié en 1902 dans le *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, pp. 131-145, par M. Clermont-Ganneau. L'origine et la nature qu'il attribuait alors au document ont été confirmés depuis par la teneur des fragments recueillis entre temps.

1904, et déjà très riche en résultats. Les fouilles de 1905 ont porté principalement sur l'emplacement des Thermes qui, avec le temple d'Aphrodite et le stade, constituent les ruines les plus importantes d'Aphrodisias. Elles ont fait connaître de nouveaux éléments décoratifs, provenant de la façade principale, donné des renseignements sur la disposition de la cour de l'Est et mis au jour la dédicace qui date du temps d'Hadrien la construction du portique oriental. Les travaux ont commencé en outre le dégagement de l'*aleiptérion*, et livré un certain nombre de statues d'époque romaine. Enfin des sondages ont été exécutés dans le temple d'Aphrodite par MM. Mendel et Replat, architecte de l'École française d'Athènes[1].

M. A. Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, lit une notice sur divers ermitages orléanais : le Gué-de-l'Orme, Lanche, Montgousson, Chappes, qui, établis au XIIe siècle dans le voisinage de grandes abbayes, furent successivement absorbés par elles[2].

Le Gué-de-l'Orme, fondé vers 1165 par Guy, sergent d'armes du roi Louis VII, convoité vainement, en 1169, au temps du prieur Sevin, par les moines de Saint-Benoît-sur-Loire, fut réuni en 1177 à l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans. Le prieuré et ses dépendances, Notre-Dame de Lande et Doulchamp, appartenaient encore à Saint-Euverte à la fin du XVIIIe siècle.

Lanche, fondé en 1169 par l'évêque d'Orléans Manassès de Garlande et par Sevin, le prieur du Gué-de-l'Orme chassé à cause de sa connivence avec Saint-Benoît-sur-Loire, fut réuni en 1171 à l'abbaye de la Cour-Dieu, lorsque Sevin devint abbé de ce monastère.

Montgousson, fondé vers 1173 par le même Sevin, lorsqu'il eut abandonné la Cour-Dieu, fut cédé par lui vers 1174 aux religieuses de la Madeleine d'Orléans.

Chappes enfin, fondé encore par Sevin, vers 1174, fut réuni en 1187 à Saint-Benoît-sur-Loire. Les détails de cette dernière opération furent consignés dans un acte capitulaire qui contient

1. Voir ci-après.
2. Voir *Le moyen âge*, n^os de mars avril et mai-juin 1906.

d'intéressantes indications sur l'organisation des abbayes et la discipline monastique. La maison de Chappes fut démolie au milieu du XVIIIe siècle, et son domaine fut replanté en bois par les ducs d'Orléans.

Ces diverses unions de prieurés à des abbayes donnèrent lieu à des compétitions entre monastères, à des intrigues entre chefs de communautés, et amenèrent à plusieurs reprises l'intervention des rois Louis VII et Philippe Auguste, de l'évêque d'Orléans Manassès de Garlande et de l'archevêque de Sens Guy de Noyers. Les chartes de Saint-Euverte d'Orléans et de Saint-Benoît-sur-Loire relatives à ces événements permettent de reconstituer d'une façon vivante un curieux épisode de l'histoire de la propriété foncière monastique en France et plus spécialement dans la forêt d'Orléans.

De ces mêmes documents l'on peut tirer quelques observations d'une portée générale : en matière d'abbayes comme à tant d'autres points de vue, les petits organismes furent absorbés par les grands; — l'union des petites communautés aux grandes ne put s'effectuer qu'à la condition de ne pas entraîner de changement de règle, c'est-à-dire entre prieurés et abbayes appartenant au même ordre; — la politique royale fut de toujours céder, à l'exclusion de toute autre considération, aux sollicitations les plus contradictoires de favoris bien en cour; — la politique de l'évêque d'Orléans fut de profiter de toutes les occasions pour imposer des redevances aux communautés et alléger ainsi les charges personnelles qui incombaient au chef du diocèse, notamment celles du luminaire de son église cathédrale.

COMMUNICATION

SECONDE NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A APHRODISIAS PAR M. PAUL GAUDIN. CAMPAGNE DE 1905, PAR M. GUSTAVE MENDEL.

A la suite des découvertes que M. Gaudin avait faites dans sa première exploration d'Aphrodisias[1], l'Académie a bien voulu lui témoigner d'une manière effective l'intérêt qu'elle prenait à ses recherches. Aux subsides qu'elle lui a accordés se sont ajoutés ceux du Ministère de l'instruction publique et de l'École française d'Athènes. Les fouilles ont donc été reprises en 1905 avec un matériel plus complet et des moyens plus abondants. M. Gaudin, appelé à Damas par ses fonctions nouvelles de directeur général du chemin de fer hamidié du Hedjaz, n'a pu assister qu'aux débuts des travaux. M. Replat, architecte de l'École d'Athènes, et moi, avons eu la bonne fortune de les suivre pendant toute leur durée et nous avons profité de l'autorisation qui nous était donnée pour y faire quelques études. C'est une partie de ces notes que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie.

1. Cf. la première *Note* de M. Collignon, dans les *Comptes rendus* de l'Académie, 1904, p. 703 et suiv., et son article, *Revue de l'Art ancien et moderne*, 10 janvier 1906, p. 33-50. — Il n'est que juste de rappeler ici qu'Hamdy-bey avait visité les ruines en 1892 et pensé dès lors à y entreprendre des fouilles. Le firman qui les attribue à la direction des Musées impériaux est daté du 13/25 octobre 1898.

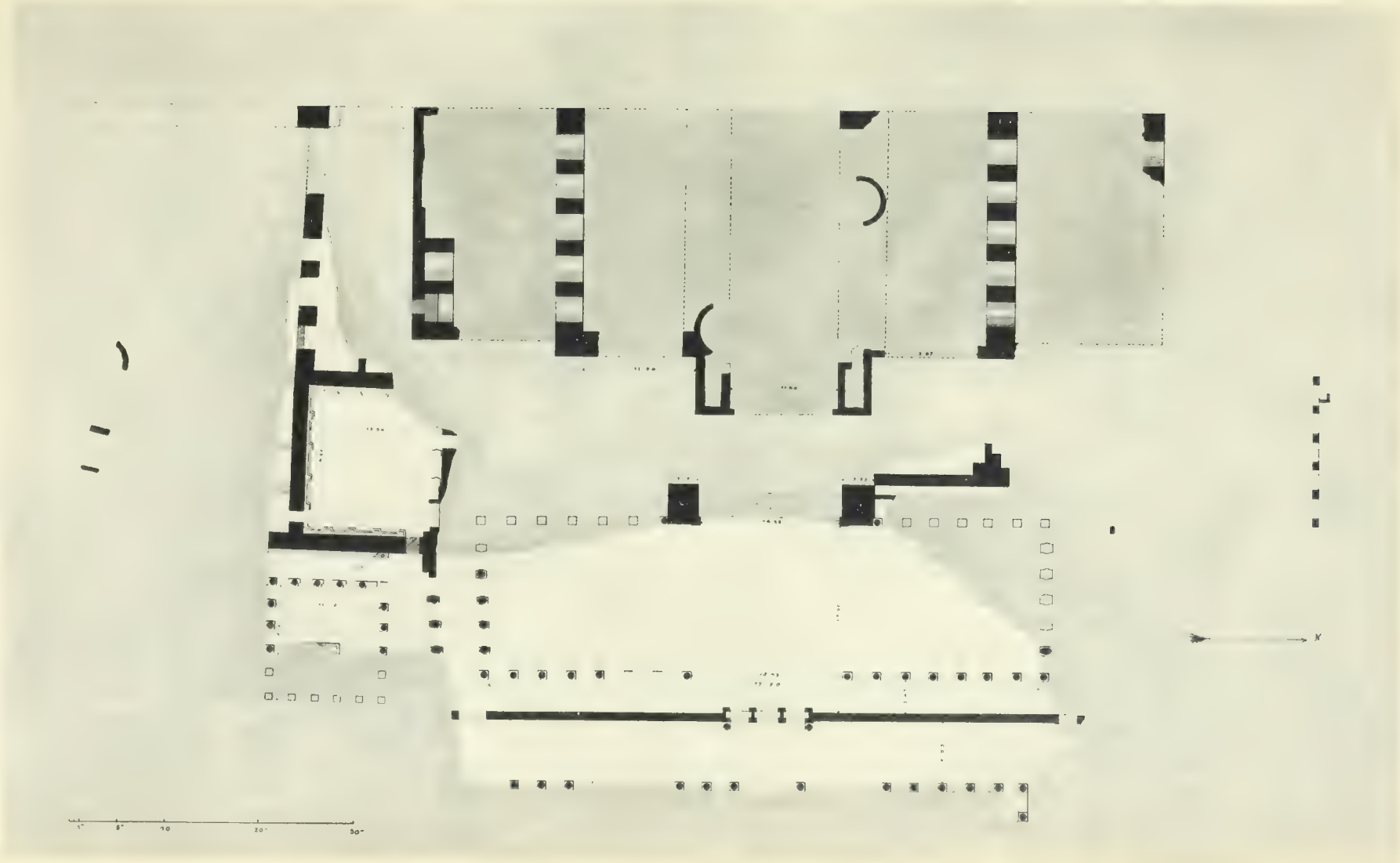

THERMES D'APHRODISIAS. — PLAN DES FOUILLES.

I

Les fouilles de 1904 avaient été, volontairement, très discursives. En 1905, M. Gaudin avait décidé de concentrer tout son effort sur les Thermes où déjà, l'année précédente, il avait établi un chantier et fait d'intéressantes découvertes (pl. I).

C'est, avec le temple d'Aphrodite et le stade, la ruine la plus importante d'Aphrodisias. La partie principale en est constituée par cinq galeries parallèles, rigoureusement orientées d'Est en Ouest, fermées à l'Ouest par un mur rectiligne, ouvertes à l'Est, et comprises entre d'épais murs de tuf, de longueur inégale, qui forment du côté de l'entrée une série d'échelons se correspondant symétriquement. La galerie centrale est la plus longue; les galeries extrêmes, Nord et Sud, sont les plus courtes. Dans le prolongement des murs de la première, à l'Est, s'élevent deux puissants massifs rectangulaires, pareils à deux pylones qui en motivent l'entrée. Celui du Nord est exactement dans l'axe du mur auquel il correspond; celui du Sud, par une singularité qui ne s'explique pas encore, présente un désaxement très sensible vers le Sud. — De la disposition intérieure de l'édifice, aujourd'hui comblé, on ne peut rien dire, sinon que la galerie centrale est décorée de grandes niches ou exèdres ménagées dans l'épaisseur de la maçonnerie, et que les différentes galeries communiquent entre elles par des arcades percées dans les murs de cloison. L'appareil en est d'une simplicité remarquable : c'est une seule et même pierre, taillée en biseau sur ses joints latéraux, qui constitue l'imposte et le départ des deux arcs contigus à chaque pilier. Pour fermer l'arc, il suffit ainsi d'un voussoir unique, qui est maintenu par la pression des assises supérieures et for-

tement contrebuté à droite et à gauche par l'ensemble du système.

Le monument est tout entier construit en grands blocs de tuf, sans mortier ni crampons. Il était recouvert d'un placage de marbre, appliqué sur un épais enduit, et fixé par des tenons dont les trous de scellement sont encore visibles en grand nombre sur les parois. Le mur de clôture, à l'Ouest, est ruiné presque complètement ; celui du Nord se laisse encore deviner sous les blocs amoncelés ; celui du Sud porte les marques d'une réparation antique. On ne peut plus juger de la hauteur conservée ; mais elle est considérable, car la ruine, par endroits, s'élève encore très haut au-dessus de la colline que les pierres et la terre ont peu à peu dressée autour d'elle.

Au delà, vers le Nord, on voit, encore debout, les piliers d'une porte monumentale à cinq passages. A l'angle sud-ouest vient mourir un mur qui se prolonge vers le Sud, sur une distance qui reste incertaine. Sauf en un point, il ne dépasse plus la surface du sol. Dépouillé de son parement et construit en blocage, il paraît appartenir à une réfection ou à un agrandissement postérieur des Thermes.

En 1904, M. Gaudin avait déblayé devant les grands pylones un espace d'environ 300 mètres carrés. Il y avait reconnu une grande cour dallée et trouvé dans leur état de chute, en général parfaitement conservés, tous les éléments essentiels de la décoration architectonique de cette partie de l'édifice. Nous les avons relevés et la restauration en est aisée.

Ces pylones formaient en quelque sorte les pieds-droits d'une porte colossale sous laquelle on passait pour pénétrer de la cour à portiques qui règne à l'Est du monument, à l'intérieur des Thermes. La face Est, qui regarde la cour, est somptueusement décorée. Plaquée de marbre, elle est encadrée entre un pilastre, orné d'une luxuriante décoration de

rinceaux et de personnages[1], qui en occupe l'angle intérieur, et une colonne à fût lisse placée à l'angle extérieur. Pilastre et colonne, posés sur un piédestal de marbre noir à demi engagé dans la maçonnerie, portent un chapiteau corinthien, celui de la colonne de style ordinaire, celui du pilastre orné au centre d'une figure nue qui surgit d'une feuille d'acanthe, et, aux angles, de Victoires ailées portant des trophées. L'originalité du motif vient de ce que les deux chapiteaux sont unis par une frise, taillée dans le même bloc que le chapiteau du pilastre et décoré de hauts reliefs: au Nord, un dieu couché, coiffé du polos et tenant dans le bras droit une corne d'abondance; au Sud, une déesse dans la même attitude et avec les mêmes attributs[2]. Deux blocs de tuf, retrouvés cette année par M. Replat, nous permettent de plus d'affirmer l'existence, entre la colonne et le pilastre, d'une niche cintrée qui s'ouvrait dans l'épaisseur du mur, et qui était également recouverte d'un placage de marbre. — Au-dessus des chapiteaux et de leur frise, s'élève un entablement complet, architrave à trois bandes, frise à rinceaux, et corniche à denticules. Cette partie de la décoration porte, au Sud, les caractères d'une exécution rapide et très négligée. Les fragments actuels appartiennent très vraisemblablement à une reconstruction qui a été rendue nécessaire par un écroulement partiel, à la suite duquel la frise du chapiteau, brisée en plusieurs morceaux, a été sommairement réparée avec de forts crampons de fer[3]. Quelques morceaux de l'entablement primitif paraissent avoir été réemployés, à la même époque, dans la maçonnerie du pylone.

Sur cet entablement, et à l'aplomb des pilastres, repose un grand arc dont nous possédons quelques voussoirs,

1. *Revue de l'Art ancien et moderne*, p. 47-49, fig. 7-9.
2. *Ibid.*, p. 45, fig. 6, et p. 48, fig. 8; *Comptes rendus*, pl. III et IV.
3. Ils sont bien visibles sur les reproductions des *Comptes rendus*, pl. IV, et de la *Revue de l'Art*, p. 45, fig. 6, en haut.

décorés sur leur face extérieure de rinceaux de feuillage et de larges fleurs à la corolle ouverte, sur leur face inférieure d'une ouverture ornée d'une imbrication de feuilles de laurier. La courbe de ces voussoirs donne un rayon de 7 m 25 qui correspond avec une exactitude presque parfaite à la distance entre pilastres qui est de 14 m 52. Cet arc était-il isolé ? S'ouvrait-il sur un mur plein ? Sur ce point nous sommes encore dans l'incertitude. Par contre, nous pouvons déterminer avec une précision rigoureuse la hauteur de la clef au-dessus du dallage de la cour. Elle est de 16 m 74 et se décompose ainsi :

Hauteur du piédestal du pilastre		0 m 88
— de la base	—	0 m 43
— du pilastre	—	5 m 89
— du chapiteau	—	0 m 885
— de l'architrave	—	0 m 51
— de la frise	—	0 m 38
— de la corniche	—	0 m 515
Rayon de l'arc		7 m 24
	Total	16 m 740

En plus de ces renseignements sur le parti adopté pour l'entrée principale des Thermes — renseignements auxquels la campagne de 1905 n'a rien ajouté — les fouilles de 1904 avaient déjà donné quelques indications sur la disposition générale de la grande cour rectangulaire qui s'étend devant la façade Est de l'édifice, et que nous désignons provisoirement sous le nom de *Cour de l'Est*. Dans l'angle nord-ouest, poussées au delà de l'alignement des pylones, elles avaient mis à jour tous les éléments de la décoration d'un portique — colonnes, chapiteaux, épistyle —, et un mur, construit en petits moellons taillés, qui servait de mur de fond à ce portique. Sur les lieux, on voyait clairement qu'il se rattache au pylone nord, et comme, d'autre part, à la

limite de la fouille vers le Nord, on avait dégagé quelques piédestaux de marbre noir, encore en place ; que, dans cette même région, on retrouvait à terre toute l'architecture d'un second portique à colonnes accouplées [1], il devenait très vraisemblable que la cour était, sur ses quatre côtés, entourée d'une colonnade ouverte, et que les deux pylones, encadrant la grande porte, formaient aussi motif central au milieu du portique ouest. La colonne placée à leurs angles extérieurs, l'entablement posé sur les chapiteaux à hauteur de celui du portique, assurait la composition de l'ensemble.

Si j'ajoute que, dans cette même campagne, on avait dégagé sur la face septentrionale du pylone nord l'entrée d'un souterrain qui se prolonge sous le dallage de la cour ; qu'au delà du mur de fond du portique on avait trouvé, en contre-bas, les chaufferies qui depuis ont été recouvertes par les éboulis de terre, j'aurai, je crois, rappelé les résultats topographiques les plus importants obtenus dans cette première exploration des Thermes.

II

La campagne de 1905 (19 août-30 septembre) a permis d'achever le déblaiement de la partie centrale de la cour et d'y ajouter celui du portique est. Ce portique, large de 3 m 43, est compris entre un mur plein, construit en moellons réguliers, et une colonnade portant sur des piédestaux de marbre noir, qu'on a retrouvés *in situ*, sauf deux, dont les traces sont encore visibles sur le dallage. Il est adossé à un second portique, placé en contre-bas de 1 m 18 et s'ouvrant vers l'Est sur une colonnade ionique. — Pour la commo-

1. Par *colonne accouplée*, j'entends ici et dans ce qui suit, non pas un système de deux colonnes, mais une colonne unique, de section ovale, formée de deux colonnes engagées et unies par un large bandeau plat, en légère saillie.

dité de l'exposition, nous désignons ce dernier sous le nom de *Galerie de l'Est*. — Portique et galerie communiquent par une large porte à trois passages, dont l'axe se confond avec celui du grand arc. La différence des niveaux est rachetée par un escalier de quatre marches et deux demi-marches qui viennent mourir contre les piédestaux des colonnes qui motivent chacun des passages. Le portique est se trouve ainsi interrompu en son milieu, et séparé en deux moitiés symétriques, par l'entrée de la galerie, tout comme le portique ouest par la grande ouverture entre pylones. Deux autres portes, placées à ses extrémités, assurent les relations de la galerie avec les portiques nord et sud de la cour. Ces portes, d'une décoration ionique élégante et simple, sont écroulées, mais les éléments, pieds-droits et linteaux, en sont presque intacts et permettent une restauration certaine. Ce qui reste douteux, c'est la disposition de la galerie vers l'Est. Certains détails — entrecolonnement plus large, dimensions plus grandes des piédestaux — permettent de supposer, au milieu de la colonnade, une ouverture sous arcade à laquelle appartiendraient plusieurs voussoirs retrouvés à cet endroit et provenant d'un arc de 4 m 82 de diamètre. De même, vers le Nord, nous trouvons les indices d'une autre entrée, motivée, semble-t-il, par un ressaut de l'entablement portant sur une colonne placée au droit et à 1 m 88 du piédestal correspondant de la colonnade. Si c'est bien là le reste d'une entrée, il en doit exister une seconde au Sud, symétrique à la première : la façade de la galerie, vers l'Est, se présenterait ainsi non pas avec une colonnade continue et un entablement uniformément droit, mais avec une large ouverture arquée au centre, et, aux extrémités, deux motifs saillants, portant peut-être un fronton angulaire. La suite des fouilles permettra sans aucun doute de confirmer ou de corriger ces hypothèses. Pour le moment le déblaiement est encore très sommaire, et les piédestaux même de la colonnade sont encore incomplètement dégagés.

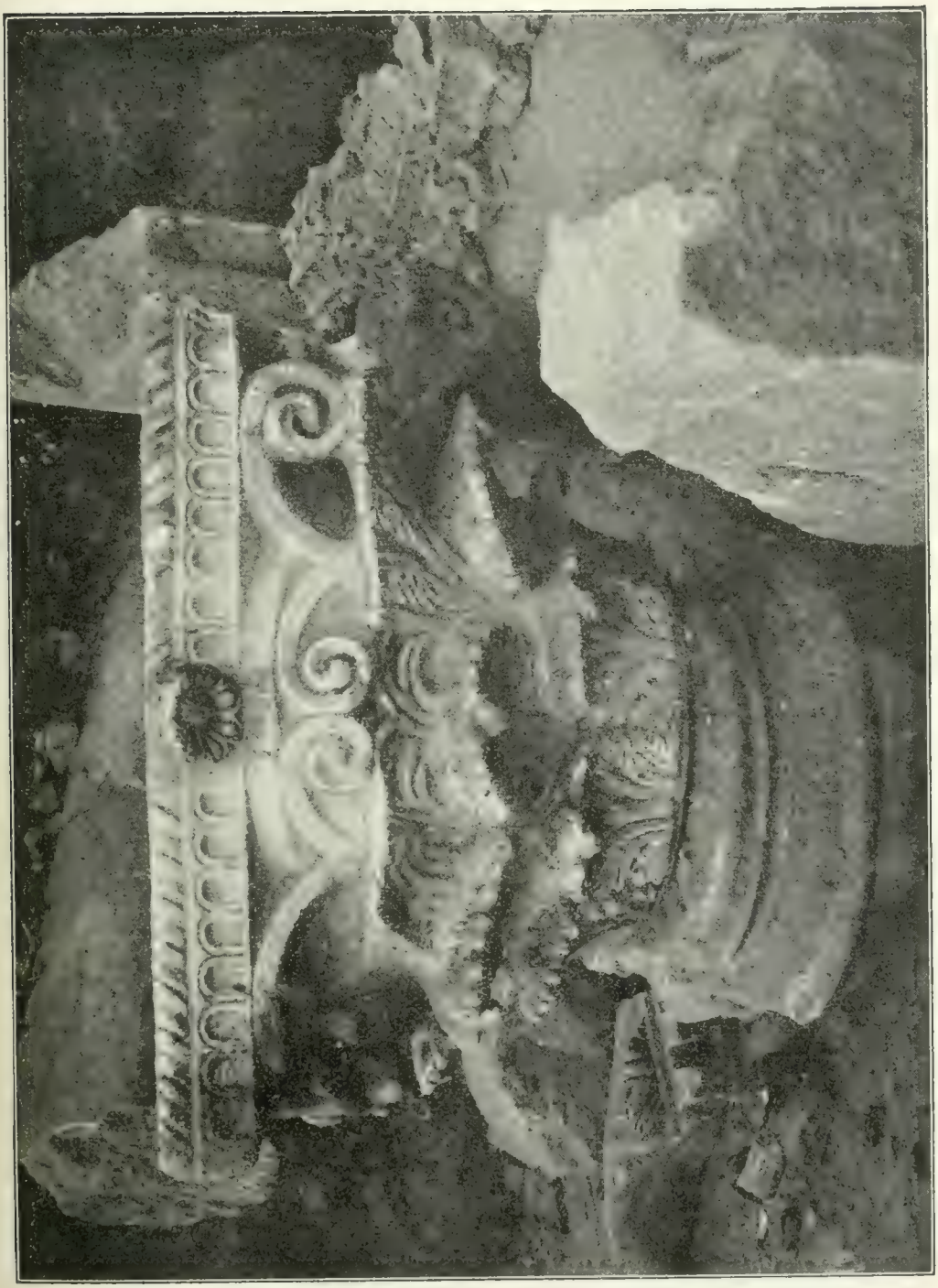

Fig. 1. — Thermes d'Aphrodisias. Grand chapiteau corinthien. Cour de l'Est.

Le portique méridional n'a été fouillé que sur une longueur de quelques mètres. Ouvert sur ses deux faces et porté sur des colonnes accouplées, il permet de passer de plain-pied de la *Cour de l'Est* aux annexes situées au Sud. — Le portique nord n'a pas été touché. — Au portique ouest, la moitié septentrionale est restée dans l'état où elle était après les fouilles de 1904, et la moitié sud est toujours sous les terres.

Sur ce plan qu'on peut, dans ses grandes lignes, considérer comme définitif, nous replaçons l'élévation avec une certitude presque absolue. L'ordre est corinthien [1]. Le seul élément douteux serait la hauteur de la colonne dont il n'existe pas d'exemplaire intact et qui nous manque absolument au portique est. Mais étant obligés d'admettre que l'entablement règne sur les quatre côtés de la cour à une hauteur constante qui nous est donnée sur les pylones, nous pouvons conclure de la hauteur des piédestaux conservés à celle de leur colonne. Ces piédestaux présentent entre eux des différences notables : ils sont plus hauts au Nord et au Sud, où ils portent des colonnes accouplées, qu'à l'Est où la colonne est cylindrique. Celles-ci — comme on on devait s'y attendre — sont donc plus hautes que celle-là. L'entablement comprend une architrave à trois bandes, séparées par un cordon de perles et couronnées par un corps de moulures orné de palmettes et d'oves ; une frise à rinceaux de feuillages, taillée tantôt à part, tantôt dans le même bloc que l'architrave, et une corniche à denticules. Il présente d'un portique à l'autre des différences de largeur qui s'expliquent par le type différent des colonnes sur les-

1. Il faut mentionner à part deux chapiteaux d'une grande richesse décorative et d'une virtuosité d'exécution vraiment remarquable : l'un d'eux est reproduit fig. 1. Ils ont été trouvés dans l'angle nord-est de la cour et paraissent appartenir au portique nord, bien que d'autres chapiteaux de ce portique reproduisent le type ordinaire.

quelles il repose, et quelques différences dans la décoration qui d'ailleurs n'altèrent pas le caractère de l'ensemble.

La colonnade extérieure de la galerie est ionique. La colonne qui mesure 4m 265 est lisse sur une hauteur de 1m 715 et cannelée sur le reste du fût. Le chapiteau, dont on n'a retrouvé qu'un exemplaire en assez mauvais état, est très aplati et d'une exécution négligée[1].

L'architrave du portique est porte une inscription qui se répète sur les deux moitiés du portique. Elle est très importante, et je regrette d'autant plus vivement que les circonstances ne m'aient pas permis d'en faire une étude aussi complète que je l'aurais souhaité. Le début se lit ainsi les traits verticaux correspondent aux différents fragments de l'architrave) :

Ἡ Ἀφ|ροδείτη Α|ὐτοκράτορι | Καίσαρι Τραι[α]|νῷ Ἀδριαν|[ῷ] Σεβαστῷ Ὀλυν|[π]ίῳ, Παν|ελ[λη]|[ν]ίῳ, καὶ τῷ δ|ήμῳ, τὸν ἐπιφερ|ό-μενον τ|οῖς κ|ίοσιν κα|[ὶ τα]ῖς κεφαλα|ῖς λε|.....

..... Au delà, nous ne possédons plus que des fragments dont l'ordre et la restitution sont également douteux. C'est ici qu'un rapprochement des originaux sur le terrain même eût été particulièrement utile.

Dès maintenant, l'inscription nous donne la date de cette partie de l'édifice, et cette date est encore confirmée par la

1. Une colonne de la galerie porte, taillée dans le même bloc que le tambour auquel elle est accolée, une petite coupole courbe, analogue à celles qu'on voit à Palmyre et à Kanawat (Durm, *Baukunst der Etrusker und der Rœmer*, p. 252, fig. 226). — A ce propos, je note — surtout comme une indication qui peut faire entrevoir l'intérêt archéologique des fouilles d'Aphrodisias — que, si la restauration que nous avons proposée pour la façade est de la galerie est exacte, ce monument serait, si je ne me trompe, l'un des plus anciens, et peut-être le plus ancien des monuments aujourd'hui connus en Asie Mineure, où l'on trouverait ce motif de l'entablement droit, interrompu au milieu par une arcade portant sur un entrecolonnement plus large que les autres. On sait qu'il existe à Spalato et qu'il est très fréquent en Syrie.

dédicace des portes qui font communiquer la *Galerie de l'Est* avec les portiques nord et sud de la cour[1]. Mais plus précieux peut-être que cette donnée chronologique est le renseignement que nous apportent pour la restauration du monument les mots τὸν ἐπιφερόμενον τοῖς κίοσιν καὶ ταῖς κεφαλαῖς λε..... La restitution du dernier mot est difficile à établir, mais elle est indifférente au point de vue qui nous occupe. Il reste en effet que les parties hautes du portique sont portées d'une part sur les colonnes, d'autre part sur les κεφαλαί, et ces κεφαλαί ne peuvent être que les grandes consoles décorées de figures dont on a trouvé un grand nombre en 1905 comme en 1904.

Ces consoles sont de deux types : les unes, trouvées devant le portique nord, ont une queue fruste, et étaient par conséquent encastrées dans un mur ; les autres, qui sont localisées dans les environs du portique est, se terminent à leur extrémité non décorée par une console courbe de forme ordinaire. La partie moyenne présente des joints assez soigneusement dressés. Dès lors, voici la restauration qui paraît la plus vraisemblable. Les consoles doubles sont placées sur le mur qui sépare le portique de la galerie : elles supportent d'une part le plafond du portique (qui repose bien ainsi sur les colonnes et sur les têtes), d'autre part celui de la galerie qui s'appuie à la fois sur la console courbe et sur l'entablement de la colonnade extérieure. — Par analogie, les consoles simples à queue fruste se placent dans le mur de fond du portique nord où elles remplissent

1. Inscription de la porte sud : Θεᾷ Ἀφροδείτῃ καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι Θεοῦ Τραιανοῦ υἱῷ, Θεοῦ Νέρ|βα υἱωνῷ, Τραιανῷ Ἀδριανῷ Σεβαστῷ καὶ τῷ δήμῳ, Περείτας Ζήνωνος τοῦ Ζήνωνος | Ἄτταλος τὸ περιφλοιωμα ἐκ<κ>τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν.

L'inscription de la porte nord-est est conçue dans les mêmes termes et ne présente de variante que dans l'ordre des derniers mots : ..... ἀνέθηκεν|ἐ κ τῶν ἰδίων.

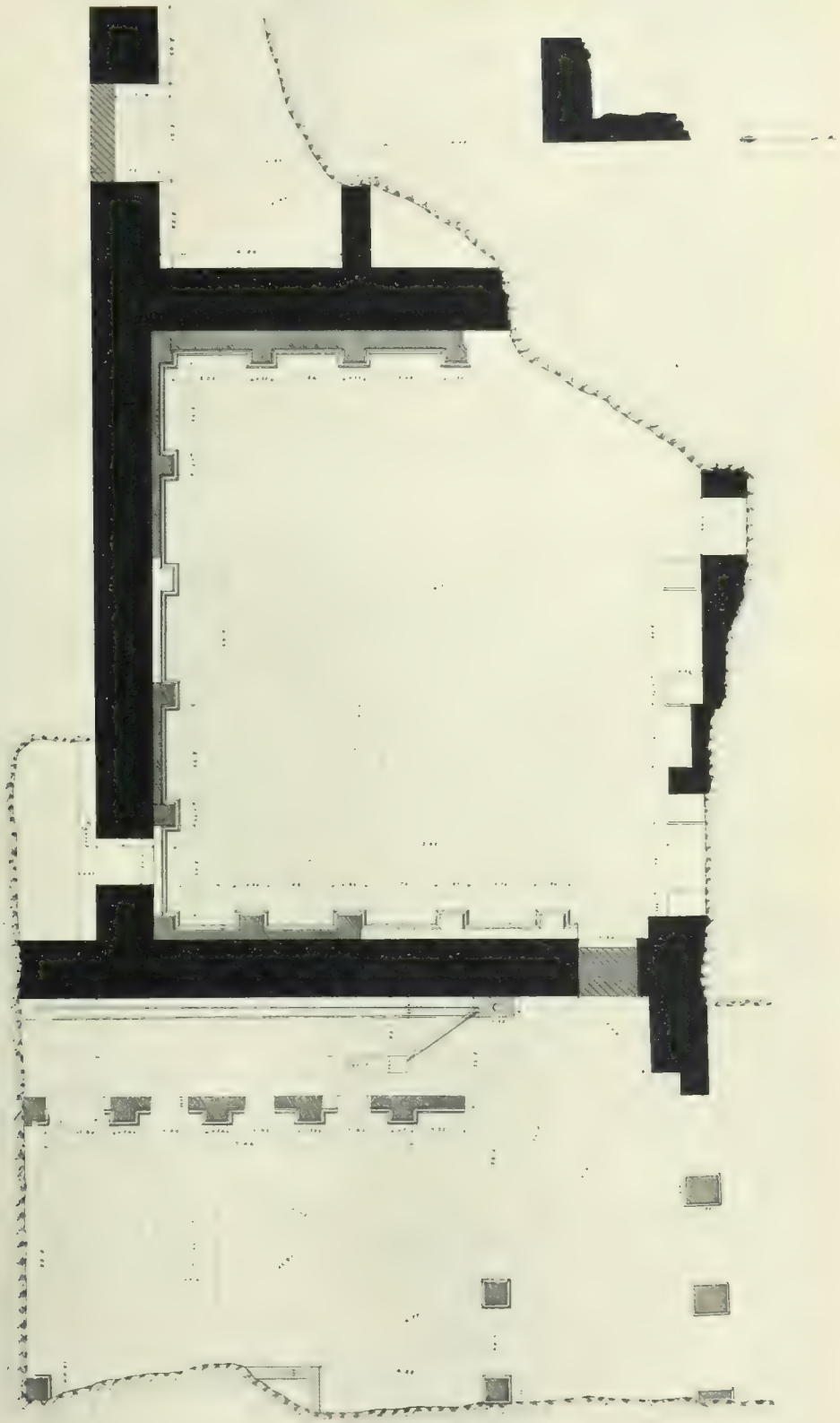

THERMES D'APHRODISIAS. — LA COUR DE L'EST.

les mêmes fonctions. Ce portique n'étant sans doute pas adossé à une galerie, une console double était sans objet[1].

III

Je serai plus bref sur les fouilles exécutées au Sud de la *Cour de l'Est*, dans l'ἀλειπτήριον des Thermes. Elles ont été très sommaires, et les relations de cette annexe avec la partie centrale du monument restent encore très obscures. On y reconnaît aujourd'hui trois chambres contiguës qui se suivent d'Ouest en Est (pl. II). La plus occidentale n'a été dégagée que sur quelques mètres carrés; celle du milieu, que j'appelle la *Grande salle*, est encore encombrée de murs tardifs construits avec des matériaux anciens; celle de l'Est, dite *Salle aux vingt colonnes*, a dû être recomblée en partie

1. Dans cette répartition des consoles, le « Minotaure » (*Comptes rendus* de l'Académie, pl. II; *Rev. de l'Art*, p. 43, fig. 5) et la « Néréide » (*Comptes rendus*, pl. I; *Revue de l'Art*, p. 41, fig. 4) ne reçoivent encore aucune place. Pour le premier, nous manquons de toute indication. Il a été trouvé entre les portiques nord et ouest. Il a une queue fruste, mais la face inférieure de la partie décorée au lieu de présenter, comme les autres, une surface unie, est taillée en gradins et d'autre part ses dimensions dépassent très sensiblement celles des consoles ordinaires. — La « Néréide » est plus grande encore, et d'un type tout différent. Elle a été trouvée vers l'angle nord-ouest de la cour. Or, cette année, on a dégagé, près de l'angle nord-est, une console d'un type analogue, décorée d'un buste de femme nue qui tient sur sa poitrine une gerbe de fleurs et de fruits. La tête manque, les dimensions répondent à celle de la « Néréide », — autant du moins qu'on en peut juger, car le monument, trouvé dans les derniers jours de la fouille, reste encore en grande partie enfoui sous terre. Il semblerait résulter de là que les deux motifs jouaient un rôle dans la décoration des angles, sans qu'on puisse d'ailleurs préciser davantage. — Je signale en passant que la « Néréide » a donné lieu à une erreur d'interprétation qu'explique l'apparence confuse que prend le monument sur les photographies : elle n'a pas les bras croisés ; le bras gauche, brisé à l'épaule et au poignet, est relevé et la main posée à plat sur la tête, la paume tournée vers le dehors ; de la main droite, elle tient la tête d'un poisson ou d'un dragon de mer, dont le corps, pressé contre son bras droit et ses seins, a été pris, à tort, pour son avant-bras gauche.

pour permettre le passage de la voie qui desservait la cour, et la fouille y a été arrêtée en deçà du mur méridional.

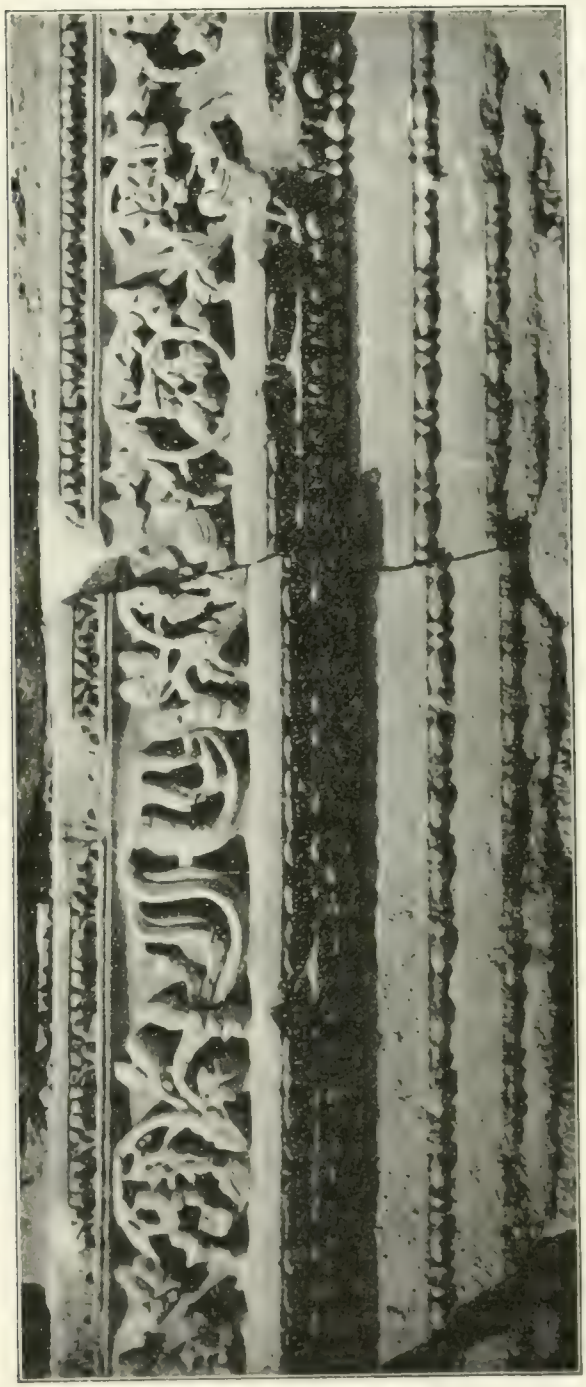

Fig. 2. — Aleiptérion. Architrave et frise de la Grande salle. Ordre simple.

Dans l'état actuel, voici ce qu'on peut dire de certain sur la disposition intérieure de l'ἀλειπτήριον.

Grande salle : les murs sont construits en moëllons taillés et disposés par assises à peu près régulières. A la partie inférieure, ils ont un parement de marbre, formé de grandes dalles comprises entre deux corps de moulures ; les parties hautes étaient sans doute revêtues d'un simple placage. La *Grande salle* est décorée de deux ordres : contre les murs est, ouest, sud, un premier ordre corinthien. La colonne,

lisse et cylindrique, repose par l'intermédiaire d'une base sur un piédestal formé par un ressaut du parement. L'entablement — architrave à trois bandes, frise décorée de rinceaux profondément refouillés (fig. 1) et corniche à denticules — porte à la fois sur la colonne et sur le mur.

Sur le côté nord, on trouve encore en place plusieurs piédestaux dégagés, de marbre noir, avec bases en marbre blanc portant une colonne accouplée et un entablement à double face, destiné par conséquent à être vu sur ses deux

Fig. 3. — Aleiptérion. Architrave et frise de la Grande salle. (Ordre à double face.)

côtés (fig. 2). On attendrait donc ici une colonnade ouverte, et cependant ces piédestaux sont placés contre un mur construit dans le même appareil que les autres et qui semble de la même époque. Il y a là, pour le moment, une difficulté que la suite des travaux permettra sans doute de résoudre. On peut espérer de même qu'on y trouvera de nouveaux fragments de l'inscription gravée sur l'architrave et qu'on en pourra tenter une restitution complète. On en possède déjà les éléments les plus importants qui donnent la date et la destination de l'édifice :

a. Θεᾷ Ἀφροδείτῃ καὶ

b. Αὐτοκράτορι Καίσαρι Θεοῦ Τραιανοῦ Π[αρθικοῦ υἱῷ..... Τραιανῷ Ἀδριανῷ...] (cf. fig. 3).

c. ...Εὐδάμου καὶ Ζήνωνος καὶ | Εὐδάμου καὶ Καλλίου τῶν καὶ λούτρῳν (*sur la bande médiane de l'architrave*).

d. Ζήν ωνος τοῦ Εὐδάμου καὶ ὑπὲρ Ἀπρ [ω νος].

e. ὑπέ σχετο τὸ ἀλειπτήριον.....

Salle aux vingt colonnes. La *Grande salle* n'était pas couverte ; du moins, dans l'état actuel des fouilles, nous ne trouvons rien dans les fragments qui provienne d'une couverture, ni aucune trace sur le sol des supports qui lui auraient été nécessaires. La salle suivante se présente plutôt comme une petite cour entourée d'un péristyle. Une balustrade de marbre, qui par sa disposition et le profil de ses moulures rappelle de très près le parement inférieur des murs de la *Grande salle*, la limite sur trois de ses côtés. Les ressauts de cette balustrade servent de piédestal à des colonnes corinthiennes à fût lisse. Sur le quatrième côté, vers le Nord, la balustrade s'interrompt ; les piédestaux sont entièrement dégagés, et c'est entre eux que s'ouvrent les passages par où la *salle* communique avec le portique sud de la *Cour de l'Est*. L'ordre du péristyle ne se distingue des précédents que par des détails de décoration. Chaque côté comprend six colonnes, les colonnes d'angles étant comptées deux fois. Un certain Artémon avait dédié les six colonnes du côté nord ; les quatorze autres étaient une offrande de Nestor et de Zénon. C'est ce que nous apprennent deux inscriptions, gravées sur le fût même de la colonne :

a. Ἀρτέμων Ἀδράστου | τοῦ Διονυσίου | Δινομάχου τοὺς ἓξ | κείονας ἐκ τῶν ἰδί|ων ἀνέθηκε τῷ δή|μῳ σὺν | τοῖς..| σπειρο κεφάλοις .

Il manque peut-être un mot entre τοῖς et σπειροκεφάλοις. Il existe un second exemplaire, incomplet, de cette même inscription.

b. Νέστωρ καὶ Ζήνων | οἱ Ἐπιγόνου τοῦ Δι|οσκουρίδου τοὺς | δεκατέσσαρας κεί|ονας σὺν τοῖς σπει|ρολεφάλοις ἐκ τῶν ἰ-| δίων ἀνέθηκαν τῷ | δήμῳ.

La même inscription se retrouve sur une autre colonne.

Des préaux qui entourent la cour, celui de l'Ouest a seul été dégagé. On y a trouvé trois conduites d'eau, qui se réunissent dans une grande conduite verticale, collée contre le mur mitoyen à la *Grande salle* et protégée par une gaine de maçonnerie.

IV

Les monuments figurés découverts cette année aux Thermes sont restés, pour l'intérêt archéologique comme pour la valeur artistique, au-dessous des documents architecturaux. Ce sont des marbres romains remarquables surtout par leur excellente conservation.

1° *Statue d'homme drapé*. — Il est debout, le corps portant sur la jambe gauche, la droite légèrement fléchie et écartée, la tête presque de face. Il est vêtu de la tunique à manches et du manteau fixé sur l'épaule droite par une agrafe en bronze, et tombant jusqu'aux pieds; le bras gauche, sous la draperie, est baissé, demi-plié, la main seule dégagée; le bras droit, dégagé tout entier, est également baissé, la main tenant un court bâton. Les cheveux plats sont ramenés sur le front et les tempes; la barbe et les moustaches sont indiquées par un semis de traits et de points incisés; les prunelles sont creusées; les oreilles très grandes. Chaussures fermées. Le revers est fruste et le corps a très peu d'épaisseur. — Style très médiocre. La statue est intacte, sauf l'extrémité du nez. La tête trouvée à côté du corps se replace exactement sur la cassure du cou. H. 1 m 69.

2° *Statue d'homme drapé*. — L'attitude générale et le costume sont ceux de la statue précédente; la pose des bras diffère seule: le bras gauche est plié à angle droit, le coude au corps, l'avant-bras tendu; l'avant-bras est ramené horizontalement devant la

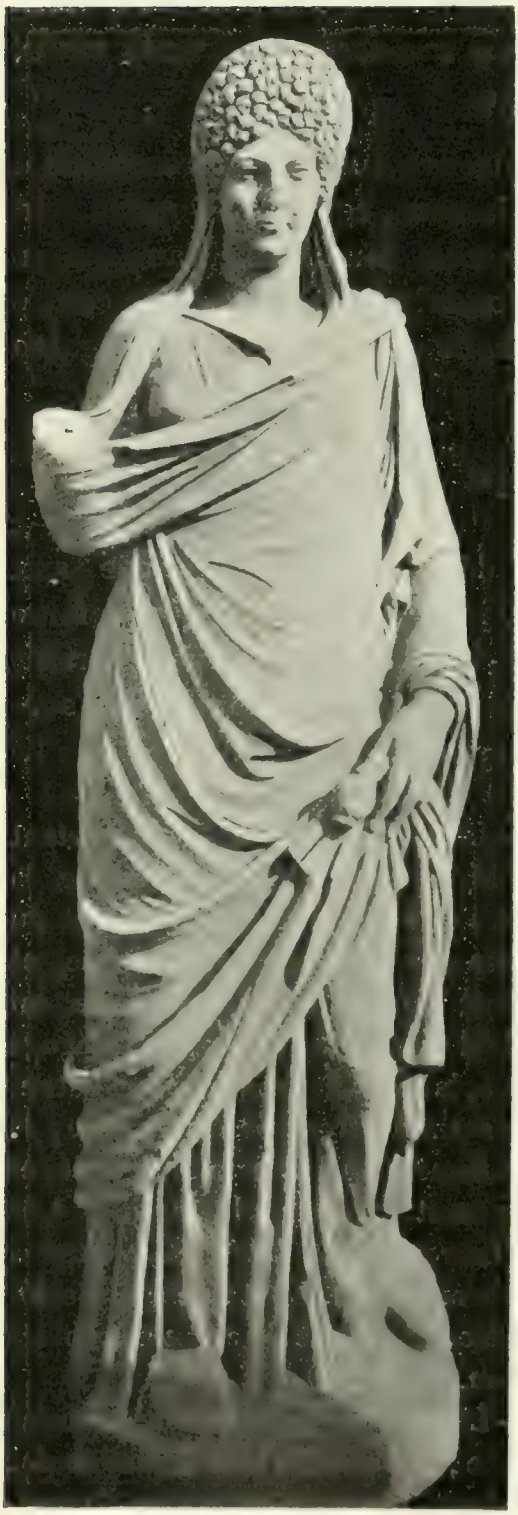

Fig. 4. — Aphrodisias. Statue de femme drapée.

poitrine. Les cheveux sont courts, mais abondants. — Style très médiocre. Manquent l'extrémité du nez, les doigts de la main gauche, l'avant-bras et la main droite. H. 1 m 74.

3° *Statue d'homme drapé.* — Il est debout, le corps portant sur la jambe gauche, la droite fléchie et écartée, la tête tournée à droite ; il porte une tunique qui s'arrête à mi-jambes et un manteau jeté sur l'épaule gauche et passant sous l'aisselle droite. La face est glabre; les yeux creusés ; les cheveux fournis mais courts sont ornés d'un diadème formé de deux rangs de grosses perles. Le revers est fruste. — Style très médiocre; l'œuvre ne peut guère être plus ancienne que la moitié du IIIe siècle, et elle est plutôt plus récente. Elle a été retrouvée en quatre morceaux: tête, buste, jambes, — des hanches au bas de la tunique, — pieds adhérents à la plinthe. Il manque une partie des jambes au-dessus des chevilles, et les deux bras; le nez est mutilé.

4° *Statue de femme drapée.* — La jambe d'appui est à gauche ; la droite est

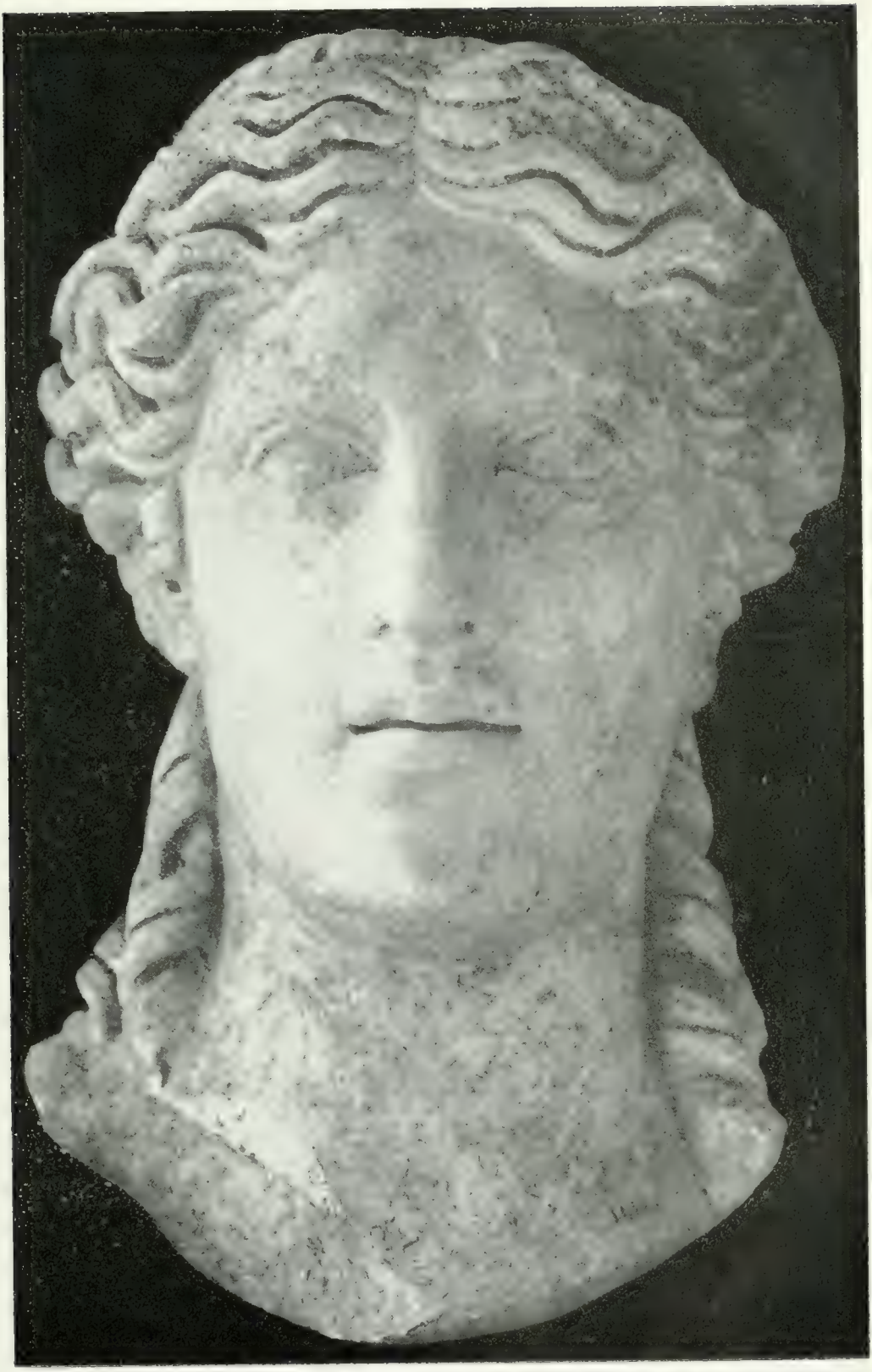

Pl. III. — Aphrodisias. Tête d'Aphrodite

fléchie et en arrière. Tunique talaire, à manches agrafées sur les bras, et formant sur la poitrine *apoptygma* et *colpos*. Le manteau posé sur l'épaule gauche passe derrière le dos, revient sur la cuisse droite et remonte vers la saignée du bras gauche où il forme une masse de plis chiffonnés. Coiffure « à la Julia Tité ». Chaussures fermées. — Le style de la tête est médiocre, quoique les yeux ne soient pas incisés, et que dans la chevelure même on ait fait du trépan un usage très discret. Mais les formes du corps sont vigoureusement dessinées, et le traitement de la draperie, en particulier sur le buste, ne manque ni de vigueur ni de beauté. Le type est à rapprocher de certaines statues de Héra ou de Déméter. La personne représentée est sans aucun doute une prêtresse d'Aphrodite. La surface du marbre qui s'est couverte d'une belle patine rouge a gardé quelques traces de dorure. La tête trouvée à côté de la statue s'adapte exactement sur la cassure. Manquent l'avant-bras gauche, la main et le poignet droit ; le nez est mutilé. H. 1 m 77.

5° *Statue de femme drapée.* — Fig. 4. H. 1 m 85.

Sans avoir les mêmes qualités que la précédente, cette statue n'est pas sans mérites. L'exécution en est soignée et c'est — dans un type banal — un bon exemple du style facile et un peu mou de l'époque antonine.

6° *Statue de femme drapée.* — Elle est dans l'attitude classique des statues de la « Pudicité ». — Style ordinaire. La tête manque ; les mains et le pied gauche sont mutilés. H. 1 m 59.

7° *Statue de femme drapée.* — Il ne reste que la moitié inférieure, des hanches aux pieds. H. 1 m 19.

Toutes ces statues ont été trouvées, presque côte a côte, dans la moitié septentrionale de la *Galerie de l'Est.*

8° *Tête d'Aphrodite.* — Pl. III. H. 0 m 47.

Cette tête provient d'une statue colossale à laquelle appartient sans doute le fragment d'un grand bras qui a été trouvé près d'elle. Elle était travaillée à part et a conservé à la partie inférieure le grand tenon de fer qui l'assujettissait au torse. Le sommet du crâne présente une grande cavité destinée à recevoir un polos. C'était, selon toute vraisemblance, l'image de la déesse d'Aphrodisias. Le travail est froid, mais soigné, et l'œuvre semble se rattacher à un type de la fin du ve ou du commence-

ment du IVe siècle. Elle a été trouvée à l'extrémité sud de la *Galerie de l'Est*.

9° *Tête d'Aphrodite.* — Pl. IV. H. 0m 33 ; h. totale, 0m 58.

Elle était travaillée à part avec le cou et le haut de la poitrine, qui se sont détachés au moment de la découverte, le marbre étant dans un état de décomposition dû sans doute à l'action du feu. Il serait injuste de la juger d'après la photographie provi-

Fig. 5. — Thermes d'Aphrodisias. Console double. Zeus.

soire reproduite ici. Elle est en réalité fortement tournée à gauche et légèrement baissée, et, dans cette position, elle prend une expression vivante et gracieuse qu'elle a complètement perdue dans son état actuel. L'œuvre est romaine, mais paraît procéder d'un original hellénistique. Rien n'indique dans le type même une tête d'Aphrodite. On songerait également à un Dionysos ou à un Apollon. Cependant le sommet du crâne pro-

Pl. IV. — Aphrodisias. Tête d'Aphrodite.

fondément évidé, comme dans la tête précédente, pour recevoir un polos, semble bien la désigner comme une Aphrodite d'Aphrodisias. Elle a été trouvée dans la *Cour de l'Est*, devant la moitié sud du portique est.

Fig. 6.— Thermes d'Aphrodisias. Console double. Persée.

Il suffira de mentionner encore quelques marbres très mutilés trouvés dans la *Salle aux vingt colonnes* et dans la *Grande salle* de l'aleiptérion : un torse d'homme nu, de dimensions colossales (1 m 35) ; un torse d'homme portant la chlamyde attachée autour du cou ; un Eros, brisé en

plusieurs fragments et sans tête. — Parmi les consoles figurées, deux surtout attirent l'attention. L'une paraît être une tête de Zeus (fig. 5), et l'autre est un Persée comme le prouve la *harpé* sculptée sur le champ au-dessous de la tête (fig. 6). L'une et l'autre sont, comme spécimens de sculpture décorative, tout près d'être des chefs-d'œuvre. On les rapprochera utilement, ainsi que les « Méduses » trouvées en 1904, des masques de Gorgone du *Braccio nuovo*, qui sont de la même époque et remplissaient sans doute un rôle analogue[1].

Signalons enfin une applique de bronze, trouvée dans la *Galerie de l'Est*, et ayant servi à la décoration du mur. C'est une tête de satyre (0m 275 × 0m 235), dont la barbe, traitée dans la manière décorative et détaillée par incisions, décrit autour du visage une ligne trilobée. Le style paraît un peu mou, autant que permet d'en juger la surface très oxydée.

V

Parmi les inscriptions découvertes en 1905, les plus intéressantes de beaucoup sont les inscriptions monumentales dont il a été parlé plus haut. Le reste — trente textes environ dont plusieurs très fragmentaires — comprend plusieurs dédicaces au peuple et à Aphrodite ; deux dédicaces à des empereurs (Valentinien et Arcadius) ; plusieurs décrets honorifiques en faveur de néocores du temple, de prêtres et de prêtresses de la déesse, et quelques funéraires. — Ces résultats ne doivent pas surprendre ni décourager pour l'avenir. Un très grand nombre de pierres inscrites ont été employées au IVe siècle dans la réfection du mur de la ville. C'est de là que provenaient déjà beaucoup des

1. Amelung, *Die Sculpturen des vaticanischen Museums*, nos 27, 40, 45 et pl. VI ; Helbig, *Führer*², nos 11, 21, 39. Ces grands masques ont été trouvés près du temple de Vénus et de Rome.

inscriptions connues d'Aphrodisias, et M. Gaudin en a trouvé de nouvelles que M. Th. Reinach a communiquées a l'Académie dans sa séance du 12 janvier 1905. Il est permis d'espérer de nouvelles découvertes quand on reprendra autour de l'enceinte les déchaussements que M. Gaudin avait commencés en 1904.

VI

En dehors des Thermes, nous avons pu, M. Replat et moi, diriger nous-mêmes, au temple, quelques sondages dont nous nous proposons d'exposer les résultats dans un mémoire destiné au *Bulletin de Correspondance hellénique*. Je n'en reproduis ici que les conclusions afin de permettre à l'Académie d'en apprécier l'importance.

Ce que l'on sait du temple d'Aphrodite dérive presque exclusivement de la description et des relevés de Texier. Ils renferment des erreurs et des contradictions singulières. Durm, qui résume Texier et les *Antiquities of Ionia* le décrit en ces termes : « Le temple d'Aphrodite à Aphrodisias était un pseudo-diptère de 8 × 15 colonnes, sur l'un des petits côtés un pseudo-triptère, construit sur un soubassement à trois degrés. Les dimensions, prises au degré inférieur du stylobate sont de 22 mètres sur 49. Les colonnes sont posées sur des plinthes ; l'architrave a trois bandes ; la frise est lisse, la corniche est ornée de denticules... Le *témenos*, de forme rectangulaire, était entouré d'un mur qui était animé de colonnes corinthiennes accouplées, portant alternativement un fronton cintré ou angulaire, et interrompu par des niches [1]. »

En réalité, le temple a 8 × 13 colonnes. Nous avons retrouvé sur le côté sud la colonne encore debout de l'angle

1. Durm, *Baukunst der Griechen* [2], p. 276.

sud-est. Le chapiteau en est très mutilé, mais reconnaissable sans aucun doute. Rien n'indique que le petit côté est ait eu un ordre double. Les dimensions, mesurées à l'axe des colonnes, sont de 18 m 353 sur 30 m 98. Nos sondages n'ont mis à jour aucune trace des fondations du naos dont le plan et l'élévation (sauf peut-être, comme on le verra plus loin, l'appareil des murs) nous restent inconnus. L'édifice est établi sur un stylobate à trois degrés, fondé sur un simple blocage de pierres frustes liées par un mortier de terre. La colonne, formée de cinq tambours, mesure, base et chapiteau compris, 9 m 288 ; l'architrave est formée de trois bandeaux lisses et couronnée par une rangée d'oves, comprises entre un cordon de perles et un cavet orné de palmettes ; la frise dont nous ne possédons que deux fragments est décorée de guirlandes portées par des petits personnages, Éros et femme drapée. Au-dessus se trouvent les denticules, taillées dans un bloc à part. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir aucun morceau de la corniche ni du chéneau. Dans un de nos sondages, nous avons retrouvé une antéfixe, en forme de palmette, d'un travail médiocre. La couverture était formée de tuiles plates et de tuiles de recouvrement en marbre.

La basilique, construite sur le temple, appartient au type « hellénistique » [1]. La nef centrale, formée par la peristasis des longs côtés, compte dix-neuf colonnes et deux piliers, l'un adossé au mur de l'abside, l'autre rattaché au mur du narthex [2]. Elle est fermée à l'Est par une abside flanquée de deux chambres trapézoïdales, qui sont placées dans le prolongement des bas-côtés et divisées en deux par une

1. Strzygowski, *Kleinasien, ein Neuland*, p. 45, fig. 28.

2. On notera que, le temple étant octastyle, la suppression de la colonnade des petits côtés mettait douze colonnes à la disposition des architectes chrétiens. Ils semblent donc avoir donné à leur basilique la longueur maxima que comportait le nombre des colonnes disponibles, en ajoutant une à l'ouest, et cinq à l'est.

cloison parallèle au grand axe du monument. La convexité de l'abside n'est pas sensible à l'extérieur. L'édifice est clos par un mur rectiligne, dont la partie inférieure est construite avec des matériaux antiques, appareillés, semble-t-il, dans l'ordre même qu'ils devaient avoir sur les murs de la cella : à la base un gros corps de moulures, puis les orthostates surmontées d'une grecque, et deux assises de blocs de marbre, au parement soigneusement dressé et orné de refends. Au-dessus commence la maçonnerie proprement byzantine, en grossier blocage. — A l'Ouest, la basilique communique par cinq portes — trois pour la grande nef et une pour chacun des bas-côtés, avec le narthex, qu'un second narthex, plus petit, sépare de l'atrium. — Les murs des bas-côtés ne s'élèvent au-dessus du sol actuel que dans la partie ouest. On reconnaît cependant encore, au Sud, les traces d'une, et, au Nord, celles de deux portes latérales. — A l'intérieur, il reste une partie du dallage et le soubassement de l'iconostase.

Le temple païen était entouré d'un parvis dallé, fermé sur trois de ses côtés — nord, sud, ouest — par un portique corinthien dont deux colonnes sont encore debout, sur le côté ouest, et dont nous avons dégagé plusieurs piédestaux sur le côté sud. Au Nord, il a été complètement détruit, sauf à l'angle nord-est. Les éléments de la restauration sont complets : piédestal, base, colonne cylindrique à fût lisse, architrave à deux bandes, frise à rinceaux, corniche à denticules, avec larmier décoré de modillons sur sa face inférieure et chéneau orné de palmettes et de têtes de lion. La largeur du portique, fermé par un mur de moellons taillés et sans doute recouvert d'un placage, est de 3^{m} 50. La distance du portique au temple, sur ces trois côtés, est d'environ 12 mètres.

A l'Est, le parti change. La façade du temple — réduit aux dimensions que nous avons indiquées plus haut —

s'ouvre sur une large esplanade, et l'architecte pouvait satisfaire ses goûts de grandeur et de somptuosité sans crainte d'écraser le monument principal. Au lieu d'un portique, nous trouvons ici un mur, mais chargé d'une très riche architecture qui en fait un motif indépendant et original. Percé au milieu d'une grande porte placée dans l'axe du temple, il est décoré de quatorze niches, distribuées symétriquement de part et d'autre de cette porte, et motivées par des pilastres accolés, et par des colonnes placées au droit de ces pilastres. Des sept niches qu'on retrouve ainsi de chaque côté, quatre s'ouvrent sur le nu du mur, fortement accentuées par le ressaut de l'entablement sur la colonne et portant alternativement un fronton cintré et un fronton angulaire; la deuxième et la cinquième forment au contraire un tabernacle en saillie, l'entablement se prolongeant directement d'une colonne sur la suivante et portant un grand fronton angulaire; la septième, celle de l'extrémité, est en réalité une demi-niche, couronnée par un demi-fronton dont les moulures se continuent horizontalement sur un retour d'angle et viennent mourir contre le mur de fond. Toutes les parties hautes du monument sont couvertes d'une luxuriante ornementation corinthienne, et le soubassement lui-même témoigne d'une curieuse recherche de l'effet décoratif. Il est construit en petits moellons, du type ordinaire à Aphrodisias, sauf aux piédestaux saillants des colonnes qui sont constitués par des monolithes de tuf. Le tout est paré de grandes dalles de marbre, blanc sur le soubassement même, gris-noir sur les piédestaux, et motivé haut et bas par un corps de moulures en marbre blanc richement profilé, qui règne sur toute la longueur de la façade, en suivant tous les mouvements et établissant en quelque manière la cohésion et l'unité de l'ensemble. Des statues étaient sans doute placées dans des niches[1] et d'autres sur

1. L'inscription publiée par Texier, III, p. 161, paraît bien en effet, comme il l'a vu, se rapporter « aux niches du téménos ». Mais ces niches ne

les frontons, où nous avons relevé les traces de leurs scellements.

La porte centrale, et deux autres, plus petites, qui s'ouvraient aux extrémités du mur, dans les portiques nord et sud, mettaient en communication l'enceinte sacrée avec une grande cour extérieure entourée de portiques sur ses quatre côtés. A dire vrai, des portiques nord et sud de cette cour il ne reste plus rien au-dessus du sol. Du portique ouest adossé au grand mur, il subsiste encore quelques fûts de colonne. A l'Est, la colonnade elle-même a disparu, mais les « propylées » sont encore debout [1]. Ce qu'on désigne sous ce nom répondait bien à cette désignation, mais formait, croyons-nous, motif central au milieu du portique est. Il y a là quatre alignements de quatre colonnes chacun, — à savoir, d'Est en Ouest : torses, accouplées, torses, et cylindriques à fût lisse. — L'ordre est corinthien, et l'entablement du style ordinaire, mais d'exécution peu soignée. Ces quatre colonnes déterminent trois entrées dont celle du milieu paraît avoir été voûtée. C'est à ces propylées qu'appartiennent d'importants reliefs représentant des personnages et des animaux dans un décor de rinceaux et de feuillages [2]. Mais la restauration n'en peut encore être faite : nos sondages ont été limités à l'enceinte même du temple, et de ce côté les travaux en sont restés dans l'état très rudimentaire où les avaient laissés les fouilles de 1904.

Quant à la date du temple, elle se place très vraisemblablement au second siècle de notre ère. Si, par la sobriété de sa décoration, il contraste avec l'exubérance des édifices qui l'entourent, ces différences s'expliquent suffisamment par la

se retrouvent pas, ainsi qu'il le croyait, sur les quatre côtés. Elles sont localisées dans le grand mur est. Les fouilles ultérieures permettront sans doute d'expliquer avec précision les différents termes de l'inscription et de reconnaître si elle s'applique réellement à cet édifice.

1. *Revue de l'Art*, fig. 1, p. 35.

2. Cf., *ibid.*, p. 38 ; *Comptes rendus*, p. 706.

différence des ordres, l'un ionique, les autres corinthiens. Aussi bien le détail de l'exécution est souvent négligé et d'un faire rapide qui trahit une époque déjà basse. Tous les monuments d'Aphrodisias que nous avons étudiés présentent d'ailleurs entre eux de telles analogies, à la fois dans le parti décoratif et dans le profil des moulures, qu'on ne peut guère hésiter à les rapporter tous à une même époque, celle qui nous est donnée par la dédicace des Thermes.

Je ne puis que signaler ici d'une manière générale les ressemblances du temple d'Aphrodisias avec celui d'Aizanoi qu'on a récemment et avec pleine raison revendiqué pour le règne d'Hadrien[1]. Une étude attentive et des relevés nouveaux des ruines de Tchavdyr-Hissar me paraîtraient le complément nécessaire de tout travail scientifique sur celles de Ghérè.

Telles sont les principaux résultats des fouilles de 1905. Il appartient à l'Académie d'en apprécier la valeur. Mais en terminant je désire rendre hommage aux qualités dont M. Replat a donné à Aphrodisias un nouveau témoignage. Il m'est très agréable de reconnaître que la plupart des observations consignées dans cette note sont dues à la rigueur de sa méthode et à la sagacité de ses investigations.

1. A. Kœrte, *Festschr. für Benndorf*, p. 209 sq.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. E. Jovy, une brochure intitulée : *Trois documents inédits sur Urbain Grandier et un document peu connu sur le cardinal de Richelieu* (Paris, 1906, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 4 MAI

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH, VICE-PRÉSIDENT.

M. B. Haussoullier communique une inscription grecque archaïque de Cumes, récemment publiée dans les *Notizie degli Scavi* et qu'il interprète autrement que l'éditeur, M. Sogliano. La pierre était placée dans une partie de la nécropole réservée à ceux qui s'étaient fait initier aux mystères de Dionysos.

M. H. Omont lit une notice sur une ancienne édition gothique, sans date, des *Chroniques de Gargantua*, qui lui a été communiquée par M. Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier. C'est l'unique exemplaire actuellement connu peut-être de la première édition parisienne de ces *Chroniques* imprimée vers 1533[1].

M. S. Reinach fait une communication intitulée : *Une prédiction accomplie*. Il montre que l'épisode des douze vautours aperçus par Romulus sur le Palatin a été interprété, dès l'époque

1. Voir ci-après.

de la République, comme limitant à douze siècles la durée de la puissance romaine. Cette prédiction s'est accomplie presque exactement au ve siècle de notre ère, non sans avoir énervé la résistance des Romains au temps d'Alaric et d'Attila. Un historien, écrivant en 527, veut que l'Empire d'Occident ait disparu en 454, soit 1200 ans après une des dates adoptées pour la fondation de Rome (748). M. S. Reinach croit trouver, dans un passage de la *Germanie* de Tacite (ch. 34), une allusion à la même prophétie et aux craintes qu'elle inspirait. Elle avait peut-être pénétré aussi dans le recueil des vers sibyllins, ce qui expliquerait la destruction de ces documents par Stilicon entre 404 et 408.

L'Académie procède à la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner un projet de publication d'un *Corpus des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*.

Sont désignés : MM. Héron de Villefosse, Saglio, Babelon, Pottier.

M. de Mély présente une tête de marbre de Paros de l'exécution la plus précieuse. C'est une des répliques, assurément une des plus belles, du Cupidon de Lysippe. Elle appartient à M. de Bioncourt, gendre de la comtesse d'Harcourt, qui la découvrit dans les fouilles faites avec le baron des Michels, pendant que Mme d'Harcourt était ambassadrice à Rome, en 1870-1871. Cette tête était jusqu'ici demeurée absolument inconnue.

M. Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, fait une communication sur les villes romaines de la Gaule, aux i^er et ive siècles de notre ère. M. Blanchet a relevé le périmètre des murailles de quarante villes, qui peuvent être classées ainsi par ordre d'importance. On voit qu'au ive siècle Paris était moins important que Nantes, Bourges et Bordeaux. Poitiers et Sens étaient peut-être les cités les plus étendues de la Gaule, à cette époque. Le tableau dressé par M. Blanchet fournira aux historiens des renseignements qu'on chercherait vainement dans les rares auteurs du temps de Constantin [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UNE ÉDITION INCONNUE DES CHRONIQUES DE GARGANTUA, PAR M. HENRI OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Rabelais et son œuvre sollicitent plus que jamais l'attention des érudits et des chercheurs ; les publications récentes faites en France, entre autres, par MM. Dorez, Lefranc, Plan, Thuasne, sont là pour en témoigner, ainsi que la fondation à Paris, il y a quelques années, d'une Société des études rabelaisiennes et la publication récente par M. Paul Plan d'une *Bibliographie rabelaisienne*. Mais toutes les bibliographies, même les meilleures comme celle-ci, sont toujours exposées à être incomplètes, et c'est une édition jusqu'ici restée inconnue de l'une des premières œuvres de Rabelais, peut-être la première édition parisienne des *Chroniques de Gargantua*, qu'une obligeante communication de M. Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier, me met en mesure de présenter à l'Académie.

C'est un mince volume, imprimé en caractères gothiques, de format petit in-8°, composé de quatre cahiers, portant les signatures A à D, les trois premiers de 8 feuillets et le quatrième de 4 seulement ; de ces 28 feuillets, dont chacun compte vingt-deux lignes à la page, les trois premiers ne sont pas chiffrés, mais les suivants portent une foliotation de I à XXV. Le titre disposé sur quatre lignes et au-dessous duquel est une gravure sur bois, de 85 millimètres sur 70, représentant le combat de David contre Goliath, occupe tout le premier feuillet.

Les cronicq̃s

du roy Gargãtua et q̃ fut son pe-
re et sa mere. Auec les merueilles de [illegible]
trãslatees de grec en lati ⁊ de latin en [illegible]

45766

¶ Prologue Capital

Pour demõstrer a chascun popu-
laire les grandes merueilleu-
ses histoires du noble roy Gar-
gantua iay bien voulu prẽdre la
peine de translater ceste presẽte
histoire de Grec en Latin ⁊ de Latin en bon
Francoys qui traicte de sa natiuite et q̃ fut
son pere et sa mere cõme vous orrez cy apres
¶ Pour le cõmencement de ceste vraye Cro-
nicque vo⁹ deuez scauoir que tesmoigne les-
cripture de plusieurs Cronicqueurs: dõt no⁹
laisserons aulcuns comme Gaguin: Auo-
re et maistre Jehan le maire et autres sem-
blables lesquelz ne seruent de riens a propos
de ceste presente hystoire/ Mais prendrons
Tristam de lyõnoys/ Isaye le triste/ Huon
de bordeaulx/ Lancelo du lac/ Artus de bre-
taigne/ Guerin mesquin et tous les cheua-
liers de la table ronde et autres semblables
dont en ya assez pour approuuer la verite de
ceste hystoire comme verrez plus a plain.

¶ Comment au temps du bõ roy Ar

¶ Ensuit la ta-

ble des rebriches de ceste presente hystoire et cronicque du redoubte roy Gargantua.

¶ Et premierement le prologue capital.
Fueillet. premier.
¶ Comment Merlin fut appelle prince des nigromanciens. Fueil. i.
¶ Cõment Merlin dist au roy Artus que il auroit beaucoup daffaires cõtre ses ennemys et que il sen alloyt faire grant Gosier et Galemelle.
Fueillet. i.
¶ Comment Merlin fist apporter les ossemens de deux balleines pour faire le pere & la mere de Gargantua.
Fueillet. 2.
¶ Comment Merlin fist vne merueilleuse Jument pour porter le pere & la mere dudict Gargantua
Fueillet. ii.

mais il en frappa vng gros chesne lequel il abbatit/ alors ledit gargantua le va prẽdre et luy ploya les reins en la forme et maniere que lon playcroit vne douzaine desguillettes et le mist en sa gibeciere et le porta tout mort a la court du roy artᵘ ainsi vesquit gargantua au seruice du roy Artus lespace de deux cẽs ans troys moys & quatre tours iustement puis il fut porte par Morgain la fee et Melusine en faerie auecques plusieurs autres lesquelz y sont a present.

¶ Cy fine les cronicques et vaillances du trespuissant et redoubte roy Gargãtua Auecques les merueilles de Merlin Nouuellement Imprimees a Paris par Alain Lotrian et Denis Janot demourãs en la rue neufue nostre dame a lensei gne de lescu de France.

Au verso du titre commence la table des 23 chapitres des *Chroniques*, qui ne sont point numérotés, non plus que dans le volume, mais accompagnés de renvois aux feuillets; au fol. 3 v° se trouve le « Prologue capital » et au fol. 4 le début du texte des *Chroniques*, dont les feuillets sont numérotés de I à XXV. Au bas du fol. XXV v° (28e et dernier feuillet du volume), on lit, mais sans aucune mention de date, les noms des deux imprimeurs et libraires parisiens Alain Lotrian et Denys Janot.

L'association de Lotrian et de Janot, qui dura quinze ans environ, de 1530 à 1544, ne permet malheureusement point de fixer la date de ce petit volume. Mais il faut le rapprocher d'une autre édition des *Chroniques de Gargantua*, également sans date, et dont on ne connaît aussi qu'un seul exemplaire, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon. Cet exemplaire, qui a été décrit avec beaucoup de soin par M. Plan, sous le n° 5 de sa *Bibliographie rabelaisienne*, offre exactement le même titre, mais avec les lignes coupées différemment et au-dessous un bois aussi tout autre.

Les caractères gothiques qui ont servi à l'impression du volume sont d'un corps moins fort, qui n'est pas de même gravure, et l'exemplaire compte 24 feuillets (au lieu de 28) non chiffrés, avec 25 lignes (au lieu de 22) à la page. Les vingt-trois chapitres des *Chroniques* s'y retrouvent dans le même ordre, mais leurs titres sont numérotés, aussi bien au cours du volume que dans la table. Autant de différences de détail qui permettent de distinguer ces deux éditions sans doute contemporaines.

Les fac-similés zincographiques donnés par M. Plan de quelques pages de l'exemplaire de Besançon permettent de pousser la comparaison un peu plus loin encore entre ces deux éditions. La table des chapitres (reproduite en note), le « Prologue capital », le premier chapitre des *Chroniques* ne présentent que quelques légères variantes orthogra-

phiques. Mais il n'en est pas de même de la dernière page de chacun de ces deux petits volumes, dont les textes différents méritent d'être rapprochés :

(MONTPELLIER.)

Adonc le geant *avoit la veue basse*, print une grosse massue de boys, dont il cuydoit frapper Gargantua ; [v°] mais il en frappa ung gros chesne, lequel il abbatit. Alors ledit Gargantua le va prendre et luy ploya les reims en la *forme et* maniere que l'on playeroit une douzaine d'esguillettes, et le mist en sa gibeciere et le porta tout mort à la court du roy Artus. Ainsi vesquit Gargantua au service du roy Artus l'espace de deux cens *ans* troys moys et quatre jours justement ; *puis il fut porté par Morgain la fée et Melusine en Faerie avecques plusieurs autres, lesquelz y sont a present.*

(BESANÇON.)

Adonc le geant print une grosse massue de boys, cuydant frapper Gargantua ; mais il frappa ung gros chesne, lequel il abbatit. Alors ledict Gargantua le va prendre et luy ploya les reins en la maniere que l'on playeroit une douzaine d'esguillettes, et le mist en sa gibeciere, et le porta tout mort à la court du roy Artus. Ainsi vesquit Gargantua au service du roy Artus l'espace de deux centz trois moys et quatre jours justement ; *et depuis fut es Italies à la guerre contre ung autre tresredoubté puissant prince nommé Galimassue, et de là se poursuyvirent l'ung l'autre jusques en France par grosses batailles, comme on peult veoir au livre de Galimassue.*

Faut-il voir dans cette addition finale du texte de l'exemplaire de Besançon une preuve de l'antériorité de celui de Montpellier ? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer avant d'avoir pu rapprocher et comparer ces deux éditions ; mais il semble bien, en tout cas, que toutes deux sont antérieures à une autre édition, décrite par M. Plan sous le n° 7 de sa *Bibliographie rabelaisienne*. Le texte des *Chroniques de Gargantua* dans cette édition, dont une note manuscrite peut faire rapporter la date à l'année 1534 au plus tard,

compte quarante et un chapitres (au lieu de vingt-trois), tandis que les éditions antérieures, datées de 1532 et 1533, offrent un texte divisé en dix-huit chapitres ; il semble par suite que la date de cette petite édition parisienne des *Chroniques de Gargantua* peut être approximativement rapportée à l'année 1533.

VILLES DE LA GAULE ROMAINE AUX Ier ET IVe SIÈCLES DE NOTRE ÈRE, PAR M. ADRIEN BLANCHET.

Depuis cinq siècles qu'on étudie les antiquités romaines de la Gaule, l'attention des archéologues et des artistes s'est portée particulièrement sur les monuments remarquables par la grandeur ou la beauté, et l'on a dédaigné les enceintes des villes romaines dont la construction négligée paraissait peu digne d'intérêt. En 1807, Millin passa près des murs antiques de Sens, presque intacts alors ; mais il ne les vit pas.

Si, dans ces temps-là, on eût étudié sérieusement les blocs souvent informes, surmontés du petit appareil à chaînes de briques, nous aurions sans doute beaucoup d'éléments de comparaison dont la mine a disparu pour toujours.

Nous avons tenté de réunir toutes les remarques relatives aux premiers remparts de nos vieilles cités, et ces recherches nous ont permis de dresser le tableau suivant dont l'intérêt est évident[1].

1. On trouvera dans notre livre qui paraîtra prochainement tous les renseignements concernant les enceintes énumérées dans ce tableau.

		Périmètre.
Autun (*Augustodunum*).	Enceinte de l'ép. d'Auguste.	5922 mètres.
— —	Enc. réduite, fin du IIIe s.	1300 m. environ.
Nîmes (*Nemausus*).	Enceinte de l'époque d'Auguste.	6200 m. environ.
— —	Enceinte réduite, fin du IIIe s.	2300 m. environ.
Trèves (*Augusta Treverorum*).	Enceinte du Ier siècle.	6418 m.
Augst (*Augusta Rauracorum*).	— Ier siècle.	4767 m. ?
Fréjus (*Forum Julii*).	— Ier siècle.	4000 à 4100 m.
Avenches (*Aventicum*).	— Ier siècle.	4000 m. environ.
Cologne (*Colonia Agrippina*).	— Ier siècle.	3911 m.
Heddernheim (*Civitas Taunensium*).	Enceinte du IIe s.	2700 m. ?
Poitiers (*Limonum*).	Enceinte du IIIe siècle.	2600 m.
Sens (*Agedincum*).	—	2500 m.
Bordeaux (*Burdigala*).	—	2350 m.
Bourges (*Avaricum*).	—	2100 m.
Chartres (*Autricum*).	—	2100 m. ?
Strasbourg (*Argentoratum*).	—	1800 m.
Nantes (*Condivicnum*).	—	1665 m.
Paris (*Lutecia*).	—	1620 m. environ.
Rouen (*Rotomagus*).	—	1600 m. environ.
Dijon (*Dibio*).	—	1500 m. environ.
Chalon-s.-Saône (*Cabillonum*).	—	1500 m. environ.
Dax (*Aquæ Tarbellicæ*).	—	1465 m.
Boulogne-s.-Mer (*Gesoriacus, Bononia*).	Enc. du IIIe s.	1440 m. environ.
Le Mans (*Suindinum*).	Enceinte du IIIe siècle.	1400 m.
Soissons (*Augusta Suessionum*).	—	1400 m. environ.
Nevers (*Nevirnum*).	—	1375 m. environ.
Beauvais (*Cæsaromagus*).	—	1270 m.
Angers (*Juliomagus*).	—	1200 ou 1600 m. ?
Rennes (*Condate*).	—	1200 m. environ.
Grenoble (*Cularo*).	—	1160 m. environ.
Tours (*Cæsarodunum*).	Enceinte du IIIe siècle.	1155 m. environ.
Évreux (*Mediolanum*).	—	1145 m.
Orléans (*Cenabum*).	—	1100 m.
Bayonne (*Lapurdum*).	—	1100 à 1125 m.
Auxerre (*Autessiodurum*).	—	1080 m.
Melun (*Metiosedum*).	—	1000 m. environ.
Meaux (*Fixtuinum*).	—	1000 m. environ.
Périgueux (*Vesunna*).	—	955 m.
Saintes (*Mediolanum*).	—	935 m. environ.
Coblenz (*Confluentes*)	—	920 m. environ.
Andernach (*Antunnacum*).	—	910 m.

		Périmètre.
Senlis (*Augustomagus*).	Enceinte du IIIe siècle.	840 m.
Saint-Lizier (*Austria*).	—	740 m.
Noyon (*Noviomagus*).	—	599 m. environ.
Antibes (*Antipolis*).	—	590 m.

Ces villes ne sont pas les seules dont les enceintes romaines ont été reconnues ; mais nous ne signalons ici que celles dont l'étude a été faite assez soigneusement pour qu'il soit permis d'évaluer le périmètre des murailles.

Assurément l'étude des enceintes est difficile, car les murs antiques sont bien souvent dissimulés par des constructions postérieures ; en outre, de nombreuses parties ont été démolies ou modifiées au cours des siècles. De sorte qu'il est généralement impossible de vérifier l'exactitude des auteurs qui ont décrit, à diverses époques, les murailles des cités de la Gaule[1]. Mais les erreurs dont nous indiquons existence probable ne sauraient modifier beaucoup le rapport qui existe, d'après le tableau précédent. C'est la meilleure base qu'on puisse avoir aujourd'hui pour apprécier l'importance relative des villes énumérées plus haut, dont beaucoup sont encore parmi les plus considérables de notre époque.

Il importe de remarquer que les enceintes forment deux groupes et que les murailles élevées sous Auguste et ses successeurs immédiats ont un périmètre plus développé[2]. De ce nombre sont les premiers murs d'Autun et de Nîmes, ceux de Fréjus, d'Avenches et de Trèves.

A la fin du IIIe siècle de notre ère, lorsque la ligne de défense du Rhin n'était plus une garantie suffisante contre les invasions, les populations décimées élevèrent, sans doute

1. Il eût été possible de calculer la superficie de toutes les villes antiques dont nous avons relevé le périmètre de l'enceinte. Mais les calculs eussent certainement multiplié des erreurs que l'état actuel des murailles ne permet d'ailleurs pas de rectifier.

2. Ces murailles sont aussi beaucoup moins épaisses que celles de la seconde catégorie.

avec l'aide des légions, des murailles très puissantes dont le périmètre ne dépasse pas 2600 mètres. Quand il s'agit de cités qui eurent des enceintes successives, il est facile d'évaluer la réduction. Ainsi, au commencement du IVe siècle, Autun n'était plus que la vingtième partie de la ville bâtie par Auguste ; Nîmes était réduite au septième de sa superficie.

Il est probable que la réduction fut différente selon les cités. En général, on peut dire que le Nord de la Gaule eut beaucoup à souffrir des invasions du IIIe siècle.

Les habitations romaines des premiers temps de l'Empire étaient peu élevées, et il est difficile d'évaluer la superficie des cités de la Gaule pendant les trois premiers siècles de notre ère. On ne saurait rien dire de certain au sujet de la population de ces villes. Mais il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que l'amphithéâtre de Nîmes pouvait contenir 24 000 spectateurs. Celui de Périgueux devait être au moins aussi vaste et celui de Tours l'était certainement davantage. On évalue à 15 000 et 20 000 le nombre des places des amphithéâtres de Bordeaux et de Saintes, et Poitiers possédait peut-être le plus grand monument de ce genre en Gaule[1]. Nous avons ainsi des éléments pour apprécier l'importance relative de quelques villes gallo-romaines, avant les premières ruines.

Quand les massacres, la famine et les épidémies du IIIe siècle eurent réduit le nombre des habitants, ceux qui reconstituèrent leur cité le firent sûrement en réduisant au minimum le travail nécessaire. Les conditions d'existence furent sensiblement les mêmes pour toutes les cités de la Gaule et le nombre d'habitants fut proportionnel à la superficie protégée par l'enceinte.

1. Les axes étaient de 156 mètres et de 139m 50. Ceux du Colisée sont de 188 et de 156 mètres, et le grand monument de Rome contenait 87 000 places assises et 20 000 places debout sur la terrasse.

C'est ainsi que nous pouvons classer par ordre d'importance, d'après le périmètre des murailles, les cités gallo-romaines du IVe siècle, qui ont formé le noyau de tant de villes du XXe siècle.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Ernest Jovy, un volume intitulé : *Les Mémoires inédits de Matthieu Feydeau, curé de Vitry-le-François*, 25 mai 1669-3 juin 1676 (Vitry-le-François, 1905, in-8°).

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie sa publication intitulée : *Documents nouveaux sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris* (Paris, 1905, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXII, 1905).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Delaporte, deux opuscules intéressant la littérature copte et l'histoire du christianisme. Dans le premier, l'auteur, qui est un de nos coptisants les plus distingués, publie deux feuillets d'un même manuscrit copte, conservés l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre au Louvre — fâcheuse dispersion qu'on ne saurait trop regretter et qui malheureusement se reproduit dans bien d'autres cas. Ils contiennent les fragments d'une version en dialecte sahidique du fameux livre qui est connu sous le nom du *Pasteur d'Hermas* et a eu une si grande vogue dans les milieux chrétiens d'Orient des premiers siècles. Bien que ces fragments soient fort courts, il faudra donc désormais faire état de l'existence de cette version copte qui vient prendre place à côté de celle de la version éthiopienne découverte par notre regretté confrère d'Abbadie en 1847. Il est même permis de se demander maintenant si celle-ci ne dépendrait pas dans une certaine mesure de celle-là. C'est un point auquel M. Delaporte ne touche pas, mais qu'il conviendrait peut-être d'examiner.

« Dans le second opuscule, M. Delaporte nous donne le texte autographié de la version copte sahidique de l'Apocalypse. Il prend comme base les divers fragments édités ou réédités en 1895 par Goussen dans le premier fascicule de ses *Studia theologica*, et il y ajoute sept fragments nouveaux qu'il a retrouvés, l'un au Musée du Louvre, quatre à la Bibliothèque nationale, deux au British Museum. C'est donc, en réalité, une véritable édition de tout ce que nous possédons jusqu'ici de cette version. Il est à souhaiter, et il n'est pas défendu de l'espérer, que de nouvelles trouvailles nous mettent à même de combler les quelques lacunes qui subsistent encore. »

SÉANCE DU 11 MAI

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH, VICE-PRÉSIDENT.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Ministre de l'instruction publique :

Paris, le 5 mai 1906.

M. de Morgan, délégué du Gouvernement français aux fouilles de Perse, vient de me communiquer les résultats des fouilles effectuées à Suse, sous sa direction, au cours des mois de février et de mars. Je m'empresse de vous en faire part, en vous priant de vouloir bien les porter à la connaissance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Au niveau supérieur du tell, c'est-à-dire dans la partie la plus récente, on a trouvé, outre bon nombre de petits objets, une coupe et une fourchette d'argent d'époque sassanide. Ces deux pièces sont fort belles et bien conservées.

Dans le second niveau, entre 5 et 10 mètres de profondeur, on a rencontré :

1° Un fragment de cuve en calcaire blanc avec inscription ;

2° Cinq pierres de grès ayant appartenu au même monument et portant sur la tranche des textes proto-anzanites ;

3° Plusieurs pierres semblables portant des textes extrêmement archaïques;

4° Deux poids en forme de canard, dont un portant un texte de l'époque des Choutroukides;

5° Une statue en calcaire jaune (la tête manque), au tiers de grandeur naturelle, avec texte;

6° Une stèle en diorite, représentant, sur une face, une divinité assise et deux personnages debout, l'autre face étant couverte de textes (hauteur, environ 1 mètre). Cette pièce est fort bien conservée; toutefois, le texte qui se trouvait du côté de la représentation a été martelé dans l'antiquité;

7° Un fragment important de bas-relief;

8° Trois grands fragments d'inscriptions gravées sur diorite de l'époque d'Hammourabi;

9° Un texte sur diorite de même époque;

10° Le sommet d'une stèle portant un bas-relief sans texte, semblable à celui qui figure sur le sommet des lois d'Hammourabi;

11° Un fragment de statue assise en diorite, montrant le siège sur lequel elle reposait, pièce d'un travail très soigné (sans texte);

12° Une statue assise d'un personnage barbu de grandeur naturelle (incomplète); elle porte un texte archaïque. Sa facture est très remarquable: c'est une des belles pièces de l'art chaldéen, transporté jadis de Chaldée à Suse;

13° Un grand nombre de textes sur briques, et plus spécialement de l'époque des patésis.

M. de Morgan ajoute :

« Enfin, dans un tell situé à 1500 mètres au Nord-Ouest de Suse, tell où pendant un mois et demi j'ai employé cent ouvriers, nous avons découvert les ruines d'une ville sassanide construite en briques. Ce monument, dont les murs présentent une hauteur de 3 à 4 mètres, est fort intéressant; j'en ai relevé les plans avec très grand soin. Il mesure environ 30 mètres sur 30 mètres. Quelques briques portent encore un enduit de plâtre orné de peintures trop effacées pour qu'on en puisse tirer parti. Après avoir très soigneusement relevé ce monument, je l'ai photographié, puis fait démolir, parce que sans nul doute il serait détruit par les nomades au cours de l'été, comme j'ai vu la chose se produire pour toutes les constructions que nous n'avons pas le temps d'enlever avant la cessation des travaux.

« Au-dessous de cette villa, on rencontre des poteries préhistoriques, ce qui me porte à croire que nous nous trouvons en présence de sépultures fort anciennes et que tous les tells de moyenne taille situés au Nord des ruines de Suse sont des tombeaux. »

A la liste des découvertes mentionnées plus haut nous ajouterons :

Une statue brisée à la taille en calcaire blanc, 1/3 de grandeur naturelle, portant un texte;

Une statue assise de même matière, 1/4 de grandeur naturelle, brisée à la taille, et portant un texte.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur de l'enseignement supérieur,
BAYET.

M. COLLIGNON donne lecture d'une lettre de M. Mendel au sujet de l'inscription découverte à Aphrodisias et signalée dans l'une des séances précédentes.

M. POTTIER lit un fragment de son Catalogue des vases du Louvre (en préparation) où il étudie l'influence du théâtre sur la céramique grecque au ve siècle. Il montre que cette influence dans les vases antérieurs aux guerres médiques se manifeste déjà par une composition plus serrée, qui devient une véritable trilogie, et par des attitudes plus pathétiques. Elle se précise surtout dans l'époque qui suit les guerres médiques, et introduit des changements importants dans la disposition des personnages, dans leur costume. On peut même se figurer assez exactement le costume tragique du ve siècle d'après certains vases, et voir combien il est différent de l'ajustement scénique que nous connaissons surtout par l'art hellénistique.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, fait une communication sur les châteaux de Loarre, de Medina del Campo et de Coca en Espagne. Le premier, situé entre Huesca et Jaca, n'est pas une œuvre homogène du dernier quart du XIe siècle, comme l'ont prétendu les archéologues espagnols, et notamment Don Isidro Gil qui veut lire la date de 1065 autour du Christ placé au-dessus du portail de la chapelle. M. Lefèvre-Pontalis distingue plusieurs campagnes du XIIe siècle qui marquent les étapes de la construction du château et de son enceinte.

Il étudie ensuite le château de Medina del Campo dont il a relevé le plan, et montre comment l'architecte qui a remanié cette forteresse au XVIe siècle a su l'adapter à l'usage de l'artille-

rie au moyen d'un chemin de ronde couvert, analogue à celui du bastion de Schaffouse.

Le château de Medina doit être considéré comme le prototype de celui de Coca, près de Ségovie, qui présente le même plan et un donjon d'angle du même type. On y retrouve un chemin de ronde identique, mais les créneaux offrent un caractère décoratif très original.

M. Bréal fait une communication sur l'origine et le sens du mot ἥρως. Après avoir fait remarquer que ce mot a une désinence assez rare et qui se trouve dans plusieurs mots indiquant des relations de parenté (comme πάτρως, oncle paternel; γάλως, belle-sœur), M. Bréal le rapproche de ἠριγένεια, « celle qui naît le matin », c'est-à-dire l'aurore, et de ἠριθαλής, « qui fleurit au matin, ou au printemps ». On remonte ainsi à un troisième sens du mot ἔαρ, printemps, matin, savoir le matin des anciens temps. La seule difficulté qui s'opposerait à cette étymologie est l'esprit rude du mot ἥρως, mais il est certain qu'il a été ajouté plus tard, ainsi que l'attestent ἤριον (tombeau), ἠριέργης (fabricant de tombeaux), ἠριεύς (mort). De sorte que le sens de ἥρως serait « homme des anciens temps », « ancêtre ». C'est le sens qu'il a sur beaucoup d'inscriptions funéraires.

MM. Weil et S. Reinach ajoutent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. H. Hirmenech, une brochure intitulée : *Les Vénètes, la guerre de Troie et les alignements de Carnac, étude celtique* (Paris, 1906, in-8°).

M. S. Reinach dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, M. Louis Matruchot, deux brochures intitulées : 1° *Notes sur les voies romaines du département de la Côte-d'Or* (Semur, 1905, in-8°; extr. du « Bulle-

tin de la Société des Sciences de Semur », 1905 ; 2° *Les fouilles d'Alésia* (Paris, 1906, in-8°; extr. de la « Revue de Paris »).

M. Chavannes dépose sur le bureau son étude intitulée : *Le cycle turc des douze animaux* (Leyde, 1906, in-8°, extr. du « T'oung-pao », série II, vol. VII, n° 1).

SÉANCE DU 18 MAI

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH, VICE-PRÉSIDENT.

L'Académie est informée que les fêtes pour la célébration du troisième centenaire de Pierre Corneille auront lieu à Rouen les 5 et 6 juin, et elle est priée de vouloir bien se faire représenter à cette cérémonie.

L'Académie désigne MM. Émile Picot, Ch. Joret, J. Lair et H. Derenbourg.

M. Salomon Reinach a la parole pour deux communications :

« J'ai le plaisir d'annoncer à l'Académie que les fouilles du plateau d'Alesia, reprises le 14 courant, ont donné immédiatement des résultats d'un grand intérêt ; M. le commandant Espérandieu, directeur des fouilles, a bien voulu me les communiquer pour que je les porte à la connaissance de nos confrères.

« On a déblayé la cave d'un Gallo-romain qui, avant de fuir, avait mis en sûreté tous les outils en fer de son atelier ; c'était probablement un forgeron. Cette cave contenait environ 60 kilogrammes de ferraille, des hipposandales, des serpes à double

tranchant, des chaînes formées de gros anneaux, des serrures et bien d'autres objets qui n'ont pas encore été nettoyés. Les monnaies continuent à reparaître en grand nombre ; M. Espérandieu me signale un bronze de Gordien à fleur de coin. On a trouvé aussi une statuette de Mercure en bronze, d'une bonne conservation. Mais la pièce capitale, qui peut encourager toutes les

espérances, est un peson en bronze haut de douze centimètres, d'une admirable patine verte, représentant un buste de Silène. Le dieu avait les yeux incrustés d'argent ou d'émail ; la barbe est formée de boucles en torsades, avec un espace vide entre chaque boucle ; la tête est couronnée de lierre. La branche qui forme la couronne est ajourée et ne tient que par les feuilles.

Deux baies, une de chaque côté du front, portent des traces d'émail. La tête est légèrement penchée sur l'épaule gauche; l'expression bestiale de la face a été rendue par l'artiste avec un merveilleux réalisme. M. Espérandieu m'écrit que le morceau est comparable à la tête du Centaure du Musée de Spire, qui a servi également de peson; on n'en saurait faire de plus bel éloge. Il est ainsi démontré que l'Alesia gallo-romaine n'a pas été détruite peu à peu, mais abandonnée subitement et sans doute brûlée par quelque bande germanique; le sous-sol n'a que peu souffert et des objets de prix sont restés intacts dans leurs cachettes, sans que les habitants, peut-être réduits en captivité, aient pu revenir sur les lieux pour les reprendre. L'avenir des fouilles paraît dès lors assuré. Au reçu de ces bonnes nouvelles, que j'ai eu l'occasion de lui communiquer hier, notre généreux correspondant américain, M. le duc de Loubat, m'a remis une somme de mille francs pour la continuation des recherches; je l'ai envoyée à la Société des sciences de Semur, qui en fera sans tarder le meilleur emploi. »

« La courtoisie de MM. Grenfell et Hunt me met à même de communiquer à l'Académie quelques renseignements d'un vif intérêt sur les fouilles qu'ils ont pratiquées en 1906 à Oxyrhynchus. Les découvertes de papyrus littéraires, faites par eux dans cette cinquième campagne, ont dépassé toutes les espérances; il y a longtemps que les amis des lettres anciennes n'avaient reçu d'aussi agréables nouvelles. La publication des textes, qu'il faut reconstituer à l'aide de nombreux fragments, n'aura malheureusement pas lieu avant 1907.

« Un papyrus des péans de Pindare contient neuf colonnes presque complètes d'environ quinze lignes chacune; jusqu'à présent, on ne connaissait qu'une douzaine de lignes des péans de Pindare; c'est donc une véritable révélation. Le texte est accompagné d'abondantes scolies.

« De l'*Hypsipyle* d'Euripide, tragédie perdue, un autre papyrus a conservé plus de cent lignes. La scène se passe à Némée; les personnages sont Hypsipyle, ses deux fils Eunée et Thoas, Amphiaraüs et Lycurgue, roi de Némée.

« La fin du discours contre Hippothersès manque dans les manuscrits de Lysias; un papyrus nous la rend.

« Un autre texte en prose d'une grande importance est un fragment considérable d'une histoire grecque, peut-être d'Éphore ou de Théopompe. Il concerne les relations des factions de Corinthe avec Sparte et Argos immédiatement après la bataille de Némée (394) ; on y trouve aussi, à propos du général corinthien Timolaüs, la mention de deux incidents encore inconnus de la guerre de Péloponnèse.

« Ces morceaux, et bien d'autres, faisaient partie d'une première bibliothèque, dont les rouleaux avaient été lacérés et jetés en tas. Un second dépôt du même genre, découvert quelques jours après, réservait d'autres surprises : un poème en hexamètres, de 22 lignes complètes, célébrant Hermès, et plus de 70 lignes des méliambes de Cercidas, poète de Mégalopolis au IVe siècle, dont on ne possédait que 14 vers.

« Parmi les autres trouvailles de cette campagne mémorable, MM. Grenfell et Hunt signalent un feuillet d'un papyrus latin contenant le *Catilina* de Salluste et 45 lignes d'un Évangile entièrement inconnu. Jésus et ses disciples se rendent au temple de Jérusalem ; ils y rencontrent un Pharisien qui leur reproche d'avoir négligé les cérémonies préliminaires auxquelles il s'est conformé lui-même ; Jésus leur répond en opposant la pureté du cœur à la pureté rituelle. Les auteurs de cette découverte, qui fera sensation, insistent sur l'éloquence, sur le pittoresque, sur l'excellente gréecité de ce morceau, tout différent de ce que les Évangiles apocryphes nous ont révélé jusqu'à présent.

« MM. Grenfell et Hunt m'autorisent à ajouter que ces fouilles, qui ont duré quatorze semaines et auxquelles ils ont employé 200 ouvriers, n'ont coûté que 14 000 francs environ. »

Au nom de la Commission du concours des Antiquités nationales, M. l'abbé Thédenat fait connaître les résultats du concours :

1re médaille, à M. Léon Mirot pour ses deux volumes intitulés : *Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême*, et *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*.

2e médaille, à M. Ph. Lauer : *Les annales de Flodoard* publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes.

3e médaille à M. Serbat : *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615.*

4e médaille à M. Henry d'Allemagne : *Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle*, 2 vol.

1re mention. M. G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.*

2e mention. M. l'abbé C. Allibert, *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie.*

3e mention. M. Lucien Bégule, *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne.*

4e mention. M. l'abbé J.-N. Abgrall. I. *Architecture bretonne. — Étude des monuments du diocèse de Quimper.* — II. *Livre d'or des églises de Bretagne.*

5e mention. M. Émile Bonnet, *Antiquités et monuments du département de l'Hérault.*

6e mention. M. Henri Moris, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, 1re et 2e partie.

7e mention. M. J.-C. Demarteau, professeur à l'Université de Liège, *L'Ardenne belgo-romaine. Étude d'histoire et d'archéologie.*

Au nom de la Commission du prix Bordin (ouvrages sur le moyen âge), M. Lair annonce que la Commission a partagé le prix comme il suit :

1° 2000 francs à M. Jules Gay, pour son livre sur l'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071);

2° 600 francs à MM. Samaran et M. Mollat, pour leur livre : *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle ;*

3° 400 francs à M. Pierre Champion pour son livre : *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne.*

M. Charles Joret présente de la part de M. Vasseur, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, les photographies des objets aussi variés que curieux, qu'il a découverts dans ses dernières fouilles en Provence. Il y a trois ans, il avait fait, au Baou-Roux près Bouc, des trouvailles qui avaient déjà attiré l'attention ; il vient d'en faire, sur un autre point de la même

région, de bien plus nombreuses et bien plus importantes. Par un heureux hasard, il a rencontré un groupe d'habitations détruites il y a plus de deux mille ans, et restées depuis lors ignorées et ensevelies sous la terre et les broussailles qui les recouvrent.

Il a fouillé ces cases, en a retiré les ustensiles en fer ou en bronze et les poteries qui s'y trouvaient enfouies ; avec une admirable patience, il est parvenu à reconstituer ces dernières, et il nous offre le mobilier agricole des colons qui, un siècle avant la conquête romaine, demeuraient au milieu de ces garrigues stériles. Ces poteries offrent un grand intérêt ; elles sont de deux espèces, les unes, soigneusement tournées, paraissent d'origine grecque ou marseillaise ; — on y trouve aussi une belle collection de céramique dite campanienne — ; les autres, faites à la main, d'une pâte grossière et mal cuite, sont indigènes. Ce sont des amphores et des doliums, quelques-uns de grandes dimensions, des œnochoés, des espèces de pots à anses, parfois ornés de dessins géométriques, de larges terrines, ainsi qu'un fourneau et un entonnoir. Des grains carbonisés de froment, d'orge et de vesce, se trouvaient encore dans plusieurs doliums, des monnaies dans une sorte de gobelet.

M. Émile Chatelain communique divers fragments d'imprimés du commencement du XVIe siècle, trouvés dans quelques reliures de la Bibliothèque de l'Université :

1° Cinquante-huit feuillets d'un bréviaire de Rodez, totalement inconnu, imprimé probablement à Lyon avant 1525.

2° Quelques pages mutilées de la *Melusine* de Jean d'Arras, texte différent de l'édition Brunet.

3° Une *Pronostication* de Gaspard Laet, « médecin et astrologue de la puischante Université de Louvain », pour l'an de grâce 1516.

4° Cinq feuillets d'une édition du pseudo-Bérose faite par Jean Gourmont, en 1509.

5° Huit pages d'épreuves du traité de Raoul de Montfiquet sur le mariage (vers l'an 1520).

6° Un cahier (fol. 46-49) du *Jouvencel* de Jean de Bueil, imprimé probablement par Philippe Lenoir en 1520 ou 1523.

M. Thomas donne lecture d'un mémoire de M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, intitulé: *Le sac de la cité de Limoges et son relèvement* (1370-1464). En comparant et en soumettant à une critique approfondie les différents récits de la prise de Limoges-cité par le prince de Galles (19 septembre 1370), dont Froissart nous a laissé un tableau dramatique, l'auteur s'efforce de ramener cet événement à ses justes proportions: le chiffre des morts doit être estimé à 300 et non à 3.000; celui des prisonniers ne peut être évalué. Mais c'est surtout sur la dévastation de la cité et sur le long et persévérant effort que durent faire ses habitants pour la relever peu à peu de ses ruines que M. Leroux a trouvé dans les archives confiées à sa garde des documents nouveaux qu'il a patiemment et habilement mis en œuvre. Le palais épiscopal ne fut reconstruit qu'en 1534-37, et les murailles de la cité relevées qu'en 1545-52, de sorte qu'il fallut presque deux siècles pour effacer toute trace matérielle des terribles conséquences de la colère du Prince Noir.

LIVRES OFFERTS

M. Barbier de Meynard présente l'ouvrage suivant : *Dictionnaire de la langue de Madagascar d'après l'édition de 1658, etc.*, par Gabriel Ferrand, consul de France (Paris, 1905, xxxix et 296 p.).

« Un voyageur français du xviie siècle, Étienne de Flacourt, qui fut à deux reprises gouverneur de Madagascar, publia une *Histoire de la grande isle* que l'on consulte encore utilement et un *Dictionnaire de la langue de Madagascar*. Ce second ouvrage n'est pas de lui et doit avoir eu pour auteur quelque lazariste inconnu. Flacourt s'en empara et pour pallier son plagiat le dédia à saint Vincent de Paul. Toujours est-il que ce document fort rare méritait de reparaître au jour, et M. Gabriel Ferrand, qui lui-même a séjourné plusieurs années à Majunga et à Mananjary, a fait œuvre utile en en donnant une édition nouvelle complétée à l'aide de documents inédits. Il y a ajouté

une Introduction où il étudie les particularités linguistiques des dialectes sud-orientaux.

« Ce travail est donc une suite logique des recherches sur les textes arabico-malgaches que M. Ferrand vient de publier dans les *Notices* et *Extraits* de l'Académie et dans le *Journal asiatique*, et qui fournissent de précieux matériaux à l'histoire de notre colonie africaine. »

M. Homolle offre à l'Académie, de la part de M. Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, un extrait du *Bulletin de correspondance hellénique* intitulé *Papyrus de Ghoran* et contenant des fragments de comédie déchiffrés sur des cartonnages de momies.

La lecture se recommande, comme toutes celles de M. Jouguet, par une scrupuleuse exactitude; à la restitution ont collaboré avec l'éditeur MM. Blass, Weill, Maurice Croiset, Wilcken et Th. Reinach.

Il semble qu'on puisse attribuer les fragments nouveaux à deux comédies de Ménandre, l'*Hypobolimaiaos* et l'*Apistos*.

L'Académie, à qui une partie du travail a été soumise avant la publication, a pu apprécier l'intérêt de la découverte et les qualités de l'éditeur.

M. Homolle est heureux d'annoncer, à ce propos, que M. Jouguet, assisté de M. Lefebvre, son compagnon de fouilles en Égypte, et de ses élèves de l'Université de Lille, prépare la publication complète des papyrus grecs de l'époque ptolémaïque recueillis par lui et par M. Lefebvre à Ghoran et à Magdola, au nombre de plusieurs centaines.

M. Homolle présente ensuite à l'Académie, de la part de M. Millet, le compte rendu des délibérations et des décisions du Congrès archéologique d'Athènes au sujet du *Corpus* des inscriptions grecques chrétiennes.

Ce recueil, dont MM. Schlumberger, Homolle et Millet ont entretenu déjà l'Académie et auquel l'opinion scientifique annonce d'avance le meilleur accueil, est aujourd'hui une nécessité pressante des études chrétiennes et byzantines.

Plusieurs parties en sont, dès à présent, réunies, classées, préparées; telles les inscriptions d'Égypte (M. Lefebvre); celles de Thrace (M. Laurent), du mont Athos (MM. Pargoire et Millet), du Péloponnèse et en particulier de Mistra (MM. Laurent et Millet); quelques séries mêmes ont déjà paru (Mistra, Trébizonde, l'Athos).

Les règles qui doivent présider à la publication, les limites dans lesquelles on doit la renfermer, les usages que l'on doit suivre dans les transcriptions et la restitution des textes, etc., ont été étudiés, discutés et fixés dans le Congrès.

SÉANCE DU 25 MAI

PRÉSIDENCE DE M. S. REINACH, VICE-PRÉSIDENT.

M. Seymour de Ricci adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je crois devoir vous adresser quelques renseignements sur les progrès que j'ai faits, avec l'aide de M. Eric O. Winstedt, de l'Université de Saint-Andrews, dans le déchiffrement du lot considérable de manuscrits coptes, acquis par moi en Égypte pour le compte de l'Académie des inscriptions et dont nous préparons la publication dans les *Notices et extraits*. La totalité des manuscrits est transcrite, la plus grande partie des textes a été identifiée par nous, et une bonne portion de notre travail sera bientôt prête pour l'impression.

L'Ancien Testament est représenté par un feuillet en onciales de la *Sagesse de Jésus fils de Sirach* ; par des fragments des Psaumes, dont le texte copte thébain (sahidique) est connu en entier ; par des morceaux du Pentateuque et des livres de Josué, d'Ézéchiel et de Suzanne (Daniel).

Pour le Nouveau Testament, les découvertes sont plus nombreuses et plus importantes. Je citerai d'abord une vingtaine de grands feuillets, assez bien conservés, d'un manuscrit sur parchemin des quatre Évangiles, contenant de nombreux passages dont le texte sahidique est encore inédit. Un de ces feuillets est le seul manuscrit sahidique dans lequel on ait encore rencontré le dernier chapitre de saint Marc. On s'était demandé si cette version contenait bien les douze derniers versets tels que les connaît la Vulgate, ou si elle avait adopté la rédaction plus courte, connue par une dizaine de témoi-

gnages dont trois au moins semblent d'origine égyptienne. Le feuillet dont je parle (acquis à Thèbes par mon compagnon de voyage le capitaine Raymond Weill et mis par lui à ma disposition), contient, l'une après l'autre, les *deux* fins de saint Marc, la plus courte avant la plus longue : cette dernière est précédée des mots : ⲛⲁⲓⲁⲉⲟⲛⲏⲛⲉ|ϩⲟ|ⲧⲏⲉ̄ⲣⲟⲟⲩ, « mais ceci aussi est compté comme en faisant partie. »

Un autre feuillet du même manuscrit donne le début en partie inédit de l'Évangile selon saint Jean ; il est orné d'un encadrement en couleurs d'un bel effet décoratif. Ce manuscrit n'est pas antérieur au XIe siècle, mais d'autres feuillets provenant de ma mission sont d'une antiquité beaucoup plus reculée. Des feuillets sur vélin de saint Matthieu et de saint Jean ne sont certainement pas postérieurs au VIe siècle, un fragment de saint Luc semble du VIIIe. Je serai moins affirmatif pour d'autres fragments évangéliques et pour des feuillets où nous avons reconnu des passages des Actes des Apôtres et de plusieurs épîtres de saint Paul. Il en est de même d'un feuillet qui nous rend pour la première fois, en sahidique, un assez long passage de l'Épître aux Romains.

Un remarquable codex sur papyrus, dont nous avons réussi à reconstituer une trentaine de feuillets, remonte aux environs de l'an 500 de l'ère chrétienne ; il contient la plus grande partie des huit premiers chapitres de l'Évangile selon saint Jean avec plusieurs variantes nouvelles. C'est le plus ancien manuscrit que nous ayons de ce texte, et il peut passer à bon droit pour un des *codices* les plus anciens que l'on connaisse de la version sahidique des Écritures. J'avais trouvé ces feuillets dans un lot de papyrus grecs achetés par moi pour M. Théodore Reinach ; il m'a prié de les joindre, en son nom, aux autres fragments sahidiques appartenant à l'Académie.

La littérature des Apocryphes est représentée par un grand feuillet des Actes de saint Jean par Prochore ; on avait déjà publié quelques fragments coptes de ces actes ; j'ai pu me procurer la copie d'un certain nombre d'autres fragments inédits existant dans divers musées européens ; ainsi notre publication du feuillet nouveau pourra être complétée par le texte de tous les autres fragments connus, inédits ou publiés.

De même, dans le domaine hagiographique, un fragment inconnu des Actes de saint Coluthus nous fournira l'occasion de rééditer, d'après ma propre copie, le parchemin du Vatican publié en 1793 d'une façon peu exacte par Georgius, ainsi que celui de la Bibliothèque nationale, dont le texte ne figure encore que dans un appendice à la grammaire copte de Peyron (1841).

Un fragment liturgique important nous donne de longues litanies bilingues, grecques et coptes, déjà connues en partie par un codex Borgianus que j'ai copié au Vatican en 1904. Parmi d'autres feuillets liturgiques, il y en a plusieurs qui contiennent des cantiques rythmés encore inconnus.

Comme documents relatifs à l'histoire ecclésiastique, je peux citer une liste partielle des patriarches d'Alexandrie, rédigée sous une forme toute différente des nombreuses listes antérieurement publiées, et un curieux document émanant de l'autorité d'un évêque égyptien.

Je signalerai enfin de nombreux fragments d'homélies, quelques-uns attribuables à Shenouti, un autre à saint Cyrille, plusieurs lettres et contrats, tant sur papyrus que sur papier, et une curieuse incantation remplie de formules magiques.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« Notre correspondant le R. P. Lagrange vient de m'envoyer de Jérusalem un intéressant rapport sur les résultats d'une exploration archéologique et géographique entreprise au mois de mars de cette année par une caravane de l'École des Dominicains sous la direction des PP. Jaussen et Savignac. L'expédition, partie de Nakhl, au Nord de la péninsule sinaïtique, est montée d'abord du Sud-Ouest au Nord-Est jusqu'à ʿAin Q'deis, l'antique Qadech biblique ; puis, de là, s'est dirigée de l'Ouest à l'Est, en faisant un léger crochet dans le Sud, pour gagner Pétra, traversant ainsi une région presque inconnue jusqu'ici, et d'un accès très difficile, celle qui correspond au pays des anciens Édomites. A ce rapport est joint un levé détaillé de l'itinéraire suivi. On croit avoir réussi à identifier plusieurs localités bibliques : le puits d'Agar et d'Ismael, Lahai-Roï, qui serait à Biyâr Mâyin, au Sud-Est de Qadech ; un peu plus loin, dans l'Est, Bared, fixé à Oumm el-Bâred, toponyme arabe qui aurait fidèlement conservé le nom hébreu. On propose, en outre, de localiser le Berdan de l'*Onomasticon* à Khirbet el-Qâdhi, au Sud-Ouest de Bersabée, sur la route de Qadech ; le toponyme arabe « la ruine du qâdhi, du juge » ne serait autre chose que la traduction exacte de *Berdan*, φρέαρ κρίσεως, *puteus judicii*, comme *Tell el-Qâdhi* qui représente aujourd'hui l'antique ville de *Dan* (« le juge »), à l'extrémité nord de la Palestine [1]. Le P. Lagrange me fait savoir,

1. Je crois devoir faire remarquer qu'en se plaçant à ce point de vue, il y a un autre toponyme arabe qui pourrait être pris en considération et

en outre, que l'expédition a profité de son séjour à Pétra pour y vérifier le texte de l'inscription nabatéenne du *Corp. Inscr. Sem.*, II, 393 *bis*. La vérification a pleinement confirmé la restitution conjecturale des éditeurs pour la dernière ligne ; il faut bien lire comme ils l'ont fait : בין קדם דושרא, « devant le dieu Dusarès ».

Le rapport et l'itinéraire paraîtront dans le prochain numéro de la *Revue biblique*.

M. Hartwig Derenbourg présente une observation et rapproche l'itinéraire de la caravane savante de celui qu'a suivi Saladin.

M. Clermont-Ganneau répond que les deux itinéraires n'ont absolument rien de commun. Saladin parti d'Égypte s'étant, en réalité, dirigé droit de l'Ouest à l'Est, des sources dites de Moïse (au fond du golfe de Suez), à 'Aqaba (au fond du golfe de ce nom), pour, de là, remonter au Nord dans la direction de Karak, en suivant la route ordinaire des pèlerins et des caravanes.

M. Chavannes expose le résultat des recherches auxquelles il s'est livré avec M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, au sujet de trois fragments de manuscrit chinois qui proviennent du Turkestan oriental et qui sont en la possession de M. Rudolf Hœrnle, à Oxford. Ces débris appartenaient à la version chinoise de l'ouvrage bouddhique intitulé : *Prajñâpâramitâ* ; cette copie dut être écrite entre le VIIe et le Xe siècle de notre ère.

M. Omont, au nom de la Commission du prix Brunet, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Brunet a partagé le prix de 3.000 fr. entre trois des neuf concurrents.

« Elle a attribué une récompense de 2.000 fr. à l'ouvrage de M. Frédéric Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700* (4 vol. in-4°), et deux récompenses de 500 fr. chacune : l'une à M. A. de La Bouralière,

répondrait encore plus littéralement au nom de *Berdan* : c'est *Bir el-Qâdhi* « le puits du juge », la première station après el-'Arich quand on va de Gaza en Égypte (cf. *Recueil d'archéologie orientale*, t. VII, p. 200). Reste à savoir si la région géraritique, à laquelle appartenait Berdan, s'étendait jusque-là.

pour son étude sur l'*Imprimerie et la librairie à Poitiers aux XVIIe et XVIIIe siècles, suivie d'un supplément concernant le XVIe siècle* (1 vol. in-8°) ; l'autre à M. Pierre-Paul Plan, pour sa *Bibliographie rabelaisienne* (1 vol. in-8°). »

M. Chatelain, au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau, annonce que ce prix a été décerné à M. Edmond Courbaud, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, pour son édition du livre I du *De Oratore* de Cicéron.

M. Chavannes, au nom de la Commission du prix Saintour, fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Saintour a décidé de décerner un prix de 1.500 francs au R. P. Lagrange pour son ouvrage intitulé : *Études sur les religions sémitiques.* Une récompense de 500 francs est accordée aux fascicules VII, VIII, IX de la *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*, publiée par M. Victor Chauvin ; une autre récompense de 500 francs est attribuée à M. Moïse Schwab pour son *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France ;* enfin une récompense de 500 francs est donnée à M. l'abbé Labourt pour son livre : *Le christianisme dans l'empire Perse.* »

MM. Longnon et Schlumberger sont désignés pour vérifier les comptes de l'Académie pendant l'exercice 1905.

M. S. Reinach fait une communication intitulée : Un projet de Totila. Il rappelle que Totila, roi des Goths dans l'intervalle entre les deux conquêtes de l'Italie par les Byzantins, réagit contre la politique d'assimilation suivie par Théodoric et ses successeurs. Il eut même l'idée d'abolir en Italie la langue latine et d'y faire enseigner celle des Goths par des professeurs de cette nation. Cela ne se lit, il est vrai, dans aucun auteur grec ou latin que nous possédions ; mais M. Reinach montre que le cardinal Jean de Médicis, plus tard Léon X, recueillit un témoignage à cet effet dans un manuscrit grec aujourd'hui perdu et le cita devant un humaniste du temps, Alcyonius, qui nous l'a transmis. Seulement, le futur pape attribuait le projet en question à Attila, qui ne pouvait, étant Hun de nation, songer à répandre la langue

gothique et qui, d'ailleurs, ne fut jamais maître de l'Italie. La correction *Totila* pour *Attila* est tout indiquée. C'est là, de beaucoup, le plus ancien texte connu sur l'enseignement officiel d'une langue germanique et le premier exemple d'une tentative des Barbares pour combattre la suprématie du latin.

M. Viollet cite un fait emprunté à l'histoire des Wisigoths qui confirmerait l'authenticité du témoignage unique sur lequel s'appuie M. S. Reinach.

M. Chatelain continue sa communication sur quelques fragments de livres imprimés aux xve et xvie siècles, très rares, retrouvés par lui dans d'anciennes reliures de la Bibliothèque de l'Université.

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la commission du prix Gobert.

Le premier prix est décerné à M. Ernest Petit, pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (tomes VIII et IX).

Le second prix est maintenu à M. Alfred Richard, pour son *Histoire des comtes de Poitou*.

LIVRES OFFERTS

M. Omont offre, en son nom, à l'Académie, le tome I des *Miracles de Notre-Dame*, reproduction des 59 miniatures du manuscrit français 9198 de la Bibliothèque nationale (Paris, in-8°).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau les livraisons 13 à 15 du tome VII de son *Recueil d'Archéologie Orientale*, dont voici le sommaire : § 23 : Les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*suite et fin*) ; — § 24 : *Fiches et Notules* ; Inscription grecque Wadd., n° 2210 ; — Le dieu Ethaos ; — Le « prince héritier » en phénicien et en hébreu ; — Ἄθθιθος ; — Le *memorion* ; — Le comte Patricius ; — Gérard, de l'Ordre de l'Hôpital, évêque de Balanée de Syrie ; — Histoire d'Égypte, de Maqrîzi ; — Deux projets de croisade des XIIIe-XIVe siècles ; — § 25 : Le *sirr* sanctifié ; — § 26 : La Province d'Arabie ; — § 27 : Inscription grecque de Esdoûd ; — § 28 : L'Expédition américaine dans la Syrie centrale ; — § 29 : Inscriptions de la Haute-Syrie et de Mésopotamie ; — § 30 : *Fiches et Notules* : Le comte Anthimos, gouverneur d'Arabie ; — — Inscription byzantine de Sinope ; — L'édit d'Agrippa II ; — Abdalgas et Olbanès ; — Ostrakon araméen Cowley.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 1er JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Président donne lecture de la lettre suivante :

Tunis, le 27 mai 1906.

Monsieur le Président,

M. le capitaine Benet, du 3e bataillon d'Afrique, qui s'est déjà signalé par d'intéressantes trouvailles de mosaïques chrétiennes à Tabarka, vient de commencer, avec le concours de la Direction des Antiquités et Arts, des fouilles à Bulla Regia.

Bien que le déblaiement de l'édifice auquel s'est attaqué M. Benet ne soit pas encore achevé, des découvertes importantes ont déjà eu lieu, et il me semble utile de les faire connaître dès maintenant, au moins par un aperçu succinct.

M. Benet poursuit le dégagement d'un monument tout voisin de l'endroit où, en 1902, M. Lafon a exhumé une tête colossale de l'em-

pereur Vespasien et une base honorifique à Plautien [1]. Ce monument se compose d'une *area* dallée qu'entourait sur trois côtés un portique, surélevé d'une marche, soutenu par des colonnes et pavé de mosaïque à gros cubes. Du côté qui fait face à l'entrée, des pièces encore inexplorées viennent s'ouvrir sur cette colonnade ; la cour et la galerie étaient ornées de piédestaux et de statues [2] dont bon nombre, par un hasard heureux, nous ont été conservés.

Je parlerai d'abord des bases, qui sont pour l'instant au nombre de cinq (copies de M. Benet ; j'ai revu les nos 2 et 3 sur des estampages malheureusement faits dans de mauvaises conditions) :

1)

DEO
PATRIO
APOLLINI
AVG
SAC

Hauteur des lettres : 0m 09. — La base portait primitivement une autre inscription ; elle a été retaillée plus tard pour recevoir celle-ci, et de la première il ne subsiste que quelques vestiges insignifiants. — Déjà, à Maktar, nous avions une dédicace à *Apollo patrius* [3].

2.

. . . *v* C AMPLISSIMO
*p*ROCONSVLI ITERVM
*v*ICE SACRA COGNOS
*ce*NTI PATRONO PERPE
*t*VO SPLENDIDISSIMVS
ORDO COLONI*ae* BVLLEN
SIVM REGIVM

Hauteur des lettres : 0m 05. — C'est la première fois qu'apparait dans l'épigraphie le nom de Bulla Regia. L'emplacement de cette ville a été depuis longtemps identifié, cependant l'hypothèse admise était en butte aux méfiances de quelques-uns : la question est main-

1. Gauckler, *Bull. arch. du Com.*, 1902, p. ccxv et suiv. ; Merlin, *Comptes rendus de l'Académie*, 1905, p. 471.

2. Ces statues ont été trouvées couchées sur le ventre ; c'est ce qui explique qu'elles avaient toutes le nez brisé.

3. *C.I.L.*, VIII, 619.

tenant définitivement tranchée. Bulla Regia, qui est mentionnée pour la première fois en 81 av. J.-C.[1], était *civitas libera* au début de notre ère[2]; notre texte lui donne la qualité de colonie. Il est fâcheux que nous ne sachions pas à quel proconsul l'*ordo decurionum* avait dédié cette statue; d'après les termes de sa rédaction, le piédestal doit dater du IVe siècle; il est contemporain sans doute, à quelques années près, du suivant :

3) . . . . . *il*
LVSTRIS FAMILIA*e*
CVIVS INTEGRITA
TEM ET IVSTITIAM
5. AFRICA CONPROBAVIT
ANTONIO MARCELLI
NO CV PRO*con*SVLI
P·A·SPLENDISSIMVS
ORDO BVLL REG
10. PATRONO POSVIT

Hauteur des lettres : 0m 05. — Bien que le texte soit décapité d'une façon regrettable, il nous fournit une mention importante aux lignes 6 et suivantes : *Antonio Marcellino, c(larissimo) v(iro), pro[con]suli p(rovinciae) A(fricae)*. Antonius Marcellinus fut consul en 341[3]; avant d'arriver à cette dignité[4], il fut proconsul d'Afrique, ce que nous ignorions jusqu'ici. L'inscription de Bulla Regia, si mutilée qu'elle soit, complète donc fructueusement les fastes de la Province d'Afrique dans le second quart du IVe siècle.

4) AGRIAE TAN
NONIAE·C·q·
FILIAE AGRI
CELSINIANI
COS·VIRI·CV
RATORIS SVI

1. Orose, V, 21 ; cf. *C.I.L.*, VIII, p. 157.
2. Pline, *Hist. nat.*, V, 3, 22.
3. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, p. 947. Ce personnage fut aussi préfet du prétoire (*Arch. epigr. Mitt. aus Oesterr.*, 1892, p. 100, n° 29 = Cagnat, *Ann. épigr.*, 1892, n° 8).
4. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, II, p. 41.

Hauteur des lettres : 1 : 0m 06; suiv. : 0m 04. — 2. *C(larissimae) p(uellae)*. — 6. Les lettres sont brisées et le bas a disparu. Il y avait sans doute dans la partie anéantie une formule comme celle-ci : *... respublica... Bullensium Regium posuit.*

Agrius Celsinianus est inconnu, me semble-t-il, dans les Fastes. Une autre base, de rédaction analogue, a été déjà trouvée à Bulla Regia [1].

En haut, au-dessus de la première ligne, à droite, il y a un graffitte (hauteur des lettres : 0m 015).

QVNN|TAM VIM REIPVBL|

La partie droite du texte a péri, car l'angle de la base a sauté de ce côté. A gauche, rien ne manque. — Le début n'est pas très clair, si la copie de M. Benet est exacte ; la fin présente probablement les mots VIM REIPVBL(*icae*).

5) MINIAE · C · F · PROCVTAE
C · SALLVSTI DEXTRI F · P ·
C · SALLVSTIVS PRAE
*ne*STINVS MATRI
*opti*MAE DE SVO PO
suit....

Hauteur des lettres 0 m 06. — En bas, la fin de l'inscription a été emportée par la disparition de l'épiderme de la pierre. Ligne 2 : on peut lire soit *f(laminis) p(erpetui)* se rapportant à Sallustius Dexter, soit *f(laminicae) p(erpetuae)* concernant Minia.

1. En avant de cette base, les pieds touchant l'inscription, on a trouvé une statue brisée en cinq morceaux par des pierres de grand appareil qui étaient tombées dessus ; ces fragments se raccordent exactement. Étant donnée la manière dont les deux objets étaient disposés au moment de la découverte, il semble bien que le texte et l'image faisaient partie du même ensemble et que la statue surmontait le piédestal.

Cette statue, qui mesure 1 m 94 de haut, est presque entièrement conservée. Elle représente une femme âgée, dont le visage très

1. *C.I.L.*, VIII, 14470.

expressif et très nettement caractérisé, est certainement un portrait. Elle est vêtue d'une longue *stola*, sur laquelle est jetée une *palla* fortement serrée, qui moule le torse, recouvre la tête et se termine sur l'épaule gauche. Le bras droit, plié à hauteur du coude, est enveloppé par cette étoffe ; la main est levée en l'air à hauteur de l'épaule ; les doigts sont cassés. Le bras gauche qui pendait le long du corps est rompu un peu au-dessous du coude ; la main, aujourd'hui disparue ainsi que l'avant-bras, retenait peut-être les plis d'une des extrémités de la *palla*. La jambe droite est légèrement infléchie et le pied est retiré en arrière. Le sommet de la tête est orné de deux tresses, disposées en sens inverse, l'une au-dessus de l'autre, sur lesquelles vient se poser le voile qui ombrage la partie postérieure du crâne : cette coiffure est bien celle qui convient à une femme remplissant une fonction religieuse, à une flaminique [1], que son fils a voulu immortaliser dans tout l'éclat de sa dignité sacerdotale.

2. Comme celle-ci, la seconde statue exhumée par M. le capitaine Benet était faite pour être adossée. Elle figure également une femme, avec la *stola* et la *palla* rejetée sur l'épaule gauche et voilant la tête aux cheveux divisés en deux bandeaux ondulés ; la tête est cassée à la base du cou, mais s'adapte très bien au tronc. Le bras gauche pend le long du corps, et la main, appliquée contre la cuisse, relève les plis de la *palla*. Le bras droit enserré dans la palla est fléchi à hauteur du coude ; la main, brisée en trois morceaux, est levée et tient un attribut difficile à identifier : M. Benet songe à des épis, mais n'ose se prononcer. La jambe gauche est légèrement ployée et le pied retiré en arrière. La facture est bien moins soignée que pour la première ; les formes et les draperies sont molles (haut. 2 m 09). C'est peut-être une Cérès.

3. Deux statues d'hommes, de type municipal, drapés de la toge avec la *capsa* à leurs pieds, ont été également mises au jour ; l'une d'elles (haut. 1 m 68) était destinée à être appuyée à un mur ; la tête qui était rapportée manque, et on n'a trouvé dans le tronc que la partie qui s'y emboîtait ; les mains et avant-bras ont disparu. L'autre (haut. 2 m 37) est complète sauf les mains et avant-bras ; la tête a été cassée à la base du cou, mais se rajuste parfaitement [2]. Ces

1. Jullian, art. *Flamen*, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, II, p. 1170, c. 1.

2. On a rencontré aussi dans les déblais une tête d'homme barbu, aux cheveux frisés (haut. 0 m 37) qui a exactement les mêmes dimensions que celles de ce personnage drapé. M. Benet pense qu'elle appartenait à une autre statue de mêmes proportions.

statues, avec les lourdes sinuosités de la toge, n'ont rien de particulièrement séduisant.

4. Il en est tout autrement d'une petite statue, haute de 1 m 30, malheureusement acéphale et privée presque complètement de ses bras ; elle est vêtue du double chiton serré à la taille par une ceinture, avec, sur la poitrine, une égide et la tête de Gorgone. Dans le dos, deux encastrements ont dû servir à fixer des ailes, qui n'ont pas été découvertes. La déesse repose sur la jambe gauche, tandis que la droite est infléchie et que le torse penche de ce côté ; les plis de la tunique sont gracieusement disposés et traités, et l'exécution dénote un artiste supérieur à la moyenne.

5. Enfin M. Benet a ramené à la lumière deux autres effigies, de même marbre, de même facture, de mêmes proportions, sur lesquelles on voit encore quelques traces de la peinture qui les rehaussait jadis. L'une (2 mètres de haut) est un Jupiter à la tête voilée, au torse nu, le bas du corps et le dos drapés, les pieds chaussés de la *crepida*. De la main gauche sur laquelle repose l'extrémité du vêtement, il tient une corne d'abondance ; le bras droit est brisé à peu près à hauteur du coude. La tête est surmontée d'un objet mutilé qui semble être plutôt une couronne murale qu'un modius.

6. Comme pendant à ce Jupiter, une Minerve (1 m 92 de haut), vêtue du double chiton serré à la taille par une ceinture, la poitrine recouverte de l'égide avec la tête de Méduse et des serpents ; dans le bras gauche est passé un bouclier en partie cassé, décoré de la tête de Gorgone ; à la main, dans la même pose que le Jupiter, une corne d'abondance de forme identique ; le bras droit brisé était étendu et la main tenait probablement une lance. La tête mobile a des cheveux qui retombent sur les épaules et est coiffée d'un casque sur lequel repose une couronne murale. Détail curieux à noter : la déesse, d'après ce qu'indique M. Benet, avait des ailes, mais dont presque tous les morceaux ont été recueillis aujourd'hui en miettes (cf. n° 4).

Jupiter et Minerve étaient ainsi représentés comme divinités poliades, comme les protecteurs de la cité à laquelle leur bénédiction assurait prospérité et abondance. Ces images ont la même signification que l'invocation au *deus patrius Apollo*.

La présence de ces dieux tutélaires, de statues faites pour honorer la mémoire d'hommes ou de femmes illustres, d'inscriptions relatant leurs mérites et leurs bienfaits, doit être remarquée. Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour qu'il soit légitime de se prononcer en toute connaissance de cause sur la destination de l'édifice qu'on est en train de dégager, mais une des idées qui est venue à M. Benet est que nous pourrions être dans la curie de l'ancienne

Bulla Regia. Tout en l'entourant de toutes les réserves nécessaires, cette hypothèse paraît fort plausible : elle expliquerait bien la raison d'être des *dii patrii* et l'érection par le *splendidissimus ordo coloniae* de deux des statues ne pourrait que la renforcer.

S'il serait téméraire de donner cette possibilité comme une certitude, il est dès maintenant permis d'affirmer deux points : M. Benet dégage actuellement un monument public, et presque sûrement celui-ci s'ouvrait sur le Forum [1]. Souhaitons que la suite des fouilles nous permette de préciser de façon indiscutable sa destination et que la moitié droite de l'*area* et du portique, encore sous terre, ainsi que les pièces du fond, nous réserve d'aussi fécondes surprises que la partie qui a été déblayée jusqu'ici.

Les statues ont été transportées au camp Souk-el-Arba et doivent sous peu être expédiées au Musée du Bardo.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Directeur des Antiquités et Arts,
A. Merlin.

M. Ph. Lauer fait une communication sur l'« arche » de cyprès du pape Léon III et le trésor de la chapelle pontificale du Sancta Sanctorum au Latran, dont il apporte les photographies, après deux voyages successifs à Rome et de longues démarches entreprises avec le secours d'une lettre de l'Académie.

Un contemporain du pape Alexandre III (1159-1181), Jean Diacre, dans sa Description du Latran, rapporte qu'au IXe siècle, le pape Léon III réunit dans l'autel de l'oratoire Saint-Laurent ou « Sancta Sanctorum », en un coffre de bois de cyprès (*arca cypressina*) les reliques les plus précieuses du palais patriarcal. Il mentionne, parmi les reliquaires qui furent déposés là, deux croix, l'une d'émail, qu'on montrait le jour de l'Exaltation de la Croix (14 septembre) et une autre, ornée d'émeraudes, d'hyacinthes et de perles, renfermant l'« ombilicum D. N. J.-C. », toute couverte du baume dont on l'oignait solennellement chaque année. Du XIIe siècle au XVIe, nous ne trouvons plus aucune trace de ces reliquaires. Les inventaires du trésor pontifical

1. Cf. ce qu'écrivait M. Gauckler en parlant d'une fontaine publique découverte par M. Lafon tout près de l'endroit où se poursuivent les fouilles actuelles. (*Bull. arch. du Com.* 1902, p. CXCVI.)

d'Avignon publiés par le T. R. P. Ehrle ne les mentionnent pas. Au début du XVIe siècle, le pape Léon X fit ouvrir le « Sancta Sanctorum » et dresser une liste sommaire des reliques que l'on retrouva. Puis tout fut enfermé de nouveau derrière les vantaux de bronze aux inscriptions d'Innocent III et de Nicolas III qui clôturent la face antérieure de l'autel de marbre. En outre, une formidable grille de fer forgé, solidement cadenassée, entourait complètement l'autel. Depuis Léon X, personne n'avait été admis à faire ouvrir cette grille. Un sentiment de respect religieux à l'égard du grand nombre de saints et de martyrs dont les reliques étaient conservées dans ce « Saint des Saints » avait empêché Pie IX d'en permettre l'ouverture un jour où il était venu tout exprès, avec l'intention de voir la mystérieuse « arche de cyprès ». C'est en vain que j'avais fait des tentatives pour obtenir cette permission, en 1900, lors de mes fouilles dans les fondations de la chapelle. Il a fallu un hasard, la recherche du chef de sainte Agnès par le T. R. P. Florian Jubaru, S. J., pour faire tomber cette barrière qui semblait fermée encore pour longtemps, — le Sancta Sanctorum, véritable chapelle Sixtine du moyen âge étant aujourd'hui absolument inaccessible à toute personne autre que les Pères Passionistes chargés de la garder.

Le chef de sainte Agnès fut retrouvé dans une boîte d'argent rectangulaire avec inscription du pape Honorius III. En outre, tous les anciens coffrets et reliquaires, placés là par les papes antérieurs au XIVe siècle, étaient dans le coffre ou armoire à deux étages, en bois de cyprès, sur lequel on lit l'inscription : « LEO INDIGNUS | DEI FAMULUS || TERTIUS EPISCOPUS || FECIT. » Citons parmi ces objets, un fragment important d'une pyxide antique d'ivoire, de forme cylindrique, ornée d'une scène bachique, d'un beau travail : puis la fameuse croix tout en émail cloisonné, dont parle Jean Diacre, conservée dans une boîte d'argent doré, ornée de figures ciselées. C'est probablement le plus ancien émail à personnage qui soit connu. On pourrait en effet identifier cette croix avec celle que retrouva le pape Serge Ier à la fin du VIIe siècle (*Liber pontificalis*). Elle rappelle un peu la croix du musée de Kensington, mais elle est d'un art plus archaïque en même temps que plus parfait. — La seconde croix dont parle Jean Diacre, en or enrichi d'émeraudes, d'hyacinthes et de perles a

aussi été retrouvée dans une boîte d'argent doré en forme de croix, ornée de scènes diverses ciselées, avec une inscription d'un pape Pascal (probablement Pascal II). C'est la célèbre croix dite de la Circoncision. Elle est encore toute recouverte du baume dont il est question au début du XIIe siècle, et rappelle assez une des croix du trésor de Monza. L'historien du Sancta Sanctorum, Marangoni, rapporte (en 1747) une tradition selon laquelle ce reliquaire aurait été dérobé en 1527 par un soldat protestant du connétable de Bourbon, puis rendu, après avoir été dépouillé de la relique qui serait restée à Calcata. Cette anecdote est des moins vraisemblables. La boîte centrale de la croix contenant la relique est intacte et toute recouverte de baume. Cependant les plaques d'or au revers de trois des bras ont été lacérées et arrachées. Un des bras même a été brisé. — A mentionner aussi : un coffret d'argent rectangulaire orné de figures de saints en relief, avec inscriptions grecques, et sur le couvercle des émaux byzantins du Xe ou XIe siècle, semblables à ceux qui ornent l'icône de Khakouli (au couvent de Ghélat en Mingrélie) décrite par Kondakow. Ce coffret renfermait la tête de sainte Praxède ou de sainte Euphémie. Il était scellé de l'anneau du pêcheur de Nicolas III, le plus ancien sceau secret pontifical conservé en original qui soit connu jusqu'ici ; — un autre coffret d'argent ovale, à couvercle bombé, du même type que le coffret africain du Ve siècle, offert jadis par le cardinal Lavigerie à Léon XIII et publié par de Rossi à diverses reprises ; — un petit bas-relief d'ivoire représentant la guérison de l'aveugle, qui appartient à l'époque primitive de l'art chrétien ; — enfin un coffret d'ivoire moresque du XIIe siècle ; un autre cylindrique avec inscription koufique peinte, des tissus de soie byzantins ou sassanides des plus intéressants, à personnages et animaux, aux couleurs variées, enveloppant des reliques, ou formant sachets et coussins ; deux tuniques très anciennes, dont l'une dite de saint Jean l'Évangéliste ; de nombreuses boîtes de bois de cèdre, ornées de dessins en creux ou en relief et de peintures. Deux d'entre elles notamment ont des peintures byzantines sur fond d'or, pouvant dater des Xe et XIe siècles.

Un grand nombre de ces reliques sont des pierres de Terre-Sainte apportées par des pèlerins, bien antérieurement aux Croisades, pierres du Jourdain, de Bethléem, pierres du Calvaire,

terre de Jérusalem, pierres du Sinaï; des écharpes « teintes du sang des martyrs »; un flacon en cristal de roche, arrondi, avec bouchon en forme de pyramide, entouré d'une armature d'or, d'un travail oriental, contenant, selon l'authentique du XIIe siècle, des cheveux de saint Jean l'Évangéliste et une dent de saint Jean-Baptiste; de nombreuses ampoules de verre, dont l'une renferme du saint sang, et une autre de l'huile de Saint-Sépulcre, avec une authentique du IXe siècle. D'autres reliques, mentionnées par Jean Diacre ou par le catalogue de Léon X, ont aussi été retrouvées. Ces reliquaires, ces reliques et leurs authentiques (dont plusieurs sur des fragments d'actes ou de manuscrits) présentent au point de vue archéologique, artistique et historique un puissant intérêt. Les deux croix surtout sont appelées à une célébrité égale à celle de la croix de l'empereur Justin II (trésor de Saint-Pierre) dont elles sont contemporaines.

C'est le trésor particulier des papes du moyen âge, placé dans leur chapelle privée, qui s'est trouvé conservé intact, par suite de circonstances exceptionnelles, et surtout à cause de la grande vénération dont il a toujours été entouré. Les objets qui le composent n'ont pas été jusqu'ici décrits ni publiés. Selon le désir exprimé par M. le Président de l'Académie et par M. le Secrétaire Perpétuel, ils le seront prochainement dans un fascicule des Monuments Piot avec de nombreuses planches d'après les photographies communiquées que j'ai pu faire exécuter en ma présence, en même temps que j'étudiais les objets. Je dois à la libéralité de S. É. le cardinal secrétaire d'État et à l'aide précieuse du T. R. P. Louis-Antoine de Porrentruy, des Fr. Mineurs Capucins, d'avoir pu donner à l'Académie la primeur de cette découverte, une des plus importantes qui ait été faite depuis longtemps dans le domaine de l'archéologie chrétienne.

M. Paul Monceaux expose les principaux résultats de ses recherches sur la littérature donatiste. Il étudie spécialement une série d'ouvrages qu'il a reconstitués plus ou moins complètement : les ouvrages de Petilianus, évêque donatiste de Constantine au temps de saint Augustin.

La littérature donatiste, qui a été féconde et brillante dans l'Afrique latine du IVe et du Ve siècle, est à peu près ignorée de

la critique moderne. On a publié seulement quatre ou cinq ouvrages donatistes : trois sermons ou relations martyrologiques, le *De septem regulis* de Tyconius, et des parties de son Commentaire sur l'Apocalypse. M. Monceaux a recueilli un millier de fragments, parfois très considérables, de cette littérature : ouvrages complets de Petilianus et de Gaudentius ; nombreux fragments de Donatus de Carthage, de Parmenianus, de Tyconius, de Primianus, de Petilianus, de Gaudentius, de Cresconius, etc. ; fragments de lettres diverses ; une riche série de discours prononcés à la conférence de 411 ; actes des conciles donatistes, procès-verbaux d'enquêtes judiciaires, fragments de plaidoyers d'avocats donatistes devant les magistrats romains.

L'un des plus importants, parmi les polémistes du donatisme, a été Petilianus, évêque donatiste de Constantine au temps d'Augustin. C'était un ancien avocat, qui avait été catéchumène dans l'Église catholique. Il fut élu, malgré lui, évêque de Constantine par les Donatistes. Dès lors, il devint l'un des chefs du parti. A la célèbre conférence de Carthage, en 411, il fut l'un des sept *actores* ou avocats-mandataires des Donatistes ; et il joua un rôle prépondérent dans cette assemblée, où il se fit remarquer par son éloquence, et aussi par son intransigeance. C'était d'ailleurs un homme distingué ; Augustin lui reconnaît de la science, de l'éloquence, un véritable talent de polémiste. C'est aussi l'impression que laissent les ouvrages de Petilianus.

Vers l'année 400, Petilianus adressa aux clercs donatistes un pamphlet intitulé : *Epistula ad presbyteros et diaconos donatistas adversus Catholicam*. M. Monceaux a pu reconstituer entièrement cet ouvrage considérable, qu'il a divisé en 64 chapitres, et qui ne présente aucune lacune. Petilianus y traita, à grand renfort de citations bibliques et invectives, les questions chères aux donatistes, le second baptême, les causes du schisme, les persécutions et les cruautés des catholiques. Il termine par des exhortations aux Donatistes et des anathèmes contre leurs adversaires.

Augustin, qui était depuis plusieurs années évêque d'Hippone, écrivit alors le livre I *Contra litteras Petiliani*. Petilianus répliqua aussitôt, dans le courant de 401, par un violent pamphlet, l'*Epistula ad Augustinum*. M. Monceaux en a recueilli de nom-

breux fragments, dont quelques-uns fort curieux, comme les invectives contre Augustin, qui est traité de manichéen, de contumace, de libertin, de sorcier, de sacrilège.

Parmi les autres œuvres de Petilianus, M. Monceaux cite encore des fragments d'une seconde lettre à Augustin, et d'un traité *De unico baptismo*; puis la série des discours prononcés à la conférence de 411, où l'évêque donatiste de Constantine tint souvent tête à l'évêque catholique d'Hippone.

En terminant, M. Monceaux signale l'intérêt que présentent ces ouvrages de Petilianus : intérêt historique pour l'étude du donatisme ; intérêt psychologique et littéraire pour la connaissance de la personnalité de Petilianus et pour l'intelligence des polémiques d'Augustin.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey offre à l'Académie la 5e livraison (1er fascicule) de sa publication des *Découvertes en Chaldée* par M. E. de Sarzec (Paris, 1906, in-fol.).

M. Barth a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage, au nom de l'auteur, M. le professeur Kielhorn, correspondant de l'Académie, d'une nouvelle suite des *Epigraphic Notes* que ce savant publie dans les *Nachrichten* de la Société de Göttingue (1905, n° 4 ; 1906, n° 1).

« Il s'agit cette fois de deux inscriptions récemment découvertes, que les matériaux mis jusqu'ici à la disposition de l'auteur ne lui ont pas permis de déchiffrer entièrement, mais dont les données sont si intéressantes, qu'il a voulu faire connaître, sans plus de délai, les résultats auxquels il est parvenu.

« La première a été trouvée à l'extrémité orientale de l'Inde, en Assam, sur le bord du Brahmaputre; elle précise la chronologie restée jusqu'ici flottante d'une ancienne dynastie de cette région et, de plus, elle est datée de l'an 510 de l'ère Gupta (= 829 A. D.) qu'on est étonné de trouver employée si loin vers l'Est et à une époque si tardive.

« La deuxième vient du Rājpoutāna et fournit très probablement la détermination de l'époque à laquelle a fleuri Māgha, l'auteur du Çiçupālavadha, un des plus grand poètes de l'Inde, qu'on plaçait jusqu'ici tantôt au VIe siècle, tantôt à la fin du XIe, et qui serait définitivement du VIIe.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on trouve dans ces courtes notes les qualités ordinaires qui distinguent les moindres travaux de M. Kielhorn : tout ce qui sort de ses mains est définitif. »

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, un exemplaire du tirage à part de deux articles qu'il vient de consacrer dans la *Gazette des Beaux-Arts* au fameux Retable de Beaune. Jusqu'ici ce Retable n'était guère connu que des amateurs qui avaient été l'admirer sur place. Jamais la Commission de l'hôpital n'avait permis qu'il fût photographié. Aussitôt qu'il l'eut étudié, M. de Mély, avec sa ténacité bien connue, n'eut plus qu'un but : le publier. Les négociations furent longues et laborieuses, mais M. de Mély finit par triompher de ces difficultés, et il vient de faire paraitre dans la *Gazette des Beaux-Arts* ces très belles reproductions qui nous donnent le monument dans son entier développement.

« A l'aide de ces belles héliogravures, l'auteur refait l'histoire du retable et l'analyse des études qui lui ont été consacrées jusqu'ici. Il montre avec quelle négligence il a été décrit, avec quelle légèreté il a été attribué, avec quelle légèreté aussi on a tranché les difficultés si complexes qu'il présente.

« Cette page, qui mesure plus de 11 mètres carrés, peints comme de véritables miniatures, n'a pu, au dire de M. de Mély, être exécutée par une main unique. On peut distinguer au moins cinq faires différents. M. de Mély, par l'identification des portraits d'Eugène IV, de Philippe le Bon, de Nicolas Rolin, du cardinal Jean Rolin, d'Isabelle de Portugal, peut donner comme dates à peu près certaines 1443 pour le premier panneau et 1452 pour le dernier.

« Un point qui n'avait pas été jusqu'ici mis en lumière, c'est l'inscription du vêtement du Christ, en caractères encore inexpliqués, au milieu de laquelle se détachent sur le pied du Seigneur les deux lettres romaines I M. M. de Mély propose, en conséquence, d'attribuer à Memling la partie centrale. Il ne se dissimule pas cependant la hardiesse d'une hypothèse aussi imprévue. »

M. P. Foucart présente, de la part de l'auteur, M. Cousin, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Nancy, un volume de 572

pages intitulé *Études de géographie ancienne*. M. Cousin s'est proposé de systématiser une méthode nouvelle pour l'identification des localités antiques. Les moyens les plus sûrs resteront toujours les inscriptions, les monuments, les auteurs. Mais là où ils font défaut, on peut tirer un très grand parti de la permanence fréquente et presque indéfinie des noms géographiques. Il ne faut pas se fier aux ressemblances extérieures, mais dégager les règles de l'évolution naturelle qui a modifié ces noms ou des altérations qu'a introduites une influence extérieure. Par exemple, les Grecs ont déformé la plupart des noms étrangers; ils l'ont fait, ou pour leur donner un sens en les ramenant à une racine grecque, ou parce que leur langue ne pouvait pas rendre un grand nombre de sons. Une énumération, aussi complète que possible, des exemples connus, groupés par séries, permettra de fixer les règles par lesquelles ces altérations se sont produites et de remonter à l'élément ancien qui a persisté. Telle est la méthode dont M. Cousin a fait l'application dans la série d'études qu'il vient de publier.

SÉANCE DU 8 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. P. Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, lit une note sur la date de la fin de la guerre entre Constantin et Licinius. Un papyrus du Fayoum permet d'établir, croit-il, qu'il faut mettre cet événement non en 323, mais en 324, comme l'avait déjà pensé M. Otto Seek [1].

M. Bouché-Leclercq présente une observation au sujet de l'emploi des fractions dans les comptes des Égyptiens.

M. Clermont-Ganneau communique une note sur deux alabastra israélites archaïques découverts à Suse [2].

M. Pottier présente une observation sur la forme du vase.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

M. Pottier résume et lit en partie un mémoire où M. Radet, doyen de la Faculté de Bordeaux, correspondant de l'Académie, étudie le type de l'Artémis persique d'après une plaque de terre cuite trouvée à Sardes et récemment acquise par le Louvre. L'auteur montre que l'origine du type est bien orientale, mais qu'au nom impropre d'Artémis persique il conviendrait de substituer celui de la déesse lydienne Cybébé [1].

M. Dieulafoy présente à ce propos une observation sur le nom d'Artémis persique.

COMMUNICATIONS

EN QUELLE ANNÉE FINIT LA GUERRE ENTRE CONSTANTIN ET LICINIUS?

NOTE DE M. PIERRE JOUGUET, MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE.

C'est une question controversée. On sait que la bataille d'Andrinople est du 3 juillet [2], celle de Chrysopolis du 18 ou 20 septembre [3]; mais on hésite pour l'année. La plupart des historiens, avec Tillemont [4], placent ces événements en 323. Th. Mommsen s'était autrefois prononcé pour cette date [5];

1. Voir ci-après.
2. Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 406, n. 7.
3. *Ibid.*, p. 407, n. 3.
4. IV, p. 642-644. Chronologie adoptée par Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 119-122.
5. Th. Mommsen, *Consularia*. Hermes, XXXII, p. 538 et sqq. Il convient cependant de remarquer que le *P. Gen.*, 10, sur lequel on s'appuyait pour mettre la soumission de l'Égypte entre Hadrianopolis et Chrysopolis, doit être écarté du débat, comme le prouve les nouvelles lectures de U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 382 et suiv.

plus récemment, M. E. Schwartz l'a acceptée[1]. M. Otto Seek au contraire, avec Idace, adopte l'année 324[2].

Dans un lot de papyrus du Musée du Caire, dont M. Maspéro m'a très libéralement confié l'étude, et qui proviennent de Théadelphie, village du nome Arsinoïte, je crois trouver la solution de ce petit problème.

Le papyrus *Théad. inv. 15* est une série de reçus délivrés à deux *comarques* de Théadelphie, à des titres divers. Voici un de ces reçus qui contient à peu près toutes les données chronologiques utiles à la discussion.

Col. 4. Ἄννιον καὶ Μακρόβιος ἀποδέκται λίνου τοῦ ἱεροῦ
ἀναβολικοῦ[3] Ζακάων ἀπὸ κώμης
Θεαδελφίας χαίρειν
παρελάβαμεν παρὰ σοῦ ὑπὲρ δωδεκάτης
ἰνδικτίωνος λίνου λίτρας πεντήκοντα λί(τρας) Ν′.
τοῖς ἐσομένοις ὑπάτοις τὸ δ′. θῶθ θ′ (2e M) Σαρμάτης[4]
σεσ(ημείωμαι)
(3e M) Μακρόβιος σεσημείωμαι

La col. 5 du même texte est une quittance pour le prix de la pourpre de la 11e indiction. Elle est datée de la même manière.

Enfin la même formule de date, ou une formule analogue, se retrouve dans un prêt combiné d'argent et de légumes; *P. Théad. inv.* 40, on lit :

τοῖς ἐσο]μένοις ou τοῖς ἀποδειχθησο]μένοις ὑπάτοις τὸ τέταρτον.

1. E. Schwartz, *Zur Geschichte des Athanasius*, *Nachrichten v. d. kœnigl. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen*, *philologisch-historische Klasse*, 1904, Heft 5, p. 542, 543.

2. O. Seek, *Zeitschrift für Savignystiftung*, *röm. Abt.* 10 (1889), p. 190; *Hermès*, XXXVI, p. 28 et suivantes; *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 175-182.

3. Il s'agit, je pense, du lin destiné à la fabrication de manteaux militaires : ἀναβολικοῦ de ἀναβολή = ἀμβολή = abolla. Cf. ἀναβολάδια, *P. Ox.*, 109, l. 9, et van Herwerden, *Lexic. Suppl.* s. v. — Ζακάων pour Ζακάωνι.

4. Ἄννιον s'appelle Ἄννιον ὁ καὶ Σαρμάτης, ou bien Σαρμάτης est le représentant d'Ἄννιον.

Il est clair que de pareilles expressions ne peuvent convenir qu'à une époque troublée, où l'Égypte n'aurait pas accepté ou n'aurait pas connu les consuls réguliers. Les détails du texte permettent de fixer nos hésitations dans une certaine mesure. Ζακάων ou Σακάων est bien connu par nos papyrus. Nous savons qu'il est né en 270[1]. En 342, il adresse une plainte au célèbre Flavius Abinnæus[2]. De plus, la date de notre reçu (n° 15) doit être cherchée dans les environs d'une année qui est la douzième de l'indiction. Le cycle des indictions paraît avoir été inauguré en Égypte en 297[3]. Nous avons donc le choix entre 308/309, 323/324, 338/339, 353/354, et en supposant que Sakaon ait vécu 98 ans, 368/369. Ajoutons, si l'on veut, 293/294 pour le cas où le cycle de l'indiction serait entré en usage avant 297, ce qui d'ailleurs n'est nullement démontré[4]. Les trois dates les plus récentes paraissent hors de cause : on ne voit pas pourquoi à ces époques l'Égypte n'aurait pas accepté les consuls réguliers. Il n'en est pas de même des trois plus anciennes. L'année 293/294 nous porte à peu près au temps de la révolte d'Achilleus et de L. Domitius Domitianus, et notre lot de papyrus, provenant tout entier de la même trouvaille, nous offre un texte daté de la seconde année de l'usurpateur Domitianus[5]. Mais il est impossible de trouver de raison décisive pour faire remonter notre n° 15 à cette date, tandis que nous en avons quelques-unes de le placer plus bas. Plus bas même que 307, 308, 309, car à ces dates, si l'Égypte ne reconnaît pas toujours les consuls réguliers, elle connaît et reconnaît des consuls : la preuve nous en est

1. Il a cinquante-huit ans en 328 d'après *P. Fir.*, 14.

2. *P. Théad. inv.* 46.

3. U. Wilcken, *Archiv*, II, p. 135-136. Résumé de la question dans Jouguet, *Chonique des Papyrus*, *Rev. des ét. anc.*, VII (1905), p. 275.

4. Et qui reste très peu probable. Certains textes de cette époque ne mentionnent pas l'indiction là où tout naturellement on l'attendrait.

5. *P. Théad. inv.* 20.

fournie par nos textes mêmes[1]. Reste l'année 323/324 vers laquelle tout nous incline. Sakaon dans notre texte agit comme *Comarque* de Théadelphie : or le *P. Théad. inv.* n° 11, daté par les consuls Paullianus et Julianus, nous apprend qu'en 325 il remplissait cette charge. Aurelius Castorion, donné par ce dernier texte comme épimélète des ouvriers de la grande carrière d'albâtre, est aussi mentionné avec ce titre dans notre n° 15. Il est donc probable que les deux documents sont de dates voisines.

Cette probabilité se change, à notre avis, en certitude, si l'on compare la formule de date dont il est ici question, et celle que l'on trouve dans les Papyrus d'Oxyrhynchos.

P. Ox. I, 42 : Μετὰ τὴν ὑπατίαν] τῶν δεσποτῶν ἡμῶν Λικινίου Σεβαστοῦ τὸ Γ' καὶ Λικινίου τοῦ ἐ]πιφανεστάτου Καίσαρος τὸ β', τοῖς ἀποδειχθησομένοις ὑπάτοις τὸ γ' Τῦβι κγ' (18 janvier).

P. Ox. I, 60 : τοῖς ἀποδειχθησομένοις ὑπάτοις γ' Μεσορὴ κδ'[2].

Il ne paraît pas douteux que notre *P. Théad. inv.* 15 ne soit précisément de l'année qui a suivi celle que désigne cette formule. Τοῖς ἐσομένοις dit la même chose que τοῖς ἀποδειχθησομένοις, et la différence des termes s'explique par le fait que les documents n'ont pas été rédigés par les scribes de la même province.

1. Voir l'article cité de Th. Mommsen, *Hermes*, XXXII, p. 28. En 307, au début de l'année, nous avons un texte daté Μετὰ τὴν ὑπατίαν Κωνσταντίνου καὶ Μαξίμου (lisez Μαξιμιανοῦ), formule où se reflètent les hésitations de Galère, *P. Théad. inv.* 3. Mais les consuls réguliers Sévère et Maximin apparaissent sur d'autres textes.

2. Les éditeurs, MM. Grenfell et Hunt, suivis en cela par Th. Mommsen, *l. c.*, avaient pensé que cette formule désignait non les consuls de l'année, mais les consuls désignés pour l'année suivante, Crispus et Constantin le Jeune. Mais cette explication a été rejetée par O. Seeck, approuvée de Mommsen qui restitue μετὰ ὑπατείαν au lieu de ἐπὶ ὑρατείας des premiers éditeurs. On ne comprendrait pas en effet pourquoi les consuls désignés ne seraient pas nommés tandis qu'on suppose connu le numéro d'ordre de leur consulat. De plus, cette explication ne convient pas à la formule de Théadelphie ; elle doit donc être aussi rejetée pour Oxyrhynchos.

Mais quelle est cette année? Pour M. O. Seek, on aurait désigné par cette formule vague, en changeant seulement le chiffre, les trois années qui auraient suivi le 6e consulat de Licinius, consulat qui ne peut être placé qu'en 322 ou 323[1]. Or, comme la fin de la guerre est, de l'aveu de tout le monde, antérieure à 325, l'arrangement proposé fixait d'une part le consulat de Licinius en 322, d'autre part la fin de la guerre en 324; mais il fallait admettre qu'en 325, jusqu'au 17 août, au moins dans certaines régions de l'Égypte, on avait ignoré les consuls constantiniens. Difficile à soutenir[2], cette thèse n'est plus admissible, puisqu'elle attribuerait notre *P. Théad. inv.* 15 à l'année 326, date à laquelle l'Égypte, depuis longtemps soumise, acceptait certainement les consuls réguliers.

M. E. Schwartz admettait que l'année des deux papyrus d'Oxyrhynchos, cités plus haut, avait immédiatement suivi le 6e consulat de Licinius, et comme il plaçait la fin de la guerre en 323, il mettait le 6e consulat de Licinius en 322, et les textes d'Oxyrhynchos en 323. Le chiffre τὸ γ' s'expliquait pourvu que l'on supposât que la formule indécise τοῖς ἀποδειχθησομένοις ὑπάτοις avait déjà servi en 321, au début de l'année, dans l'ignorance où l'Égypte pouvait être des noms des consuls, et en 322, avant que Licinius ne se fût proclamé lui-même. Le *P. Théad. inv.* 15 nous oblige à accepter l'arrangement de M. E. Schwartz, ou un arrangement analogue[3]. Mais comme d'une part la formule de ce texte ne peut con-

1. La date de ce consulat est fixée dans ces limites par un papyrus de Vienne, *C. P. R.*, I, 10, qui le fait contemporain de la 10e indiction. Voir les articles cités plus haut de Mommsen et de Otto Seek, et Collinet-Jouguet, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 342-343.

2. On a bien pourtant quelques exemples de papyrus datés par des empereurs morts depuis deux, trois et même cinq mois. Voyez Wilcken, *Gr. ost.*, I, p. 800; Grenfell-Hunt, *Fayûm Towns*, p. 173. Mais jamais l'intervalle n'est si considérable, dans des cas où l'Égypte avait intérêt à marquer sa soumission à un vainqueur.

3. On peut encore tenir pour indéterminées les dates où l'on a fait, pour les deux premières fois, usage de cette formule indéterminée.

venir au temps où l'Égypte avait fait sa soumission, et que d'autre part le 6e consulat de Licinius ne peut être antérieur à 322, il faut nécessairement placer ce consulat à cette date, et la fin de la guerre en 324, comme le veut M. O. Seek.

On peut même préciser davantage. Notre n° 15 est du début de Thoth (commencement de septembre). Un autre fragment (*P. Théad. inv.* 39) que nous a conservé le bord gauche d'un reçu, nous fournit la date suivante :

L. 12 et suivantes :

ὑπατείας τ[ῶν κυρίων ἡμῶν]
Κρήσπο[υ καὶ Κωνσταντίνου]
τῶν ἐ[πιφανεστάτων Καισάρων τὸ τρί]
τον χο[ά.]

On voit qu'en novembre décembre 324, deux mois environ après Chrysopolis, l'Égypte reconnaissait Constantin et ses consuls [1].

3. Resterait à discuter les arguments que M. E. Schwartz a fait valoir pour mettre la fin de la guerre en 323 (E. Schwartz, *l. c.*, p. 341 et suiv.). Ils me paraissent difficilement tenir contre le témoignage d'une pièce officielle et contemporaine, comme notre papyrus. La date de la Constitution *Cod. Théod.*, 15, 14, 1 : *pp. XVII kalend. Jun. Crispo III et Constantino III Caess. coss.* serait en contradiction avec notre document égyptien si la rédaction en était correcte ; mais M. O. Seek avait déjà donné de bonnes raisons pour la croire fautive (*Zeitschrift f. Savigny-stiftung*, X, p. 199) et la légère correction qu'il propose (lire *Jan.* au lieu de *Jun.*) ne fait pas de difficulté, maintenant surtout qu'elle s'autorise d'un texte précis. L'embarras où nous sommes d'entasser entre la fin de 324 et le mois de mai 325, tous les événements qui ont suivi la chute de Licinius et précédé la réunion du Concile de Nicée — ambassade d'Hosius de Cordoue à Alexandrie, synodes tenus par les partisans d'Eusèbe de Nicomédie (Schwartz, *l. c.*, p. 342), convocation des Pères, etc... — cet embarras, dis-je, est moins grand que celui qui résulterait de notre texte égyptien s'il fallait le contredire. Quant à croire que l'Égypte, un an après Chrysopolis, aurait encore hésité à reconnaître Constantin et ses consuls, ce serait, de toutes les hypothèses, certainement la plus invraisemblable (v. d'ailleurs O. Seek, *l. c.*, p. 193).

NOTE SUR DEUX ALABASTRA ISRAÉLITES ARCHAÏQUES DÉCOUVERTS A SUSE (MISSION DE MORGAN), PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au cours de sa nouvelle campagne de fouilles à Suse, M. de Morgan a recueilli deux tout petits fragments de vases en albâtre portant quelques menus caractères d'apparence sémitique qui attirèrent à juste titre son attention. Il a bien voulu les soumettre à mon examen et me faire connaître ensuite, sur ma demande, les conditions matérielles dans lesquelles ils avaient été trouvés. Voici ce qu'il m'écrit sur ce dernier point :

« A 5 mètres de profondeur, dans la couche qui, tout en renfermant des débris élamites (parfois fort anciens), ne contient pas d'achéménide. Il est impossible d'assigner une date exacte à cette couche ; mais je puis dire qu'elle est certainement postérieure à la destruction de Suse par Assourbanipal et antérieure à l'arrivée des Perses en Susiane. »

Je me bornerai aujourd'hui à communiquer succinctement à l'Académie le résultat de mon examen, me réservant de traiter ailleurs plus en détail les questions très importantes soulevées par l'apparition de ces documents archéologiques qui, à première vue, ne payent guère de mine[1].

Le fragment A nous a conservé en partie le haut d'un alabastrum à col assez court, à goulot étroit, bordé d'une lèvre épaisse, recourbée et largement épanouie. Nous n'avons plus qu'une moitié longitudinale de ce goulot et de son rebord ; elle suffit pour nous indiquer que le diamètre de l'orifice ne dépassait pas 0 m 03. Le col est brisé à peu près au point où

1. Voir les reproductions gravées p. 238.

A et B sont reproduits avec un agrandissement de 1/5. La coupe C est grandeur nature ; la hauteur du goulot, dans son état actuel, mesurée à l'intérieur est de 0 m 025.

il se raccordait à la panse ; en examinant le fragment sous son profil le plus avantageux, on saisit même le point de départ de la courbe de la panse, malheureusement sur une

A

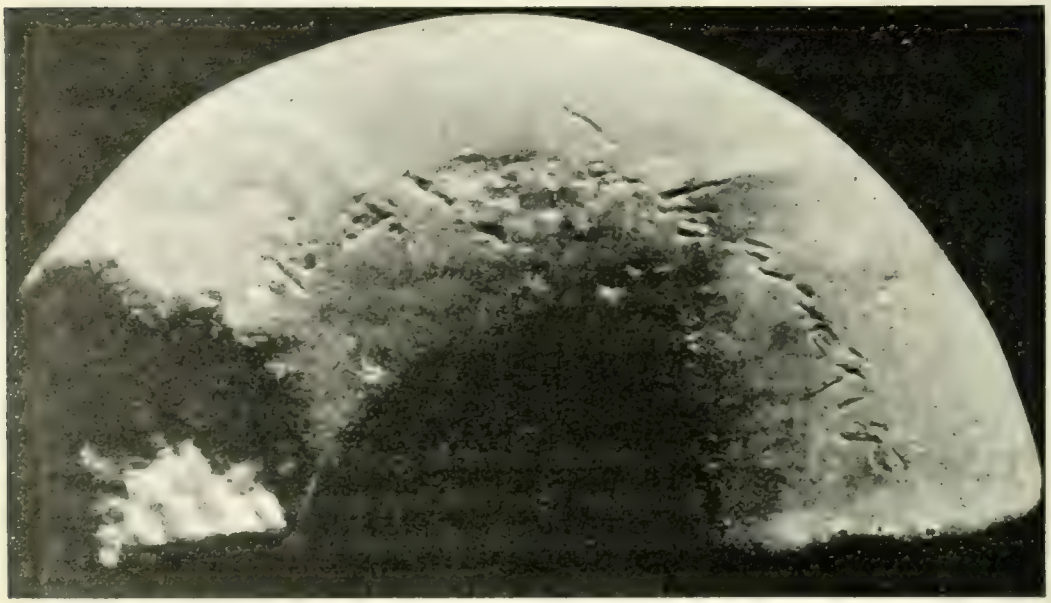

étendue trop minime pour qu'on puisse en restituer le tracé intégral. A peu près au milieu de la face supérieure de la lèvre, et parallèlement à son contour, court une ligne conte-

B

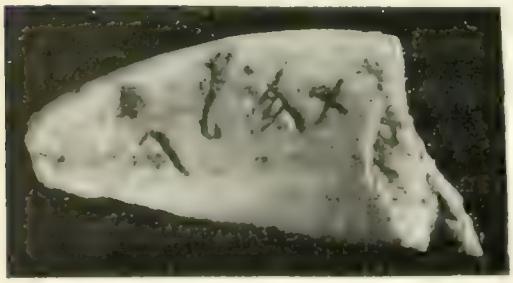

C

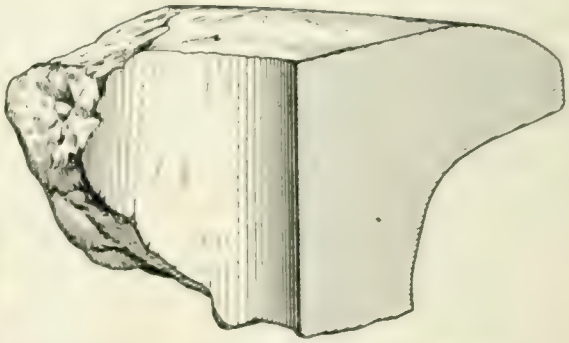

nant dix-huit caractères de dimensions exiguës, incisés peu profondément et assez difficiles à déchiffrer.

Le fragment B, beaucoup plus petit, me paraît appartenir, lui aussi, bien qu'il ne reste plus aucune trace du gou-

lot, au bord externe de la lèvre d'un alabastrum. Il porte quatre caractères semblables à ceux de A, mais beaucoup plus nettement gravés et parfaitement conservés. Malgré les analogies matérielles de A et de B, j'estime que les deux fragments, avec leurs épigraphes respectives, proviennent de deux vases distincts, quoique similaires. C'est ce que montrent les différences et de l'albâtre et de l'épaisseur de la lèvre.

L'écriture des deux épigraphes est phénicienne, mais phénicienne *israélite*. J'y reconnais, en effet, toutes les caractéristiques des inscriptions spécifiquement hébraïques antérieures à l'exil (anciens cachets israélites, inscription de l'aqueduc d'Ézéchias à Jérusalem, inscriptions gravées sur le roc au village de Selouân, etc.). Les formes qu'affectent en particulier les lettres *bet*, *waw*, *he*, *khet*, *yod*, *lamed*, *tsade*, sont tout à fait démonstratives à cet égard. Ce diagnostic paléographique qui s'impose d'emblée est, comme nous le constaterons dans un instant, pleinement confirmé par la philologie : la langue que va nous donner le déchiffrement est de l'hébreu pur, de l'hébreu biblique, aussi bien pour le lexique que pour la grammaire. Nous pouvons donc affirmer que ces deux épigraphes ont été gravées par une main israélite, à l'époque où le royaume de Juda, sinon celui d'Israel, existait encore ou, du moins, venait à peine de cesser d'exister. Voici comment je les lis :

A הן 1 והצי הלג ורבעת הלג

B ..... ת הלג

A : 1 *hin*, et un demi-*log*, et un quart de *log*.

B : .....[et un] n^{me} de *log*.

L'épigraphe A est complète. L'épigraphe B est en majeure partie détruite; il n'en reste plus que les quatre dernières lettres, identiques aux quatre dernières de A. Le mot הלג « du *log* » y était, selon toute vraisemblance, précédé lui aussi d'un nom de nombre fractionnaire affectant, comme

d'habitude, la forme féminine dont nous avons encore dans le ת, épargné par l'accident, l'indice final. Il se peut que l'épigraphe B débutât, comme l'épigraphe A, par la notation de la grande unité de mesure : 1 הן « 1 *hin* », suivie de חצי הלג « et un demi-*log* ». Quant au dernier nombre fractionnaire était-il, ici aussi : 1/4 = רבע ת ? C'est possible, mais c'est loin d'être sûr ; ce pouvait être tout aussi bien 1/3, 1/5, 1/6, etc., שלש ת, חמש ת, שש ת, car rien ne nous prouve que les alabastra A et B, dont nous ne possédons plus que ces débris, fissent la paire et eussent exactement la même capacité. Occupons-nous donc spécialement de l'épigraphe A, qui est intacte, tout en ne perdant pas de vue que les observations générales auxquelles elle prête sont, toutes proportions gardées, applicables à l'épigraphe B et au vase qui la portait.

Il est clair que nous avons affaire à une indication de jauge. Le *hin* et son sous-multiple, le *log*, sont, en effet, deux mesures de capacité pour les liquides, mesures dont il est fréquemment fait mention, sous ces mêmes noms, dans la Bible, et sur la valeur desquelles je reviendrai tout à l'heure. La tournure employée, avec l'article devant le nom de la mesure et la forme féminine du nom de nombre exprimant la fraction inférieure au 1/2 : חצי הלג, רבעת הלג, littéralement « moitié DU *log* », « quarte DU *log* », sont identiques de tout point à la tournure et à la forme qu'emploie en pareil cas l'hébreu classique ; cf., par exemple : חצי ההין « moitié DU *hin* » (Nombres XV, 9, 10) ; רביעית ההין « quarte DU *hin* » (Exode XXIX, 40, etc.), au sens de « un demi-*hin* », « un quart de *hin* ».

On remarquera, en outre, cette façon de dire, quelque peu enfantine dans son procédé analytique : « 1/2 *log* et 1/4 de *log* », ce qui équivaut proprement à « 3/4 de *log* ». Elle est bien conforme à ce que nous savons de l'esprit antique qui, en Orient comme en Occident, a mis longtemps pour s'élever à une conception rationnelle des fractions ramenées

à un commun dénominateur par rapport à l'unité. Pour rester sur le terrain sémitique, je citerai seulement ce passage du Talmud[1] :

לוג וחצי לוג ורביעית לוג

Un *log* et un demi-*log* et un quart de *log*.

En d'autres termes : « 1 *log* 3/4 ».

Le rapprochement est d'autant plus frappant que, par une curieuse coïncidence, nous avons justement, dans ce passage talmudique, et la même mesure appelée du même nom et la même fraction de cette mesure que sur notre alabastrum[2].

Bien entendu, on ne saurait s'arrêter à l'idée que nos deux alabastra seraient deux mesures étalons, deux σηκώματα hébraïques. Dans ce cas, les deux capacités auraient été naturellement en fonction simple du système métrologique auquel elles sont rapportées. La nature même des épigraphes, avec leurs nombres fractionnaires, nous montre qu'il s'agit simplement, en réalité, de deux vases quelconques dont on a cru devoir déterminer, par un jaugeage fait après coup, et noter le volume intérieur. On s'explique fort bien la chose pour peu que l'on se souvienne de l'usage le plus ordinaire des alabastra antiques, destinés à contenir des parfums précieux dont il importait d'évaluer la quantité avec le plus de précision possible[3].

Le système métrologique des anciens Israélites, en général, et celui de leurs mesures de capacité, en particulier, ont été l'objet de nombreux travaux dans le détail desquels

1. *Menakhot*, 9, 2.

2. La seule différence — et l'on pouvait s'y attendre *a priori* — c'est l'orthographe *plena*, à la moderne, et l'absence de l'article dont l'emploi, en l'espèce, constitue une sorte d'archaïsme.

3. Le ἀλαβάστρον, d'après ce que nous apprend saint Épiphane (p. 182), avait même fini par donner son nom à une mesure fixe de capacité, équivalant à un demi-*sextarius*, soit une cotyle (= l. 0,270).

je n'ai pas à entrer. Il me suffira, pour ce que j'ai à dire, de rappeler les dernières conclusions auxquelles s'est arrêtée la critique exégétique en ce qui concerne l'échelle des mesures de capacité, avec leurs valeurs relatives et leurs valeurs absolues. Le *log* hébraïque est considéré comme étant le 1/12 du *hin*, et leurs contenances respectives sont évaluées couramment[1] :

Pour le premier, à litres 6,074 ;
Pour le second, — 0,5062.

Ces évaluations reposent sur un ensemble de données extra et post-bibliques, très complexes, qui sont trop connues pour que j'aie besoin de les citer. On les trouvera, avec les discussions idoines, dans les ouvrages spéciaux et dans tous les manuels d'archéologie biblique.

A ce compte, notre alabastrum A,
jaugeant : 1 *hin* + 3/4 de *log*
aurait contenu 6 l. 074 + 0 l. 37965 = 6 l. 45365.

Il est infiniment regrettable que la panse même du vase ait à jamais disparu. C'eût été une occasion unique de vérifier les contenances attribuées jusqu'ici au *hin* et au *log* et, par suite, celles de tous les multiples de l'échelle des mesures de capacité hébraïques à partir de l'unité maxima : *khomer-kor*, *letek*, *bat-ephah*, *seah*, *hin*, *'omer*,-*'issaron*, *qab* et *log*. A défaut de cette vérification, il est, néanmoins, permis de tirer à cet égard, certaines inductions de notre fragment, même dans l'état où il nous est parvenu. Ces

1. Ces chiffres sont ceux reproduits par Benzinger, *Hebr. Arch.*, p. 184, et par Nowack, *Lehrb. d. Hebr. Arch.*, t. I, pp. 205, 206 celui-ci omet la valeur du *log*, mais elle se déduit naturellement de celle qu'il attribue au *hin*. Les chiffres donnés par G. F. Hill dans l'*Encyclopædia bibl.*, s. v. *Weights and Measures*, diffèrent légèrement : *hin* (ordinaire) = 6 l. 60 ; *log* = 0 l. 505. Beurlier, dans le *Dict. de la Bible* de Vigouroux, s. v. *Mesures*, fixe : *hin* = 6 l. 49 et *log* = 0 l. 29 *sic*. Ce dernier chiffre, qui ne correspond pas au 1/12 du chiffre du *hin* (valeur relative du *log*), est-il le résultat de quelque erreur matérielle ? Quelques lignes plus haut (col. 1043) et ailleurs encore (s. v. *log*) l'auteur calcule, comme tout le monde, le *log* à 0 l. 50.

inductions ne tendent, comme on va le voir, à rien de moins qu'à remettre en question tout le système adopté par la critique moderne.

Étant donné que le goulot de notre alabastrum n'avait que 0 m 03 de diamètre, il me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'admettre que le vase afférent ait eu une capacité qui, à très peu de chose près, approcherait de *six litres et demi*. Sans doute, les anciens ont excellé dans ce tour de force qui consistait à évider dans un bloc d'albâtre, puis à excaver ces vases élégants, à parois peu épaisses, qui semblent être la traduction en pierre des formes des vases céramiques, voire métalliques. Nombre d'alabastra se distinguent par l'étroitesse relative de leur orifice comparée à la largeur maxima de leur panse. Mais encore, quelle que fût l'habileté des tourneurs d'albâtre, l'ingéniosité de leurs procédés, leur tour de main dont on n'a pas jusqu'à présent tout à fait pénétré le secret, y avait-il des limites qu'ils ne pouvaient pas matériellement franchir. Il ne faut pas oublier que le diamètre de l'orifice commandait le jeu des outils, mèches ou forets, droits, courbes, coudés ou à crochet, qui, employés au taraudage intérieur du vase, placé probablement sur un tour, ne pouvaient pas dépasser une certaine ligne d'obliquité. Plus le col était long et plus naturellement cette difficulté augmentait. Aussi observe-t-on que les alabastra ont généralement le col assez court[1]. Leur panse affecte le plus souvent une forme allongée et étroite qui se prêtait mieux à ce genre de travail. Quelques-uns, cependant, sont un peu plus ventrus et se rapprochent de la forme de l'aryballe ; d'autres même, s'élargissent notablement à la base où la courbe du profil

1. La hauteur intérieure du goulot de notre alabastrum, d'après les indices qu'on y relève, ne devait guère dépasser 0 m 03. De plus, on constate qu'il s'évase légèrement en descendant, avant même d'avoir atteint le niveau de la panse; cet évasement devait faciliter le jeu oblique de l'outil en élargissant d'autant son champ d'action.

s'arrête brusquement, offrant ainsi un galbe peu gracieux ; mais alors ces vases sont de dimensions assez exiguës et perdent en hauteur ce qu'ils gagnent en largeur, tout en gardant un rapport nécessaire entre le diamètre de l'orifice et le diamètre maximum horizontal de la panse. Je mets de côté, bien entendu, les alabastra en forme d'*olla*, de grande capacité, lesquels ont toujours une large bouche qui a laissé aux outils excavateurs l'amplitude voulue pour leurs mouvements.

Somme toute, nous n'avons pas, que je sache, d'exemple d'alabastrum ayant une capacité de près de 6 1/2 litres et un goulot de 0 m 03 de diamètre, et je doute fort qu'on en trouve jamais. Un tel vase serait une véritable dame-jeanne en albâtre. Comment aurait-on pu l'exécuter? S'il en est ainsi, la valeur attribuée jusqu'ici au *hin* hébraïque devient singulièrement sujette à caution en présence de notre alabastrum expressément jaugé et n'ayant que trois centimètres d'orifice. Les bases mêmes sur lesquelles on a édifié tout le système de la métrologie hébraïque s'en trouvent ébranlées. On sait, d'ailleurs, que ces bases, fournies par divers témoignages tardifs, parfois contradictoires, ne sont pas d'une solidité à toute épreuve. Je ne puis aujourd'hui que poser cette grave question. Elle devra être reprise à fond. Je me bornerai à dire que le nouveau document introduit dans le problème tendrait à faire assigner au *hin* une capacité bien moindre que celle généralement admise. Déjà, certains auteurs[1], tout en conservant la valeur du *log*, avaient cru devoir, d'après le témoignage d'Eusèbe et de saint Épiphane, distinguer chez les Israélites trois genres de *hin* de capacité variant dans de fortes proportions, soit :

Le grand *hin* = 18 *log* = 9 l. 090
Le *hin* ordinaire = 12 *log* = 6 l. 060
Le *hin* sacré = 9 *log* = 4 l. 545.

1. Entre autres G. F. Hill, *l. c.*

Même en supposant que nous aurions affaire ici au *hin* sacré, s'il a jamais réellement existé, la capacité de 4 l. 545 me paraît encore excessive pour notre alabastrum à orifice si étroit. A ne considérer que le goulot seul, et eu égard en même temps à la largeur de sa lèvre, abstraction faite de l'épigraphe, on supposerait *a priori*, en se rappelant les modules connus, un vase d'une capacité de beaucoup inférieure. Il serait assurément téméraire de prétendre déterminer celle-ci et, partant, de calculer de combien il conviendrait d'abaisser la valeur couramment attribuée au *hin* hébraïque. Il y a peut-être lieu toutefois de faire entrer en ligne de compte une donnée métrologique dont on n'a guère jusqu'ici tiré qu'un parti philologique. Il semble bien, on l'a constaté depuis longtemps, que le nom même du *hin* a été emprunté par l'hébreu à l'égyptien. En égyptien, le mot *hen*[1] désigne une certaine mesure de capacité pour les liquides; il s'écrit 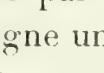 , ce qui correspond lettre pour lettre à notre הן hébraïque, avec l'orthographe défective archaïque que nous offre notre fragment. On remarquera que la graphie phonétique 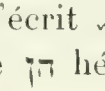 est accompagnée de son déterminatif idéographique 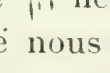 , et que ce déterminatif est précisément un vase du type ordinaire des alabastra, tel que pouvait être celui du nôtre. Or, la capacité du *hen* égyptien est connue, grâce à des vases intacts portant l'indication hiéroglyphique de leur jauge[2]; elle est évaluée, en chiffres ronds, à 0 l. 455[3]. Si les Israélites ont emprunté aux Égyptiens le nom de leur *hin*, il est assez vraisemblable qu'ils aient pu leur emprunter en même temps la valeur de cette mesure. Qu'ils aient ensuite changé cette valeur en l'aug-

1. Vocalisation variable : *hen*, *hon*, *hun*, *hanou*, *hinnou*, *hin*.

2. Voir, entre autres, le vase de la collection Posno, grand alabastrum de forme allongée, *à large ouverture*, contenant de 18 à 19 litres, et jaugé à 40 *hen* d'après l'inscription hiéroglyphique gravée sur sa panse. Cf. les a abastra égyptiens similaires du Musée de Leyde.

3. Chabas : 0 l. 455; Eisenlohr : 4523.

mentant, même dans une proportion considérable, la chose est également admissible. Le tout serait de savoir de combien ils l'ont augmentée, et à quelle époque ou, si elle a été progressive, à quelles époques cette majoration s'est effectuée. Je n'entends nullement dire que le *hin* qu'on a employé pour jauger l'alabastrum israélite de Suse ait été le *hen* égyptien de 0 l. 455, bien que cela nous conduirait, avec le petit supplément de fraction de *log*, à une capacité assez en rapport avec les caractéristiques du vase. Mais je me demande si cette capacité ne se rapprochait pas beaucoup plus de celle de ce *hen* que de celle de 6 l. 074 attribuée par la critique moderne au *hin* hébraïque. Sans avoir les moyens d'évaluer même approximativement cet écart, j'incline à croire qu'il existe et que la question ainsi posée mérite considération[1].

Je dois me borner aujourd'hui à l'indiquer, me réservant de la reprendre ultérieurement et d'y faire intervenir cer-

1. Dans ces conditions, il y a un passage biblique qui pourrait prendre une importance particulière en ce qui touche la valeur minima au-dessous de laquelle, tout en abaissant la capacité attribuée au *hin* hébraïque, on ne saurait raisonnablement descendre. C'est celui où Ézéchiel (IV, 6, 16, 17), traçant un tableau poignant de Jérusalem assiégée et affamée, parle du rationnement de l'eau réduit à 1/6 de *hin*. Au taux admis couramment, cela ferait encore plus d'un litre. Sans doute, un litre ce n'est guère, mais pourtant c'est encore quelque chose, et nous avons des exemples historiques de rationnements autrement rigoureux. D'autre part, si l'on faisait intervenir ici le *hen* égyptien de 0 l. 455, cela ferait tomber la ration à moins de 0 l. 08, chiffre invraisemblable en soi, — à peine une petite gorgée d'eau. — La vérité est peut-être à chercher entre ces deux chiffres extrêmes. Et encore convient-il de faire ici, en faveur de la plus grande exiguïté possible du chiffre, la part de l'exagération professionnelle du prophète qui charge à plaisir le tableau et peut dire en quelque sorte qu'on n'aura plus qu'une goutte d'eau à boire.

Il y aura lieu également de tenir compte d'autres indications analogues, par exemple des données numériques découlant de la recette pour la préparation de l'huile parfumée, telle qu'elle est décrite dans l'Exode (XXX, 23-25) et se résumant dans une proportion de 1 hin d'huile pour un poids total de 1500 sicles d'aromates divers.

tains éléments de comparaison dont il serait trop long de parler aujourd'hui [1].

Il y a un dernier point dont je dois toutefois toucher un mot. Comment expliquer la présence à Suse de ces deux alabastra israélites? Si c'était à Babylone qu'ils eussent été trouvés, on serait amené tout naturellement à supposer qu'ils auraient pu y avoir été transportés de Jérusalem, après la prise et le pillage de cette ville par Nabuchodonosor, en 586 av. J.-C., en même temps que les trésors et les vases sacrés du Temple dont la Bible nous a conservé l'énumération. On pourrait même, quoique avec moins de vraisemblance, les attribuer au produit, non pas du pillage de Jérusalem par les Chaldéens, mais de celui de Samarie par les Assyriens en 720. Seulement, alors, par quel concours de circonstances nos vases auraient-ils été transportés ultérieurement de Babylone ou de Ninive à Suse? Nous n'avons à cet égard aucun indice historique. Il ne faut pas oublier, en outre, que ce second transfert, si tant est qu'il ait jamais eu lieu, serait en tout cas antérieur à l'époque achéménide, comme le montrent la profondeur et la nature de la couche où nos fragments ont été mis au jour. Cette limite chronologique doit être prise en égale considération, même si l'on prête à nos alabastra une origine plus modeste et des aventures moins dramatiques. Par exemple, on pourrait se demander s'ils n'avaient pas été exécutés à

1. Entre autres le fameux alabastrum dit d'Albertas, conservé à la Bibliothèque nationale, et portant une épigraphe phénicienne qu'on a cru à tort funéraire et qui, à mon avis, se rapporte simplement à la jauge du vase définie en mesures propres au système métrologique phénicien; un second alabastrum inédit de la même collection, également avec une double inscription phénicienne (et, en plus, la lettre A) spécifiant aussi la jauge; un troisième alabastrum de Chypre, avec épigraphe phénicienne toujours relative à la jauge, dont mon regretté ami Georges Colonna Ceccaldi m'a remis, il y a quelque trente-cinq ou trente-six ans, un dessin fidèle et un estampage. J'ai déjà eu, du reste, l'occasion de traiter cette question, à propos de ces alabastra phéniciens et autres congénères, dans mes leçons au Collège de France en janvier 1898.

Suse même, par des ouvriers israélites qu'y auraient amenés les besoins du commerce ou les hasards de la déportation après la conquête. Je dois dire que la chose me paraît peu probable. Il serait peut-être plus simple, si l'on s'en tient à l'hypothèse pacifique, et si l'on fait abstraction de la question du transfert ultérieur à Suse, d'y voir des vases plus ou moins spontanément offerts en présent ou tribut contenu et contenant (parfums précieux), par quelqu'un des derniers rois de Jérusalem à l'un de ses suzerains assyriens ou chaldéens. Qu'on se rappelle les richesses et objets de prix, offerts dans ces conditions, au détriment du trésor du temple, par Achaz et par Ézéchias (II, Rois, XVI, 18; II, Chr., XVIII, 15, 16; XXVIII, 21). A noter que dans les trésors d'Ézéchias, que celui-ci avait eu l'imprudence de montrer aux envoyés du roi de Babylone, au risque d'exciter leurs convoitises, la Bible signale expressément la présence de baumes, d'aromates et d'huiles parfumées (II, Rois, XX, 13). Les récipients qui contenaient ces essences précieuses devaient singulièrement ressembler à nos deux alabastra. Qui sait même si ceux-ci n'ont pas eu l'honneur de faire partie de la collection royale?

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Ch. Manneville, un volume intitulé : *Une vieille église de Paris. Saint-Médard* (Paris, 1906, in-8°) :

« C'est une monographie très complète de cette vieille église parisienne, dont la construction remonte aux premières années du xve siècle et qui dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Mais on y trouvera surtout des détails nouveaux sur le diacre Paris, les Convulsionnaires et l'histoire de la paroisse de Saint-Médard pendant tout le xviiie siècle. »

M. Léon Heuzey a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. François Thureau-Dangin, un volume intitulé : *Les inscriptions de Sumer et d'Accad*. C'est un *Corpus*, comprenant la transcription et la traduction en regard de toutes les inscriptions de l'ancienne Chaldée ayant un caractère historique. Il embrasse la période des origines, antérieure à l'époque de Hammourabi et à l'hégémonie de Babylone : c'est-à-dire ces vingt siècles au moins de l'histoire des antiques cités chaldéennes, rendus à la science par les découvertes de notre dernier quart de siècle, en premier par les fouilles d'Ernest de Sarzec à Tello, puis par celles des Américains à Niffer, enfin par la mission de M. de Morgan qui a eu la rare fortune de mettre la main sur plusieurs monuments importants de la même série, transportés à Suse par les Élamites, comme autant de trophées de leurs antiques razzias [1].

« L'auteur, à côté des nombreuses traductions nouvelles qui lui sont entièrement dues (Stèle des Vautours, cônes d'Ouroukaghina, cône historique d'Entéména, tablette de la destruction de Lagash, grands cylindres de Goudéa, etc., etc.), donne une revision minutieuse des traductions publiées antérieurement par les assyriologues. En effet, les progrès de la science, la découverte d'une série de nouvelles gloses bilingues et d'un grand nombre de points de comparaison tirés des monuments incessamment mis au jour par les fouilles, permettent d'apporter beaucoup de modifications utiles aux précédentes interprétations.

« Le travail est conçu dans la forme scientifique la plus sobre, je dirai la plus sévère. Au bas des pages contenant la transcription et la traduction des textes, quelques notes très concises indiquent les provenances, rendent justice aux efforts antérieurs par une bibliographie scrupuleuse, et justifient aussi, quand cela est nécessaire, les solutions nouvelles apportées par l'auteur. On comprendra les services qu'un pareil livre est appelé à rendre, non seulement aux études assyriologiques, mais encore aux savants qui cherchent à reconstituer cette très ancienne histoire. Une édition allemande est publiée en même temps que l'édition française. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau plusieurs brochures :

1° Au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie : *Inscriptions chrétiennes de Carthage, 1898-1905* (extr. de la *Revue tuni-*

1. Deux ou trois textes proviennent aussi des fouilles allemandes de Fara et des nouvelles fouilles américaines de Bismaïa.

sienne. Une de ces inscriptions trouvée à la saline « La Princesse », entre la Goulette et Radès, est certainement du VIe siècle ; la lecture en est difficile et reste douteuse sur un point ; une autre, découverte près de Douar-ech-Chot, contient une décision épiscopale ou synodale fort intéressante. Un fragment de dalle en marbre blanc, recueilli sur la colline voisine de Sainte-Monique, porte, gravée au trait, une barque de pêche surmontée d'une colombe : ce bateau semble être de même forme que le bateau appelé *horeia*, représenté sur la mosaïque d'Althiburus.

2° Au nom du même auteur : *Le plus grand sarcophage trouvé dans les nécropoles puniques de Carthage* (extr. des *C. R. de l'Académie*, 1906).

3° Au nom de M. Camille Jullian, professeur au Collège de France et correspondant de l'Académie : *Notes gallo-romaines*, fasc. XXX. Ce fascicule renferme des observations sur l'ouvrage de M. Pič, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*, traduit et annoté par J. Déchelette, sur les villes celtiques à l'âge de la Tène, sur les voyages entrepris par les Grecs dans les domaines gaulois. Un post-scriptum est relatif à la place que les textes nous permettent de faire au pays et au temps caractérisés par le mot Hallstatt. Le contact des Grecs avec le pays des Sigynnes et la civilisation de Hallstatt a dû se faire par certains points déterminés, le Danube, l'Adriatique et les vallées alpestres. La découverte au Nord des Alpes d'un très ancien vase d'importation méridionale prouve l'importance de la Suisse comme lieu de rencontre des voies commerciales de l'Europe ancienne. Le fascicule se termine par une chronique gallo-romaine.

4° En son nom personnel et au nom de M. É. Michon : *Musée du Louvre ; département des antiquités grecques et romaines ; acquisitions de l'année 1905, n. IX.*

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, M. Charles de La Roncière, un ouvrage intitulé : *Histoire de la marine française*. III. *Les guerres d'Italie. Liberté des mers* (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 15 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie le télégramme suivant, qu'il a reçu de M. Merlin, directeur du service des antiquités et des arts de Tunisie :

« Carcopino, membre de l'École de Rome, chargé de fouilles par la Direction des antiquités, découvre près Aïn Tounga, inscription latine importante gravée sur quatre faces, malheureusement brisée haut et bas, concernant exploitation domaines impériaux, fournissant compléments intéressants texte Aïn Ouassel, relatant requête des colons et nommant Saltus Neronianus. »

M. Héron de Villefosse est heureux d'annoncer à l'Académie que l'emplacement du théâtre romain d'Alise est aujourd'hui reconnu d'une manière indubitable grâce aux fouilles poursuivies avec une activité des plus louables par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. Sous la direction de M. Pernet, les ouvriers ont dégagé cette semaine les substructions de la façade et de la plus grande partie de l'hémicycle ; la partie centrale n'a pu être encore déblayée à cause de l'état des récoltes, mais les différents propriétaires du terrain ont mis le plus gracieux empressement à autoriser les recherches le long des murs de l'édifice. La construction est en petit appareil régulier, très soigné ; l'hémicycle est soutenu par des contreforts de plus de 3 mètres de longueur, disposés environ de 4 mètres en 4 mètres ; les uns droits, les autres obliques. Les fragments de corniches sculptées qui ont été découverts sont en pierre ; le marbre paraît avoir été très peu employé si l'on en juge par les débris insignifiants qu'on a recueillis jusqu'à présent. Les substructions de la façade qui se composent de deux murs parallèles, séparés l'un de l'autre par une distance de 2^{m} 20 et appartenant proba-

blement à un couloir voûté, présentent un développement de 81 mètres. Le développement total de l'hémicycle devait être de 135 à 140 mètres. Dans la visite qu'il a faite hier à Alise, notre confrère a pu constater que le théâtre a été retrouvé à l'endroit même où on avait cru en reconnaître la forme le 18 septembre 1905.

M. Héron de Villefosse entretient ensuite l'Académie des découvertes qui viennent d'être faites à Paris, au Marché aux fleurs.

« Au cours des travaux qui se poursuivent en ce moment dans la cité, pour le passage du métropolitain, entre l'Hôtel-Dieu et le Tribunal de commerce, sur l'emplacement même du Marché aux fleurs, on vient de dégager, à une assez grande profondeur, deux murs à peu près parallèles à la Seine, séparés l'un de l'autre par une distance de 6 m 50 ; la partie inférieure de ces murs est composée de gros blocs de pierre, travaillés à l'époque romaine et posés l'un sur l'autre sans mortier ni ciment. Depuis le 2 juin on a retiré plusieurs fragments d'architecture, des monuments funéraires portant des inscriptions ou des reliefs, des sculptures décoratives, etc. Prévenu par M. Charles Sellier, conservateur adjoint au Musée Carnavalet, je me suis rendu, il y a quelques instants, avec lui sur le chantier des fouilles, et je suis en mesure d'entretenir dès à présent l'Académie de ces premières découvertes.

« A cause de l'état encore très friable des pierres qui ont séjourné pendant des siècles dans un milieu fort humide et vaseux, on ne peut procéder au nettoyage de ces monuments qu'avec certaines précautions, de sorte que les premières lectures des inscriptions devront être revisées lorsque les pierres, maintenant exposées à l'air, auront pris en séchant un peu plus de consistance et pourront être brossées sans danger. J'apporte les premiers renseignements qu'un examen très rapide m'a permis de recueillir sur place.

« Les inscriptions que j'ai relevées sont au nombre de trois :

1. *Épitaphe de Maiana.* — Sur la tranche d'une pierre oblongue, brisée en deux morceaux :

D M

(pelta) MAIANAE·MIORIS·FIL·E·APR (pelta)
ILIÆ·MTRS·IPSA·VIVA·INST

D(iis) m(anibus) Maianae Majoris fil(iae) et Apriliae matris. Ipsa viva insti(tuit).

Long. de la pierre, 1 m 35; épaisseur de la tranche, 0 m 29.

A chaque extrémité du texte, un petit bouclier d'amazone (*pelta*) est sculpté en relief. La pierre a été soigneusement réglée pour la gravure de l'inscription.

2. *Épitaphe de Litugena.* — Grande dalle oblongue, inscrite sur ses deux tranches.

On lit d'un côté :

LITVGENAE BELLICOVIAE
LITVGENA PC

De l'autre côté, le commencement de la première ligne a disparu; on voit encore :

. . . . . SAE FIL
LITVGENA PC

Litugenae Bellicoviae Litugena p(onendum) c(uravit)
. . . . . .sae fil(iae) Litugena p(onendum) c(uravit).

Long. de la dalle, 1 m 13; larg., 0 m 59; épaisseur des faces inscrites, 0 m 37.

On remarquera les deux noms gaulois *Litugena* et *Bellicovia* (ou *Belligovia*).

3. *Fragment de l'épitaphe d'une femme.* — Fragment à peu près carré, portant une portion d'inscription qui provient de la fin d'une épitaphe :

MTRIS·SE
T·CONDI
HERED·

Le nom de la défunte manque; le monument avait été élevé par les soins de ses héritiers, *hered(es)*, dont les noms nous

parviennent mutilés, peut-être *Se[verus]* ou *Se[cundus] et Condi[anus]*? qui étaient aussi ses fils.

Haut. du fragment, 0 m 33; larg., 0 m 34. Haut. des lettres, 0 m 05.

L'inscription est soigneusement réglée. Ce fragment et l'épitaphe de *Maiana* ne sont pas postérieurs au IIIe siècle.

Parmi les sculptures, le morceau le plus important appartient à la partie supérieure d'un pilastre d'angle, de forme presque carrée (1 m 03 sur 0 m 92); la pierre porte un trou de louve au milieu de la surface. Deux des quatre faces sont ornées de reliefs. Le pilastre était formé de plusieurs assises de pierres sculptées et superposées: comme on n'a retrouvé que l'assise supérieure, les figures sont toutes coupées à la même hauteur; il devient ainsi difficile de déterminer à première vue le sujet représenté.

A. — Sur la face la plus large (1 m 03) on distingue, à droite, la tête et le haut de la poitrine d'un homme drapé, les épaules couvertes d'un capuchon; il est figuré de profil, s'avançant vers la gauche avec un mouvement de marche très accentué; il tient un objet de forme arrondie dans ses deux mains tendues en avant. Devant lui apparaît une autre figure plus petite, marchant dans le même sens. Dans l'angle on aperçoit des cordages (?).

B. — Sur la seconde face (0 m 92) on voit le haut du corps de deux personnages drapés, se dirigeant aussi vers la gauche; un troisième personnage, plus petit, dont la tête a disparu, porte la main gauche à sa poitrine; l'autre main était abaissée et légèrement dirigée en avant; un quatrième personnage était encore figuré à gauche.

Les reliefs de ce pilastre, qui doit provenir de la décoration d'un grand édifice, sont d'un bon style; exécutés par une main assez habile, ils remontent à une bonne époque de l'art romain. Il sera utile de comparer ces reliefs avec les fragments analogues déjà recueillis à Paris.

Les autres pierres sculptées proviennent de tombeaux et rentrent dans la série des bas-reliefs professionnels.

Le plus intéressant mesure 1 mètre de hauteur sur 1 mètre de largeur; il a été brisé en quatre morceaux. Le sujet représenté se développe en deux registres superposés. Dans le registre supé-

rieur on remarque un chariot à quatre roues, attelé de deux chevaux de front; sur le chariot est placé un grand coffre ou panier au dessus duquel est juché un petit personnage en costume de travail qui soulève un couvercle à la partie antérieure du coffre; un second personnage, de même condition, placé à l'avant du chariot, près de la croupe des chevaux, vide dans le coffre le contenu d'une corbeille. Un troisième personnage, qui semble avoir la tête couverte d'un capuchon, est debout derrière le chariot. Le registre inférieur renferme des figures de plus grandes dimensions : un homme drapé, un commerçant sans doute (le défunt probablement), est assis devant un comptoir sur lequel sont déposées des marchandises; il semble occupé à déplier quelque chose; de l'autre côté du comptoir, une seconde figure drapée (un acheteur?), dont le haut du corps est brisé, est représentée debout, avançant la main vers les marchandises.

Sur la plate-bande qui sépare les deux registres était gravée l'épitaphe du défunt, aujourd'hui très mutilée :

D · M · N^{r} · · · · IMI · ARER . .

D(iis) m(anibus)....[Pr]imi?....

Il faut signaler aussi une grande stèle mesurant 1^{m} 22 de haut sur 0^{m} 95 de large, analogue à une autre stèle trouvée au cimetière Saint-Marcel et conservée au musée Carnavalet. Elle laisse voir trois personnages drapés, de face, une femme entre deux hommes, dont les visages et les vêtements ont été fortement endommagés à coups de marteau. La femme est vêtue d'une longue robe et d'un manteau; elle porte au cou un collier et des pendants aux oreilles. Les deux hommes ont une tunique courte, un manteau couvre leurs épaules. Entre les têtes de la femme et d'un des hommes, à droite, on distingue nettement à l'arrière-plan deux poissons d'un relief plus discret, passés dans un anneau brisé et suspendus au mur. Cette tombe représente vraisemblablement des marchands de poissons ou des pêcheurs. Sur la face latérale gauche, à la hauteur des têtes est gravée une aseia. A la partie inférieure, il y a peut-être les traces d'une inscription.

Sur un autre relief, à l'état de fragment, est représenté une balance de grandes dimensions et d'un relief très accusé. Il ne

reste qu'une partie du fléau terminé par un gros crochet auquel est adaptée une maille en forme de double anneau ; un crochet double, soutenu par cet anneau, supporte deux fortes chaînes qui sont celles du plateau et dont on ne voit plus que le haut. Cette sculpture est rehaussée par un filet de couleur rouge.

Trois autres fragments provenant de stèles funéraires et portant des représentations plus ou moins mutilées de personnages drapés ont été retirés des mêmes fouilles.

La continuation des travaux nous réserve certainement d'autres découvertes intéressantes.

M. Albert Martin, correspondant de l'Académie, fait une communication sur l'ostracisme ; c'est un extrait d'un mémoire qu'il a consacré à cette question. Il s'occupe exclusivement ici de savoir si, pour que le vote du peuple fût valable, il fallait, comme le dit Philochoros, 6.000 suffrages exprimés sur le même nom, ou si, comme l'assure Plutarque, *Vie d'Aristide*, 7, il suffisait qu'il y eût 6.000 votants. Les savants du siècle dernier ont accepté, après Boeckh, le dire de Philochoros ; mais depuis une vingtaine d'années, c'est l'opinion contraire qui tend à prévaloir. L'ostracisme, de l'avis de tous, est un *privilegium :* or, si l'on admet qu'il ait fallu 6.000 suffrages unanimes pour l'ostracisme, il faut nécessairement admettre que le même nombre de suffrages était exigé pour les autres *privilegia*, la réhabilitation d'un atimos et l'octroi du droit de cité. C'est sur ce point que la critique contemporaine a opéré un changement de front. M. Martin, après avoir ainsi établi l'état de la question, étudie de nouveau les témoignages et pense qu'il faut décidément se prononcer en faveur de Plutarque. En effet, la procédure que l'auteur ancien indique pour le vote est la seule qui soit naturelle, logique, nécessaire. Il faut que l'on s'assure d'abord que le vote est légal, c'est-à-dire qu'il y a eu 6.000 suffrages exprimés : c'est seulement après cette constatation qu'on donnera lecture de ce qui est écrit sur les ostraca. M. Martin croit d'ailleurs que les deux témoignages de Philochoros et de Plutarque ne sont pas si complètement contradictoires. En effet, le plus souvent il ne s'agissait pas de savoir qui de deux ou de plusieurs citoyens serait ostracisé, mais si le citoyen visé par les partis serait ostracisé ; on doit supposer que

le système de l'abstention a dû être pratiqué par tous les amis du citoyen menacé. Nous ne connaissons que deux ostracismes dans lesquels les chefs des deux partis contraires ont été menacés : c'est l'ostracisme de 442 et celui de 417. Il en résulte que 6.000 suffrages seulement étaient exigés par la loi, comme le dit Plutarque ; mais qu'en fait, par l'abstention d'une partie des citoyens athéniens, ces 6.000 suffrages ont le plus souvent été tous exprimés sur le même nom.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

M. Paul Durrieu fait une communication sur un livre d'heures peint par Jean Fouquet pour Philippe de Commynes

On sait, par un texte d'archives du xve siècle, que le célèbre peintre tourangeau Jean Fouquet a illustré vers 1474 un livre d'heures pour Philippe de Commynes, le fameux homme d'État et historien. Le comte Paul Durrieu a retrouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui n'avait jamais été remarqué jusqu'ici (n° 1417 du fonds latin), un livre d'heures qui paraît correspondre à ces données. En effet, ce volume renferme vingt miniatures, qui ont malheureusement beaucoup souffert, mais dans la plupart desquelles il semble qu'on puisse reconnaître la main de Jean Fouquet. D'autre part, il porte les armoiries de Commynes comme étant le blason du premier possesseur du livre. Ces constatations de M. Durrieu feraient désormais du manuscrit latin 1417 de la Bibliothèque un document nouveau et très important pour l'étude des œuvres de Jean Fouquet.

M. S. Reinach demande quelques éclaircissements sur une pièce alléguée par M. Durrieu.

M. Barth revient sur l'inscription du vase de Piprāwā contenant des reliques du Buddha, qu'il a présentée à l'Académie quand elle venait d'être découverte sur la frontière du Népal. Il examine les diverses interprétations dont elle a été l'objet depuis, et il montre que la rectification récente due à M. Fleet, qui a trouvé le vrai commencement de l'inscription, ne fait que confirmer en somme l'interprétation qu'il en avait proposée d'abord à l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de mars-avril et le fascicule de mai des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1906 (Paris, 1906, in-8°).

M. Saglio dépose sur le bureau le 38e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, commençant à l'article *paries*, de M. G. Fougères, et se terminant par un travail très complet (*pistor*) sur la boulangerie, de M. Maurice Besnier, à qui sont dues des études également exactes et consciencieuses sur la pelleterie (*pelles*), la broderie (*phrygium opus*), les phares (*pharus*), etc. Tous les collaborateurs du *Dictionnaire* s'efforcent de présenter dans les matières qu'ils traitent l'état présent de la science ; quelques-uns y ajoutent des vues nouvelles ou leurs conclusions personnelles sur des sujets où ils ont autorité. L'article *pictura*, de M. Paul Girard, par exemple, est de ceux où trouveront à apprendre ceux qui se sont occupés déjà de la naissance et du développement de la peinture antique. Dans d'autres ordres d'idées, on peut citer les articles de M. Caillemer (*phonos*, *phonikoi nomoi*) sur le meurtre et les lois qui le punissaient chez les Grecs ; de M. Hild, sur les *penates* ; de M. Navarre, sur les farces et parodies appelées *phlyakes*, et sur les masques de théâtre (*persona*).

Presque tous les articles sont signés de noms bien connus de l'Académie. Ce sont ceux de quelques-uns de ses membres mêmes, de ses correspondants, des lauréats de ses concours, d'éminents professeurs de nos Universités. Il n'est que juste de mentionner ceux de jeunes savants qui essayent de se faire une place à côté d'eux, tels que M. G. Leroux, actuellement membre de l'École d'Athènes, qui a su clairement exposer et résumer dans l'article *peplos* les nombreux travaux où a été étudiée cette délicate question du costume grec, et M. Adolphe-Joseph Reinach, qui rapporte les derniers résultats des recherches sur un autre difficile problème, le *pilum* de l'infanterie romaine.

SÉANCE DU 22 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Héron de Villefosse rend compte de la visite qui a été faite hier par plusieurs membres de l'Académie dans le chantier des fouilles du métropolitain, au Marché aux fleurs, à la suite d'une invitation adressée par M. le Préfet de la Seine. On a pu examiner dans de très bonnes conditions les monuments découverts depuis le 2 juin et faire quelques remarques nouvelles sur leur interprétation. Parmi les reliefs mis au jour depuis vendredi dernier, on remarque un beau morceau décoratif représentant un lion marin se dirigeant vers la droite, un pilastre orné de feuilles d'acanthe et plusieurs fragments d'architecture intéressants. La série des bas-reliefs professionnels s'est enrichie de deux monuments : le premier représente deux hommes en costume de travail supportant un coffre et portant la main en avant pour le maintenir en équilibre ; le second, découvert pendant la visite de l'Académie, laisse voir un homme drapé, assis sur un siège, qui maintient par une des anses un dolium placé devant lui; un autre homme, debout en face du premier, verse dans le dolium le contenu d'un autre récipient.

M. J. Toutain, maître de conférences à l'École des Hautes Études, expose les résultats des recherches qu'il a faites, sous la direction de M. R. Cagnat, sur des inscriptions découvertes dans le Sud Tunisien par M. le capitaine Donau, commandant du cercle de Kebilli. Ces inscriptions étaient gravées sur des bornes placées dans la région au début de l'empire romain pour la cadastrer et l'arpenter. Grâce aux renseignements et aux chiffres portés sur ces bornes, il a été possible d'établir que les Romains avaient arpenté et cadastré au Ier siècle de l'ère chrétienne tout le pays situé au Sud de la Tunisie et du département de Constantine. M. J. Toutain indique les résultats techniques

de ces recherches. Les deux lignes de base, le *decumanus maximus* et le *kardo maximus*, étaient inclinées d'environ 30° sur la direction E.-O. et N.-S. Elles se rencontraient dans le désert au nord de Bir-es-Sof, au Sud du Chott Melghir.

M. S. Reinach s'inscrit en faux contre le témoignage de l'historien Polybe, répété par tous les historiens modernes, d'après lequel les épées gauloises étaient de si mauvaise qualité qu'elles se pliaient en deux au contact des armes défensives des Romains. Ces épées, dont nous possédons des centaines d'exemplaires, étaient excellentes ; seulement, un rite religieux des Celtes voulait qu'on les pliât en deux, en trois et parfois en quatre quand on les plaçait dans les tombeaux. Les tombes celtiques à épées tordues ont été violées, dès le IIe siècle avant notre ère, par les colons romains ; ils ont cru, et Polybe a cru avec eux, que ces tombes contenaient les restes de guerriers morts les armes à la main et que les épées avaient été déformées ainsi dans la bataille. Il y a là un exemple d'une sorte de mythe historique né d'un rite religieux incompris.

LIVRES OFFERTS

M. S. Reinach dépose sur le bureau le fascicule VI-VIII du *Bulletin de correspondance hellénique*, juin-août 1906 (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 29 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

L'Académie désigne MM. Paul Meyer et S. Reinach pour la représenter aux fêtes du cinquantième anniversaire de l'Université d'Aberdeen, dont la célébration doit avoir lieu au mois de septembre prochain.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Les recherches continuent au Marché aux fleurs, derrière le Tribunal de commerce. On a retiré du mur antique plusieurs monuments nouveaux. Le 25 juin, on a découvert un cippe funéraire en forme d'autel, orné de volutes à la partie supérieure et présentant sur la face antérieure une inscription gravée dans un encadrement :

D *m*
AVRE*l*I ALBANI
EXARCI CVI VIXIT
ANN XXXXII. .V. I
NICAE CONIVX
CONIVGI PIEN
TISSIMO ME
MORIAM *fecit*

L'un des angles du sommet sur lequel était gravé un M est brisé ; à la ligne 2, la lettre L et une partie du I qui suit, ont été enlevés par un frottement ; à la l. 4 les dernières lettres sont devenues illisibles : elles fournissaient soit le complément de l'âge du défunt, soit l'indication de ses années de service, ou bien la gentilice de sa femme. La pierre est brisée à la partie

inférieure ; l'inscription a été réglée. Hauteur, 0m 64; largeur, 0m 67.

D(iis) [m(anibus)] Aure[l]i Albani exarci cui[1] *vixit ann(is) XXXXII*[2]..... *Nicae conjux conjugi pientissimo memoriam [fecit].*

Le titre d'*exarchus* qui accompagne le nom du défunt donne à ce texte un intérêt particulier. Dans la milice romaine des bas temps, ce titre appartient à des officiers qui ont le commandement d'un *numerus* ou d'une *ala*; ces officiers paraissent toujours avoir été placés à la tête d'une troupe montée. On peut en juger par les exemples suivants :

Brescia[3].	*Val(erius) Vassa exarcus in vexil(latione) eq(uitum) Stablesianorum.*
Milan[4].	*Aurelius Valentianus exarchus.*
Turin[5].	*Aur(elius) Maximus exar(cus) num(eri) Dal(matarum) Divit(ensium).*
Turin[6].	*Aur(elius) Senecio exarc(us) n(umeri) Delm(atarum) Divit(ensium) sing(ularium).*
Turin[7].	*Aur(elius) Pistus exar(chus).*
Arndorf[8].	*Aggaeus exarchus alae Celerum.*
Augsbourg[9].	*Valerius Catullinus exa[r](cus) Da[l](matarum)?*
Alt-Ofen[10].	..... *exarcus ex n(umero) [equitu]m Dal(matarum).*
Thyatire[11].	*Val(erius) Juventinus exarcus qui militavit ...in vexillatione eq(uitum) Dal(matarum) comit(atensium) Ancialitana.*

1. Pour *qui*.
2. Les unités peuvent être III ou IIII ; la pierre est très usée en cette fin de ligne.
3. *Corp. inscr. lat.*, V, 4376.
4. *Ibid.*, V, 5823.
5. *Ibid.*, V, 700. Trouvée en 1723 dans les murailles de la ville.
6. *Ibid.*, V, 7001.
7. *Ibid.*, V, 6998. Trouvée en 1723 dans les murailles de la ville.
8. Henzen, 6717.
9. *Corp. inscr. lat.*, III, 5821.
10. *Ibid.*, III, 10527.
11. *Ibid.*, III, 405.

Dans ces différents textes, sur neuf officiers portant le titre d'*exarchus*, deux seulement sont mentionnés, comme celui dont l'épitaphe vient d'être retrouvée à Paris, sans l'indication du corps de troupes placé sous leurs ordres. Les sept autres ont commandé des détachements montés dont cinq étaient composés de cavaliers Dalmates. Il est impossible de désigner les cavaliers dont Aurelius Albanus a été le commandant; il est cependant bon de constater qu'il y avait en Gaule, à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, un corps de cavaliers Dalmates: en 1890, on a retrouvé les tombes de deux d'entre eux à Châlons-sur-Marne[1].

Si on peut établir l'époque de l'apparition de l'*exarchus* dans l'armée romaine, l'inscription nouvellement découverte au Marché aux fleurs aura une importance spéciale pour préciser la date de la muraille romaine de la Cité. Jusqu'ici, on a considéré que les textes mentionnant des exarques étaient postérieurs à Dioclétien, et on ne les fait pas remonter plus haut que les premières années du IVe siècle. Il est possible cependant que le texte découvert à Paris appartienne au IIIe siècle.

Il y a aussi une autre question à résoudre. Il serait utile de savoir si les deux murs parallèles retrouvés dans les fouilles du métropolitain appartiennent bien au mur d'enceinte de la Cité. D'après les relevés faits en 1829 à Saint-Landry et d'après ceux que Vacquerre a exécutés en 1867, lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu, dans les rues Milieu-des-Ursins, de Glatigny et du Haut-Moulin, relevés qui ont été reportés sur un plan de la Cité par les soins de M. Ch. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques, il semble que le rempart devait être plus voisin de la Seine et passer à peu près à l'endroit où se trouvait autrefois la rue de la Pelleterie. Les bases des deux murs récemment retrouvés pourraient donc appartenir sinon au rempart romain, au moins à une construction intérieure de l'enceinte, contemporaine du rempart.

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3457-3458.

M. Salomon Reinach donne lecture de la lettre suivante que M. Seymour de Ricci adresse au Secrétaire perpétuel :

Alise-Sainte-Reine, le 28 juin 1906.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Académie les derniers résultats des fouilles exécutées à Alise par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Au cours de la semaine qui va finir, M. Pernet a découvert, en évidant un puits romain, un certain nombre d'objets en fer, en bronze, en plomb, en cuir et en bois, d'une conservation exceptionnelle. Ce puits occupe le centre de la maison romaine dont une cave nous a fourni le remarquable buste de Silène soumis récemment à l'Académie par M. Héron de Villefosse. Il n'avait été possible, l'hiver dernier, de vider ce puits que jusqu'à 15 mètres de profondeur. Les antiquités découvertes à cette époque — fragments d'architecture, base de statue en marbre, monnaies et poteries — sont décrites dans le *Rapport* publié par M. le commandant Espérandieu (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1906, p. 82-83).

Nous avons pu, le 14 juin 1906, reprendre le déblaiement au point où il avait été laissé l'année dernière ; c'est le mercredi 27 juin que cette opération a pu être terminée et que nous avons atteint le fond du puits, à une profondeur de 23 mètres environ. Nous n'avons rencontré d'autre difficulté sérieuse que l'extraction d'un gros fût de colonne en calcaire et d'un bloc de pierre ne pesant pas moins d'une centaine de kilogrammes.

Dans la boue noirâtre qui remplissait la partie inférieure du puits et qui était toujours restée mouillée par les suintements du rocher, nous avons retrouvé les objets suivants :

A) *Instruments en fer.* — Ils sont tous d'une étonnante conservation ; le métal n'est nulle part rouillé et a gardé, avec sa couleur bleu-noir, toute sa dureté et toute son élasticité. Le fer d'une grande pelle de terrassier, absolument intact, rend encore, quand on le frappe, un son argentin. Outre cette pelle, on a recueilli :

1° Deux hipposandales, dont l'un tout à fait intact et muni de deux anneaux ;

2° Une cuiller à pot, en fer forgé, trouvée en compagnie d'un grand bronze d'Alexandre Sévère ; elle se termine à sa partie supérieure par une sorte de fourchette à trois dents recourbées comme des griffes ;

3° Une clochette de vache avec son anneau de suspension ;

4° Une série de clous, de charnières, de crochets, d'outils, de ferrures diverses, qui semblent avoir été forgés de la veille.

B) *Objets en plomb.* — Ce métal, dont nous avons retrouvé une dizaine de kilogrammes, est d'une conservation non moins remarquable que le fer. Qu'il soit en feuilles, en blocs irréguliers, ou roulé en anneaux grossiers, il a conservé sa couleur et n'offre aucune trace d'oxydation.

C) Le *bronze* était représenté dans le puits par trois chaudrons bien conservés, deux bols, une coupe à pied et un petit vase à anse.

D) Quelques brins de *chanvre* noués et de nombreux morceaux de *cuir* ont également été retirés de la vase dans un état très satisfaisant. Une semelle de sandale est encore souple et flexible. Je signale aussi un piston de pompe, formé par une tige de bois, sur laquelle sont enfilées une quinzaine de rondelles en cuir, et dont l'extrémité porte un gros clou en cuivre, aussi rouge qu'au premier jour.

E) Les objets en *bois* ne sont pas moins intéressants. Outre de nombreux fragments de meubles ou d'objets usuels, je cite un grand sceau de forme presque conique, cerclé de trois bandes de fer et dont les douves de sapin sont encore parfaitement conservées. L'anse est intacte et porte encore une chaîne en fer longue d'un mètre, dont le dernier anneau seul est brisé. La photographie jointe à cette lettre a été exécutée par M. le docteur Guédeney, d'Alise.

Enfin j'appellerai l'attention sur une flûte de Pan, en bois, brisée en deux morceaux, que nous avons pu rapprocher. Cet instrument de musique est formé par une planchette rectangulaire dont un angle a été rabattu. Les trous, forés dans le plan de la planchette et aboutissant à l'une des tranches, sont cylindriques, au nombre de huit et de longueur décroissante. La surface du bois est décorée d'ornements géométriques estampés.

La seule sculpture en pierre que nous ayons retrouvée est un petit groupe en calcaire, figurant deux colombes entre lesquelles est une tête humaine fort mutilée. Un groupe semblable, plus grand et mieux conservé, fut découvert, en 1905, vis-à-vis du cimetière actuel ; il a été donné au musée d'Alise par M. le docteur Epery [1]. Deux colombes y semblent parler à l'oreille d'un homme barbu. Le caractère celtique de cette représentation ne fait pas de doute. Ne s'agirait-il pas du dieu Moritasgus que nomme une inscription latine, découverte en 1652 dans le champ même où nous venons de fouiller le puits?

Veuillez agréer, etc.

1. Il a été cité par M. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I (Paris, 1905), p. 468.

M. Bréal fait une communication sur l'origine du mot latin *corpus*[1].

M. Ch. de La Roncière fait une communication sur les premières explorations des Pôles par des Français (XVIe siècle).

L'historien La Popelinière fut une victime de la science. Pour avoir organisé, en 1589, la première exploration du pôle austral, il « mourust d'une maladie assés ordinaire aux hommes de lettres et vertueux comme il estoit, à sçavoir de misère et de nécessité ». Il était parti lui-même à la découverte, mais il ne put suivre jusqu'au Sud de l'Amérique son compagnon Trépagné, dont le voyage de découverte dura un an et demi. Les premiers au pôle sud, nous fûmes également les premiers au pôle nord.

Dès 1523, un syndicat de banquiers et d'industriels lyonnais, dirigé par Tommasino Guadagni, équipa une escadre de quatre navires normands à destination des régions arctiques. Il s'agissait de trouver, par le Nord-Est, un détroit pour arriver en Chine. Faute d'y réussir, Verrazzano vira de bord vers l'Amérique. En 1594, ce fut un émigré français, Balthasar de Moucheron, qui organisa les fameuses explorations de Barendsz : puis il revint s'établir en France, où se forma en 1609 la Compagnie du Pôle Arctique pour la découverte du détroit polaire. Baptisé d'avance du nom du fondateur de la Compagnie, le Détroit de Poncet serait occupé militairement et ne livrerait passage qu'aux navires sous pavillon français. Dès lors, et ce fut le résultat net des explorations de Kerckoven, nos baleiniers fréquentèrent le Spitzberg, qui s'appela un moment, en 1634, la France Arctique.

M. de Morgan, délégué général, rend compte à l'Académie des résultats obtenus dans sa dernière campagne de fouilles à Suse.

Un bas-relief donne le nom d'un roi nouveau, *Adda Hamiti In Shoushinak*, fils de *Houtran Tepti*, souverain de Suse entre l'an 1000 et l'an 750 av. J.-C. Une stèle fournit le nom de *Peyak*, femme de *Shoutrouk Nakhounta*, mère de *Shilhak In Shoushinak*, tous deux rois de Suse. Cette même stèle, dans un long texte très important, donne une foule de documents géographiques.

1. Voir ci-après.

Quatre statues, dont une de grandeur naturelle, en diorite, est d'un fort beau travail; toutes représentent des rois du pays d'*Ashmounak*. Malheureusement les têtes ont été brisées.

Un koudourrou, titre de propriété au nom du roi cosséen *Mélishihou*, pièce très importante.

Quelques fragments d'un second exemplaire des fameuses lois du roi *Hammourabi* dont la Délégation a déjà, en 1903, découvert un exemplaire complet actuellement au Louvre.

Trois pierres portant des légendes en caractères proto-anzanites remontant à une antiquité qu'il est en ce moment impossible d'évaluer, mais sûrement antérieure au XLe siècle avant notre ère.

Bon nombre d'objets de moindre importance.

Enfin, à peu de distance de Suse (1500 mètres environ), des sondages de la mission ont mis au jour les ruines d'une villa sassanide (IVe siècle environ après J.-C.) qui, déblayée, a fourni de très intéressants renseignements sur l'architecture perse à cette époque.

Tous les objets découverts cette année sont restés à Suse en toute sécurité. Le transport en sera effectué en 1908 en même temps que celui des découvertes des deux prochaines campagnes de fouilles[1].

M. J. Toutain, maître de conférences à l'École des Hautes Études, termine la lecture de son mémoire sur le cadastre romain dans l'Afrique du Nord au début de l'empire. Il montre que la grande opération cadastrale, dont les traces ont été retrouvées par M. le capitaine Donau dans le Sud tunisien, fut effectuée entre le mois de juillet de l'an 29 et le mois de juillet de l'an 30 p. C., c'est-à-dire six ans environ après la fin de la révolte de Tacfarinas. Le gouvernement impérial voulut sans doute affirmer par là qu'il prenait possession pour le présent et pour l'avenir des vastes territoires situés au Sud de la province d'Afrique. Il semble que cette opération ait marqué l'une des étapes les plus importantes de l'occupation romaine dans l'Afrique du Nord.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

D'OÙ VIENT LE MOT LATIN *CORPUS*, PAR M. MICHEL BRÉAL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je voudrais montrer par un exemple comment les langues peuvent arriver par des voies très différentes à exprimer une seule et même chose, et comment la force de l'idée l'emportant sur les origines premières, deux termes partis des points les plus éloignés de l'horizon intellectuel et moral peuvent devenir identiques par le sens et figurer comme la traduction l'un de l'autre. Ce travail d'identification est plus ou moins long, selon la distance à parcourir; il reste des témoins plus ou moins nombreux des étapes parcourues : mais le sens, en dernière analyse, émousse les différences, efface les couleurs trop criardes et range sous un même concept la matière plus ou moins docile du langage.

C'est ce que je voudrais montrer sur les mots σῶμα et *corpus*, qui, tous deux, ont fini par désigner le corps humain, et même les corps en général, mais qui, à leur début, ont eu tous deux des significations très spéciales et même assez singulières.

D'où vient le mot latin *corpus?*

On chercherait vainement quelque chose d'approchant dans les autres langues de la famille. Le grec offre σῶμα, qui est tout différent, et qui, comme nous allons le montrer, a un point de départ tout autre. Le sanscrit nous présente *çarira*, lequel n'est pas moins éloigné. Ni l'ancien slave où σῶμα est traduit par *telo*, ni le lithuanien qui dit *kúnas*, ni l'arménien où l'on a *marmin*, ni les langues germaniques et celtiques n'ont rien qui rappelle *corpus*[1]. Il est

1. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'allemand *Korper* ni à l'irlandais *corp* qui sont une reproduction du latin *corpus*. L'allemand *Leib* est apparenté à *Leben* « la vie ». On ne connaît pas l'origine de l'ancien irlandais *colinn*.

vrai qu'on croit apercevoir un air de ressemblance dans le sanscrit *kṛp* et le zend *kerefs*. Mais ce n'est qu'une apparence trompeuse. Le sanscrit féminin *kṛp*, qui n'est usité qu'à l'instrumental *kṛpā*, signifie « apparence, forme, beauté ». On en rapproche le masculin *kalpa* « plan, ordonnance, règle, rite ». Ces significations abstraites, non moins que le genre grammatical et la différence de suffixe, nous éloignent de *corpus*. Le zend *kérĕp*, qui fait au nominatif *kerefs*, est identique au sanscrit *kṛp;* il a pris dans la théologie avestéenne le sens « d'apparence charnelle » et « chair ». On va voir que, malgré cette ressemblance apparente, nous sommes loin du latin *corpus*.

Quand un mot d'un usage quotidien est seul de son espèce, il est à supposer que nous avons affaire à un nouveau venu, à quelque synonyme qui, pour une raison ou pour une autre, a pris la place de l'ancien terme. La création du langage ne s'arrête jamais : le vocabulaire d'une langue vivante, à aucun moment, n'est fermé. Outre toutes les autres causes qui peuvent introduire des termes nouveaux, il faut faire la part de l'imagination populaire ; celle-ci se plaît à remplacer l'ancien mot par un mot qui en renouvelle l'idée. Pendant un certain temps, l'impression que la réalité fait sur notre esprit s'en trouve rafraîchie.

Les deux mots *corpus* et σῶμα, l'un en latin, l'autre en grec, sont généralement considérés comme étant de même sorte, comme étant la traduction l'un de l'autre. Mais c'est le long usage qui les a ainsi rapprochés : ils étaient fort distants l'un de l'autre à l'origine — si distants que, de les prononcer l'un à côté de l'autre, pour celui qui en sait la signification, fait l'effet d'une dissonance et presque d'une inconvenance. Ceci va devenir plus clair dans un instant.

Jamais Homère — cette remarque n'est pas de moi — jamais Homère n'emploie σῶμα en parlant d'un homme, au moins un homme vivant et bien portant. La remarque est d'Aristarque : mais l'illustre grammairien d'Alexandrie ne cherche pas à savoir la cause de ce parti pris d'abstention.

Pourquoi Homère évite-t-il l'emploi de ce mot, qui, tant de fois, en ses récits de combat, en ses descriptions de blessures, aurait pu trouver place dans ses vers? Il l'emploie seulement quand il est parlé d'un mort. La raison, quand je vous l'aurai dite, vous paraîtra toute simple. Encore fallait-il la trouver, et les anciens, ce semble, étaient mieux placés que nous pour la connaître.

Ce n'est point quelque interdiction rituelle, comme on pourrait le croire, qui empêche Homère de prononcer ce mot en parlant d'un homme encore en vie. Ce qui l'empêche, c'est le sens propre de σῶμα. Ce sens va ressortir de lui-même à vos yeux à l'examen des passages où il est employé.

Hector, au moment d'engager un combat décisif contre Achille, fait ses recommandations suprêmes. S'il succombe, qu'Achille prenne ses armes, qu'il les emporte sur ses vaisseaux, mais qu'il restitue son corps :

τεύχεα συλήσας, φερέτω κοίλας ἐπὶ νῆας,
σῶμα δὲ οἴκαδ' ἐμὸν δόμεναι πάλιν[1].

Nous trouvons pareillement σῶμα en parlant des prétendants dont les cadavres restent sans sépulture dans le palais d'Ulysse :

ὧν ἔτι καὶ νῦν
σώματ' ἀκηδέα κεῖται ἐνὶ μεγάροις Ὀδυσῆος[2],

ou d'un compagnon d'Ulysse dont le corps reste sans sépulture dans le palais de Circé :

σῶμα γὰρ ἐν Κίρκης μεγάρῳ κατελείπομεν ἡμεῖς[3].

Σῶμα, pour σάωμα, est formé du verbe σαόω ou σάω, qui veut dire « sauver ». Pour retourner à la recommandation

1. *Il.*, VII, 79.
2. *Od.*, XXIV, 187.
3. *Od.*, XI, 53.

d'Hector, nous dirions : σῶμα, c'est ce qui sera sauvé de moi, ma dépouille.

Σῶμα est formé de σώω « sauver, conserver » comme κτῆμα « l'acquisition » est formé de κτάομαι « acquérir ».

Partout où Homère met σῶμα, il faut l'entendre d'un corps mort. « Les flots portent les corps des hommes », σώματα φωτῶν κύματα φορέουσι. « Des corps sans sépulture », σώματα ἀκηδέα, etc.

Comment cette nuance est-elle venue à s'effacer? Je suppose qu'elle s'est oblitérée par la langue militaire. A la suite d'une bataille, où sont dénombrées les pertes, les historiens emploient σώματα. En parlant des prisonniers, ils disent : αἰχμάλωτα σώματα. S'ils ont à parler des conséquences d'une victoire, ils distinguent : χρήματα, « les biens », c'est-à-dire le butin, et σώματα « les corps », c'est-à-dire les hommes, soit morts soit prisonniers.

Autant que les historiens, les philosophes ont peut-être contribué à cette extension du sens de σῶμα. Déjà chez Platon ἀσώματος signifie « immatériel ».

Dès lors la nuance primitive se perd de plus en plus. Les emplois métaphoriques se trouvent déjà au temps d'Aristote. « Le corps du discours, le corps de l'histoire », se dit σῶμα τῆς λέξεως, σῶμα τῆς ἱστορίας.

Un emploi qui montre comment la signification primitive fut oubliée, c'est celui qui fait que les gardes du corps des rois de Macédoine sont appelés σωματοφύλακες.

Mais je ne continue pas cette énumération. Je passe maintenant au latin *corpus*[1].

Corpus.

Avec le mot latin *corpus* nous entrons dans un ordre d'idées absolument différent, et comme dans une autre atmosphère.

1. On a rapproché ce qui s'est passé pour l'anglais *corpse*, l'allemand *Leiche*. Mais en ces exemples la marche suivie par le langage est en sens inverse. Sur l'italien *salma*, voir Körting, *s. v.*

Mais je dois prévenir le lecteur que la fantaisie populaire, qui crée les termes nouveaux, ne travaille pas toujours dans le genre le plus relevé. Il lui arrive de remplacer les anciens mots par des néologismes plus ou moins triviaux, plus ou moins rustiques. Le français en est une preuve, avec son mot *tête*, qui signifie littéralement « tesson, pot », et qui est venu prendre la place de *caput*. L'allemand qui est allé prendre, en dehors des langues germaniques, le latin *cuppa*, dont il a fait *Kopf*, n'a pas fait un choix plus distingué. On aurait tort sans doute d'en faire spécialement la caractéristique des langues modernes : les langues anciennes nous en offriraient sans doute autant, si nous les connaissions mieux. A toute époque, en tout pays, l'habitude a bientôt fait d'effacer ce que ces termes avaient aux premiers jours d'un peu choquant, en sorte qu'ils font exactement le même usage que leurs aînés.

Après ce préambule, vous êtes mieux préparés à apprendre le sens primitif de *corpus*. C'est le corps considéré au point de vue du volume. Pour exprimer cette idée, le langage a été chercher dans le monde végétal un terme de comparaison. Il a choisi, pour désigner le corps humain — peut-être à l'origine avec un mélange d'humour — le légume le plus volumineux, celui que Virgile a chanté dans ses Géorgiques :

tortusque per herbam
Cresceret in ventrem cucumis[1].

C'est *cucumis* ou *cucurbita* qui a prêté son nom au corps humain.

A côté de *cucurbita* et de *cucumis* — deux noms où le redoublement de la première syllabe, selon l'observation du naturaliste-philologue Hehn, était une façon de marquer la nature plantureuse — le latin a possédé, comme troisième

1. IV, 122.

synonyme, le mot *corpus*, en son sens primitif de « courge » ou de « citrouille ». Mais il s'est passé le même fait dont nous aurons tout à l'heure un exemple en grec, à savoir que le sens métaphorique a fait tomber en désuétude le sens propre et originaire. La signification de végétal a été supprimée. Par une assimilation irrespectueuse, quoique pittoresque, *corpus* est resté comme nom de tout ou partie de la personne humaine.

Les idiomes voisins sont les témoins de ce remarquable changement. En vieux haut-allemand, la courge s'appelle *churpiz* : comme tant d'autres mots de la vie rustique, les Germains ont probablement reçu ce nom des colons auprès desquels ils ont pris leurs premières leçons de jardinage. Encore aujourd'hui en allemand, la courge s'appelle *Kurbisz* ou *Kürbse*.

Le latin a gardé un souvenir inconscient du sens primitif en son adjectif *corpulentus*.

Le même terme se retrouve en grec. Mais il se retrouve en grec dans une acception très spéciale. Par un transport étrange, qui pourra intéresser les archéologues, il est resté le nom des plus anciens recueils de lois, les lois ayant été d'abord gravées sur des stèles soit arrondies, soit trigonales ou tétragonales, qu'on faisait tourner autour d'un axe central, à la façon des pupitres de nos musiciens. On les appelait aussi ἄξονες. Les lois de Solon sont souvent mentionnées sous cette désignation de κύρβεις, qu'on trouve notamment dans une phrase de la Πολιτεία d'Aristote, citée par Pollux.

Mais κύρβις a encore un troisième sens, celui de turban ou de tiare [1]. Nous n'avons pas le droit de nous en étonner, un frère de la courge, le melon, ayant chez nous un sens analogue [2].

1. Pollux, *s. v.*

2. κυρβασία. ἡ δὲ τιάρα καὶ κυρβαρσία Περσικαὶ περικεφαλαίας εἶδος καὶ πίλου (Pollux).

Je ne veux point pousser plus loin cette étude. Autrement j'aurais à parler de *corbis* « la corbeille », qui a commencé par être la calebasse et qui, à cause de sa forme, a donné son nom à un certain genre de navire, *corbita* « la corvette ».

Pour revenir à notre point de départ, σῶμα et *corpus*, quoique partis de régions fort distantes, sont devenus exactement synonymes, même en leurs applications détournées et métaphoriques. Nous parlons du *corps* diplomatique, des grands *corps* de l'État, de nos *corps* savants: les Grecs ont pareillement étendu le sens de leur mot σῶμα, peut-être influencés quelque peu par l'emploi du latin.

Me sera-t-il permis de finir par quelques mots de nature plus générale ?

J'ai entendu dire que ce genre d'étude — intéressant peut-être, amusant il se peut — était en réalité inutile. Alors il faudra aussi déclarer inutile la critique littéraire, et déclarer de nul prix tout le travail que des peuples bien doués ont dépensé à enrichir, à perfectionner leur langage. Mais je n'en crois rien : je vois que dans l'antiquité comme de nos jours, au temps de Varron comme à celui de Ducange, les meilleurs esprits ont tenu à s'enquérir de l'origine des mots, dans l'idée que l'origine en révèle souvent l'histoire et en fait mieux mesurer la portée. Parce que cette recherche dispose aujourd'hui de moyens plus nombreux et plus sûrs, ce n'est pas une raison pour y renoncer; on remarquera, si l'on est juste, que ces études, en devenant plus exactes, servent de plus en plus à l'explication des auteurs. Elles reprennent les problèmes de l'ancienne philologie avec des moyens que ni les Grecs ni les Romains n'avaient à leur disposition. En un temps où des pierres et des monnaies l'on réussit à extraire de l'histoire, il serait étrange qu'on affectât de négliger les mots, auxquels tant de générations humaines ont confié leurs secrets !

RÉSULTATS DE LA NEUVIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES DE LA DÉLÉGATION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN PERSE,

PAR M. J. DE MORGAN.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats obtenus par la délégation en Perse du Ministère de l'instruction publique au cours de ses travaux de 1905-1906 (neuvième campagne de fouilles).

Nos efforts ont, comme dans les campagnes précédentes, été concentrés sur l'acropole de Suse. Deux niveaux ont été attaqués : le premier correspondant aux basses époques (arabe, sassanide, parthe, séleucide et achéménide), le second renfermant les monuments ruinés par les Assyriens lors du sac de la ville sous Assour-bani-pal.

Du premier niveau il ne reste plus aujourd'hui à fouiller qu'un dixième environ de la surface primitive du tell, du second la moitié seulement a été enlevée.

J'ai dû diviser géométriquement le tell en niveaux réguliers sans me préoccuper de suivre les horizons naturels, parce que ces horizons de l'ancien sol sont extrêmement variables dans leurs cotes, parce que les dallages sont enchevêtrés à des hauteurs très différentes, parce qu'enfin il serait impossible dans les ruines de Suse d'établir, même approximativement, les niveaux de fondations des divers édifices.

Jusqu'aux premiers dallages élamites, dont la profondeur varie entre 5 et 8 mètres, on rencontre mélangés des objets appartenant à toutes les époques ; les uns étant encore à la place où ils ont été abandonnés, les autres ayant été remontés par des travaux successifs de terrassement ou de construction.

C'est ainsi que, près de la surface, nous avons rencontré, cette année même, des fragments portant des textes extrê-

mement anciens, antérieurs pour le moins au XLe siècle, en compagnie de poteries arabes, de médailles parthes ou sassanides et de débris achéménides.

Vers les dallages élamites, les objets de basse époque disparaissent. Les textes les moins anciens nous fournissent l'âge des constructions anzanites bien qu'étant accompagnés de monuments beaucoup plus anciens.

Quant aux constructions elles-mêmes, elles n'existent plus qu'à l'état de ruines informes et, malgré le soin avec lequel nous en relevons les plans, il ne nous a pas été possible jusqu'ici d'en tirer des conclusions quant à la distribution horizontale des édifices susiens. Conserver de semblables vestiges ne servirait pas la science et, de plus, pendant les mois d'été où les chaleurs obligent à suspendre les travaux, les nomades renverseraient ces pans de murs, en quête de trésors ou de textes qu'ils iraient ensuite vendre en Turquie.

Pour ces raisons je dois démolir les ruines après les avoir relevées. Leur démolition nous fournit très souvent des documents de grande valeur scientifique ; dans tous les cas, elle laisse libre l'exploitation des niveaux inférieurs.

Les découvertes de 1905-6 ont donc toutes été faites dans les décombres situés au-dessus de la cote 25 mètres du tell, c'est-à-dire à une profondeur variant entre 0m 00 et 10m 00. Je parlerai de nos découvertes en suivant l'ordre ascendant d'ancienneté des monuments.

De l'époque achéménide, nous avons rencontré une sépulture de jeune fille dont le squelette reposait dans une cuve de bronze analogue à celle que vous pouvez voir dans la salle susienne du Louvre.

Un peigne d'ivoire rehaussé d'or constituait à lui seul le mobilier funéraire de cette sépulture, et encore n'avons-nous pu l'obtenir qu'en fragments. Quoi qu'il en soit, ce peigne, orné de lions en or repoussé, nous a laissé quelques fort beaux débris.

Je passerai sous silence les menus objets, tels que cylindres, cachets, statuettes d'argile, vases de pierre et de terre. Ils sont toujours nombreux dans nos fouilles, de même que les armes et les instruments de bronze; mais je citerai une tête de lion en pâte bleue, d'époque anzanite, très remarquable par la finesse de son exécution, et un petit cachet de pierre portant des hiéroglyphes qui, s'ils ne sont pas hétéens, appartiennent au système d'écriture le plus anciennement usité en Chaldée.

Les plus récentes parmi les inscriptions découvertes cette année sont deux textes en hébreu archaïque gravés sur le col d'alabastra et dont M. Clermont-Ganneau vous a entretenus il y a peu de temps. Ces deux textes, bien que très courts, sont d'une grande importance au point de vue des études hébraïques ainsi que l'a fait observer votre confrère dans sa savante communication.

Les textes cunéiformes sont très nombreux : les uns écrits sur briques appartiennent à toute la série des rois et des patésis depuis les contemporains des Assyriens jusqu'aux temps les plus reculés, les autres gravés sur pierre couvrent des stèles ou des koudourrous ou accompagnent des statues parfois fort belles.

Un bas-relief, par le texte qui l'accompagne, nous donne le nom d'un roi nouveau :

Adda ḥamiti In Šušinak fils de Ḥutran Tepti.

Tous deux sont mentionnés dans la stèle LVIII du premier volume des textes anzanites de nos Mémoires.

Par le caractère de l'écriture et en tenant compte des notions déjà acquises de l'histoire élamite, ce roi ou plutôt ces deux rois appartiennent certainement à l'époque comprise entre 1000 et 750 avant notre ère.

Ce texte est une légende deux fois répétée exprimant les titres royaux.

Parmi les découvertes de cette année, il faut sans aucun

doute mettre au premier rang la grande stèle de grès de *Šilhak In Šušinak* (XIe siècle), haute de plus de 2 mètres, large de plus de 1 m 50 et couverte de textes sur ses deux faces.

Cette stèle a malheureusement été calcinée lors de l'incendie de la ville. Malgré les détériorations qu'elle a subies par le malheur des temps et l'intempérie des saisons, elle ne restera pas moins, en épigraphie, l'un des principaux monuments de la littérature anzanite.

Elle fournit :

1° bon nombre de mots nouveaux de la langue anzanite;

2° une série de noms divins;

3° une série de noms géographiques;

5° une nomenclature plus complète que celles connues jusqu'ici des membres de la famille royale et pour la première fois le nom de la reine mère *Peyak*, femme de *Šutruk Naḫḫuntè*.

Un fragment de cuve au nom de *Šutruk Naḫḫuntè* dont le texte est malheureusement brisé en tête des lignes.

Quatre statues dont trois en calcaire et une en diorite : deux représentent des personnages debout et deux des figures assises; toutes sont d'une très bonne exécution; les têtes ont été brisées.

Je citerai spécialement la statue de diorite représentant un personnage barbu de grandeur naturelle. Son état de conservation est, sauf la tête, parfait: le haut du corps, remarquable par son exécution, montre à nu l'épaule droite, les bras et une partie de la poitrine; le vêtement est délicatement frangé.

Ces quatre statues portent sans variantes la même inscription dans laquelle *Šutruk Naḫḫuntè* expose le fait de guerre qui lui a permis de confisquer ces objets d'art soit à *Akkad* soit à *Sippar*, etc. Cette fois, le pays spolié était *Asmmunak*, limitrophe de la Babylonie de l'Élam.

Déjà dans nos fouilles précédentes nous avions rencontré

un objet de même provenance. On le peut voir au Musée du Louvre.

Jusqu'ici, dans les monuments de provenance étrangère, nous avions toujours vu à côté du nom du conquérant élamite celui du personnage représenté ou de celui auquel était dû l'objet. Ici le nom du roi d'*Aśmunnak* fait défaut, non qu'il ait été effacé ou martelé, mais parce que jamais il ne fut gravé ; la place où il devait se trouver est restée vide, anépigraphe, on ne sait pourquoi.

Une stèle koudourrou en calcaire noir représente le roi et la divinité sur l'une de ses faces. Elle est au nom de *Melišiḫu* (1144-1130) et portait jadis trois actes de donation.

Du premier, sur la face antérieure, il ne reste, après martelage, presque rien, quelques lignes à peine sur le bord du revers.

Les deux autres gravées en tête-bêche sur le revers sont assez bien conservées ; l'une des deux est en faveur de la princesse *Ḫunnatum*, fille du roi.

Le bas-relief qui accompagne ces documents se distingue entièrement de ce qu'habituellement on rencontre sur les koudourrous et, à cet égard, est du plus haut intérêt. La facture en est cependant la même que sur les koudourrous habituels.

L'une de nos découvertes les plus intéressantes est celle de trois fragments d'un second exemplaire des lois d'*Ḫammurabi*, gravé lui aussi sur basalte. Ces morceaux assez importants comprennent :

Les § 60, 61 et 62 ;

Les § 126, 127 et un passage de l'épilogue ;

Le § *a* inséré dans l'édition du P. Scheil, d'après les tablettes du musée Britannique, se trouve ici complet dans l'original de même que la col. 1 du § *b*.

De cette découverte on peut conclure que tous les divers exemplaires du Code n'ont pas été radiés entièrement ou ne l'ont pas été au même endroit. Nous pouvons donc espérer

d'une année à l'autre la restitution complète de ce précieux document.

Un fragment en roche noire d'une superbe stèle d'*Ḥammurabi* (vers 2050) sur lequel se lit le nom du roi.

Une belle brique sur le plat de laquelle *Dungi* (roi d'Our vers 3650) mentionne sa construction du temple de *Nin-Šušinak*, c'est-à-dire de *Šušinak*.

Enfin trois légendes en écriture proto-anzanite fournissent de nouvelles variantes et quelques signes inconnus jusqu'ici. L'une de ces légendes était accompagnée d'un texte en écriture babylonienne archaïque, malheureusement très effrité.

Telles sont, Messieurs, les principales découvertes de cette année dans l'acropole susien. Mais nos recherches ne se sont pas bornées là : nous avons opéré des sondages dans les buttes artificielles situées au Nord de la ville, et là, en cherchant les sépultures archaïques, nous avons découvert à fleur de sol une belle villa d'époque sassanide fort intéressante par la conservation de ses ruines.

La construction est en briques cuites de petites dimensions, habilement appareillées. Quelques-unes de ces briques portant encore des traces de fresques font songer à la description que nous donne Ammien Marcellin d'une villa royale située non loin de Ktésiphon.

Le déblaiement de cet édifice a, comme de juste, arrêté mes investigations en profondeur, mais elles seront reprises l'hiver prochain.

Le hasard m'a permis de me procurer quelques briques anzanites provenant d'un tell situé sur la rive gauche de la rivière Diz, à 50 kilomètres environ de Suse, tell nommé Dî-nou (le village nouveau) par les indigènes.

Ces fragments sont au nom de *Kutir Naḫḫunte* et de son père *Šutruk Naḫḫunte* (xe siècle). Ils mentionnent le temple de la déesse *Manzat* qui sans doute était érigé dans cette localité. Cette divinité nous était connue par les textes de *Šilhak In Šusinak* et par une inscription de gond de porte au nom du roi *Ḥuteludus In Šušinak*.

Comme vous le pouvez voir, Messieurs, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, ces découvertes de 1905-1906 ne le cèdent en rien à celles des années précédentes. Et cependant la moitié de nos travaux a porté sur le premier niveau, c'est-à-dire sur le moins riche. La prochaine campagne n'exploitera que dans les niveaux 2 et 3, entre 5 et 15 mètres de profondeur. C'est là que se trouvent les dallages des principaux édifices. Nous avons donc lieu d'espérer pour l'an prochain des résultats supérieurs à ceux de cette année.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie un mémoire dont il est l'auteur, intitulé : *Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine* (extr. des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXV).

APPENDICE

BRIQUE DE SARDES REPRÉSENTANT LA DÉESSE CYBEBÉ.
NOTE DE M. GEORGES RADET, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE;
LUE PAR M. POTTIER DANS LA SÉANCE DU 8 JUIN 1906.

On se borne ici à résumer le mémoire qui a été communiqué en manuscrit par M. Pottier et qui doit être publié intégralement plus tard [1].

Le monument qui en fait l'objet a été découvert à Sardes. Il n'y a aucun doute sur la provenance. Signalé par M. Aristote Fontrier, il est entré au Musée du Louvre. Il consiste en une brique estampée dont il manque la partie droite. Dimensions actuelles : 25×24 1/2. Une baguette divise en deux métopes la surface décorée.

Métope A. — Déesse de profil, marchant à gauche. Gros œil en amande, tracé de face, à fleur d'épiderme. Pas de coiffure. Cheveux formant calotte sur le crâne et retombant en masse sur le cou. Buste encadré par une paire d'ailes recoquillées. Ailettes, de même forme, aux talons. Bras en équerre tenant par la queue, symétriquement, un couple de lionceaux dont le mufle se retourne pour rugir. La figure semble nue. Mais ce n'est qu'une apparence. Le bas du péplos qui la drape est visible entre les jambes.

Métope B. — Il n'en subsiste plus qu'une main tenant un arc muni de sa flèche et les deux tiers d'une jambe en marche.

Sujets représentés. — Pour la métope A, nul doute. Il s'agit de la divinité célèbre, connue par de multiples repré-

1. Dans la *Revue des Études anciennes.*

sentations, que les poètes grecs appelaient la « Reine des fauves », πότνια θηρῶν. Incarnation de la Terre-Mère, elle

était l'objet d'un culte universel. A Sardes, nous le savons par Hérodote (V, 102), elle portait le nom indigène de « Cybébé ». La façon dont elle est invoquée par le chœur de *Philoctète* (v. 391-402) montre à quel point elle était vénérée encore au temps de Sophocle. Cette πότνια μήτερ Κυβήβη du pays lydien correspond à la « Matar Kubile » phrygienne.

Quant à l'archer de la métope B, faut-il voir en lui un

Apollon? Je ne le pense pas. Comme sur un des fragments de la frise d'Assos [1], comme sur la plaque de bronze d'Olympie [2], comme sur la cinquième zone du coffre des Cypsélides [3], ce tireur de flèches est un Héraclès. On sait d'ailleurs la place qu'a tenue en Lydie la légende d'Hercule.

Date du monument. — Que la brique de Sardes soit d'époque archaïque, c'est ce qui frappe au premier coup d'œil. Par comparaison avec des œuvres d'inspiration similaire, stèle de Dorylée [4], bijoux de Camiros [5], plaque de bronze d'Olympie [6], il est permis de la rapporter soit au dernier quart du VIIe siècle, soit au premier du VIe.

Questions d'origine et d'attribution. — Le type de la πότνια θηρῶν, avant d'être familier aux Grecs, fut un des motifs favoris que traita l'art des Préhellènes. Mais entre les figures des temps mycéniens et celles de l'époque grecque, on constate une différence considérable : les dernières sont ailées ; les premières n'ont pas d'ailes. Où et comment la grande déesse thérophore des contemporains de Minos a-t-elle été pourvue d'ailes à recoquillement? Est-ce en Grèce, comme l'a pensé Studniczka [7] ? Non. D'une part, en effet, les ailes recoquillées ne s'y rencontrent qu'aux périodes où l'art grec a subi l'influence de l'Orient et, d'autre part, la religion grecque, lorsqu'elle obéit à ses tendances nationales, répugne à représenter avec des ailes les figures maîtresses de son panthéon (cf. Aristophane, *Oiseaux*, v. 571-575). Les données de l'archéologie, d'accord avec les

1. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 183, fig. 85.
2. *Ibid.*, p. 89, fig. 45.
3. *Ibid.*, p. 97 (cf. Pausanias, V, 19, 9).
4. Radet et Ouvré, *Bull. de Corr. hellén.*, t. XVIII, 1894, p. 129-136 et pl. IV *bis* ; Perrot, *Hist. de l'Art*, t. VIII, p. 342-346 et fig. 149.
5. A. Bertrand, *Archéol. celtique*, 2e éd., p. 337 ; Saglio, *Dict. des Antiquités*, t. I, p. 789, fig. 935 ; *Jahr. arch. Inst.*, t. XV, 1900, p. 114 et 221 ; Pernice, *Arch. Anzeiger*, t. XIX, 1904, p. 40-41, fig. 2-12.
6. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 89, fig. 45.
7. *Kyrene*, p. 156-157.

enseignements de l'histoire, prouvent que ce fut en Ionie, à l'époque de l'hégémonie lydienne, que se transforma le type mycénien de la πότνια θηρῶν. Il y a un parallélisme saisissant entre la diffusion du culte de la Grande Mère du Tmole et l'épanouissement de la monarchie de Gygès, d'Alyatte et de Crésus.

Après la prise de Sardes par les Perses, Cybébé, la déesse indigène, fut assimilée à l'Anaïtis ou Anahita des vainqueurs. Les Grecs prirent alors l'habitude de désigner sous le nom d'« Artémis persique » l'antique πότνια θηρῶν. Certains modernes ont fait comme eux. Gerhard, étudiant, en 1854, les représentations de la Reine des bêtes, usa, pour toute la série, de la dénomination d'Artémis persique. Il en fut blâmé, à tort et à raison. A tort, parce qu'au fond les termes de πότνια θηρῶν et d'Artémis persique s'appliquent à une seule et même unité divine; avec raison, parce que ces deux termes ne conviennent pas au même moment de son évolution. Si l'on veut être scrupuleusement exact, on ne fera pas refluer sur le temps des Mermnades une appellation qui ne se justifie qu'à partir des Achéménides. Mais comme la disparition de cette étiquette si commode, si expressive, d'« Artémis persique », pourrait être gênante, je proposerai aux historiens de l'art grec, que choque, de 687 à 546, un tel anachronisme, d'adopter, pour la série dont l'image de Sardes est un des plus anciens et des plus remarquables spécimens, le vocable non moins expressif, non moins exotique, de « Cybébé ».

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 6 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome, donne à l'Académie quelques renseignements sur les fouilles entreprises à Bologne par M. Albert Grenier, membre de l'École. Ces fouilles ont pour objet de déterminer les rapports entre le développement de deux nécropoles antiques, l'une étrusque et l'autre italiote. De là peut sortir une certaine lumière sur les relations entre la civilisation étrusque et celle qui l'a précédée dans cette partie de l'Italie et dans l'Italie en général. Les travaux de M. Grenier se poursuivent depuis le mois de mai ; ils ont amené la découverte d'un certain nombre de tombes et mis au jour diverses données topographiques qui permettront sans doute de résoudre le problème auquel on s'est attaqué. Les fouilles ne seront terminées qu'à la fin de l'été. A ce moment, elles seront l'objet d'un rapport complet et précis.

M. René Pichon communique une étude sur la politique de Constantin d'après le témoignage des *Panegyrici Latini*. Cette politique, dont les harangues officielles permettent de suivre pas à pas les transformations successives, peut se résumer ainsi : substitution d'une monarchie héréditaire à une monarchie fondée sur l'adoption ; élargissement du paganisme en un déisme éclectique susceptible de s'accommoder avec le christianisme ; et, envers les Barbares, abandon de la politique défensive pour une politique plus belliqueuse [1].

MM. Perrot, S. Reinach, Boissier, Alfred Croiset et Mgr Duchesne présentent quelques observations.

M. de Vogüé entretient l'Académie d'une petite église sise au village de Sauveplantade, sur les bords de l'Ardèche. Elle s'élève sur les ruines d'un temple de Jupiter : une inscription romaine y est conservée. L'église a été bâtie à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle : la coupole qui couvre le centre du transept a la forme d'une pyramide portée sur des trompes. C'est peut-être la seule qui existe en France. Un des grands arcs s'appuie sur un chapiteau de forme trapézoïdale, orné de rosaces sculptées en méplat, d'un faire qui rappelle l'art oriental. M. de Vogüé considère ce chapiteau comme ayant appartenu à une église bâtie vers le VIIIe ou le IXe siècle.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un rapport de M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

LA POLITIQUE DE CONSTANTIN D'APRÈS LES PANEGYRICI LATINI, PAR M. RENÉ PICHON.

Les écrivains modernes ont, en général, qualifié d'une façon très méprisante la valeur historique des *Panégyriques*. Duruy, qui représente en ces matières l'opinion moyenne et commune, se plaint que les historiens anciens n'aient consacré à l'époque de Dioclétien que quelques lignes, et ajoute tristement qu'il n'y a guère davantage à extraire de la mauvaise rhétorique des orateurs officiels et des invectives de Lactance. Je voudrais montrer que les panégyristes méritent un peu mieux que ce dédain. Sans doute, les conditions dans lesquelles ils ont parlé nous les rendent suspects : fonctionnaires de l'empire, haranguant l'empereur, ils n'ont pu avoir ni l'intention ni la liberté de tout dire ; mais combien n'y a-t-il pas d'autres écrivains dont le parti-pris ou l'intérêt ont pu fausser le jugement, et dont on ne laisse pas néanmoins de se servir? En tout cas, les panégyristes n'ont rien dit que ce que les empereurs voulaient entendre : leurs louanges les plus outrées nous renseignent donc au moins sur les pensées, les intentions, les prétentions, si l'on veut, des souverains qu'ils complimentaient, et c'est ainsi que, comme je vais essayer de le faire voir, ils nous aident à comprendre quelle a été au juste la politique de Constantin.

I

Il n'est pas douteux qu'en prenant le pouvoir Constantin n'ait invoqué comme principal titre sa qualité de fils de Constance. Le *De mortibus persecutorum*, qui lui est si favorable, représente Constance léguant l'empire à son fils comme s'il s'agissait d'un patrimoine. Mais une telle façon d'envisager la transmission du pouvoir suprême n'allait pas sans difficultés, et l'on peut suivre à travers les panégyriques les progrès de ce que j'appellerai l'idée dynastique.

Cette idée avait été fortement battue en brèche dans les dernières années du IIIe siècle. En 275, après la mort d'Aurélien, pendant cette réaction sénatoriale qui se manifesta par l'élection de Tacite, les chefs du parti aristocratique s'élevèrent vivement contre le système de l'hérédité. Ce système est également étranger au gouvernement de Dioclétien : c'est par l'adoption seule que sont élevés au trône Maximien Hercule, puis Constance et Galère, puis Sévère et Maximin Daia. Dioclétien semble avoir compté beaucoup sur ce mode de recrutement, moins soumis au hasard que celui de l'hérédité. Dans les premiers panégyriques, lui et Maximien ne sont dépeints que comme des soldats de fortune, des parvenus : on ne craint pas de mentionner leur naissance en pays à demi barbare, leur jeunesse passée dans les camps, leur dur apprentissage de la guerre : on sent bien qu'ils ont conquis la dignité impériale à la pointe de l'épée.

Chez Constance déjà quelques ambitions dynastiques paraissent poindre. D'abord, sans sortir du loyalisme, il a je ne sais quelle tendance à s'isoler : on le loue presque seul sans beaucoup mentionner ses collègues. De plus, son panégyriste formule des souhaits à l'adresse de toute sa famille : « Nous faisons des vœux pour que nos enfants, nos petits-enfants et nos descendants vous obéissent toujours,

à vous et à ceux que vous élevez et élèverez. » Voilà déjà une protestation de dévouement à une race impériale.

Avec Constantin, l'idée de l'hérédité s'étale plus ouvertement. Dans le premier des discours qui lui sont adressés, on souhaite que son mariage assure la perpétuité de la descendance de Constance, à laquelle est lié le salut de l'État : « La chose romaine, ballottée au gré des caractères et des destinées de ses souverains, ne peut se consolider qu'en s'appuyant sur votre dynastie. » Cependant l'ambition de Constantin n'est pas encore trop agressive. Le panégyriste garde le silence sur les autres empereurs actuellement régnants, Galère, Sévère, Maximin Daia et Maxence : on peut en conclure que Constantin n'est ni très bien ni en rupture ouverte avec eux. Il n'a pas d'ailleurs osé prendre de lui-même le titre d'Auguste : il a attendu la consécration de Maximien Hercule, sollicité même celle de Galère. Le témoignage du panégyriste est confirmé sur ce point par celui de Lactance et des monnaies. Il y a eu là une espèce de compromis.

Avec le VIIe panégyrique nous faisons un pas de plus, et décidément les prétentions dynastiques prennent le dessus sur le système de gouvernement de Dioclétien. Le nom du vieil empereur n'est prononcé qu'avec respect, mais ses principes sont oubliés. Le panégyriste fait une vraie théorie de l'hérédité monarchique : Constantin est « né empereur », il a « mérité le trône en naissant », ce qui est beaucoup plus beau que d'y monter par degrés. Les règles de l'hérédité sont même fixées : c'est le fils aîné qui recueille le pouvoir. C'est que trois ans se sont passés depuis le discours précédent. Constantin s'est défait de son beau-père, a battu les Germains, peut compter sur l'armée et sur le peuple.

A cette dynastie, il faut un passé. Constance ne suffit plus, on rattache sa famille à l'empereur Claude. A vrai dire, on n'est pas bien d'accord sur le degré de parenté : pour l'anonyme de Valois, Constance est le neveu de

Claude; pour Flavius Vopiscus, son petit-neveu; pour Eutrope, son petit-fils; dans certaines inscriptions, son fils. L'auteur du VIIe panégyrique avoue que cette descendance est inconnue de la plupart des gens : c'est une généalogie factice, comme celle des Guise se réclamant de Charlemagne, et d'intention non douteuse. On la retrouve dans l'*Histoire Auguste* (vies des deux Gallien, d'Héliogabale, des Trente Tyrans, d'Aurélien, de Claude), avec toutes sortes de prophéties promettant l'empire à la famille de Claude. Plus tard, on ira encore plus loin : Aurelius Victor racontera que Claude lui-même avait été désigné par Gallien mourant.

Ces assertions deviennent plus curieuses si on les rapproche des jugements portés sur les autres empereurs dans un pamphlet comme le *De mortibus persecutorum* : l'auteur, un ami de Constantin, qualifie ses collègues de barbares, de pâtres grossiers et sauvages, d'aventuriers parvenus. Cette opinion s'est imposée aux historiens postérieurs, à Aurelius Victor notamment. Elle a été pour beaucoup dans le succès de Constantin.

A partir de cette date, c'est bien d'une monarchie héréditaire qu'il s'agit. Dans le VIIIe panégyrique, les habitants d'Autun invoquent le souvenir des services que leurs ancêtres ont rendus à Claude. Dans le IXe, dans le parallèle entre Constantin et Maxence, comme tous deux sont fils d'empereurs, on imagine que Maxence n'est qu'un enfant supposé : cela semble au panégyriste un argument sans réplique, tant le principe d'hérédité possède alors de force. Dans le Xe, les deux fils de Constantin, Crispus et Constantin II, sont célébrés en même temps que leur père : or l'aîné a remporté une victoire sur les Barbares, mais le second est un enfant, qu'on félicite d'avoir été consul et de savoir bien écrire et signer son nom. Dans une société monarchique, des compliments aussi puérils ne sauraient nous étonner; mais il est frappant de voir combien nous

sommes loin des principes sur lesquels reposait le gouvernement de Dioclétien. Le système héréditaire a repris son cours comme au temps des Maximins et des Galliens. L'évolution est achevée, et les panégyriques nous ont permis d'en mesurer toutes les étapes.

II

Ils nous renseignent aussi, moins que nous ne voudrions, mais jusqu'à un certain point, sur l'attitude de Constantin dans les questions religieuses. Il est vrai qu'aucun d'eux ne fait la plus petite mention du conflit entre le christianisme et le paganisme. On a expliqué ce silence par l'attachement des rhéteurs aux traditions anciennes : on peut l'expliquer aussi par la prudence. Ils parlent non seulement devant l'empereur, mais devant la cour : or cette cour compte à la fois des chrétiens et des païens. Il en est ainsi déjà sous Dioclétien, à plus forte raison après lui. Les panégyristes sont donc obligés d'être très discrets pour ne froisser personne.

Cependant on peut saisir entre eux, suivant les dates, et suivant les princes auxquels ils s'adressent, des nuances assez significatives. Les panégyriques adressés à Maximien sont remplis d'un paganisme que j'appellerai officiel et loyaliste : les dieux qui y sont particulièrement invoqués sont ceux que les deux empereurs se sont choisis comme patrons, Jupiter et Hercule. Cette préférence explique pourquoi un apologiste comme Lactance s'attache plus volontiers à railler la légende de ces mêmes dieux : ce ne sont pas les plus populaires, mais les plus vénérés dans le monde officiel.

Dans le IVe panégyrique, c'est encore Jupiter et Hercule qui sont nommés, avec les dieux protecteurs des lettres, Apollon, Minerve et les Muses. D'ailleurs, la religion tient

assez peu de place dans ce discours, et moins encore dans le Ve panégyrique. Faut-il en conclure que Constance, auquel s'adressent ces deux harangues, ait été un païen moins zélé que ses collègues? Cela s'accorderait avec ce que Lactance et Optat de Milève disent de sa tolérance envers les chrétiens.

Le premier discours adressé à Constantin, et en même temps à son beau-père Maximien Hercule, le VIe panégyrique, est franchement païen : Jupiter et Hercule y sont invoqués; l'apothéose de Constance y est représentée sous les couleurs traditionnelles. Dans le VIIe, ce n'est plus Jupiter et Hercule qui sont au premier rang, c'est Apollon, « ton Apollon », comme dit l'orateur. On sait qu'Apollon figure sur beaucoup de monnaies constantiniennes : ici comme ailleurs, les textes et les documents numismatiques se prêtent un mutuel appui. Dans le VIIIe panégyrique, une phrase assez douteuse semble viser aussi le culte de Constantin pour Apollon. Mais, tout à côté, voici une locution monothéiste sur « l'âme divine qui gouverne l'univers entier ». C'est la première apparition d'un langage qui va devenir plus important dans les discours ultérieurs.

Le IXe est de très peu postérieur à l'édit de Milan ; il est donc curieux à étudier à ce point de vue. Il n'est pas d'ailleurs très clair. Une chose est certaine, c'est que Constantin y est présenté comme le favori d'une puissance céleste, d'une volonté providentielle, qui l'a guidé et fait triompher. Mais quelle est cette puissance? les vieilles divinités païennes? Non; aucune d'elles n'est nommée, et même l'auteur semble dire que leurs prêtres ont été hostiles à l'entreprise de Constantin contre Maxence. Serait-ce le Dieu des chrétiens? Il y a des formules qui peuvent le faire supposer ; mais les allusions au dieu du Tibre, à l'apothéose de Constance, ne s'y prêtent guère. Surtout, l'orateur distingue, au-dessous du dieu suprême qui veille sur Constantin, des dieux inférieurs qui s'occupent des hommes vulgaires. Ce qu'il

invoque, c'est un créateur, un maître du monde, qu'il ne veut pas nommer. Sa doctrine, ou celle qu'il affecte de professer, n'est pas très loin de celle de Constantin lui-même dans ses actes officiels (édit de Milan, prière de Constantin, prière de Licinius). C'est un polythéisme hiérarchisé avec des aspirations monothéistes, plus philosophique que religieux, plus éclectique que précis, à égale distance des vrais païens et des chrétiens, et pouvant ne pas trop choquer les deux partis.

Dans le Xe panégyrique, le langage est tel qu'on ne peut décider s'il est d'un chrétien ou d'un païen. Les miracles païens sont racontés, mais seulement comme des ornements littéraires, et toutes les formules ne supposent rien de plus que la croyance à un Dieu unique. Peut-être Nazarius, auteur de ce discours, était-il chrétien (sa fille l'était). En tout cas, entre le langage de l'éloquence officielle et celui du christianisme, la différence s'est réduite autant que possible, jusqu'à devenir presque nulle.

En somme, nous avons trouvé dans les panégyriques : sous Maximien, une dévotion franchement païenne ; sous Constance, une espèce de tiédeur ; au début du règne de Constantin, une vague piété attirée vers Apollon ; lors de sa conversion, une philosophie à peu près monothéiste ; et, huit ans plus tard, un monothéisme à peu près chrétien. Sans rompre jamais avec la tradition, l'éloquence des panégyristes a su s'adapter, plus qu'on ne le dit d'ordinaire, à une situation nouvelle.

III

Avec la question religieuse, la plus importante de toutes à cette époque est celle des Barbares. Tous les panégyristes insistent sur les victoires impériales en Germanie, d'autant plus que ces victoires assurent la sauvegarde de la Gaule.

Mais ici encore il faut distinguer suivant les hommes et les dates.

Maximien Hercule, très vaillant, mais retenu par le prudent Dioclétien, ne cherche guère les aventures. Son panégyriste nous le montre recourant à une tactique d'abord toute passive, laissant tranquilles les tribus trop nombreuses, que leur nombre même expose aux famines et aux épidémies, ne livrant que de tout petits combats. Son exploit le plus complaisamment raconté est un acte de défensive contre les agresseurs de Trèves. L'année suivante, il est vrai, il passe en Germanie, mais pour rétablir un chef barbare dans son royaume. Il compte surtout sur les divisions intérieures des ennemis : « Plus besoin d'armées, lui dit l'orateur : vous êtes victorieux par votre seule bonne chance. » Ce sont des victoires peu coûteuses.

Avec Constance, nous ne sortons pas de cette tactique essentiellement défensive. Les campagnes de Batavie et de Bretagne sont non des conquêtes, mais des reprises. Après avoir vaincu les Barbares, il les installe sur le territoire de l'empire, chez les Bellovaques, Lingons et Tricassins, comme Dioclétien en Thrace, comme Maximien autrefois chez les Nerviens et les Trévires. Les panégyristes admirent fort cette méthode, qu'on a beaucoup discutée depuis : elle est en tout cas plus pacifique que belliqueuse.

Avec Constantin, tout change. L'auteur du VIe panégyrique souligne fortement l'opposition entre Constance et son fils : « Il domptait les barbares par ses victoires et les apaisait par son indulgence : toi, tu as terrifié tous les ennemis par ton ardeur, et tu n'as plus personne à vaincre. » De même dans le VIIe panégyrique, tandis qu'on loue Constance surtout de sa clémence, on raconte que Constantin a commencé par faire mourir cruellement deux rois francs. Cet acte de rigueur semble avoir scandalisé les Romains eux-mêmes : l'orateur plaide les circonstances atténuantes, cherche des précédents, des palliatifs. Puis il dépeint la

dévastation du pays des Bructères, tous les survivants trop rebelles pour servir jetés aux bêtes en si grand nombre que les fauves ne peuvent suffire aux supplices : « Voilà ce qui peut s'appeler , non pas acheter la paix par le pardon, mais aller chercher la victoire en défiant l'ennemi. » Ces mots caractérisent bien l'attitude agressive de Constantin, de même que l'argumentation qui précède en fait comprendre la nouveauté par le soin même que l'auteur prend de la justifier. Même antithèse dans le IXe panégyrique : « Ton père a repoussé les ennemis loin de la Batavie, tu es allé les soumettre jusque dans leurs repaires. » Constantin veut combattre, il a peur de trop décourager les ennemis, il les attire dans un guet-apens pour le plaisir de livrer bataille. Cette soif de la guerre contraste avec la prudence de Dioclétien et de Maximien et la modération de Constance.

On voit par tout ce qui précède que les panégyriques peuvent nous aider à nous faire une idée beaucoup plus exacte de ce qu'a été le gouvernement de Constantin. Qu'il s'agisse des fondements du pouvoir impérial, de la situation religieuse, ou des rapports avec les Barbares, nous voyons ce que ce prince a apporté de nouveau. L'hérédité substituée à l'adoption, le paganisme élargi en un déisme éclectique susceptible de s'accommoder avec le christianisme, la politique défensive et pacifique remplacée par une politique agressive et belliqueuse. Voilà ce que nous apercevons à travers le voile des flatteries officielles et des amplifications de rhétorique : Constantin en apparaît plus original et les panégyristes eux-mêmes plus intéressants.

RAPPORT SUR LES FOUILLES DES CATACOMBES D'HADRUMÈTE, PAR M. L'ABBÉ LEYNAUD, CURÉ DE SOUSSE.

Sousse, 21 juin 1906.

Le 8 septembre 1905, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu écouter avec intérêt le rapport que j'avais l'honneur de lui soumettre sur les fouilles continuées, avec ses subsides et sous ma direction, par des soldats du 4e tirailleurs, dans les catacombes d'Hadrumète.

Quelques jours plus tard, j'apprenais avec le plus grand plaisir que, sur la proposition de la Commission Piot, l'Académie venait de voter encore, pour ces mêmes fouilles, la somme de cinq cents francs. Ce secours arrivait à son heure, car je me demandais déjà comment j'allais pouvoir consolider la voûte de la grande galerie d'entrée qui commençait à se fendiller de toutes parts.

Aussitôt donc cette bonne nouvelle reçue, je me mis à l'œuvre et je fis immédiatement exécuter, aux endroits qui me semblaient dangereux, précisément sous la première ouverture où se réunissent d'ordinaire les visiteurs, trois grandes et fortes voûtes en briques qui, en assurant pour très longtemps la solidité du toit en tuf et des parois, n'ont rien enlevé à l'aspect imposant de cette longue galerie. J'ai dû dépenser pour ce travail urgent une partie de la nouvelle subvention qui m'était si généreusement allouée.

Mais je n'oubliais pas qu'un autre devoir me restait, celui de fouiller, toujours avec plus d'activité et de soin. Pendant les mois qui suivirent, quatre découvertes principales, chacune d'un intérêt particulier, vinrent récompenser mes efforts.

I. Ce fut d'abord une inscription sur marbre.

FILI MATRIFE
CERVNT DONA
TVLE IN PACAE

On sait que rarement il nous a été donné de trouver ici ce genre d'inscription. Sur plus de cinq mille loculi déjà découverts, je n'ai eu cette chance que six fois.

L'inscription dont j'envoie la photographie a été trouvée peu de temps avant l'expiration de la deuxième campagne des fouilles dans la galerie n° 15 que nous avions dû abandonner précédemment dans la crainte d'un éboulement.

Elle est gravée sur une plaque de marbre gris, provenant sans doute de l'immense nécropole païenne du camp Sabathier ; elle est longue de 0 m 38, haute de 0 m 20, épaisse de 0 m 013, et adhérente par une légère couche de chaux à une tuile d'un loculus.

Hauteur des lettres : 0 m, 03.

L'inscription est entourée d'une sorte d'encadrement, formé par une ligne gravée comme les lettres et couverte, comme elles, d'une peinture rouge qui paraît encore vive.

A remarquer la forme du P et la finale du dernier mot : PACAE.

II. A la fin du mois de novembre, au milieu de la galerie n° 78 et dans les terres de remblai, nous ramassions un matin une lampe à peu près intacte. Le sergent Moreau ne tarda pas à voir qu'elle portait comme sujet un poisson nageant.

C'est une lampe d'argile rouge, de forme oblongue, à queue pleine, mesurant 0 m 12 de l'anse au bec, lequel est encore noirci par la fumée : elle a donc bien servi aux premiers chrétiens d'Hadrumète. Au milieu, dans une sorte de médaillon entouré d'une palme, se trouve, entre deux trous, l'Ἰχθύς, le symbole connu et aimé des premiers fidèles.

Sous le fond, un peu endommagé, de cette petite lampe, quelques traits donnent l'idée d'une lyre.

III. Le 22 décembre, dans la galerie n° 73, à droite, au 2e étage de la 6e rangée, nous nous trouvions en présence d'un tombeau d'enfant mesurant 0 m 86 de longueur, recouvert d'une tuile entière et d'un fragment de tuile.

La tuile entière se brise en tombant, mais nous en relevons soigneusement tous les fragments, et l'inscription tracée en creux à la pointe, ou mieux au doigt, semble-t-il, sur la chaux dont la tuile est recouverte, peut facilement être reconstituée.

La hauteur des lettres varie de 0 m 10 à 0 m 055.

EMERITA
HIC DOR
M I T

C'est la première fois que nous rencontrons ici cette formule si simple et si chrétienne.

IV. Les fouilles se continuaient monotones et presque stériles, sans rien de saillant, sinon l'étendue chaque jour grandissante des galeries, quand, le 17 janvier 1906, une magnifique découverte vint réveiller notre ardeur.

Au tournant d'une galerie sud-est, élevé au-dessus du sol de 0 m 22 seulement, un sarcophage recouvert de mosaïque, adossé à la paroi droite, commençait à se dessiner. Il fut déblayé lentement et avec la plus grande prudence. J'en adresse à l'Académie la reproduction exacte, très bien exécutée par mon vaillant collaborateur, le sergent Moreau, et photographiée par M. l'abbé Luigi Attart, mon vicaire maltais. Ses dimensions : longueur, 1 m 60 ; largeur, à la tête 0 m 52 ; aux pieds 0 m 60 ; hauteur, 0 m 22.

Le dessus du sarcophage, entouré d'un encadrement en petits cubes noirs, porte sur un fond de carrés blancs des

ornements en cubes noirs, marrons et jaunes qui semblent figurer des sortes de croix. Tout en haut se trouve une inscription en cubes noirs sur trois lignes. Hauteur des lettres : la plus grande 0 m 10 ; la plus petite, 0 m 06.

Ne tenant pas compte du point noir placé à la première ligne entre V et I, je reconnais dans les trois premiers sigles T·E·D· les initiales des *tria nomina* d'un chrétien qui n'a pas voulu faire connaître explicitement son nom ni la famille à laquelle il appartenait ; ou bien — c'est l'opinion de notre très distingué directeur des antiquités, M. Merlin — parce que c'était simplement inutile, étant donné la notoriété du personnage que l'on appelait en langage courant *Evasius* ; ou bien encore — et c'est la belle pensée de mon véné-

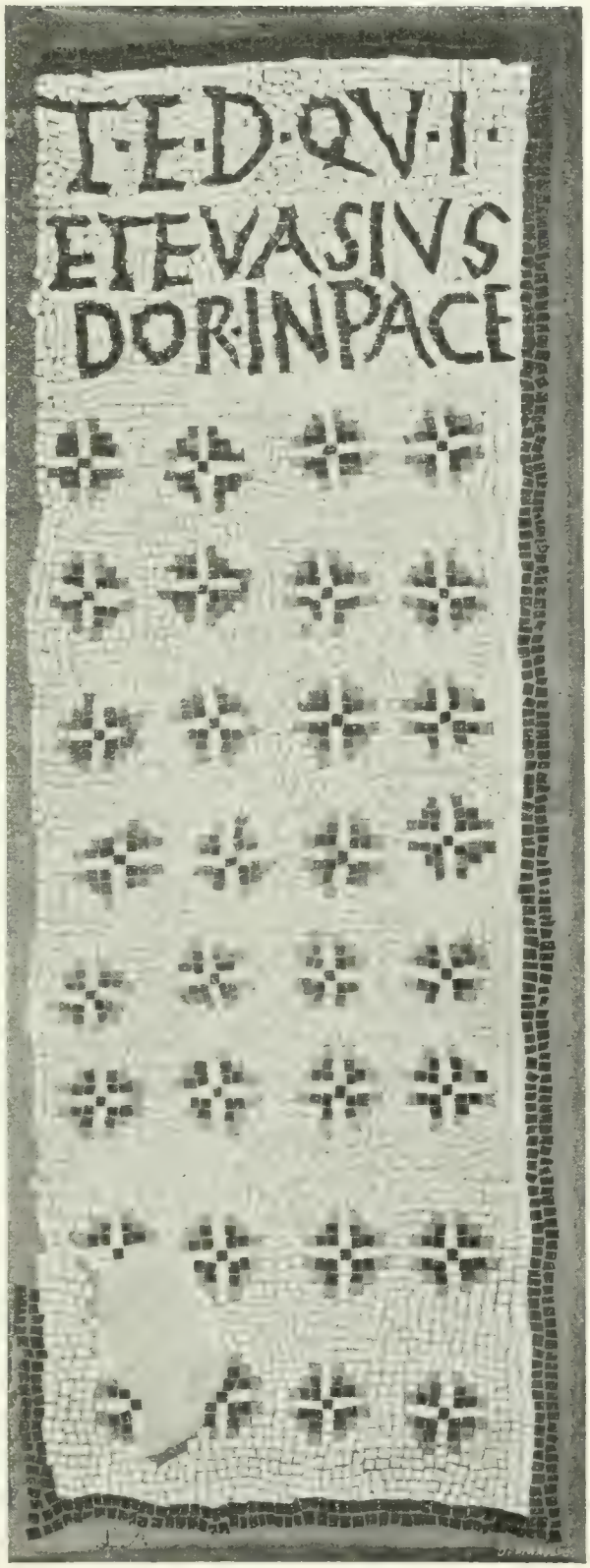

Épitaphe en mosaïque
trouvée dans les catacombes d'Hadrumète.

rable ami, le R. P. Delattre — parce que ce fidèle a voulu faire oublier les divers noms, peut-être glorieux, de son origine païenne, pour ne conserver que son nom de baptême. Le même archéologue m'apprend que l'on connaît deux saints d'Afrique du nom d'*Evasius*, et il ajoute cette note intéressante : « Les épitaphes chrétiennes en mosaïque sont généralement d'époque assez basse. La vôtre, trouvée dans les catacombes, et à cause de son laconisme et des initiales qui révèlent une époque où l'on portait les *tria nomina*, me paraît être la plus ancienne mosaïque funéraire trouvée en Afrique... La formule *dormit in pace* est particulière à la Byzacène et surtout à la côte de cette province. »

Quelques jours après la découverte, nous avons pratiqué une ouverture au bas de la tombe et rencontré d'abord, à partir du sol, une maçonnerie de 0 m 34 de hauteur, puis des tuiles posées à plat ; au-dessous de ces tuiles était placée une auge de 0 m 36 de profondeur dans laquelle reposait le corps du défunt. Les ossements des pieds étaient recouverts d'une épaisseur de plâtre de 0 m 17.

En divers endroits, à travers les nombreuses galeries qui, dans l'espace de quatre mois, nous donnaient environ *cinq cents loculi*, nous avons encore trouvé plusieurs fragments d'autres inscriptions à la peinture noire ou gravés à la pointe sur la chaux.

Grâce à la subvention de l'Académie, j'ai pu consolider une partie de nos catacombes d'Hadrumète et faire les découvertes dont je viens de parler. Je lui exprime donc une fois de plus toute ma reconnaissance.

J'ose la prier de me continuer son bienveillant appui qui corrobore puissamment les concours précieux et empressés que je rencontre autour de moi. J'ai le devoir de nommer ici le vaillant 4e tirailleurs et de rendre hommage à son nouveau chef, M. le colonel Moinier. Je ne puis oublier M. le contrôleur civil de Dianous, si dévoué à notre entre-

prise, ni l'intelligente municipalité de Sousse. On sait la part considérable qu'ils ont prise à notre œuvre.

De son côté, l'honorable M. Merlin suit avec le plus vif intérêt, comme jadis M. Gauckler, les travaux entrepris dans nos grandes catacombes. Enfin la Société archéologique de Sousse, sous l'active impulsion de son président, M. le Docteur Carton, me soutient de ses conseils et de ses subsides toujours généreux ; l'œuvre de la restauration des catacombes la passionne ; elle est prête à faire les plus grands sacrifices pour ces longues fouilles, écloses pour ainsi dire avec elle, et qui attireront de plus en plus sur la ville de Sousse l'attention des touristes et des savants.

LIVRES OFFERTS

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part de M. P. Monceaux, une brochure intitulée : *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, fasc. VI (Paris, 1906, in-8° ; extr. de la *Revue archéologique*).

M. Pottier offre, au nom de MM. J. Seure et Degrand, un rapport sur les fouilles faites en Thrace dans les tumuli de Rateheff près de Jamboli et de Metchkur, non loin de Philippopolis :

« Ce rapport est le résumé des recherches entreprises d'abord par M. J. Seure, au nom de l'École française d'Athènes, et continuées par M. Degrand avec une subvention sur la fondation Piot.

« Ces travaux ont amené la mise au jour de deux nécropoles et permis de constater de quelle façon étaient établies les sépultures que leur mobilier paraît faire remonter à l'époque néolithique de cette contrée. »

M. Senart présente au nom de l'auteur, M. Francesco L. Pullè, l'ouvrage suivant : *Studi Italiani di Filologia Indo-Iranica* diretti da

Francesco L. Pullè, 1901-1905, vol. IV et V (Firenze, 1901, 1904 et 1905, 3 vol. in-8°, avec 2 atlas) :

« M. Pullè, professeur de sanscrit à l'Université de Bologne, avait, en 1897, annoncé au Congrès orientaliste de Paris, le projet, où la réunion n'avait pas manqué de l'encourager vivement, de consacrer une étude d'ensemble à la Cartographie ancienne de l'Inde. Le Congrès de Rome, en 1899, reçut de l'entreprise les meilleures nouvelles ; il eut la primeur de toutes les pièces principales de l'*illustration* qui lui était destinée. Le Congrès de Hanoï pria M. Pullè d'étendre ses recherches à la péninsule Indo-Chinoise. Dans l'intervalle, et en attendant que ce nouveau desideratum puisse recevoir satisfaction, M. Pullè présentait l'an dernier à Alger la suite de son travail relatif à l'Inde propre. Les deux parties de cette œuvre considérable, enrichie de divers appendices dûs soit à M. Pullè lui-même, soit à des collaborateurs excellents, ont trouvé place dans les volumes IV et V des *Studi di Filologia Indo-Iranica* que j'ai l'honneur et le plaisir d'offrir aujourd'hui à l'Académie au nom de mon savant ami.

« Le premier, outre un aperçu des idées que paraissent s'être faites les Indous eux-mêmes de la configuration de leur pays, embrasse l'esquisse des relations qu'ont pu entretenir avec l'Inde et des notions qu'en ont déduites les peuples de l'antiquité, depuis les Égyptiens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Hébreux, jusqu'aux Grecs, aux Romains, aux Byzantins, aux Persans et aux Arabes. Il va sans dire que M. Pullè a envisagé surtout les aspects généraux du sujet, qu'il s'est attaché, non pas aux identifications de lieux, mais à cette évolution des connaissances qui, peu à peu, a fait surgir de la situation et de la forme de la presqu'île une image moins chimérique, moins fantaisiste.

« Le second volume est consacré au moyen âge et aux XIVe et XVe siècles ; il a eu surtout pour points de départ la publication d'importants monuments — la carte Catalane de la Bibliothèque d'Este à Modène, la carte itinéraire du fonds Borgia de la Bibliothèque Vaticane, — récemment ramenée à la lumière, et le juste désir de mettre en valeur les documents qui, au XIVe siècle, attestent les efforts persévérants des Italiens, hommes d'étude et hommes de négoce, pour maintenir et multiplier les voies de communication vers l'Orient.

« Quelque soin qu'il ait pris de concentrer autant que possible son étude sur l'Inde, M. Pullè ne pouvait manquer d'aborder une foule de problèmes plus larges qui intéressent toute l'histoire, tout le développement des connaissances géographiques. La nature même

du sujet et surtout l'état des documents ne comportaient pas un parti-pris absolument inflexible. Il était également impossible d'être complet et d'être exclusif.

« Mais, tourné de bonne heure vers cet ordre de recherches, l'auteur possède une information très vaste, infiniment instructive. Son souple esprit a, dans ces filiations si délicates de notions indécises, de traditions mi-pratiques et mi-légendaires, de formes hypothétiques et flottantes, porté la pénétration ingénieuse qu'on lui connaît. Nous lui devons une reconnaissance double, et pour l'interprétation de faits déjà connus, et pour sa moisson d'indications nouvelles.

« Ces belles études, que complètent si utilement des planches précieuses et de nombreux dessins, ont droit parmi nous à un accueil particulièrement empressé. Non content d'insister dès le début sur la part d'initiative que peut revendiquer un mémoire suggestif présenté par M. Sylvain Lévi au Congrès de 1893, M. Pullè, en souvenir des Congrès tenus à Hanoï et à Alger, et des encouragements chaleureux qu'il y a naturellement rencontrés, a voulu dédier son 1er volume « à la France et à ses travailleurs ». C'est un hommage dont le prix s'augmente pour nous du témoignage flatteur que l'auteur prend occasion d'apporter à l'École d'Extrême-Orient et à ses publications. Dans le VIe volume qui complète le beau présent que je suis chargé de transmettre à l'Académie, M. Pullè a inséré du Congrès de Hanoï un compte rendu tout animé par cette bonne grâce élégante et aimable dont se double si heureusement son savoir.

« Si la mesure qui m'est imposée m'interdit d'entrer ici dans le détail que comporterait l'importance de cet ouvrage, j'en ai dit assez, je pense, pour marquer l'intérêt vraiment exceptionnel qu'il doit de toutes façons nous inspirer. »

SÉANCE DU 13 JUILLET

M. S. Reinach adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Permettez-moi d'user de la voie de la correspondance pour soumettre à l'Académie une hypothèse nouvelle.

On lit dans Pline, XXXVI, 36 : *Venerem lavantem sese Daedalsas, stantem Polycharmus.* Les éditeurs admettent une lacune avant ou après *stantem*.

La Vénus de Daedalsas a été identifiée : c'est la Vénus accroupie. Celle que Pline mentionne en même temps, comme l'œuvre de Polycharmus, d'ailleurs inconnu, devait être aussi une statue célèbre.

Je propose de compléter ainsi *Venerem lavantem sese Daedalsas, stantem pede in uno Polycharmus.* A elle seule, l'épithète *stantem* ne peut suffire pour caractériser une Vénus ; il n'en est pas de même si elle est décrite comme debout sur un seul pied.

Or nous possédons près de cent répliques ou imitations d'une figure de Vénus debout sur un seul pied, chaussant ou rajustant sa sandale. L'original était probablement à Aphrodisias, car on le trouve reproduit sur les monnaies de cette ville. Il devait être en marbre, la plupart des répliques en bronze étant pourvues d'un support ; la collection De Clercq en possède plusieurs. Le chapitre de Pline où est mentionné Polycharmus concerne précisément les sculpteurs en marbre. Je crois donc qu'on peut attribuer à Polycharmus un charmant motif dont se sont inspirés tant d'artistes alexandrins et gréco-romains ; une petite réplique en pierre de cette statue a été découverte autrefois à Alésia.

Veuillez agréer, etc.

M. Delisle communique, de la part de M. Lauer, la photographie du verso d'un feuillet qui a fait partie d'un antique exemplaire de Tite Live. Il est en écriture onciale, pouvant dater du ve siècle, à deux colonnes, avec un titre courant au haut de la page en très petites capitales.

Le feuillet a été coupé en quatre morceaux, qui ont servi à envelopper des reliques, et a reçu, probablement au VIIIe siècle, une authentique, c'est-à-dire une inscription indiquant la nature de la relique enveloppée. Quand nous aurons la photographie du recto, nous pourrons lire les authentiques. Dès maintenant nous pouvons en déchiffrer une : *De petra de presep... Domini...*

M. Schlumberger fait la communication suivante :

« J'ai reçu plusieurs fois d'excellentes nouvelles de M. G. Millet, maître de conférences à l'École des Hautes Études, chargé d'une mission du Ministère de l'instruction publique. Son voyage dans la péninsule des Balkans s'est poursuivi dans les meilleures conditions. En Serbie comme en Macédoine, il a pu visiter un nombre considérable d'églises et de couvents, entre autres les superbes édifices de Manassia et de Ravanitsa. Sa dernière lettre est datée d'Uskub, au moment de son départ pour Salonique et Athènes : « Magnifique voyage, m'écrit-il. J'ai visité tous les « grands sanctuaires de la région. J'ai retrouvé partout Mistra « sur les murs et admiré partout de très belles peintures. L'Aca- « démie en aura la primeur à mon retour. Partout j'ai rencontré « la plus charmante hospitalité. »

M. Homolle lit un mémoire de MM. Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, et Lesquier, professeur agrégé de l'enseignement secondaire, sur un papyrus de la nécropole de Ghorân, dans le Fayoum.

Le document date de l'année 27 du roi Ptolémée II Philadelphe, 289 av. J.-C. C'est un devis de travaux de terrassement et de canalisation, accompagné d'un plan très clair et très bien conservé. Il donne sur l'aménagement des terres, sur les mesures agraires (le ναύβιον), sur le régime du travail et le prix de la main-d'œuvre, des renseignements curieux et en partie nouveaux[1].

M. Homolle, rappelant les fouilles de MM. Jouguet et Lefebvre à Medenet-en-Nahas (Magdola) et à Ghorân, l'importance de leurs découvertes, la valeur de leurs publications antérieures,

1. Voir le cahier d'août.

annonce que M. Jouguet a fondé dans l'Université de Lille un petit institut papyrologique, et que, avec le concours de M. Lefebvre, son compagnon de fouilles, de M. Collinet, professeur à la Faculté de droit, et de M. Lesquier, il prépare une édition complète, en deux volumes, des papyrus recueillis par lui en Égypte. Un premier fascicule des papyrus de Ghorân est déjà sous presse. M. Homolle exprime le vœu que cette publication, qui rendra à la science française son rang dans des études inaugurées, puis trop abandonnées par elle, puisse obtenir la faveur et l'assistance de l'Académie, qui a toujours manifesté le plus vif intérêt pour les recherches papyrographiques.

M. Bouché-Leclercq annonce à l'Académie le travail important que M. Lesquier, l'auxiliaire de M. Jouguet, prépare sur les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides. Il discute le sens du terme νάβιον.

M. Édouard Cuq signale l'intérêt que présentent, pour l'histoire de la propriété foncière, certaines inscriptions provenant des fouilles de Suse et récemment entrées au Musée du Louvre. Elles sont gravées sur des pierres qui ont la forme d'un gros caillou, de 0 m 40 à 0 m 60 de haut. Ces pierres ont été décrites par M. de Morgan, et les textes traduits par le R. P. Scheil dans les *Mémoires de la délégation en Perse* (t. I, 165-182; II, 86-116; VI, 31-42; VII, 137-152). Elles contiennent des titres de propriété avec l'indication des limites du domaine. De là le nom donné à ces pierres : *koudourrou* signifie borne ou limite. Le Louvre en possède actuellement vingt-deux. Au siècle dernier, on en avait trouvé dix : une est au Cabinet des Médailles, six au British Museum, deux au Musée de Berlin, une au Musée de Philadelphie. On a donc en tout trente-deux koudourrous.

Les koudourrous étaient un mode de preuve et, dans une certaine mesure, un moyen de publicité ; mais ils avaient pour but principal de placer l'acquisition de la propriété sous la protection des dieux. Ils se distinguent, en effet, par deux traits caractéristiques : ils portent, sur une de leurs faces ou à leur partie supérieure, des bas-reliefs représentant les emblèmes d'une série de divinités sous la forme d'animaux moitié réels, moitié imagi-

naires (oiseaux, chiens, lions, taureaux, serpents, antilopes à corps de poisson). Puis l'acte de propriété se termine par une longue formule d'imprécations et d'anathèmes contre celui qui contesterait le droit de l'acquéreur, déplacerait, enlèverait ou détériorerait la borne. Les koudourrous appartiennent donc à une époque, ou bien ont été usités dans une région, où l'autorité de la loi était impuissante à assurer le respect de la propriété.

Les koudourrous, découverts avant les fouilles de Suse, ne permettaient pas de définir les cas où, à l'origine, on eut recours à ce mode de protection de la propriété. Ils sont, pour la plupart, d'une époque assez basse, qui s'étend jusqu'à l'année 712; ils ont des objets très divers (jugements du roi, donations royales, donation en faveur de mariage, actes d'achat, d'échange, de dation en payement conclus par des particuliers). L'un d'entre eux, la pierre de Sargon, ne justifie plus sa dénomination : on n'y trouve pas le mot koudourrou.

Les koudourrous du Louvre, au contraire, sont tous de l'époque kassite; ils sont dûs à des rois de la 3e dynastie, qui ont régné de 1330 à 1117. Ils s'appliquent à des terres achetées par le roi à une tribu ou à une ville et données par lui à un particulier, parfois à un de ses enfants ou à un dieu. Ils ont donc pour objet de consacrer la transformation d'une propriété collective en une propriété privée, de prévenir les réclamations qui pourraient être formées contre le propriétaire actuel ou ses ayants cause par les membres de la tribu ou par leurs représentants officiels.

Cette conclusion est confirmée par l'examen des koudourrous du British Museum : sur trois documents de l'époque kassite, il y en a deux qui se rapportent à une terre appartenant à une tribu ou à une ville (Lond. 101, 99). Le troisième contient un jugement rendu à l'occasion d'un champ dont la propriété était contestée entre plusieurs familles depuis un demi-siècle. Deux jugements, rendus par les prédécesseurs de Melichihou, n'avaient pu avoir raison des plaideurs. Voyant l'autorité royale méconnue, le roi plaça sa décision sous la protection des dieux et la fit graver sur un koudourrou.

L'usage des koudourrous, pour constater l'achat de terres appartenant à une tribu, s'est maintenu sous la 4e dynastie. Sur

quatre koudourrous de cette période, trois ont trait à l'aliénation d'une propriété de tribu (Lond. 106, 105; Philad.). Dans le quatrième apparaît une application nouvelle : c'est une donation faite par un père à sa fille à l'occasion de son mariage (Caillou de Michaux). Le gendre du donateur, craignant les réclamations des parents de sa femme, jugea utile de placer un koudourrou sur la terre qui lui avait été donnée. Une application semblable se retrouve dans un koudourrou de la 6e dynastie (Lond. 102).

Les deux koudourrous les plus récents, ceux de la 9e dynastie (Musée de Berlin), ont un objet tout différent : l'un concerne une terre dépendant du district royal ; l'autre mentionne sept acquisitions réalisées par un particulier pendant une période de quinze années.

Deux faits ressortent de cette analyse : c'est d'abord l'existence de la propriété de tribu à l'époque kassite et sous la 4e dynastie ; c'est ensuite l'existence d'un état social où l'autorité de la loi n'est pas assez forte pour assurer le respect de la propriété privée.

Les koudourrous n'attestent pas seulement l'existence de la propriété de tribu : ils nous renseignent indirectement sur l'organisation administrative de la tribu, sur la répartition des terres entre les familles, sur la nature précaire du droit concédé. Ils prouvent en même temps qu'une tribu pouvait, à la demande du roi, aliéner une terre à perpétuité, moyennant une indemnité préalable (Louvre, 2, 3 et 14).

La propriété collective n'était pas inconnue en Chaldée avant les Kassites : on en trouve la trace dans les actes gravés sur l'obélisque de Manichtou Sou, quarante siècles avant notre ère. Ces actes, publiés et traduits par le P. Scheil (t. II, 6-39), diffèrent des koudourrous à deux points de vue. 1° Dans chacune des ventes consenties au roi, l'acheteur s'oblige non seulement à payer un prix d'ailleurs assez modique, mais aussi à nourrir les gens du village ou du canton ; il s'engage aussi, trois fois sur quatre, à nourrir les anciens maîtres du champ. Le nombre des ayants droit s'élève, pour l'un des contrats, à 652 personnes, qui prendront leur repas tous les jours dans une hôtellerie située dans une localité déterminée. — 2° Le roi Manichtou Sou n'a pas jugé nécessaire, comme le feront ses successeurs vingt-huit à trente

siècles plus tard, de placer son acquisition sous la sauvegarde des dieux. Les précautions prises à cet égard par les rois kassites sont un indice de la décadence de la civilisation et de l'affaiblissement de l'autorité de la loi dans les régions occupées par les tribus.

M. Babelon demande à M. Cuq si les koudourrous n'étaient pas déposés dans des archives de temples ou s'ils étaient dressés dans les champs.

M. Viollet pose une question sur la propriété collective en Chaldée.

M. Heuzey fait remarquer que la propriété de tribu pouvait exister, dans les parties les plus éloignées des canaux, à côté de la propriété privée.

Pour répondre à ces questions, M. Cuq complète son exposé en établissant d'après les textes : 1° que les koudourrous étaient effectivement placés sur le champ dont ils constataient l'acquisition, et qu'un double était déposé dans un temple ; 2° que les terres, achetées par le roi aux tribus, étaient non pas des terres incultes, mais des champs ensemencés. Il conclut en faisant remarquer que si — ce qu'on ignore actuellement — la propriété collective a subsisté dans certaines régions de la Chaldée, pendant la période comprise entre Manichtou Sou et les rois de la 3e dynastie, la décadence de la civilisation à l'époque kassite est prouvée : au point de vue de l'art, par la comparaison des stèles de Naram Sin et de Hammourabi et des bas-reliefs grossièrement sculptés sur les koudourrous ; au point de vue du droit, par ce fait que sept à huit siècles après Hammourabi, les rois eux-mêmes en sont réduits à menacer de la colère des dieux quiconque méconnaîtra le droit de l'acquéreur.

LIVRES OFFERTS

M. Naville, correspondant de l'Institut, offre à l'Académie le cinquième volume de sa publication intitulée : *The temple of Deïr el Bahari*. Plates CXIX-CL. The upper court and sanctuary (London, in-8°).

Il montre aussi des photographies de la vache, de grandeur naturelle, trouvée dans la chapelle de la déesse Hathor à Deïr el Bahari. La statue est en grès. Le roi représenté sous le ventre de la déesse est Aménophis II.

M. Omont dépose sur le bureau des reproductions réduites en phototypie, exécutées par MM. Berthaud frères, de peintures de trois manuscrits célèbres de la Bibliothèque nationale. Le premier de ces volumes est un *Psautier* illustré du XIIIe siècle (ms. latin 8846), dont la série de miniatures peut être rapprochée de celle du fameux Psautier d'Utrecht. Les deux autres reproductions donnent la suite complète des admirables peintures de Jean Foucquet, qui ornent les *Grandes chroniques de France* (ms. français 6465), et les *Antiquités* et la *Guerre des Juifs* de Josèphe (mss. fr. 247 et n. a. 21013), dont le second volume a été récemment offert à la France par S. M. le roi d'Angleterre.

M. Alfred Croiset offre, au nom de la municipalité de Bordeaux, *Les Essais de Michel de Montaigne*, publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux, avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique, par M. F. Strowski, sous les auspices de la Commission des Archives municipales. Tome I (Bordeaux, 1906) :

« On sait que la Bibliothèque municipale de Bordeaux possède un exemplaire des *Essais* d'un prix unique : ce sont les bonnes feuilles de l'édition de 1588, chargées par Montaigne lui-même de corrections et additions manuscrites en vue d'une nouvelle édition que la mort l'empêcha de faire paraître. L'édition donnée en 1595 par Mlle de Gournay a pour base une copie de cet exemplaire et sans doute d'autres indications trouvées dans les brouillons de Montaigne. Mais on n'a pas encore tiré complètement parti de l'exemplaire de Bordeaux pour l'étude des variations successives de la pensée de Mon-

taigne. La municipalité de Bordeaux a tenu à honneur d'en donner une édition monumentale accompagnée de tous les éclaircissements qui peuvent mettre le lecteur en état de se faire une idée précise des intentions de Montaigne, et elle a eu l'heureuse idée d'en charger M. F. Strowski, professeur adjoint à la Faculté des lettres, déjà connu par une très belle thèse sur *Saint François de Sales*, et qui vient en outre de donner une étude non moins importante ni moins neuve sur *Montaigne*. C'est le tome Ier de cette édition qui est offert aujourd'hui à l'Académie. L'exécution matérielle est d'une grande beauté. L'exécution scientifique est remarquable. Quand l'édition sera achevée, les lecteurs de Montaigne auront certainement entre les mains un instrument de travail admirable, dont il convient de féliciter hautement et de remercier à la fois la municipalité de Bordeaux, qui a pris l'initiative de cette œuvre, et M. Strowski, le savant et zélé directeur de la publication. »

SÉANCE DU 20 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Grenier, membre de l'École française de Rome, rend compte des fouilles qu'il a été chargé de diriger à Bologne. Sur l'emplacement de la nécropole archaïque, précédemment reconnue par les archéologues bolonais, il a trouvé quatre tombes de caractère relativement récent, et une autre de caractère purement étrusque. Dans la nécropole étrusque, il a mis au jour une quinzaine de tombes à inhumation contenant des vases figurés et autres objets d'importation grecque. Il doit retourner à Bologne continuer la recherche qu'il a entreprise des tombes villanoviennes les plus archaïques et des sépultures de transition entre l'époque villanovienne et étrusque [1].

1. Voir ci-après.

M. Paul Monceaux annonce qu'il a reconstitué une nouvelle série d'ouvrages donatistes : les ouvrages de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi (Timgad) au temps d'Auguste.

Ce Gaudentius succéda, en 398, au terrible Optatus de Thamugadi, qui avait pris part à la révolte du comte Gildon, et qui avait terrorisé l'Afrique pendant dix ans. En 411, à la conférence de Carthage, Gaudentius fut l'un des sept avocats-mandataires du parti donatiste. Vers 420, quand le tribun Dulcitius fut chargé d'appliquer à Thamugadi les lois contre les schismatiques, Gaudentius menaça de se brûler dans son église avec ses fidèles ; à cette occasion, il soutint de vives polémiques contre Dulcitius et contre Augustin.

A cette affaire se rapportent dix documents, dont trois sont depuis longtemps connus : les deux livres d'Augustin *Contra Gaudentium*, et une lettre d'Augustin à Dulcitius. Sept autres documents peuvent être reconstitués entièrement ou partiellement : deux édits de Dulcitius ; deux lettres de Dulcitius à l'évêque donatiste de Thamugadi et à l'évêque catholique d'Hippone ; enfin, trois ouvrages de Gaudentius.

M. Monceaux a restitué complètement, sans la moindre lacune, le texte de deux lettres adressées par Gaudentius au tribun Dulcitius. La première, écrite à la hâte, est courte. La seconde, plus développée, est un véritable traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution. L'évêque de Thamugadi y explique au magistrat pourquoi il persiste à vouloir se brûler dans son église.

Enfin M. Monceaux a recueilli des fragments d'une lettre adressée à Augustin par Gaudentius. C'était une réponse au premier livre *Contra Gaudentium*. L'évêque d'Hippone répliqua par le second livre *Contra Gaudentium*. Nous ne savons d'ailleurs pas si le farouche donatiste s'est brûlé ou non.

Ces trois ouvrages de Gaudentius ont été écrits à Thamugadi. Il est particulièrement intéressant de replacer ces polémiques religieuses et cette littérature dans le cadre des admirables ruines de Timgad, l'ancienne Thamugadi.

M. Mispoulet donne lecture d'une note sur la date de la rédaction de l'Histoire Auguste.

COMMUNICATION

COMPTE RENDU DES FOUILLES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME A BOLOGNE,

PAR M. A. GRENIER, MEMBRE DE L'ÉCOLE.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de remercier l'Académie des fonds qu'elle a généreusement mis à la disposition de l'École française de Rome pour exécuter les fouilles que j'ai été chargé de faire à Bologne. Voici quelle a été l'idée directrice de ces fouilles, et quels en sont les résultats obtenus jusqu'ici.

Depuis l'année 1869, à laquelle remonte la découverte des premières tombes étrusques de la Certosa, les fouilles ont été nombreuses à Bologne même et dans les environs. Elles y ont mis au jour des sépultures de deux genres absolument différents.

Les plus anciennes sont à incinération. Les cendres sont enfermées dans un ossuaire de forme caractéristique, en terre noirâtre grossière. La vaisselle qui l'accompagne est de fabrication indigène, faite sans l'aide du tour, en terre rougeâtre ou noirâtre, suivant le degré de la cuisson. Les armes, les ustensiles, les ornements personnels, déposés dans l'ossuaire ou à côté de lui, sont ceux d'un peuple encore barbare, n'ayant pour ainsi dire aucun sentiment de l'art et en possession de moyens techniques encore très rudimentaires. La civilisation à laquelle appartiennent ces tombes a reçu le nom de civilisation villanovienne, du

nom d'une localité voisine de Bologne, où la première nécropole de ce genre a été découverte en 1857. Postérieure à la civilisation des terramares, elle peut être datée, à Bologne au moins, du VIIIe au VIe siècle avant notre ère.

La seconde catégorie de tombes est d'un genre très différent. L'inhumation est le mode de sépulture de beaucoup le plus employé. Les squelettes, ceux du moins qui n'ont pas été dépouillés par les voleurs antiques, portent des bijoux d'or et d'argent. Le mobilier des tombes se compose de beaux vases de bronze, fondus d'une seule pièce, de candélabres surmontés de petites statuettes, et surtout de vases figurés, de provenance grecque. Les tombes enfin sont le plus souvent surmontées d'une stèle, ornée de motifs figurés empruntés aux mythes religieux étrusques et portant parfois des inscriptions étrusques. Les quatre cents et quelques tombes découvertes à la Certosa appartiennent à cette classe. Les vases que l'on y rencontre permettent de dater ces sépultures du Ve siècle.

Les tombes villanoviennes d'une part, les tombes étrusques de l'autre, se sont rencontrées jusqu'ici, formant des nécropoles distinctes, réparties aux quatre points cardinaux de la ville.

Au Nord et à l'Est, la ville moderne s'étend au delà du périmètre de la ville antique. On n'a donc pu retrouver, en creusant les fondations de maisons, qu'un petit nombre de tombes villanoviennes. Au Sud de la ville, au pied des collines qui bordent Bologne de ce côté, s'est rencontrée d'abord une nécropole villanovienne sur l'emplacement occupé par l'Arsenal militaire, puis plus loin, une très riche nécropole étrusque dans le jardin public de Bologne, le Giardino Margherita. Les deux groupes de tombes sont séparés par une distance de 500 mètres environ qu'il est actuellement impossible de fouiller. On ne saurait donc songer à déterminer de ce côté la relation existant entre les deux nécropoles.

A l'Ouest de la ville, hors la Porte Sant' Isaia, on a constaté le même fait qu'au Sud de la ville, c'est-à-dire l'existence de deux nécropoles distinctes : une nécropole villanovienne et une nécropole étrusque.

A 7 ou 800 mètres de l'enceinte actuelle se rencontre d'abord un petit torrent descendant des collines de l'Osservanza : le Ravone. A 100 mètres environ de ce torrent ont été retrouvées les premières tombes villanoviennes. A mesure que l'on s'éloigne de la ville, on constate que ces tombes sont de caractère de plus en plus récent, tout en portant l'empreinte d'une seule et même civilisation. Au bout de 500 mètres environ s'est rencontré un espace d'une cinquantaine de mètres ne contenant absolument aucune sépulture. Puis commencent et se continuent, sur une longueur de 1500 mètres jusqu'à la Certosa, les tombes de caractère nettement étrusque.

Tels ont été les résultats obtenus par les très zélés et très consciencieux archéologues bolonais, MM. Gozzadini, Zannoni et Brizio. Les conclusions à en tirer sembleraient nettes si l'on n'avait à s'occuper que des données de l'archéologie bolonaise et si la question qui se pose à Bologne ne se rattachait à celle de l'origine des Étrusques. En effet, après avoir trouvé des tombes villanoviennes à Villanova, puis à Bologne, on a découvert des nécropoles portant l'empreinte de la même civilisation en Étrurie proprement dite : à Volterra, à Vetulonia, à Corneto, à Vulci ; dans les pays latins : à Faléries, dans les monts Albains, à Rome même sur l'Esquilin et au-dessous du Forum, et tout récemment dans l'Italie méridionale jusqu'à Timmari, près de Matera [1]. La distinction qui semble s'imposer à Bologne entre les tombes villanoviennes et les tombes étrusques est infiniment plus difficile à faire dans l'Étrurie proprement

1. *Monumenti antichi pubbl. dall' Accademia degli Lincei*, XVI 1906, 1re livraison.

dite. Les deux genres de sépultures se mêlent et se confondent. Objets de fabrication locale et d'importation étrangère se trouvent associés dans les mêmes tombes. Il est à Corneto et à Vulci, par exemple, toute une catégorie de tombes caractérisée par la présence de vases corinthiens et protoattiques, datant par conséquent de la fin du VIIe et du début du VIe siècle, qui semble former la transition naturelle entre les tombes dites villanoviennes et les tombes étrusques. Ce sont ces faits qui ont donné naissance à la théorie exposée et soutenue par M. Helbig. Les Villanoviens ne seraient, selon lui, que des protoétrusques. Ces protoétrusques, arrivés par voie de terre dans l'Italie septentrionale, l'auraient occupée et colonisée avant de descendre s'établir en Étrurie. Ce seraient les traces de leur passage et de leur établissement à Bologne que nous auraient conservées les tombes villanoviennes. M. Brizio, le savant conservateur du Musée de Bologne, a relevé le défi lancé par M. Helbig à l'archéologie bolonaise en mettant en doute les résultats obtenus par elle. M. Brizio maintient la tradition de l'arrivée des Étrusques par la mer Tyrrhénienne. Selon lui, les Étrusques, après s'être établis en Étrurie ne sont arrivés à Bologne qu'au Ve siècle. Ils l'ont conquise sur les Villanoviens qui, depuis des siècles, y étaient établis. Bologne serait ainsi une des trois cents villes et villages que, d'après Tite Live, les Étrusques enlevèrent aux Ombriens. La population dite villanovienne appartiendrait en effet à la race ombrienne, sœur des races latines et osques [1].

Les deux adversaires, M. Helbig et M. Brizio, étaient d'accord pour reconnaître que le nœud de la question étrusque se trouvait à Bologne. Ce sont les nécropoles

1. Helbig, *Sopra la provenienza degli Etruschi*, dans les *Ann. dell' Ist.*, 1884. — Brizio, *La provenienza degli Etruschi*, dans les *Atti e Memorie della R. Deput. di Storia Patria per la Prov. di Romagna*, 1885.

bolonaises qui, en attendant que l'on connaisse la langue des Étrusques, doivent permettre de juger de l'origine de ce peuple mystérieux.

Si, comme le pense M. Helbig, les Étrusques sont arrivés du Nord, par la voie de terre, les traces de leur passage à Bologne doivent présenter un caractère plus archaïque que celles qu'ils ont laissées dans l'Étrurie proprement dite. Or, au contraire, les tombes villanoviennes retrouvées jusqu'à présent à Bologne sont de caractère évidemment plus récent que celles du Monte S. Angelo, près de Faléries, et que les plus anciennes de Corneto, par exemple. Il faudrait donc arriver à trouver à Bologne des tombes villanoviennes au moins contemporaines des plus anciennes de l'Italie centrale.

D'autre part, si les Étrusques de la Certosa sont les descendants directs des protoétrusques de Villanova, on doit constater dans leurs nécropoles d'abord, puis dans l'art et dans l'industrie bolonaise, une parfaite continuité, le développement ininterrompu d'une même civilisation. Il devrait y avoir à Bologne, comme à Corneto, de ces tombes mi-villanoviennes, mi-étrusques, caractérisées par la présence d'objets archaïques dûs au commerce avec l'Orient, et notamment de vases corinthiens et protoattiques. Or ce genre de tombes a fait jusqu'ici complètement défaut à Bologne. La série des vases grecs qui garnissent les tombes étrusques ne commence qu'avec les vases à figures rouges. Ceux de style sévère y sont même peu nombreux. Les vases à figures noires de Bologne sont de style lâché et contemporains de ceux à figures rouges.

J'ai donc voulu rechercher à Bologne, premièrement, des tombes villanoviennes de caractère plus archaïque que celles que l'on connaissait jusqu'ici ; et en second lieu, la transition entre les sépultures villanoviennes et les tombes de caractère indiscutablement étrusque.

Les plus anciennes des tombes villanoviennes trouvées à Bologne se sont rencontrées hors de la Porta Sant' Isaia, à

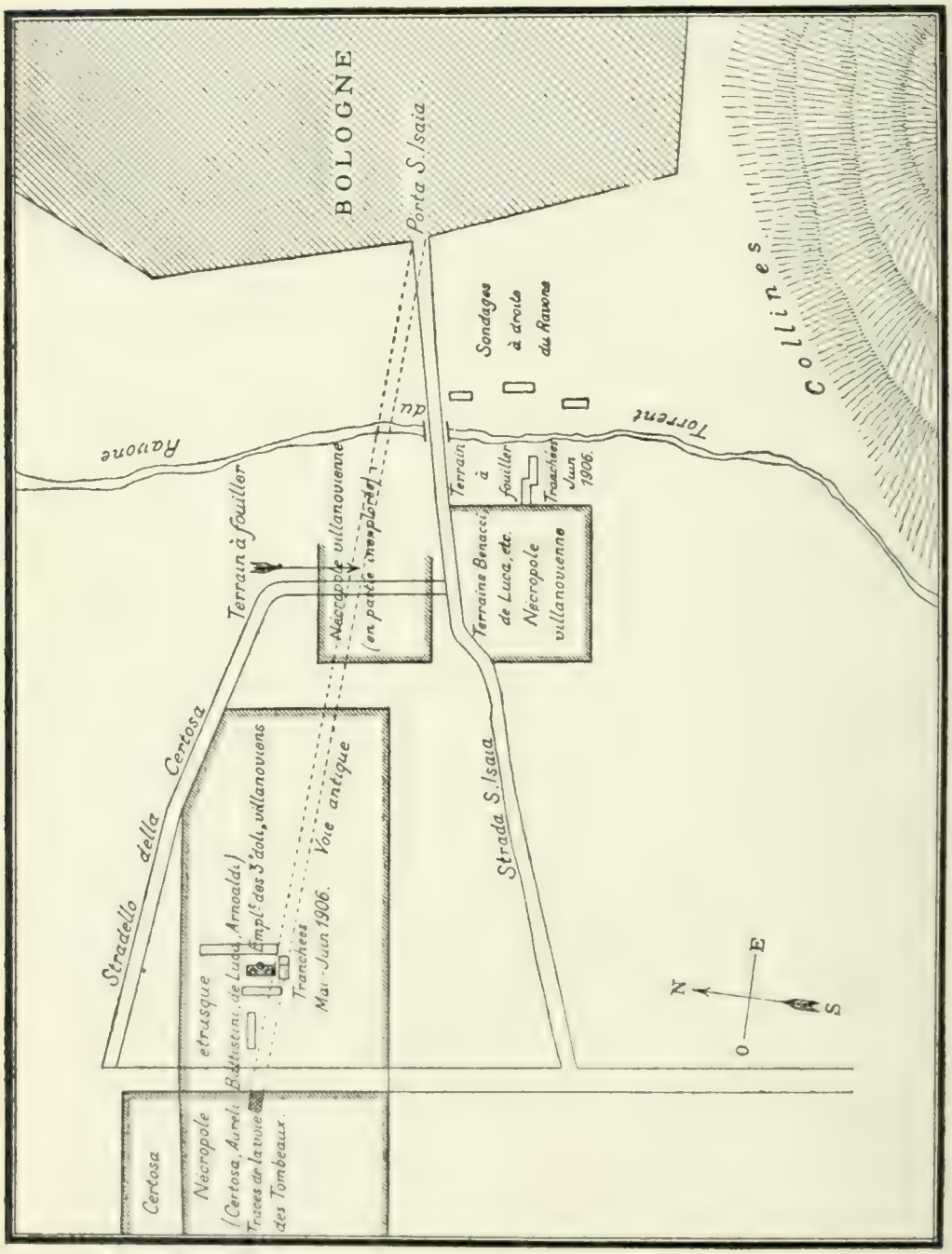

Fouilles de M. A. Grenier à Bologne.

une centaine de mètres à l'Ouest du torrent le Ravone, dans le terrain Benacci.

Où chercher les sépultures qui avaient dû les précéder? Évidemment plus près de la ville. Il fallait trouver le commencement de cette nécropole dont on n'avait fouillé que le centre.

J'ai commencé par m'assurer par des sondages que cette nécropole ne s'étendait pas en deçà du Ravone. Trois sondages faits entre 20 et 70 mètres du Ravone, à des hauteurs diverses, m'ont tous trois donné une réponse absolument négative. La nécropole ne commençait qu'au delà du torrent. C'est donc dans le terrain immédiatement à l'Ouest du torrent que j'ai ouvert des tranchées. Une première tranchée ne m'a fourni que trois squelettes déposés en terre sans aucun objet. Mais l'un d'eux était recouvert d'une couche de cailloux de fleuve, semblables à ceux qui fréquemment recouvrent les tombes villanoviennes, ou en forment les parois. Au-dessus d'un autre, j'ai trouvé quantité de débris organiques, de nombreux os d'animaux, de volailles, de bœuf et de chien, formant au-dessus du mort une sorte de tumulus.

Dans une seconde tranchée, ouverte dans le voisinage de la première, un nouveau squelette, recouvert d'un tumulus du même genre, portait encore, outre ses fibules, caractéristiques de l'époque villanovienne avancée, deux bracelets : un de bronze, l'autre de fer, et une grande épingle à cheveux de bronze. On en peut conclure que les quatre squelettes, ensevelis dans la même couche archéologique, sont des squelettes de villanoviens. Ni l'une ni l'autre de ces deux tranchées ne m'a fourni de ces tombes à incinération archaïques que je cherchais. Je suis arrivé au contraire à trouver cent pour cent de tombes à inhumation, alors que la proportion des inhumés, par rapport aux incinérés, était, dans la nécropole de Villanova et dans le reste de la nécropole Benacci, de quatre pour cent.

La seconde tranchée m'a même fourni un résultat plus curieux. A 5 mètres de distance du squelette villanovien,

dans cette nécropole où jamais auparavant on n'avait retrouvé que des sépultures très antérieures à l'époque étrusque, j'ai mis au jour une tombe de caractère étrusque parfaitement net. Le squelette avait encore sur l'épaule gauche une fibule de bronze à étrier terminé par un petit bouton, semblable à celles de la Certosa. Une autre fibule serrait la tunique entre les jambes près du bassin. Du côté gauche, à hauteur de l'épaule, étaient disposés deux vases de terre noirâtre, bien faits au tour, de fabrication locale, un petit plat de terre rouge qui semble d'importation attique et une belle œnochoé à bord trilobé à vernis noir, de provenance certainement attique. Elle était intacte, mais malheureusement sans figures.

La forme du bracelet et des fibules de la tombe à inhumation villanovienne la datent de la fin du VIIe ou du début du VIe siècle. La tombe étrusque est certainement du milieu du Ve siècle. Comment ces deux tombes se trouvent-elles associées presque dans la même couche archéologique? J'aurais voulu ouvrir de nouvelles tranchées parallèles aux premières pour voir si j'allais trouver associées en cet endroit les tombes villanoviennes et étrusques, partout ailleurs séparées. Les travaux de la moisson, en m'enlevant mon équipe d'ouvriers, m'ont forcé de remettre à plus tard la continuation de l'exploration de ce terrain.

J'avais, pour me guider dans l'accomplissement de la seconde partie de mon programme de fouilles : la recherche des tombes de transition entre l'époque villanovienne et l'époque étrusque, les données d'une petite fouille exécutée en 1896. Au milieu de la nécropole étrusque, à 300 mètres à l'Est de la Certosa, dans le voisinage des tombes à inhumation de pur caractère étrusque, Zannoni avait mis au jour trois tombes à incinération de la période villanovienne avancée. C'étaient trois grands *doli* de terre rougeâtre, contenant, avec les cendres, une vaisselle de

formes et de facture indigènes, et quelques bijoux d'argent doré de style étrusque. Ces trois tombes, véritables tombes de transition, étaient-elles isolées? J'espérais en trouver d'autres du même genre, rencontrer peut-être en cet endroit, non seulement les bijoux, mais les vases et les bronzes qui marquent dans l'Italie centrale le début de l'art étrusque.

Après quelques sondages pour retrouver l'emplacement de ces *doli*, j'ai ouvert, à droite et à gauche de la tranchée qui les avait fournis, des tranchées parallèles. Sur une superficie de 30 mètres de long et de 20 mètres de large, j'ai exploré tout le terrain environnant. Je dois confesser que je n'ai trouvé aucune trace de tombes semblables à celles de 1896. A droite et à gauche, sur toute la longueur de mes tranchées, je n'ai rencontré que des tombes de caractère étrusque parfaitement net. Sur 14 de ces tombes, 10 étaient à inhumation et 4 à incinération. Des tombes à incinération se rencontrent d'ailleurs également à la Certosa. Les cendres sont enfermées soit dans des vases de terre rouge grossière, soit dans des situles de bronze, soit même dans des vases figurés grecs. Trois des tombes à incinération que j'ai retrouvées, avaient été dépouillées dès l'antiquité et ne contenaient plus que des cendres du bûcher. La quatrième, absolument intacte, se composait d'un *dolio* de terre grossière contenant les cendres, accompagné de vases accessoires de *bucchero nero*.

La plupart des tombes à inhumation que j'ai rencontrées avaient été également visitées par les voleurs antiques. J'y ai retrouvé épars de nombreux fragments de vases grecs à vernis noir uni et de vases figurés. J'espère qu'on en pourra recomposer un certain nombre. Le Musée de Bologne a bien voulu se charger de ce travail. Je pourrai, lorsqu'il sera terminé, présenter et publier les photographies de ces quelques découvertes.

Ces tombes, en somme, sont exactement de même nature et de même date que celles de la Certosa et du reste de la

nécropole étrusque retrouvée à Bologne. Sous ce rapport elles n'apprennent rien de bien nouveau. Les fouilles, jusqu'ici, n'ont fait que confirmer les résultats précédemment acquis par les archéologues bolonais. Elles confirment absolument l'opinion exprimée par M. Brizio. Elles m'ont permis en outre de constater :

1° Que les tombes villanoviennes retrouvées en 1896 parmi les tombes étrusques ne constituaient que des exceptions isolées. Je n'ai pu trouver trace, à Bologne, d'une nécropole de transition, et je crois qu'on n'en saurait parler.

2° En ce qui concerne la céramique bolonaise, il est absolument erroné de dire que le *bucchero nero*, si courant en Étrurie proprement dite, n'était pas en usage à Bologne. Les exemplaires en sont sans doute exceptionnels au Musée. Ils abondent dans les tombes. Mais l'humidité et la pression de la terre ont réduit en menus fragments ces vases de terre à peine cuite.

3° Les tranchées ouvertes à la recherche de la nécropole de transition m'ont fait retrouver les traces de la voie des tombeaux étrusques. Un autre point de cette route avait été déterminé lors des fouilles de la Certosa. Nous avons maintenant la direction de cette route, et l'on peut constater que, non moins que les tombes, elle est très rigoureusement orientée de l'Est à l'Ouest.

De nombreux emplacements restent encore à explorer à Bologne. Le directeur de l'École française, Mgr Duchesne, ayant ajouté un crédit de 1000 fr. à celui que m'avait accordé l'Académie, je vais profiter de mes vacances pour retourner explorer un terrain situé exactement entre la nécropole villanovienne et la nécropole étrusque, et tâcher de poursuivre, autant que le temps et les ressources financières me le permettront, la recherche des tombes les plus archaïques.

Je n'ai eu qu'à me louer de la bonne volonté et de l'assistance de l'administration des antiquités bolonaises dirigée

par M. Brizio, non moins que de l'aide dévouée que m'a prêtée M. Zannoni. La nouvelle loi italienne est plus favorable aux fouilles que l'ancienne loi Pacca. L'École française a été le premier des Instituts étrangers de Rome à en profiter. Je n'ai eu qu'à me féliciter de l'accueil que j'ai reçu partout comme son représentant.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de son confrère M. E. Pottier, la suite du *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 3e partie : *L'école attique* (Paris, 1906, in-8°).

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Adamantios Adamantiou d'Athènes, un exemplaire du volume qu'il vient de publier sur la célèbre chronique connue sous le nom de Chronique de Morée et ses diverses versions, source capitale de l'histoire des principautés franques fondées en Grèce à la suite de la quatrième croisade. Ce livre est intitulé : Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως. Συμβολαί εἰς τὴν φραγκοβυζαντινὴν ἱστορίαν καὶ φιλολογίαν (Athènes, 1906, in-8°). M. Adamantios Adamantiou, un des plus brillants jeunes érudits de la Grèce, s'est voué à l'étude de l'histoire de sa patrie au moyen âge. Le gouvernement hellénique lui avait accordé une bourse pour suivre à Paris les conférences de l'École normale. Forcé de rentrer en Grèce à la suite d'une grave et douloureuse maladie dont il n'est pas encore entièrement remis, il nous donne ici sa première œuvre originale et débute vraiment par un coup de maître. Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle édition de la célèbre chronique. Les éditions de MM. A. Morel-Fatio et John Schmitt, qui sont excellentes, sont dans toutes les mains. Le livre de M. Adamantios est une étude critique minutieuse de la Chronique de Morée sous ses diverses formes et versions aux divers points de vue des origines, de la philologie, de l'histoire sociale et politique. L'auteur nous dit encore quels furent les premiers pionniers qui ont porté leurs recherches sur ce terrain — et ici le nom de notre Buchon brille du plus vif éclat — et comment s'est déroulée dans le cours du XIXe siècle la connaissance

de cette œuvre historique précieuse entre toutes. M. Adamantios a poussé si loin son étude, qu'il semble avoir épuisé ce sujet si intéressant pour l'histoire française et pour l'histoire grecque. Son livre plein de faits, qui a paru d'abord par fractions dans le *Bulletin de la Société historique et ethnologique grecque*, est divisé en sept chapitres. Dans le premier, l'auteur parle des institutions de la principauté franque de Morée fondée par les Villehardouin à la suite de la croisade de 1204, et des sources de cette histoire. Dans le second, il s'occupe surtout de la version grecque de la Chronique de Morée et, à cette occasion, de notre Buchon, ce grand érudit encore maintenant si méconnu. Dans les chapitres troisième et quatrième, il traite de l'œuvre du Pseudo-Théodore de Monembasie et de la version italienne de la Chronique. Dans le cinquième, il parle longuement de la version française et à nouveau de Buchon ; dans le septième enfin, il traite des livres officiels aujourd'hui perdus qui étaient conservés dans la principauté et, à ce propos, il développe sa thèse que toutes les diverses formes de la Chronique de Morée parvenues jusqu'à nous proviennent d'une seule et même chronique officielle, sorte de journal dans lequel les conquérants francs écrivaient au jour le jour leurs faits et gestes. Je dois, en terminant cette note déjà trop longue, rendre hommage à l'érudition profonde et si sûre de M. Adamantios. Tous ceux que passionne l'histoire des institutions de l'Orient latin au moyen âge liront ce livre avec le plus vif intérêt. »

M. Boissier présente à l'Académie les deux thèses de M. Merlin, directeur du service des antiquités de la Tunisie : *Les revers monétaires de l'empereur Nerva* et *L'Aventin dans l'antiquité* (Paris, 1906, 2 vol. in-8°). Ce dernier ouvrage, le plus important des deux, est l'histoire d'un quartier de Rome. Il raconte comment cette colline, située en face du Palatin, avait été mise en dehors de l'enceinte sacrée et comment ce qui aurait dû lui nuire fit au contraire sa fortune. Comme elle n'était pas comprise dans le *pomœrium*, les étrangers s'y établirent ; ils y apportèrent leurs cultes. Elle devint le quartier des négociants, la colline des plébéiens. C'est l'occasion pour M. Merlin d'étudier les luttes de la plèbe, le caractère des *sacra externa* et l'importance qu'a prise le commerce à Rome. A propos de ces diverses études, on rencontre à chaque pas, dans le travail de M. Merlin, des opinions nouvelles, des vues fécondes qui montrent tout ce que l'histoire générale peut gagner à ces recherches de détail.

SÉANCE DU 27 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. de Vogüé communique à l'Académie une charte du 15 octobre 1240 donnant le nom d'un évêque de Viviers appelé Bertrand et qui ne se trouve dans aucune des listes publiées, y compris celle de la *Gallia Christiana*. C'est un traité conclu entre l'évêque et le seigneur de la Gorce au sujet du siège qu'à l'instigation de l'évêque il avait fait du château de Sampzou et de la capture du seigneur de ce château.

M. Lair lit une note de M. Brutails, correspondant de l'Académie, archiviste de la Gironde, où il signale l'église de Saint-Orens de La Reulle, près Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), comme possédant une pyramide semblable à celle de l'église de Sauveplantade, dont M. de Vogüé a entretenu récemment l'Académie. Une coupe de cette partie du monument est jointe à cette note, dont M. de Vogüé reconnaît l'intérêt, tout en indiquant quelque différence entre les deux pyramides.

Voici le texte de la note et le croquis de M. Brutails :

« Bordeaux, 11 juillet 1906.

« Je lis dans les journaux que M. le marquis de Vogüé a signalé à l'Académie des inscriptions une voûte en forme de pyramide qui couvre le carré des transepts de Sauveplantade.

« Il existe au moins une autre voûte du même genre, qui est au-dessus du carré du transept dans l'église abbatiale de Saint-Orens de La Reulle, un peu au-dessus de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées).

« Cette église romane de Saint-Orens est bien délabrée. Des quatre arcs du carré du transept, trois sont tombés, en tout ou en partie. C'est dire que la voûte elle-même est loin d'être intacte ; mais son état de ruine en facilite l'étude.

« Elle a la forme d'une pyramide carrée, et elle est posée sur les quatre murs de la croisée. Suivant la pratique ordinaire, la naissance de la voûte est un peu en retrait de l'aplomb intérieur du mur. Cette naissance décrit une courbe de petit rayon.

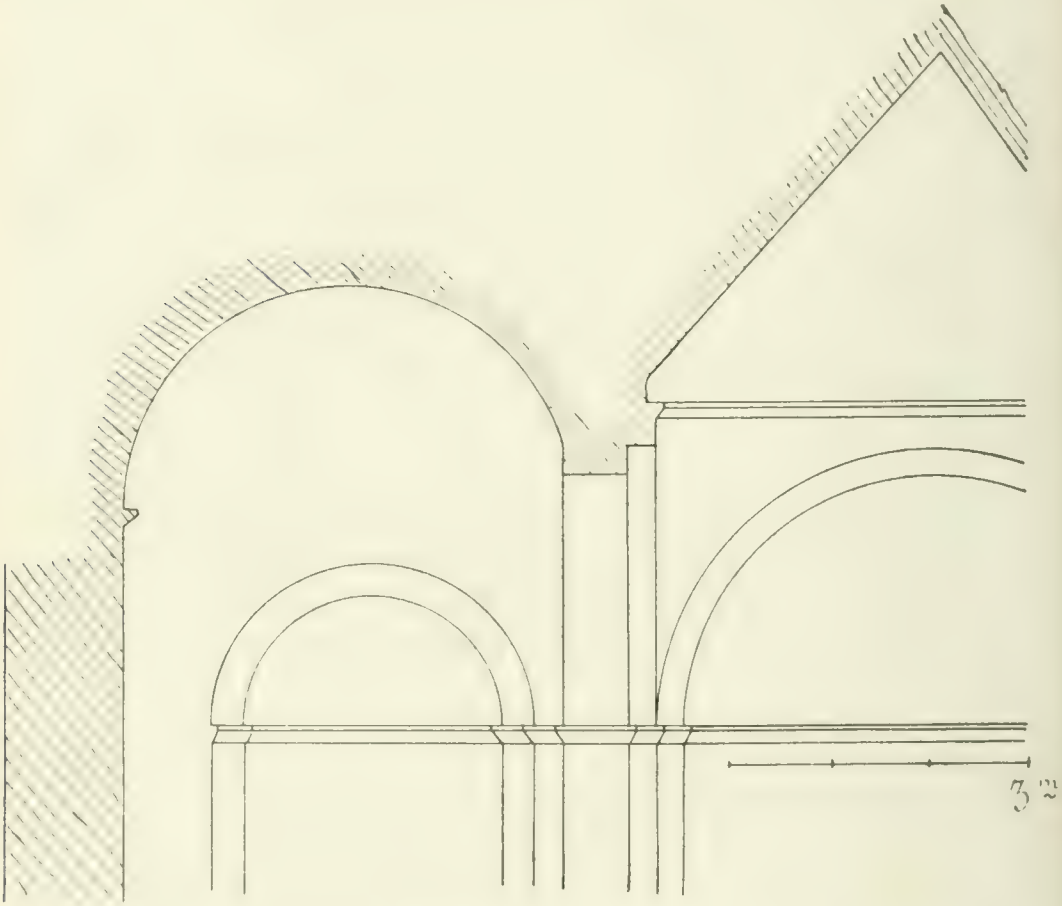

« La maçonnerie est faite de dalles mal taillées. La pyramide n'a pas été élevée en tas-de-charge ; les joints de lit sont à peu près perpendiculaires au parement.

« J'ai le regret de ne pouvoir pas joindre à cette brève note une photographie. Je vous adresse, du moins, un croquis sommaire, que j'espère compléter le mois prochain. »

M. Cagnat fait connaître à l'Académie qu'on a découvert dans la mine de cuivre d'Aljustrel, en Portugal, une table de bronze portant une longue inscription latine. C'est un règlement relatif à l'exploitation de la mine. M. Cagnat, qui n'en possède encore

qu'une copie imparfaite, en lit une traduction provisoire et appelle l'attention de ses confrères sur l'importance du document :

« A Ulpius Aelianus salut.

« ...devra payer comptant au procurateur impérial. Au cas où l'on ne l'aurait pas fait et où l'on serait convaincu d'avoir traité du minerai avant d'avoir soldé le prix ci-dessus mentionné, la part occupée sera confisquée et le procurateur des mines louera le puits tout entier. Celui qui prouvera qu'un colon a traité du minerai avant d'avoir payé le prix de la moitié qui appartient au fisc, recevra le quart.

« Les puits argentifères doivent être exploités suivant le règlement contenu dans cette loi. Les prix seront établis conformément à la libéralité de notre très saint empereur Hadrien Auguste de telle sorte que la propriété de la partie qui appartiendra au fisc appartienne à celui qui le premier aura offert le prix demandé pour un puits et aura payé au fisc 4000 sesterces.

« Celui qui sur cinq puits en aura creusé un jusqu'au minerai devra se mettre à l'œuvre dans les autres sans plus attendre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus; s'il ne le fait pas, un autre aura le droit de les occuper. Si quelqu'un, après vingt-cinq jours donnés à la préparation financière de l'exploitation, commence le travail mais l'interrompt ensuite pendant dix jours consécutifs, un autre aura le droit d'occuper la concession. Tout puits loué par le fisc et auquel on n'aura pas touché dans les six mois pourra être occupé par un autre, à condition que lorsque les matériaux seront extraits dudit puits, la moitié, suivant la coutume, en soit réservée au fisc.

« Celui qui occupe des puits pourra avoir les associés qu'il voudra, à la condition que chacun fournisse aux dépenses pour la partie où il sera associé; sinon, celui qui aura fait les dépenses devra faire afficher le compte de ses dépenses pendant trois jours de suite, au forum, à l'endroit le plus fréquenté, et faire signifier par huissier à ses associés d'avoir à fournir les fonds chacun pour sa part. Celui qui ne les aura pas fournis ou qui aura fait un acte frauduleux pour ne pas les fournir ou pour tromper un ou plusieurs de ses associés sera privé de sa part du puits, et cette part

appartiendra à l'associé, aux associés qui auront fait les fonds. Les colons qui auront mis des fonds pour exploiter un puits réparti entre plusieurs associés auront le droit de formuler une répétition à leurs associés pourvu qu'ils puissent justifier de leurs dépenses. Les colons auront droit également de se céder entre eux les parts des puits qu'ils auront louées au fisc et dont ils auront payé le prix, aussi cher qu'ils pourront. Celui qui voudra céder sa part ou en louer une devra en faire la déclaration devant le procurateur des mines ; autrement on n'aura le droit ni de louer ni de céder. Le débiteur du fisc ne pourra pas donner sa part.

« Les minerais amenés aux puits qu'on aura laissés sur le sol devront être portés aux usines du lever au coucher du soleil; celui qui sera convaincu d'avoir fait sortir du minerai des puits après le coucher du soleil et jusqu'à son lever devra devra payer au fisc 1000 sesterces. Le voleur de minerai, s'il est esclave, sera fouetté par ordre du procurateur et vendu à la condition d'être esclave à perpétuité et de ne séjourner ni dans une mine, ni sur le territoire d'aucune autre mine; le prix de l'esclave appartiendra au maître. S'il est de condition libre, le procurateur confisquera ses biens et lui interdira à jamais les territoires miniers.

« Tous les puits doivent être soigneusement étayés et consolidés; le colon, dans chaque puits, doit faire remplacer les matériaux pourris. Il est défendu de toucher aux piliers et aux étais qu'on aura laissés pour assurer la solidité, de les endommager ou de nuire dans une intention criminelle à la solidité de ces piliers ou de ces étais. Celui qui sera convaincu d'avoir détérioré un puits par la violence ou de l'avoir ébranlé ou d'avoir, dans une intention criminelle, compromis sa solidité, s'il est esclave, sera fouetté par ordre du procurateur et vendu par son maître avec cette condition de ne jamais plus séjourner dans une mine ; s'il est libre, le procurateur confisquera ses biens et lui interdira à jamais les territoires miniers.

« Celui qui creusera des puits cuprifères devra ne pas approcher de la galerie destinée à évacuer l'eau de la mine et laisser de chaque côté au moins quinze pieds. Il est interdit de détériorer la galerie.

« Le procurateur permettra pour rechercher un nouveau filon de pousser un sondage[1] à partir de la galerie, à la condition que ce sondage n'ait pas plus de quatre pieds de largeur et de hauteur et qu'on ne recherche ni n'exploite de minerai dans l'espace de quinze pieds de chaque côté de la galerie. Celui qui sera convaincu d'avoir agi autrement pour les sondages, s'il est esclave, sera fouetté par ordre du procurateur et vendu par son maître avec cette condition de ne séjourner dans aucune mine; s'il est libre, le procurateur confisquera ses biens et lui interdira à jamais les territoires miniers.

« Celui qui creusera des puits argentifères devra rester à distance de la galerie destinée à évacuer l'eau de la mine et laisser de chaque côté au moins soixante pieds; il devra se tenir, pour l'exploitation des puits qu'il aura occupés ou reçus en assignation, dans les limites qui auront été déterminées. Il lui est interdit de les franchir, de recueillir des déchets ou de pousser des sondages en dehors des limites du puits qui lui a été assigné, de telle sorte que... »

M. Salomon Reinach a la parole pour une communication :

« J'ai le plaisir d'annoncer à l'Académie, de la part de notre correspondant M. E. Cartailhac, que des peintures ont été récemment découvertes sur les parois de la grande grotte de Gargas, non loin de Saint-Bertrand-de-Comminges, dans les Pyrénées. MM. Regnault et Cartailhac y ont observé quantité de mains, surtout des mains gauches, soit isolées, soit par petits groupes, ordinairement deux par deux. Ces mains sont figurées tantôt sur fond rouge, tantôt sur fond noir; il est évident que l'image a été obtenue par l'application de la main sur la paroi; c'est une image « au patron ». M. Cartailhac a compté enviro; quatre-vingts mains; il y a plusieurs groupements, certainement intentionnels, de deux mains sur fond noir avec deux mains sur fond rouge. La couleur a subi l'action des eaux incrustantes elle est fixée, presque partout, par un enduit calcaire. D'autres mains, tracées de la même manière sur les parois, ont été signalées dans les grottes voisines de Santander. Il est remarquable

1. Le texte porte ici un mot technique, *ternagus* ou *ternacus*, qu'ignorent les dictionnaires.

que les parois des roches et des cavernes en Australie portent des figures analogues, décrites dans le *Journal of the anthropological Institute* de 1898 (pl. 29), où l'on a supposé que cette figuration de mains témoigne d'une prestation de serment.

« M. l'abbé Breuil a reçu une subvention de l'Académie pour continuer ses recherches dans les cavernes des environs de Santander. Il m'annonce la découverte d'un grand nombre de peintures et de gravures, représentant des bisons, des chevaux, des cervidés, des signes conventionnels — en particulier d'un dessin rouge très ancien, simplement linéaire, qui figure un éléphant (non un mammouth). M. Breuil a contrôlé et dessiné à son tour une très singulière gravure de la grotte dite Hornos de la Peña, déjà publiée dans la Revue *Portugalia*, représentant, sans contestation possible, m'assure-t-il, un singe pourvu d'une longue queue. »

M. S. Reinach signale les témoignages concordants de deux humanistes de la Renaissance, Pontanus et Caelius Rhodiginus, suivant lesquels les Gètes auraient élevé un tombeau à Ovide devant la porte de la ville de Tomes (Varna). Pontanus cite, comme autorité, le grec Georges de Trébizonde, qui disait avoir lu cela dans un « bon auteur ». M. S. Reinach croit que le « bon auteur » en question est le moine Planude, traducteur d'Ovide en grec vers 1300. Il entre, à ce propos, dans quelques détails sur un manuscrit perdu, autrefois possédé par Rhodiginus, et considéré à tort, au XIXe siècle, comme ayant été fabriqué par ce savant. Rhodiginus a cité aussi deux vers de Plaute qui ne se rencontrent pas ailleurs, alors que rien n'autorise à croire qu'il les ait imaginés.

M. Mispoulet continue la lecture de son travail sur la date de la rédaction de l'*Historia Augusta*. Il cherche à résoudre cette question si controversée à l'aide d'une méthode nouvelle d'investigation : le contrôle des textes par les institutions qui y sont mentionnées ou décrites. Dans un mémoire communiqué, il y a deux ans, à l'Académie, il avait montré que Constantin, vers l'an 315, avait profondément transformé le consulat. Aujourd'hui, il s'efforce d'établir que c'est le consulat réformé qui est mentionné par les auteurs de l' « Histoire Auguste ». Trois pas-

sages attribués à Lampride et à Vopiscus supposent que les consuls suffects sont, dès le troisième siècle, nommés par le Sénat. Il en résulte que, dans l'opinion de ces auteurs, la réforme du consulat a été effectuée à une époque assez lointaine pour qu'ils n'en aient pas gardé le souvenir. Sept autres passages empruntés à Capitolin, à Capitolin ou Lampride, à Lampride et à Vopiscus, c'est-à-dire à trois ou peut-être à quatre des auteurs du recueil sur cinq (en négligeant Vulcatius Gallicanus, auteur d'une biographie unique), emploient, pour désigner les *consulares*, une expression nouvelle que la réforme du consulat a rendue nécessaire et qui n'est usitée dans les sources littéraires, épigraphiques ou juridiques, que dans la seconde moitié du IVe siècle. C'est donc à cette époque qu'auraient été rédigées les biographies dans lesquelles se trouvent les passages cités. L'auteur de la communication se croit d'autant plus fondé à proposer cette solution que ses recherches sur les autres institutions ont abouti au même résultat.

M. Bertaux, professeur à l'Université de Lyon, présente les photographies de plusieurs panneaux anciens étudiés ou découverts par lui à Valence (Espagne) : un triptyque flamand de la seconde moitié du XVe siècle; plusieurs panneaux du grand retable léonardesque de la cathédrale de Valence, dont les volets ont été peints en 1507 par deux Espagnols : Fernando de los Llanos et Fernando de l'Almedina; un très curieux panneau du peintre italien Paolo di Santa Leocadia, qui représente aux pieds de la Vierge les trois fils d'Alexandre VI : le duc de Gandia à genoux, avec un estafier qui lève sur lui un poignard; son second frère, César Borgia, que tous les contemporains accusèrent de l'assassinat; et le cadet des trois Borgia, Jofré. César Borgia est représenté dans l'attitude d'un vaincu ou d'un prisonnier qui rend son épée, la garde en bas. Il semble avouer et expier son crime.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom du Dr Carton, les brochures suivantes :

Quatrième chronique archéologique nord-africaine, 1905-1906 (Tunis, 1906, in-8°; extr. de la *Revue tunisienne*);

Quatrième annuaire d'épigraphie africaine, 1904-1905 (Constantine, 1906, in-8°; extr. du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*);

Le Dar-El-Acheb (Dougga) (Constantine, 1906, in-8°; extr. de la même publication);

La Richesse de la Byzacène (Sousse, 1906, in-8°; extr. de la « Monographie du Centre tunisien »).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 3 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Collignon communique à l'Académie un rapport d'ensemble de M. Gaudin sur les fouilles poursuivies à Aphrodisias pendant la campagne d'été de 1905. A ce rapport sont jointes les photographies des statues et des pièces d'architecture découvertes principalement dans les Thermes d'Aphrodisias.

M. Léon Dorez fait une communication sur la collection de manuscrits de Lord Leicester à Holkham-Hall (Norfolk, Angleterre). Grâce à la libéralité du possesseur, M. Dorez a pu terminer, dans un cinquième voyage à Holkham, l'examen des 750 manuscrits dont il avait entrepris le catalogue, aujourd'hui prêt pour l'impression. Cette collection, formée surtout de volumes acquis en Italie dans la première moitié du XVIIIe siècle, a pour premier noyau la bibliothèque de sir Edward Coke, un des plus

célèbres ascendants de la famille, l'adversaire bien connu du chancelier Bacon. Accrue d'une manière tout à fait remarquable par Thomas Coke, premier comte de Leicester, au cours d'un séjour de plusieurs années à Florence et dans les principales villes d'Italie, reliée par les soins de Thomas William Coke, elle a recueilli un nombre assez considérable de manuscrits provenant des bibliothèques padouanes et vénitiennes : presque tout le fonds grec — plus de cent manuscrits — vient de Giulio Giustiniani, qui avait, en 1698, ouvert à Montfaucon les portes de son cabinet. De Florence, viennent, entre autres, un petit livre d'heures aux armes de Laurent de Médicis et de Clarice Orsini, et un Évangéliaire exécuté pour le roi de Hongrie, Matthias Corvin; de Naples, quelques manuscrits classiques qui ont appartenu au poète pétrarquisant Berardino Rota; du Nord de l'Italie, un beau Décaméron de Boccace exécuté pour un prince de Ferrare; de Rome, un cahier de dessins d'antiques attribué à Raphaël et un manuscrit autographe de Léonard de Vinci. L'Allemagne du Sud a fourni à la collection quatre magnifiques livres liturgiques ornés de peintures, revêtus de reliures en argent doré et provenant de l'abbaye guelfe de Weingarten. Les Flandres sont représentées par six grands volumes de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, décorés d'admirables miniatures, et dont l'un porte la signature de Marguerite d'Angleterre, troisième femme de Charles le Téméraire; et, en outre, par une quinzaine d'entre les manuscrits à peintures rassemblés par Raphaël de Marcatel, bâtard du duc Philippe le Bon et abbé de Saint-Bavon de Gand. De Cantorbéry et des abbayes de l'East-Anglia viennent quelques intéressants manuscrits. Mais c'est de France que sont sortis presque tous les plus beaux volumes de la collection de Lord Leicester, non point qu'ils soient tous français ou exécutés en France, mais ils y ont séjourné, chez Paul Petau, chez Jacques Cujas, chez d'autres encore, et en particulier, jusque vers le premier tiers du XVIIIe siècle, dans le couvent des Augustins Déchaussés de Lyon, gravement responsables de la dispersion des trésors rassemblés dans leur maison. M. Dorez signale, en terminant, une superbe Bible à peintures du XIVe siècle, probablement exécutée à Avignon, tardivement munie des armes de l'antipape Clément VII, et qui, en 1788, était encore à Rouen.

M. Dorez se propose d'ailleurs de communiquer prochainement à l'Académie une centaine d'excellentes photographies des meilleures miniatures contenues dans les manuscrits de Holkham-Hall, photographies exécutées à l'aide de deux subventions qui lui ont été généreusement accordées par l'Académie elle-même, sur la fondation Piot, et par la Société des Bibliophiles françois.

M. l'abbé Thédenat, au nom de la Commission des Antiquités de la France, donne lecture du rapport sur le concours de cette année [1].

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport sur les travaux des Commissions de publication pendant le 1er semestre de 1906 [2].

APPENDICES

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1906,

PAR M. L'ABBÉ THÉDENAT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

LU DANS LA SÉANCE DU 3 AOÛT 1901.

M. Léon Mirot, à qui la Commission du concours des Antiquités nationales a décerné la première médaille, avait envoyé deux ouvrages.

Le premier, le plus important, est intitulé : *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences.*

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Aux dernières heures de sa vie, Charles V fut pris de scrupules au sujet de la légalité de certains impôts perçus sur son peuple. Il crut qu'il était de son devoir de les abolir. Sentiment honorable dont l'histoire nous offre peu d'exemples; nuisible cependant, car il devint pour le peuple la source de maux nouveaux. Ces impôts en effet étaient nécessaires. Force fut à Charles VI de les rétablir ou de les remplacer par d'autres impôts. De là, chez le peuple déçu dans ses espérances, mécontentement violent, et, par suite, ces émeutes connues sous le nom d'*Insurrections urbaines*, qui éclatèrent sur plusieurs points du royaume.

Des récits contemporains, des pièces d'archives judicieusement interprétées et combinées ont permis à M. Léon Mirot d'étudier à fond, dans l'ensemble et dans les détails, cette intéressante période. Il a repris les textes déjà publiés pour les mettre en place et en valeur avec plus de soin et de précision qu'on ne l'avait fait antérieurement. Mais c'est surtout à l'aide des pièces inédites tirées du Trésor des chartes et des débris des archives de la Chambre des comptes que l'auteur a pu tracer un tableau vivant des événements, définir le caractère et l'action de plusieurs assemblées d'État, analyser l'organisme financier tel qu'il fut rétabli par les conseillers de Charles VI, justifier ses conclusions sur le développement du pouvoir royal, sur les avantages de la centralisation administrative à la veille des événements désastreux qui marquèrent la seconde période du règne de Charles VI.

M. Mirot a su donner à son sujet toute l'ampleur qu'il comporte et écrire un chapitre neuf et très profondément étudié de l'histoire générale de la France à la fin du XIVe siècle; œuvre pleine d'intérêt au point de vue historique, économique et littéraire.

C'est encore au règne de Charles VI qu'a trait le second volume de M. Mirot : *Isabelle de France, reine d'Angleterre, duchesse d'Angoulême, duchesse d'Orléans.*

L'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvait mettre en relief la vie courte et accidentée d'Isabelle de France, fille de Charles VI.

Née en 1389 et destinée dès son enfance à épouser Jean, fils de Pierre II, comte d'Alençon, Isabelle est, en 1396, mariée à Richard II, roi d'Angleterre. Veuve à l'âge de douze ans, elle revient en France et, en 1406, épouse en secondes noces Charles, comte d'Angoulême, fils de Louis, duc d'Orléans. Enfin, trois ans plus tard, dans sa vingtième année, elle meurt.

On ne pouvait écrire la vie de cette princesse sans entrer dans le détail des plus notables événements du règne de Charles VI, sans se heurter à chaque pas aux faits dont Isabelle fut plus d'une fois, en France et surtout en Angleterre, la très involontaire actrice et la très innocente victime. M. Léon Mirot s'est acquitté de cette tâche en historien bien informé; son récit se présente sous une forme toujours attachante, souvent touchante.

La seconde médaille a été décernée à M. Ph. Lauer pour son édition des *Annales de Flodoard*.

Venu après de nombreux éditeurs et commentateurs, M. Lauer nous offre une édition annotée qui, tout en profitant des travaux antérieurs qu'elle dépasse, présente cependant les caractères d'une œuvre originale, tant il a apporté à l'établissement du texte, d'après les cinq manuscrits de son auteur, de discernement et de sage critique.

Les soixante-huit pages de l'introduction, pleines d'observations neuves, nous font connaître en détail les particularités de la vie de Flodoard, sa manière de travailler. Nous savons aujourd'hui que le commencement des *Annales* n'a pas été perdu et que les chiffres grecs mis en regard des différents paragraphes ne désignent pas des divisions, mais le millésime des années suivant l'ère mondaine de Byzance.

Les notes sont nombreuses, courtes, mais substantielles ; elles abondent en renseignements sur la chronologie, l'identification des noms d'hommes et de lieux, sur les rapprochements à faire avec les chroniqueurs contemporains et sur le parti qu'en ont tiré les historiens modernes.

L'appendice comprend des morceaux importants qui jettent beaucoup de lumière sur le texte.

La *varia lectio* est à part et très bien disposée ; la table, tout entière analytique, intelligemment faite.

En un mot, dans l'œuvre de M. Lauer, la méthode et l'exécution sont irréprochables.

Les Assemblées du clergé de France, origine, organisation, développement, 1561-1615 : tel est le titre de l'ouvrage de M. Serbat auquel a été décernée la troisième médaille.

Depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, les Assemblées du clergé ont joué un rôle considérable dans l'histoire intérieure de la France. Chargées de régler la participation du clergé aux dépenses de l'État, elles eurent à conclure des conventions financières avec le roi et avec le bureau de l'hôtel de ville, à consentir de nombreuses aliénations de biens, et aussi, quand l'argent comptant manquait, à contracter des emprunts, à vendre des offices ou des rentes en en garantissant le revenu. De là naquit peu à peu, au point de vue des intérêts matériels, une organisation du clergé de France qui méritait d'être étudiée de très près.

Le clergé ne se prêtait pas toujours de bonne grâce à ce *département* des décimes réclamées par le pouvoir royal ; quoique déclarant ne l'accorder que par sa seule volonté, il sentait bien que, malgré lui, il devenait contribuable. Dès lors, ses agents, en lutte incessante avec les représentants du fisc, dissimulent le plus possible la base des décimes et se refusent à donner un état exact des biens et des revenus de leur ordre.

Parallèlement aux questions d'argent très ardues, très complexes, il était nécessaire de rechercher aussi dans les actes de ces Assemblées les inévitables influences politiques et la constante préoccupation des intérêts religieux.

L'étude des Assemblées du clergé de France emprunte encore un grand intérêt historique à ce fait qu'elles furent presque toujours convoquées au milieu de circonstances politiques d'une grande gravité : guerres, troubles intérieurs, périodes de crise dans le gouvernement du pays.

Les recherches de M. Serbat devaient donc avoir pour objet l'histoire de ces Assemblées et leur rôle au point de vue financier, politique et spirituel. Il a été nécessaire, pour mener à bonne fin cette triple étude, de mettre en œuvre une masse considérable de documents à peine défrichée jusqu'à ce jour : procès-verbaux, comptes rendus officiels ou officieux, rapports, enquêtes, pièces publiques ou particulières. M. Serbat a apporté à ce dépouillement une conscience et une critique dignes de tous éloges ; il a su, avec une sage mesure, encadrer l'histoire particulière de ces Assemblées dans l'histoire générale de la France. Sous le style simple et clair qui convient au sujet, son œuvre est originale ; certaines de ses parties sont complètement nouvelles.

L'Académie espère que la distinction dont il est honoré encouragera M. Serbat à poursuivre jusqu'à la Révolution française une étude si bien commencée.

Une quatrième médaille a été décernée à l'ouvrage de M. René d'Allemagne, intitulé : *Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle.*

Fruit de longues études et de patientes recherches, cet ouvrage, si on le compare aux livres antérieurs qui traitent du même sujet, marque un incontestable progrès.

Jusqu'à ce jour, l'origine des cartes à jouer a été souvent débattue et toujours résolue par des hypothèses. Les sages s'en tenaient à l'opinion du P. Menetrier qui a au moins

le mérite d'être appuyée sur un document : les cartes à jouer auraient été inventées au temps du roi Charles VI. Mais, dans des documents d'archives, M. d'Allemagne a trouvé, en 1377, peut-être même en 1337, mention de jeux de cartes. Si ces documents ne réussissent pas à préciser la date d'origine des jeux de cartes, ils ont tout au moins le mérite de détruire une légende et de nous reporter à une époque plus ancienne.

Les questions soulevées par l'étude des cartes à jouer sont multiples et complexes, ayant trait à l'art, à l'industrie, au commerce.

Leur histoire est intimement liée à celle de la gravure sur bois. On gravait en effet des bois pour l'impression des jeux de cartes qui, ensuite, étaient coloriés à la main et traités avec un soin particulier, à la façon des miniatures.

A la fin du XVe siècle, les cartiers formaient une dépendance de la corporation des peintres. Toutefois, l'usage de certaines couleurs leur était interdit.

La recherche des centres où la fabrication des cartes fut autorisée forme dans ce livre une partie d'un réel intérêt pour l'histoire locale; partie nouvelle aussi, car personne, jusqu'à ce jour, ne l'avait soumise à une étude d'ensemble.

Au XVe siècle, il existait des cartiers dans beaucoup de villes; leur nombre augmente encore au XVIe siècle et toutes les villes de quelque importance possèdent des fabriques de cartes. Dans certains centres, à Rouen, par exemple, nous voyons des corporations de cartiers riches et puissantes se cotiser ou être taxées à des sommes considérables, pour des travaux publics.

Ce n'est pas seulement en France, mais aussi en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Portugal, que l'auteur étudie sous ses différents aspects l'histoire des cartes à jouer. La concurrence étrangère profita à la beauté artistique des cartes : les maîtres cartiers firent de louables efforts pour résister, par une fabrication supérieure,

à l'importation des peuples voisins, pour s'assurer leur clientèle. Les cartes fines sont d'origine française.

Les cartiers étaient soumis à une législation spéciale. Nous avons vu que l'emploi de certaines couleurs leur fut interdit. La France se trouvait autrefois divisée en six régions dont, pour employer l'expression de droit et de métier, chacune éditait un portrait absolument différent qu'on ne pouvait pas importer d'une région dans une autre.

Pendant tout le XVe siècle et une partie du XVIe, les cartes à jouer demeurent franches de tout droit. Mais la déclaration du 25 mai 1583 porte que toutes les cartes seront désormais imposées à l'intérieur d'un sou parisis sur chaque paire, de deux sous par jeu de tarot. A dater de cette époque, la royauté cherche à tirer un revenu de la vente des cartes, soit directement, soit en l'affermant. Nous voyons, à Rouen, cette fabrication, autrefois si florissante, ruinée par les charges imposées au commerce de l'exportation.

La partie fiscale et commerciale de cette étude, traitée à fond à l'aide de documents inédits, est tout à fait nouvelle et offre un grand intérêt.

Les pièces justificatives, rejetées dans un appendice, sont toutes complètement inédites. Quelques-unes d'entre elles, comme les statuts des naypiers ou cartiers de Toulouse, constituent des documents historiques de haute valeur. Les statuts des naypiers, rédigés en 1465, forment en effet un code absolument complet de tout ce qui touche à l'industrie cartière à cette époque.

La table analytique, composée de 6000 articles, permet de se reporter à toutes les matières contenues dans les deux gros volumes. Une table de 3000 noms, dressée à l'aide des documents d'archives, des registres de l'état civil conservés dans les paroisses, des pièces de procédure, arrêts et règlements, nous donne la liste des maîtres cartiers de France et de Belgique, avec indication des dates et des résidences;

table appelée à rendre aux chercheurs les plus grands services ; on sait combien la persistance des types une fois adoptés rend difficile la classification chronologique des jeux de cartes.

L'illustration offrirait peut-être moins d'agrément aux yeux, mais certainement plus d'utilité aux travailleurs si elle était disposée méthodiquement ; d'ailleurs, une table bien dressée corrige ce défaut. L'auteur nous a donné 3200 reproductions, dont 956 en couleur, et 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle. Au point de vue de l'image — et en pareil sujet l'image est un document de premier ordre — on ne pouvait rien souhaiter de meilleur ni de plus complet. Non seulement M. d'Allemagne a illustré infiniment mieux que ses prédécesseurs les jeux de cartes connus, mais il en a, en grand nombre, trouvé de nouveaux dans les musées et dans les collections de France et de l'étranger. Les cinq planches du célèbre jeu de tarot dit de Charles VI sont reproduites avec une perfection dont n'avait approché aucun éditeur. Parmi l'illustration inédite, signalons, pour le XVe siècle, la boîte de jeu et la custode en cuir du musée de Turin, la tapisserie de Bâle représentant des joueurs, les cartes à enseignes espagnoles éditées à Toulouse par Antoine de Logirieux ; pour le XVIe siècle, les cartes françaises des Archives de la Vienne, le jeu de tarot qui est passé par la collection du baron Pichon, le jeu satirique de la collection Figdor, les cartes du Musée du cinquantenaire à Bruxelles, gravées par Alexandre Meyer sur plaquettes d'argent massif, etc.

Il est heureux qu'un pareil sujet ait tenté un auteur assez érudit pour en réunir les éléments, assez libéral pour le documenter par une si merveilleuse illustration [1].

1. Cet ouvrage pousse jusqu'au XXe siècle l'histoire des cartes à jouer. Les rapporteurs se sont spécialement occupés de la partie antérieure au règne d'Henri IV qui, seule, rentre dans les conditions du concours.

La première mention a été attribuée au *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, par M. G. Dottin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Un manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique ne peut être qu'une œuvre très complexe, exigeant chez son auteur des connaissances étendues. Des sciences variées, en effet, dont chacune constitue une spécialité, apportent leur contingent à l'étude de nos antiquités nationales : la philologie, l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique, la mythologie. La difficulté de la tâche avait jusqu'ici arrêté les bonnes volontés, et force était de s'en tenir à l'ouvrage, aujourd'hui bien distancé, de M. Roger de Belloguet. M. Dottin a osé assumer une responsabilité qui en avait effrayé d'autres, nous rendant ainsi un service dont il faut lui savoir gré. Il nous donne, sous un petit format, avec un plan méthodique, des tables très intelligemment faites, un manuel de l'antiquité celtique, c'est-à-dire de nos antiquités nationales. Ce manuel est dès aujourd'hui excellent ; il sera parfait le jour où, pour une nouvelle édition qui, sans doute, ne se fera pas longtemps attendre, l'auteur aura plus largement puisé aux sources archéologiques.

M. l'abbé C. Allibert a obtenu la seconde mention pour son *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie.*

Seyne est un chef-lieu de canton qui ne compte guère plus de 1900 habitants, y compris les hameaux qui font partie de la commune. C'était autrefois, en raison du voisinage de la frontière, une place fortifiée. L'histoire de cette petite ville n'a jamais été marquée par des événements bien considérables. Cependant, du XIVe au XVIe siècle, Seyne a été le théâtre de faits militaires qui ont laissé trace dans ses annales, principalement au temps des guerres avec la Savoie et pendant les guerres de religion. Ajoutons qu'elle a conservé une partie notable de ses archives à l'aide des-

quelles on peut se rendre compte du fonctionnement, toujours intéressant à étudier, des institutions municipales.

L'ouvrage de M. l'abbé Allibert est bien composé. Écrit simplement, sans emphase, il se lit avec intérêt. Les documents conservés dans les archives locales, les anciens papiers des presbytères, les archives départementales des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône ont été religieusement compulsés ; les sources sont citées avec exactitude. Le second volume contient un riche recueil de pièces inédites dont la plus ancienne est datée de l'année 1220.

M. l'abbé Allibert est un curé de campagne, desservant de Pompiery, hameau de la commune de Seyne. Il ne faut pas oublier, en lisant son livre, qu'il a le mérite de s'être formé lui-même à l'érudition. Il s'est imposé de lourdes dépenses pour recueillir les documents sur lesquels est fondé son ouvrage. Sans aide ni conseils, il a réussi à doter sa commune d'un livre où tous ceux qu'intéresse l'histoire de Provence trouveront à s'instruire.

L'auteur a donné aux desservants auxquels le ministère laisse des loisirs un exemple qui mérite d'être suivi et que l'Académie est heureuse d'encourager.

La Commission a attribué la troisième mention à l'ouvrage de M. Lucien Bégule intitulé : *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne.*

La cathédrale de Lyon est ornée d'incrustations à ciment doré qui donnent à l'édifice un caractère de grande originalité. La même ornementation se rencontre dans les églises Saint-Maurice et Saint-André de Vienne. Cette technique, en usage à la fin du XIIe siècle et dans la première partie du XIIIe, méritait d'être étudiée en détail et rapprochée des exemples analogues que l'on constate en Orient, lieu d'origine de ce genre de décoration, et en Italie. C'est à cette dernière étude que M. L. Bégule a consacré la seconde partie de son travail, de beaucoup la plus considérable.

Il s'est acquitté de sa tâche avec succès et a publié une œuvre utile qui sera souvent consultée. L'illustration de cet ouvrage le rend particulièrement intéressant. Les images, nombreuses et choisies avec discernement, sont empruntées aux édifices religieux du midi de la France et de l'Italie ; la plupart des documents ont été dessinés sur place ou photographiés par l'auteur lui-même. Il en est résulté un précieux recueil n'offrant aux archéologues que des représentations de première main.

Le travail de M. L. Bégule a pris des proportions beaucoup plus considérables que la simple monographie annoncée par le titre de son livre. Ce n'est pas, à vrai dire, une histoire complète de ce mode d'architecture ; tel n'était pas d'ailleurs le but que se proposait l'auteur. Son étude peut servir d'introduction à un travail d'ensemble sur les lointaines origines et sur le rôle des incrustations dans la décoration des monuments religieux depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à la Renaissance. M. Bégule est tout désigné pour faire ce travail en donnant une plus large part aux temps antiques, aux sources littéraires et aux monuments de la France qui ont échappé à ses investigations.

Deux volumes, auxquels la Commission a attribué la quatrième mention, ont été envoyés par M. l'abbé Abgrall : *Livre d'or des églises de Bretagne*; — *Architecture bretonne, étude des monuments du diocèse de Quimper.*

Le premier de ces deux ouvrages est formé d'une réunion de monographies sur la partie de la Bretagne qui correspond à peu près au département actuel du Finistère. Sans lien entre elles, l'auteur ne les a pas fondues en une œuvre unique. Elles gardent même, quoique réunies sous une même couverture, leur pagination spéciale. Ce volume se rattache au second ouvrage présenté par l'abbé Abgrall sous ce titre : *Architecture bretonne;* celui-ci, en effet, est en

quelque sorte, un travail de synthèse composé à l'aide des éléments rassemblés dans le *Livre d'or*.

Dans l'*Architecture bretonne*, M. l'abbé Abgrall passe successivement en revue, sous une forme didactique, les églises et chapelles de son diocèse. Il les classe par ordre chronologique, faisant ressortir les traits essentiels de leur style. Tour à tour il décrit les clochers, les porches, les roses ; puis les accessoires des églises : cimetières, ossuaires, croix et calvaires, cloîtres et salles capitulaires. Enfin il énumère dans un ordre méthodique toutes les pièces du mobilier ecclésiastique qui peuvent offrir un intérêt. Nous avons là, réuni en 480 pages, un excellent inventaire archéologique, rédigé par un homme compétent et très bien informé ; ouvrage appelé à rendre de grands services aux artistes, aux voyageurs, au grand public et même aux savants.

L'ouvrage de M. Émile Bonnet, intitulé : *Antiquités et monuments du département de l'Hérault*, a obtenu la cinquième mention.

L'auteur laisse de côté la période préhistorique à laquelle M. Cazalis de Fondouce a d'ailleurs consacré une excellente étude. Quelques pages ont trait à la période préromaine, aux questions que soulèvent la nature et l'origine des populations qui occupaient alors le pays et aux quelques monuments qui en subsistent : enceintes dont la plus importante est celle de Murveil, inscriptions, monnaies.

M. Bonnet aborde ensuite la période à laquelle l'avaient le mieux préparé ses études antérieures, la période romaine. A cette époque, sauf l'agglomération assez importante de Baeterrae (aujourd'hui Béziers), les lieux habités n'étaient que des exploitations agricoles. Une grande voie, la via Domitia, ancienne route gauloise, traversait le pays ; l'auteur en relève le parcours avec ses stations ; il recherche les tronçons de ses milliaires encore visibles çà et là dans la

campagne; enfin il recueille et décrit avec soin tous les monuments antiques, grands et petits, surtout les inscriptions, témoignages de la colonisation et de l'administration municipale dans le pays.

Moins longuement, mais avec la même méthode scientifique, M. Bonnet étudie les autres périodes : la période wisigothique pendant laquelle les centres importants deviennent des diocèses; la période carolingienne, riche, par les chartes, en renseignements géographiques; la période romane, dont il subsiste de nombreux monuments religieux, civils et militaires; la période gothique enfin qui n'a laissé que peu d'édifices dans cette région.

Le livre de M. Émile Bonnet est bien fait, d'une composition claire; tout y est à sa place; les références sont abondantes. Cette œuvre aura de nombreux lecteurs et suscitera, dans le pays où elle a été écrite, des vocations archéologiques.

Il serait à désirer que chaque département possédât un répertoire aussi complet, notamment le département voisin de l'Aude sur lequel nous ne possédons aucune étude d'ensemble.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, par M. Henri Moris, a reçu la sixième mention.

Vers 1850, M. Ferdinand de Lasteyrie a trouvé à Grasse le texte du cartulaire de l'abbaye de Lérins. Très important et par sa date et par les documents dont il est composé, ce cartulaire fut publié en 1883 par M. H. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes et par M. Edmond Blanc, bibliothécaire de la ville de Nice.

Vingt-deux ans plus tard, M. Henri Moris édite seul, comme faisant suite à la première publication, le cartulaire factice de la même abbaye précédé d'une notice historique qui n'est qu'un recueil de notes et d'extraits empruntés à divers chroniqueurs.

Cette publication doit son importance au nombre considérable des pièces qui la composent. Les tables des noms de personnes et de lieux sont établies avec soin; les listes d'évêques et d'abbés ont été plus d'une fois heureusement complétées.

M. Moris annonce comme devant très prochainement paraître une *Histoire de Lérins*. L'œuvre qu'il a présentée aux suffrages de l'Académie l'a préparé à ce travail; par contre, l'histoire de Lérins, par des corrections et par l'abondance des matériaux mis en œuvre, complétera le cartulaire.

La septième mention a été attribuée à M. J.-M. Demarteau, professeur à l'Université de Liège, pour son ouvrage intitulé : *L'Ardenne belgo-romaine ; étude d'histoire et d'archéologie.*

L'Ardenne primitive était une vaste forêt coupée par des marais, s'étendant entre le Rhin, la Moselle et la Meuse, au milieu d'un massif montagneux. Refuge naturel des vaincus, couvrant la résistance et l'attaque, ce territoire ne pouvait pas, à cause de son importance stratégique, échapper aux Romains. Toutefois la civilisation romaine n'y put pénétrer que lentement. Deux grandes voies ouvertes par les vainqueurs, celle de Reims à Cologne et celle de Tongres à Trèves, en traversèrent une partie. Des établissements considérables occupèrent, au Nord, du côté de la Meuse, les futurs emplacements de Tongres et de Namur; au Sud, Orolaunum, où l'on a trouvé de très beaux bas-reliefs funéraires, s'éleva là où nous voyons aujourd'hui Arlon.

Sur les bords de la forêt et, peu à peu, au centre, des défrichements utiles favorisèrent l'agriculture et l'élevage; toutefois, au cœur de l'Ardenne, aucune ville ne fut fondée; mais de nombreuses villas s'y élevèrent de tous côtés.

L'épigraphie de cette région a fourni une longue liste de divinités indigènes.

De belles mosaïques comme celles de Nennig, des œuvres d'art telles que le grand Jupiter en bronze et la Minerve de Dalheim, de vastes travaux de canalisation, l'importance et la beauté des bâtiments d'exploitation ou des villas de plaisance montrent combien l'activité romaine avait transformé ce pays, quel était le luxe et la richesse des grands propriétaires du sol.

M. J.-E. Demarteau a tiré un bon parti de ces documents. Il a écrit, comme le promet le sous-titre de son livre, une étude d'histoire et d'archéologie où les faits acquis sont clairement exposés et qui se lit facilement.

Le concours des Antiquités nationales pour l'année 1906 offre un intérêt varié, car les différentes époques qui font l'objet de nos études y sont représentées. La Commission a dû demander une médaille et une mention de plus que le nombre réglementaire. Par l'importance et par la valeur des ouvrages soumis à notre examen, ce concours a été de beaucoup supérieur à la moyenne. Puisse cette considération consoler les auteurs qui, dans un concours moins exceptionnel, au lieu d'une mention, auraient obtenu une médaille ; ceux aussi auxquels, non sans regret, la Commission n'a pas pu décerner une mention.

Les membres de la Commission : MM. Delisle, P. Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Viollet, R. de Lasteyrie, abbé Thédenat, Lair, et les membres du bureau.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1906, LU DANS LA SÉANCE DU 3 AOUT 1906.

MES CHERS CONFRÈRES,

Je suis heureux de pouvoir constater que, depuis mon dernier rapport semestriel, daté du 2 février de l'année courante, il y a eu, dans les travaux que l'Académie entreprend elle-même ou qu'elle dirige et patronne, une reprise sensible d'activité. Trois des volumes de nos recueils ont été achevés. Quant à d'autres recueils, qui se publient, avec notre concours, par les soins d'un des éditeurs avec lesquels nous avons traité à cet effet, nous en avons vu paraître les suites très régulièrement, sans aucun retard qui nous ait donné l'occasion d'exprimer à ce propos des regrets justifiés.

La seconde partie du tome XXXVII de nos *Mémoires* a été close, comme je vous le faisais prévoir en février, par un mémoire de M. Foucart. Je vous ai annoncé, le 20 mars, que ce volume était mis en distribution. Il en était de même, et je vous le notifiais à la même date, pour le tome V des *Historiens orientaux des Croisades*, *Historiens arabes*. Le mémoire de M. Léopold Delisle par lequel se termine le tome XXXVIII des *Notices et extraits des manuscrits* est imprimé et tiré. J'espère pouvoir, d'ici quelques jours, déposer ce volume sur le bureau.

Vous avez reçu aussi, au cours de ce semestre, le fascicule 5 du tome III des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* et le tome IV du *Catalogue de la collection De Clercq* (*Les marbres*), ainsi que le premier fascicule du tome XIII des *Monuments et mémoires*, connus sous le nom de *Monuments Piot*. J'ai eu enfin la satisfaction de pouvoir, après de trop longs retards, vous mettre aux mains un utile instrument de travail, cette *Table des Comptes rendus* (1857-1900) que M. Ledos, sous

la direction de M. de Lasteyrie, a dressée sur un plan dont la simplicité facilite les recherches.

L'impression du tome XXXVIII des *Mémoires de l'Académie* est déjà engagée. On a commencé à mettre en pages le mémoire de M. Cagnat sur les *Bibliothèques municipales dans l'empire romain*. Il en est de même du mémoire de M. Foucart, *Étude sur Didymos*.

Le tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits* est aussi déjà amorcé. L'imprimerie a reçu la notice de M. Omont sur *Le manuscrit latin 886 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale*.

L'Académie a décidé, il y a quelques années, de ne plus maintenir, pour les tomes à venir des *Mémoires des savants étrangers*, cette division en deux parties qui avait été imposée jusqu'alors ; elle séparait les travaux consacrés aux antiquités nationales de ceux qui roulaient sur divers sujets d'érudition ; nous rendrons l'usage de ce recueil plus commode encore en renonçant à donner une pagination indépendante aux deux parties de chaque volume. Le tome XII paraît devoir marcher rapidement. Il est déjà représenté par soixante-cinq placards d'un mémoire du Dr Carton sur *Le sanctuaire de Tanit à El Kenissia* et d'un mémoire de M. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*. J'enverrai très prochainement à l'imprimerie un mémoire de M. Toutain, *Le cadastre dans l'Afrique romaine*. Par le rapprochement de ces trois essais, dus tous les trois à des érudits qui ont étudié les monuments de l'Afrique sur le terrain avant d'en chercher l'histoire dans les documents écrits, anciens et modernes, on peut juger de l'intelligente ardeur avec laquelle s'est tournée de ce côté la curiosité de nos savants ; on peut mesurer le profit que la science a tirée des actes diplomatiques en vertu desquels nous avons pris charge de la Tunisie, de son passé comme de son avenir.

Si l'imprimerie nationale n'avait pas été obligée d'interrompre pendant deux mois la composition, j'aurais sans doute pu vous annoncer l'achèvement du tome II des *Historiens arméniens*

des croisades, dont M. Kohler, sous le contrôle de M. Paul Meyer, poursuit l'impression avec une activité que ces retards ne lassent point. Cent vingt-neuf feuilles sont tirées; neuf sont en bon à tirer ; toute la fin de l'introduction est composée en placards.

J'ai aussi le droit de compter que nous verrons paraître avant la fin de l'année le tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Le texte est entièrement imprimé. La table et les additions et corrections sont sous presse.

Dans les séries du *Recueil des historiens de France* dont sont chargés MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon, le travail ne cesse point d'avancer, grâce à l'activité de nos deux confrères et au choix qu'ils ont fait de collaborateurs diligents. La préface et l'introduction des *Actes de Philippe Ier*, rédigées par M. Maurice Prou, ont été envoyées à l'Imprimerie nationale, et le bon à mettre en pages vient d'être donné. Quant aux *Actes de Lothaire et de Louis V*, que réunissent et transcrivent MM. Ferdinand Lot et Louis Halphen, le bon à tirer du texte est à l'imprimerie nationale. M. Philippe Lauer a reçu de celle-ci les placards du texte des *Actes de Louis IV* qu'il est chargé de préparer.

M. Longnon m'annonce que le tome II des *Obituaires* (diocèse de Chartres) paraîtra à l'automne après le tirage de la préface. Quant au tome III (diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers), les dix-sept premières feuilles seront, dans quelques jours, en bon à tirer. Trois autres feuilles sont composées en placards et l'on attend la composition de quatre nouvelles feuilles qui compléteront les textes relatifs au diocèse d'Orléans. Les textes qui concernent les diocèses d'Auxerre et de Nevers seront remis prochainement à l'imprimerie.

On prépare actuellement l'index du tome VI des *Pouillés* (province de Reims). Il formera au moins une trentaine de feuilles d'impression.

Le travail du *Corpus inscriptionum semiticarum* a été poussé plus vivement que l'année dernière. Pourtant M. Berger, qui

avait espéré faire paraître dans le premier semestre de 1906 le troisième fascicule du tome II de la *partie phénicienne*, qui renfermera la fin des ex-voto à Baal-Tanit et à Hammon, ne parle plus maintenant que de la fin de l'année. Toutes les planches sont gravées. Dix feuilles sont prêtes à recevoir le bon à tirer, et le manuscrit du reste sera bientôt remis à l'imprimerie. Un changement d'auxiliaire a entraîné des retards. M. de Vogüé n'a pas pu non plus tenir sa promesse pour le premier fascicule du tome II de la *partie araméenne ;* mais le bon à tirer des vingt-six premières feuilles sera donné dans quelques jours et celui des quatre dernières feuilles au commencement d'août. Ce qui paraît le moins avancé, c'est la préparation du quatrième fascicule du tome I de la partie *himyaritique et sabéenne*. Six feuilles seulement sont à mettre en pages.

Un fascicule assez volumineux du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, dont la rédaction est confiée à M. l'abbé Chabot, paraîtra, m'assure-t-on, dans le courant du mois d'août.

Du recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, on imprime le dernier fascicule du tome III, qui doit contenir les tables. Trois feuilles en sont tirées et quatre autres composées. Le reste sera imprimé avant la fin de l'année. On peut espérer qu'il en sera de même pour la *Table des dix derniers volumes des Mémoires*, que M. Dorez s'est chargé de rédiger et qu'il a pu enfin, après des retards dont il n'était pas responsable, remettre à l'impression. Nos *Comptes rendus*, très libéralement illustrés, ont continué à paraître très régulièrement. Nous avons même pu, grâce à l'activité qu'a déployée le rédacteur du recueil et au concours que lui ont prêté les auteurs de communications, faire l'essai du cahier mensuel et donner, avant la fin de juin, le numéro de mai ; mais bientôt des retards dans la livraison des notes, imputables soit à des membres de l'Académie soit à des étrangers, sont venus rendre cette exactitude plus difficile, et le cahier de juin ne paraîtra pas avant le courant du mois d'août.

Par suite de la baisse du revenu des valeurs qui ont été affectées à l'exécution du *Catalogue de la collection De Clercq*, nous avons été obligés de suspendre les travaux de cette publi-

cation. Il reste dû à M. Leroux, sur l'impression du tome IV, une somme qui ne pourra lui être comptée que sur les arrérages de 1907.

L'Académie attend toujours les notices que lui doivent sur leurs prédécesseurs, d'après la décision qu'elle a prise le 28 janvier 1898, MM. Chatelain et Thomas. Ils ont remplacé M. Müntz, mort en 1903, et M. de Barthélemy, que nous avons perdu en 1904.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach offre, au nom de M. Émile Rivière, président du Congrès préhistorique de France, le *Compte rendu de la première session* de ce Congrès, tenu à Périgueux en 1905 (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 10 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. S. Reinach, au nom de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, communique les copies et les estampages de trois textes inédits relevés dans le territoire de Martigues (Bouches-du-Rhône). Le premier est une dédicace à l'empereur Tibère par un certain Sextus Aelanius Pisinus; le second est une épitaphe qui donne un nom celtique nouveau, *Vebrullos;* le troisième est une inscription rupestre de deux noms, gravés en caractères grecs [1].

1. Voir ci-après.

M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, fait connaître les résultats des fouilles que M. le capitaine Benet, du 3e bataillon d'Afrique, a entreprises à Bulla Regia. Des inscriptions importantes et plusieurs statues ont été découvertes. M. Merlin insiste particulièrement sur un collier d'esclave en plomb, qui était jadis rivé, comme en témoigne la légende qu'il porte, au cou d'une femme publique. C'est le premier objet de ce genre qu'on connaisse, ayant eu cette affectation[1].

M. Louis Leger lit un travail sur les relations de la France et de la Bohême au moyen âge. Des alliances de famille furent conclues entre la maison de Valois et la maison de Luxembourg; des Bohémiens suivirent les cours des universités de Paris, d'Orléans, de Montpellier. Des ambassades bohémiennes furent envoyées à la cour de France et ont laissé de curieuses relations. Un prélat français, Philibert de Coutances, fut chargé de rétablir à Prague l'unité religieuse. Plus tard, on rencontre Bassompierre à la cour de Prague et un gentilhomme bohémien, Zerotin, dans l'armée de Henri IV.

M. Léopold Delisle a la parole pour une communication :

« Après avoir indiqué l'utilité des actes des grands feudataires pour l'histoire des institutions administratives du royaume, M. Delisle rappelle dans quelles circonstances il a pu réunir environ 570 chartes de Henri II, roi d'Angleterre, relatives aux provinces possédées en France par le chef de la dynastie des Plantagenets.

« La chancellerie de ce prince était admirablement organisée; mais les actes qui en sont sortis se distinguent par une singulière particularité : ils sont systématiquement dépourvus de toute date chronologique.

« On a bien essayé de suppléer à l'absence des dates à l'aide des noms des personnages qui figurent dans les actes. C'était là un moyen bien insuffisant.

« M. Delisle, frappé d'une particularité que présente la suscription des actes de Henri II, s'est demandé si on ne pouvait pas s'en servir pour éclaircir la chronologie de ces actes.

1. Voir ci-après.

« Henri II en tête des actes s'appelle tantôt *Henricus rex Anglorum*, tantôt *Henricus Dei gratia rex Anglorum*. Cette diversité ne vient-elle pas de la différence des époques auxquelles les actes ont été expédiés?

« M. Delisle, en soumettant un grand nombre de pièces à un examen rigoureux, est arrivé à prouver que le protocole de la chancellerie a été changé entre le mois de mai 1172 et le printemps de 1173. Les actes expédiés jusqu'à la première de ces dates contiennent la formule *Henricus rex Anglorum ;* ceux qui ont été expédiés depuis le printemps de 1173 sont au nom de *Henricus Dei gratia rex Anglorum.*

« Le changement a coïncidé avec l'absolution de la complicité de Henri II au meurtre de Thomas Becket. On ne saurait dire s'il y a là simplement une coïncidence. Ce qui est certain, c'est que toutes les chartes où Henri II est appelé *Henricus rex* sont des dix-huit premières années du règne ; celles où il est qualifié *Henricus Dei gratia rex* sont des dix-sept dernières.

« L'application de cette règle de critique, combinée avec les autres particularités que présente le corps des actes, permettra de fixer avec plus de rigueur que par le passé la date de beaucoup de chartes de Henri II, aussi précieuses pour l'histoire de France que pour celle de l'Angleterre. »

COMMUNICATIONS

NOTES SUR TROIS MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES INÉDITS DE LA COMMUNE DE MARTIGUES,

PAR M. L'ABBÉ ARNAUD D'AGNEL.

La commune de Martigues, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône), vient de nous rendre plusieurs monuments épigraphiques intéressants.

Le premier se dresse encore au bord de l'emplacement d'où il a été fortuitement exhumé, à 1 mètre de profondeur,

en juin 1906. Ce point se trouve à un hectomètre au Sud de l'église de Saint-Pierre-les-Martigues, village de la commune de Martigues, à 6 kilomètres de cette ville. Il est situé sur le chemin vicinal qui relie Saint-Pierre à La Couronne[1]. Le bloc en question est un autel à l'empereur Tibère, dont la dédicace est répétée sur les deux faces principales. De 1 m 5 de hauteur, il repose sur un entablement à moulures de 0 m 18 de hauteur et porte, à sa partie supérieure, une frise à doubles rangs de feuillages stylisés, de mêmes dimensions que l'entablement. La largeur de l'autel est de 0 m 59 ; l'épaisseur sur les petits côtés est de 0 m 44.

La dédicace se lit sur quatre lignes :

TI AVGVSTO
SACRVM
SEX AELANIVS PISNVS[2]
D S P D

Ti(berio) Augusto sacrum, Sex(tus) Aelanius Pisinus d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).

Sextus, le prénom du dédicant, est très connu.

Quant au gentilice, il faut lire probablement *Ælianus*. Le lapicide aura gravé Ælanius par erreur ou par distraction. Le surnom Pisinus n'était pas encore connu en Provence.

Les caractères des deux inscriptions sont ceux de la plus belle époque de l'épigraphie latine ; les formes sont nettes et régulières, vraiment géométriques. Le G seul d'*Augusto*, avec sa terminaison recourbée à l'intérieur de la lettre, est d'un tracé moins heureux.

A signaler les deux ligatures de l'I et de l'N et de l'V et de l'S dans Pisinus. Elles étaient nécessaires pour que le

1. Village à 5 kilomètres environ, au Sud de Saint-Pierre-les-Martigues.
2. Les lettres VS sont liées.

mot pût être écrit, en entier, sur la même ligne que le prénom et le gentilice.

Ces détails ont leur importance; ils montrent que l'autel de Saint-Pierre-les-Martigues n'est pas un monument quelconque, mais une œuvre soignée.

La pierre est de provenance locale; c'est du calcaire de La Couronne.

Les Romains, vers la fin du Ier siècle, c'est-à-dire quelques années après l'occupation définitive de la Gaule, étaient établis à Saint-Pierre-les-Martigues. Ils y avaient d'importantes exploitations agricoles et d'opulentes villas, à en juger par l'abondance des poteries sigillées.

Les innombrables débris de ce genre de céramique sont presque tous, comme à Marseille, des produits des officines celtiques, en particulier des ateliers si considérables de la Graufesenque. Sur le nombre, cependant, deux sont certainement d'Arezzo. Un autre signe de richesse sont des fragments de cette poterie sigillée si particulière dont la peinture imitait le marbre.

De tels établissements romains en cet endroit ne s'expliquent guère sans l'existence antérieure de villas massaliotes. Il faut admettre, tout au moins, qu'il y avait dans cette région si pittoresque des bords de l'étang de Berre, et, en particulier, autour du monticule de Saint-Pierre-les-Martigues, des populations indigènes en rapports anciens avec Massalia. Un fragment de coupe attique à figures noires du Ve siècle et trois morceaux de vases peints d'Asie Mineure confirment cette supposition.

A noter encore, mais comme document de basse époque grecque, un bronze massaliote, au type de Minerve et au revers du lion courant à droite. C'est une monnaie du IIe siècle avant J.-C.

Le second monument épigraphique découvert à Saint-Pierre-les-Martigues est un cippe funéraire de grandes dimensions et de forme originale. Il ne mesure pas moins

de 1 m 55 de hauteur totale ; le faîte est une sorte de toiture à deux rampants que termine une étroite plate-forme de 0 m 85 de largeur.

Cette pierre funéraire a été accidentellement mise au jour, il y a plus de dix ans, au cours de travaux agricoles, dans un champ dont M. Pierre Bresson est le propriétaire actuel.

Malgré sa masse, cette pierre couchée dans la campagne n'avait jamais été signalée. Le Musée d'archéologie de Marseille, sur mes renseignements et par mon intermédiaire, vient d'en faire l'acquisition, mais le monument est encore sur place au Sud du village de Saint-Pierre-les-Martigues, à 300 mètres environ de distance.

L'unique inscription gravée entre des raies parallèles est sur deux lignes :

RVSTICA VEBRVII[1]
F

Rustica Vebruii f(ilia).

Elle s'étend sur toute la largeur du cippe, c'est-à-dire sur 0 m 47.

Le nom de *Rustica* figure dans plusieurs textes épigraphiques de la Narbonnaise et d'ailleurs[2].

Quant au père de *Rustica*, son nom, certainement indigène, est encore inédit. On lit *Vebruou*[3] sur un vase de Fréjus. La première syllabe *Ve* se trouve sur une amphore du musée de Nîmes[4] et sur un fragment d'inscription découvert à Saint-Cassien, près de Cannes[5].

L'extrême concision de l'épitaphe, sa simplicité et la physionomie générale des caractères dénotent une inscrip-

1. Les lettres VE sont liées.
2. *C. I. L.*, vol. XII, 2033, 3880, 4585, 4695, 4797, 5204.
3. *Ibid.*, 5686, 917.
4. 5683, 177.
5. 5730.

tion ancienne. La barre transversale de l'A, dans *Rustica*, se trouve à mi-hauteur du sommet, et les deux côtés du triangle sont égaux. L'F abréviation de *filia* et l'E de *Vebruii* sont bien ceux de la belle époque. Les barres horizontales de ces deux lettres ont une égalité parfaite. Les boucles de l'S de *Rustica* sont semblables, mais tendent, il est vrai, à se rapprocher de la ligne droite comme dans les inscriptions barbares. La gravure des lettres est moins soignée que celle de l'autel à Tibère. Le cippe est indigène et rural. Tel en est le principal intérêt.

La dernière découverte faite dans le terroir de Saint-Pierre-les-Martigues est une inscription rupestre bien conservée. Elle se trouve près du hameau des Ventrous, à mi-distance de Martigues et de Saint-Pierre, en pleines collines, sur le sommet de Belair. De ce poste d'observation de premier ordre, le regard découvre les étangs et la haute mer. Un grand rocher de forme à peu près rectangulaire, enfoui dans le sol, à l'exception de sa face supérieure, a servi de table au lapicide. Celui-ci s'est contenté de graver assez profondément les caractères, sans tailler le roc. L'inscription est orientée N.-O. ; elle est sur quatre lignes. La lecture probable en est : *Vectinios Alebinos*, ou *Alerinos*.

OYE
XTIN
OCAAE
BINOC

On lit bien au *C. I. L.* *Vecticius* et *Vecetinus*, mais le nom de *Vectinos* n'est cité nulle part, pas plus d'ailleurs que celui d'*Alebinos* ou *Alerinos*.

Avec son A à la barre médiane brisée et son E en écriture cursive, cette inscription n'est pas antérieure au second siècle. L'C de *Vectinios* et d'*Alebinos* ou *Alerinos* est la

forme du Σ dit lunaire. C'est là une preuve intéressante, au point de vue historique, de la persistance de l'influence grecque sur les populations indigènes des bords de l'étang de Berre.

DÉCOUVERTES A BULLA REGIA.

NOTE DE M. ALFRED MERLIN,

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

J'ai déjà donné à l'Académie, dans sa séance du 1er juin, quelques renseignements sur les découvertes faites dans les ruines de *Bulla Regia* par M. le capitaine Benet, du 3e bataillon d'Afrique, actuellement en garnison à Souk-el-Arba [1]. Les fouilles ont continué jusqu'aux premiers jours de juillet et ont été couronnées d'excellents résultats.

Le plan de l'édifice s'est précisé : au fond de la cour dallée, trois pièces s'ouvrent sur la colonnade, celle du milieu assez grande et plus vaste que les deux autres. Le puits d'où M. Lafon avait en 1902 retiré une tête colossale de l'empereur Vespasien se rattache à ce monument dont il paraît avoir avoisiné la façade.

Aucun texte n'est malheureusement venu nous éclairer sur la destination de cet ensemble ; dans la salle principale, M. Benet a recueilli de nombreux fragments de plaques de marbre avec inscription ; sur les morceaux qui ont pu être assemblés, on lit une dédicace : *d[eo Ap]ollin[i aug.] et diis.....*, mais le nom de la construction ne nous a pas été jusqu'ici rendu. Les travaux, qui ne sont pas achevés, reprendront à l'automne et tout espoir ne doit pas être abandonné d'arriver à percer ce mystère.

M. Benet a eu encore, au cours de ces recherches, la main

1. Voir plus haut, p. 217 et suiv. Cf. *Bull. arch. du Com. des Trav. hist., proc. verb.*, juillet 1906, p. XIX à XXI.

heureuse : tout d'abord, deux inscriptions importantes se sont ajoutées aux cinq premières [1].

N° 1 : lettres 0m 06 ; ligne 10, le premier jambage de l'N manque ; sauf les D et l'N, les lettres sont brisées en bas :

KAMENII

CONSVLARIS·
FAMILIAE·VIRO
ADQVE A PAREN
TIBVS PATRONO
CEIONIO IVLIANO
AMPL·PROCONS·CV·
VICE SACRA COG
NOSCEN*ti*
*sple*NDIDISSIM*us*
ordo Bull Reg
patrono posuit

C'est la troisième base honorifique relative à un proconsul d'Afrique du IVe siècle qui est retirée des déblais. On possédait déjà un Ceionius Julianus dans les Fastes procon-

1. J'ai revu sur la pierre les copies de ces textes : le graffite du n° 4 doit se lire QVANTAM VIM REIPVBL. Quant au n° 5, il est ainsi conçu :

MINIAE C·F PROCVLAE·
C·SALLVSTI·DEXTRI·F·P·
C·SALLVSTIVS PRAE
*n*VSTINVS·MATRI·
opti MAE·DE SVO·PO
suit D D

Des deux D de la ligne 6, on ne voit que le haut.

sulaires de l'Afrique (entre 326 et 332)[1] et on le supposait[2] identique à Ceionius Julianus Camenius, préfet de la ville en 333-334[3]. Cette hypothèse devient aujourd'hui une certitude.

N° 2 : lettres 0 m 05 :

POTESTATIS IMP PP
PROCOS·COLONIA AEL[4]
HADRIANA AVGVSTA
BVLLA REG DEVOTA NV
MINI MAIESTQVE EIVS

Cette pierre a été réemployée postérieurement dans l'édifice comme base de pilastre et la partie supérieure, qui avait le nom du prince — peut être un empereur du IIIe siècle — a été coupée pour répondre aux exigences de cette destination ultérieure. Malgré cette mutilation, le piédestal nous offre une mention capitale pour l'histoire de *Bulla Regia* : grâce à lui, nous sommes maintenant informés que c'est Hadrien qui a élevé le *liberum oppidum* du Ier siècle à la dignité de colonie, ainsi que d'autres vieilles cités africaines : Utique[5] et Zama[6] qui, comme Bulla, avait le surnom de *Regia*.

De plus, pendant le mois de juin, deux nouvelles statues de femmes, vêtues de la *stola* et de la *palla*, ont été dégagées ; elles sont moins curieuses que les précédentes ; elles

1. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, II, p. 39 et suiv.
2. Mommsen, dans *C. I. L.*, VIII, p. 1404, n° 14431.
3. Tomassetti, *Note sui prefetti di Roma*, dans Comparetti, *Museo italiano di antichità classica*, III, c. 63.
4. La copie qui m'a été adressée donne AFR, ce qui me semble une erreur de lecture. Les colonies d'Hadrien s'appellent AEL(IA) HADRIANA ; or E est assez voisin de F et l'L arrondi en bas ressemble assez à un R pour expliquer la méprise qui a substitué AFR à AEL.
5. *C. I. L.*, VIII, 1181.
6. *C. I. L.*, VIII, p. 211.

n'ont aucun attribut caractéristique et sont privées de leur tête : elles représentent des matrones illustres, bienfaitrices de la ville.

M. Benet a déterré aussi, outre des débris de deux autres effigies féminines, la partie supérieure droite d'une tête de femme colossale : par devant, les cheveux sont divisés en deux bandeaux ondulés sur lesquels repose un diadème ; par derrière, ils sont soigneusement relevés et peignés, de sorte que la nuque est complètement libre.

L'objet le plus digne d'attention qui ait été découvert pendant ces dernières semaines est un collier circulaire (diam. 0 m 12-0 m 13 ; poids 300 gr. ; il est formé d'une étroite bande de plomb (haut. 0 m 018) dont les deux extrémités se rejoignent, attachées l'une sur l'autre au moyen d'une forte goupille, dont la tête fait saillie à l'intérieur et qui a été rabattue de l'extérieur, une fois l'accessoire posé à la place qu'il devait occuper. C'est un collier comme on avait coutume d'en passer au cou des esclaves qui s'étaient déjà échappés [1] ou dont la fidélité paraissait douteuse, et des chiens [2], pour indiquer le nom de leur maître et l'endroit où il fallait les ramener s'ils s'enfuyaient. Il est encore intact, tel qu'il a été jadis fixé sur la malheureuse qui devait le porter ; elle l'avait encore quand elle est morte et nous ne saurions dire pour l'instant comment il est venu dans l'édifice où on l'a exhumé. Presque tous les spécimens sont en bronze et ont été trouvés à Rome [3] ; pour la première fois, un objet de cette nature, en plomb, est mis au jour en Afrique. Ces particularités ne sont pas les seules qui méritent d'être soulignées.

Le principal intérêt de notre collier réside dans l'inscrip-

1. De Rossi, *Dei collari dei servi fuggitivi*, dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, 2e série, V, 1874, p. 41 et suiv., en part. p. 44.
2. *C. I. L.*, XV, p. 897.
3. De Rossi, *loc. cit.*, p. 42, 47, 65.

tion, gravée à la pointe sur une seule ligne, qui orne sa face externe ; on y déchiffre sans aucune peine :

ADVLTERA MERETRIX TENE QVIA FVGIVI[1] DE BVLLA R(*e*)G(*ia*).

A l'intérieur, on distingue les premières lettres de la même phrase : ADVL, mais la suite n'a pas été écrite.

Comme on le voit, ce collier était rivé au cou d'une *meretrix* et jamais encore les légendes qu'on a déchiffrées sur des instruments analogues n'avaient révélé une telle condition sociale : le monument, avec cette mention et celle de la ville de *Bulla Regia* dont il provient, est donc original à plus d'un titre.

L'interprétation des deux premiers mots *adultera meretrix* présente quelque obscurité et le rapport qui existe entre eux n'apparaît pas très clairement. Si l'on attribue au mot *adultera* son sens étroit de femme adultère, il y a entre l'idée qu'il exprime et celle que traduit le terme *meretrix* un lien assez difficile à établir : on ne peut être à la fois *adultera* et *meretrix*[2], car la courtisane, ordinairement de condition inférieure, affranchie ou femme du peuple, — dans notre cas très vraisemblablement une esclave, — ne se rend pas coupable d'adultère : elle est de celles *in quas stuprum non committitur*[3]. Le crime d'adultère est le fait de la *matrona honesta* qui viole la foi conjugale ; son châtiment est la *relegatio in insulam*, avec perte de la moitié de sa dot et du tiers de ses biens[4], mais nous n'avons aucun exemple qu'on l'ait condamnée à devenir

1. Sur un autre collier, on trouve une forme semblable : *Fugibi* (*C. I. L.*, XV, 7176).

2. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, art. *Meretrix*, III, p. 1838-1839.

3. *Digest.*, XXV, 7, 1, § 1.

4. Cf. par exemple Pauly Wissowa, *Real-Encyclopädie*, art. *Adulterium*, I, c. 434.

meretrix, qu'elle ait pu être assimilée, comme l'impliquerait notre collier, à une esclave vouée à la prostitution.

Si l'on prend *adultera* dans l'acception plus large de femme galante, on ne saisit pas bien ce qu'ajoute cette épithète à *meretrix*, suffisamment explicite de soi-même.

Reste qu'*adultera* soit un nom propre [1], le sobriquet assez piquant sous lequel était communément désignée cette personne dont le maître était un habitant de *Bulla Regia*, tenancier d'une maison louche. Assurément c'est là un nom étrange, qu'on n'est pas habitué — et pour cause — à rencontrer, mais à tout considérer, c'est peut-être la solution la plus plausible. Il se pourrait d'ailleurs, étant donné l'absence d'un nom de propriétaire et la seule mention *de Bulla Regia* que cette *Adultera* eût été une esclave appartenant à la municipalité.

SÉANCE DU 17 AOUT

M. Léopold Delisle termine la lecture de son mémoire sur les chartes de Henri II d'Angleterre.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Émile Chatelain sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant les années 1904-1905 [2].

1. Cf. sur un collier : *Asellus servus* en tête de la formule (*C. I. L.*, XV, 7172).
2. Voir ci-dessous.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME PENDANT LES ANNÉES 1904-1905, PAR M. ÉM. CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 17 AOÛT 1906.

MESSIEURS,

Les sept mémoires que votre Commission a reçus cette année des Écoles d'Athènes et de Rome ne donnent qu'un faible aperçu de la vie scientifique qui anime les deux établissements. L'Académie a été informée maintes fois des grands travaux de déblaiement qui se poursuivent à Délos avec tant de succès, grâce à la générosité de M. le duc de Loubat. Le directeur de l'École d'Athènes, M. Holleaux, vous apprenait naguère [1] quelle activité est déployée dans cinq chantiers différents, et il ne perd aucune occasion de vous en faire connaître les plus importantes trouvailles dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, dont les livraisons se succèdent avec une merveilleuse régularité. Il a trouvé dans un pensionnaire de quatrième année, M. Jardé, un auxiliaire très précieux pour la surveillance des fouilles et l'initiation des jeunes recrues. C'est surtout de Délos, cela n'étonnera personne, que les membres de l'École d'Athènes ont tiré des sujets pour leurs mémoires : le domaine est si vaste qu'il n'est pas près d'être épuisé.

Les membres de la section étrangère ne sont pas non plus restés inactifs. M. Graindor a fait connaître aux lecteurs du *Bulletin de correspondance hellénique* le résultat

1. Lettre de M. Holleaux en date du 15 juillet 1905 (*Comptes rendus*, 1905, p. 395 et s.).

de ses fouilles d'Ios, puis de ses fouilles de Karthaia, dans l'île de Kéos. M. W. Volgraff a montré, dans le même recueil, ce qu'il a découvert dans ses fouilles d'Argos et d'Ithaque.

A Rome, sous l'habile direction de Mgr Duchesne, que l'Académie des *Lincei* a nommé membre étranger, en 1905, et auquel, tout récemment, l'Université d'Oxford a voulu donner, comme jadis l'Université de Cambridge, une marque particulière d'estime en l'admettant au nombre de ses docteurs, l'ardeur au travail n'est pas moins vive qu'à Athènes. Les *Mélanges de l'École de Rome*, outre les communications du directeur lui-même, publient les premiers travaux des pensionnaires qui ne rédigent pas encore de longs mémoires ; c'est ainsi qu'on y trouve des articles intéressants de M. Grenier sur des inscriptions métriques d'Afrique, sur la transhumance des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine ; de M. Boudreaux sur le texte de Xénophon, de M. Celier sur quelques opuscules du camerlingue François de Conzié, de M. Carcopino sur les « decumani » (Note sur l'organisation des Sociétés publicaines sous la République). Les anciens membres de l'École sont heureux d'apporter aux *Mélanges* des articles projetés du temps où ils fréquentaient le palais Farnèse, comme les anciens Athéniens enrichissent le *Bulletin* de leur École ; cela prouve la reconnaissance des membres qui ont passé par Athènes ou par Rome et la solidité des liens qui les attachent à nos deux établissements. Enfin je ne m'étendrai pas sur la publication des registres pontificaux, monument de patience et d'érudition élevé par un labeur continu de trente années, le directeur de l'École de Rome ayant publié récemment [1], sur ce sujet, un rapport très détaillé ; qu'il suffise de rappeler que ce recueil a déjà

1. *Mélanges de l'Éc. de Rome*, 1905, p. 443-450.

publié ou analysé 62.000 pièces dont 35.000 environ affectées à la série du XIIIe siècle et 27.000 à celle du XIVe siècle.

La colonie scientifique du Palais Farnèse s'est trouvée renforcée en 1904-1905 par deux boursiers, MM. Paul Hazard et Georges Picavet. Le premier s'occupait d'histoire littéraire, l'autre d'histoire de l'art, tous les deux pour une période assez rapprochée de nous. M. Picavet a étudié en particulier les peintres français qui ont séjourné en Italie avant la fondation de l'Académie de France. Ces deux jeunes missionnaires ont reconnu l'hospitalité que leur accordait l'École de Rome en collaborant à la rédaction des *Mélanges*.

I. — École d'Athènes.

M. L. Bizard, membre de troisième année, adresse à l'Académie un mémoire intitulé : *Fouilles de Délos. Exploration du péribole oriental*, 1904. Initié aux fouilles à Acraiphiae, il a été chargé de diriger, en 1904, un des chantiers de Délos. Sa mission consistait à déblayer complètement le mur oriental du téménos d'Apollon de façon à en reconnaître la structure et les abords, en dedans et en dehors du sanctuaire. En dedans, on ne pouvait guère espérer de nouvelles découvertes, car le mur avait été dégagé en 1885 sur toute sa longueur, de l'angle sud-est où se trouve l'autel de Zeus Polieus à l'angle nord-est où commence le portique des Cornes qui ferme au Nord le sanctuaire ; l'espace compris entre le mur et le sanctuaire des Taureaux avait été de même exploré, ainsi que le Portique des Cornes lui-même, soit par des déblaiements partiels poussés jusqu'au sol vierge, soit par des tranchées multipliées qui avaient permis de déterminer avec exactitude le plan des constructions, leur aspect, leur destination, de reconnaître les remaniements qu'elles avaient subis et de réunir les éléments de leur restitution.

Le travail dans cette région était donc moins de recherche proprement dite que d'achèvement et de contrôle. Il a donné ce qu'on en pouvait attendre, la confirmation de faits connus : construction du mur en assises de granit et en moellons de schiste, existence d'une porte à l'angle nord-est, adossement à la muraille de constructions adventices de basse époque, canalisation d'eau tout le long de la muraille, grand espace vide en avant du mur, qui a paru à M. Bizard, comme jadis à M. Nénot, l'emplacement d'un bois sacré.

Au dehors, où la maison de Kerdon, déblayée les années précédentes, avait indiqué l'alignement d'une rue longeant le péribole, tout était à découvrir. On y a trouvé, d'un côté, le mur d'enceinte du sanctuaire, nu et net, sauf une petite chambre antique (à côté de la porte), qui paraît une loge de gardien, et des appentis grossiers de basse époque; de l'autre côté, une suite de constructions, incomplètement fouillées et encore mal déterminées, maisons d'habitation ou boutiques, enfin un petit monument consacré à Dionysos qui a fourni une moisson de bas-reliefs, statuettes, représentations diverses. On y remarque une base décorée, sur trois faces, de sculptures représentant un phallus ailé en forme de coq et deux scènes dionysiaques; une statuette de Dionysos assis, deux figures de Papposilène ou d'acteurs en portant le costume, un bas-relief montrant Dionysos appuyé sur un thyrse et tendant une grappe de raisin à une panthère, un autre bas-relief probablement isiaque. L'inscription gravée sur la base décorée est une dédicace à Dionysos par le chorège Carystios, fils d'Asbèlos; elle peut être datée avec un peu plus de précision que ne l'a fait M. Bizard; grâce à l'écriture dont les changements à Délos sont si exactement connus, elle prouve que la dédicace est antérieure à 270. M. Bizard a donné du monument une description très minutieuse; on ne peut pas être plus consciencieux ni plus scrupuleux; on voudrait pourtant le

voir un peu plus hardi dans les questions d'archéologie figurée, qu'il ne semble pas dominer avec la même maîtrise que les problèmes épigraphiques ; on aurait plaisir à lui reconnaître plus de pénétration pour apercevoir les problèmes, moins de timidité pour essayer de les résoudre, enfin une curiosité aiguisée et avertie qui veut, qui sait et qui ose voir. Sauf ces réserves, nous n'hésitons pas à accorder au mémoire de M. Bizard les mêmes éloges que son envoi de l'an passé avait reçus de l'Académie.

M. Bulard, membre de seconde année, a dirigé, comme M. Bizard, un des chantiers des fouilles faites à Délos par l'École française aux frais du duc de Loubat ; comme lui, il a eu à achever une exploration depuis longtemps entreprise et suspendue, celle de *l'établissement des Poseidoniastes* de Beyrouth que M. Salomon Reinach avait déblayé en partie dès 1882, et dont M. Couve avait reconnu les entours en 1894. Comme le mémoire de M. Bizard, celui de M. Bulard n'est donc qu'en partie nouveau ; il est, comme lui, presque exclusivement descriptif, examinant en divers chapitres les rues, l'édifice des Poseidoniastes et les maisons déblayées en bordure de cet îlot. M. Bulard décrit avec exactitude, aisance, clarté, la disposition des rues, le système de canalisation souterraine, l'installation des citernes, qui étaient à Délos de première nécessité et qui sont un des éléments caractéristiques de la maison délienne. De même, l'étude d'un petit autel ou d'une chapelle populaire adossée à la façade d'une maison, l'analyse des couches de stuc dont les parois sont revêtues et des diverses peintures superposées qui figurent des scènes, des personnages ou des objets, sont conduites avec méthode et exposées avec lucidité. De tout ce qui peut donner, dans l'état présent, une idée de la maison délienne et de la maison aux vastes proportions qu'est l'établissement des Poseidoniastes, à la fois sanctuaire et club d'étrangers domiciliés

ou de passage, siège d'une association financière de marchands, d'armateurs, d'entrepositaires, rien n'est négligé. Les mosaïques, dont M. Bulard s'est fait une spécialité par l'attention avec laquelle il les a étudiées et le talent qu'il a employé à les reproduire, sont soigneusement décrites, dans leurs trop pauvres restes mutilés. On y voit toutes les formes, depuis les plus grossières (ciment, débris de tuiles et de marbres) jusqu'aux plus délicatement travaillées (cubes de pierre ou de verre aux riches couleurs et aux dessins élégants).

L'établissement des Poseidoniastes, comme sanctuaire et habitation de luxe, avait double raison d'être décoré d'œuvres d'art et de statues. M. Salomon Reinach y avait trouvé, sur sa base et avec sa dédicace, une image de la déesse Rome; les fouilles de M. Bulard ont ajouté, outre divers fragments, un hermès de la triple Hécate, une statuette d'Aphrodite ou de nymphe surprise au bain à demi dévêtue, et le groupe déjà célèbre d'Aphrodite attaquée par Pan et se défendant avec sa sandale; Éros assiste sa mère dans le combat. M. Bulard étudie ces divers monuments, cherchant l'origine de chacun et les replaçant à leur rang dans l'histoire de la sculpture.

L'étude de M. Bulard serait tout à fait satisfaisante s'il avait examiné, avec un peu plus d'insistance, les rapports de ces figures avec le lieu où elles se sont rencontrées et avec les cultes de Bérytos; si, à propos des documents épigraphiques, il avait groupé tout ce que nous pouvons savoir ou deviner sur les relations de Beyrouth et de Délos, leurs causes, leur date, leur étendue; si encore, par le rapprochement des textes et des ruines, il avait essayé de rétablir l'histoire du monument des Poseidoniastes et d'en interpréter le plan. Plusieurs dédicaces gravées sur des bases de statues, sur un autel, sur des architraves méritent une attention particulière. Il semble difficile, si imparfait qu'ait été l'art de bâtir à Délos au IIe siècle, que des architraves de

hauteur inégale, que des frises de métopes et de triglyphes différents aient pu s'assembler les uns avec les autres; on croirait plutôt qu'elles se rapportent à plusieurs parties distinctes du bâtiment qu'au péristyle d'une cour unique; on en pourrait déduire sur le nom et la date des principales divisions du bâtiment des conclusions intéressantes. Il est question d'une στόα ou même de plusieurs portiques, d'un sanctuaire [οἶκος et de salles où l'on recevait des oracles (χρηστήρια); on voudrait voir localiser, s'il est possible, chacun de ces noms. M. Bulard y a mis trop de réserve. Il peut être sage de laisser une question en suspens; quand elle se pose, on ne doit pas paraître l'éviter.

M. Bulard se propose, certainement, de répondre à ces diverses questions dès qu'il en aura le loisir et qu'un examen plus ample des ruines le conduira à une restauration plus complète et plus précise du monument. En attendant, nous devons louer sa méthode rigoureuse et le féliciter de sa brillante exposition.

M. E. Cavaignac, membre de seconde année, a étudié *le monument de Persée à Delphes*. Les restes du trophée élevé par Paul Émile ayant été reconstitués au Musée de Delphes, les bas-reliefs qui le décorent ayant été décrits et expliqués, l'étude consacrée à ce monument par M. Cavaignac est purement épigraphique. La tâche consistait à reviser les textes dont le piédestal est couvert, des degrés jusqu'à la corniche, à en prendre une copie personnelle et indépendante, comme contrôle des copies antérieures, à en donner un commentaire historique et philologique. C'était un exercice choisi avec tact, assez limité pour être traité à fond. On doit regretter que M. Cavaignac se soit rebuté trop vite dans la copie et l'interprétation de textes qui ne se présentaient pas avec une complète clarté; il a omis des fragments, de sorte que son petit *Corpus* n'est pas absolument complet; ses lectures, faute de l'obstination

nécessaire, ne donnent pas non plus tout ce qu'on aurait pu arracher à la pierre. En se contentant de transcriptions en caractères courants, il s'est privé de plusieurs des avantages qu'il pouvait attendre de son travail. Rien n'exerce l'œil et la main comme une minutieuse copie en fac-similé, rien n'est plus suggestif pour la restitution des textes que ces images exactes où chaque lettre garde son aspect et occupe rigoureusement sa place véritable.

C'est un effort de sincérité méritoire que d'avoir traduit les textes publiés et en particulier ceux qui offrent des difficultés. Transcrire un texte et le traduire, c'est déjà le commenter, et cela dispense de beaucoup de notes et d'explications, mais les traductions de M. Cavaignac, comme les remarques dont il les accompagne, sentent un peu trop la précipitation et devront être sérieusement revues par l'auteur avant d'être publiées.

Déduction faite du sénatus-consulte de l'an 100 avant J.-C. sur la répression de la piraterie en Orient, lequel a été étudié en 1902 par M. Jardé, trois textes réclamaient et méritaient un examen particulièrement minutieux : 1° un décret des amphictyons en faveur de citoyens de Delphes qui, bannis pour avoir dénoncé les méfaits de quelques personnages, avaient été réduits à implorer la protection du sénat romain ; 2° les pièces d'un litige pendant entre les villes locriennes de Scarphée et Thronion au sujet de la représentation de la Locride épicnémidienne dans le conseil des hiéromnémons ; 3° un décret de la ville de Daulis, en l'honneur d'un certain Hermias de Stratonicée qui, dans les circonstances les plus critiques, sans doute au moment de l'invasion de Mithridate, avait sauvé la ville en intervenant pour elle auprès des généraux ἀγείμενοι. La date d'aucun de ces monuments n'est établie avec une suffisante rigueur. Les troubles intérieurs dont témoigne le décret des amphictyons méritaient des recherches historiques, et on voudrait savoir quel est le tribunal arbitral qui, par 59 voix

contre 2, décide en faveur de Thronion dans la querelle avec Scarphée. En résumé, l'envoi de M. Cavaignac doit être considéré comme l'ébauche d'un mémoire fort intéressant que l'auteur, nous en sommes persuadés, saura corriger et compléter lui-même, dès qu'il se sera familiarisé davantage avec l'épigraphie delphique.

M. E. Schulhof, membre de première année, a envoyé la copie et le commentaire d'une *nouvelle inscription délienne* (44 pages de grand format). La matière de ce mémoire est un nouveau compte des hiéropes, découvert dans la démarchie de Myconos en 1904, sur une plaque brisée en cinq morceaux. Le texte est très important par son étendue (135 lignes) et son intégrité et aussi par plusieurs nouveautés portant sur la comptabilité sacrée, sur l'organisation des cultes, sur la chronologie des archontes.

La date du compte est fournie par le nom de Stésiléos et par ceux des hiéropes qui furent en charge sous lui et sous son prédécesseur; on apprend ainsi que ce prédécesseur fut Sotion, que l'inscription est de l'année 207 ou 208 et qu'un archonte nouveau doit être ajouté à la liste donnée dans « les Archives de l'intendance à Délos ». M. Schulhof n'a négligé aucune des questions que le texte peut soulever, en divisant son mémoire sous les rubriques suivantes : 1° Notes paléographiques ; 2° Description de la stèle de Stésiléos ; 3° Étude des divers chapitres du compte de Stésiléos : A. Travaux exécutés dans le sanctuaire ou ses dépendances ; B. Inventaires des vases consacrés à l'occasion de certaines fêtes périodiques et liste de ces fêtes; C. Locations des immeubles bâtis et non bâtis appartenant au dieu ; D. Prêts ; listes des créances du dieu ; 4° Questions de chronologie.

M. Schulhof n'esquive aucun problème, il va droit aux difficultés, il les pose et essaie de les résoudre. Il y déploie même quelquefois un excès d'ingéniosité pour les trouver ou les expliquer quand même, mais ce besoin de tout com-

prendre est une excellente qualité, et l'on ne saurait blâmer trop de curiosité. La question chronologique, en effet très complexe, a arrêté M. Schulhof; le point essentiel est d'avoir ajouté cinq noms nouveaux à la liste des archontes; la période dans laquelle ils tombent est limitée à une vingtaine d'années pour lesquelles précisément la chronologie des archontes n'est pas encore fixée; l'étude est à reprendre. M. Schulhof est capable de la mener à bien.

Dans un travail présentant de grandes difficultés de lecture et exigeant des recherches compliquées sur la comptabilité, M. Schulhof a montré les qualités d'un excellent philologue; il lit les textes avec une remarquable sûreté, il les scrute avec une curiosité pénétrante, il les commente avec une information étendue et une méthode très critique; on peut affirmer que l'École d'Athènes a conquis, en sa personne, un véritable épigraphiste.

II. — École de Rome.

Le mémoire envoyé par M. Albertini, membre de seconde année, mérite tous les éloges par l'abondance des renseignements dont il s'est entouré, la sûreté des vues qu'il développe, la sagesse des conclusions auxquelles il s'arrête. Décidé à s'occuper ultérieurement de l'empereur Claude et de son époque, il a choisi comme sujet de début *l'histoire des travaux publics sous le règne de ce prince*, persuadé que leur examen donnerait, par un certain côté, une idée exacte du caractère de ce règne et des tendances du souverain. Une partie seulement du mémoire (243 pages, avec plans et photographies) est complètement rédigée et comprend quatre chapitres.

Le chapitre I traite du port d'Ostie. Le mauvais aménagement de l'embouchure du Tibre et les difficultés des arrivages par Pouzzoles avaient inquiété plus d'une fois les magistrats chargés de l'approvisionnement de Rome, et il

n'était que temps d'y remédier. Ce fut l'objet que se proposa Claude. Comment il y parvint, c'est ce que M. Albertini a montré après Nibby, Texier, Lanciani, mais son étude technique sur les bassins et les jetées d'Ostie n'est pas une simple mise au point des travaux de ses devanciers. Il a étudié lui-même sur le terrain ce qui est encore visible des constructions de Claude, il a dressé un croquis de l'état actuel et a pu exprimer une opinion personnelle sur la question.

Après avoir assuré l'alimentation de Rome en blé, Claude voulut que la ville fut pourvue d'eau avec abondance, non pas que les aqueducs destinés à subvenir aux besoins de la population fissent défaut, mais ces aqueducs avaient été mal entretenus pendant les règnes précédents. Aussi Caligula n'avait-il pas hésité à faire commencer de nouveaux travaux d'adduction. Claude les continua et les mena à bonne fin, c'est à lui que revient le bénéfice de l'entreprise devant l'histoire. Ces deux aqueducs sont : l'un, l'*Anio novus* constitué, comme l'*Anio vetus* qui existait depuis longtemps, par une prise d'eau sur la rivière de ce nom ; l'autre, l'*aqua Claudia*, alimentée par des sources assez voisines de celles qui étaient absorbées par l'*aqua Marcia* dont la pureté est tant appréciée encore aujourd'hui par les Romains. M. Albertini a suivi sur la carte d'état-major, en profitant des enseignements de Frontin et des travaux modernes, le tracé des deux aqueducs depuis leur origine près d'Agosta et de Subiaco jusqu'à Rome, il en a étudié avec le plus grand soin le mode de captation et d'adduction, il en signale avec précision les restes conservés. Pour lui, les ingénieurs romains de l'âge de Claude avaient réalisé de grands progrès sur ceux des époques précédentes ; leur habileté à percer des tunnels leur permettait de raccourcir sensiblement les distances ; d'où une économie de construction, d'entretien et de main-d'œuvre.

Le troisième travail d'utilité publique étudié par M. Alber-

tini est le dessèchement du lac Fucin. Ce lac, situé au centre du pays des Marses, était un gros obstacle à l'agriculture par le régime de ses eaux et ses inondations subites. Le dessécher, c'était à la fois obvier à ces inconvénients et livrer à la culture et à la végétation un immense espace jusque-là improductif. L'opération consistait à faire écouler l'eau par un émissaire qui aboutissait dans la vallée du Liris. Pour cette partie de son travail, M. Albertini a trouvé beaucoup de secours dans les observations et les recherches publiées par les ingénieurs du prince Torlonia qui reprirent et exécutèrent le projet de 1853 à 1876 ; il en a extrait tout ce qui était utile à son sujet, sans exagérer les détails techniques. Il résulte de l'étude de M. Albertini que Claude n'a pas été aussi bien servi par les entrepreneurs du dessèchement du lac Fucin, tentative audacieuse du reste avec les moyens primitifs dont on disposait alors, que par les constructeurs d'aqueducs. L'œuvre ne réussit que très imparfaitement. La faute en serait, suivant M. Albertini, à Narcisse, chargé par Claude de la surveillance de l'opération ; sa situation à la cour était compromise par les intrigues de Pallas, on l'accusait de prolonger les travaux pour en tirer un profit pécuniaire. Afin d'imposer silence à ses détracteurs, il crut devoir hâter l'achèvement de l'entreprise et par cette hâte même en empêcha le succès. Comme toujours, ce fut l'intérêt général qui pâtit de la rivalité des favoris. Bien qu'on s'y fût repris à deux fois, on n'arriva pas à abaisser les eaux du lac jusqu'au niveau fixé par le projet qui devait réduire le lac à un simple bassin.

Enfin un chapitre est consacré aux deux grandes voies nouvelles que Claude ouvrit vers l'Adriatique, la *via Claudia nova* et la *via Claudia Valeria*. Traversant la région montagneuse de l'Italie centrale, ces routes rendirent à Rome, comme aux contrées qu'elles parcouraient, un très grand service ; elles permirent aux populations d'amener plus aisément dans la capitale les produits de leur sol ou de leurs

montagnes : leur vin, leur blé, leur huile, leur miel, leur fer, leurs bestiaux, et à la capitale de recevoir plus vite les denrées de la Dalmatie, dont le port principal, Salona, se trouvait juste en face d'Aternum, limite extrême des deux routes nouvelles. M. Albertini en a fixé le tracé au moyen des itinéraires anciens, des bornes milliaires et des quelques restes qui subsistent encore.

Par l'étude si développée et si précise dont il vient d'être donné une analyse sommaire, M. Albertini a été amené à accepter le jugement de Suétone : « Les œuvres de Claude sont moins remarquables par leur nombre que par leur importance et leur utilité », et ce jugement est la vérité même. Ces quelques travaux de haute portée sont la justification d'un règne qui, placé entre celui de Caligula et celui de Néron, fut, somme toute, assez bon, et marqua une phase de progrès matériel incontestable.

Le mémoire de M. Eugène Martin-Chabot nous transporte à la fin du moyen âge, il est intitulé : *Nicolas V, Charles VII et la Pragmatique sanction. Essai sur le régime des bénéfices ecclésiastiques de France de 1447 à 1455*. Séparé par quelques années seulement de l'époque où fut promulguée la Pragmatique Sanction de Bourges, le pontificat de Nicolas V (1447-1455) offre un champ d'études des plus favorables à qui désire se rendre compte des effets immédiats de la célèbre ordonnance de 1438. On doit savoir gré à M. Martin-Chabot d'avoir dépouillé, à ce point de vue, les registres du Vatican contenant les « secrètes », les « curiales » et les *acta consistorialia* de Nicolas V, ainsi qu'un *liber obligationum* du même pontificat, conservé à Rome dans l'Archivio di Stato. Son mémoire, de 213 pages, comprend un Catalogue où sont relevées, par diocèse, les provisions faites par le pape aux principaux bénéfices de France, les grâces expectatives, les diverses dispenses accordées à des ecclésiastiques français au cours du même pontificat ; il

comprend la transcription intégrale de vingt documents, pour la plupart lettres du pape, qui servent de pièces justificatives. Enfin l'auteur s'est efforcé de coordonner, en une centaine de pages, les nombreux renseignements fournis sur l'exercice des droits apostoliques, sur le régime bénéficial, sur le système financier, sur la commende, sur le cumul, sur la non-résidence. L'impression qui se dégage de ces constatations est que la Pragmatique, cette réforme entreprise par la royauté, en dehors du Saint-Siège, mais avec l'appui du concile de Bâle, fut loin de produire les résultats auxquels on s'était attendu. D'abord les papes, non consultés, n'en tinrent aucun compte ; Charles VII, de son côté, ne l'observa que de la façon la plus intermittente et qu'autant qu'elle pouvait servir ses intérêts ou les intérêts des siens ; enfin le clergé lui-même, dans un grand nombre de cas, appuya les prétentions romaines et se soumit, comme devant, au payement des taxes apostoliques. M. Martin-Chabot pourtant, qui n'a guère eu sous les yeux que des documents de provenance romaine et n'a pas pu, par conséquent, envisager la question sous toutes ses faces, va trop loin en affirmant que la Pragmatique n'était pas encore entrée réellement en vigueur au moment où Louis XI crut devoir l'abolir. Cette opinion trop absolue se serait modifiée si les registres du Parlement avaient été aussi familiers à l'auteur que les Archives vaticanes. Il exagère aussi quelque peu en donnant à entendre que la Pragmatique n'eut, pour ainsi dire, point d'effet financier, et il ne se rend pas compte qu'à côté des « menus et communs services », dont il a constaté le payement presque normal, il y avait les « annates » proprement dites, dues pour les bénéfices d'ordre inférieur, sur lesquelles il ne paraît pas avoir de renseignements et dont la Pragmatique eut pour effet d'empêcher bien souvent l'acquittement.

Chacun souscrira, au contraire, au jugement de M. Martin-Chabot quand il observe que la Pragmatique eut pour

principal effet de rendre plus graves les compétitions au sujet des prélatures, plus fréquents et plus longs les procès entre ecclésiastiques. A cet égard, son mémoire fournit de précieux détails qui compléteront et corrigeront sur bien des points l'histoire de nos diocèses ou de nos abbayes de France. Sur nombre de conflits, les uns célèbres, les autres ignorés, nés à Paris, à Meaux, à Langres, à Tournai, à Lodève, à Montauban, à Nîmes, à Conserans, on trouve là des indications aussi neuves que précises ; et l'on voit, par exemple, l'intervention du roi s'exercer, à Châlons, en faveur de Geoffroi Soreau, oncle d'Agnès Sorel ; à Orléans, en faveur de Pierre Bureau, fils et non pas frère (comme l'auteur le répète d'après un travail de seconde main) du célèbre Jean Bureau, maître d'artillerie de France. Un document d'une haute valeur historique est encore celui que M. Martin-Chabot a eu le mérite de découvrir, cette bulle du 21 mai 1447 accueillant les demandes présentées de la part de Philippe le Bon et promettant de ne nommer dans les États du duc de Bourgogne aucun clerc ou prélat étranger ou suspect. Après quelques légères retouches, le mémoire de M. Martin-Chabot est destiné à rendre les plus grands services tant aux historiens locaux qu'à ceux qu'intéresse l'histoire générale des relations de la France et du Saint-Siège au milieu du xve siècle.

M. Louis Halphen vient d'achever en 1906 la seconde année de son séjour à Rome, et, avec une diligence digne d'être imitée, il a voulu reprendre les anciennes traditions en nous adressant, sans aucun délai, le mémoire qui nous est dû. Si son exemple était suivi, l'Académie ne serait plus forcée d'attendre pendant un an un rapport officiel sur les travaux des pensionnaires d'Athènes ou de Rome effectués l'année précédente.

Sous le titre d'*Études sur l'administration de Rome au moyen âge*, M. Halphen a écrit un mémoire important sur

la période comprise entre les années 751 et 1252. Il prend pour point de départ l'époque à laquelle l'exarchat de Ravenne acheva de se dissoudre et s'arrête au moment où les Romains, pour la première fois, firent choix d'un sénateur étranger. C'est d'abord le gouvernement de Rome, par les papes ou leurs agents, à l'époque carolingienne, au temps des Ottons et pendant la querelle des investitures ; puis, à la suite de mouvements populaires dont le plus important s'est étendu aux années 1143 à 1145, le Saint-Siège reconnaît l'établissement d'une administration municipale et accepte l'organisation d'un sénat. Ce nouveau pouvoir gagne en importance jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Il y a là des questions intéressantes et délicates que les historiens ont souvent abordées, en particulier Gregorovius dans son *Histoire de Rome au moyen âge*, mais personne jusqu'à présent ne les avait examinées à fond. Le mérite de M. Halphen est d'avoir mis sur pied cet ouvrage général dont on avait besoin ; le titre est modeste, la forme sobre, parfois un peu sèche, mais à toutes les pages se retrouvent des qualités de stricte érudition. M. Halphen a fait des recherches méthodiques aux Archives du Saint-Siège, à la Bibliothèque du Vatican, dans les Archives de plusieurs églises de Rome et, autant qu'il l'a pu, dans celles des grandes familles romaines ; il va sans dire que les excellentes publications de la *Società Romana di storia patria* lui ont été fort utiles, mais il n'était pas aisé de tirer une doctrine de textes aussi nombreux, aussi dispersés auxquels venaient s'ajouter une quantité de documents nouveaux.

Les listes de fonctionnaires et de sénateurs qui servent d'appendice à ce mémoire, les notes excellentes qu'on trouve à la fin de tous les chapitres, donnent l'idée la plus favorable de la méthode avec laquelle on a procédé : listes des primiciers, des secondiciers du Saint-Siège, des *arcarii*, des nomenclateurs et des autres juges ordinaires ; liste des

préfets de Rome, des sénateurs. En face de chaque nom, M. Halphen analyse les documents et indique les dates.

Parmi les nombreuses questions traitées par M. Halphen, on ne peut signaler ici que les plus importantes. Par exemple, certains savants ont prétendu qu'à Rome les anciennes fonctions de préfet, après avoir disparu pendant une période plus ou moins longue, ont été rétablies par les empereurs de la maison de Saxe. M. Halphen démontre, pièces en main, que cette interruption est imaginaire ; en tenant compte des modifications apportées par le temps, les préfets de Rome sous l'administration pontificale sont les successeurs des anciens préfets urbains, tels qu'on les rencontre encore à l'époque byzantine.

M. Halphen a consacré d'importants chapitres à l'élection des sénateurs, à l'organisation du sénat et au rôle qu'il a joué. Il est curieux de voir cette assemblée composée à l'origine de cinquante membres, cinquante-six au maximum tomber parfois à des chiffres fort inférieurs, si bien qu'à plusieurs reprises elle n'a compté qu'un ou deux sénateurs pour remonter ensuite au chiffre primitif. Ces étranges fluctuations se produisirent au gré des événements et sans doute suivant le triomphe alternatif des partis assez longtemps avant l'époque où l'institution du sénateur unique fut de règle.

Depuis 1145, les papes ont partagé avec le sénat l'autorité qu'auparavant ils étaient censés posséder seuls, et les empiètements du pouvoir municipal ont été constants ; à cet égard, la conclusion de M. Halphen est formelle : « L'histoire intérieure de Rome, depuis la révolution com-
« munale jusqu'au milieu du XIIIe siècle, n'est que l'histoire
« de l'accaparement progressif par le sénat de toute l'admi-
« nistration publique, jusqu'alors confiée au pape seul. »

La plupart de ces mémoires, complétés et revisés par leurs auteurs, feront honneur aux deux Écoles qui jouissent

de plus en plus de la considération du monde savant. Qu'il me soit permis, en terminant, d'en citer une nouvelle preuve. Une exposition d'art italo-byzantin s'est organisée en 1905, sous les auspices du Ministère italien de l'instruction publique, à l'abbaye grecque de Grotta Ferrata. On a prié le directeur de l'École française de Rome d'accepter la présidence du Comité d'organisation qui comprenait des érudits fort distingués, tels que MM. Venturi, Kanzler, Ricci, Salinas ; c'est lui qui a prononcé, le jour de l'ouverture, 25 avril 1905, le discours d'inauguration, entouré des représentants de plusieurs Ministères et de nombreux savants. Cet hommage, rendu à la fois à l'École française de Rome et à son directeur, ne devait pas être passé sous silence dans notre rapport.

LIVRES OFFERTS

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les *Comptes rendus* des séances de l'Académie pendant le mois de juin.

M. Clermont-Ganneau offre, au nom de notre confrère M. Bouché-Leclercq, le troisième volume de l'*Histoire des Lagides* (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 24 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Lair sur le renseignement qu'il a reçu au sujet du mot *ternagus*. Un ancien ingénieur de Laurium, que M. Lair a consulté, lui écrit que les anciens ingénieurs grecs employaient le mot *ternaka*

pour signifier un puits, un sondage, une excavation verticale. Cela s'éloigne de l'idée du travers-banc qui est toujours plus ou moins horizontal. On aurait alors accordé au mineur malheureux le droit de faire un autre sondage dans le voisinage du premier.

Le Président donne lecture de deux lettres adressées à M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes. Dans ces deux lettres, M. Holleaux annonce de nouvelles et importantes découvertes faites au cours des fouilles de Délos : six grands lions archaïques en marbre, ornant une esplanade, dans le voisinage du Lac Sacré ; une statue de la muse Polhymnie ; une tête, plus grande que nature, représentant probablement Dionysos, etc.

M. Perrot, secrétaire perpétuel, présente à l'Académie les photographies d'une statuette de marbre qui appartient à M. le Dr Perrod, de Turin, et qui a été trouvée en 1902, en Cyrénaïque, près de Benghazi. Elle représente l'Aphrodite Anadyomène. La figure est brisée au milieu des cuisses ; la partie inférieure n'a pas été retrouvée.

M. Furtwængler a publié deux figures qui reproduisent le même type et dans lesquelles il croit reconnaître, au caractère du visage et de tout le modelé, des réductions d'une statue célèbre qui aurait été exécutée par Euphranor ou par quelque autre artiste du même temps, dans un style qui se ressentirait encore des traditions de l'école péloponnésienne du ve siècle. Ce qui fait l'originalité de la jolie statuette de M. Perrod, c'est qu'elle diffère sensiblement, à certains égards, des marbres de Munich et de Rome qui ont été étudiés par M. Furtwængler. Les formes sont ici plus amples, plus courtes et plus grasses, non sans quelque mollesse. La chair y a des plis que l'on ne retrouve ni dans la statuette de la collection Pringsheim ni dans une statue du palais Colonna. Le bras gauche est porté bien plus franchechement en avant du torse ; mais ce qui fait surtout la différence, c'est le visage. S'il y subsiste encore quelque chose de la facture du ve siècle dans l'ovale très allongé de la face, dans la longueur du nez, dans la grande distance qui sépare la bouche des yeux, l'œil n'a plus du tout le même dessin que dans les têtes modelées par les continuateurs de Polyclète et de Phidias. On

n'y trouve pas ici cette précision un peu sèche que lui donnent, dans ces têtes, les arêtes fermes de paupières qui ont toutes deux même importance. Autant que permet d'en juger une exécution qui n'a pas été poussée très loin, on devine ici cette atténuation de la paupière inférieure qui est plus sensible encore dans la tête dite *de Lord Leconfield* que dans les copies de l'Aphrodite cnidienne. La paupière supérieure paraît se fondre avec une arcade sourcilière dont la saillie très marquée baigne d'ombre le globe oculaire, et cette ombre donne au regard que l'on y cherche ce je ne sais quoi d'*aphrodisien*, comme on disait, qui était pour beaucoup dans le charme du chef-d'œuvre de Praxitèle. Enfin la partie de la chevelure qui encadre le front est traitée de la même manière que dans les figures où l'on s'accorde à reconnaître l'imitation des types praxitéliens. Ce sont, indiquées d'une façon sommaire, les mêmes ondes légères et souples. C'est donc l'influence du style de Praxitèle que l'on croit reconnaître ici, de Praxitèle auquel Apelle avait, semble-t-il, dérobé le secret de cette grâce que le grand peintre se vantait de posséder à un plus haut degré qu'aucun de ses contemporains et de ses rivaux.

M. S. Reinach présente quelques observations à ce sujet.

M. H. Dehérain communique et commente, d'après des photographies publiées par M. Bland, des inscriptions du XVIIe siècle relevées à Malacca sur des pierres tombales. Ces épitaphes donnent des détails biographiques soit sur les fonctionnaires de la Compagnie hollandaise des Indes orientales résidant à Malacca (gouverneurs en second, officiers, chapelains), soit sur leurs familles, soit sur des colons libres. Elles contribuent à éclairer l'histoire de l'occupation des Hollandais dans la presqu'île malaise. En terminant M. Dehérain insiste sur l'utilité qu'il y aurait à recueillir les textes épigraphiques dispersés depuis la fin du XVe siècle sur les rivages des pays exotiques par les marins et par les agents des puissances européennes colonisatrices.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, une note sur une statuette de Mercure, en bronze, découverte au

sommet du Puy-de-Dôme, le 1er août 1906. Plusieurs photographies exécutées par M. Marcel Lamotte permettent d'apprécier l'intérêt de ce petit monument qui mesure 0m 18. Le dieu est debout et nu; un manteau attaché sur l'épaule droite couvre seulement la partie gauche de la poitrine et le bras du même côté : il porte une bourse dans la main gauche et tenait le caducée dans la main droite. Abondante chevelure, tête jeune, physionomie pleine d'intelligence et de malice, vigueur physique très marquée, tels sont les traits caractéristiques du dieu honoré dans le célèbre temple du Puy-de-Dôme [1].

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, directeur des fouilles d'Alise, fait la communication suivante :

« L'intérêt que l'Académie veut bien prendre aux fouilles du Mont-Auxois, si vaillamment conduites par la Société de Semur, m'impose l'agréable devoir de lui annoncer qu'on vient de découvrir, au lieu dit le Cimetière Saint-Père, à une soixantaine de mètres à l'Est du théâtre, un monument de dimensions considérables, sur la nature duquel des réserves sont encore nécessaires, mais qui pourrait être un forum [2], avec quelques-unes des constructions que réclamait la vie publique d'une cité.

« Le monument dont il s'agit n'est pas encore déblayé complètement. Sa forme générale est celle d'un carré, de 40 à 50 mètres de côté, constitué par deux murs parallèles, de 0m 82 d'épaisseur, avec trois absides : l'une, qui est aussi la plus grande, en saillie, à l'Ouest, à égale distance des angles; les deux autres, sur les faces voisines, entre les deux murs. Le plan de l'édifice est coupé, sur les côtés, par d'autres maçonneries. Toute la construction est un petit appareil régulier, très soigné, parementant un noyau constitué par un blocage. La date qu'il me paraît convenable d'assigner à cet édifice est le temps d'Auguste. On a trouvé, du reste, parmi ces ruines, un chapiteau corinthien de 0m 52 de diamètre à la base, des fragments de corniche et un débris d'inscription qui semblent appartenir aux premières années du

1. Voir ci-après.

2. Il est équitable de rappeler, à ce sujet, que M. Héron de Villefosse, dans la réunion du 18 septembre 1905 à Alise-Sainte-Reine, a conjecturé le premier l'existence d'un forum à proximité du théâtre.

haut Empire. Mais j'ai vainement essayé de chercher, parmi les édifices d'autres lieux et de la même époque, quelque monument qui lui soit comparable. A ma connaissance du moins, aucun ne se compose, comme lui, de trois absides. Celui qui s'en rapprocherait le plus serait le forum d'Auguste, abstraction faite du temple qu'il contient de Mars Ultor. Je laisse nécessairement de côté les thermes de Caracalla, parce qu'il me paraît infiniment peu probable qu'un édifice important de ce genre ait existé en cette partie du Mont-Auxois, où l'eau, sans être fort rare, — les canalisations et les puits que l'on a retrouvés depuis peu le prouvent, — ne devait pas non plus être très abondante.

« L'hypothèse d'un Capitole, à laquelle je m'étais arrêté quelques instants, n'est peut-être pas à rejeter. Mais s'il est vrai que les capitoles provinciaux, à l'instar de celui de Rome, ont pu se composer le plus souvent de trois *cellae*, je n'en connais pas avec un pareil nombre d'absides, disposées comme elles le sont dans le monument qui nous occupe.

« Cette hypothèse, toutefois, pourrait être appuyée, quoique faiblement, par la découverte d'un fragment de statue de femme drapée, qui n'est pas sans analogie avec quelques-unes des statues que l'on possède de Junon [1].

« Mais s'il est difficile de se prononcer sur la destination d'un édifice que des fouilles plus étendues nous permettront, je pense, avant longtemps, de mieux connaître, un fait, dès à présent, me paraît certain : c'est la destruction prématurée, et par le feu, de tous les monuments somptueux que la cité d'Alésia posséda au lendemain de la conquête. Le chapiteau, les fragments de corniche, le débris d'inscription, le fragment de statue dont je parlais tout à l'heure, et aussi des blocs de grand appareil, ont été retrouvés à une profondeur de plus d'un mètre, sous le bétonnage d'autres constructions de très bonne époque, que je crois pouvoir attribuer à la seconde moitié du Ier siècle [2].

1. Cf. notamment Salomon Reinach, *Répertoire*, I, p. 196, n° 749.

2. A une assez basse époque, un petit oratoire rectangulaire ou un tombeau a été bâti contre le mur extérieur de la plus grande des absides. On a retrouvé la moitié du fronton triangulaire de cet édicule et deux des blocs, taillés en forme d'antéfixes, qui en constituaient le couronnement. Sur la partie retrouvée du fronton est la moitié, dans le sens vertical,

Quels événements furent la cause de ces destructions? Je ne saurais le dire. La révolte de Sacrovir me paraît à écarter, parce qu'elle se produisit de trop bonne heure. Je croirais de préférence aux guerres intestines qui précédèrent l'affermissement du pouvoir de Vespasien. On sait quels flots de sang firent couler, en Gaule, la révolte de Vindex et la marche sur Rome des partisans de Vitellius.

« Une chose surprenante est la quantité de monuments publics que les Romains firent bâtir sur le Mont-Auxois. On vous a parlé dernièrement du théâtre [1] et je viens de vous entretenir d'un forum possible; mais ce ne sont pas les seuls édifices, jusqu'à ce jour retrouvés, qui méritent de fixer l'attention. On connaît au moins un temple [2], et l'espace compris entre le théâtre et le « forum » est, lui aussi, parsemé de murs, dont quelques-uns ont jusqu'à 1 m 20 d'épaisseur. D'autres encore ont été retrouvés au Sud du théâtre, et il n'est pour ainsi dire aucun point du Cimetière Saint-Père qui ne renferme des constructions beaucoup plus soignées que ne le sont d'ordinaire les édifices privés. Un enseignement, je crois, s'en dégage. Ainsi que l'a dit M. Camille Jullian, Alésia a dû être, aux temps gaulois, une « cité de marché et de travail », et aussi une métropole religieuse, « un carrefour de prières et de dieux [3] ». Et la question peut se poser de savoir si ce n'est pas précisément pour cette dernière cause que la ville fut aussi richement dotée [4]. Les Romains, devenus les maîtres de la Gaule, auraient pu exiger l'évacuation du Mont-Auxois, comme ils le firent pour les *oppida* de Bibracte et de Gergovie. Ils préférèrent accumuler en cet endroit les édifices religieux et pro-

d'un buste de femme accosté d'un petit Amour nu, ailé, qui, du bras droit, lui entoure le cou et, de la main gauche, écarte les plis de la draperie de l'épaule correspondante.

1. Héron de Villefosse, *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1906, p. 251.

2. Mailard de Chambure, *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I, p. 126.

3. *Revue des études anciennes*, 1906, p. 258.

4. On peut se demander même si Vercingétorix, en s'y enfermant, n'avait pas voulu défendre, en se plaçant du même coup sous la protection de ses dieux nationaux, l'un des points de transactions et l'un des sanctuaires les plus réputés de la Gaule.

fanes, afin d'y attirer, plus encore que par le passé, les indigènes de tous les pays et des cités voisines. Ils durent obéir, en cela, à la même préoccupation politique qui leur fit construire, près de Lyon, le célèbre autel des Trois-Gaules, à Narbonne et en d'autres lieux, des temples de Rome et d'Auguste. Toutes ces idées gagneraient, je le sens bien, à être développées ; le cadre de cette communication ne s'y prête pas, mais il est cependant un dernier point sur lequel je voudrais aussi dire un mot. On sait avec quelle ferveur a été suivi pendant des siècles le culte de la sainte jeune fille qui a donné son nom à la bourgade actuelle d'Alise, et dont le pèlerinage est encore fort loin d'être déserté. On sait aussi, les Bollandistes l'ont démontré, combien la légende sur laquelle repose ce culte est fragile. Ne pourrait-on pas se demander, dans ces conditions, sans manquer au respect que l'on doit à des traditions vénérables, si le culte de sainte Reine n'a pas perpétué celui de *Juno Regina ?* En tout cas, une statue païenne de femme drapée a été découverte, il y a quelques années, à la source même de Sainte-Reine [1]. Elle paraît impliquer l'idée d'un temple ou d'un oratoire situé dans le voisinage, et je crois y trouver la preuve que les eaux de cette source, qui passent aujourd'hui pour miraculeuses, ont joui, de tout temps, de la même réputation. »

M. le commandant Espérandieu ajoute :

« J'ai été avisé hier soir télégraphiquement par M. Pernet, ancien maire d'Alise, membre du Comité des fouilles, que de nouvelles découvertes venaient d'avoir lieu à côté des ruines de l'édifice, et j'ai reçu, tout à l'heure, à leur sujet, d'un autre membre du Comité des fouilles, M. Fornerot, conducteur des ponts et chaussées à Marigny-le-Cahouet, les renseignements complémentaires qui suivent :

« ... Ce que l'on a découvert ce matin, dans les fouilles, est un bas-relief en pierre, de 0 m 55 environ de hauteur, représentant un cavalier tenant un cheval par la bride. L'homme est nu et d'une très belle sculpture. Il est coiffé d'un bonnet qui ressemble

1. Cette statue est la propriété de M. Guédeney, docteur à Alise-Sainte-Reine.

beaucoup au bonnet de laine dont se coiffaient les Romains. On a découvert également une tête en pierre formant cul-de-lampe. »

« Il est évident qu'il s'agit d'un Dioscure, et j'ai la conviction que le déblaiement complet du monument nous réserve d'autres surprises. C'est une preuve de plus du puissant intérêt qui s'attache aux fouilles du Mont-Auxois. »

M. Espérandieu fait ensuite passer sous les yeux des membres de l'Académie les photographies d'un certain nombre d'objets provenant des fouilles, notamment de chaudrons de bronze, de poteries aujourd'hui restaurées, de vases de toutes formes et d'instruments en fer, tels que serpes, haches, couteaux, etc. Sur la panse de l'un des vases est l'indication d'une mesure de capacité : *s(extarii)* IIII.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE STATUETTE DE MERCURE DÉCOUVERTE AU SOMMET DU PUY DE DÔME (1er AOÛT 1906),

PAR M. AUGUSTE AUDOLLENT,
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND.

Le 29 août 1902, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie un résumé sommaire des découvertes que nous avions faites au puy de Dôme, M. Ruprich-Robert et moi, pendant les fouilles qui venaient de se terminer. Depuis lors, malgré notre vif désir, il nous avait été impossible, pour des raisons diverses, toutes indépendantes de notre volonté, de continuer les recherches interrompues. Cette année seulement, nous nous sommes trouvés en mesure de reprendre le travail. Sans pouvoir à l'heure actuelle fournir un rapport d'ensemble sur les résultats obtenus, puisque

les ouvriers sont encore à l'œuvre, je tiens cependant à attirer dès aujourd'hui l'attention de l'Académie sur une trouvaille qui me paraît digne de lui être signalée.

Dans la campagne précédente nous avions réussi à prouver l'existence d'un petit temple secondaire, situé sur une plate-forme, au flanc oriental de la montagne. Nos crédits étant épuisés, il nous fallut alors abandonner ce terrain, après une reconnaissance rapide de l'édifice qu'il cachait. C'est à le déblayer entièrement que nous nous sommes appliqués tout d'abord ces jours derniers. Tandis qu'on dégageait le mur du Nord, un coup de pioche heureux fit apparaître, culbutée dans la terre, à deux mètres environ du monument, une statuette en bronze plein, sans traces de dorure. Elle était enfouie à moins d'un mètre de profondeur, et, selon toute vraisemblance, elle a dû être précipitée par un éboulement à une date assez ancienne. On s'expliquerait mal qu'un objet aussi facile à emporter, et à la fois aussi visible, eût échappé aux pillards de toutes les époques, si le sol qui le renfermait avait été remué depuis qu'il y tomba.

Il s'agit d'un Mercure du type gréco-romain. Aucun indice ne permet de dire s'il était ou non groupé ; nous devons donc le considérer en lui-même. Ce qui en fait le prix, c'est qu'il est haut de 0 m, 18 et d'un travail soigné, au lieu que la plupart des Mercures qui se découvrent en Auvergne, et même de tous côtés en France, sont de dimensions beaucoup moindres et d'une facture grossière. Son corps est nu, sauf la partie supérieure de la poitrine et du dos que couvre un manteau retenu sur l'épaule droite par une forte agrafe, soutenu par le bras gauche et retombant ensuite en plis droits assez lourds ; une échancrure en pointe dégage complètement le cou. Tête juvénile avec une aile de part et d'autre ; les mèches de cheveux sont réparties avec soin du sommet dans tous les sens, un rang de boucles forme une sorte de couronne tout autour, un second

rang orne le front qui en est quelque peu écrasé. Nez court et droit, arcades sourcilières profondément creusées, oreilles traitées sommairement, bouche ouverte, yeux vivants, joues pleines, l'ensemble de la figure paraît sourire. Le cou semble plutôt épais; en revanche, le modelé du torse et des

hanches est soigné. A gauche, l'avant-bras qui porte le manteau est horizontal et se détache un peu du corps; la main soutient une bourse dont l'orifice est en haut, et dont les extrémités sont arrondies en forme de boules. Sur le bras droit, à peine plié, reposait le caducée aujourd'hui

perdu ; il passait ensuite entre le pouce et les trois derniers doigts recourbés, et s'appuyait en bas sur l'index étendu. Tout le corps porte sur la jambe droite raidie, où le genou se distingue à peine. La jambe gauche est infléchie et les doigts seulement du pied touchent le sol, tandis que le pied droit est bien à plat. On dirait que le dieu, descendant du ciel, est en train de s'arrêter sur la terre.

Dans cette attitude, comment était maintenu l'équilibre du personnage? Sur un plan très horizontal on arrive à le tenir debout ; mais il est de toute évidence qu'il fallait dans le temple lui assurer une position moins précaire. L'absence du socle est regrettable, car elle permettrait de résoudre bien vite la question. Aux renseignements qu'il fournirait, un examen attentif de la statuette elle-même pourra peut-être suppléer. Il n'existe aucun trou de vis sous les pieds, mais la plante du pied droit et l'avant du pied gauche portent, si je ne me trompe, des traces de soudure. En outre, deux petites cavités rondes sous l'aisselle gauche furent destinées, selon toute apparence, à recevoir une tige mince, facile à dissimuler, qui soutenait le dieu. Je remarque enfin une entaille sur le côté du pied gauche et je croirais volontiers qu'elle devait buter contre quelque saillie de la base et concourir ainsi à la stabilité de l'ensemble.

En considérant le détail du corps, on s'aperçoit vite d'un manque de proportion entre les membres de droite et ceux de gauche ; la jambe gauche est épaisse et longue, celle de droite mince et courte. Ceci d'ailleurs peut n'être qu'un effet de perspective, puisque l'objet doit être vu de bas en haut. Si le bras gauche peut paraître épais sous ses draperies, il est manifeste que le droit est trop grêle vers le milieu. Là encore le caducée atténuait, je pense, cette maigreur peut-être voulue. Mais ce que rien ne saurait pallier, c'est la raideur de la main gauche et des doigts retroussés, comme aussi la largeur des pieds dépourvus d'ailes et la

longueur excessive de l'index dans la main droite. Et cependant, malgré ses imperfections, cette statuette produit une impression des plus agréables. Plusieurs causes y contribuent. D'abord son état de conservation : elle nous a été rendue presque intacte. Sauf la perte du caducée, qui n'est qu'un accessoire, on n'a à regretter que deux ou trois éraflures aux ailes de la tête, à la main, à la jambe et au pied droit, et quelques faibles traces de rouille dans le dos. En second lieu, le corps est couvert, surtout devant, d'une patine vert clair d'un très gracieux effet. Enfin, certaines parties sont rendues avec un soin minutieux, par exemple les cheveux, le torse, les nervures du dos de la main droite.

Tel que je viens de le décrire, ce bronze appartient sans conteste à l'innombrable catégorie des Hermès gréco-romains. Pourtant, s'il reproduit un type général, on ne saurait dire qu'il soit identique à aucun des spécimens ordinaires. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les planches du *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*[1], où M. S. Reinach a réuni un grand nombre de ces dieux. Aucun de ceux qui s'y trouvent gravés ne ressemble exactement à ce nouveau. Les Hermès à la bourse la portent presque toujours dans la main droite et pendante ; rarement ils la soutiennent, comme c'est le cas ici, dans la main gauche. Et même ceux qui offrent cette particularité diffèrent du nôtre par quelque endroit : absence de manteau, ailes aux pieds, ailes de la tête insérées dans un chapeau et non plantées dans les cheveux, position des bras ou des jambes, etc. De sorte que, si je ne m'abuse, nous n'avons pas à faire à une copie servile de quelque modèle célèbre, mais à une interprétation libre et personnelle d'un type très répandu. On pourrait sans témérité l'attribuer au commencement du IIe siècle, peut-être même à la seconde moitié du Ier.

1. T. II, p. 149-167 ; III, p. 41-51 ; 240-243 (Hermès debout).

Quelle place cette statuette occupait-elle dans le temple? Servait-elle simplement d'ex-voto offert par quelque fidèle aisé? Nous sommes incapables, vu les circonstances de la découverte, de répondre à ces questions précises. Mais nous pouvons au moins nous demander si elle nous apprend quelque chose sur la nature du dieu adoré au puy de Dôme. Par les fragments d'inscriptions exhumés à diverses reprises au cours des fouilles[1], on savait que le sanctuaire du sommet de la montagne était consacré à Mercure. A en juger seulement par notre figurine, toute romaine d'aspect, et qui aurait pu se rencontrer en Italie aussi bien qu'en Auvergne, on conclurait aussitôt qu'il s'agit du Mercure officiel, commun à tous les peuples imprégnés de la civilisation romaine; si d'aventure quelque divinité gauloise avait occupé la place avant lui, son souvenir même aurait disparu dès cette époque. C'est trop se hâter : il faut tenir compte aussi de la petite plaque de bronze du musée de Clermont[2] qui est dédiée, non pas à ce Mercure banal, mais à un dieu particulier, connu autrefois de la Gaule indépendante, puis modifié au contact du panthéon gréco-latin, *Mercurius Dumias*. Si la statuette a sa valeur propre, l'inscription possède également la sienne ; et je ne vois pas pourquoi on aurait conservé l'épithète *Dumias*, si, pour tous ses fidèles, le dieu n'avait plus été que *Mercurius*. Que certains d'entre eux, par excès de loyalisme ou même par ignorance, surtout que des Italiens immigrés n'aient voulu voir en lui que la divinité importée par Rome, on l'admettra aisément. Et peut-être notre bronze fut-il offert par quelqu'un de ceux-là. Mais pour tirer des conclusions générales cette pièce unique ne suffit pas; elle ne saurait en tout cas supprimer l'autre renseignement fourni par l'inscription. Après comme avant la découverte de la

1. *C. I. L.*, XIII, 1517, 1521.
2. *Ibid.*, 1523.

statuette, je pense que le temple du puy de Dôme abritait un dieu gaulois plus ou moins romanisé, et qu'il servait encore sous l'Empire de lieu de pèlerinage national. Rome n'en pouvait prendre ombrage, puisque la Gaule rendait en même temps à l'autel de Lyon un culte loyal et régulier.

Pour comprendre ce qui a dû se passer au puy de Dôme, rappelons-nous ce qu'est devenu le grand dieu africain Baal, après la chute de Carthage. Les nombreux documents épigraphiques ou figurés dont nous disposons prouvent de la façon la plus formelle que, s'il a perdu son nom sous l'influence romaine et s'est appelé dorénavant Saturne, ni son origine ni sa nature première ne furent oubliées. Sur les stèles ses attributs subsistent à côté de ceux que Saturne apportait d'Italie [1]. Nous sommes beaucoup moins bien renseignés malheureusement sur *Mercurius Dumias*. Cependant les procédés de Rome envers les religions des nations conquises n'ayant guère varié, il est permis de raisonner par analogie et de dire que, si le maître du Dôme a lui aussi changé, il n'a pas complètement dépouillé sa nature antérieure; il est devenu complexe de simple qu'il était; il y eut transformation d'une divinité, non pas substitution complète d'un dieu à un autre. De sorte qu'en définitive, s'il fallait opter entre les deux documents principaux, les seuls entiers, où revit sa mémoire — la statuette et l'inscription votive sur bronze — je donnerais la préférence à cette dernière; car elle nous révèle la double essence de ce Mercure local, au lieu que la statuette l'assimile complètement à celui qu'on adorait dans le reste du monde.

1. Cf. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 33-62.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie le n° XXXI des *Notes gallo-romaines* de son correspondant M. Camille Jullian, professeur au Collège de France.

Des noms de peuplades disparues, perpétués par une portion du domaine qu'elles avaient occupé, les terreurs des Gaulois au sujet de la chute du ciel, des stèles funéraires provenant du pays des Cantabres, fournissent à l'auteur l'occasion de présenter d'intéressantes observations. La seconde partie de ce fascicule renferme une chronique gallo-romaine fort étendue dans laquelle sont mentionnés les résultats des fouilles les plus récentes (Alise, murs romains de Lutèce, remparts de Poitiers, etc.). Des notes relatives aux publications nouvelles et à diverses questions de l'archéologie gauloise apportent à cette chronique une grande variété.

SÉANCE DU 31 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de Hamdy-Bey, directeur du Musée Impérial Ottoman, correspondant de l'Académie :

« Je suis très touché de la lettre que vous avez bien voulu « m'écrire au nom de l'Académie, et très ému par la haute « marque d'estime qu'elle a daigné donner aux vingt-cinq années « que je viens de passer au Musée Impérial. Parmi les témoi- « gnages de sympathie qui me sont parvenus en ce jour, aucun « ne pouvait m'être plus sensible que celui de la Compagnie à « laquelle j'ai la fierté d'appartenir depuis plusieurs années et où « je compte quelques-uns de mes amis les meilleurs.

« Elle apprécie en termes trop flatteurs les quelques services « que j'ai pu rendre à la science en général et à la science fran-

« çaise en particulier. Le peu que j'ai fait, je suis prêt à le faire « encore et si, dans le cours de ma carrière, je me suis parfois « trouvé utile à un Français, j'estime n'avoir payé encore qu'une « partie de la dette que j'ai contractée envers un pays à qui je « dois beaucoup, et que je n'ai cessé d'aimer.

« Je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, d'exprimer « à l'Académie mes remerciements les plus sincères et de vous « faire, auprès d'elle, l'interprète de ma profonde reconnaissance. « Vous voulez bien rappeler les trop courtes relations que nous « avons eues ensemble. Je n'en ai pas gardé un moins bon sou- « venir, et je souhaite que les circonstances nous permettent « bientôt de les reprendre.

« Veuillez agréer, etc. »

M. Salomon Reinach fait la communication suivante au sujet des fouilles d'Alésia :

« M. le commandant Espérandieu donne de bonnes nouvelles des fouilles d'Alésia. On a commencé le déblaiement d'un petit temple entre le théâtre et le vaste édifice qui paraît être le forum. Parmi les trouvailles, il faut signaler de nombreux fragments d'une inscription celtique en lettres grecques, un bas-relief représentant Jupiter entre Minerve et Junon, un Jupiter gaulois *à la roue*, un torse d'Amazone et surtout une applique en bronze, d'un admirable travail, représentant un Gaulois mort.

« M. S. Reinach, qui montre des photographies de ces objets et un moulage du Gaulois mort, a passé la journée à Alésia et rend hommage à la méthode toute scientifique avec laquelle les fouilles sont conduites par le commandant Espérandieu et M. Pernet. »

Voici le texte de la lettre de M. le commandant Espérandieu :

Alise-Sainte-Reine, le 30 août 1906.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que les fouilles d'Alise ont donné, cette semaine, de très heureux résultats. On a commencé le déblaiement d'un petit temple, entre le théâtre et l'édifice qui pourrait être un forum, et exhumé, de tranchées pratiquées dans le voisinage,

un bas-relief sur lequel est représentée la triade Capitoline (fig. 1). Ce bas-relief, qui vient s'ajouter à un autre du même genre représentant un Dioscure (fig. 2), est inspiré d'un original grec de facture soignée et paraît appartenir au Ier siècle.

Il a été extrait des mêmes fouilles :

Fig. 1. — Fouilles d'Alise-Sainte-Reine. — Jupiter entre Minerve et Junon.

1° Le torse d'une Amazone tenant, de la main gauche, une haste, peut-être le manche d'un trophée, et portant, du côté gauche, une *pelta* (fig. 3).

2° La partie inférieure, depuis la ceinture, d'une statuette de Jupiter assis sur un trône, décoré d'une roue sur chaque face latérale ;

le dieu tient un globe de la main droite ; des traces d'un aigle à ses pieds.

3° Différents débris provenant de bas-reliefs peu déterminables.

Toutes ces sculptures sont en pierre tendre de Thil-Châtel.

Fig. 2. — Fouilles d'Alise-Sainte-Reine. — Un Dioscure.

D'autres tranchées voisines ont produit :

4° Plusieurs fragments d'une inscription celtique de cinq lignes, en caractères grecs. On possède le commencement et la fin des lignes,

Fig. 3. — Fouilles d'Alise-Sainte-Reine. — Torse d'une Amazone.

Fig. 4. — Fouilles d'Alise-Sainte-Reine.
Applique en bronze représentant un Gaulois mort.

5° Deux têtes, en bas-relief, de facture barbare, représentées les yeux clos.

6° D'autres débris de statues, parmi lesquels une tête de femme et un pied chaussé.

Dans une tranchée pratiquée à l'Est, et à quelque distance de l'édifice à trois absides, on a découvert un petit bronze d'applique, de facture italo-grecque, figurant un Gaulois mort, portant la braie et chaussé (fig. 4).

Les fouilles ont permis de recueillir, comme d'habitude, de très nombreux fragments de poteries et des monnaies, toutes du Haut-Empire.

Veuillez bien agréer, etc.

M. S. Reinach lit ensuite un mémoire d'Edhem-bey sur la seconde campagne de fouilles poursuivie par ce savant à Alabanda, en Carie, aux frais du gouvernement ottoman. Edhem-bey a découvert un grand temple ionique qu'il identifie à celui que Vitruve signale à Alabanda. Les fouilles ont encore donné des fragments d'un autel ionique de beau style et trois plaques d'une frise représentant une bataille d'Amazones et de Grecs [1].

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie un rapport du R. P. Delattre sur la découverte d'un cimetière chrétien au point nommé Meidfa, à Carthage.

Parmi les épitaphes mises au jour il faut remarquer celle de *M. Val(erius) Petao* qualifié *i(mmuni)s? alae Gemellianae.* L'*ala Gemelliana* est connue par un diplôme militaire. Il est fort rare de rencontrer des *immunes* appartenant à des troupes auxiliaires : on sait que ces soldats privilégiés étaient des bénéficiaires de rang inférieur, exemptés des gardes, des veilles, des travaux, des corvées, et choisis par le commandant en chef dans les troupes placées sous ses ordres. Mais peut-être l'abréviation $\overline{\text{IS}}$ doit-elle être expliquée autrement.

Un sarcophage orné de six Amours est aussi très digne d'attention. On sait combien les artistes de l'antiquité aimaient à représenter les Amours se livrant aux besognes les plus diverses, tantôt imitant les travaux multiples des hommes, tantôt s'adonnant à des jeux enfantins. Sur le nouveau sarcophage de Carthage, ce n'est pas un masque de philosophe dont l'un des bambins a

1. Voir ci-après.

recouvert sa tête, et sous lequel il reste en partie caché, passant ses petits doigts par la bouche entr'ouverte et les agitant pour amuser ou pour effrayer ses camarades; c'est un énorme masque de Silène, bien reconnaissable à ses oreilles pointues. Les attributs que portent les autres Amours sont, comme ce masque, des attributs bachiques. Des scènes analogues représentent les Amours dépouillant Hercule pendant son sommeil ou se parant des armes de Mars. Sur un fragment de sarcophage conservé à Berlin (*Beschreibung der antiken Skulpturen*, n. 854) et provenant d'une composition du même genre, on voit un enfant, entouré aussi de plusieurs compagnons et tenant dans la main un masque de Silène. Une pierre gravée, trouvée à Centorbi, en Sicile (l'antique Centuripae), présente un Amour debout, tourné à gauche de profil, portant dans la main gauche un thyrse et dans la main droite un masque de Silène (*Bull. dell' Instit.*, 1867, p. 216). On pourrait facilement citer d'autres exemples. C'est la même idée qui a donné naissance à la statue de l'Enfant au masque dont le Musée du Capitole possède un exemplaire bien connu [1].

M. S. Reinach aborde l'explication du mythe d'Hippolyte. Le nom de ce héros signifie « déchiré par les chevaux » ; la légende primitive comportait donc un dépècement rituel, comme ceux dont Actéon, Adonis, Orphée, Penthée, etc. auraient été les victimes. L'analogie de ces mythes autorise à croire que le prototype d'Hippolyte est un cheval sacré, victime d'un sacrifice annuel de communion. Les fidèles, qui déchirent le cheval et le dévorent cru, se revêtent de peaux de cheval et s'appellent eux-mêmes des *chevaux*, pour mieux marquer l'assimilation au dieu qui est le but même du sacrifice ; c'est pourquoi le nom d'Hippolyte signifie « déchiré par des chevaux ». Ainsi s'explique aussi, dans la tradition littéraire, la résurrection d'Hippolyte, le culte dont il est l'objet et les manifestations annuelles de deuil que lui prodiguent les filles de Trézène, pareilles aux femmes de Byblos pleurant Adonis.

M. Bouché-Leclercq commence la lecture d'un mémoire sur le notariat dans l'Égypte ptolémaïque.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

FOUILLES D'ALABANDA.
RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SECONDE CAMPAGNE (1905),
PAR EDHEM-BEY[1].

En quittant Alabanda le 26 octobre 1904, nous avions laissé les fouilles dans l'état suivant :

1° Le temple situé sur la terrasse à mi-côte de la colline ouest avait été déblayé en entier et fouillé jusqu'au roc ;

2° Au théâtre et au bouleuterion, nous avions relevé l'état actuel ;

3° Une série de sondages nous avaient mis en présence de quelques monuments importants de la ville basse : l'agora ou gymnase, dont nous avions retrouvé les portiques extérieurs, et un autre édifice, qui ne se révélait encore à nous que par un grand mur appareillé à sec, près duquel une tranchée nous avait donné de beaux fragments d'architecture en marbre et un bloc de frise portant une Amazonomachie.

En reprenant les travaux le 10 septembre 1905, je me proposais de fouiller ce dernier monument et d'achever en même temps le déblaiement de l'esplanade située devant la façade ouest du Temple (fig. 1).

Ces fouilles ne donnèrent aucun résultat satisfaisant et dégagèrent seulement quelques pans de mur d'époque byzantine. Il est à supposer que toutes les pierres appartenant à l'élévation du monument ont dû rouler au pied de

1. Cf. le rapport sur la première campagne dans les *Comptes rendus* de 1905, p. 443 et suiv.

Fig. 1. — Alabanda. — Temple situé à mi-côte de la colline ouest, découvert en 1904.
Une des fouilles de la terrasse (1905).

la terrasse ; c est sans doute de ce côté qu'il faudrait maintenant diriger les recherches. Cependant nous avons pu déterminer l'ordre du temple, grâce à un fragment de chapiteau dorique trouvé devant la façade (côté de l'abaque : 0 m 795 ; diam., 0 m 68 ?).

Sur l'autre chantier, le hasard nous fut plus favorable. Le point de départ était indiqué de ce côté par l'affleurement d'un grand mur de granit le long duquel on pratiqua une série de déchaussements. L'appareil en est beau et régulier. Il comprend une assise haute de 0 m 22 formée d'une pierre unique, posée à plat, alternant avec une assise de 0 m 68 formée d'un double cours de blocs, posés de champ.

Dans la partie nord du terrain limité par ce mur, nos déblaiements nous mirent en présence, à 2 m 50 au-dessous du sol actuel, d'une importante construction byzantine, sans doute une église. L'intérieur était divisé en trois nefs et dallé de marbre. Sous le dallage, qu'on souleva par endroits, on trouva plusieurs tombeaux, formés de grandes plaques de granit, et fermés par un couvercle de même matière. A l'Ouest, les dalles de marbre font place à une mosaïque, ornée de dessins géométriques blancs et bleus, qui doit correspondre au *narthex* ou à l'*atrium* de la basilique. Tout ce monument avait été construit avec des matériaux de remploi ; le sol lui-même était encore jonché de marbres : blocs soigneusement dressés et fragments architectoniques qui provenaient évidemment d'un édifice de grandes dimensions et de bonne époque. Ces données se trouvèrent confirmées par la découverte, vers la limite ouest de nos fouilles, de trois blocs de frise de mêmes dimensions, de même style et de même sujet que celle que nous avions exhumée l'an dernier[1]. Les figures avaient été mutilées intentionnellement et les blocs placés dans un mur, les faces sculptées tournées l'une contre l'autre. Au delà de l'endroit où ces trois marbres avaient été mis à jour, nos

1. *Comptes rendus*, 1905, p. 443, pl. V.

fouilles ne donnèrent plus rien, et nous nous trouvâmes, à quelques mètres de là, devant la suite du même mur que nous avions dégagé au début.

Cette abondance de fragments antiques accumulés sur le même point semblait indiquer le voisinage de l'édifice auquel ils appartenaient. Abandonnant nos tranchées à l'Ouest et les poussant vers l'Est, nous rencontrâmes en A (voir le plan général, fig. 2) un mur qui se dirigeait du Nord au Sud, et qui, à son extrémité nord, tournait à angle droit vers l'Est. Il est construit en gros blocs de granit appareillés comme ceux du mur extérieur et repose sur le roc à 4^{m} 50 de profondeur. Au delà de ce mur, quelques tranchées, suivies ensuite d'un déblaiement complet sur une surface de plus de 1200 mètres, nous mirent en présence d'un ensemble très compliqué de constructions où il semble qu'on puisse reconnaître au moins trois époques qui sont distinguées sur le plan partiel (fig. 3) par des lignes pochées ou par des hachures plus ou moins serrées.

1° La plus ancienne se présente sous la forme de deux rectangles à côtés parallèles, un rectangle extérieur mesurant 34^{m} 53 sur 21^{m} 66, et un rectangle intérieur de 23^{m} 52 sur 10^{m} 47 ; ce dernier divisé lui-même en deux espaces inégaux par un mur transversal qui court parallèlement au petit côté et à 7^{m} 05 de son parement intérieur. L'espace entre les deux lignes de soubassement n'offre que des variantes insignifiantes, dues uniquement à la matière employée qui ne comporte pas un appareillage aussi rigoureux que le marbre (3^{m} 92 à 3^{m} 98). A première vue, il est difficile de ne pas reconnaître ici un temple, avec les fondations de la *peristasis*, de la *cella* et du mur qui sépare le *naos* du *pronaos*.

2° Postérieurement à la destruction complète du premier édifice, on en éleva, sur ses fondations, un second — indiqué sur le plan en hachures serrées — qui fut construit entièrement avec des matériaux empruntés à l'ancien. Les murs en

Comptes rendus, 1906,
p. 410.

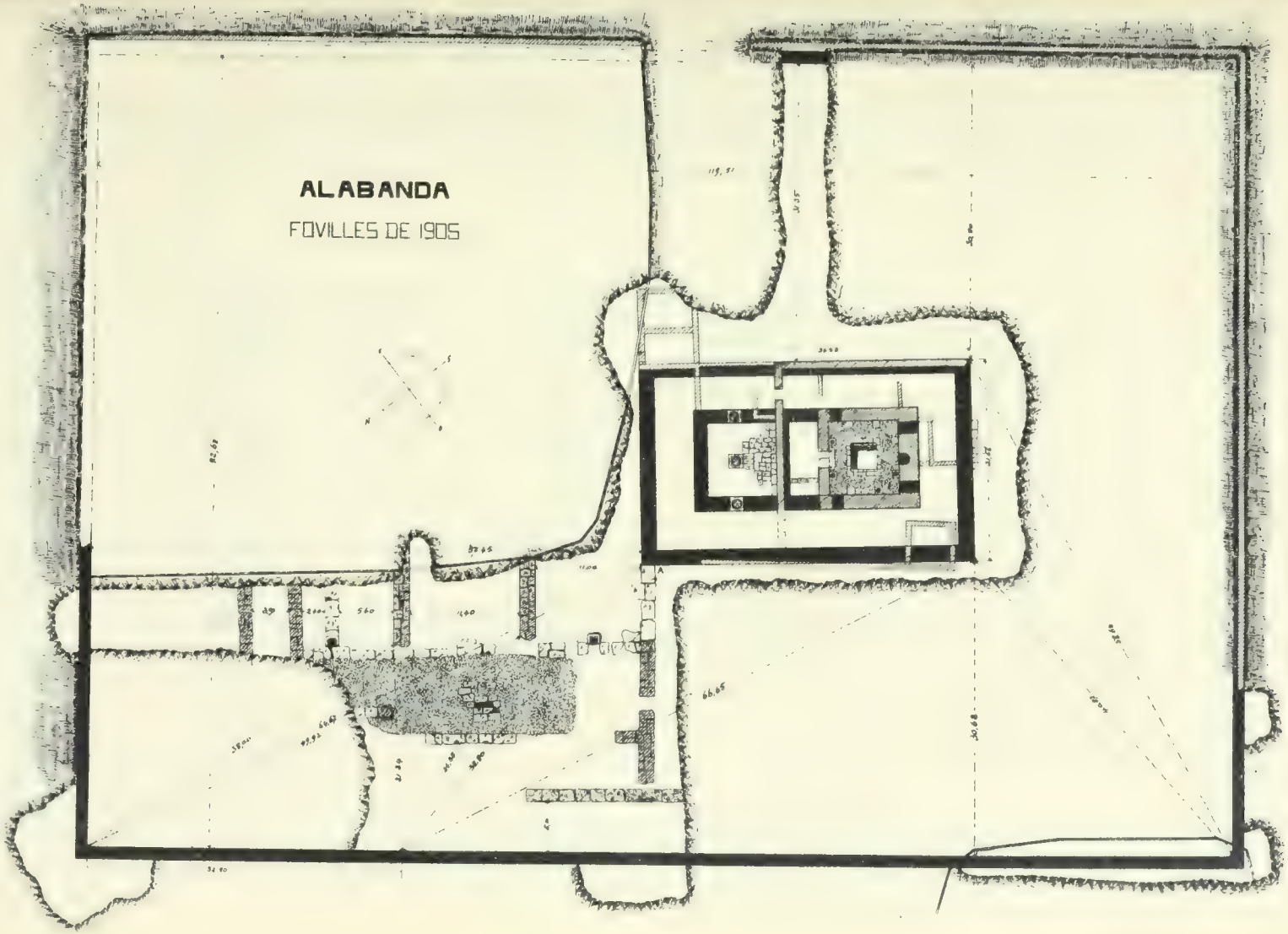

Fig. 2. — Alabanda. - Plan général des fouilles (1905).

Comptes rendus, 1906,
p. 410.

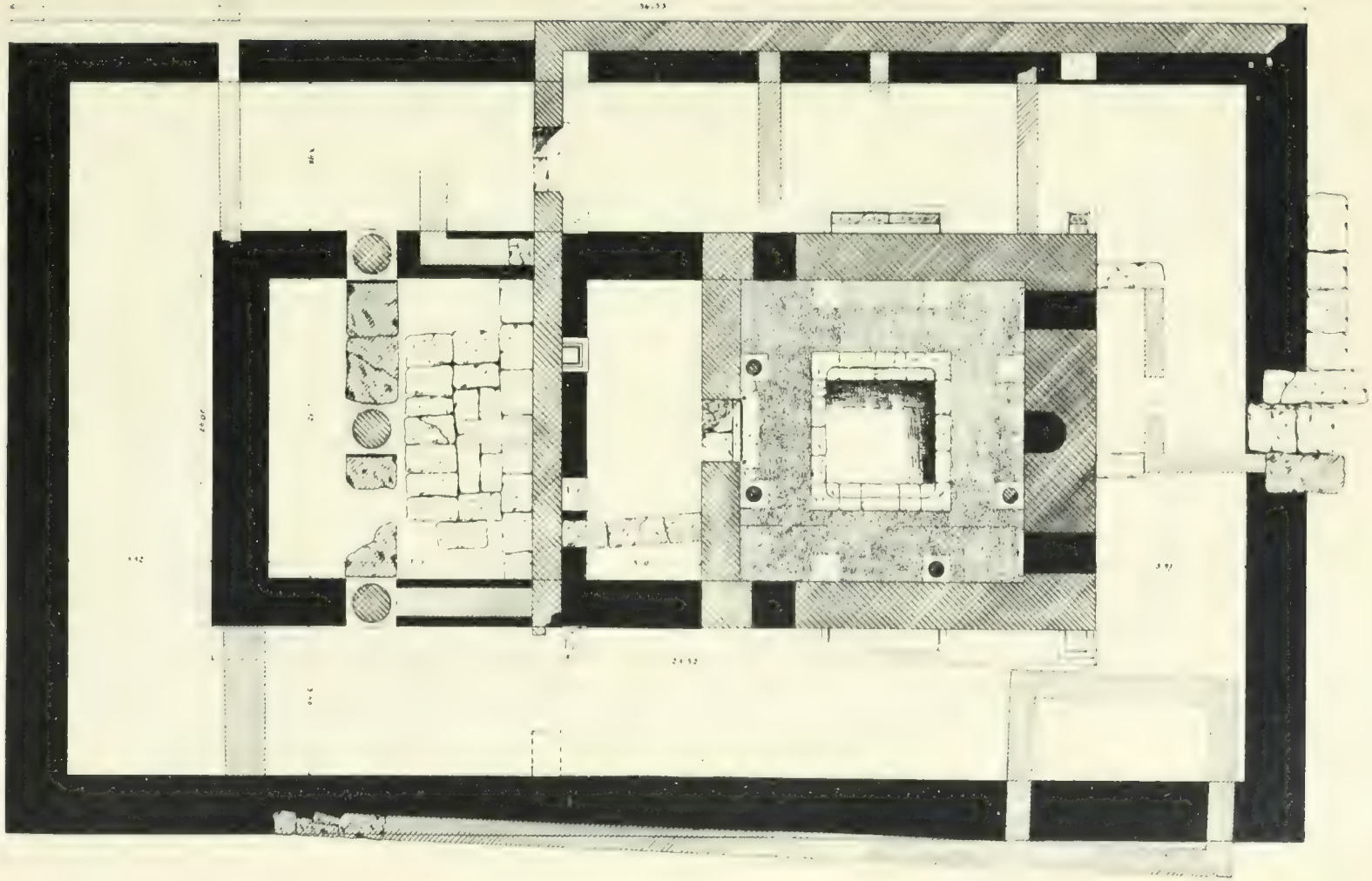

Fig. 3. — Alabanda. - Plan du grand édifice.

granit sont conservés jusqu'à une hauteur de 1 m 70. Sur le côté nord, trois bases de colonne, encore en place, semblent indiquer l'existence d'un portique régnant devant cette façade. Dans le mur de fond, établi sur les fondations du mur transversal de la *cella*, s'ouvrent deux portes, dressées dans l'espace compris entre le mur du *naos* et celui de la *peristasis*. Elles donnent sur une galerie qui règne sur les quatre côtés d'un rectangle intérieur, dont trois côtés sont fondés sur le mur du *naos*. Au Nord, une porte dont le seuil est dallé de marbre ; sur chacun des côtés est et ouest, une autre porte ; deux, sur le côté sud, mettent en communication le réduit intérieur et la galerie. Le sol de la galerie est couvert d'une mosaïque bleue et blanche ; elle était décorée de statues dont les bases sont encore *in situ*. Quant à l'édifice central, long de 7 m 92 et large de 7 m 50, on y voit encore les bases de huit colonnes disposées aux angles d'un octogone régulier ; une niche est pratiquée dans le mur de fond, et un bassin de 3 mètres sur 2 m 75 est creusé dans la partie centrale ; le sol est couvert de la même mosaïque que dans la galerie. Une série de conduites d'eau en terre cuite, et un canal maçonné, à section rectangulaire, assuraient l'adduction et l'écoulement des eaux. Il est difficile de déterminer la destination précise de ce monument, où je serais tenté de voir un baptistère dépendant de la basilique.

3° A une époque plus récente encore, on construisit sur le même emplacement, soit avec les matériaux empruntés à la seconde construction, soit en moellons, un édifice assez vaste dont il ne reste que quelques pans de mur, indiqués en hachures claires. On n'y reconnaît que quelques chambres de dimensions exiguës. Le plan d'ensemble ne se laisse plus restaurer.

Au cours de ces fouilles nous avions dégagé un grand nombre de fragments d'architecture, tous en marbre blanc, dont voici la liste sommaire :

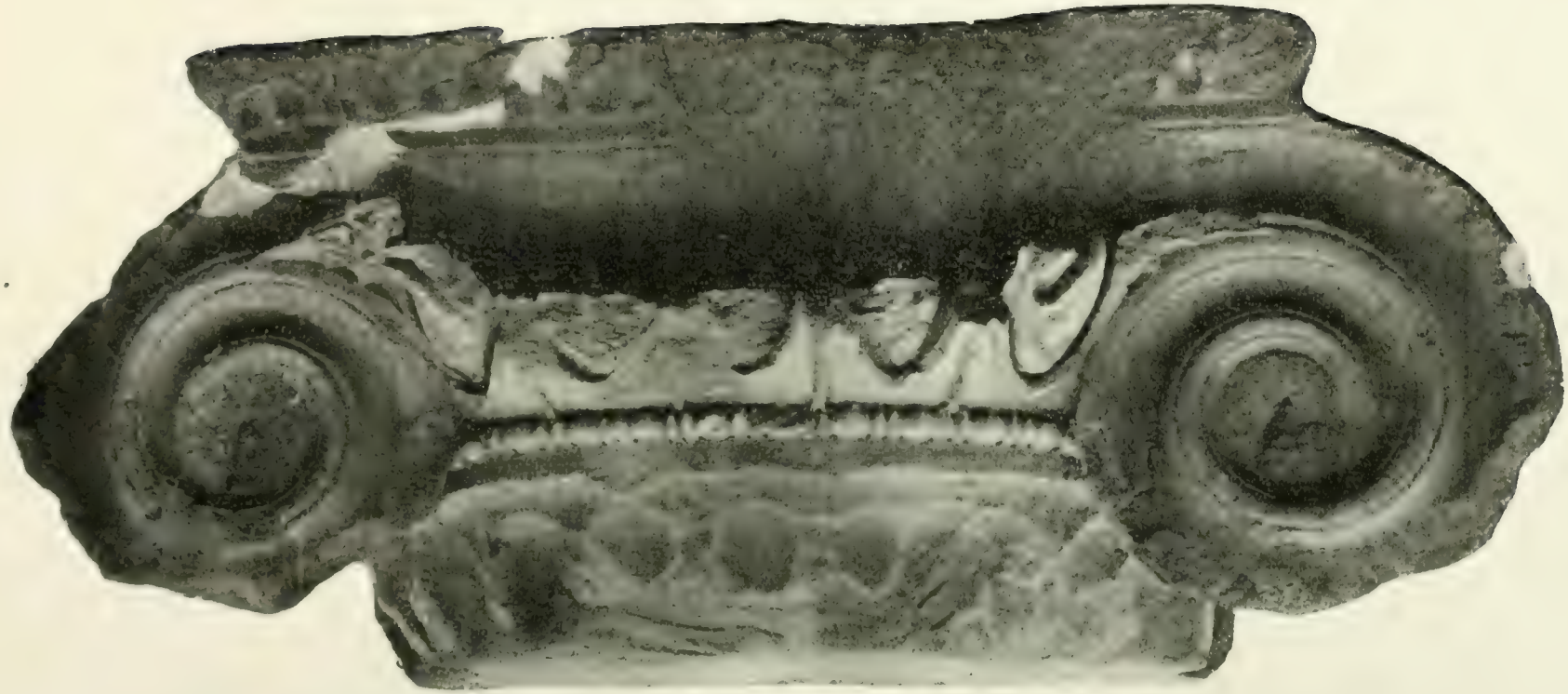

Fig. 4. — Alabanda. — Chapiteau.

I. — *Fragments d'un grand ordre ionique.*

A) Grandes bases de colonne.

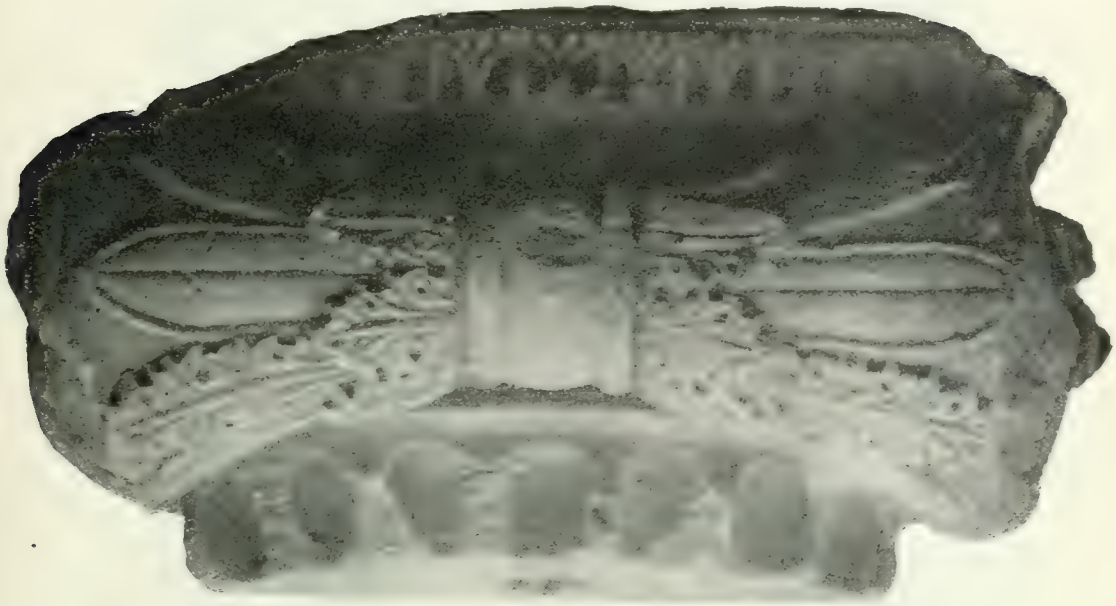

Fig. 5. — Alabanda. — Chapiteau.

Le profil très simple comprend une scotie entre deux tores inégaux. Diam. : 1 m 12.

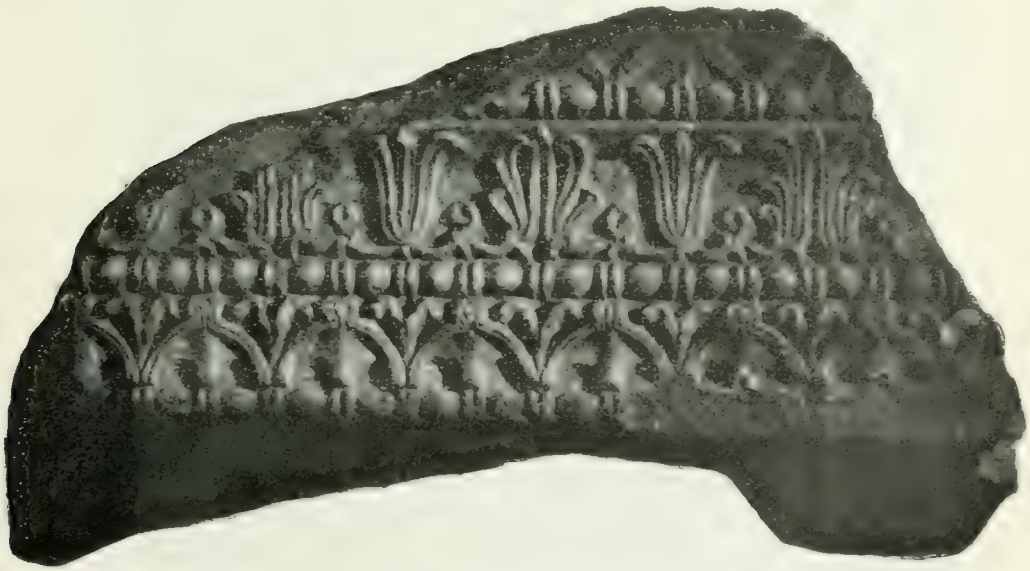

Fig. 6. — Alabanda. — Architrave.

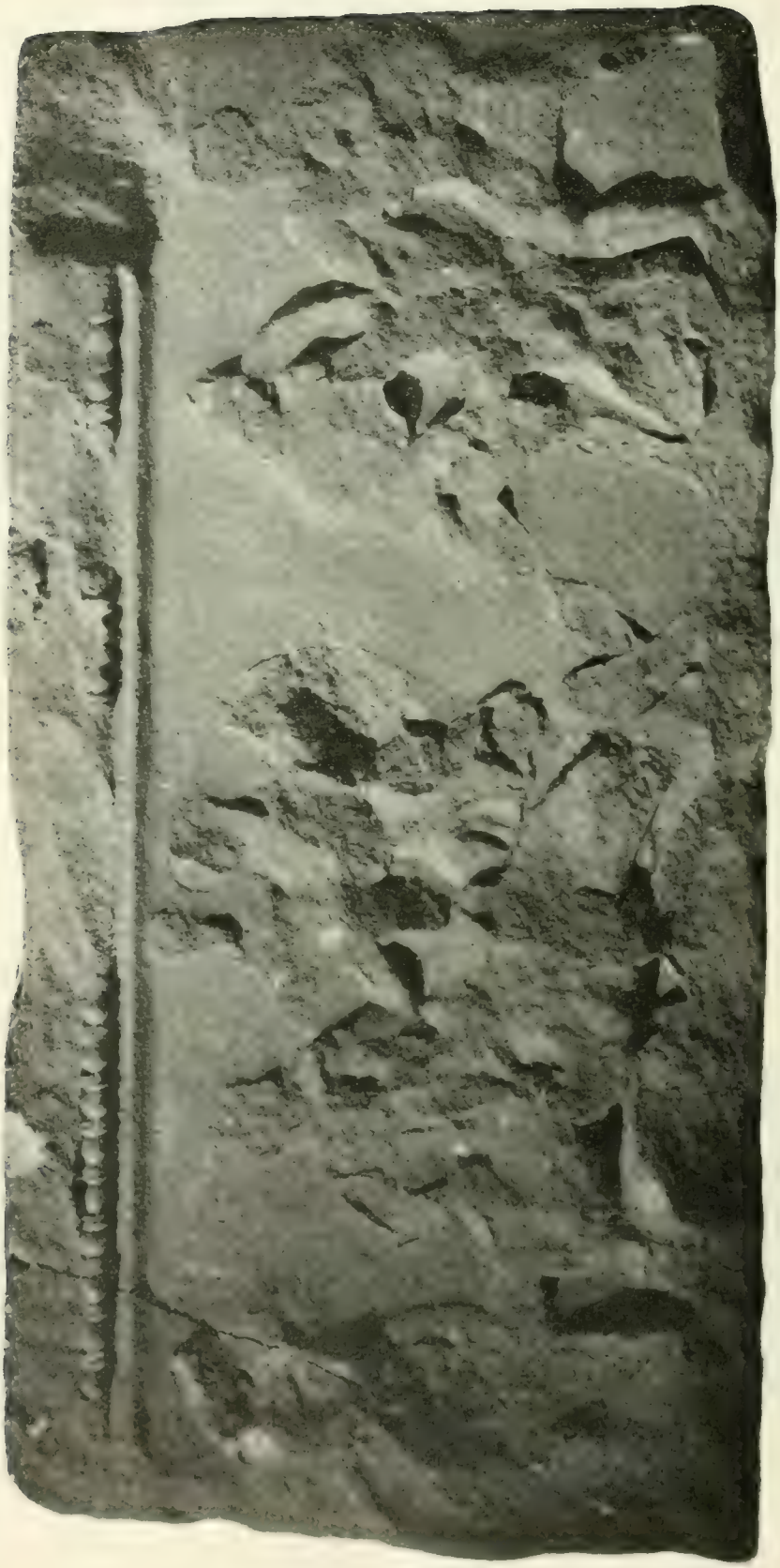

Fig. 7. — Alabanda. — Amazonomochie.

B) Fûts de colonne.

24 canelures. Diam. : 1 m 12.

C) Chapiteaux.

Diamètre de la colonne à sa naissance : 0 m 952 ; côté de l'abaque : 1 m 097 ; entre axe des volutes : 0 m 023. H. totale : 0 m 962 (fig. 4 et 5).

D) Architrave à trois bandes, surmontées d'un cordon de perles et d'un rang d'oves. H. : 0 m 662 (fig. 6).

E) Frise. — Trois plaques nouvelles sont venues s'ajouter à celle que nous avions découverte en 1904.

1° Amazonomachie.

A gauche, deux cavaliers marchant l'un vers l'autre, le bras droit levé prêt à frapper ; à droite, une Amazone, tombée sur le genou, porte un coup de hache au guerrier qui l'a terrassée et s'apprête à l'achever. De ce dernier personnage il ne reste plus que la silhouette sur le champ du relief. Très bon style ; mauvaise conservation. H. : 0 m 675 ; long. : 1 m 25 ; épais. : 0 m 39.

2° Même sujet.

A gauche, un groupe de trois personnages. Au centre, une Amazone tombée sur les genoux ; à sa droite, un Grec qui s'avance vers elle, portant le bouclier du bras gauche, le bras levé prêt à l'achever ; à sa gauche, un autre personnage très mutilé, et dont il est difficile de dire si c'est un Grec qui attaque l'Amazone ou une autre Amazone qui défend sa compagne. A droite, une Amazone soutenant du bras droit une Amazone blessée à mort et de l'autre se défendant contre l'attaque d'un Grec qui occupe l'extrémité de la plaque. Très mutilé. H. : 0 m 68 ; long. : 1 m 52 ; épais. : 0 m 40.

3° Même sujet.

A droite, un groupe de trois personnages, disposés à peu près comme ceux qui occupent la partie gauche de la plaque précédente. Au centre, groupe très confus formé par un cavalier dont le cheval s'abat, et deux personnages dont

l'un est une Amazone. A gauche, un Grec. Très mutilé. Trouvé avec la plaque précédente. H. : 0 m 655 ; long. : 1 m 48 ; épais. : 0 m 42 (fig. 7).

F) Fragment de larmier.

Il est taillé dans un bloc à part. L'arête inférieure est décorée d'un rang de rais de cœur. H. : 0 m 26.

G) Plusieurs palmettes provenant d'antéfixes.

H) Chêneau décoré de têtes de lion.

Tous ces éléments, de même qu'une trentaine de blocs rectangulaires en marbre blanc et à bossages réguliers,

Fig. 8. — Alabanda. — Base de petite colonne.

proviennent d'un même monument qui ne peut guère être que le temple dont nous avons dégagé les soubassements.

II. — *Fragments d'un petit ordre ionique.*

Il faut grouper ensemble une série de fragments de dimensions réduites et d'un travail excellent qui paraissent appartenir à un petit autel.

A) Une base de petite colonne décorée de palmettes et de feuilles de laurier.

Marbre blanc. Diam. : 0 m 47 (fig. 8).

B) Un fragment de même base décoré de palmettes d'un type différent.

Fig. 9. — Alabanda. — Fût de colonne.

C) Fut de colonne.

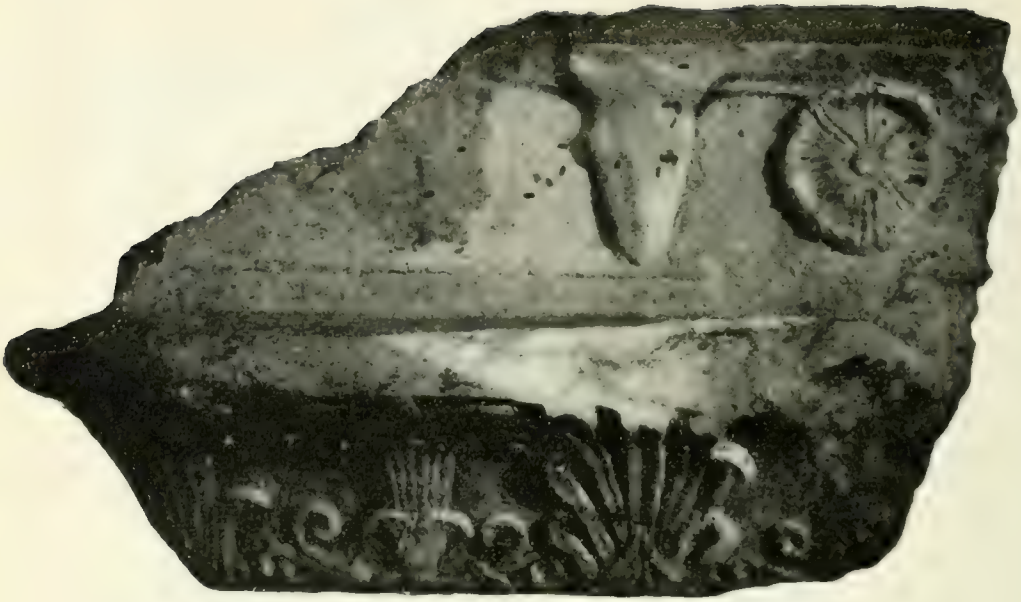

Fig. 10. — Alabanda. — Fragment de corniche.

Fig. 11. — Alabanda. — Tête d'homme barbu, d'époque romaine.

24 canelures appartenant aux bases précédentes. Diam. : 0m 445 (fig. 9).

D) Fragment de corniche.

En bas, un cordon de perles, surmonté d'un rang d'oves et de palmettes, et à la partie supérieure un bandeau plat décoré alternativement de rosettes et de bucrânes. H. : 0m 40 (fig. 10).

III. — *Fragment d'ordre dorique.*

A) Deux fragments portant l'inscription ΤΟΥΣΕ en grands caractères de 0m 097 de hauteur.

B) Un tambour de colonne à 20 canelures portant, sur un cartouche à queue d'aronde, l'inscription suivante :

Θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ Ἀπόλ-
λωνι Ἰστίμῳ καὶ τῷ Δήμῳ,
Τιβέριος Κλαύδιος Ἀπέλ-
λου υἱὸς Κυρίνα Νάπης
5. ἐπαυγιλαμένου, στε-
φανηφοροῦντος Διονυ-
σίου τοῦ Ἀπέλλου Νάπου,
ὑπέρ τε ἑαυτοῦ καὶ ὑπὲρ
Ἀπέλλου τοῦ υἱοῦ καὶ
10. ὑπὲρ Ἀπέλλου Νάπου
τοῦ ἀδελφοῦ, Κλαύ-
διος Νάπης ὁ κον-
ψὸς ἐτελίωσεν καὶ ἀ-
ποκατέσστησεν.

Les lettres à *apices*, d'une hauteur de 0m 025 à 0m 03, sont d'une gravure grêle, mais assez soignée. L'inscription est certainement d'époque impériale.

On peut supposer que ces fragments appartiennent à un portique qui aurait entouré l'édifice et limité le téménos — comme semble l'indiquer la première ligne de soubasse-

ments dégagés au début des fouilles. L'inscription garderait donc toute sa valeur pour nous aider à déterminer la divinité à qui le temple était dédié.

Fig. 12. — Alabanda. — Plaques en marbre blanc, de style byzantin.

Je dois mentionner aussi :

Une tête d'homme barbu, d'époque romaine, mesurant 0 m 38 de hauteur (fig. 11).

Deux plaques en marbre blanc provenant de la basilique et décorées d'ornements d'un beau style byzantin. H. : 0m 67 (fig. 12).

Ces éléments nous permettront dans la suite d'essayer une restauration complète du temple. Une seule donnée nous est inconnue : c'est la hauteur de la colonne. Quant au style de la décoration, dont on peut juger par le chapiteau du grand ordre et par les fragments du petit, il ne paraît pas douteux qu'on doive le comparer à celui des grands temples hellénistiques d'Asie Mineure, Priène, Magnésie, Éphèse, Sardes ; celui d'Alabanda se trouverait ainsi daté approximativement. On peut même, je crois, aller plus loin. En plaçant sur le petit côté du *naos* quatre bases de colonne du type de celles que nous avons dégagées, on obtient un entre-colonnement de 3m 07 qui peut être à son tour porté sept fois sur le petit côté de la *peristasis* et douze fois sur les longs côtés, en tenant compte de la diminution des entre-colonnements extrêmes. Nous obtenons ainsi un temple de 8 × 13 colonnes, avec quatre colonnes devant le *pronaos* — correspondant aux quatre colonnes centrales de l'ordre extérieur —, et une distance, entre les murs de la *cella* et les colonnes du portique, égale à deux entre-colonnements. La disposition de l'édifice sur sa façade postérieure nous étant encore inconnue, et l'existence d'un opisthodome restant douteuse, nous nous trouvons en présence du type classique du Pseudodiptère, tel que Vitruve l'a défini[1]. Il lui donne, il est vrai, quinze colonnes sur la longueur, et c'est bien, en effet, le nombre des colonnes du temple d'Artémis à Magnésie ; mais on peut admettre qu'il

1. Vitruve (III, 2, 6 éd. Rose) : *Pseudodipteros autem sic conlocatur ut in fronte et postico sint columnae octonae, in lateribus cum angularibus quinae denae. Sint autem parietes cellae contra quaternas columnas medianas in fronte et postico. Ita duorum intercolumniorum et crassitudinis columnae spatium erit ab parietibus circa ad extremos ordines columnarum. Hujus exemplar Romae non est, sed Magnesiae aedis Dianae Hermogenis*, Alabandis etiam Apollinis a *Menesthe facta.*

n'a pas mentionné une différence qui, en somme, n'altérait pas la ressemblance générale du parti adopté dans les deux édifices. Si cette hypothèse est juste, il en résulterait presque certainement que l'édifice déblayé par nous cette année serait le temple d'Apollon mentionné par Vitruve dans le passage cité.

Au cours de cette campagne, j'ai fouillé aussi un petit tombeau formé de deux caveaux qui communiquent entre eux par une porte de 1 m 20 de large (fig. 13). Il est construit en granit; l'appareil, composé de grands blocs rectangulaires, en est très beau. Le plafonnement est constitué par des poutres monolithes qui supportent des plaques de granit. La porte était en marbre; j'ai pu en retrouver un des battants dans une des maisons du village moderne.

Cet édifice, qui est aujourd'hui sous terre, n'était pas destiné à être vu; les parements extérieurs des murs sont restés frustes. Il est vraisemblable qu'il était recouvert par un petit tumulus.

Les fouilles n'ont donné qu'une bandelette d'or très mince décorée de rinceaux au repoussé (0 m 15 × 0 m 02).

LE CIMETIÈRE CHRÉTIEN DE *MCIDFA* A CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Depuis longtemps, mon attention s'était portée sur un point du sol de Carthage qui me paraissait renfermer un cimetière chrétien et aussi sans doute les ruines d'une église.

Ce point, je le signalais déjà en 1883, dans les *Missions catholiques* et tout dernièrement encore dans la *Revue tunisienne*; il est situé entre Sainte-Monique et La Marsa et

Comptes rendus, 1906,
p. 422.

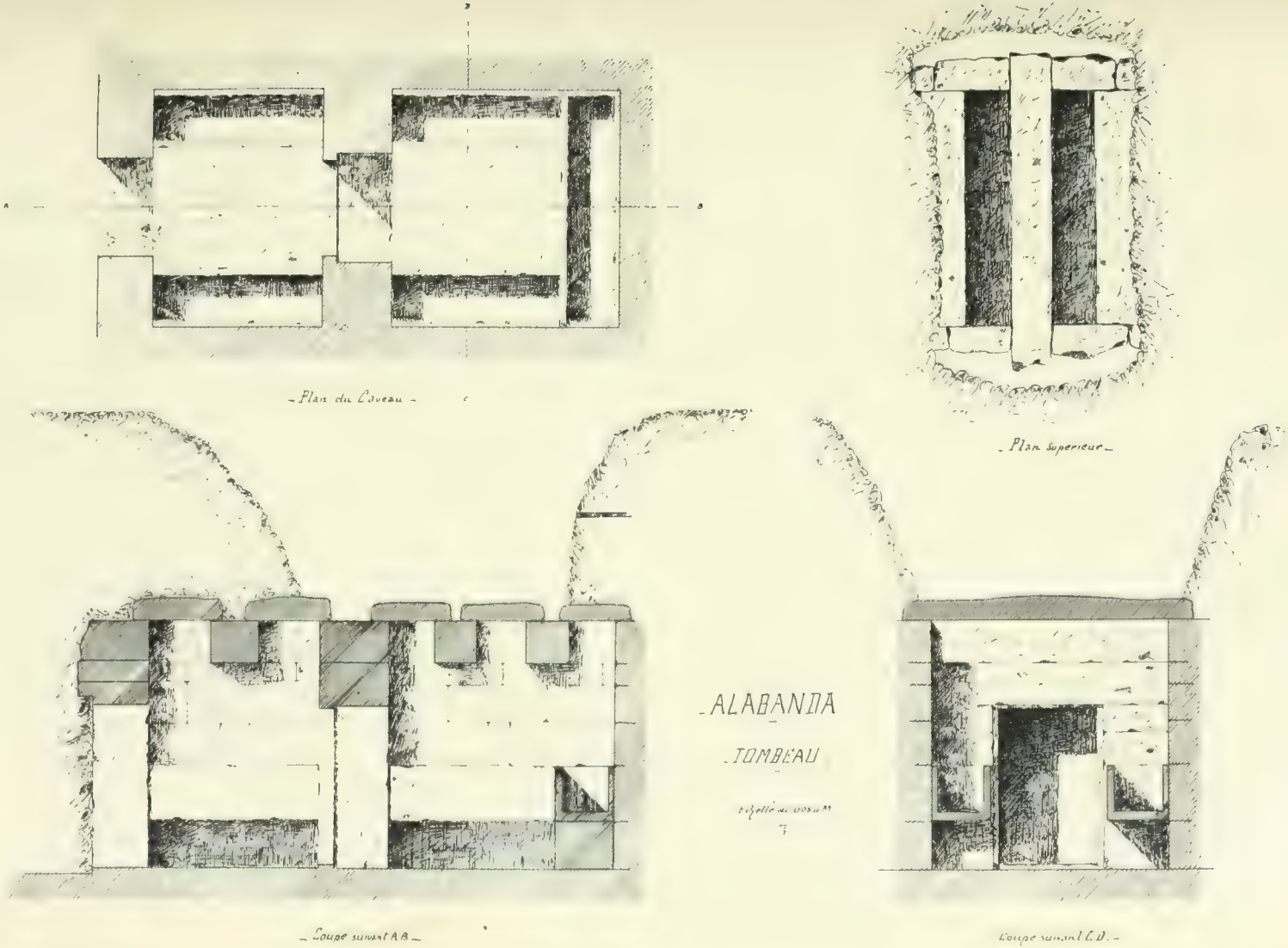

Fig. 13. — Tombeau d'Alabanda.

Phototypie Berthaud

planté d'oliviers. Jamais, cependant, la pioche d'un archéologue n'avait entamé ce terrain. Au mois de juin dernier, après bien des démarches, je réussis à le louer à ses propriétaires. Les fouilles commencèrent le 11 : à la fin du mois, je pouvais enregistrer déjà la découverte de nombreuses sépultures[1] et celle de 663 morceaux d'épitaphes, presque toutes chrétiennes.

Durant le mois de juillet, nous trouvâmes quelques inscriptions entières et plus de 1100 fragments. La moyenne, par jour de travail, fut de 45 à 50 morceaux de textes. Le 21 juillet, le nombre des fragments recueillis dans la journée s'éleva à 77, et le 26 juillet, à 81.

Un certain nombre d'épitaphes chrétiennes paraissent très anciennes. Quelques-unes sont gravées au revers de *tituli* païens[2]. Dans plusieurs, on lit simplement le nom suivi de la formule IN PACE; d'autres moins anciennes ajoutent au nom le titre de FIDELIS et portent avec l'indication de l'âge celle de la déposition. Il y a aussi des épitaphes gravées en caractères grecs.

A l'aide des fragments, nous avons réussi à reconstituer bon nombre de textes.

On y voit le monogramme constantinien, accosté ou non de *l'alpha* et de *l'oméga*, puis la croix monogrammatique, la croix grecque et la croix latine.

1. A la profondeur de 2 mètres on rencontrait en pleine terre des fosses remplies d'ossements. C'était parfois de véritables ossuaires formés de squelettes réduits en poussière. La plupart des fosses n'étaient garnies d'aucune pierre.

2. L'épigraphie païenne provenant de cette exploration nous a fourni plusieurs textes intéressants parmi lesquels je citerai l'épitaphe suivante :

D·M·S·
M·VAL·PETAO·IS·ALAE
GEMELLIANAE·EX PR
OVINCIA·TINGI·V·AN·
XXX H·S·E·

Parmi les symboles, je citerai le poisson, l'ancre, la colombe, la palme, la couronne, la branche d'olivier, l'agneau, des personnages, l'amphore, le tonneau, le calice à anses, le boisseau, la corbeille, la vigne, des épis de froment, des fleurs, etc.

Des constructions antiques, il ne reste plus que les fondations, et encore celles-ci ont-elles presque entièrement disparu. Nous avons rencontré dans les fouilles des tronçons de colonnes de différents diamètres[1], des morceaux d'architrave et des chapiteaux empruntés à des monuments plus anciens. Nous avons aussi constaté de longs murs parallèles entre lesquels étaient disposées des rangées de tombes, auges simples, faites en légère maçonnerie.

D'autres groupes de sépultures étaient complètement entourés d'un mur. C'est ainsi que, dans un enclos rectangulaire, nous avons trouvé quatre sarcophages en calcaire gris. L'un d'eux atteignait 2 m 76 de longueur. Tous quatre étaient dépourvus de leur couvercle.

Un autre sarcophage de marbre blanc, à face strigilée, avait un beau couvercle sculpté en forme de toit avec imitation de tuiles. Aux deux angles diagonalement opposés, la face interne de ce couvercle porte une entaille en quart de cercle, destinée sans doute à passer des cordes pour la manœuvre de la mise en place. J'ai constaté des entailles analogues dans les énormes couvercles des tombeaux puniques d'Utique.

Quant à la cuve que fermait ce couvercle, elle n'était pas monolithe. Elle se composait de quatre pièces distinctes formant une sorte de cadre posé sur la terre.

La partie antérieure, ornée de strigiles, était une plaque longue de 2 m 21 et haute de 0 m 62. La plaque postérieure

1. Un tronc de colonne de 0 m 55 de diamètre a son extrémité cernée d'une bague large de 0 m 10. Vers le centre du disque, base ou sommet, on a gravé les deux lettres EY, la première haute de 0 m 065 et la seconde de 0 m 08.

Carthage. — Sculpture d'un sarcophage d'enfant.

correspondante mesurait 2 m 27 de longueur et 0 m 58 de hauteur. Deux autres plaques formaient les petits côtés, de telle façon que l'auge mesurait intérieurement 1 m 95 de longueur, 0 m 475 de largeur et 0 m 52 de profondeur. Le corps y avait été déposé sur la terre.

En continuant les fouilles sur la partie la plus élevée du plateau, dans l'angle qui regarde Sidi-Bou-Saïd, nous avons reconnu une abside large de 7 mètres et profonde de 4 m 72.

Au milieu de cette abside, on mit à découvert une maçonnerie rectangulaire longue de 2 m 30 et large de 1 m 30. On eût dit l'emplacement d'un autel. Le massif en blocage me paraissait offrir un intérêt particulier. Ne recouvrait-il pas la tombe de quelque saint? Je résolus de le déblayer complètement.

Je fis donc creuser en avant. A la profondeur de 1 m 30, la pioche rencontra une plaque de marbre. C'était le couvercle d'un tombeau d'enfant, long de 1 m 05 et large de 0 m 45. La partie longitudinale antérieure se relevait à angle droit sur une hauteur de 0 m 20. On y voyait sculptée à chaque extrémité une guirlande au-dessous d'une rosace [1].

Un tel décor paraissait d'art païen, et faisait pressentir que le sarcophage qu'il fermait serait aussi orné de sculptures. En effet, la face de la cuve est entièrement occupée par une suite d'Éros. Ils sont au nombre de six. Celui qui est le plus remarquable est en grande partie caché dans un masque de philosophe et passe sa main droite dans la bouche en guise de langue. Un Éros recule épouvanté, tandis qu'un de ses compagnons le soutient et le rassure. Ces trois personnages occupent à droite la moitié du sarcophage. L'autre moitié montre d'abord un Éros tenant de la main droite une flûte de Pan et de la main gauche abaissée une torche renversée. Enfin le dernier groupe représente deux Éros,

1. L'épitaphe n'avait pas été gravée, mais sa place et la hauteur des lettres étaient indiquées par des traits entre les deux guirlandes.

l'un tenant de la main gauche un canthare et de l'autre une couronne, tandis que son compagnon l'empêche de céder à l'impression de l'ivresse. Cette scène est encadrée aux deux extrémités par un arbuste.

Dans ce travail, les personnages seuls sont sculptés. Tout le champ est demeuré brut. C'est une sculpture assurément païenne et inachevée, dans laquelle cependant on reconnaît la main d'un véritable artiste. Les petits personnages aux membres potelés sont pleins de vie et de mouvement. Les visages ont chacun leur expression particulière et l'ensemble est d'un joli effet.

Il n'est pas douteux que ce sarcophage renfermait les restes d'un enfant chrétien. On n'y trouva que des ossements enveloppés d'une matière noire.

Derrière ce petit sarcophage, on en voyait un grand, également de marbre, correspondant en longueur, à la maçonnerie qui le recouvrait. Il fallut entamer le blocage pour dégager le couvercle, énorme dalle de 0 m 10 d'épaisseur. Cette opération permit de constater qu'il y en avait deux juxtaposés. Ces sarcophages étaient de grandes auges monolithes.

Dans le premier[1] on trouva un squelette entouré de résidus noirâtres assez épais, provenant sans doute d'un embaumement. Mais un tissu de fil d'or brillait des pieds à la tête. Il était évident que le défunt avait été déposé dans un drap d'or. Le corps avait été étendu sur le dos, les bras abaissés. Les pieds penchés l'un vers l'autre sont tombés confondant leurs os.

En tamisant la poussière de cette tombe, on ne recueillit que des morceaux de tissu d'or.

Le sarcophage fut vidé de son contenu en présence de Mgr Combes, archevêque de Carthage, et de Mgr Tournier,

1. Longueur, 2 m 23 ; largeur, 0 m 66 ; hauteur, 0 m 58. Les parois extérieures sont bien dressées. Le couvercle a 0 m 20 de plus en longueur que le sarcophage.

qui assistèrent aussi à l'ouverture du second. Celui-ci[1] renfermait également les restes d'un squelette noirci par les matières employées comme aromates. Des fragments d'étoffe se voyaient sur les os, mais sans trace de fil d'or.

Comme il arrive d'ordinaire dans les sépultures chrétiennes, aucun objet n'accompagnait le corps.

Chacun des deux sarcophages avait été recouvert de maçonnerie, et ce sont les deux maçonneries contiguës qui formaient ensemble le massif rectangulaire découvert d'abord. Au niveau du sol de l'abside, le blocage devait porter une dalle ou une mosaïque donnant le nom et le titre des personnages qui avaient mérité l'honneur d'une telle sépulture. Un fragment de fine mosaïque sur lequel se voit une orante a été trouvé dans le voisinage et provient peut-être de ce monument funéraire. Nous avons aussi trouvé près de l'abside une dalle épigraphique de marbre conservant des amorces de la mosaïque dans laquelle elle était encastrée. Un autre fragment de mosaïque montre quelques lettres.

Les inscriptions ayant disparu, nous n'avons pu savoir de quels personnages, saints, martyrs, évêques ou autres la dépouille mortelle occupait dans l'*area* ou la basilique cette place privilégiée.

Pendant que nous examinions cette abside avec ses sarcophages, on découvrait, à peu de distance en dehors, une grande dalle de calcaire gris, longue de 1 m 53, d'une largeur inégale aux deux extrémités, mesurant au milieu 0 m 47, épaisse de 0 m 10. Elle portait l'épitaphe suivante :

RESTVTA · CVM
PATRV · IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m 10.

1. Longueur, 2 m 20 ; largeur, 0 m 68 ; hauteur, 0 m 61. La face antérieure est brute ; elle était destinée à être sculptée et on y voit à gauche l'ébauche de plusieurs personnages.

Au-dessous de cette dalle qui était en place, on découvrit deux auges superposées formées de pierres plates et renfermant chacune les restes d'un corps.

Voici une autre épitaphe entière trouvée au même endroit. Elle est gravée sur une dalle de marbre blanc à revers brut, longue de 0 m 57, haute de 0 m 395, épaisse de 0 m 065.

CERSCONIVS FIDELIS IN PACE (sic)
VIXIT AN L DP KAL NOBϹ

Hauteur des lettres : 0 m 04. A la première ligne, dans IN PACE, N et P sont liés ; a la deuxième ligne K, A, L, forment monogramme [1].

Derrière l'abside, les fouilles ont rencontré l'amorce d'une construction primitive en pierres de taille, antérieure et étrangère à l'*area* ou à la basilique ; puis le sol devient excessivement dur, les sépultures diminuent et les fragments d'épitaphes disparaissent. On n'est plus d'ailleurs qu'à quelques mètres de la limite du terrain vers Sidi-Bou-Saïd. Le 17 août, l'équipe du chantier fut reportée au pied du talus qui forme la limite opposée, vis-à-vis de l'abside. Dès les premiers coups de pioche, les fragments apparaissent de nouveau en grand nombre. Nous aurons encore à les compter par centaines et la liste déjà très longue des noms chrétiens s'augmentera en proportion.

Voici comme spécimens quelques-unes des épitaphes :

1. En dehors des épitaphes, nous avons trouvé un bloc de grès sur lequel se lit l'alphabet, un fragment de liste de noms sur marbre, des briques estampillées dont une au nom de FELIX, une anse d'amphore rhodienne égarée dans ce terrain et portant la marque : ΕΠΙΘΕΣ | ΤΟΡΟΣ précédée d'une tête radiée, un pied d'amphore avec le sceau du potier PRAT, puis des morceaux de statuettes de marbre et de bas-reliefs provenant de sarcophages, un cadran solaire concave, une poulie en pierre, quelques monnaies, des fragments de lampes romaines et de lampes chrétiennes, des fonds de plats ornés de la croix et de symboles religieux, enfin une croix pattée en bronze presque de la grandeur d'une croix pectorale d'évêque.

Sur une plaque de marbre blanc ayant à peu près la forme d'un trapèze, longue de 0 m 25, haute de 0 m 22, épaisse de 0 m 028 :

IVLIVS
IN PACE

Hauteur des lettres : 0 m 035.

Sur une dalle de calcaire gris-jaunâtre, à revers brut, longue de 0 m 66, épaisse de 0 m 022 :

HELENV·INPACE·

Hauteur des lettres : 0 m 055.

Sur une dalle de calcaire gris, longue de 0 m 49, haute de 0 m 29, épaisse de 0 m 055 :

VICTORICVS
IN PACE

Hauteur des lettres : 0 m 068.

Sur une grande dalle de calcaire gris-ardoise :

P IVNIVS MAXIMVS FD IN PC V*ixit*////

Lettres soignées, haute de 0 m 09.

Sur une plaque de marbre blanc veiné de bleu, longue de 0 m 27, haute de 0 m 18 et épaisse de 0 m 023 :

GLORIOSA · VI
XIT · ANNV · I
FIDELIS IN
PACE ☧

Hauteur des lettres : 0 m 035.

Sur une dalle de calcaire gris, longue de 0 m 565, haute de 0 m 26 et épaisse de 0 m 045 :

MOLENDARIA ET (sic)
FIDELIS IN PACE
CELSIN (sic)

Hauteur des lettres : 0 m 065. A gauche, vers l'angle supérieur, la dalle porte une entaille qui était destinée à recevoir un crampon.

Sur une dalle de marbre jaune, à revers lisse, épaisse de 0 m 045 :

MARALAFVS ?
FIDELIS IN PACE VIX
IT AN LXXX D*p*/////KIVL

Hauteur des lettres : 0 m 045. La dernière est barrée.

Un fragment appartient peut-être à un texte mentionnant la terrible peste qui, vers 252, décima la ville de Carthage et durant laquelle les chrétiens, à l'exemple de leur évêque saint Cyprien, se signalèrent par leur courage et leur générosité envers les païens atteints du fléau aussi bien qu'envers leurs frères :

/////////////////QV/////////////////////
/////ERIPVITPESTIS////////
////NSVPERTRIGINTAV////

Hauteur des lettres : 0 m 027. Gravées sur un marbre blanc, leur style convient au milieu du IIIe siècle, époque où sévissait la peste de Carthage.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, les publications suivantes :

1° *La nécropole des rabs, prêtres et prêtresses de Carthage; troisième année des fouilles.*

Ce mémoire est particulièrement intéressant par son illustration qui ne comprend pas moins de 106 figures.

Les photographies ont été exécutées par M. Henry Bourbon ; les dessins sont dus au marquis d'Anselme de Puisaye. On y remarque une belle série de rasoirs en bronze ornés d'images au trait et d'inscriptions, des œufs d'autruche rehaussés de peintures, des poteries grecques et romaines, des textes puniques et des marques tracés au pinceau sur des amphores, des stèles funéraires avec le personnage à la main levée, des épitaphes, des ornements, bagues et anneaux d'or, des figurines de terre cuite ou de bronze, des scarabées, des amulettes, etc. Les objets en ivoire ou en os sont nombreux : pyxide, peigne, chevalets d'instruments à cordes, cuiller en forme de jambe de biche, ornements d'applique découpés, amulette représentant un éléphant, etc. C'est un véritable album du mobilier funéraire découvert dans cette nécropole ; tous ceux qui s'intéressent aux fouilles de Carthage le consulteront avec profit.

2° *Inscriptions de Carthage.* 1904-1905 (extr. du *Bull. de la Soc. archéologique de Sousse*, 2e semestre 1905).

A signaler plusieurs débris d'un texte énumérant des sommes d'argent, ainsi qu'une inscription, malheureusement mutilée, relative à un *Sextus Appuleius* qui fut questeur et préteur urbain.

M. H. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. A. Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale :

1° *Ermitages orléanais au XIIe siècle : le Gué de l'Orme et Chappes* (Paris, s. d., in-8°; extrait du *Moyen âge*, 1906). C'est le texte d'une communication faite par l'auteur, il y a quelques semaines, à l'Académie.

2° *Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle, du XIIIe au XVe* siècle (Paris, 1902, in-8°; extrait du t. XXVIII des *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris).

Dans ce volume M. Vidier a réuni et publié une série de documents jetant un jour nouveau sur la comptabilité de la Sainte-Chapelle et sur ses rapports avec la comptabilité royale. Mais l'intérêt de ce recueil n'est pas limité à ce seul point de vue ; l'histoire y trouvera à glaner sur nombre de sujets, parmi lesquels il suffira de citer la copie, l'enluminure, la reliure des livres et le commerce du parchemin à Paris, dès la fin du XIIIe siècle et pendant tout le cours du XIVe siècle.

APPENDICE

PLAN ET DEVIS DE TRAVAUX DE L'AN 27 DE PTOLÉMÉE PHILADELPHE.

NOTE DE MM. PIERRE JOUGUET ET JEAN LESQUIER, LUE PAR M. HOMOLLE DANS LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1906.

Le papyrus que nous publions[1] a été trouvé dans un cartonnage de momie provenant de la nécropole de Ghorân (Fayoum)[2], qui a déjà fourni le fragment de comédie communiqué antérieurement à l'Académie. Il mesure 16 centimètres sur 31 centimètres et est écrit au recto et au verso.

1. Il portera le n° 1 dans l'édition des *Papyrus grecs publiés par la section de papyrologie de l'Université de Lille, sous la direction de Pierre Jouguet, avec la collaboration de MM. P. Collart, J. Lesquier et M. Xoual.* Nous devons plusieurs lectures à M. G.-J. Smyly.

2. Sur les fouilles de Ghôran, cf. *B. C. H.*, 1901, p. 381.

Recto.

Στοθοητ ἀντιγραφ εὐς Ἀπολλωνίωι. L κζ κ....υπ....ν..
τὸ αὐτὸ μηνὸς Φαῶφι.....
ἀντιγραφομένου Διοδώρου.

λίψ

νότος

βορρᾶς

ἀπ ηιώτου

Ἐστὶν ἡ περίμετρος τῶν μυρίων ἀρουρῶν σχοινία υ, χώματα δὲ δ,
ἀπὸ νότου εἰς βορρᾶν
καὶ ἐν μέσωι χώματα γ ἀπέχον[τα] ἀπ ἀλλήλων σχοινία κε,
καὶ ἄλλοι διαπλευρισμοὶ ἀπὸ ἀπηλιώτου εἰς λίβα[ν], ἀπέχον τες

ἐν ταῖς Μ ἀρούραις περιχώματα μ ἀν(α) ⧖
ἀπ' ἀλλήλων σχοινία δεκα, [[ὥστε εἶναι τὰ πάντα χώματα]] ις Σν
ὧν ἡ μέτρησις κε ἐπὶ ι, ὡς διαγέγραπται ἐν τῶι πλινθείωι χώματα
ἀνὰ σχοι(νία) ρ / ἀχ, ὧν δεῖ τὴν ἀνασκαφὴν γενέσθαι· πλάτος μὲν τοῦ
ὀρύγματος πήχεις δ, βάθος δὲ β, ὃ ὑποτιθέμεθα ἐκ τοσούτου ἂν
ὀρύγματος γενέσθαι τὰ ὑποκειμένα μέτρα τῶν χωμάτων· γίνεται οὖν εἰς τὸ
σχοινίον ναύβια πς, εἰς δὲ τὰ ἀχ ναυβίων Μ ζχ, [[εἰς ν τῶν δ ⊢
[[/Λα⊢ ϑεκ]]· καὶ ὑδραγωγῶν δ, ὧν δεῖ γενέσθαι πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις
δ ἄλλας δ, ἀνὰ σχοινία ρ / σχοινία υ ἀν(ὰ) πς / ναυβία Μ δ υ / Μ β.
Ἐὰν μὲν κατὰ χειμῶνα συντελῆται τὰ ἔργα, τίθεμεν ἔσεσθαι
εἰς ο τοῦ στατῆρος, ὥστε εἶναι Λα⊢ γ ωλδ· ἐπιβάλλει τῆι ⧖ ⊢α βλάβος,

Verso.

χωρὶς τῶν καταφερῶν πεδίων, ὧν δεῖ προσθεῖναι τὰ πλείω ἔργα τῶν
χωμάτων, ἐπειδὴ συνεχῆ τὰ χώματα δεῖ γενέσθαι. Ταῦτα μὲν οὖν
ἐπὶ τῆς μισθώσεως ἐπισημανούμεθα τά τε πλήθη [τ]ῆς γῆς
καὶ τὸ ἀνήλωμα τὸ πλείω ἐσόμενον. Τῶν δε προϋπαρχόντων χωμά-
τῶν ἐν τοῖς διαπλευρισμοῖς τούτοις, ὅσα ἂν ἐνπίπτηι χρηστὰ ὄντα πρὸς
τὴν ὑποκειμένην θέσιν τῶν χωμάτων, ὑπολογηθήσεται τοῖς μισθουμένοις
εἰς τὸ ὑποκειμένον ἀνήλωμα· ὡσαύτως δὲ καὶ ἐάν τινες διώρυγες συν-
άπτωσιν τοῖς χώμασι κατὰ ταὐτά.
Ἐὰν δὲ μὴ πρὸ τοῦ θερισμοῦ συντελῆται, συντελῆται εἰς τὸ ὑπο-
κειμένον εἰς ν / Λβ⊢ ἀψξ / ἀν(ὰ)α = ∠ Καὶ τῶν καταφερῶν
τόπων δεήσει προσθεῖναι τὴν διαφορὰν τῶν σύνεγγυς χωμάτων·
τοῦτο δὲ ἔσται ἐπὶ τῆς μισθώσεως, ἐπειδὰν εἰδήσωμεν τὰ πλή-
καὶ τὰ μήκη τῶν σχοινίων
θη τῆς γῆς τῶν ἐν τοῖς χωρίοις τούτοις· ἔσονται δέ τινες τόποι
τοιοῦτοι καὶ κοῖλοι ὥστε ἀν(α) ἀ . περιχῶσαι ὑπ' αὐτῆς τῆς
ἀνάγχης τοῦ τόπου, εἰς ὃ ἔσται βραχὺ τὸ ἀνάλωμα, ὥστε ἀντ' ἐκεί-
νου τοῦ πλεονάζοντος ἔργου ὧδε κομίζεσθαι. Τῶν δέ προϋπαν-
χόντων χωμάτων, ὅσα ἂν ἐνπίπτηι, τοῖς γεωργοῖς ὑπολογηθήσεται
εἰς τὸ γινόμενον αὐτοῖς· ἀκολουθήσουσι δὲ τοῖς προϋπάρχουσι
χώμασι, ὅπως ἂν μηθὲν αὐτῶν ἀχρεῖον ἦι· ὡσαύτως δὲ καὶ τῶν

διωρύγων τῶν ἐνπιπτόντων εἰς τὰς περιχώσεις, ἐὰν κατὰ φύσιν τῶν χωμάτων κειμένη ᾖ. Περὶ δὲ τῶν ἀναλωμάτων εἰς τὰς προϋπαρχούσας διώρυγας καὶ χωμάτων τῶν ἐν ἔθει ὄντων κατασκευάζεσθαι κατ' ἐνιαυτὸν δεήσει ἐπελθόντας ἐπισκέψασθαι μετὰ τῶν ἀρχιτεκτόνων καὶ τῶν βασιλικῶν γραμματέων καὶ ἀναγράψαντας δοῦναι· τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν ..... λόγον.... Ὕστερον δὲ ἐπισκοπούμενος τὸ περίχωμα συνέκρινεν τὰ χώματα ποῖσαι ..τος πλάτος τοῦ ὀρύγματος ναυβι γ . 5/ εἰς τὸ σχοινίον ξδ∠, εἰς ξ τῶν δ ⊢. Ἀπεδημῆσεν Ἀπολλώνιος Ἀθὺρ ζ, καὶ συνέπλευσα αὐτῶι ἑὼς Φυλακῆς κἀκεῖ ἐξέβην, τῆι δὲ η ἦλθον εἰς Τοῦφιν, τῆι θ εἰς Σύρων κώμην, ι εἰς Πτολεμαίδα, ια εἰς τὸν Λαβύρινθον καὶ ἐκεῖ εὗρον τοὺς γραμματέας καὶ ἐκομίσαντο τὴν ἐπιστολὴν καὶ ἀπήλθομεν.

Traduction.

(Recto) .....

Le périmètre des 10.000 aroures est de 400 schoenes ; les digues sont au nombre de 4 ; et au milieu il y a 3 digues allant du Sud au Nord, distantes entre elles de 25 schoenes, et en outre 9 levées transversales allant de l'Ouest à l'Est, distantes entre elles de 10 schoenes. Il y a donc dans les 10.000 aroures 40 subdivisions, de 250 aroures chacune, dont les dimensions sont 25 sur 10, comme le montre le plan ; les digues sont au nombre total de 16, chacune a 100 schoenes de long, soit 1.600 schoenes, qu'il faut creuser ; la largeur du fossé est de 4 coudées, la profondeur en est de 2 ; car nous supposons qu'un fossé de cette grandeur donnera les digues de la dimension projetée ; soit au total 86 naubia au schoene et 137.600 naubia pour les 1.600 schoenes. Il devra être fait 4 autres aqueducs, en sus des 4 existants, et

de 100 schoenes chacun, soit au total 400 schoenes de 86 naubia chacun, au total 34.400 naubia. Total (général) des naubia : 172.000.

Si les travaux sont terminés pendant l'hiver, nous les estimons à raison de 70 (naubia) au statère, soit au prix total de 1 tal. 3.834 dr. ; plus 1 drachme de dommages (?) par aroure ; [*verso*] non compris les terrains en pente, pour la plupart desquels il y a un supplément de travail aux digues, car il faut qu'elles soient de niveau. C'est ce que nous ajouterons au prix fixé par le contrat, en évaluant la masse des terres et la dépense supplémentaire. Quant aux digues déjà existantes dans les sections transversales, toutes celles qui se trouveront être utilisables pour l'établissement projeté des digues seront déduites aux fermiers dans le devis ; de même et dans la même proportion s'il y a des canaux qui s'adaptent aux digues. Si les travaux ne sont pas terminés avant la moisson, ils s'exécuteront à raison de 50 (naubia au statère), soit 2 tal. 1.760 dr. soit 1 dr. 2 $\frac{1}{4}$ ob. par aroure. Pour les terrains en pente, il faudra ajouter la différence (en sus) pour les digues qui les avoisinent ; cela s'ajoutera au prix fixé par le contrat, lorsque nous saurons la masse des terres et la longueur en schoenes dans ces endroits ; d'ailleurs certains d'entre eux seront en contre-bas, si bien qu'ils se trouveront par le relief même du sol entourés de digues naturelles dans une proportion de..... ; la dépense sera peu élevée et de la sorte on balancera le supplément de travail indiqué plus haut. Quant aux digues déjà existantes, toutes celles qui se trouveront (être utiles) seront déduites aux fermiers sur le prix à leur payer ; ils suivront les digues existantes, pour que rien ne soit inutilisé ; de même pour les canaux qui se trouveront dans les subdivisions, s'ils s'adaptent aux digues. Quant aux dépenses relatives aux canaux préexistants et aux digues qu'il est d'usage de remettre en état chaque année, il faudra que l'on se rende sur les lieux, qu'on les examine avec les archi-

tectes et les secrétaires royaux, qu'on en fasse un état et qu'on le remette, car les uns.....
— Plus tard, après inspection, il (?) a décidé de faire les digues de la même largeur que le canal..... à raison de 64 naubia $\frac{1}{2}$ par schoene; au prix de 4 drachmes les 60 (naubia). Apollonios est parti le 7 Athur, j'ai navigué avec lui jusqu'au Poste (Phylake) et là j'ai débarqué; le 8, je fus à Touphis; le 9, au bourg des Syriens; le 10, à Ptolémaïs; le 11, au Labyrinthe; là je trouvai les scribes, ils reçurent la lettre et nous partîmes pour la ville.

Notes critiques.

Plan. — Aux endroits indiqués par des points, quelques traces d'écriture démotique : Ἀπ(ηλιώτου), pap. : Ⲓ[illegible]. — *Recto* : l. 6 : ἀπέχοντες, pap.; απεχον, sans abréviation; — l. 7 : ἀπ(ἀλλήλων : le π est corrigé sur un λ; — l. 8 : ἀνὰ σχοι(νία) : ἀνὰ corrigé sur σχ; — l. 15 : au-dessous de βλάβος, quelques traces d'écriture. — *Verso* : ll. 1-9 : une accolade en marge embrassant ces huit lignes; — l. 1 : πεδίων, ὧν, un trait incurvé au-dessus de ces deux mots; — l. 14 : après ἀν(ὰ) ἀ, le sigle ℞; peut-être : ἄρουρα; — l. 26 : peut-être : εστιν πρωτα αποταχ.....θαι ναυβιων λογον (?) (lectures corrigées par Smyly). — ll. 27/26 : dans l'interligne, marge gauche, une « paragraphos »; — l. 28 : ..τος ou του, à la rigueur : αυτου πλάτο<υ>ς; ναυβι ( )...

Commentaire.

D'après l'écriture, le document ne peut appartenir qu'au IIIe siècle ; il porte la date : an 27, et remonte par conséquent au règne de Philadelphe qui seul à cette époque a régné plus de vingt-six ans ; la vingt-septième année de son règne correspond à 259/8 avant J.-C. ; le mois de Phaophi d'où date notre papyrus correspondait cette année-là à novembre-décembre ; notre texte est donc de 259.

Ll. 10-11 : γίνεται οὖν εἰς τὸ σχοινίον ναύβια πς. Ce passage nous permet de fixer la valeur du naubion. MM. Mahaffy et Smyly, les derniers critiques qui se soient occupés de cette question (*P. Petr.*, III, App., notamment p. 346 sqq.) sont arrivés à cette conclusion que le naubion est une mesure pour les travaux de terrassement et qu'il désigne une quantité définie de terres travaillées. Cette vue est absolument confirmée par notre texte. Mais ils n'ont pu fixer la valeur de cette quantité ; tout au plus un papyrus d'Oxyrhynchus ([IV], 669) suggère-t-il l'idée qu'à l'époque romaine le naubion égalait 27 coudées cubiques ou un cube ayant 3 coudées de côté. Nous avons ici toutes les données nécessaires pour déterminer la valeur du naubion : la quantité de terre évaluée à 86 naubia forme un volume dont les dimensions sont 1 schoene de longueur, 4 coudées de largeur et 2 coudées de profondeur ; le produit de ces trois dimensions nous donnera la valeur en coudées cubiques de 86 naubia ; toute la question se réduit à savoir à combien de coudées nous devons évaluer le schoene. Il peut être égal à 100 coudées, et alors nous avons affaire à des coudées vulgaires de 6 palmes ; ou bien, comme pour les calculs d'aiolia (Mahaffy et Smyly, *loc. laud.*, p. 347), il s'agit de coudées royales de 7 palmes, 85 coudées $\frac{5}{7}$ égalant 100 cou-

dées vulgaires, et ce chiffre étant remplacé dans la pratique par celui de 86, qui facilite les calculs et n'entraîne qu'une différence de 1 pour 300. De quelle espèce sont les coudées de notre texte ? Dans la première hypothèse, nous obtenons un produit de $100 \times 4 \times 2 = 800$ coudées cubiques, dont le quotient par 86 donne comme valeur du naubion le chiffre extrêmement peu vraisemblable de 9,302... ; dans la seconde, nous avons $86 \times 4 \times 2 = 688$, qui, divisé par 86, égale 8 coudées royales cubiques : selon toute probabilité, c'est là la valeur du naubion, qui se trouve ainsi être le cube qui a pour côté 2 coudées royales et égaler l'aiolion (Mahaffy et Smyly, *loc. laud.*, p. 347). — Nous ne pensons pas que le naubion ait été employé pour la mesure des constructions, l'aiolion pour celle des terrassements, comme le suggèrent MM. Mahaffy et Smyly (*loc. laud.*, p. 345) : ici, il s'agit bien de terrassements (ὧν δεῖ τὴν ἀνασκαφὴν γενέσθαι, R° l. 8) et les naubia sont seuls employés. Si, comme le fait supposer le pap. d'Oxyrhynchus (IV), 669, le naubion égalait à l'époque romaine 1 cube de 3 coudées royales de côté, il faut admettre que sa valeur avait augmenté depuis le IIIe siècle.

Verso, l. 9 : Ἐὰν δὲ μὴ πρὸ τοῦ θερισμοῦ κ. τ. λ. : un nouveau taux se trouve ici indiqué pour le prix des travaux qui sera plus élevé s'ils se prolongent pendant l'été. C'est là vraisemblablement une conséquence des chaleurs qui rendent le travail plus pénible et plus lent ; de même aujourd'hui les chantiers de fouilles arrêtent toujours leurs travaux avant l'été.

L. 30, fin : On connaît des Φυλακαί dans le nome Hermopolite, non dans le Fayoûm où il semble que ces localités soient situées ; — Touphis figure dans une liste alphabétique des villages du Fayoum, du VIIe siècle, conservée dans un papyrus Rainer que M. Wessely désigne par l'abréviation *R. AN.* 422,423 (*Topographie des Faijum*, p. 149) ; — Σύρων κώμη, cf. *P. Lond.* (II), 254 (pp. 225 sqq.), et *P. Petr.*

III, 56 (*a*) l. 8 et (*b*) verso; quant à Ptolémaïs, il existait au Fayoum tant de localités de ce nom qu'on est fort empêché, en l'absence de désignation plus précise, de dire de laquelle il s'agit; si on la suppose située près du village des Syriens, il semblera que ce soit Ptolémaïs Néa; si on la place dans le voisinage du labyrinthe, il s'agira de Ptolémaïs Hormou ou de Ptolémaïs Évergétis, — à supposer qu'elles aient été distinctes.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Holleaux adressée à M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, sur les nouvelles découvertes faites par l'École française d'Athènes à Délos. Ces lettres sont accompagnées des photographies des monuments principaux. M. Holleaux lira d'ailleurs prochainement devant l'Académie un rapport sommaire sur les résultats obtenus au cours de la dernière campagne.

M. Chavannes étudie dans le *soûtra* bouddhique des rêves du roi Prasenajit, tel qu'il existe en pâli et en chinois, un récit qui, comme l'a établi M. Rouse, est étroitement apparenté à la légende grecque relative à Oknos : un homme assis tresse une corde pendant qu'un animal qui est derrière lui dévore la corde à mesure qu'il la tresse; c'est l'image d'un homme laborieux qui a une

femme dépensière. M. Chavannes croit pouvoir retrouver là une de ces devinettes qui sont parmi les plus anciennes inventions de l'esprit humain.

M. Cagnat fait, à propos du procès-verbal, l'observation suivante :

« Dans la dernière séance, M. Héron de Villefosse signalait, de la part du R. P. Delattre, une inscription romaine récemment trouvée à Carthage et ainsi conçue :

D M S
M · VAL · PETAO · $\overline{\text{IS}}$ · ALAE
GEMELLIANAE · EX PR
OVINCIA · TINGI · V · AN
XXX · H · S · E

« Notre savant confrère indiquait, en passant, une difficulté de lecture à la seconde ligne. Comment expliquer le groupe $\overline{\text{IS}}$? Il n'y a pas de grade ni d'office militaire qui corresponde à ces lettres, à moins de supposer quelque chose comme *i mmuni s*. Mais ce genre d'abréviation par la lettre initiale et la lettre finale, et la barre qui les surmonte appartiennent à l'épigraphie des bas temps, surtout à l'épigraphie chrétienne.

« Il me semble que l'on peut résoudre le problème en admettant que IS représente non pas un groupe de lettres, mais des chiffres. La présence de la barre supérieure convient fort bien à cette interprétation ; car c'est précisément ainsi que l'on distingue les nombres dans les inscriptions de bonne époque. Dès lors il faudrait traduire IS par un et demi. Or il y avait, parmi les cavaliers des ailes, des soldats d'élite appelés *sesquiplares* ou *sesquiplicarii*[1], parce que, nous dit Végèce[2], « *sesquiplares unam semis consequantur annonam* ».

« De même donc qu'on avait représenté le mot *sestertius* par $\overline{\text{IIS}}$ parce que le sesterce valait deux as et demi, de même on aurait abrégé *sesquiplaris* en IS, pour indiquer que la solde du

1. Par exemple *C. I. L.*, III, 3272.
2. Veget., II, 7.

personnage valait une fois et demi celle de ses compagnons d'armes moins favorisés. »

M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, entretient l'Académie d'un sénatus-consulte relatif aux marchés du *saltus Beguensis*, découvert il y a plus de quarante-cinq ans en Tunisie par Guérin. Des lectures nouvelles de plusieurs passages de cet intéressant document fournissent les noms de quelques-uns des sénateurs romains qui vivaient en 138 de notre ère, lors de l'avènement de l'empereur Antonin le Pieux [1].

M. Bouché-Leclercq continue la lecture — commencée dans la séance précédente — d'une étude sur le notariat dans l'Égypte ptolémaïque (étude ou mémoire devant former un chapitre du futur tome IV de l'*Histoire des Lagides*). Entre autres particularités, il relève le fait que, d'après les papyrus actuellement connus, on ne rencontre de notaires officiels ou « agoranomes » qu'en Thébaïde, c'est-à-dire dans une région où, le clergé étant puissant et hostile, le gouvernement des Lagides avait intérêt à faire concurrence au monopole effectif des notaires ou « monographes » sacerdotaux. M. Bouché-Leclercq s'occupe ensuite de l'enregistrement des contrats, institué dans un but fiscal et effectué d'abord dans les banques royales et plus tard dans des bureaux spéciaux.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« M. Ph. Berger a fait connaître dans le dernier *Bulletin arch. du Comité des trav. hist.* (extr. des procès-verbaux, juillet 1906, pp. XII-XIII) une inscription néopunique récemment découverte dans la région de El-Kef (Tunisie) par le capitaine Benet. D'après la transcription et la traduction qu'il en donne, ce serait une stèle funéraire érigée à une femme נעו[יכת]ע, *Naou[ict]a*, fille de פעכעי, *Pacaï*, par un certain ויגרכץ, *Ouinarcats*, fils de [מ]ל[כצען], *[M]al[c]atsan*. Celui-ci est probablement le mari de la défunte, bien que le lien qui unissait les deux personnages ne soit pas spécifié.

1. Voir ci-après.

« Au premier abord, l'aspect barbare du nom de l'auteur de la dédicace lu *Oinarcats*, pourrait incliner à croire qu'il appartient à l'onomastique indigène, libyque ou berbère. Je ne le pense pas. Bien que je n'aie sous les yeux ni l'estampage, ni une copie figurée de l'inscription, j'estime *a priori* que le dernier caractère pris pour un *tsade* doit être en réalité le *samek* néopunique[1] qu'on a confondu si longtemps soit avec cette lettre, soit avec le *chin* ou le *zain*, et auquel j'ai pu, il y a quelques années, restituer son identité et sa place, jusqu'alors laissée vide, dans l'alphabet néopunique. L'apparition de cette sifflante particulière à la fin du nom en litige est, à mon avis, l'indice d'une désinence d'origine étrangère, grecque ou latine. Ce premier point admis, je propose de considérer le quatrième caractère non pas comme un *rech*, ainsi que l'a fait M. Berger, mais comme un *dalet*. On sait que trop souvent il est difficile, parfois impossible de distinguer ces deux lettres dans l'écriture néopunique. Nous obtenons ainsi la lecture :

וינדכס *Ou-i-n-d-k-s*

dans laquelle je reconnais une transcription très exacte du *cognomen* romain *Vindex*. Je ferai remarquer, à l'appui, que ce nom est un de ceux qui se rencontrent assez couramment dans l'onomastique des inscriptions latines d'Afrique (cf. *C. I. L.*, VIII, *index*). Peut-être y avait-il acquis dans les milieux indigènes une certaine popularité à la suite du proconsulat de M. Claudius Macrinus *Vindex* Hermogenianus qu'on place, sans être bien certain, sous le règne de Septime Sévère[2].

« Il ne serait pas impossible que le nom du père de la défunte fût, lui aussi, la transcription de quelque nom romain, terminé peut-être en *aeus* = עי. Mais sur ce point je n'oserais rien affir-

1. La même modification est vraisemblablement à introduire dans le nom מילכצען, à lire מילכסען (?), toutes réserves faites d'ailleurs sur la première et la troisième lettre matériellement douteuses. Pour la finale, cf. le n. pr. m. מגרעסען, à lire ainsi dans la néop. n° 47, au lieu de מעגרשאן (cf. *Magarsae*, dans l'inscription romaine de Lambèse, *Bull. arch. com.*, 1899, p. 183; à lire ainsi, au lieu de *Smagarsae*).

2. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afric.*, I, 245.

mer sans avoir sous les yeux une reproduction réelle de l'original et je m'abstiendrai de signaler les diverses lectures restituées auxquelles on pourrait songer dans cet ordre d'idées.

« Le dernier mot de l'inscription est transcrit הנעדר et traduit *ex voto*. L'apparition d'un tel mot dans une épitaphe est faite pour surprendre, d'autant plus qu'on ne voit pas comment il peut se rattacher grammaticalement au contexte. Si on l'en détache, en comprenant, comme le fait M. Berger : « Ouinarcatz (= *Vindex*), fils de Malcatsan. Ex-voto », la formule elle-même serait aussi insolite que l'expression est peu en situation. Ce qu'on attendrait plutôt à cet endroit, c'est quelque qualificatif commandé par l'article se rapportant à l'auteur de la dédicace funéraire : « Vindex, fils de, etc., le..... » Ce qualificatif pourrait être un nom de métier ou de fonction, ou bien même, et peut-être mieux, un ethnique. Pour se prononcer, l'autopsie de la pierre ou, à défaut, l'estampage, serait encore ici indispensable. Sans prétendre préjuger la question, on pourrait toutefois se demander, vu les incertitudes propres à l'écriture néopunique, si le mot lu הנעדר ne serait pas par hasard à lire en réalité : ...התעבר, *le Tabr*..... Beaucoup de noms de lieux africains commencent par cette préformante *Ta*, *Tha*. En l'espèce, il serait assez tentant de songer au municipe colonial *Thabraca*, aujourd'hui *Tabarka*, voire à d'autres localités antiques plus voisines de El-Kef : *Thibar*, *Thuburbe*, *Thubursicum*, etc. Toutefois la présence du *'ain* dans le toponyme néopunique — si toponyme il y a — indiquerait plutôt une syllabe initiale vocalisée en *Tha*.

« Quant à ce qui est du mot obscur par lequel débute l'inscription, il est bien probable que c'est celui-là même qu'on lit en tête de toutes ces épitaphes : מנא, « a été érigé », avec des orthographes si variées. Selon M. Berger, il serait ici remplacé par un mot jusqu'à présent inconnu, inexpliqué et inexplicable : א[כ]פ[ע]. Mais sa transcription même, avec les caractères douteux qu'elle comporte, offre, somme toute, les éléments paléographiques suffisants pour une restitution qui s'impose quelles que puissent être les apparences contraires. »

COMMUNICATION

OBSERVATIONS SUR LE TEXTE DU *SENATUS CONSULTUM BEGUENSE*,

PAR M. ALFRED MERLIN,

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

On sait quel est l'intérêt du *senatus consultum de nundinis saltus Beguensis* et combien sont précieux les renseignements épigraphiques et juridiques qu'il nous fournit; il est donc important d'en établir le texte avec toute la rigueur possible.

C'est à Guérin que revient l'honneur d'avoir découvert ce monument épigraphique le 30 avril 1860, à Henchir el Begar, au Sud-Est de Thala; mais il ne le déchiffra que partiellement. Tout le haut de la pierre qu'il avait dégagée était très usé, rongé par une sorte de lichen qui avait altéré profondément la plupart des caractères; aussi, dans son *Voyage archéologique*[1], il ne publia que la fin du document, la presque totalité de la *sententia* adoptée par le sénat, onze lignes sur vingt-neuf.

Wilmanns un peu plus tard passa au même endroit et entreprit de collationner la copie de Guérin; il réussit, à force de patience, malgré des difficultés sérieuses, à déterminer, dans son ensemble sinon dans tous ses détails, la teneur du préambule et de la *relatio*, et il eut la bonne fortune de mettre la main sur un second exemplaire, à peu

1. I, p. 391-392, n° 164.

près identique au premier et malheureusement très effacé lui aussi aux lignes du début. A son retour en Europe, malgré les lacunes qui subsistaient, il écrivit, pendant le mois d'octobre 1874, un commentaire qui a été inséré au tome II de l'*Ephemeris Epigraphica*[1]. Mommsen y ajouta quelques remarques[2] et les leçons de Wilmanns furent imprimées ensuite au *Corpus* sous le n° 270.

Quand on prépara le *Supplementum* du tome VIII, Schmidt, chargé de ce soin à la mort de Wilmanns, révisa minutieusement les estampages de son devancier : quelques additions ou corrections heureuses furent introduites dans la nouvelle édition qui fut donnée au n° 11451. Il restait pourtant toujours à la ligne 4 de la table *a* (celle de Guérin) un groupe de sigles difficiles à expliquer et aux lignes 5 et suivantes des vides fâcheux et des incertitudes irritantes : on aurait aimé à connaître exactement et complètement les noms des sept sénateurs qui avaient fait partie du comité de rédaction chargé de libeller le sénatus-consulte, mais, depuis Guérin et Willmanns, personne n'avait pu travailler sur l'original, perdu dans une région écartée et malcommodément accessible. Les deux tables de pierre y demeurèrent jusqu'en 1904. A cette date, elles furent transportées au Musée du Bardo où elles sont aujourd'hui conservées. Il devenait possible de les examiner à loisir.

Une première fois en 1905, lors d'une mission en Tunisie que m'avait confiée M. le Ministre de l'instruction publique, j'avais étudié certains passages qui n'avaient pas encore été élucidés et où cependant des traces de caractères semblaient assez apparentes pour être identifiées ; les résultats ne furent pas aussi satisfaisants que je l'avais un moment espéré.

Mon attention fut ramenée sur ce monument au printemps de cette année-ci par M. le professeur Dessau, de Berlin,

1. 1875, p. 271 et suiv.
2. *Id.*, p. 281 et suiv.

Senatus Consultum Bequense

qui s'occupe, avec M. Cagnat, de rassembler les éléments des volumineux *Additamenta* du tome VIII du *Corpus*, et qui me priait de procéder à une double vérification : 1° L'un des consuls ordinaires de 138 ap. J.-C., dont il s'agit à la table *a*, ligne 3, s'appelant Kanus Junius Niger, ainsi que nous l'avons appris récemment[1], n'y avait-il pas KANI IVNI NIGRI C POMPO||NI CAMERINI COS[2] au lieu de KVII (Willmanns) ou KVI (Schmidt) T IVNI etc.? 2° table *b*, ligne 5, début : Wilmanns avait écrit IN COMITIO IN CVRIA ; Schmidt avait corrigé IN COMITIO III IN CVRIA ; y avait-il bien quelque chose entre *in comitio* et *in curia*, et pouvait-on définir quelles étaient ces lettres?

Pour répondre à ces questions, je repris la tâche interrompue et, avec beaucoup de temps et de peine, en variant l'éclairage, en m'aidant d'estampages et de photographies, je suis enfin arrivé à pouvoir reproduire le texte de la table *a* dans son entier (voir la fig. ci-jointe).

Table *a*.

La pierre est aujourd'hui brisée en quatre morceaux qui se raccordent ; seules quelques lettres ont disparu, en totalité ou en partie, aux points où les fragments se réunissent :

S. c. de nundinis saltus Beguensis in t. Casensi, descriptum[3] *et recognitum*[4] *ex libro sententiarum*[5] *in senatu dictarum*[6] *Kani Juni Nigri C. Pomponi Camerini cos., in quo scripta erant Africani jura et id*
5. *quod i. s. est. Idibus Oct. in Comitio rum*[7] *in Curia Jul. scribundo adfuerunt*[8] *Q. Gargilius Q. f. Quir. Antiqus*[9], *Ti. Cl. Ti. f. Pal. Quartinus,*

1. Cagnat, *Ann. Epigr.*, 1900, n°s 26 = 56.
2. C'est ce que pensait déjà M. Vaglieri, *I consoli di Roma*, p. 162.
3. *um* l és.
4. *um* liés.
5. *um* liés.
6. *um* liés.
7. *um* liés.
8. *unt* liés.
9. *ant* liés

C. Oppius C. f. Vel. Severus, C. Herennius C. f. Pal. Caecilianus, M. Jul. M. f. Quir. Clarus, P. Cassius P. f. Cla. Dexter q., P. Nonius. M. f. Ouf. Macrinus q.: in senatu fuerunt[1] *cc.... S. c. per disc[e]ssionem fact. Quod P. Cassius Secundus P. Delphius Peregrinus Alfius Alennius Maximus Curtius Valerianus Proculus M. Nonius Mucianus coss. verba fecerunt*[2], *desiderio amicorum Lucili Africani c. v. qui petunt*[3] *ut ei permittatur, in provincia Afr. regione Beguensi territorio Musulami[o]rum ad Casas, nundinas IIII non. Novemb. et XII k. Dec., ex eo o[m]nibus mensibus IIII non. et XII k. sui cujusq. mensis in[s]tituere habere, quid fieri placeret, de ea re ita censuerunt*[4].

Permittendum Lucilio Africano c. v., in provincia Afric. regione Beguensi territorio Musu[la]miorum[5] *ad Casas, nundinas IIII non. Novembr. et XII K. Decembr. et ex eo omnibus mensibus IIII non. et XII k. sui cujusq. mensis instituere et habere eoque vicinis advenisq. nundinandi dumtaxat causa coire, convenire sine injuria et incommodo cujusquam liceat. Actum idibus Octobr. P. Cassio Secundo, M. Nonio Muciano; eodem exemplo de eadem re duae tabellae signatae sunt. Signatores : T. Fl. Comini scrib., C. Juli Fortunati scrib., M. Caesi Helvi Euhelpisti, Q. Metili Onesimi, C. Juli Periblepti, L. Verati Philerotis, T. Flavi Crescentis.*

Ligne 3. — L'hypothèse de M. Dessau se trouve pleinement vérifiée.

Ligne 5-6-7. — La date et le lieu de la réunion, ainsi que la moitié environ des noms des sénateurs qui rédigèrent le sénatus-consulte, apparaissent ici pour la première fois. Chez Wilmanns et Schmidt, à la ligne 5, la lacune commençait après *est* et s'étendait jusqu'à *scribundo*, qui même n'avait pas été totalement distingué sur la pierre.

Ligne 6. — Wilmanns avait proposé avec quelque hésitation et Schmidt avait répété après lui :

ADFVERVNT.Q SA/ONIVS Q FOVI/NGVS////MI QVARTINVS,

ce qui, à la rigueur, pouvait s'interpréter : *Q. Sa[l]onius*

1. *unt* liés.
2. *nt* liés.
3. *unt* liés.
4. *nt* liés.
5. *um* liés.

(?), *Q. f.*, *Ouf.*, *Longus* (?)..... [*A*]*ni*(*ensi*), *Quartinus*. Wilmanns avait d'ailleurs ajouté cette note : *vestigia litterae quae inter* SA *et* ONIVS *visuntur ad* B *vel* R *potius quam ad* L *pertinere videntur* ; il avait parfaitement raison puisque c'est l'R de *Gargilius*.

Ligne 7. — *C. Oppius C. f. Vel. Severus* est de Wilmanns.

Ligne 8. — Au lieu de *P. Cassius*, *L. f.*, *Aem.*, *Dexter*, je lis : *P. Cassius*, *L. f.*, *Cla.*, *Dexter*.

Ligne 9. — Après *fuerunt c* (Wilmanns, Schmidt) et avant *s. c.*, existe un espace ayant pu contenir quatre lettres ordinaires ou un peu plus s'il y a des hastes droites ; la pierre est endommagée ; mais je crois pouvoir affirmer l'existence d'un second *c*. Le sens demande ici un nom de nombre [1], indiquant combien de sénateurs furent présents à l'assemblée ce jour-là ; le chiffre était certainement supérieur à 200 et il semble probable qu'il était inférieur à 300, la lettre qui suivait le second *c* me paraissant plutôt avoir été une barre verticale, un L sans doute, qu'un troisième *c*.

A la fin de la ligne, *fact* se termine contre le cadre ; on n'avait pas gravé les lettres *um* pour lesquelles la place faisait défaut.

Ligne 10. — *Alfius* et non *Alcius* [2].

Ligne 12. — Au début, *anus* au lieu de *nus*. Plus loin, d'après Wilmanns, il y avait *fecerunt desiderio* (sic) ; Schmidt, sur l'estampage, avait cru discerner *fecerunt* (*nt* liés) *de desiderio*. Il faut accepter en partie les deux copies ; Wilmanns ne s'est pas trompé pour *desiderio* seul, la préposition *de* qui existe sur la face *b* (ligne 13) ayant été ici omise accidentellement à cause du *de* qui existe en tête du mot *desiderio* ; d'un autre côté, Schmidt avait vu juste pour les lettres liées à la fin de *fecerunt*.

1. Cf. par exemple *C. I. L.*, X, 1401 — Dessau, *Inscr. lat. select.*, II, 6043.
2. Cf. *Prosop. imp. rom.*, II, p. 413, n° 111.

Table *b*.

La partie supérieure a beaucoup souffert; il est impossible de la déchiffrer complètement; ce que nous avons pu y distinguer confirme les lectures nouvelles de la table *a*.

S. c. de nundinis saltus Beg . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Co[1] . . . . . .
5. *in Comitio ru m*[2] *in Curia Ju l* . . . . . .
lius[3] *Q. f. Quir. Antiqus T* . . . . . .
Vel. Severus, C. Heren n]ius C. f. Pal. Caecilianus, M. Jul. M f. Quir. Clarus, P. Cassius [P f. Cl a. De xt er q.[4], *P. Nonius M f. Ouf. Maerinus q.: in senatu fuerunt CCI...*[5].

Il est inutile de recopier ci-après les lignes 10 à 29 : le texte de Wilmanns, revu par Schmidt, est exact; il suffira de faire les quelques observations suivantes :

1° Ligne 11. — Comme sur la face *a*, ALFIVS et non ALEIVS.

2° Sur le cadre, à droite, il existe un F, correspondant à la ligne 22, surmonté d'une *hedera* qui est placée à hauteur de la ligne 21.

3° En bas, l'inscription, intacte lors du voyage de M. Wilmanns, est très mutilée, brisée ou éclatée en avant. Les deux dernières lignes ont totalement disparu; les lignes 25-26-27 n'ont survécu qu'à droite; la partie médiane des lignes 23 et 24 manque; au centre à la ligne 22, à

1. Plutôt *Co*, début de *cos*, que *Ca*, début de *Ca merini*.

2. On voit très nettement la haste droite et la queue de l'R, le bas du premier jambage de l'V.

3. C'est la fin de *Gargi lius*.

4. *Cl a* est assez effacé, on lit cependant clairement le bas de la panse du C et le bas de la barre verticale de l'L. De même la partie inférieure de l'X et du T de *Dexter* est seule conservée.

5. Deux C suivis d'un bas de barre droite, peut-être le reste d'un L.

gauche à la ligne 24, à droite à la ligne 27, le haut des lettres seul a été préservé.

Il serait tout à fait superflu de reprendre dans son ensemble le commentaire de Wilmanns; nous voudrions simplement faire ressortir en peu de mots l'intérêt du texte, tel que nous l'avons complété et corrigé.

Si les anciennes difficultés d'interprétation se sont évanouies, une nouvelle a surgi : ligne 5, IN COMITIO RVM IN CVRIA IVL. La formule *in Comitio in Curia Jul(ia)* était courante et on la retrouve assez souvent sur des monuments de l'époque impériale[1]; on comprend d'ailleurs aisément qu'on ait associé la *Curia Julia*, siège ordinaire des séances du sénat, au *Comitium*, sur une partie duquel elle avait été construite, et au fond duquel elle s'ouvrait. Ce qui est déconcertant, ce sont les lettres RVM qui s'entrelacent sur les deux exemplaires, d'une façon anormale, entre les deux termes de la phrase. La lecture paraît absolument sûre, mais nous ne savons pas comment expliquer ces sigles. On pourrait songer à ROM(*ae*) ou ROM(*ano*), mais l'V, au lieu de l'O, avant l'M, exclut cette tentative d'éclaircissement. Il y a là une question dont la solution est à chercher.

Sur les sept sénateurs qui ont préparé la rédaction du document, trois seulement figuraient dans l'édition de Wilmanns[2] : *C. Oppius C. f. Vel. Severus; P. Cassius L. f. Cla. Dexter* (avec *Aem.* au lieu de *Cla.*); *P. Nonius M. f. Ouf. Macrinus.* Ce savant avait pensé en outre que devant *M. f. Quir. Clarus* (ligne 8) des vestiges de lettres permettaient de restituer, à la fin de la ligne 7 : [*Sex. Eru ciu*[*s*] et que ce personnage avait été *consul iterum* en 146. Cette conjecture n'était pas fondée. Celui qui est cité en réalité, *M. Jul(ius) M. f. Quir. Clarus*, se montre à nous pour la première fois.

1. Par exemple dans les Actes des Jeux Séculaires sous Septime Sévère (*C. I. L.*, VI, p. 3248-3249).

2. *Ephem. epigr.*, II, p. 277, et *C. I. L.*, VIII, n°s 279 et 11451.

Les trois autres membres du comité de rédaction sont, d'après notre lecture :

Q. Gargilius Q. f. Quir. Antiq u us
Ti. Claudius Ti. f. Pal. Quartinus.
C. Herennius C. f. Pal. Caecilianus.

Ce dernier n'est pas mentionné jusqu'ici dans la *Prosopographia imperii romani* ; nous ne pouvons donc préciser quelles fonctions il a remplies. Nous sommes mieux fixés sur le *cursus* de Ti. Claudius Quartinus, qui a été légat de Tarraconaise en 119, probablement consul suffect en 130 et légat de Germanie Supérieure en 134, quatre ans avant la date du *S. c. Beguense*[1]. Un Gargilius Antiquus a été proconsul d'Asie sous Hadrien[2] ; c'est sans doute lui qui se rencontre ici ; nous apprenons quel était son prénom et sa tribu, ce que nous ignorions.

L'inscription d'Henchir-el-Begar, datée du 15 octobre 138, indépendamment des détails qu'elle nous livre sur le *jus nundinarum* dans les grands domaines sous l'Empire et sur l'étendue du territoire des *Musulamii*, nous apporte aussi, comme on peut le constater, des notions curieuses sur la composition du sénat au début du règne d'Antonin.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les *Comptes rendus* des séances de l'Académie, fascicule de juillet.

1. *Prosop. imp. rom.*, I, p. 395, n° 782 ; cf. III, p. 114, n° 7.
2. *Id.*, II, p. 110, n° 41.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

L'Académie fixe au vendredi 16 novembre prochain la date de sa séance publique annuelle.

M. G. Villain invite les membres de l'Académie à visiter, mercredi prochain, les dernières fouilles du Marché aux fleurs.

M. E. Babelon commente deux passages de l'historien Polybe, dans lesquels il est parlé du prix des voyages dans la haute Italie au IIe siècle avant notre ère et de la solde des légionnaires romains. M. Babelon s'attache à démontrer que, dans Polybe comme dans Plutarque, le terme *obole* a le sens d'*as libral* ou as pesant une livre de 327 grammes. De là il résulte que le voyageur, séjournant dans une hôtellerie de la haute Italie, payait une somme équivalant à 25 ou 30 centimes pour sa nourriture et son logement. Quant à la paye des soldats, M. Babelon l'évalue à 2 deniers et demi environ pour le fantassin, à 4 deniers et demi pour le centurion, à 7 deniers et demi environ pour le cavalier. Mais le soldat était tenu de payer sur cette solde sa nourriture, son entretien et son équipement : le questeur en retenait l'évaluation [1].

M. Cagnat commente une inscription de Carthage relative à un personnage nommé Sex. Appuleius ; il admet que ce personnage est le mari d'Octavie, sœur aînée d'Auguste. Les Carthaginois lui avaient élevé une statue, peut-être dans le Capitole [2].

M. G. Perrot commence la lecture d'une notice sur l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

SUR DEUX PASSAGES DE POLYBE.

NOTE DE M. ERNEST BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

En parlant du nord de l'Italie et de la fertilité extraordinaire de la vallée inférieure du Pò et des plaines dominées par les Apennins, Polybe (II, 15) nous donne le détail suivant : « Voici, dit-il, une preuve concluante du bon marché et de l'abondance des vivres en ces contrées. Les voyageurs qui s'arrêtent dans les hôtelleries ne discutent pas du prix de chaque chose en détail et séparément, mais ils demandent combien l'on prend par voyageur. Le plus souvent, l'hôtelier s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire, pour un semis d'un quart d'obole, et il est rare que ce prix soit dépassé ».

Ainsi, le voyageur est logé et nourri à raison d'un semis ou demi-as (ἡμισσάριον) par jour, et pour préciser la valeur de ce semis, Polybe ajoute : τοῦτο δὲ ἔστι τέταρτον μέρος ὀβολοῦ : *ce semis est le quart de l'obole.* C'est là, dans la pensée de l'écrivain, un bon marché extraordinaire ; il veut donner un exemple de la modicité des prix de toutes choses dans un pays dont la fertilité est telle, ajoute-t-il, « que les expressions me manquent pour l'exprimer ».

Je rappelle que Polybe qui naquit à Megalopolis en Arcadie, entre 210 et 205 av. J.-C., vint en Italie après la défaite de Persée en 168, et qu'il y passa la plus grande partie du reste de sa carrière ; il mourut pourtant dans sa ville natale vers l'an 125. C'est dans les trente dernières années de sa vie qu'il rédigea son œuvre historique ; le passage que je viens de rapporter nous place donc dans le troi-

sième tiers du second siècle qui précède notre ère, c'est-à-dire dans cette période de prospérité inouïe où Rome, depuis assez longtemps déjà, débarrassée d'Annibal, achevait la conquête, à la fois, de la Grèce et de Carthage.

Comment a-t-on essayé d'interpréter ce passage? Les traducteurs et commentateurs de Polybe se contentent de dire, comme Félix Bouchot: « L'obole était le sixième de la drachme et valait 15 centimes ». C'est bientôt dit; car, du moment que notre voyageur ne paie qu'un quart d'obole, il s'ensuit qu'il n'avait qu'à débourser le quart de 15 centimes, c'est-à-dire 3 centimes 3/4, — moins d'un sou! On conçoit que dans ce cas-là, comme le dit Polybe, le voyageur n'ait pas réclamé le détail de sa note.

Ce qui est plus singulier, c'est de constater que des savants, spécialistes des plus autorisés, aient admis d'aussi invraisemblables calculs. Voici, en effet, comment s'exprime à ce sujet, M. J. Marquardt: « Du temps de Polybe, dit-il, dans le Nord de l'Italie, un voyageur payait habituellement à son hôtelier, pour l'ensemble de la dépense de chaque jour, un demi-as (*semis*) ou un quart d'obole, c'est-à-dire 4 pfennigs, soit 0 fr. 05 centimes[1] ».

Fr. Hultsch admet le même calcul; comme le *quart d'obole*, chez les Grecs après Alexandre, était un *dichalkon*, il croit que dans l'équation « le semis est un quart d'obole », Polybe a voulu comparer la menue monnaie romaine et la menue monnaie grecque. Cette équation, ajoute-t-il, n'était pas exacte, puisque le 1/24e de la drachme = le 1/32e du denier romain; mais pour un aussi petit compte que celui dont il s'agit, l'erreur est insignifiante et négligeable[2].

On se rend très bien compte du raisonnement et du calcul qu'ont fait les savants que je viens de citer et dont

1. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, p. 65.

2. Fr. Hultsch, *Griech. und römische Metrologie*, 2e édit., p. 253.

je me propose de contester l'opinion. A l'époque où Polybe écrivait, on était à Rome sous le régime de l'as oncial, c'est-à-dire de l'as pesant théoriquement 27 grammes ; le semis qu'on frappait alors était par conséquent de 13 gr. 50. Que représente donc, comme valeur, ce poids de bronze de 13 gr. 50, prix, suppose-t-on, d'une journée de dépenses dans une hôtellerie? D'abord, par rapport au denier d'argent. Puisque le denier romain valait alors 10 as onciaux ou 10 as de 27 grammes, l'as oncial étant le 1/10e du denier, le semis ou demi-as équivalait à 1/20e de denier. Par conséquent, si l'on admet que Polybe a en vue le semis tel qu'il était frappé de son temps, un voyageur dans une hôtellerie italienne, vers 150 ou 140 av. J.-C., dépensait quotidiennement une somme représentée par un poids d'argent de 0 gr. 19, ce qui est nécessairement une somme tout à fait insignifiante, quel que fût le pouvoir de ce métal. En effet, 0 gr. 19 est seulement la 24e partie du denier romain de 4 gr. 55, et cette 24e partie ne saurait représenter qu'une somme moindre de cinq centimes.

Et ce qui semble confirmer ce calcul, c'est que Polybe ajoute, ou plutôt, paraît ajouter que le demi-as ou semis était l'équivalent d'un quart d'obole grecque : τοῦτο δὲ ἔστι τέταρτον μέρος ὀβολοῦ. Or, le quart d'obole grecque qu'on suppose que Polybe a en vue, a paru être, sans contestation possible, le quart d'obole du système attique, presque universellement répandu dans les siècles qui suivirent Alexandre. L'obole attique étant de 0 gr. 72, le quart d'obole ou tartémorion, équivalant au dichalkon de bronze, est de 0 gr. 18. Or, tout à l'heure, en calculant sur l'as oncial, nous avons abouti à un poids d'argent de 0 gr. 19. Il semble donc bien, à première vue, que Polybe, dans le passage précité, nous dise que le semis romain de son temps était l'équivalent du tartémorion attique, et nous venons de vérifier l'exactitude presque parfaite, — à un centigramme près, — de cette assimilation.

Et cependant, malgré l'exactitude de ces calculs, est-il admissible qu'un voyageur ait pu être logé et nourri pour moins de 5 centimes par jour? Faut-il imputer à Polybe une semblable absurdité?

Je ne le pense pas, et je me propose de démontrer que Polybe a dit une chose raisonnable, seulement qu'on l'a mal interprété. On s'est trompé sur le sens qu'il donne au mot *obole*. Pour Polybe, comme pour les autres écrivains grecs qui parlent de la monnaie romaine et en transcrivent les évaluations dans leur langue, le mot *obole* a le sens d'*as libral* ou as d'une livre. Le voyageur paie à son hôtelier un demi-as ou semis qui équivaut, nous dit Polybe, à un quart d'obole, c'est-à-dire à un quart d'as libral, autrement dit à un quart de 327 grammes, soit 81 gr. 75. Il s'agit en réalité d'un poids de bronze, non pas de 13 gr. 50, mais de 81 gr. 75.

Polybe exprime la paye du voyageur en se servant d'une monnaie de compte, suivant un usage courant. En monnaie de son temps, le semis théorique de 81 gr. 75 correspondait à trois as onciaux de 27 grammes. C'est donc comme si l'écrivain grec avait dit: le voyageur paie à son hôtelier 3 as, de ceux que l'on frappe aujourd'hui à Rome. Comme l'as oncial était le 1/10e du denier d'argent de 4 gr. 55, il équivalait à 0 gr. 455 d'argent. D'où il suit que 3 as onciaux ou un semis de compte (quart d'obole ou d'as libral) équivalaient à 1 gr. 365 d'argent, c'est-à-dire à près d'un tiers de denier. Donc, si l'on évalue le denier à 0 fr. 90, le voyageur de Polybe payait à son hôtelier environ 25 ou 30 centimes. C'est peu, sans doute, mais c'est raisonnable. Il ne faut pas oublier que Polybe nous parle d'un bon marché exceptionnel ; d'ailleurs, j'ai entendu dire que naguère encore, en Chine, on pouvait voyager à ce prix.

II

Pour justifier les conclusions que je viens de présenter en postulat, il me faut, à présent, démontrer deux points

essentiels : 1° Que le sens donné au mot *obole* par Polybe est bien celui de *livre de bronze* ou d'*as libral*; 2° Que la monnaie de compte dans laquelle la paye du voyageur est exprimée, se rapporte au système *semi-libral*.

J'ai dit plus haut que chez les auteurs grecs, l'*as libral* c'est-à-dire l'as primitif, était désigné par le terme d'*obole*. En voici des exemples certains. Plutarque (*Publicola*, 11) faisant allusion à la loi Julia Papiria *De mulctarum aestimatione*, de l'an de Rome 324 (430 av. J.-C.), qui fixa en numéraire des amendes établies antérieurement en têtes de bétail, dit que le mouton fut estimé à 10 oboles et le bœuf à 100 oboles : ἦν δὲ τιμὴ προβάτου μὲν ὀβολοὶ δέκα, βοὸς δὲ ἑκατόν. Tout le monde a reconnu sans hésitation que dans ce passage le mot *obole* désignait l'as romain libral [1]. Et en effet, on ne peut pas dire que le prix du mouton était fixé à 10 oboles dans le sens grec, et celui du bœuf à 100 oboles, d'abord parce que ce prix eût été trop infime, et en second lieu, parce que l'obole n'a jamais été une monnaie romaine. Il est clair que Plutarque traduit, comme Polybe, le terme as libral par ὀβολός. Suidas et d'autres lexicographes byzantins définissent : Ἀσσάρια · οἱ ὀβολοί. « Les Grecs, remarque Mommsen à cette occasion, ont constamment traduit *aes grave* par ὀβολός [2]. » Ainsi, pour les auteurs grecs évaluant en monnaie romaine, l'obole est l'as libral ou as d'une livre (327 grammes).

Pourquoi les Grecs ont-ils traduit *as libralis* par ὀβολός ? Ce serait, je crois, faire fausse route que de chercher la réponse à cette question dans l'assimilation de l'obole grecque des colonies de l'Italie méridionale avec l'unité monétaire indigène appelée *nummus*. L'explication me paraît plus simple : il faut se reporter au sens originaire du mot ὀβολός. Ce mot, comme son synonyme ὀβελίσκος, signifie d'abord *épieu*, *broche*, *saumon de métal*, et il désigna pri-

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 33.
2. Mommsen-Blacas, *loc. cit.*

mitivement les lingots de fer ou de cuivre qui, avant la monnaie d'argent, servaient aux échanges et avaient la forme de barres ou de broches allongées. Je n'ai pas besoin d'insister sur ces ὀβολοί, ὀβελοί ou ὀβελίσκοι, monnaie rudimentaire qui resta en usage jusqu'au temps de Phidon d'Argos : la tradition grecque rapporte que ce dernier en fit placer un certain nombre en ex-voto dans le sanctuaire de Héra, après qu'il les eut démonétisés en inventant la monnaie d'argent. Quand Épaminondas mourut, il était si pauvre, dit-on, qu'on ne trouva dans sa maison, pour toute fortune, qu'un vieil ὀβελίσκος en fer. Je ne rappellerai pas les fables qui circulaient au sujet de cette primitive monnaie de fer à Sparte, où sous le nom de πέλανορ, elle se conserva dans l'usage plus longtemps qu'ailleurs : l'unité en pesait une mine éginétique, de même que l'as romain primitif pesait une livre. On conçoit dès lors aisément que les écrivains grecs, comme Polybe et Plutarque, aient assimilé à la vieille et lourde monnaie de fer ou de bronze des Grecs, la monnaie de bronze primitive des Italiotes et de Rome et l'aient désignée par la même expression, ὀβολός. Pour eux, le vieil as libral, depuis longtemps démonétisé mais demeuré monnaie de compte, était tout naturellement l'ancien ὀβολός des Romains.

Le sens du mot ὀβολός étant ainsi fixé, ce n'est cependant pas le système libral dont Polybe se sert dans son calcul; c'est le système semi-libral. Il prend soin de nous en avertir, en nous disant que le semis dont il parle équivaut à un quart d'obole ou d'as libral ; donc, l'as correspondant à ce semis valait la moitié de l'as libral. Tous ceux qui ont quelque notion de l'histoire de la monnaie romaine savent que l'as romain, après avoir pesé une livre pleine (327 gr.), subit à travers les âges des dégradations pondérales successives que nous font constater les très nombreuses pièces parvenues jusqu'à nous. De loin en loin, des dispositions législatives intervinrent pour régulariser et sanctionner ces

diminutions de la monnaie et les rendre légales. Après l'as libral ou d'une livre, on eut donc la période légale de l'as semi-libral ou as d'une demi-livre (163gr.50) : l'époque où débuta le système semi-libral ne saurait être fixée, mais nous savons exactement le temps où elle prit fin à Rome. Ce fut lors de l'inauguration de la frappe de la monnaie d'argent dans l'atelier du Capitole, en 269 av. J.-C. (485 de Rome). En même temps que l'on créait le denier, on mit fin légalement au régime de l'as semi-libral, en créant l'as triental ou as de 109 gr. 15. Plus tard, on eut l'as sextantaire de 54gr.58 ; puis, l'as oncial de 27gr. 29 fut institué en 217 av. J.-C. (537 de Rome), l'année de la bataille de Trasimène : j'ai dit plus haut qu'au temps de Polybe on était sous ce régime de l'as oncial.

Mais au fur et à mesure de sa suppression légale dans les émissions monétaires, chacun de ces as qui avaient circulé pendant une longue période de temps, demeura dans l'usage comme monnaie de compte. Le plus répandu et le plus tenace fut l'as libral qui resta l'unité dans les comptes à Rome, au moins jusqu'à la fin de la République ; les exemples en sont trop nombreux et le fait est trop connu pour que j'y insiste [1]. Mais rien ne s'oppose à ce que les autres as (*semi-libral*, *triental*, etc.) qui avaient été monnaie réelle, restassent aussi employés comme monnaie de compte. C'est le cas qui se présente dans le passage de Polybe que nous examinons.

Pourquoi, nous demanderons-nous maintenant, Polybe se sert-il, comme monnaie de compte, du système semi-libral au lieu du système libral plus généralement usité? C'est que Polybe nous transporte au Nord-Est de l'Etrurie vers la riche vallée du Pô, et il se sert de la monnaie de compte en usage dans cette contrée. N'était-ce donc point,

1. Voyez des exemples dans J. Marquardt, *De l'organisation financière*, p. 16.

là comme à Rome, l'as libral ? Apparemment non, et voici pourquoi.

C'est que dans cette région qui frappa monnaie avant que Rome lui imposât sa domination et en fermât les ateliers monétaires autonomes, le système de taille employé pour le bronze fut le plus ordinairement le système semi-libral. On le peut facilement vérifier, pour l'Ombrie, par exemple. Les as de Tuder pèsent 150 grammes, et les autres pièces de la série ont un poids correspondant [1] ; il en est de même des as d'Iguvium qui, avec leur poids maximum de 194 grammes, se rattachent également au système semi-libral [2]. Les Étrusques ont taillé tout leur bronze suivant le système semi-libral, le poids de l'as variant de 201 à 177 grammes [3]. Dès lors, on comprend que, dans cette partie du Nord de l'Italie, après la disparition de la monnaie réelle, le comput semi-libral soit demeuré dans l'usage ; voilà pourquoi Polybe l'emploie, presque en s'en excusant, ou tout au moins en l'expliquant par une phrase incidente, dans le passage que j'ai voulu expliquer et qui maintenant, si je ne m'abuse, ne nous laisse plus la moindre incertitude.

Dans ce même chapitre consacré à la fertilité des plaines du Pò, Polybe nous dit encore : « L'abondance du blé y est telle que, de nos jours, on a vu plus d'une fois, le médimne sicilien de froment ne valoir que quatre oboles ; celui d'orge, deux oboles ; et le métrète de vin ne pas coûter plus qu'une mesure d'orge... »

Or le médimne est une mesure qui contenait 52 litres 1/2, c'est-à-dire plus de 2 1/2 de nos boisseaux. Comment admettre, quel que soit le bon marché qu'on suppose, que 2 boisseaux 1/2 de blé soient payés seulement 4 oboles

1. Voyez Mommsen-Blacas, t. I, p. 389.

2. Mommsen-Blacas, t. I, p. 398.

3. Le poids maximum de l'as étrusque n'excède pas 234 grammes W. Deecke, *Etruskische Forschungen*, 2e fasc., p. 21 ; Michel Soutzo, *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, première partie, p. 44.

grecques, c'est-à-dire un peu plus d'une demi-drachme? Comment admettre également que le *métrétès* de vin qui contenait 40 litres, ait pu être payé seulement 2 oboles? C'est invraisemblable et c'est cependant la conclusion à laquelle, jusqu'ici, les commentateurs se sont cru forcément conduits [1].

Il est aisé de voir qu'ici encore l'obole désigne l'as libral. Si le médimne de blé est payé 4 as libraux, c'est-à-dire 1.308 grammes de bronze, comme le denier romain du temps de Polybe valait 10 as onciaux de 27 grammes, c'est-à-dire 270 grammes de bronze, il s'ensuit que les 4 as libraux de 1.308 grammes équivalaient à 4 deniers 3/4 environ, ce qui est encore, pour le médimne de blé, un prix exceptionnel et d'extrême abondance, puisque Cicéron considère comme très modéré, de son temps, le prix de 4 sesterces, c'est-à-dire un denier pour le *modius* (8 litres 75) ce qui fait 6 deniers pour le médimne [2]. On conçoit de même que le métrétès de vin (40 litres) ait coûté 2 as libraux, c'est-à-dire 24 ou 25 as onciaux, soit 2 deniers 1/2 : c'est encore un bon marché extraordinaire, mais, somme toute, raisonnable : le résultat auquel j'aboutis me semble justifier par lui-même mon interprétation.

III

Il y a encore un autre passage dans lequel Polybe emploie le mot *obole* pour désigner une monnaie romaine. C'est quand il parle de la paye du soldat romain sous la République. Je dois rappeler ce texte en entier, bien qu'il soit très connu et qu'il ait été souvent commenté :

« La solde des fantassins, dit Polybe (VI, 39, 12) est de deux oboles par jour ; celle des centurions est le double ; les

1. Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 107 ; J. Marquardt, *op. cit.*, p. 65.

2. Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 108.

cavaliers reçoivent une drachme. La ration de pain pour l'infanterie est, au plus, la moitié d'un médimne attique; pour la cavalerie, elle est de 7 médimnes d'orge par mois, et de deux de blé. Celle de l'infanterie des alliés est la même. Les cavaliers ont un médimne et un tiers de blé, et cinq d'orge. Ces provisions sont gratuites pour les alliés; quant aux Romains, le questeur retient sur leur solde une certaine somme pour le blé, pour les vêtements et pour les armes. »

D'après le contexte, il s'agit ici d'une solde relativement élevée. Polybe veut attester que les Romains savaient encourager les soldats, les flatter et exciter leur courage, ce qu'il présente comme l'une des causes de la force de Rome et de l'expansion de sa puissance. Donc, le fantassin reçoit 2 oboles; le centurion, 4 oboles; le cavalier, 1 drachme. On a cherché à se rendre compte de ce que pouvaient bien représenter ces tarifs. Sans parler des anciens auteurs comme Le Beau [1] et Dureau de La Malle [2], voici comment les critiques plus récents ont interprété ce passage. Pour Fr. Hultsch, les 2 oboles du fantassin sont des oboles grecques équivalant à un tiers de denier, le denier étant assimilé à la drachme grecque (il y avait 6 oboles dans la drachme). L'opinion de Hultsch est adoptée par Marquardt :

« Au temps de Polybe, dit ce dernier, le légionnaire romain touchait par jour 2 oboles, le centurion 4 oboles, le cavalier une drachme. Puisque Polybe (d'après Hultsch) regarde la drachme comme ayant la valeur du denier, 2 oboles forment 1/3 de denier, ou bien, selon l'ancien mode de compter,

1. Le Beau, *De la paye du soldat légionnaire*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLI, p. 181 et suiv.

2. Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 134 ; cf. Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, p. 27 ; Germain Garnier, *Mémoire sur la valeur de la monnaie de compte*, p. 34. Pour la solde militaire à l'époque impériale, voir : Domaszewski, dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. X, p. 218 et suiv.

3 as 1/3 ; ce qui, pour le fantassin, pour une année de 360 jours, porte la solde à 1.200 as, pour le centurion à 2.400 as, pour le cavalier à 3.600 as[1]. »

Ainsi, d'après ces savants, le fantassin romain, particulièrement bien traité, reçoit seulement *un tiers de denier* par jour. Le denier pesant 4 gr. 55 ; le tiers du denier est pondéralement de 1 gr. 52. Quelle que soit la puissance de l'argent, un poids de 1 gr. et demi de ce métal ne peut être qu'une valeur tout à fait infime, je dirai impossible à admettre. Ce n'est certainement pas cela qu'a voulu dire Polybe, car après des détails sur la ration de pain que reçoivent les soldats, il ajoute : « Le questeur retient sur leur solde une certaine somme pour le blé, pour les vêtements et pour les armes ». C'est, d'ailleurs, ce que reconnaît M. Marquardt lui-même : « Les fournitures faites par l'État, dit-il, en habillements, en armes et en vivres, venaient en déduction de la solde à payer à chaque soldat[2] ». Que veut-on donc dire que le questeur ait pu retenir sur une solde de 1 gr. 52 d'argent qui donnait environ 46 grammes pour un mois, soit 10 deniers? Il suffit d'exposer de pareils calculs pour en faire ressortir l'invraisemblance.

Il en sera tout autrement si nous admettons que Polybe se sert, comme tout le monde, de l'as libral comme monnaie de compte, et que le terme d'obole, ici encore, signifie as libral de 327 grammes. Dès lors, nous aurons le tableau suivant pour la solde des soldats romains :

Fantassin : 2 oboles ou 2 as libraux, soit 654 grammes ou 24 as onciaux.

Centurion : 4 oboles ou 4 as libraux, soit 1.308 grammes ou 48 as onciaux.

1. J. Marquardt, *De l'organisation financière*, p. 118.
2. Marquardt, *op. cit.*, p. 117.

Cavalier : Une drachme valant 6 as libraux (puisque la drachme a 6 oboles), soit 1.962 grammes ou 73 as onciaux environ.

Ces sommes traduites en argent romain du temps de Polybe, c'est-à-dire dans le système oncial, nous donnent :

Fantassin : 2 deniers et 4 as onciaux.
Centurion : 4 deniers et 8 as onciaux.
Cavalier : 7 deniers et 3 as onciaux.

Ce résultat est-il excessif et invraisemblable ? Nullement, car nous l'avons remarqué, le soldat doit payer sa nourriture, son entretien et son équipement. Aussi, on ne délivrait pas, en réalité, cette somme à chaque soldat ; l'État en retenait, — Polybe nous le dit, — par l'intermédiaire du questeur, une partie fixée pour l'évaluation des vivres, des vêtements et des armes, et le compte était réglé généralement après une campagne ou après chaque semestre [1]. Le questeur n'avait donc à payer journellement à chaque soldat que la moindre partie du tarif indiqué plus haut. C'est ce qui fait que les évaluations de la solde des troupes chez les auteurs anciens sont très variables ; car sans nous le dire, les uns comptent le tarif plein, comme Polybe, les autres parlent seulement du *stipendium* effectif, du salaire réel.

Il y a peu de sujets d'étude qui aient été traités aussi souvent que celui de la solde des troupes chez les Grecs et chez les Romains, et si les résultats auxquels ont abouti les savants qui ont abordé cette question sont très variables, même discordants, il semble que le thème soit épuisé et qu'en l'abordant une fois de plus, on risque simplement d'ajouter une opinion nouvelle à toutes les autres, sans grande chance de rallier tous les suffrages. Aussi je me suis abstenu de traiter le sujet dans toute son étendue ; j'ai

1. Marquardt, *op. cit.*, p. 116.

voulu seulement préciser un point spécial en ce qui concerne le témoignage de Polybe et montrer que chez cet historien, comme dans Plutarque, le terme d'ὀβολός appliqué à la monnaie romaine a le sens d'*as libral*, monnaie de compte, et qu'on s'est trompé en donnant à cette expression le sens grec d'obole, sixième partie de la drachme, celle-ci étant à peu près assimilée au denier romain.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION DE CARTHAGE RELATIVE A SEX. APPULEIUS,

PAR M. R. CAGNAT, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

Le dernier fascicule du Bulletin de la *Société archéologique de Sousse* contient, parmi les inscriptions de Carthage publiées par le P. Delattre, un texte qui est digne de fixer l'attention ; c'est celui qui figure, en fac-similé, p. 189, sous le n° 2 :

Il mérite mieux que les quelques mots ajoutés par notre confrère :

« Le personnage dont le nom a été gravé en plus grands caractères à la première ligne, paraît être Sextus Appuleius qui fut consul l'an 29 avant notre ère. Son nom se lit aussi dans un texte grec découvert à Pergame. A signaler à la seconde ligne le titre de préteur urbain. »

Ce qui frappe à première vue dans cette inscription, telle qu'elle a été donnée, c'est la forme des caractères ; il est évident qu'ils appartiennent au début de l'époque impériale, de préférence au règne d'Auguste : il suffit pour s'en convaincre, de se reporter aux spécimens que M. Hübner a donnés dans ses *Exempla scripturae epigraphicae* et que j'ai reproduits d'après lui, dans mon *Cours d'épigraphie* [1].

1. Troisième édition, p. 4 et pl. I.

Ces lettres un peu sèches mais élégantes ont perdu la raideur des caractères de l'époque de César, sans avoir encore la souplesse de ceux qu'on devait employer au temps des Flaviens ou des Antonins; les C, avec leur tête supérieure un peu trapue et la courbe inférieure remontant légèrement en pointe, sont peut-être les plus probants.

Si, laissant de côté l'apparence du texte, on considère sa rédaction, on remarque tout d'abord une particularité : le nom du personnage est indiqué au nominatif. Cette façon de faire est celle qui caractérise les *elogia*. L'*elogium* est une inscription relative à un grand personnage où les noms qu'il portait étaient suivis de la mention de ses honneurs et des particularités les plus mémorables de son existence; qu'il soit rédigé en vers ou en prose, il n'y a pas, à cet égard, de différence. Mais il existait deux sortes d'*elogium*, qui ont, d'ailleurs, une origine commune, les *elogia* honorifiques et les *elogia* funéraires.

Les premiers, introduits à Rome d'assez bonne heure, furent surtout en honneur au temps d'Auguste. Celui-ci fit placer autour de son forum les statues des généraux illustres, des triomphateurs, des grands personnages de la Rome républicaine [1] ; on sait que certains municipes imitèrent l'exemple de la Capitale : on a trouvé des *elogia* analogues ou même tout à fait semblables à ceux de Rome, dans les villes de Pompei, de Lavinium, d'Arretium. Bien plus, ce qui est particulièrement à noter, il en fut ainsi à Carthage. Le P. Delattre a publié plusieurs fragments relatifs à des personnages de l'époque républicaine ou du Ier siècle [2], où l'on a reconnu des restes d'*elogia*, et l'on en a conclu que la colonie de César et d'Auguste avait tenu à se conformer, en cela comme sur bien d'autres points, aux leçons des Romains de Rome [3]. « Non contents, dit M. Audollent [4], d'exalter leurs propres gloires, les Carthaginois, imitant l'exemple donné à Rome par Auguste, célébraient encore sur la pierre et par le marbre, les hommes qui, à toutes les époques, avaient bien mérité de la patrie. C'est ce qu'attestent quelques morceaux d'inscriptions où l'habileté de J. Schmidt a déchiffré les noms de L. Calpurnius Bestia, de P. Sulpicius Galba, consuls en 643 = 111 et 646 = 108, de Caius ou Cnaeus Papirius Carbo, leur contemporain, et de Sextus Vettulenus Cerialis, qui se distingua au siège de Jérusalem, où il commanda la Ve légion macédonienne. Si l'on se refuse à assigner au forum ces débris sortis l'un de la Malga, les autres de Damous el Karita (on ne sait rien d'un autre, sinon qu'il provient de Carthage), ils témoignent du moins du patriotisme très hospitalier des Carthaginois. » M. Audollent ajoute en note : « Il pourrait se faire aussi que ces *tituli* aient été fixés au Capitole. »

1. Cf. mon *Cours d'épigraphie*, p. 232 et l'article *Elogium* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio.

2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12535-12538.

3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12536.

4. *Carthage*, p. 232.

D'autres *elogia*, contemporains des premiers et dont l'usage persista assez longtemps, sont funéraires; les inscriptions des tombeaux des Scipions sont célèbres; mais les recueils épigraphiques en contiennent bien d'autres: celui de Cn. Calpurnius Piso[1] et celui de P. Claudius Pulcher à Rome[2]; dans la même ville, celui de C. Papirius Carbo[3] et celui de C. Cestius Epulo[4] gravé sur le mausolée appelé, à cause de sa forme « pyramide de Cestius »; celui de M. Plautius Silvanus[5] et celui de P. Plautius Pulcher[6] à Tivoli; celui de L. Munatius Plancus[7] près de Gaète; celui de L. Junius Silanus[8] à Tusculum.

Une habitude des rédacteurs d'*elogia*, qui n'est pas inconnue tout à fait aux inscriptions honorifiques où le nom du personnage se présente au datif, est que la rédaction du texte y est parfois brisée, pour ainsi dire, en deux parties; après l'énumération des honneurs réguliers du personnage, la phrase s'arrête; puis ses titres de gloire sont spécifiés dans une ou plusieurs nouvelles propositions qui commencent par *hic*, *huic*, *hunc*, comme dans l'exemple suivant qui provient précisément de Carthage[9]:

. . . . . .
hic in omn[*ibus honoribus candidatus*]
Caesarum [*fuit*]*;*
hunc Imp. T. Caes[*ar Divi f. Vespasianus Aug.*]
triumphaturus [*de Judaeis donavit donis*]
coronis muralib[*us ii* etc.

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 1276.
2. *Ibid.*, 1282.
3. *Ibid.*, 1317.
4. *Ibid.*, 1374.
5. *Ibid.*, XIV, 3606.
6. *Ibid.*, 3607.
7. *Ibid.*, X, 6087.
8. *Ibid.*, XIV, 2500.
9. *Ibid.*, VIII, 12536 (inscription de Cerialis); autres exemples de tournures analogues: Dessau, *Insc. sel.*, 984, 986, 1022, 1023, 1056, etc.

Pour ces différentes raisons il n'est pas possible de douter que l'on soit ici en présence d'une inscription de cette nature; tout au plus peut-on se demander si le fragment appartient à un *elogium* honorifique ou à un *elogium* funéraire. Le seul argument que l'on puisse apporter en faveur de cette dernière supposition est la présence du mot *sepulchrum* dans la suite du texte; cet argument est sans valeur: en effet, le mot *senatus* qui se lit à la ligne précédente ne pouvant s'entendre que du sénat de Rome, il semble bien qu'il soit question d'un sépulcre sis également à Rome. On verra en outre ci-dessous qui fut ou peut avoir été cet Appuleius, et l'on comprendra combien il est peu probable qu'il ait été enterré à Carthage, sur Byrsa ou ailleurs. On peut donc dire que nous sommes en présence d'un *elogium* honorifique; la plaque de marbre qui le porte était jadis encastrée sur la base d'une statue.

Cette conclusion, si on l'adopte, n'est pas sans importance pour la restitution du texte lui-même; elle nous force à admettre que le texte ne dépassait pas en largeur la dimension d'une base de statue ordinaire, soit à peu près 1 mètre. La partie conservée mesure environ 0 m 40, auxquels il convient d'ajouter la place pour le S de *Sex tus*., à gauche; il doit manquer la moitié du texte, à droite. En conséquence, les restitutions ne doivent pas excéder cette longueur.

Resterait à fixer ces compléments; ils dépendent, en partie, de la personnalité à laquelle le texte est dédié. Le P. Delattre a émis l'opinion que le titulaire « paraît être Sex. Appuleius, qui fut consul en l'an 29 avant notre ère ». C'est une affirmation à laquelle, il est, je pense, bien difficile de se rallier; de tous les Sex. Appuleius connus à cette époque, c'est peut-être celui auquel il faut le moins songer.

Ceux-ci sont au nombre de quatre:

1° Du premier en date les auteurs ne disent rien; on sait par une inscription grecque de Pergame[1], qu'il épousa

1. *Jahrb. der Preuss. Kunstsammlung.*, 1882, p. 85.

Octavie l'aînée, sœur de l'empereur Auguste[1]. Il était donc apparenté de très près à la famille impériale.

2° De ce mariage naquit le Sex. Appuleius dont parle le P. Delattre; il est cité sur une inscription d'Aesernia[2] ainsi conçue : *Sex Appuleio Sex. f. imp(eratori), co(n)s(uli), auguri, patrono*; les Fastes triomphaux nous indiquent, en outre, qu'il reçut les honneurs du triomphe *ex Hispania*, comme proconsul[3]; enfin il arriva au proconsulat d'Asie[4].

3e Son fils, qui s'appelait aussi Sex., n'est guère plus connu que son grand-père. Les Fastes consulaires portent son nom à l'année 14 ap. J.-C. Il épousa peut-être une Fabia Numantina duquel il eut un fils :

4° Sex Appuleius, Sex. f., Gal., Sex. n., Sex. pron., mort jeune, semble-t-il, à Luna et auquel sa mère éleva un tombeau; elle termine son épitaphe par ces mots qui, dans le cas présent, sont d'une importance particulière : *ultimo gentis suae*[5]. Ainsi, ce fut le dernier de la famille et nos recherches ne doivent pas descendre plus bas. Celui qui figure sur le texte de Carthage est donc nécessairement un des quatre qui viennent d'être mentionnés.

Lequel ? C'est ce qu'un des mots de l'inscription, le plus intéressant de tous, nous permettra peut-être de décider; je veux parler de celui qui commence la seconde ligne : *Julialis*. Ce mot n'est pas le surnom du personnage, car, d'une part, il n'existe pas comme nom propre et, de l'autre, les Appuleius que nous connaissons ne portent point de surnom, ainsi qu'il arrivait fréquemment à cette époque pour les grands personnages. Mais on ne peut s'empêcher

1. Il ne faut pas confondre cette Octavie avec Octavie la jeune, femme de Marcellus et ensuite d'Antoine ; l'une était fille d'une Ancharia (*Prosop. imp. rom.*, II, p. 429); l'autre, d'Atia Aricina (*ibid.*, p. 430).

2. *Corp. insc. lat.*, IX, 2637.

3. *Ibid.*, I (2e édit.), p. 50, 77, 181.

4. Cf. la *Prosop. imp. rom.*, I, p. 118, et Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, I, col. 259.

5. *Corp. insc. lat.*, XI, 1362. Cf. *Prosop. imp. rom.*, I, p. 119.

de remarquer qu'il est formé comme un certain nombre d'autres, tirés de gentilices impériaux : Flavialis, Claudialis, Ulpialis, lesquels sont des épithètes accompagnant d'habitude les substantifs *flamen*, *sacerdos*, *sodalis* et désignant des prêtres attachés au culte des empereurs divinisés. Or nous savons qu'après la mort de Jules César on lui donna un flamine et qu'il fut créé en son honneur un troisième groupe de Luperques appelés *Luperci Julii* ; on fonda, dit Dion Cassius[1], une confrérie ἣν Ἰουλίαν ἐκάλεσαν. Antoine, flamine de César, en fut le chef[2]. Ceux qui se sont occupés de la question ont noté que les inscriptions ne font jamais mention de ce titre[3]. Il semble bien que le texte de Carthage le contenait et qu'il faille restituer à la fin de la première ligne [*sodalis, sacerdos* ou *flamen*] *Julialis*. La ligne entière a dû se présenter ainsi :

*s*EX·APPVLEIV*s sex. f. flamen*

ce qui remplit exactement la lacune que nous avons supposée.

Dès lors il devient bien difficile de penser que cet Appuleius est le consul de l'an 29 avant notre ère ; car, d'un côté celui-ci, sur l'inscription qui nous le fait connaître, n'est pas paré du titre de prêtre de César, et de l'autre, il y reçoit celui d'augure, dignité qui devrait être citée sur notre texte immédiatement à côté de son autre dignité sacerdotale, soit avant, soit après, et qui n'y figure pas ; elle ne saurait y avoir figuré qu'à la fin de la seconde ligne, dans la partie manquante.

Mais on comprendrait fort bien que le titre de flamine de César ait été donné au mari d'Octavie, au beau-frère de l'empereur, lorsque disparut celui qui l'avait porté le pre-

1. Dion, XLIV, 6.
2. *Ibid.*, XLV, 30 ; Cic. *Philip.*, XIII, 15.
3. Beurlier, *Le culte impérial*, p. 80.

mier, Antoine, lui aussi beau-frère d'Auguste; le sacerdoce ne serait pas sorti de la famille.

Comment se persuader aussi, si ce texte devait s'appliquer au consul de 29, qu'il n'y fût pas fait mention, parmi les titres de gloire du titulaire, spécialement énoncés à la troisième ligne, du triomphe remporté sur les Espagnols? On pouvait le taire dans l'inscription d'Aesernia ou plutôt l'exprimer seulement par le mot *imperator*; ici il était nécessaire d'en parler sous une forme tout à fait solennelle et d'écrire comme dans des cas analogues[1] : *Hic ex Hispanis triumphavit*, etc.

Je ne vois pas, non plus, toujours à cause de l'épithète de *Julialis*, qu'on puisse songer au consul de l'an 14. La création des *sodales Augustales*, chargés précisément du culte de la gens Julia, en cette même année 14, dut faire disparaître par absorption le collège des *Juliales* ; ce qualificatif ne peut guère avoir été inscrit sur une inscription postérieure à la mort d'Auguste, ce qui serait sans doute le cas de celle-ci, si nous l'attribuions au troisième des Appuleius précités.

En conséquence, je serais disposé à regarder le Sex. Appuleius du texte, qui fait l'objet de cet article, comme le plus ancien de tous, le mari d'Octavie l'aînée. Ce n'est pas le seul souvenir de la famille d'Auguste qui subsiste au musée de Carthage[2]. M. Audollent a rappelé qu'on y voit une tête de femme, à la chevelure retroussée sur le front, où MM. Babelon et Reinach ont reconnu une Octavie[3], et un bas-relief, consacré à Auguste, où est figuré le jeune Marcellus[4]. Ce serait alors à cause de sa parenté avec

1. *Corp. insc. lat.*, XIV, 3606 : *huic senatus triumphalia ornamenta decrevit ob res in Illyrico bene gestas* : — *ibid.*, X, 6087 : *triumphavit ex Raetis.*

2. *Carthage*, p. 644.

3. *Catal. du Musée Lavigerie*, p. 28, pl. VI, 2.

4. *Ibid.*, p. 29, pl. VI, 4.

l'empereur que l'on aurait honoré ainsi ce personnage à Carthage, peut-être dans la cour du Capitole.

Quant aux compléments des trois dernières lignes, il est impossible de les préciser. Un seul détail est assuré ; il est certainement fait mention en dernier lieu d'une *statua pedestris*, qui aurait été décernée à Appuleius. Si l'on voulait absolument proposer des suppléments, au risque de tomber dans la pure imagination et comme possibilité des plus incertaines, je proposerais quelque chose comme :

*s*EX APPVLEIV*s* *sex. f. flamen*
IVLIALIS · Q · PR · VRB . . . . . .
HVNC · SENATVS · INC*ampum martium publice in*
SEPVLCHRV*m iuliorum*[1] *efferundum et statua*
PEDEST*ri* . . . . . *honorandum censuit*

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. G. Perrot continue la lecture de sa notice sur l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, destinée à un ouvrage en préparation.

M. Cagnat annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. le commandant Guénin, commandant le cercle de Souk-Ahras, trois inscriptions que cet officier a trouvées aux environs de Tébessa.

Les deux premières proviennent d'une localité appelée Aïn-

1. On sait que le tombeau de la *gens Julia* était situé au Champ de Mars, et qu'il contenait non seulement les restes de César, mais ceux de différents membres de sa famille. Cf. Homo, *Lexique de topogr. romaine*, p. 524.

Kamellel située à une cinquantaine de kilomètres de Tébessa, vers l'Ouest-Sud-Ouest :

1° Pierre haute de 0m 50, large de 0m 45 ; lettres de 0m 05 :

*e*X AVCTOR*itate*
IMP NERVAE TRAIANI
CAES AVG GER DACICI
L·MINICIVS NATALIS
LEG AVG PRO PR
INTER AVG ET
MVSVL XXXI
PMP IIDCCC

Le légat L. Minicius Natalis était à la tête de la Numidie en 104-105.

2° Pierre haute de 1 mètre, large de 0m 45 ; lettres de 0m 05 :

EX AVCT*o*R*itate*
(sic) IMP NENERV*ae traiani*
CAES AVG GER D*acici*
COS VI IMP XIII
L ACILIVS STRABO CLOD
IVS NVMMVS LEG AVG
PR PR INTER
AVG ET MVSVL

Date : 116/117.

La troisième a été trouvée à Ksar-el-Boum (Tasbent), à une quinzaine de kilomètres de Tébessa, dans la même direction.

*e*X AVCTOR*itate*
*i*MP NER TRA*iani*
CAES AVG GER D*acici*
L·MINICIVS N*Atalis*
LEG AVG PRO PR *inter*

MVSVL·ET TISIBENe
NSES II·A·li
CCCCLXXII

Ces pierres marquaient la limite fixée au temps de Trajan entre le territoire abandonné à la tribu des Musulames au Nord; au Sud, d'une part, une propriété de l'empereur (pierre 1 et 2); de l'autre, une peuplade ou une municipalité encore inconnue, les *Tisibenenses* ou *Tisibennenses*.

A l'aide d'une subvention de l'Académie, M. l'abbé Breuil a étudié six cavernes ornées de peintures et de gravures, de la province de Santander, sous la conduite de M. Alcalde del Rio et du R. P. Sierra, leurs inventeurs. Ces cavernes sont :

1° Hornos de la Peña, qui présente exclusivement des gravures où se reconnaissent chevaux, bisons, bouquetins et une extraordinaire figure anthropoïde munie d'une queue, peut-être un singe;

2° San Isabel, où se trouvent quelques grossières images, d'une antiquité peut-être moins reculée, faites avec le doigt sur le plafond argileux;

3° Covalanas, à Ramalès, ornée de fresques rouges ponctuées, figurant un cheval, un bœuf, de nombreuses biches;

4° La Haza, toute voisine de la précédente, et contenant des peintures de la même technique, où l'on reconnaît des chevaux et des canidés;

5° La Venta de la Perra, à Molinar (Biscaïe), mais à quelques mètres de la province de Santander, avec des gravures très archaïques de bison et d'ours des cavernes;

6° La grande grotte de Castillo, à Puente Viergo, qui est remplie de nombreux dessins gravés ou peints. Les gravures, les unes légères, les autres plus creusées, figurent des chevaux, des cerfs, des biches, des bisons, des bouquetins. Les peintures se subdivisent en : *a* (mains cernées de rouge, comme à Gargas (découverte de MM. Cartailhac et Regnault); *b* dessins linéaires primitifs, noirs ou rouges, de chevaux, bisons, cerfs; *c* dessins du même genre, mais plus modelés; *d* fresques polychromes semblables à celles d'Altamira, et figurant exclusivement des bisons; *e* des figures rouges diverses, disques, figures tecti-

formes, scaliformes ou scutiformes. La figure la plus remarquable est celle d'un éléphant dessiné en rouge, et qui semble différer du mammouth. Cet ensemble complète heureusement ce que, grâce aux travaux de MM. Rivière, Cartailhac, Capitan, Daleau et l'abbé Breuil, on savait de cet art remarquable des tribus de la fin de l'âge de la pierre taillée.

Les dessins et pastels exécutés par M. l'abbé Breuil sont destinés à la publication d'ensemble entreprise par S. A. S. le prince de Monaco.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la 2e partie du tome XXXVIII du recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1906, in-4°).

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie :

Les Laumes, le 27 septembre 1906.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les fouilles d'Alise se poursuivent et apportent, chaque jour, leur contingent de découvertes, dont quelques-unes sont, je crois, des plus intéressantes. De ce nombre est le mode de construction des huttes gauloises, de celles du moins qui ont existé sur le Mont-

Auxois. Elles n'étaient ni en pierres sèches, ni en chaume, mais en *terre cuite*, et les débris que j'aurai prochainement l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie ne lui laisseront, je l'espère, aucun doute à cet égard.

Après avoir égalisé, et peut-être creusé quelque peu le sol sur l'emplacement de la hutte, les Gaulois du Mont-Auxois établissaient un clayonnage peu serré qui servait de carcasse à la construction future. Ils revêtaient ensuite ce clayonnage d'une couche de terre à

brique, de 0 m 02 d'épaisseur environ, et soumettaient le tout à l'action du feu. Comme il est facile de s'en rendre compte par la façon dont la terre a été cuite, le feu était placé des deux côtés. Sur les débris de hutte que nous avons recueillis, la trace des clayons est nettement visible, et leur grosseur, qu'il est possible d'apprécier, ne dépassait généralement pas un centimètre. La dureté de ces débris est remarquable ; il est probable toutefois, encore que rien ne nous en ait fourni la preuve, que la solidité de la hutte était accrue par une couche de terre ou de chaume extérieurement placée. Cette protection était même, à ce qu'il semble, d'autant plus nécessaire, que de courtes fissures, par lesquelles la pluie aurait pu pénétrer, se produisaient, sur certains points de la *carapace*, et provenaient du retrait de la terre à brique pendant la cuisson.

Parmi les sculptures fournies par les fouilles récentes, la plus importante me paraît être une statue de chef gaulois. La tête et le bas des jambes font défaut, mais l'armement et le costume sont curieux. Cette statue est, je crois, à rapprocher : pour l'armement, du guerrier de Vachères que possède le Musée Calvet d'Avignon ; pour le costume, à part le manteau, des figures de captifs de l'arc de Saint-Remy et de certains des combattants du mausolée de Saint-Remy et de l'arc d'Orange.

Je dois citer aussi :

1° Les images de trois têtes coupées, aux yeux clos, qui rappellent d'assez loin celles d'Entremont, et sont, en bas-relief, sur des pierres dont je ne puis indiquer la destination (fig. p. 482) ;

2° La tête d'une statue de femme, de grandeur à peu près naturelle ;

3° Une étrange figure de cavalier paraissant assis sur une selle dont la forme rappellerait la selle arabe. La pierre est malheureusement dans un tel état, qu'il est difficile de se prononcer.

Des photographies de tous ces objets sont jointes à cette lettre.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de mon respectueux et profond dévouement.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu du docteur Carton une lettre l'informant d'une découverte faite, il y a quelques jours, à Sousse par le lieutenant Mollier, chargé de la direction des fouilles des catacombes en l'absence de M. l'abbé Leynaud.

En exécutant des sondages, à peu de distance des galeries récemment déblayées, les tirailleurs ont rencontré une galerie plus large que les autres et dans un état excellent de conserva-

tion. Le sergent Moreau s'y est engagé en rampant et a pu la suivre pendant une cinquantaine de mètres. Un soldat y a pénétré après lui : on a pu ainsi dresser un plan approximatif de huit galeries qui s'étendent sur un espace de 200 mètres environ. Il existe sur ce parcours un lucernaire assez large par lequel il sera facile de retirer les terres. Il est possible — et tel est l'avis du lieutenant Mollier — que ces galeries se relient à celles qui ont été déblayées jusqu'ici ; il est possible aussi qu'on se trouve en présence d'un groupe tout à fait différent et offrant d'autres caractères.

M. G. Perrot achève la lecture de sa notice sur l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur quelques passages de la *Chronique samaritaine* publiée par M. Neubauer et de certaines autres chroniques orientales.

LIVRES OFFERTS

M. L. Delisle présente de la part de l'auteur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, un ouvrage intitulé : *Notre-Dame de Lorette. Étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa* (Paris, 1906, in-8°).

Dans ce remarquable ouvrage de critique historique, notre correspondant, M. le chanoine Ulysse Chevalier, a mis en lumière l'origine et la singulière fortune d'une des plus étonnantes légendes qui aient eu cours dans les temps modernes, la translation de la Santa Casa, ou maison de la Sainte Vierge, de Nazareth à Lorette, vers la fin du XIIIe siècle. L'auteur a montré l'insigne fausseté des documents sur lesquels on a voulu l'appuyer, et qui ont fait seulement leur apparition peu avant l'année 1472. Il en suit les développements pas à pas, jusqu'à nos jours, et l'enchaînement des témoignages ne peut laisser aucun doute dans l'esprit des lecteurs les plus aveuglément

prévenus. S'il y avait un reproche à adresser à l'auteur, ce serait la profusion des textes qu'il a réunis et qui sont un curieux exemple de la facilité avec laquelle sont accueillies, répandues et développées les plus extraordinaires légendes.

M. Chavannes a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie deux volumes de M. le Dr S. W. Bushell intitulés *Chinese Art*. Le premier volume traite de la sculpture, de l'architecture, des bronzes, de la ciselure sur bois, sur ivoire et sur corne, des laques et des jades; le second volume est consacré à la céramique, au verre, aux émaux, aux bijoux, aux tissus et à la peinture. Comme on le voit, le domaine dans lequel se meut l'érudition de l'auteur est infiniment vaste; on pouvait craindre que l'ampleur même du sujet ne rendît impossible toute étude approfondie et précise; mais le Dr Bushell, qui est un collectionneur doublé d'un philologue, et qui a le respect à la fois des monuments et des textes, a vaincu la difficulté; s'abstenant des théories générales qui seraient actuellement prématurées, il a su grouper et classer tous les faits déjà acquis en apportant lui-même un très grand nombre de faits nouveaux; il a coordonné et enrichi nos connaissances. Son ouvrage sera désormais indispensable à toutes les personnes qui voudront étudier l'art chinois; il marque une des étapes de la science. »

M. Ant. Thomas présente de la part de l'auteur, M. Alfred Leroux, un mémoire intitulé : *Le sac de la cité de Limoges et son relèvement, 1370-1464* (Limoges, 1906, in-8°).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau les livraisons 16 à 25 du tome VII de son *Recueil d'archéologie orientale*, dont voici le sommaire : § 31. Les stratèges nabatéens de Madeba. — § 32. La chiliarchie d'Héphaestion et les Nabatéens. — § 33. Ancien rituel grec pour l'abjuration des Musulmans. — §§ 34-35. L'édit byzantin de Bersabée. — § 36. La marche de Saladin du Caire à Damas avec démonstration sur Kerak. — § 37. Deux alabastra israélites archaïques découverts à Suse. — § 38. Un épitrope nabatéen à Milet. — § 38 *bis*. Localités antiques de la Palæstina IIIa. — § 39. Le scarabée sigillaire chez les Arabes. — § 40. Épigraphie palmyrénienne. — § 41. *Fiches et notules* : Saint Tarabô et la rage. — La piscine Probatique et la Béthesda. — Chebîn « parrain ». — Saint Georges. — Le roi Dacianus. — Jezabel. — Le mont 'Aûf et le prophète Élie. — Les poissons et la violation du sabbat. — Itinéraire de Gaza au Caire. — Modestus et

l'histoire de l'orgue. — Augustus, fils de Iulius. — Le 12e mois copte. — Béthanie. — La semoule. — Cierges de Noël. — 'Ali, le *mazkîr* de Mahomet. — Le stratège nabatéen Elthemos. — L'aétos sémitique. — Dauphins et poissons volants. — Noms puniques nouveaux ou inexpliqués. — Le Mons Syna de Césarée. — Jésus dans la tradition samaritaine. — § 42. Sur une inscription grecque du Haurân. — Additions et rectifications. — Tables. — *Planches* III, IV, V. (Paris, 1906, in-8°.)

APPENDICE

NOTE SUR SAUVEPLANTADE, PAR M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 6 JUILLET 1906[1].

Sauveplantade, *Silva plantata*, aujourd'hui petit village situé sur le bord de l'Ardèche, paraît avoir eu une certaine importance à l'époque romaine. On y a trouvé, il y a quelques années, un autel en pierre blanche sur lequel nous avons relevé l'inscription suivante :

I O M
LOCVMHVNC
LVALERIVS
. . RTIVS
. . NSTITVITE.
. . NS . . . AVIT

c'est-à-dire :

Jovi Optimo Maximo locum hunc Lucius Valerius Martius constituit et consacravit.

Il y avait donc en ce lieu, vers le second siècle de notre ère, un sanctuaire consacré à Jupiter.

Sous le régime carolingien, Sauveplantade paraît avoir

1. Voir ci-dessus, p. 288.

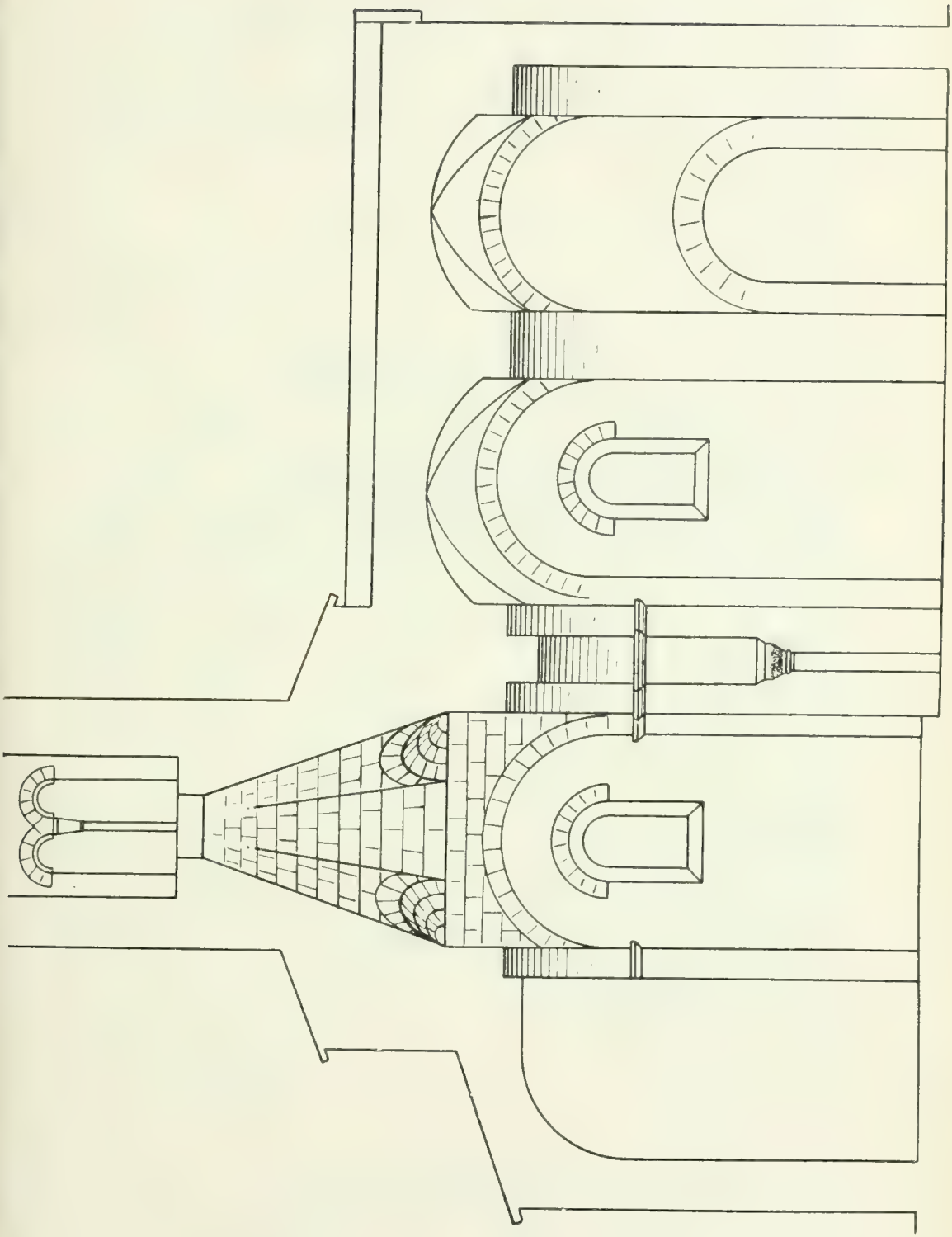

été le chef-lieu de la Vicairerie ou « Viguerie » *Silvatensis* qui embrassait la région boisée de Berg, Saint-Maurice et La Gorce ; une église sous le vocable de saint Pierre y existait à la même époque[1]. Un prieuré y fut fondé par l'abbaye bénédictine de Cruas, et dura jusqu'à la Révolution.

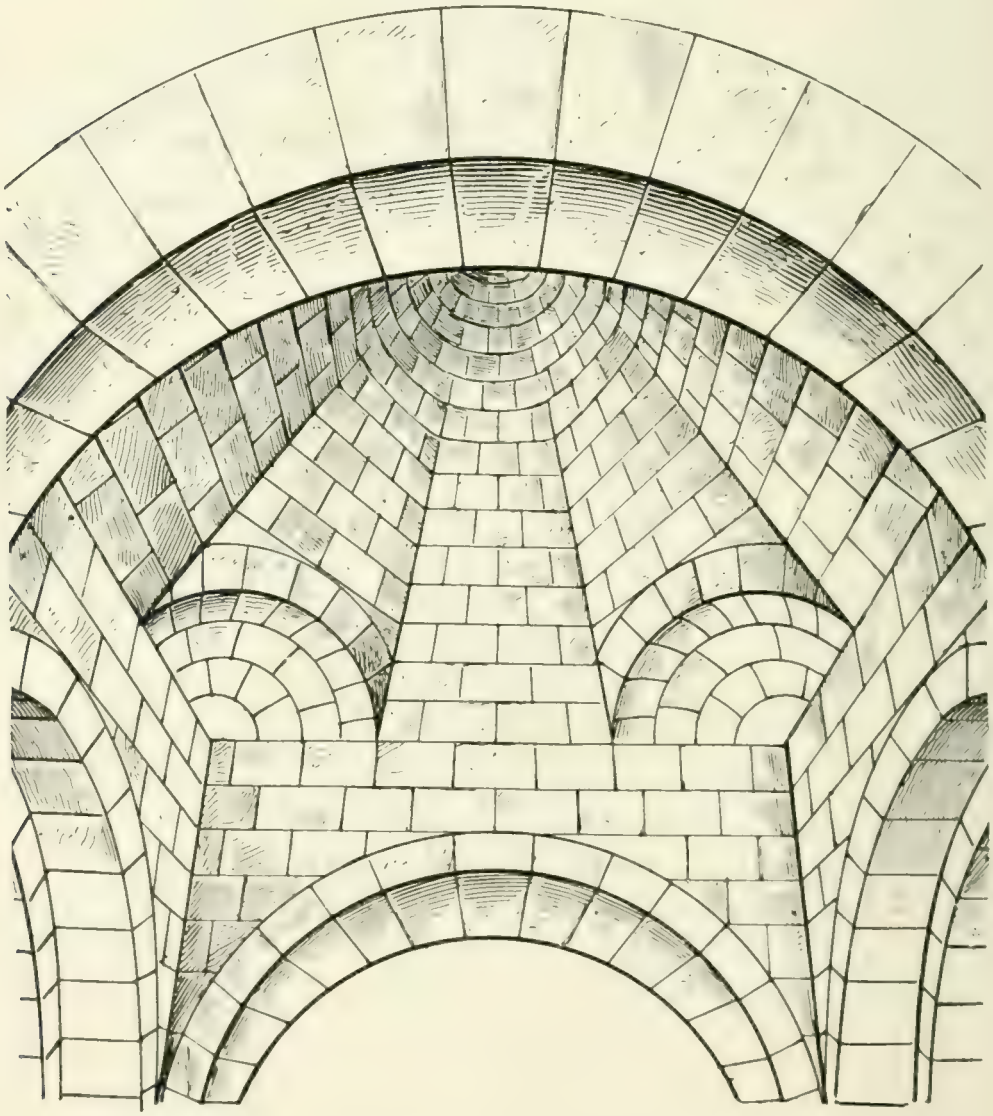

L'église actuelle est la chapelle de l'ancien prieuré ; elle date au plus tard du commencement du XIIe siècle et con-

1. Rouchier, *Hist. du Vivarais*, I, pp. 321, 595, 597.

tient des détails d'une date certainement antérieure ; elle est admirablement conservée et, sans l'affreux badigeon blanc dont on l'a récemment barbouillée, elle offrirait encore aujourd'hui l'aspect vénérable de ses premières années. Elle est très petite [1], mais très solidement construite selon les principes sévères de l'école cistercienne. Le plan est des plus simples : une nef de deux travées, un transept et trois absides. L'ossature est formée de vigoureux arcs en plein cintre, doubleaux et formerets qui supportent des voûtes d'arêtes sans nervures ; au centre, à la place où on s'attendrait à trouver une coupole, se voit une construction des plus intéressantes, une pyramide octogonale, portée par des trompes d'angle et se terminant en tronc de cône, par l'effacement graduel des arêtes ; un clocher carré, appuyé sur les reins de la pyramide, en embrasse l'extrémité tronquée et dresse, au-dessus du toit surbaissé de l'église, ses deux étages percés de fenêtres.

Cette disposition est extrêmement rare ; pour ma part, je n'en connais pas d'autre exemple ; d'ordinaire les pyramides creuses sont au sommet non à la base des clochers ; on peut rapprocher de la pyramide de Sauveplantade la curieuse série de pyramides de l'église Saint-Ours à Loches [2], la coupole ovoïde de Saint-Honorat [3], les quelques coupoles coniques citées par M. Enlart [4] ; tous ces tracés diffèrent par quelque côté de celui de Sauveplantade. L'épaisse couche de badigeon qui couvre la surface intérieure de la pyramide m'a empêché d'en étudier complètement le système de construction. Je crois bien qu'à part les trompes, qui

1. Voici ses principales dimensions :

Longueur totale hors-œuvre	14,60
Largeur de la nef hors-œuvre	5,80
— — dans-œuvre	3,25
— du transept —	2,55

2. Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'architecture fr.*, t. IV, p. 364.
3. Révoil, *Architecture romane*.
4. *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 280.

sont certainement appareillées, le reste ne forme qu'une masse de blocage avec parement en assises horizontales de pierres plates, posées en encorbellement ; malgré le badigeon, on distingue à peu près les assises qui ont une épaisseur moyenne de 20 à 25 centimètres. Le poids de cette masse concrète et du lourd clocher carré qui la surmonte est considérable ; l'épaisseur des quatre gros piliers et des quatre grands arcs a été calculée en conséquence ; le tout est d'une solidité qui a bravé les siècles. Le grand arc qui

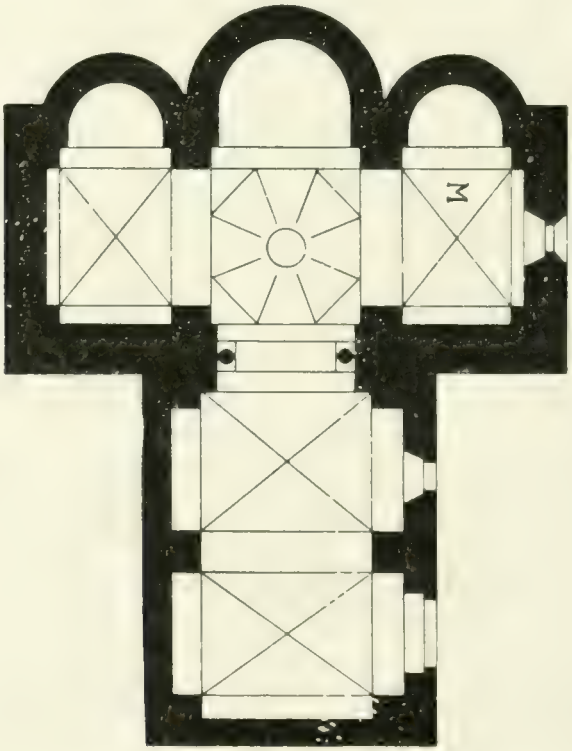

sépare le transept de la nef a été renforcé par un fort doubleau porté par des pilastres qu'on a arrêtés à 2 m 16 du sol et soutenus par des colonnes antiques en granit gris qui proviennent évidemment des ruines du temple romain de Jupiter ; l'une d'elles porte encore son astragale ; toutes deux offrent vers le milieu de leur hauteur un renflement caractéristique de 0 m 04. Les chapiteaux posés sur ces colonnes sont le morceau le plus intéressant de cet intéres-

sant monument ; ils sont franchement byzantins ; ce sont des « abaques » à deux faces trapézoïdales ornées de rosaces, sculptées en méplat, d'un faire découpé de saveur tout orientale ; antérieurs au XIe siècle, ils proviennent probablement de l'église primitive qui a succédé au sanctuaire païen.

L'église ne contient pas d'autre détail sculpté ; les corniches qui couronnent les piliers du transept sont de simples biseaux ; celle qui contourne le doubleau supplémentaire

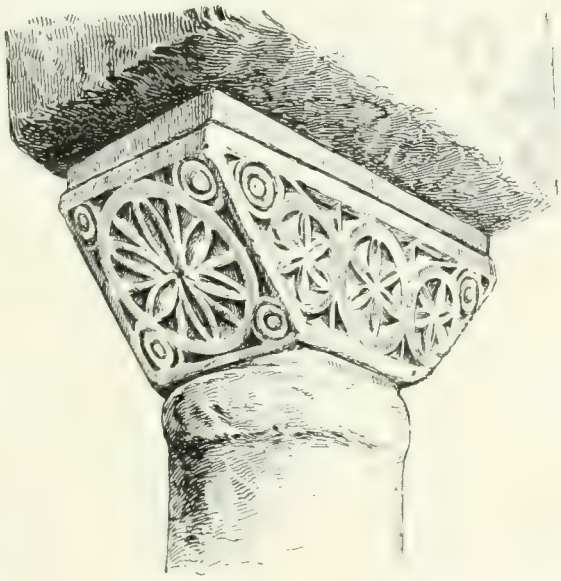

des piliers de la nef a une moulure un peu plus étudiée, mais encore très simple.

Les fenêtres rares et étroites, sont sans aucun ornement ; la porte extérieure n'est pas moins simple : arc appareillé en plein cintre, sans aucune moulure ; il y avait sans doute autrefois une porte intérieure communiquant avec les bâtiments claustraux : elle a disparu sous le badigeon.

L'étage inférieur du clocher est percé de fenêtres géminées d'une disposition assez intéressante ; les chapiteaux ont une forme pyramidale allongée qui rappelle aussi le goût byzantin ; ils sont munis, sur le devant, d'une console

qui rappelle aussi certaines dispositions syriennes. A l'étage supérieur du clocher pend encore une jolie cloche du commencement du XVIe siècle portant l'inscription suivante en caractères gothiques :

† IHS XPS REX VENIT IN PACE DEUS HOMO FAC(T)VS EST.

Une petite figure de Christ et une petite figure de Vierge sous des dais historiés complètent la décoration.

La pyramide de l'église de Saint-Orens signalée par M. Brutails (ci-dessus, p. 327) diffère de celle de Sauveplantade en ce sens qu'elle est à plan carré, sans trompes d'angle : elle n'en est peut-être que plus intéressante, parce qu'elle ne procède pas des efforts faits pour couvrir un espace carré par une surface polygonale, conique ou sphérique : elle est plus isolée.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 5 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie la note ci-après que M. Wilhelm Vollgraff, ancien membre étranger de l'École d'Athènes, chargé de cours à l'Université d'Utrecht, a rédigé sur ses fouilles à Argos :

« Les fouilles d'Argos ont été reprises cette année le 10 juin et terminées le 1er septembre. Voici les principaux résultats de cette nouvelle campagne :

« Au pied Est de la Larissa, à un peu plus de 100 mètres au Nord du théâtre antique, se voyait un gros mur de soutènement polygonal, au-dessus duquel s'élevaient les ruines d'un bâtiment romain en briques. La terrasse soutenue par le mur polygonal a été déblayée entièrement : on y a trouvé le soubassement d'un petit temple en tuf. Le bâtiment romain a aussi été exploré à fond : il contenait les réservoirs où aboutissait l'aqueduc venant

du village de Bélissi. On a retrouvé la statue du fondateur de l'aqueduc dans un bassin situé au-dessous de la niche où elle était anciennement placée. La statue est en marbre de Paros; elle a dû avoir plus de trois mètres de haut. Elle représente un homme nu, debout; le bras droit était levé; un manteau est jeté sur l'épaule gauche et enroulé autour du bras. La statue ressemble fortement à celle de C. Ofelius Ferus qui fut découverte à Délos par M. Homolle (*B. C. H.*, 1881, pl. XII). Manquent la tête, les jambes à partir du genou, le bras droit, l'avant-bras gauche.

« Quelques fouilles pratiquées dans la grande cour du château vénitien sur la Larissa ont amené la découverte d'un grand nombre de fragments architectoniques provenant d'une ou de plusieurs églises byzantines.

« Dans un champ situé immédiatement au Sud de la ville moderne, on a trouvé et déblayé en partie le soubassement, par endroits fort bien conservé, d'un temple prostyle en calcaire, long de 33 mètres et large de 15^{m} 20. Le temple appartient à l'époque classique. Les trouvailles faites jusqu'à présent en le débloquant ne permettent pas de l'assigner à une divinité déterminée. Les murs du temple sont doublés, du côté intérieur, de murs de fondation élevés à l'époque byzantine et qui se composent principalement de blocs d'architraves, de larmiers et de frises de triglyphes et de métopes provenant de la démolition de plusieurs édifices anciens en tuf et en calcaire. Ces mêmes murs contiennent aussi un certain nombre de stèles à inscriptions placées, dans l'antiquité, auprès du temple d'Apollon Lykeios. Notons parmi ces dernières un fragment d'un traité conclu à Argos, au ve siècle, entre les villes crétoises de Knossos et de Kylissos, et un décret du iiie siècle en l'honneur des Rhodiens, qui avaient prêté aux Argiens une somme de cent talents pour leur permettre de réparer les murs de la ville et de réorganiser leur cavalerie. »

La Commission chargée de proposer le sujet du prix ordinaire, à décerner en 1909 dans l'ordre des études orientales, est, en outre, chargée d'arrêter les conditions dans lesquelles le prix extraordinaire Bordin sera décerné en 1909. Cette commission

est composée de MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

M. le marquis DE VOGÜÉ fait une communication sur une collection de papyrus araméens découverts à Éléphantine en Égypte, entrés au Musée du Caire et récemment publiés par MM. Sayce et Cowley [1].

M. MASPERO a la parole pour une communication :

« Comme les années précédentes, le service des Antiquités de l'Égypte a été particulièrement heureux dans ses travaux. Ainsi que je vous l'ai fait observer plusieurs fois, il entreprend peu de fouilles directes, laissant aux savants étrangers le soin de la découverte proprement dite, et il concentre ses efforts sur la consolidation et sur le déblaiement des grandes ruines de l'Égypte. Cette œuvre utile que j'avais commencée dans la mesure de mes moyens pendant ma première direction, je l'ai reprise à mon retour en 1899 et je ne l'ai plus abandonnée. Cette année, nous avons pu achever le relèvement des colonnes écroulées en octobre 1899 : pour les lier entre elles, nous avons inventé un système de contrevêtement en poutrelles de fer dissimulé dans des architraves de ciment armé bâti sur place, que M. Legrain a exécuté avec beaucoup d'habileté. Nous avons de plus continué le déblaiement de la cour située entre les VIIe et VIIIe pylones et des régions qui l'avoisinent au mur Est jusqu'au lac Sacré : M. Legrain a mis au jour une poterne avec une rangée de cynocéphales, dont la présence en cet endroit s'explique si l'on se rappelle que les Égyptiens se représentaient le singe comme un adorateur passionné du soleil levant. Je compte, l'an prochain, aborder la reconstruction des pylones écroulés de Ramsès II, et nettoyer les espaces qui s'étendent à l'Est du sanctuaire d'Alexandre Aigos. Là comme partout, nous remonterons tous les blocs à leur place antique et nous défoncerons le sol jusqu'à la profondeur de 5 à 6 mètres, tant pour vérifier l'état des fondations que pour retrouver les fragments de monuments employés comme matériaux de remblai par les Pharaons eux-mêmes ou enfouis par les prêtres pour débarrasser les cours encombrées d'ex-votos. C'est,

1. Voir ci-après.

on s'en souvient, à ce système que nous devons la découverte de la *favissa* exploitée depuis trois ans par M. Legrain. Elle nous a rendu cette année encore quelques pièces très intéressantes, et des morceaux qui complètent les pièces recueillies antérieurement, mais elle commence à se vider : il est probable que la campagne de 1906-1907 achèvera de l'épuiser.

« Il y a trois ans, j'avais dû faire démolir puis reconstruire sur une longueur de 80 mètres le mur ouest du temple d'Edfou, dont la crête surplombait le pied de plus de 0m 60 en un endroit : cette année, j'ai dû reprendre en sous-œuvre le grand portique attenant à ce mur et qui menaçait de s'effondrer. Après examen prolongé, j'ai décidé de démonter puis de remonter les colonnes au nombre de onze et le mur sans descendre la toiture, et comme précédemment j'ai confié ce travail gigantesque à M. Barsanti. Les colonnes ont été redressées, et une partie du mur; mais l'entreprise ne sera achevée qu'au mois de janvier prochain. On conçoit que ce n'est jamais sans trembler que j'ordonne des travaux de ce genre : toutefois ils sont nécessaires, et lorsqu'il s'agit d'éviter des ruines pareilles à celle qui frappa Karnak il y a sept ans, il faut accepter les responsabilités qu'ils entraînent. M. Barsanti est d'ailleurs d'une prudence égale à son habileté. Il ira consolider le temple de Gournah à Thèbes dès qu'il aura fini son œuvre d'Edfou. En attendant, M. Baraize a remis sur pied certaines parties du temple de Deir el Bahari qui résistaient insuffisamment à la poussée des terres, et il a continué le déblaiement systématique du Ramesséum qui, lorsqu'il sera terminé, nous permettra de juger ce qu'était une grande communauté religieuse vers le milieu et la fin de la seconde époque thébaine.

« Sur un seul point nous avons le devoir de fouiller, à Sakkarah, où le gouvernement égyptien nous donne un fonds spécial de 26.000 francs par an. Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai résolu de déblayer un coin de la nécropole, afin de montrer l'aspect qu'en présentait un quartier vers la fin de la VIe dynastie. J'avais été guidé dans le choix du point à explorer par certains indices qui me portaient à croire qu'on y découvrirait des monuments des introuvables dynasties héracléopolitaines. M. Quibell a, en effet, recueilli des stèles au nom d'un de leurs rois, et j'ai lieu d'espé-

rer que la pyramide de ce roi n'est pas loin de là. Il a d'ailleurs mis au jour de curieuses figures du dieu Bisou qui semblent avoir été en rapport avec la corporation des pallacides du Sérapéum voisin. En dehors de Sakkarah, nous avons été amenés à fouiller sur deux points. D'abord à Toukh el Garmous, où M. Edgar a recueilli le complément du trésor d'orfèvrerie découvert l'an passé, et où il travaille encore. Il a mis la main à Zagazig sur deux pièces d'orfèvrerie admirables dont une porte le nom de la reine Taousrît, de la XIXe dynastie : la coupe en forme de lotus est en or, le vase au bouquetin est en argent. J'espère de nouvelles découvertes à bref délai.

« Depuis cinq ans, j'avais l'œil ouvert sur le village de Kom-Ichgaou. Il avait rendu à M. Quibell des monuments et des fragments d'actes notariés de l'époque byzantine : lorsque M. G. Lefebvre, ancien élève de l'École d'Athènes, détaché pendant trois ans à l'Institut du Caire, fut nommé en 1905 inspecteur en chef de la Moyenne Égypte, je lui indiquai ce site comme de ceux qu'il convenait de surveiller. Il y a fouillé deux fois, et voici les résultats qu'il a obtenus.

« La trouvaille se compose d'un lot de fragments saisis sur des indigènes et d'un second lot découvert dans nos fouilles. Ce dernier comprend : 1° une cinquantaine de rouleaux, généralement bien conservés, renfermant tous ou presque tous des textes coptes du VIIe siècle ; 2° un rouleau qui, développé, présente une surface de 4^m 50 sur 0^m 70, et contient le testament, en langue grecque, d'un habitant d'Antinooupolis qui vivait sous Justin II, et un autre rouleau qui, chose curieuse, nous a conservé le brouillon du même document ; 3° d'environ 1200 vers inédits de Ménandre.

« J'ai donné à M. Lefebvre l'autorisation d'étudier et de publier les textes grecs de cette trouvaille. Il en a commencé l'étude cet hiver et il pense être à même de les faire connaître au public savant d'ici à cinq ou six mois. Son travail est actuellement assez avancé pour qu'il puisse, dès maintenant, offrir à l'Académie la primeur de cette trouvaille, en analysant ici brièvement ce qui fait le principal intérêt de la découverte, les nouvelles comédies de Ménandre.

« Ces fragments sont répartis sur dix-sept feuillets qui faisaient

partie d'un *codex* renfermant peut-être toute l'œuvre du poète. Ils ont 0m 33 de long sur 0m 18 ou 0m 19 de large, et portent au recto et au verso de 33 à 36 vers. Quatorze de ces feuillets sont dans un état satisfaisant ; les trois autres ont beaucoup souffert du *sebakh* et des vers, de sorte que sur 1200 vers environ, il y en a un millier qui nous sont parvenus en bonne condition. M. Lefebvre y a reconnu des fragments de quatre pièces :

« 1° Un feuillet, bien conservé, contenant la *periocha*, la liste des personnages et les 52 premiers vers d'une comédie qu'il n'a pas pu encore identifier, — dont le sujet ne ressemble à aucune des pièces de Plaute ou de Térence, et sur laquelle il n'a trouvé aucun renseignement dans les grammairiens qui nous ont conservé des vers de Ménandre.

« 2° Deux feuillets, en bon état, de la Περιχειρομένη, soit 141 vers appartenant à deux scènes qui prennent place dans la comédie avant le long fragment publié par MM. Grenfell and Hunt, dans *Oxyrhynchos* II.

« 3° Sept feuillets — dont trois malheureusement très endommagés — soit un peu moins de 500 vers — d'une comédie que M. Lefebvre ne connaît pas. Il n'en a trouvé aucun vers cité dans les fragments recueillis par Meinecke ou par Kock. Le sujet et certains incidents de la pièce feraient penser au Παιδίον ou à la Σαμία ; d'autre part, bien des personnages de l'Ὑποβολιμαῖος se retrouvent dans cette comédie. Mais il faut apporter une extrême prudence à identifier les pièces de Ménandre, en l'absence de toute citation transmise par les anciens. Détail intéressant à signaler : l'emploi, dans quelques scènes, du tétramètre trochaïque catalectique.

« 5° Sept feuillets, bien conservés, soit 500 vers des Ἐπιτρέποντες. Ce long fragment nous permet de saisir le sujet de la pièce, que les quelques fragments cités par les grammairiens, et même une récente étude sur cette comédie, ne pouvaient nous faire deviner, et de vérifier le témoignage de Sidoine Apollinaire, qui rapproche, dans ses *Lettres*, l'*Hécyre* des *Epitrepontes*. On verra, à ce propos, en quelle mesure, et comment, les comiques latins ont imité les grecs. Ces cinq cents vers sont, d'autre part, si heureusement conservés, et ils appartiennent à de tels moments de l'action, que nous pouvons pour ainsi dire, acte par acte,

reconstituer toute la pièce. Grâce à ces fragments, et surtout aux Ἐπιτρέποντες, nous sommes maintenant en mesure d'analyser et d'étudier, comme nous ferions une pièce d'Aristophane ou de Térence, tout au moins un exemplaire de la Comédie nouvelle, et d'apercevoir enfin Ménandre autrement qu'à travers ses imitateurs latins.

« Voilà, très en résumé, les principaux résultats que le Service a obtenus cette année : l'Académie pensera, je l'espère, qu'il n'a perdu ni son temps ni sa peine. »

M. Salomon Reinach pense qu'on a mal compris jusqu'à présent un passage de Juvénal (XI, 177-180) : il n'y est pas question d'un parallèle entre Homère et Virgile, mais entre Virgile et Stace, que Juvénal incline à préférer au poète de l'*Énéide*. Il qualifie Virgile d'*altisonus*, « pompeux », et se fait ainsi l'écho des critiques qui, dès l'époque de Caligula, reprochaient à Virgile de « manquer d'esprit ».

M. Boissier présente quelques observations.

M. Émile Rivière présente une série de reproductions des gravures préhistoriques qu'il a découvertes dans la grotte de La Mouthe (Dordogne).

COMMUNICATION

PAPYRUS ARAMÉENS D'ÉGYPTE,

PAR M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'espère intéresser l'Académie en lui signalant une remarquable publication qui vient de paraître en Angleterre : *Aramaïc Papyri*, édités par M. Sayce avec l'assistance de M. Cowley. C'est la reproduction, la traduction et le commentaire d'une importante collection de papyrus araméens découverts à Assouan en 1904 et donnés au Musée du Caire par Lady William Cecil et M. Robert Mond.

Ce livre était impatiemment attendu : nous connaissions par notre confrère M. Maspero l'existence de cette découverte ; une communication officieuse nous avait permis de nous rendre compte du contenu des textes et de leur valeur historique ; mais respectueux des droits et de la volonté des donateurs, nous attendions en silence que l'éditeur choisi par eux eût achevé son travail : ce travail a duré deux années, il est digne des savants qui l'ont signé. Nous n'avons pas encore eu le temps de l'étudier avec le soin qu'il mérite, mais en nous aidant de la connaissance personnelle que nous avons des documents, nous pouvons faire connaître sommairement à l'Académie la teneur générale et la valeur particulière de la précieuse collection publiée par MM. Sayce et Cowley.

C'est la première fois que nous possédons enfin un ensemble complet de textes araméens originaux de provenance égyptienne ; des fragments assez nombreux avaient été exhumés depuis quelque temps ; j'ai eu l'honneur d'en communiquer plusieurs à l'Académie. Tous révélaient l'existence, à Éléphantine, d'une mine importante de papyrus et faisaient regretter que le sol de l'île ne fût pas méthodiquement exploré. Un surtout, trouvé en 1901, et presque complet, avait éveillé l'attention et ajouté aux regrets. Rapporté par M. Sayce en 1901, publié par M. Cowley en 1903, il contenait la reconnaissance notariée d'un prêt à intérêt, consenti par un juif à un autre juif, en présence de témoins également juifs : la date était effacée, mais tout indiquait que cet acte remontait à l'époque de la domination perse en Égypte, suivant l'ingénieuse hypothèse émise par notre confrère M. Clermont-Ganneau en 1878, et que toutes les découvertes postérieures n'ont fait que confirmer.

La découverte actuelle, en nous apportant une série d'actes presque intacts et tous datés, est la confirmation définitive de cette opinion, en même temps qu'elle offre la matière des études les plus intéressantes.

Ces pièces, au nombre de dix, proviennent des archives privées d'une famille et constituent une partie de ses titres de propriété. Tous les actes essentiels de la vie de famille y sont représentés : donations entre vifs, contrat de mariage, partage après décès, transactions et quittances y afférentes. Elles jettent un jour très curieux sur la vie privée d'une colonie juive établie dans l'île d'Éléphantine ou plutôt, comme on disait alors, l'île de Yèb, et dans la forteresse de Souan située en face sur la rive droite du Nil, sous la protection du gouvernement perse.

Ces familles ont une existence modeste : elles sont entassées dans de petites maisons contiguës ; — celle dont nous avons le dossier n'a que quarante mètres de superficie ; — néanmoins elles ont quelques esclaves nègres, des vêtements de laine à raies de couleur, des jarres pour le blé, des objets de bronze : miroirs, vases, ustensiles divers. Les hommes exercent diverses professions qu'il n'est pas toujours facile de déterminer, à cause de l'obscurité des expressions techniques qui les désignent. Il y a un architecte, un marinier du Nil, plusieurs notaires. Ils se disent tantôt juifs, יהודי, tantôt araméens, ארמי, sans qu'il soit facile de discerner pour pour quelle cause ils prenaient tantôt une qualification, tantôt l'autre. Il semblerait que la première fût adoptée dans les affaires où des juifs seuls étaient impliqués, la seconde dans des circonstances où intervenaient soit des indigènes soit certains fonctionnaires perses ; mais je ne saurais rien affirmer encore à cet égard. Ils ont une certaine autonomie, un lieu d'assemblée et de prière où ils adorent leur dieu Yahweh יהו אלהא. Ils appellent ce lieu אגורא יהו, il est en bordure de la route royale : le mot *agora* qui le désigne se trouve dans les Targum avec le sens d'*autel*. Ici, il n'a pas cette signification restreinte, un autel ne pouvait servir de limite à une propriété urbaine : c'est un édifice consacré au culte public, une sorte de synagogue avec un autel. Le nom divin Yahweh est géné-

ralement écrit יהו comme dans les noms bibliques théophores ; une fois il est écrit יהה.

C'est par Yahweh que les juifs de Yèb jurent devant les autorités, quand le serment leur est déféré en justice par un adversaire ; il semble pourtant qu'en plaidant contre un indigène ce serment ne fut pas admis, car nous voyons une juive, en litige avec son architecte égyptien, jurer par la déesse égyptienne Séti et se soumettre à cette formalité sans protester.

Les personnages officiels devant lesquels ils comparaissent les uns et les autres sont des Perses, portant des noms caractéristiques ; leur langue administrative était l'araméen, ce qui rendait faciles et naturelles leurs relations avec les juifs immigrés. Parmi eux figure, en première ligne, le commandant de la garnison רב חילא, puis des juges, des fonctionnaires de divers ordres. Leur résidence était à Souan, place forte qui défendait l'entrée de l'Égypte du côté du Sud, et qui était l'extrême frontière des Perses, comme elle fut plus tard l'extrême frontière des Romains.

Parmi les indigènes cités nous voyons un architecte, le prêtre d'un dieu dont le nom est effacé, un Égyptien qui est qualifié מלה די מיא קשיא, mot à mot *nautonnier des eaux difficiles* ou *agitées*. M. Maspero propose d'y voir « un pilote des cataractes », à l'entrée desquelles se trouvait la ville de Souan.

Tous ces documents sont datés : le jour du mois est indiqué à la fois suivant le calendrier sémitique et suivant le calendrier égyptien, ce qui fournit des concordances très intéressantes. L'année est celle du roi de Perse.

Le plus ancien est du 18 Eloul, 28 Paḥons de l'an 15 de Xerxès, c'est-à-dire de 471 avant J.-C. Le plus récent de l'an 14 de Darius II, soit 411 av. J.-C.

La date du second document par ordre d'ancienneté mérite d'être signalée, parce qu'elle coïncide avec un changement de règne.

Elle est ainsi conçue :

שנת 21 ראש מלוכתא כזי ארתחשסש
ב 18 לכיסלו הז יום.. לתחות
מלכא יתב בכרסאה

« Le 18 de Kislew qui est le ... jour de Toḥout, de l'année 21, commencement de règne, lorsque le roi Artaxerxès s'assit sur son trône. »

La formule est très intéressante. L'année 21, sans nom de roi, désigne le règne du prédécesseur d'Artaxerxès, Xerxès, règne dont la durée exacte se trouve ainsi déterminée par un acte authentique. La date est 465 av. J.-C.

Voici, par ordre chronologique, le sommaire des pièces composant ce précieux dossier. Les dates complètes des deux premières sont celles données ci-dessus :

471. Maḥseyah, fils de Yednayah, est propriétaire à Yeb d'un terrain. Il obtient d'un de ses voisins, Qonyah, fils de Sadoq, l'autorisation de bâtir un mur mitoyen.

465. Acte de désistement de Dargman, fils de Haršin, concernant le même terrain dont les limites sont très minutieusement indiquées.

459. Le 21 Kislew, 1 Mesori de l'an 6 d'Artaxerxès. Ce même Maḥseyah donne le terrain à sa fille Mabteḥyah, mariée à Yezn, fils de Ouryah, et lui remet le titre précédent.

459. Même jour et même date, Maḥseyah concède à son gendre la faculté de bâtir sur le terrain donné à sa fille. En cas de divorce provoqué par sa femme, il pourra retenir la moitié de la maison comme indemnité, mais ne pourra en disposer qu'en faveur des enfants issus de lui et de Mabteḥyah.

446. Le 2 Kislew, 1 Mesori' de l'an 19 d'Artaxerxès, le même Maḥseyah donne à sa fille une seconde maison en compensation des secours qu'elle lui a donnés. Parmi les limites de cette maison se trouve le sanctuaire de Yahweh.

— Date effacée. Mabtehyah qui est veuve ou divorcée et qui ne paraît pas avoir eu d'enfants de son premier mari, se remarie avec un architecte du roi qui porte le nom égyptien As-ḥor et portera plus tard le nom juif Natan. Le contrat stipule les apports des deux époux et leurs droits respectifs en cas de divorce.

440. Le 14 Ab, 19 Paḥous de l'an 25 d'Artaxerxès, l'architecte égyptien Pia donne quittance à Mabtehyah de divers objets : argent, froment, cuivre..., qu'il lui a remis après qu'elle eut juré par Séti qu'ils lui appartenaient.

421. Au mois d'Eloul, qui est Paophi de l'an 4 de Darius, Mabtehyah est morte ainsi que son second mari. Leurs deux fils, Yednayah et Maḥseyah donnent quittance d'une dette contractée par leur père.

417. Le 3 Kislew de l'an 8, 12 Tohoût de l'an 9 de Darius, les deux mêmes personnages obtiennent de Yeznayah, neveu du premier mari de leur mère, qu'il renonce à ses droits sur la maison de son oncle.

411. Le 24 Šebat de la 13e année, qui est le 9 Tohoût de la 14e année de Darius. Les deux mêmes personnages partagent les esclaves de leur mère : ils étaient quatre, une femme et ses trois fils, deux adultes et un en bas âge ; les deux adultes sont tirés au sort et chacun des deux frères en reçoit un en toute propriété ; la femme et son jeune fils restent indivis jusqu'à nouvel ordre.

Cette courte nomenclature suffit à faire comprendre l'intérêt tout particulier que présente cette collection et la valeur des renseignements qu'elle fournit sur le régime des juifs sous la domination achéménide.

Je terminerai ce rapide exposé en donnant lecture à l'Académie de la traduction de deux des pièces les plus caractéristiques du dossier.

1° *Acte de donation d'un terrain par Maḥseyah, fils de Yednayah, à Mebtaḥyah, fille de Maḥseyah.*

Le 21 Kislew, qui est le premier jour de mois de Mesori',

de l'année 6 du roi Artaxerxès, a dit Maḥseyah, fils de Yednayah, juif, propriétaire (?) de la ville de Yeb, du quartier (?) de Haumadat, à la femme (? Mebṭahyah sa fille, ainsi qu'il suit :

Je t'ai donné de mon vivant et à ma mort un terrain qui m'appartient, mesurant en longueur, du Nord au Midi, 13 coudées et une palme, et en largeur, du Levant au Couchant, 11 coudées. Ses limites sont les suivantes : il joute, au Midi, la maison de Dargman, fils de Haršin ; au Nord, la maison de Qonyah, fils de Sadoq ; au Levant, la maison de Yezn, fils de Ouryah, ton mari, et la maison de Zakaryah fils de Natan ; au Couchant, la maison de Isphamot, fils de Poutasneith, pilote de la cataracte.

Ce terrain je te l'ai donné, de mon vivant et à ma mort, pour en disposer à partir d'aujourd'hui et à toujours, et tes enfants après toi. Tu le donneras à qui tu voudras. Nul des miens, fils ou fille, frère ou sœur, femme ou homme quelconque, n'aura droit sur ce terrain, sauf toi et tes enfants à toujours.

Quiconque te suscitera procès ou querelle à toi, ou à ton fils, ou à ta fille, ou à quelqu'un des tiens, au sujet de ce terrain que je t'ai donné, et recourra contre toi au magistrat ou au juge, te donnera, à toi ou à tes enfants, la somme de 10 KRS, je dis dix, poids du Roi, argent 2 D à la dizaine, et il n'y aura ni procès ni querelle : et la maison sera ta maison désormais et, après toi, la maison de tes enfants, et nul ne pourra produire aucun acte, récent ou ancien, en mon nom, concernant ce terrain et le donnant à un autre. L'acte qu'on produirait contre toi serait faux : je ne l'ai point écrit, qu'il ne soit point admis en justice, le présent acte étant entre tes mains.

Et moi-même Maḥseyah, ni demain ni un autre jour je ne t'enlèverai, pour le donner à un autre, ce terrain qui est à toi. Bâtis-le et donne-le à qui tu voudras.

Si demain ou tout autre jour je te suscite procès ou

querelle disant : « Je ne t'ai pas donné », je te payerai 10 KRS d'argent, poids du Roi, argent 2 D à la dizaine, sans procès ni querelle : la maison est désormais ta maison. Si je vais en justice, je n'aurai pas gain de cause, le présent acte étant entre tes mains.

Il existe en outre un acte de désistement que Dargman, fils de Ḥarśin, le Harizmien (?), a rédigé pour moi, concernant ce terrain, lorsqu'il intenta une action à son sujet devant les juges : le serment m'ayant été déféré par lui, je jurai ainsi : « Il est à moi », et il écrivit l'acte de désistement et me le remit : cet acte, je te le donne : toi conserve-le ; si demain ou un autre jour Dargman ou son fils intente un procès au sujet de cette maison, sors cet acte et rends-toi devant le juge avec lui.

. . . . . .

Le présent acte a été écrit par 'Attar-Śûri, fils de Nebozaradou, dans la ville de Souan, à la requête de Maḥseyah, en présence des témoins (soussignés) :

Gemaryah fils de Maḥseyah
Zakaryah fils de Natan.
Hose'a fils de Pelalyah
Zakaryah fils de Mešullam
Me'azyah fils de Malakyah
Śem'ayah fils de Yednayah
Yednayah fils de Maḥseyah

2° *Acte de mariage entre As-hor et Mahtehyah, fille de Maḥseyah.*

Le.. du mois de..... qui est le 26e jour du mois d'Épiphi de l'année..... du roi Artaxerxès.

A dit As-ḥor, fils de Seḥa, architecte du Roi à Maḥseyah, araméen de Souan, du quartier (?) de Warizat, ce qui suit.

Je suis venu dans ta maison pour obtenir ta fille

Mabteḫyah en mariage. Elle est ma femme et je suis son mari, à partir d'aujourd'hui et à toujours.

Je t'ai donné le *mohar* de ta fille Mabteḫyah, 5 šeqel d'argent, poids du Roi, et, en ce qui te concerne, ton cœur a été satisfait.

Ta fille Mabteḫyah m'a apporté dans sa main argent comptant 1 KRS 2 šeqel, poids du Roi, argent 2 D à la dizaine. Elle m'a apporté dans sa main une pièce d'étoffe de laine neuve, de couleur striée, mesurant 7 coudées sur 5, valant 2 KRS 8 šeqel d'argent, poids du Roi; une étoffe... neuve, mesurant 8 coudées sur 5, valant 8 šeqel d'argent, poids du Roi : une autre pièce d'étoffe de laine..... mesurant 6 coudées sur 4, valant 7 šeqel; un miroir de bronze valant argent 1 šeqel et 2 D; un..... de bronze valant argent 1 šeqel et 2 D; deux vases de bronze valant argent 2 šeqel; un..... de bronze valant argent 2 D. Total de l'argent et de la valeur des objets en argent 6 KRS, 5 šeqel, 21 hallur, argent à 2 D la dixaine, poids du Roi. En ce qui me concerne mon cœur a été satisfait..... [1].

Demain ou tout autre jour As-ḥor venant à mourir sans enfant mâle ou femelle issu de Mabteḫyah sa femme, Mabteḫyah prendra possession de la maison d'As-ḥor, de ses meubles, de ses biens, et de tout ce qui est à lui sur la surface de la terre entière.

Demain ou tout autre jour Mabteḫyah mourant sans enfant mâle ou femelle issu d'As-ḥor son mari, As-ḥor lui-même héritera de tous ses biens et possessions.

Demain ou tout autre jour Mabteḫyah se lève dans l'assemblée et dit : « Je hais mon mari Asḥor. » Que l'argent de sa haine soit sur sa tête! Elle placera sur la balance et pèsera pour son mari 7 šeqel 2 D d'argent, et elle emportera tout ce qu'elle a apporté dans sa main depuis le....

1. Ligne contenant une seconde énumération d'objets très obscure.

jusqu'au fil, et elle ira où elle voudra, et il n'y aura ni procès ni querelle.

Demain ou tout autre jour As-ḥor se lève dans l'assemblée et dit : « Je hais ma femme Mabteḥyah. » Son *mohar* sera perdu et elle emportera tout ce qu'elle a apporté dans sa main, depuis le..... jusqu'au fil, en un jour, en une....., et elle ira où il lui plaira, et il n'y aura ni procès ni querelle.

Et si quelqu'un se lève contre Mabteḥyah pour la faire chasser de la maison de As-ḥor, de ses biens et possessions, il lui donnera 20 KRS d'argent et le juge lui opposera le présent acte.

Et je ne pourrai pas dire : « J'ai une autre femme que Mabteḥyah et d'autres enfants que ceux que Mabteḥyah m'a enfantés »; et si je dis : « J'ai d'autres enfants et une autre femme que Mabteḥyah et ses enfants, » je donnerai à Mabteḥyah 20 KRS d'argent, poids du Roi, et je ne pourrai pas enlever à Mabteḥyah mes meubles et mes biens, et si je les lui enlève, je lui donnerai 20 KRS d'argent, poids du Roi.

Le présent acte a été écrit par Natan, fils d'Ananyah, (dans la ville de Souan) en présence des témoins (soussignés) :

Phanouḥyah, fils de Yeznayah.

Yeznayah, fils de Ouriah.

Menahem, fils de Zakour.

. . . . . .

Les noms des témoins et du notaire de cet acte sont tous juifs. Dans le premier de ces actes les noms sont tous juifs, sauf celui du notaire qui est perse. Toutes les signatures sont autographes : chaque témoin a signé de sa main en accompagnant son nom du mot שהד, *témoin*.

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente, au nom de l'auteur, Mlle Hartleben, un volume intitulé : *Champollion, sein Leben und sein Werk* (Berlin, 1906, in-8°) :

« Nous n'avions sur la vie de Champollion le Jeune que des notices assez courtes dont la plus importante avait été publiée il y a une vingtaine d'années par l'un des petits-neveux de l'auteur, le graveur Aimé Champollion. Une étrangère, Mlle Herminie Hartleben, vient de publier en Allemagne, à la librairie Weidmann, une biographie qui, de longtemps, ne sera ni dépassée, ni même égalée.

« Mlle Hartleben est connue de vue, sinon de nom, par la plupart des membres de notre Académie. Deux ou trois fois l'an, depuis près de quinze ans, elle vient travailler quelques jours ou quelques semaines, selon les cas, dans notre Bibliothèque, cherchant parmi les journaux et les livres des renseignements sur son héros. Et ce qu'elle fait chez nous, elle l'a fait dans toutes les localités de France, d'Italie et d'Allemagne où elle croyait avoir la chance de recueillir des détails ignorés ou de vérifier des assertions douteuses de ses prédécesseurs : elle a interrogé à Figeac, à Grenoble, à Paris, les derniers vieillards qui avaient entrevu Champollion ou avaient entendu parler de lui dans leur enfance; elle a poussé ses investigations à Turin, à Rome, à Florence, à Pise, auprès des amis de Peyron ou des descendants de Rosellini; elle a entretenu la petite-fille de Champollion le Jeune, et surtout elle a obtenu de fouiller à vif les archives de Champollion-Figeac. Elle a dépensé toute sa petite fortune à cette poursuite de la vérité historique, et sa persévérance, après lui avoir créé partout des amitiés fidèles, a réussi à lui trouver un libraire qui consentît à lui imprimer son œuvre.

« Ses efforts et ses sacrifices n'ont pas été perdus ; rarement on a écrit sur un sujet aussi aride en quelques-unes de ses parties un livre plus attachant. Champollion, qui commençait déjà à n'être plus pour nous qu'un personnage à demi-légendaire, nous y apparaît sous ses aspects multiples et parfois contradictoires d'historien, de révolutionnaire, de poète familier et satirique, de savant à la fois aventureux et réservé, nerveux et promptement découragé pendant ses études préparatoires, triomphateur sans modestie après la décou-

verte. Mlle Hartleben s'est attachée à décrire fidèlement tous les milieux où il vécut, avec leurs coteries politiques, littéraires et scientifiques : Grenoble, Turin, Florence, Paris surtout, le Paris de l'Empire, le Paris de la Restauration, le Paris des premières années de Louis-Philippe. Par là son livre prend un intérêt général : il devient, avec Champollion pour centre, une histoire du mouvement scientifique en France au commencement du XIXe siècle. J'ai regretté un moment que ce grand sujet n'eût pas tenté un de nos jeunes égyptologues; mais, somme toute, il vaut mieux peut-être qu'il ait été traité par une étrangère : Mlle Hartleben ne sera pas, comme l'un des nôtres l'eût été, suspecte de partialité, et son jugement aura plus de poids sur l'opinion du monde savant. »

SÉANCE DU 12 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Glotz, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, commente une inscription découverte récemment dans les fouilles allemandes de Milet. Cette inscription est la suite d'une autre qui figurait sur une stèle perdue. Elle porte un décret de proscription qui met à prix la tête de plusieurs personnages. C'est un document précieux pour le droit grec et l'histoire de Milet [1].

M. Thomas analyse des documents inédits découverts par lui aux Archives nationales et qui jettent un jour tout nouveau sur la biographie du poète français Henri Baude, sous le règne de Louis XI. Le poète avait obtenu de Charles VII, en 1458, l'office d'élu sur le fait des aides en Bas-Limousin; ses administrés incriminèrent sa conduite, le poursuivirent d'abord devant le Grand Conseil, puis devant la Cour des Aides, et obtinrent finalement, après un long emprisonnement, sa révoca-

1. Voir ci-après

tion et sa condamnation à une amende de 800 livres parisis pour « faultes, delictz et abus », par jugement du 5 août 1468. Le jugement fut rigoureusement exécuté et les biens du condamné mis en décret. Baude semble toutefois avoir profité de la réaction qui se produisit à la mort de Louis XI, si tant est qu'il faille ajouter foi à une pièce publiée par Jules Quicherat qui lui donne de nouveau, à la date du 6 janvier 1487, le titre de « eleu du Bas Pays de Limosin ».

M. Léon Dorez présente, en les commentant brièvement, les photographies de reliures et de miniatures qu'il a fait exécuter durant son récent séjour dans la bibliothèque de Lord Leicester, à Holkham (Norfolk). Ces 120 reliures et peintures, empruntées à de très beaux manuscrits datant du XIe à la fin du XVe siècle, constituent de précieux documents pour l'histoire de l'art du moyen âge et de la Renaissance en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie et dans les Flandres.

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION DE MILET,

PAR M. GUSTAVE GLOTZ, PROFESSEUR AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND.

L'inscription qui suit a été trouvée dans les fouilles allemandes de Milet. Elle a paru pour la première fois dans le rapport adressé par M. Theod. Wiegand à l'Académie de Berlin et publié dans les *Sitzungsberichte* de cette année (p. 252 et suiv.). M. Wiegand l'a reproduite plus récemment dans l'*Archæologischer Anzeiger* (p. 17), en l'accompagnant d'un commentaire dû à M. von Wilamowitz.

En voici le texte et la traduction :

. . . . . σ . . . . . [τ]ὸ[ν ou ς[1] Ν[υμφαρήτο καὶ Ἄλκι[μον
καὶ Κ[ρεσφόντην [τὸ[ς[2] Στρατώνακτος φεύγεν τὴν ἐπ' αἴμ[ατι
φυγήν, καὶ αὐτὸς [καὶ] ἐκγόνος, καὶ ὃς ἄν τινα τούτων κατ[α-
κτείνη[ι], ἑκατὸν [στ]ατῆρας αὐτῶι γενέσθαι ἀπὸ τῶν
5 χρημά[τ]ων τῶν Νυμ[φαρή]το. Τὸς δ' ἐπιμηνίος, ἐπ' ὧν ἂν ἔλθωσιν
οἱ κατα[κτείναντε[ς], ἀποδοῦναι τὸ ἀργύριον· ἢν δὲ μή, αὐτὸ[ς]
ὀφε[ίλεν. Ἢν δὲ ἡ πόλι[ς] ἐ[γκρατὲς γένηται[3], κατακτεῖναι
αὐτ[ὸ]ς τὸς ἐπιμηνίος [ἐ[π' ὧν ἂν λαφθέωσιν· ἢν δὲ μὴ κατα-
κτ[ε]ινῶσιν, ὀφείλεν ἕ[κ]αστον πεντήκοντα στατῆρας.
10 Τὸν δ' ἐπιμήνιον, ἢν μὴ προθῆι, ἑκατὸν στατῆρας ὀφείλε[ν].
Καὶ τὴν ἐσιοῦσαν ἐπιμηνίην αἰ[ὶ] ποιεῖν κατὰ τὸ ψήφισμα·
ἢν δὲ μή, τὴν αὐτὴν θωιὴν ὀφείλεν.

« . . . . . , fils de Nympharètos, Alki[mos] et Cresphontès, fils de Stratônax, sont frappés du bannissement infligé à l'homicide, eux et leurs descendants. Quiconque tuera l'un d'eux recevra cent statères, pris sur les biens de Nympharètos. Les épimènes en charge auxquels se présenteront les meurtriers leur remettront l'argent ; faute de quoi, ils le devront de leurs fonds. Si la cité les tient en son pouvoir, les épimènes en charge au moment de leur capture les feront mettre à mort. S'ils ne les font pas mettre à mort, ils devront chacun cinquante statères. L'épimène-président, s'il ne met pas l'affaire en délibéré, devra cent statères. Les collèges d'épimènes qui entreront successivement en fonctions se conformeront au décret perpétuellement ; faute de quoi, ils devront la même amende. »

1. M. Wiegand restitue [τ]ὸ[ν avec certitude, à cause du peu de place qui reste pour le début de l'inscription. En réalité, l'inscription pouvait nommer plusieurs fils de Nympharètos aussi bien qu'un seul : on verra pourquoi.

2. L'inscription donne [τό]ν ; mais c'est une erreur du lapicide.

3. M. von Wilamowitz ne croit pas que ἐγκρατὲς soit pour ἐγκρατής et veut lire ἐγ κράτει. Mais Nicolas de Damas, dont le récit est indirectement emprunté aux sources officielles, dit : οὐδενὸς οἴός τ' ἦν ἐγκρατὴς γενέσθαι (*Fragmenta historicorum græcorum*, III, p. 389, fragm. 54).

I

La première question qui se pose au sujet de cette inscription, c'est la question juridique. Quels sont les actes punis par les Milésiens ?

La réponse paraît tout indiquée. Les mots ἐπ' αἵματι (l. 2) ne peuvent se comprendre que dans le sens de meurtre.

Mais, avant de conclure que les personnages bannis aient été purement et simplement des meurtriers, il faut se souvenir de certaines formules familières à la justice criminelle des Grecs ; il faut songer à une coutume très répandue chez eux, l'assimilation. Cette coutume a exercé la plus grande influence sur le développement du droit attique. La liberté d'appréciation laissée au peuple par le système des procès τιμητοί et des eisangélies lui permit d'étendre la pénalité fixe édictée contre le sacrilège et la trahison à une quantité d'actes plus ou moins assimilables aux crimes typiques. D'autres cités, qui ne poussèrent pas leurs institutions au même degré de perfection qu'Athènes, exploitèrent ce procédé juridique plus systématiquement encore, sans mesure, avec une sorte de simplicité candide. A Téos, par exemple, le droit pénal se fondait tout entier, semble-t-il, sur la loi contre le sacrilège [1]. Le plus souvent, il est vrai, c'est comme sacrilèges et comme traîtres, ce n'est pas comme meurtriers, que sont punis les criminels de tout genre [2]. Mais voici, sur une inscription d'Olympie, un crime politique formellement assimilé à l'homicide : dans un décret d'amnistie qui rappelle les bannis et fait défense à leurs familles de les rejoindre, les Éléens déclarent que

1. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n°s 498, l. 47-58 ; 1318.

2. Cf. *Inscriptions juridiques grecques*, n° XXXVIII, l. 5 ; Michel, n°s 724, l. 7-8 ; 1334, l. 12-13 ; 434, l. 27 et suiv. ; Dittenberger, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2e éd., n° 680, l. 10 ; *Orientis Græci inscriptiones selectæ*, n° 262, l. 14-15.

quiconque agira contre ces résolutions « sera poursuivi de par Zeus Olympien du chef d'homicide », φευγέτω πὸτ τῶ Διὸρ τωλυμπίω αἵματορ[1]. Dans l'inscription de Milet, rien ne prouve donc que les condamnés soient des criminels de droit commun ; rien ne s'oppose à ce que la peine du bannissement, telle qu'elle est définie par la loi sur les affaires de sang, soit infligée à des criminels d'État.

Dès lors, il existe en faveur de cette hypothèse des arguments péremptoires.

Un fait doit nous frapper : la peine prononcée par les Milésiens est une peine collective et héréditaire. Les principaux coupables, ce ne sont pas les personnages dont nous avons les patronymiques avec ou sans les noms, mais bien leurs pères, Nympharètos et Stratônax. A qui appartenaient les biens confisqués ? A Nympharètos. Les fils sont seulement englobés dans la punition des pères, comme le sont aussi leurs enfants à naître, les ἔκγονοι.

Or les peines collectives et transmissibles n'ont jamais existé en Grèce pour crime d'homicide. Même avant le régime de la juridiction sociale, dans les temps homériques, la famille de la victime se lançait à la poursuite du coupable, mais du coupable seul, et laissait en paix ses enfants[2]. A l'aurore des temps historiques, l'État intervient dans les conflits privés pour empêcher l'accusateur de faire tort aux parents de l'accusé. Un des documents les plus anciens, un des plus remarquables dans l'histoire de la civilisation que nous ait laissés la Grèce, c'est une tablette de bronze trouvée à Olympie, la tablette sacrée (πίναξ ἱαρὸς Ὀλυμπίαι) qui commence par ces mots : Πατριὰν θαρρὲν καὶ γενεὰν καὶ ταὐτῶ. « Paix et salut à la *patrie*, à la famille et aux biens du défendeur[3]. » Il paraît donc impossible que

1. Michel, n° 1334, l. 4-5.

2. *Odyssée*, XIII, 256 et suiv.

3. Voir l'explication que nous avons donnée de ce document dans notre *Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, p. 248 ss.

tout à coup, dans les siècles classiques, une cité grecque ait puni des meurtriers en déclarant leurs familles bannies à perpétuité, en mettant à prix la tête de leurs enfants et descendants.

Au contraire, le principe de la responsabilité collective, qui remonte aux origines des sociétés, a toujours été maintenu dans les cas où il s'agissait de défendre l'État et ses dieux. Des familles proscrites pour crimes politiques ou religieux, rien n'est plus fréquent dans le droit pénal et dans l'histoire des Grecs. Sans doute Athènes enlevait à la peine du bannissement le caractère collectif dès la première moitié du ve siècle [1]. Mais c'est une brillante exception. Partout autour d'Athènes, jusqu'aux derniers temps de l'indépendance, les criminels d'État et les sacrilèges lient à leur destinée, par une solidarité perpétuelle, tous ceux qui sont sortis ou sortiront du même sang. L'inscription de Milet ne fait qu'ajouter un exemple à une liste déjà longue.

A vrai dire, si le crime puni par les Milésiens n'était pas d'ordre politique, on ne comprendrait pas qu'ils missent à prix la tête des coupables. En Grèce, le meurtre ouvrait seulement une action privée, une δίκη ; l'autorité publique n'aurait pas été capable d'ordonner des poursuites, à plus forte raison, de lancer un décret de proscription contre des meurtriers vulgaires. Il suffit de voir, ailleurs qu'à Milet, quelles têtes étaient mises à prix ou, selon l'expression grecque, contre qui se faisaient les annonces de primes. Avant tout, on vise l'ennemi extérieur : on s'en prend à Xerxès [2], à la reine Artémise [3], à Philippe de Macédoine [4]. C'est une arme de guerre, que cette coutume ; pourtant c'est déjà un mode d'exécution quasi juridique, quand la victime qu'elle désigne est un traître : dans la seconde guerre mé-

1. Voir *Solidarité*, p. 485 ss.
2. Harpocration, *s. v.* ἐπικεκηρυγμένα.
3. Hérodote, VIII, 93.
4. Démosthène, *Sur la fausse ambassade*, 21.

dique, elle venge les Grecs d'un Éphialtès [1]. Mais, par assimilation, la trahison comprend la haute trahison et le sacrilège. Ainsi s'expliquent tous ces bans publiés par les Athéniens contre les Hermocopides, les profanateurs des mystères et le philosophe athée Diagoras de Mélos [2]; par les Syracusains contre Denys le Tyran [3]; par les Chiotes contre un chef d'esclaves révoltés [4]; par les Iliens contre les adversaires de la démocratie [5]. Toujours et partout la tête mise à prix est celle d'un ennemi public. Nous revenons par une autre voie à la même conclusion : Nympharètos et Stratônax sont proscrits pour crime politique.

II

L'inscription de Milet soulevait d'abord un problème juridique. Il est résolu. Mais cette solution ne fait que soulever à son tour un problème historique. On est amené à se demander dans quelles circonstances ont été condamnés les personnages dont nous avons les noms et à quelle faction ils appartenaient.

Le moment est venu d'apporter un texte où transparaissent sous un voile d'erreurs et de légendes des allusions, aussi nettes pour le fond que pour la forme, à l'inscription que nous cherchons à interpréter. Ce texte, c'est un fragment de Nicolas de Damas. Les historiens l'ont complètement négligé jusqu'à nos jours. L'un d'entre eux, et non des moindres, déclare catégoriquement qu'il n'est

1. Hérodote, VII, 213.

2. Thucydide, VI, 60; Aristophane, *Oiseaux*, 1071-1077, et le Scoliaste; Scoliaste des *Grenouilles*, 320; Diodore, XIII, 6, 7; Lysias, *Contre Andocide*, 17-18.

3. Diodore, XIV, 8, 3.

4. Nymphodôros, cité par Athénée, VI, 90, p. 266 (*Fragmenta historicorum græcorum*, II, p. 378).

5. *Inscriptions juridiques grecques*, n° XXII, I, l. 1-39; II, l. 4-14. Voir encore Michel, n° 50.

rien moins qu'historique, *nicht historisch, sondern mythisch*[1]. Peut-être aurait-il été plus prudent de se dire que le compilateur avait à sa disposition des ressources immenses, qu'il a pu consulter plusieurs auteurs de Μιλησιακά et prendre pour collaborateur Aristote. En tout cas, grâce à notre inscription, un texte mis au rebut acquiert tout à coup une valeur qu'on ne pouvait soupçonner.

Dans le VIe des cent quarante-quatre livres dont se composait l'*Histoire universelle*, par conséquent, presque au début de l'ouvrage, là où l'auteur racontait pêle-mêle les aventures des Argonautes et celles des tyrans grecs, se plaçait un long récit des révolutions qui agitèrent Milet au VIe siècle. Le roi légitime était Léôdamas. Amphitrès conspira contre lui, l'égorgea et constitua une tyrannie. Il faisait le siège d'Assesos, où s'étaient réfugiés les fils de sa victime, lorsqu'il fut surpris et tué. « A la suite de ces événements, Épiménès reçoit d'un vote populaire le titre d'aisymnète, avec un pouvoir discrétionnaire de vie et de mort. Il ne parvint à mettre la main sur aucun des enfants d'Amphitrès (οὐδενὸς οἷός τ' ἦν ἐγκρατὴς γενέσθαι) ; car ils se sauvèrent immédiatement, pris de peur. Mais il confisqua leurs biens et fit mettre leur tête à prix par la voix du héraut (ἀργύριον ἐκήρυξεν, εἴ τις αὐτοὺς κτείνειεν). Quant aux complices du meurtre, il en fit exécuter trois et proclama contre les autres le bannissement. C'est ainsi que furent renversés les Nèléides[2]. »

Il y a dans ce fragment un mélange bizarre, saisissant, de mythes historiques et de détails évidemment puisés à

1. Eduard Meyer, *Geschichte des Alterthums*, II, p. 616.

2. Nicolas de Damas, fragm. 54 (*Fragmenta historicorum græcorum*, III, p. 388-389) : Ὅτι Ἐπιμένης μετὰ ταῦτα αἰσυμνήτης ὑπὸ τοῦ δήμου χειροτονεῖται, λαβὼν ἐξουσίαν κτείνειν οὓς βούλεται· καὶ ὃς τῶν μὲν παίδων Ἀμφίτρητος οὐδενὸς οἷός τ' ἦν ἐγκρατὴς γενέσθαι· ὑπεξῆλθον γὰρ παραχρῆμα δείσαντες· τὰ δὲ ὄντα αὐτοῖς ἐδήμευσε, καὶ ἀργύριον ἐκήρυξεν, εἴ τις αὐτοὺς κτείνειεν· τῶν δὲ κοινωνῶν τῶν φόνου τρεῖς ἀπέκτεινε, τοῖς δὲ ἄλλοις φυγὴν προ<σ>εῖπεν· οἱ δὲ ᾤχοντο. Οἱ μὲν δὴ Νηλεῖδαι κατελύθησαν ὧδε.

une source épigraphique par l'auteur que copie Nicolas de Damas. Voyez le récit. Pure allégorie. Léôdamas, le chef du peuple, est remplacé par Amphitrès, ce parèdre mâle d'Amphitritè, qui représente l'aristocratie dominatrice des ἀείναυται, cette hypostase de Poseidôn, père de Nèlée et ancêtre des Nèléides[1]. Amphitrès succombe à son tour, et la légende fait apparaître le héros Épiménès mettant à prix la tête des ennemis publics là où l'histoire présente des épimènes chargés de ce soin. C'est bien ainsi que procède l'imagination populaire, quand elle cherche l'explication d'un document réel dans les souvenirs brumeux du passé. Tout cela est la vérité même, sauf la transposition symbolique. Voyez ensuite ce décret de bannissement et de confiscation rendu contre les complices d'un meurtre politique, l'expression κοινωνοὶ φόνου qui rappelle ἐπ' αἵματι, les mots ἐγκρατὴς γενέσθαι qui se retrouvent littéralement dans l'inscription. Tout cela indique qu'effectivement, au VIe siècle, un décret de proscription perpétuelle a été lancé contre la première famille de l'oligarchie milésienne.

Est-ce à dire que nous soyons aujourd'hui en possession du vieux décret qui a suggéré la fable rapportée par Nicolas de Damas? Ces enfants du prétendu Amphitrès qui prirent la fuite après la mort de leur père, mais dont les biens furent confisqués et la tête mise à prix, s'appelaient-ils Nympharètos et Stratônax? La conjecture est séduisante et serait bien commode. Seulement, notre inscription ne remonte pas si haut. Ceux qui l'ont découverte ou vue se fondent sur des raisons extrinsèques pour assigner au travail du lapicide une date assez reculée dans le Ve siècle[2].

1. Conon, dans son *Narrationes*, 44 (voir Photius, *Bibliothèque*, p. 139, 38) raconte autrement la rivalité de Laôdamas et d'Amphitrès, appelé dans le ms. Phitrès.

2. M. Wiegand fait remarquer : 1° que la pierre avait une position oblique par rapport à la place publique au-dessous de laquelle elle était enfouie et aux monuments qui bordaient cette place ; 2° qu'elle se trouvait

Nous ne pouvons donc pas songer au VIe. Alors, quel rapport peut-il bien y avoir entre l'ἐπικήρυξις dont parle Nicolas de Damas et celle de notre inscription?

Nous appelons ici l'attention sur certains détails d'ordre matériel que signale M. Wiegand. L'inscription est gravée sur un socle de marbre. Avec les vingt lettres qui manquent à la première ligne, elle couvre ce socle tout entier. La place y fait donc manifestement défaut pour l'intitulé et pour le commencement du décret. Mais on remarque le long du socle une mortaise. C'est l'entaille où se prenait la base d'une stèle qui a disparu [1]. Le graveur, n'ayant pas eu assez de place sur la stèle, a continué son travail plus bas, sur le socle.

Qu'était-ce que cette stèle dont le texte précédait notre inscription?

Dans toute la Grèce, on publiait sur des stèles les sentences ou arrêts de bannissement perpétuel rendus contre les coupables ou les contumaces. La proscription, c'était « l'inscription sur la stèle », la στηλίτευσις. Une stèle portait en tête les dispositions qui fulminaient la mise hors la loi. Au-dessous, on inscrivait au fur et à mesure les noms de ceux qui étaient frappés, et souvent les jugements ou décrets de condamnation. Quand il n'y avait plus de place « sur la vieille stèle », ἐν τᾶ στάλλα τᾶ παλαία, comme dit une inscription [2], généralement on en dressait une autre à côté, qui faisait suite.

à un niveau notablement inférieur. M. Albert Rehm, qui est chargé de la partie épigraphique dans la publication des fouilles allemandes, observe que les barres allongées de l'Ω, la forme particulière de l'Υ composé de deux courbes et la boucle allongée du P font remonter l'inscription assez haut dans le ve siècle.

1. « Es besteht aus einem Gneisfundament und verklammertem Marmorsockel aus zwei Blöcken darüber, auf dem sich ein Zapfenloch für eine jetzfehlende Stele befindet. » (*Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1906, *l. c.*).

2. *Inscriptions juridiques grecques*, n° XXVII, D, l. 31-32.

Deux de ces stèles sont connues dans l'histoire d'Athènes :

1° Après l'expulsion des Pisistratides, on érigea sur l'Acropole une stèle en bronze qui portait, outre la loi de proscription rendue contre la tyrannie, les noms du tyran, de ses fils et de ses petits-fils : c'était la στήλη περὶ τῆς τῶν τυράννων ἀδικίας ou ἀτιμίας, ἡ ἐν τῇ Ἀθηναίων ἀκροπόλει σταθεῖσα[1]. Cette stèle fut détruite pendant l'occupation d'Athènes par les Perses. Mais elle fut refaite plus tard[2]. C'est cette copie qu'analyse Thucydide ; c'est à elle que fait allusion le décret de Patroclides[3].

2° Vers la fin du VIe siècle, les partisans d'Isagoras et de Cléomène, condamnés à mort par contumace, eurent leurs biens confisqués, leurs maisons rasées et « leurs noms inscrits sur une stèle de bronze, qui fut exposée sur l'Acropole près de l'ancien temple[4] ». Cette stèle, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente[5], eut sans doute le même sort pendant les guerres médiques. Mais, quelques années après Salamine, les Athéniens déclarèrent coupable de trahison et condamnèrent à mort par contumace un parent des Pisistratides, Hipparque, fils de Charmos. Sa statue en bronze, qui se dressait sur l'Acropole, fut démolie, fondue et convertie en une stèle où l'on devait inscrire désormais les sacrilèges et les traîtres (ἀναγράφειν τοὺς ἀλιτηρίους καὶ τοὺς προδότας), à commencer par Hipparque lui-même. L'orateur Lycurgue, qui donne tous ces renseignements dans son plaidoyer *contre Léocrate*[6], demande au greffier du tribunal

1. Thucydide, VI, 55.

2. Cf. Marbre de Paros, 70-71.

3. Patroclides excepte de l'amnistie ὁπόσα (ὀνόματα) ἐν στήλαις γέγραπται τῶν μὴ ἐνθάδε μεινάντων, ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου ἢ τῶν ἐφέτων ἢ ἐκ πρυτανείου ἢ Δελφινίου ἐδικάσθη ἢ ὑπὸ τῶν βασιλέων, ἢ ἐπὶ φόνῳ τίς ἐστι φυγή ἢ θάνατος κατεγνώσθη, ἢ σφαγεῦσιν ἢ τυράννοις (Andocide, *Sur les mystères*, 78).

4. Scolie d'Aristophane, *Lysistrata*, 273.

5. Cf. Busolt, *Griechische Geschichte*, II, p. 598; Lipsius, *Das attische Recht und Rechtsverfahren*, p. 181, n. 14. Voir cependant von Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, I, p. 116.

6. 117-119.

de lire en premier lieu le décret relatif à la statue, puis le texte inscrit sur la stèle à la suite (ἔπειτα τῆς στήλης τὸ ὑπόγραμμα) et les noms des traîtres ajoutés postérieurement à la liste sur la même stèle (καὶ τοὺς ὕστερον προσαναγραφέντας προδότας εἰς ταύτην τὴν στήλην). Un moment vint où les jugements et décrets de condamnation rendus contre les traîtres et les ἀλιτήριοι furent gravés sur des stèles particulières. En 414, ce fut le cas pour les violateurs des mystères[1], pour Alcibiade[2], pour Diagoras de Mélos[3]. En 410, le peuple athénien ordonna d'ériger l'une à côté de l'autre deux stèles qui portaient les décrets de condamnation posthume rendus contre Phrynichos et le texte de la condamnation à mort prononcée contre Archeptolémos et Antiphon[4].

Mais la στηλίτευσις n'est pas spéciale aux Athéniens. Des pierres nous ont conservé une série de jugements rendus contre les tyrans et leurs descendants par les Érésiens : ces pierres venaient à la suite d'une stèle, la vieille stèle où était inscrite la loi contre les tyrans, τὰν στάλλαν τὰν περὶ τῶν τυράννων καὶ τῶν ἐκγόνων, ...τὸν νόμον τὸμ περὶ τῶν τυράννων γεγραμμένον ἐν τᾶ στάλλα τᾶ παλαία[5].

On voit maintenant quels rapports existaient entre le document gravé sur l'inscription milésienne et celui que résume Nicolas de Damas. Au VIe siècle, un décret de proscription avait été rendu contre les Nèléides ; il servit, dans le cours du Ve siècle, à la rédaction d'un nouveau décret, nécessité par un nouvel attentat. Le premier acte était gravé sur une stèle que supportait un socle ; le second fut gravé pour la plus grande partie sur le socle, tout simplement par économie, pour qu'on n'eût pas à faire les frais

1. Andocide, *l. c.*, 51.
2. Isocrate, XVI, 9 ; Diodore, XIII, 69, 2.
3. Scolies d'Aristophane, *Oiseaux*, 1073 ; *Grenouilles*, 320.
4. Pseudo-Plutarque, *Vie des dix orateurs* (*Antiphon*), 29, p. 834 B.
5. *Inscriptions juridiques grecques*, n° XXVII, A, l. 24-26 ; D, l. 31-32 ; cf. D, l. 16-17. Voir n° XXXVIII et p. 375.

d'une seconde stèle. C'est le texte de la stèle disparue que nous fait connaître Nicolas de Damas, et l'inscription du socle, qui en reproduit les formules, nous en garantit l'authenticité.

Les Milésiens ont donc procédé à une seconde expulsion des Nèléides. Mais, si Nympharètos et Stratônax appartiennent à la grande famille de Milet, il importerait fort de le prouver directement. Ce n'est pas impossible.

Les villes d'Ionie se vantaient d'avoir eu pour premiers habitants des colons originaires de Messénie, et les Nèléides reconnaissaient comme ancêtre le Nèlée des vieilles légendes, le roi de Pylos. Au ve siècle, la politique athénienne ou philathénienne fit ce qu'elle put pour enlever le bénéfice de ces fables aux Péloponésiens. On usa du procédé connu : on forgea des généalogies nouvelles. A la légende de Nèlée, fils de Poseidôn, se superposa et se substitua presque celle de Nèlée, fils de Codros [1]. Par les mythes se préparait et se justifiait l'hégémonie athénienne. Mais, naturellement, les adversaires d'Athènes refusaient d'adopter une doctrine aussi défavorable à leurs idées. Ils cherchaient à soutenir la vogue de la thèse péloponésienne. Pylos et la Messénie devaient être à la mode dans l'oligarchie de Milet.

Cette mode fortement significative s'observe dans les noms propres de notre inscription. Les grandes familles en Grèce faisaient quelquefois des manifestations politiques en donnant un nom à leurs enfants [2]. Le chef de parti Stratônax a, pour ainsi dire, voué ses deux fils à la cause péloponésienne et oligarchique. Pour le nom de Cresphontès, il n'y a pas le moindre doute. Le Cresphonte de la légende, c'est l'Héraclide qui conquit la Messénie et y fonda cinq

1. Cf. von Wilamowitz, *Kydathen*, p. 99; Töpffer, *Attische Genealogie*, p. 239.

2. A Athènes même, le tyran Pisistrate avait été nommé ainsi en mémoire d'un fils de Nestor. Hérodote, V, 65; cf. *Odyssée*, III, 400, 415, 454, 482 et suiv.; Apollodore, I, 9, 9, 2; Pausanias, IV, 1, 4.

villes, dont Pylos[1]. Son nom n'a eu qu'une piètre fortune : il est resté strictement messénien. Il ne se trouve pas dans l'onomastique athénienne. Dans le *Corpus inscriptionum græcarum* il n'apparaît qu'une fois, et c'est sur une des rares inscriptions qu'a laissées la Messénie, sur une pierre qui provient d'Ithôme[2]. Pour qu'un Milésien ait donné ce nom à son fils, il a fallu qu'il y attachât un sens précis : nous savons lequel. Quant au frère de Cresphontès, il s'appelait d'un nom qui commence par Ἀλκι. M. Wiegand restitue Ἄλκιμος avec un point d'interrogation. Le fait est que bien d'autres noms commencent par Ἀλκι. Mais, à notre avis, la restitution proposée est certaine. Le nom d'Alkimos se trouve dans une scolie d'Homère, comme porté par un fils de Nèlée[3]. Stratônax a donné à ses fils des noms qui s'expliquent l'un comme l'autre et s'éclairent l'un par l'autre[4].

Ces noms suffisent à démontrer que Stratônax et son complice Nympharètos étaient les chefs de l'oligarchie et appartenaient à la grande famille de Milet. Il faut donc admettre (ce qui ne présente aucune difficulté) que les Nèléides, bannis une première fois, purent rentrer dans leur patrie à la faveur des troubles civils ou de la conquête perse. Le décret de proscription rendu au VIe siècle contre

1. Éphore, dans Strabon, VIII, 5, 7, p. 361 ; 8, 5, p. 389 ; Platon, *Lois*, III, p. 683 D, 692 B : Isocrate, VI, 22, 31 ; Apollodore, II, 8, 4-5 ; Pausanias, II, 18, 7-8 ; IV, 3, 3-7 ; 31, 11 ; V, 3, 6 ; VIII, 5, 6 ; 29, 5.

2. *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 1297.

3. Scoliaste de l'*Iliade*, XI, 692.

4. Le nom même de Nympharètos, qui est un ἅπαξ λεγόμενον, ne semble pas inventé au hasard. Arètos est le nom porté dans l'épopée et la mythologie par un fils de Nestor (*Odyssée*, III, 414, 440 ; Apollodore, I, 9, 9, 2). Ce nom est entré dans la composition d'un autre, Kyarètos, porté par le héros fondateur d'une ville ionienne (Pausanias, VII, 2, 10). Il a pu tout aussi bien s'adjoindre au souvenir de la nymphe Tyrô, amante de Poseidôn et mère de Nèlée, pour désigner un Nèléide. Les Milésiens semblent, d'ailleurs, avoir volontiers fait entrer Νυμφ dans la composition des noms propres (cf. *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1901, p. 113).

les aïeux dut être renouvelé au ve siècle contre les descendants. Cette fois, la puissance des Nèléides fut brisée à jamais : οἱ μὲν δὴ Νηλεΐδαι κατελύθησαν ὧδε.

III

Il est assez délicat, vu le peu de documents que nous possédons, de fixer la date de cet événement. Il n'est pas interdit toutefois d'émettre une hypothèse. Notre inscription nous fournit pour cela quelques indications utiles.

Dans toutes les villes de la Grèce, à toutes les époques, chaque fois qu'une tête est mise à prix, ce prix est très élevé. Χρήματα πόλλα, χρημάτων πλῆθος, telles sont les expressions dont se servent les historiens. Écartons le chiffre fabuleux de cent talents auquel aurait été cotée la vie du grand roi ; négligeons même les dix mille drachmes promises pour la capture d'une reine redoutée comme Artémise. Ce qui reste alors, c'est le taux fixé par les Athéniens en 414 et qu'une véritable tradition transmet, à plus d'un siècle de distance, au peuple d'Ilion : à savoir, un talent. Voilà la prime classique.

Comment se fait-il donc qu'à Milet la tête d'un ennemi public soit évaluée au chiffre dérisoire de cent statères? Cent statères, deux cents drachmes, c'est la trentième partie du talent. On est bien mesquin à Milet. Tout, en effet, révèle une cité pauvre. Ces gens-là font avec empressement l'économie d'une stèle. L'amende qu'ils infligent pour forfaiture est infime. Cinquante statères aux épimènes qui ne font pas mettre à mort le proscrit en leur pouvoir, cent statères au président des épimènes qui laisse tomber l'affaire et devient ainsi passible de l'amende doublée : des chiffres aussi faibles sont insolites. En règle générale, les magistrats qui ne s'acquittent pas d'une mission spéciale sont frappés de peines bien plus fortes : l'amende de dix mille drachmes

est très fréquente [1]; celle de mille drachmes n'est guère infligée que pour des négligences sans gravité [2]. On trouvera bien un décret athénien pour tarifer les contraventions de magistrats au taux de cent drachmes [3]; mais il a été rendu en l'an 485/4, c'est-à-dire dans l'intervalle des deux guerres médiques, dans une période où les fortunes étaient réduites, où l'argent se resserrait, où le niveau des valeurs était au plus bas. Ce sont précisément des circonstances analogues que l'on devine à Milet. On se dirait à une époque où cette ville, délivrée des Mèdes par la victoire de l'Eurymédon, continuerait à ressentir les effets de l'oppression subie.

Cet appauvrissement de Milet se constate, en effet, dans les documents officiels peu après le milieu du ve siècle. Que l'on consulte les fameuses listes des ἀπαρχαί à l'aide desquelles il est facile de calculer les contributions versées par les alliés d'Athènes. Dans la troisième des périodes déterminées par Kirchhoff, la période comprise entre 446 et 440, on fera des comparaisons intéressantes [4]. Le tribut de Milet est de cinq talents. C'est celui de Cos, de Carystos et de petites cités perdues dans la Propontide et la Chalcidique, comme Sélymbria, Sermylia et Mendè. Vingt-quatre tributs sont plus forts, depuis les dix tributs de six talents jusqu'aux deux tributs de trente. Parmi les colonies de Milet, Cyzique

1. Cf. *Corpus inscriptionum atticarum*, I, n° 40, l. 38-39; II, n° 809, B, l. 1-6; IV, n° 53 *a*, l. 18-20; Michel, n° 498, l. 51 et suiv. (Téos).

2. Cf. Démosthène, *Contre Macartatos*, 54; *Corpus inscriptionum atticarum*, II, n°s 115 *b*; 476, l. 12-13; Michel, n°s 23, C, l. 21 et suiv.; D, l. 1 et suiv. (Drèros : 195 Élide : Dittenberger, *Sylloge*, 2e éd., n° 880, l. 8 (Nisyros).

3. Michel, n° 810, B, l. 15 et suiv. Il faut remonter au temps de Solon, pour découvrir encore à Athènes une loi condamnant à une peine de cent drachmes l'archonte qui néglige un de ses devoirs (Plutarque, *Solon*, 24). Quand une cité infime comme Astypalaia charge certains magistrats de dresser une liste de proxènes, elle exige cent drachmes par nom oublié (Michel, n° 416, l. 9-11. Cf. n° 16, l. 70-73).

4. Voir *Corpus inscriptionum atticarum*, I, n°s 234-240.

paie neuf talents, et Lampsaque douze[1]. On voit quelle a été la déchéance économique de Milet vers le milieu du Ve siècle et, par suite, on se rend compte de l'époque vers laquelle il convient de ramener un décret où Milet laisse voir si clairement sa misère.

Nous arriverons au même résultat en considérant ce que notre inscription nous apprend sur le régime politique de Milet.

Nous voyons fonctionner un collège d'épimènes. Leurs attributions sont variées. Ils ont la haute police ; ils ont le maniement des fonds publics. Mais ce ne sont pas des fonctionnaires. Leur chef, l'épimène par excellence, dirige les délibérations du Conseil et de l'Assemblée, introduit les motions et les met aux voix προθῆι[2]. Les épimènes forment donc un bureau et une commission permanente avec son président. Ce sont des espèces de prytanes aux pouvoirs étendus.

Or un autre décret de Milet, qu'on a pu placer avec certitude au commencement du IVe siècle[3], présente une organisation bien différente. Cette fois, le Conseil et l'Assemblée sont présidés par des prytanes ès noms, qui ont à leur tête un épistate. L'intitulé ne laisse pas le moindre doute : Κεκροπὶς ἐπρυτάνευεν, ὁ δεῖνα ἐπέστατει. ἔδοξεν τῆι βολῆι καὶ τῶι δήμωι. Cette seconde organisation est une imitation manifeste des institutions athéniennes[4].

1. Tributs de six talents : Éphèse, Téos, Skionè, Potidée, Torônè, Samothrace, Andros, Lindos, Camira, Ialysos. — Tribut de six talents 4.000 drachmes : Naxos. — Tribut de sept talents : Érythrées. — Tributs de neuf talents : Cumes, Chalcédoine, Cyzique. — Tributs de dix talents : Périnthe, Chalcis ?, Aimos. — Tribut de douze talents : Lampsaque. — Tributs de quinze talents : Abdèra, Byzance. — Tribut de seize talents 1 200 drachmes : Paros. — Tributs de trente talents : Thasos, Égine.

2. Le commentaire de M. von Wilamowitz porte en très grande partie sur le mot προθῆι et sur les attributions des épimènes.

3. *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1901, p. 911.

4. La compétence administrative, tout au moins la fonction financière de ces prytanes n'est plus celle qui appartenait aux épimènes. Il y a mainte-

A quelle époque ces prytanes ont-ils remplacé les épimènes ? C'est évidemment au temps où l'influence athénienne s'exerçait sur l'Ionie en toute souveraineté. Mais Milet rejeta cette influence dès 412. Pour qu'un gouvernement d'importation athénienne ait pu survivre à cette révolution faite contre Athènes, il est nécessaire qu'en 412 ce gouvernement ait assez duré déjà pour être entré dans les mœurs et avoir complètement perdu sa tare étrangère. Le régime des épimènes a donc dû cesser dès le commencement de la période où Athènes imposa ses institutions à ses alliés.

Par conséquent, des raisons politiques s'accordent avec des raisons économiques pour fixer au milieu du ve siècle les événements dont notre inscription marque un épisode. Mais les luttes civiles dont Milet fut le théâtre à ce moment ont laissé des traces dans la littérature et l'épigraphie. L'opuscule intitulé *Gouvernement des Athéniens* et classé à tort parmi les œuvres de Xénophon contient le passage suivant : « Les Athéniens n'ont pas eu à se féliciter de s'être parfois rangés du parti des nobles ; ceux-ci en ont toujours profité pour réduire le peuple en servitude... Témoin l'oligarchie de Milet qui paya les services d'Athènes par une prompte défection et le massacre du peuple[1]. » Cet opuscule, comme l'a démontré Kirchhoff, a été composé en 424. Mais les événements auxquels il fait allusion paraissent assez anciens. Il cite comme exemples, en même temps que les affaires de Milet, celles de Béotie et de Messénie. Cette intervention des Athéniens en faveur de l'oligarchie béotienne nous est connue : elle suivit les batailles de Tanagra et d'Oinophyta, en 457. Cet essai d'en-

nant des πράκτορες pour inscrire et recouvrer les amendes, un ταμίας pour veiller sur le trésor et ordonnancer les dépenses. Dans d'autres inscriptions de Milet se retrouvent les noms des tribus attiques (voir Lebas-Waddington, n°s 238, 242).

1. Pseudo-Xénophon, *Gouvernement des Athéniens*, III, 11.

tente avec Sparte au détriment des démocrates messéniens n'est pas non plus une énigme historique : il eut lieu après le fameux tremblement de terre qui bouleversa la Laconie en 464 et fut marqué par l'apparition d'une flotte athénienne sur les côtes de Messénie en 462[1]. La diplomatie critiquée par l'auteur anonyme est donc celle de Cimon. Or, Cimon partit pour l'expédition de Cypre au printemps de 449 et mourut pendant l'été de cette même année. Il résulte de là que les Athéniens prêtèrent leur concours à l'oligarchie milésienne à une date qui ne saurait être postérieure au commencement de 449. C'est précisément dans l'année 450/49 que, d'après une inscription malheureusement mutilée, les Athéniens nommèrent une commission de cinq membres chargée de mettre fin aux dissensions de Milet par un arbitrage[2]. A en croire le Pseudo-Xénophon, cette commission conclut en faveur de l'oligarchie, après quoi, sans tarder, les vainqueurs tombèrent sur les vaincus et se détachèrent de la confédération athénienne. Mais cette défection fut de courte durée, puisque Milet ne cessa pas de figurer sur la liste des ἀπαρχαί. Évidemment la faction démocratique prit vite sa revanche et fut cette fois soutenue par le peuple athénien. Voilà probablement la guerre civile à la suite de laquelle furent proscrits les chefs du parti oligarchique, Nympharètos et Stratônax. Notre inscription se place aux environs de l'an 449.

En résumé, le document que nous venons d'étudier fournit de précieux renseignements au juriste et à l'historien. Au point de vue juridique, il contribue à nous faire connaître le bannissement par inscription sur la stèle, la responsabilité collective et transmissible en matière politique et

1. Cf. Busolt, *Op. cit.*, III, 1, p. 320 et suiv.

2. *Corpus inscriptionum atticarum*, IV, n° 22 *a*, *b*, l. 4-5 : ἑλέσθαι δ]ὲ πέντε ἄν δρας τὸν δῆμον ἐξ Ἀθηναίων ἁπάντων α ὐτίκα μάλα. [οἵτινες..... τὰ γεγονότα κτλ. Cf. fragm. *c*.

ce procédé habituel à la justice pénale des Grecs, l'assimilation aux types traditionnels de crimes; mais surtout il nous apprend avec quelle facilité les cités et les partis ordonnaient de courir sus aux traîtres et aux révolutionnaires. Au point de vue historique, il donne une importance singulière à un fragment de Nicolas de Damas qu'on rejetait dédaigneusement dans les bas-fonds de la mythologie et nous fait saisir sur le vif la formation des légendes populaires; il nous montre la famille royale des Nèléides chassée par deux fois de Milet; il nous révèle la sombre détresse où se débattait après les guerres médiques cette ville qui brillait jadis parmi les plus riches; il jette un jour nouveau sur les transformations constitutionnelles d'une cité que sa misère n'empêchait pas de tenir une grande place; enfin, il nous fait assister aux vicissitudes d'une lutte à mort où, vers l'an 449, les factions se ruaient l'une contre l'autre et ensanglantaient la Grèce asiatique au profit de la domination athénienne.

LIVRES OFFERTS

M. Hamy offre à l'Académie, de la part de M. le duc de Loubat, le second volume du *Codex Borgia*, de M. le professeur Seler, qui vient de paraître à Berlin sous les auspices de notre correspondant, toujours prêt à encourager de son mieux les études américaines. Ce volume in-4° de 310 pages, consacré à l'étude de la deuxième partie du célèbre manuscrit de la Bibliothèque de la Propagande (aujourd'hui à la Vaticane), comprend le commentaire détaillé des pages 29 à 76 du *Codex*. Le travail de M. Seler, toujours aussi autorisé, est accompagné d'un atlas explicatif, gravé avec soin, et d'un grand nombre de figures comparatives largement distribuées dans le texte.

M. Louis Leger offre de la part de M. Victor Henry, professeur à la Sorbonne, la deuxième édition de son *Précis de grammaire com-*

parée de l'anglais et de l'allemand rapportés à leur commune origine et rapprochés des langues classiques (1 vol. in-8°, librairie Hachette) :

« La première édition de cet ouvrage a été publiée en 1893, et l'année suivante il en a paru une édition anglaise. C'est en France et en Angleterre le premier essai tenté pour initier les professeurs de langues vivantes aux notions et aux principes de linguistique qui sont courants dans l'enseignement allemand. Mais le plan de l'auteur n'appartient qu'à lui ; il part de la langue allemande telle qu'elle est aujourd'hui et remonte par échelons jusqu'à son état le plus ancien.

« M. Henry n'est pas, qu'on me passe l'expression, un germaniste de cabinet. Il est né à Colmar et dès sa jeunesse il a pratiqué parallèlement le parler local sur lequel on lui doit d'excellents travaux et l'allemand littéraire.

« L'auteur appelle tour à tour en témoignage le grec, le latin, parfois le sanscrit, le slave ou le celte. Ce manuel peut donc servir de point de départ à l'étudiant curieux d'aborder la philologie indo-européenne par le côté germanique.

« Cette nouvelle édition vient à propos, au moment où l'on essaye chez nous d'enseigner les deux langues germaniques par une méthode purement expérimentale et purement mnémotechnique. Je n'ai pas l'intention de discuter ici cette méthode. Mais je crois que les maîtres trouveront intérêt et profit à communiquer aux élèves les résultats de la méthode comparative dont M. Henry leur offre un manuel excellent. »

M. Viollet a la parole pour un hommage :

« M. Léon Dorez, qui achève pour la ville de Paris la publication des deux premiers *Mémoriaux de la Faculté de Décret de Paris*, n'a pas borné à ces deux registres ses recherches personnelles : il nous offre aujourd'hui un spécimen des investigations auxquelles il s'est livré en étudiant le tome 3 de ces *Mémoriaux*. Ce fascicule est intitulé :

Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers et parcheminiers jurés de l'Université de Paris, extraites des Mémoriaux de la Faculté de Décret de Paris, 1501-1524 (Paris, 1906, in-8°; extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

« Ces notes ne sont pas utiles seulement à l'histoire des libraires parisiens. Elles seront consultées aussi avec grand intérêt par les travailleurs qui s'occupent de l'histoire de l'Université de Paris. Telle délibération que signale M. L. Dorez sera désormais rangée au nombre des témoignages si curieux qui nous révèlent la sourde ani-

mosité des docteurs des trois hautes Facultés contre le recteur, émanation directe de la Faculté des arts, cette « très célèbre » et très tyrannique sœur cadette, comme dit M. Léon Dorez. »

M. Édouard Naville, correspondant de l'Institut, offre, en son nom, à l'Académie, un ouvrage intitulé : *The tomb of Hâtshopsîtû* avec une introduction de M. Théodore M. Davis (London, 1906, in-4°).

M. Maspero offre le 4e volume des *Œuvres diverses* de M. F. Chabas et les deux volumes des *Œuvres diverses* de M. Auguste Baillet (Paris, 1905 et 1906; 3 vol. in-8° faisant partie de la *Bibliothèque Égyptologique*).

SÉANCE DU 19 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Homolle communique une lettre de M. Replat, architecte de l'École française d'Athènes, annonçant l'achèvement des travaux du Trésor d'Athènes à Delphes, reconstitué aux frais du dème d'Athènes, avec les matériaux antiques de cet édifice. Il fait passer sous les yeux de l'Académie des photographies qui reproduisent les diverses faces du monument et l'aspect du sanctuaire de Delphes avec cet ornement nouveau. Il expose brièvement la méthode qui a été suivie pour n'altérer en rien le caractère du Trésor. Il prie l'Académie de vouloir bien exprimer ses félicitations à M. Replat et ses remerciements au dème d'Athènes et au démarque M. Mercouris.

Les débris de marbre jonchaient le sol en si grand nombre et étaient en général si bien conservés que, dès 1895, M. Homolle exprimait l'opinion et l'espoir que le Trésor d'Athènes pouvait être remonté, comme le temple d'Athéna Polias ou celui de la Victoire Aptère ou l'Acropole d'Athènes : c'est seulement en 1903 que les travaux furent commencés.

Quelques personnes ont condamné et contesté l'entreprise, au nom du respect dû aux ruines; elles semblent avoir péché par excès de zèle et n'avoir pas considéré les conditions dans lesquelles s'exécutait la réédification et qui la justifient autant et plus que celle des deux temples athéniens. La quantité, la qualité, la variété des matériaux subsistants dépassent de beaucoup en effet celles des ruines de l'Acropole, et les indices qui déterminent la place de chaque pierre, se complétant et se contrôlant l'un l'autre, sont infiniment plus abondants, plus divers, plus précis et démonstratifs. A ceux qu'on peut tirer de la nature des matériaux, de la coupe des pierres, des scellements, goujons et marques d'appareillage, s'ajoutent en effet des inscriptions qui couvrent les deux antes, une partie de la face Nord et de la façade Sud. Le devoir absolu de reconstituer ces textes épigraphique eût à lui seul imposé l'assemblage des pierres dispersées du Trésor.

M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. E. Cartailhac, correspondant de l'Académie, sur une nouvelle caverne avec figures découverte dans les Pyrénées de l'Ariège :

« Le 24 septembre dernier, j'étais informé par mon vieil ami M. le Dr Garrigou que son voisin de campagne, M. le commandant Malard, avait aperçu quelques dessins d'animaux au fond d'une grotte très vaste de la commune de Niaux. Ces Messieurs m'engageaient à vérifier la valeur du fait et je me rendis aussitôt à leur appel. Le 28, guidé fort aimablement par M. Malard et ses fils, je pénétrai dans la caverne.

« Elle est bien connue dans le pays. On la visite volontiers et même, pendant quelques années, la commune l'affermait à un guide des touristes. Ceux-ci ont trop souvent inscrit leur nom et des dates jusque dans des régions éloignées de l'entrée.

« L'ouverture est au Nord, dans le flanc abrupt d'une haute montagne, à une centaine de mètres au-dessus de la rivière de Vic-de-Sos. Elle est très étroite, dissimulée par des broussailles au bas d'un escarpement. On franchit le seuil en se courbant, puis on circule très aisément dans une galerie en zig-zag, souvent large et haute, ayant des descentes et des montées qui se compensent. Elle est très sèche cette année, mais les traces d'inon-

dation habituelle sont fréquentes ; à 1.000 et 1.400 mètres de profondeur, il y a encore des cascades et des lacs.

« Arrivé à 662 mètres, on trouve, à droite, une vaste galerie divergente dont le sol incliné est couvert d'une énorme coulée de sable fin provenant du lavage des moraines très anciennes. On monte, et, après 150 mètres, on aboutit à une grandiose rotonde.

« C'est là, par conséquent à 800 mètres de l'entrée et du jour, que MM. Malard, qui prenaient plaisir à lever à la planchette le plan de la grotte, aperçurent sur la paroi des figures d'animaux. Elles étaient si fraîches qu'ils les croyaient, tout au moins, repassées au noir par quelque visiteur. Deux ou trois signatures au charbon se lisent en effet aux environs. Un examen minutieux et sévère m'a permis de les rassurer. Les dessins sont intacts ; ils sortent, dans un état de fraîcheur extraordinaire, de dessous les glacis stalagmitiques qui, ici, les voilent à peine, et, là, les cachent avec des épaisseurs démontrant leur ancienneté. C'est ce que nous avons remarqué déjà dans les autres grottes ornées.

« Si quelques figures sont bien conservées, bon nombre ont perdu très inégalement leur couleur. Plusieurs sont absolument décolorées. Il faut un jeu de lumière spécial pour retrouver les contours et les lignes devenues ou maintenues brillantes sur le fond mat du rocher.

« L'argile qui coule un peu partout sur les murailles de cette salle a dû faire disparaître beaucoup de ces figures, si nous en jugeons par quelques traces fugitives retrouvées en dehors du grand panneau entrevu d'abord et dont nous avons pu, dans notre visite prolongée, saisir toute l'importance.

« Les animaux sont dessinés en noir uniquement. Ils sont au trait, tandis qu'à Marsoulas et à Altamira nous avons des peintures en couches graduées d'intensité. Pour certaines images, les traits sont multipliés comme des hachures, le dessin est ombré, le poil est figuré.

« L'allure, le style, la correction rappellent les meilleures œuvres d'art paléolithiques. Il ne peut y avoir aucun doute : nous sommes en présence d'un travail de l'ancien âge de la pierre, semblable à ceux que nous connaissons maintenant fort bien.

« Les bisons dominent ; on en compte plus de trente, entremêlés avec huit ou neuf chevaux, trois bouquetins et deux cervidés. Les dimensions sont bien au-dessous des grandeurs naturelles. Si deux ou trois atteignent 1 m 50, la plupart sont aux environs de 1 mètre et quelques-uns au-dessous. Un tout petit bouquetin de 0 m 25, au galop les jambes fléchies, les sabots rejetés en arrière, est un chef-d'œuvre.

« Les chevaux m'ont paru également supérieurs à toutes les représentations pariétales que j'ai vues.

« La surface ainsi décorée forme des concavités successives. De plus, de haut en bas, elle se creuse plus ou moins largement et à certains endroits court parallèle au sol, formant voûte surbaissée, jusqu'à des anfractuosités en forme de four. Les images, qui s'étalent en haut aussi loin que la main peut atteindre, se superposent, et on en trouve jusque dans ces réduits où nous ne pouvions pénétrer qu'en rampant. Comme à Altamira, le dessinateur a dû se mettre sur le dos. Un des meilleurs chevaux a été ainsi dessiné.

« Car le sol, sur lequel nous avons ramassé quelques fragments de silex et un excellent grattoir arrondi de petit format, ne paraît pas avoir changé de niveau. Lorsque les chasseurs de bisons y venaient, les grands événements géologiques dont la caverne offre les traces étaient terminés. Elle était déjà bien vieille. Nous pensons que la période était sèche. Ce n'est pas alors certainement que les flaques d'eau profondes de 2 mètres, qui semblent disparues d'hier, barraient à chaque pas la route semée de gours. Il faut observer cependant que l'humidité d'une grotte varie sans cesse. Des passages se ferment, d'autres s'ouvrent aux eaux d'infiltration. De là des changements dans tous les phénomènes qui en découlent.

« En circulant dans les galeries d'accès, j'ai aperçu quelques signes rouges rappelant exactement ceux que nous connaissons par Marsoulas et d'autres cavernes. MM. Malard et moi nous avons aussitôt remarqué qu'ils se retrouvaient çà et là. A l'angle de la galerie secondaire, deux surfaces délimitées par des accidents du rocher sont couvertes de véritables inscriptions ; du moins le groupement des signes particuliers, rouges et quelques-uns noirs, donne cette impression. Je crois avoir retrouvé là, mais en très petit format, un signe jusqu'ici spécial à Altamira.

« Parmi les dessins d'animaux du panneau principal les signes de ce genre font défaut ; en revanche, sur le ventre ou plutôt sur les flancs de sept bisons, des flèches ont été tracées de telle manière qu'elles attirent l'attention du premier coup d'œil — une, deux, trois ou quatre flèches, la pointe barbelée en haut. Une seule est aussi barbelée à la base ↑. Dans le groupe où elles sont au nombre de quatre, celles du milieu sont noires et ont environ 0m 20 de longueur ; les deux autres, à droite et à gauche, sont rouges et plus courtes : ↑ ↑↑ ↑.

« Voilà un fait nouveau. Nous avions déjà un signe pectiforme sur le beau bison polychrome de Marsoulas et notre imagination cherchait à l'expliquer. Nous avons quelques motifs de l'assimiler à une main très stylisée. Dans notre grotte de Niaux il n'y a pas de doute : ce sont bien des flèches que les primitifs ont figurées, absolument comme celles qu'on voit gravées sur les dents d'ours et de lion du collier de Sordes. Notre esprit ne peut que songer à ces procédés d'*envoûtement* pratiqués par l'humanité de tous les temps. Ces flèches noires, renforcées de flèches rouges pour attirer mieux encore l'attention, me semblent la confirmation de nos hypothèses de la première heure, si opportunément formulées par MM. Hamy et Reinach, à la lumière de l'ethnographie comparée.

« Le visiteur parvenu au cœur de la montagne, à 800 mètres de la lumière du jour, essayera de se figurer l'incantation magique de quelque grand sorcier opérant devant les groupes d'images, tandis qu'autour de lui, sur les pentes du vaste amphithéâtre, éclairé d'une quantité de lampes portatives, la tribu prenait confiance et comptait sur la profusion du gibier et la sûreté de ses coups.

« M. l'abbé Breuil voudra bien se joindre à moi pour l'étude et pour la publication de cette grotte de Niaux dans la série éditée grâce à la générosité de S. A. S. le prince de Monaco. »

L'Académie proroge à l'année 1909, pour le prix du budget, le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1906, mais qui n'a pas été suffisamment traité : *Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon.*

L'ouvrage présenté à l'Académie devra être soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une traduction d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement *inédits et manuscrits* et déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1909.

L'Académie décide, en outre, que le prix extraordinaire Bordin, de la valeur de trois mille francs, sera décerné, en 1909, au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif aux études orientales. Si l'ouvrage est imprimé, il devra avoir été publié depuis le 1er janvier 1906.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1909, et en double exemplaire s'ils sont imprimés.

M. Léon Dorez poursuit sa communication sur les manuscrits à peintures de la bibliothèque de Lord Leicester, à Holkham (Norfolk). Il avait présenté, dans la dernière séance, des peintures datant du XIe au XIIIe siècle ; il montre, cette fois, des peintures qui s'échelonnent du XIVe au XVe siècle, empruntées à des manuscrits provenant de divers couvents italiens, d'Alberto d'Este, du roi de Hongrie Mathias Corvin, de Laurent de Médicis, de Charles le Téméraire, de Raphaël de Marcatel, abbé de Saint-Bavon de Gand, etc.

M. Joulin commence la lecture d'un mémoire sur les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois d'août des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1906 (Paris, 1906, in-8°).

M. Collignon présente au nom de l'auteur, M. Henri Lechat, professeur à l'Université de Lyon, l'ouvrage suivant : *Phidias et la sculpture grecque au Ve siècle* (Paris, 1906, in-8°, 176 pages; collection des *Maîtres de l'art*).

« Ce petit livre est essentiellement un travail de vulgarisation, destiné à un public très étendu. L'auteur s'est attaché à résumer, dans un petit nombre de pages, tout le mouvement de l'art grec depuis les guerres médiques jusqu'à la fin du Ve siècle, c'est-à-dire dans sa période la plus brillante et la plus féconde. Autour de Phidias il a groupé ses précurseurs et ses successeurs ; si le Parthénon est le centre de son étude, il la commence avec Égine et Olympie pour la conduire jusqu'à la colonne des *danseuses* et aux sculptures du temple de la Victoire Aptère. La tâche était difficile. M. Lechat y a pleinement réussi. Il a très résolument dégagé ses pages de tout appareil scientifique, se bornant à indiquer les principales références dans un appendice bibliographique qu'on consultera avec profit. Son livre est bien ainsi ce qu'il voulait qu'il fût : une esquisse très large, mais très nette, où les lignes générales ressortent avec précision. On sent que l'auteur s'est avant tout préoccupé de faire comprendre l'esprit d'une grande époque d'art et les caractères essentiels d'œuvres dans l'intimité desquelles il a vécu pendant ses séjours en Grèce. On ne s'étonnera pas de retrouver ici les qualités de style dont il a maintes fois donné les preuves. Écrit dans une langue souple et colorée, très vivant, ce livre est d'une lecture très attachante. Il montrerait une fois de plus, s'il était nécessaire, que, sous la plume d'un savant aussi maître de son sujet que l'est M. Lechat, un livre de vulgarisation peut être en réalité une œuvre très personnelle. »

SÉANCE DU 26 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Barbier de Meynard a la parole pour une communication :

« Au commencement de cette année, l'Académie a accordé une subvention de 3.000 francs, prélevée sur la fondation Benoit Garnier, à M. de Motilynski, titulaire de la chaire publique

d'arabe à Constantine, pour une mission dans le Sahara. Le but de cette mission était de recueillir à In-Salah et dans le Hoggar un ensemble de données nouvelles sur la linguistique, l'ethnographie et l'histoire de cette région peuplée par les tribus berbères et touareg.

« J'ai reçu récemment de M. de Motilynski une lettre qui renferme d'intéressants détails sur les premiers résultats de son exploration, et il me charge de les communiquer à l'Académie. Avant d'en extraire les passages principaux, je rappelle en deux mots l'itinéraire suivi par l'explorateur.

« Parti de *In-Salah* le 11 mai, il est arrivé, après vingt jours d'une marche que la chaleur rendait fort pénible, à *Tamanghasset*, au Sud du grand massif du Hoggar. C'est là qu'il a établi son centre d'information, parce que c'est le point autour duquel gravitent les Touareg et les nomades qui vont chercher les pâturages de l'Adrar. Voici comment M. de Motilynski résume ses premières recherches :

« Après quelques difficultés de début, j'ai pu commencer mes informations linguistiques et sociologiques. En travaillant matin et soir, je suis arrivé en six semaines à faire une moisson considérable. Elle comprend aujourd'hui plus de six mille lignes en *tamachek*. Les documents recueillis ne sont pas des traductions : ce sont des textes dictés par les indigènes : ils comprennent des contes populaires, des légendes locales, des renseignements originaux sur la vie des Touareg du Hoggar, enfin une série de chansons et de proverbes populaires. Je crois que le résultat obtenu est bon et que je pourrai donner un travail sérieux sur la langue, les mœurs et les institutions du pays touareg. »

« Dans une lettre de date plus récente, le 22 août, M. de Motilynski communique la suite de son itinéraire. Il a gagné l'Ilama, centre agricole important et encore inexploré; poursuivant sa route à travers le massif central du Hoggar, il est arrivé à Tazerout malgré les avertissements et même les menaces des Touareg qui lui représentaient cette contrée comme inaccessible.

« La lettre finit ainsi :

« Ma tournée terminée, je reprendrai le chemin du Nord dans la première quinzaine de septembre, en passant par le Touat et le Gourera où j'ai à étudier d'intéressants groupes berbères.

En résumé, ma mission se poursuit normalement et avec fruit. J'espère que l'Académie, qui a bien voulu m'accorder son bienveillant appui, sera satisfaite du résultat de mes recherches menées sans répit malgré les rigueurs de la saison. »

« L'Académie voit par ce simple résumé que les espérances qu'elle avait fondées sur le savoir et le zèle de M. de Motilynski ne seront pas démenties. La mission qu'elle lui a confiée fournira de riches matériaux non seulement à la linguistique et à l'archéologie, mais aussi à la géographie de ces centres touareg qui n'avaient pas encore été l'objet de recherches scientifiques poursuivies avec autant de persévérance et de sagacité. »

M. Heuzey étudie les origines chaldéennes du monstre à tête de serpent dont une mission allemande a retrouvé les grandes figures, modelées en couleur sur les briques émaillées des murs de Babylone. Cet animal, vraiment apocalyptique, est beaucoup plus ancien que les murailles de Nabuchodonosor. M. Heuzey en avait déjà signalé le prototype, figuré plus de vingt siècles auparavant, sur un vase en pierre et sur un cachet rapportés par M. de Sarzec et portant le nom de Goudéa.

Sur ces monuments le dragon chaldéen est consacré au dieu Nin-ghis-zida, qui était le patron personnel de Goudéa. Le cachet en particulier représente ce dieu avec deux serpents qui lui sortent des épaules.

M. Heuzey suit les transformations du même type à travers l'époque babylonienne, surtout sur la belle et instructive série des galets de bornage découverts par M. de Morgan. A Babylone, les dragons sacrés formaient une paire d'animaux fantastiques consacrés aux deux grands dieux de la cité, Mardouk et Nébo. Le commandant Cros a retrouvé aussi, dans sa mission en Chaldée, un cachet babylonien, où l'on voit un seul dragon adoré sur un autel et portant à la fois les symboles réunis des deux divinités.

M. Carcopino, membre de l'École française de Rome, fait une communication sur une inscription qu'il a découverte au mois de juin dernier à 6 kilomètres au Sud d'Aïn Tounga, dans le lit de l'oued Kralled, affluent de droite de la Medjerdah, et qui

intéresse à la fois l'histoire de la colonisatian romaine en Afrique et celle du colonat partiaire dans toute l'étendue du monde romain.

Cette inscription qui date du règne d'Hadrien débute par une pétition de cultivateurs demandant des terres sur le domaine impérial, et contient la réponse à cette pétition ou *sermo procuratorum imp(eratoris) Caes(aris) Hadriani*, dont l'inscription d'Aïn Ouassel nous avait révélé un exemplaire postérieur que celle-ci éclaire et complète. Elle se termine par une lettre procuratorienne transmise par un certain nombre de fonctionnaires et qui permet de mieux connaître la hiérarchie procuratorienne en Afrique.

LIVRES OFFERTS

M. Collignon présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Waldemar Deonna, membre étranger de l'École française d'Athènes, un travail intitulé : *Les statues de terre cuite en Grèce* (Paris, A. Fontemoing, 1906, in-8°) :

« M. Deonna s'est proposé de traiter une question qui, jusqu'ici, n'avait pas été abordée dans son ensemble, à savoir l'emploi de la terre cuite en Grèce dans des œuvres statuaires que leurs dimensions permettent de distinguer nettement des figurines. On sait par les textes que, dans certains cas, les sculpteurs ont mis en œuvre, au lieu du marbre et du bronze, l'argile, matière peu coûteuse, et qui se prête à un travail rapide. Il suffit de rappeler les *cruda opera* de Kaïkosthènos et les statues de terre cuite du Portique royal d'Athènes. En poursuivant dans les musées une enquête attentive, M. Deonna est parvenu à dresser une liste de vingt-huit monuments, qu'il a étudiés avec soin et classés chronologiquement, depuis le VIIe siècle jusqu'à l'époque gréco-romaine. Dans une introduction où l'on trouverait matière à discussion, l'auteur fait l'historique de cette technique, montre qu'elle a été plus d'une fois appliquée aux statues votives et aux statues funéraires, et constate qu'après avoir été en

usage au VIe siècle, elle a trouvé un regain de faveur à l'époque hellénistique. La liste des figures d'acrotères qu'il a établie prouve d'ailleurs qu'elle a été fréquemment appliquée à la décoration architecturale.

« A vrai dire, les monuments sont assez rares pour la Grèce. Aussi bien M. Deonna n'a publié ce travail que comme une sorte de préface à une étude plus étendue portant sur des matériaux plus riches, les statues de terre cuite en Étrurie et en Italie. Il me sera permis de rappeler qu'il a commencé ces recherches sur mes indications, au temps où il suivait à l'Université de Paris les conférences d'archéologie. »

M. Omont dépose sur le bureau un exemplaire de la reproduction en phototypie, par MM. Berthaud frères, du célèbre Album de dessins d'architecture de Villard de Honnecourt.

M. Cagnat offre, au nom de M. de Boislisle, le 19e volume de sa publication des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1906, in-8°).

M. Cagnat offre également au nom de M. Hamy son mémoire sur *Alexandre de Humboldt et le Musée d'histoire naturelle* (Paris, in-4° ; extrait des *Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle*.

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, au nom de M. l'abbé F. Vigouroux, le 28e fascicule de son *Dictionnaire de la Bible* (Paris, 1906, in-8°), et le 1er volume des *Mélanges* de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Beyrouth, 1906, in-8°) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXVIII du *Dictionnaire de la Bible*, publié par l'abbé Vigouroux : ce fascicule s'étend du mot *Namsi* au mot *Oie*. Il contient de nombreuses et intéressantes illustrations et une carte très détaillée du territoire de la tribu de Nephthali.

« J'ai l'honneur d'offrir en outre à l'Académie, de la part de l'Université Saint-Joseph, de Beyrouth, un volume intitulé *Mélanges de la Faculté orientale*, t. I. Il ouvre une série qui, à en juger par ce premier spécimen, ne peut manquer d'être accueillie avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à l'Orient, à son histoire, ses littératures, son archéologie. Il contient neuf mémoires qui, rédigés par les professeurs de cet établissement ou des docteurs formés par lui, témoignent d'une remarquable activité scientifique. Pour en donner une idée, je ne saurais mieux faire que d'indiquer succinctement les divers sujets de ces mémoires.

« Les *Études sur le règne du calife omaiyade Mo'âwia Ier* du P. Lammens y occupent plus de cent pages. Grâce à sa connaissance très étendue des sources arabes, l'auteur a pu présenter sous un jour tout nouveau l'originale physionomie du grand Calife. Il y traite successivement des relations d''Abdarraḥmân ibn Ḫalid avec les chrétiens de Ḥoms, de la politique de Mo'âwia envers les membres de sa famille, du « Parlementarisme » chez les Arabes, et du « Ḥilm » de Mo'âwia et des Omaiyades.

« L'article du P. Mallon nous conduit en Égypte. *Une école de savants égyptiens au moyen âge*, tel est le titre d'un travail consacré aux ouvrages philologiques de la première génération de grammairiens coptes, d'après de nombreux manuscrits, répartis entre les principales bibliothèques de l'Europe.

« Les *Inscriptions grecques et latines de Syrie* et les *Bas-reliefs rupestres des environs de Qabéliâs* (*Cœlésyrie*) représentent l'archéologie et l'épigraphie. Le P. Jalabert publie et commente une soixantaine d'inscriptions inédites, recueillies dans les provinces de Syrie; outre le commentaire de plusieurs textes intéressants, trois notices plus étendues sont consacrées à des bas-reliefs où Esculape figure en costume d'officier romain, à la triade héliopolitaine et à toute une série d'inscriptions inédites provenant des temples de Deir el-Qal'a.

« Le P. Ronzevalle étudie deux curieux bas-reliefs rupestres de Qabéliâs (Cœlésyrie) : l'un d'eux représente un taureau de grandeur naturelle, accompagné de trois petites niches abritant des reliefs assez frustes, mais où il est encore facile de reconnaître un dieu offrant distinctement la pose classique de Jupiter héliopolitain, la déesse parèdre et un dieu-enfant. Dans ces trois personnages l'auteur croit devoir reconnaître une triade locale, de Qabéliâs peut-être, dont le taureau incarnerait la puissance et la fécondité divines. L'autre stèle figure un génie à tête d'aigle, relevant, semble-t-il, de l'art mésopotamien, et qui pourrait bien n'être, isolé comme il est dans une gorge sauvage et inhabitée, qu'une représentation symbolique du Nahr Qabéliâs qu'il surplombe. Ces deux articles sont accompagnés de planches et de dessins.

« Le *Cycle de la Vierge dans les Apocryphes éthiopiens* groupe quelques extraits de manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, dont le P. Chaine prépare une publication plus étendue.

« Les PP. E. Power et A. Hartigan consacrent respectivement deux notices étendues à deux poètes préislamiques : *Oumayya ibn Abi's-Ṣalt* et *Bišr ibn Abi Ḫazim*.

« La géographie est représentée par quelques *Notes de géographie syrienne* du P. Lammens qui détermine l'emplacement du district

syrien du Ǵazr, examine et corrige la description du Liban d'Idrisi. Ses notes de Topographie franque du Liban viennent ajouter aux savants mémoires de Rey et de Rœhricht nombre d'heureuses identifications. Enfin une étude sur les Noṣairis et les « Galiléens » de Sozomène permet à l'auteur de reprendre sur plusieurs points un sujet depuis longtemps à l'ordre du jour de l'orientalisme.

« Ce volume se clôt sur un long mémoire du P. Cheikho. *Un dernier écho des Croisades*, tel est le titre sous lequel il présente l'histoire des expéditions égyptiennes en Chypre sous le roi Janus (Jean II, 1399-1432). Cette histoire, mal connue jusqu'ici, est éclairée par les documents inédits que le P. Cheikho a réunis, traduits et éclaircis par des notes. Le principal est l'Appendice du *Târîḫ Bairoût* de Ṣâliḥ ibn Yâḥyâ ; complété par des extraits de Aboû'l-Maḥâsin ibn Taǵrî Bardî et du Maoulâ Mouṣṭafâ ibn as-Sayyid Ḥasan ar-Roûmi, il forme un tout et projette un jour nouveau sur l'histoire de la Syrie à une époque encore obscure et sur celle des derniers Lusignans de Chypre. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Le Président lit une note de M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, qui annonce la fin des fouilles poursuivies cette année par M. le capitaine Benet à Bulla Regia et résume les découvertes dues à cet officier.

Dans un coin de ce qui paraît être le forum de la ville a été déblayé un édifice composé d'une cour dallée, entourée de portiques, et terminé par trois chambres juxtaposées. Dans celle du milieu ont été trouvées trois statues, une d'Apollon, une de Cérès et une d'Esculape ; d'autres statues ont été aussi recueillies dans la cour. La chambre de droite contenait un grand nombre de fragments d'inscriptions, d'où il résulte qu'Apollon et les autres dieux étaient adorés en cet endroit comme génies protecteurs de la cité. Ces inscriptions mentionnent un certain nombre d'autres monuments de la cité, entre autres les rostres, le tabularium et un temple de Diane [1].

1. Voir ci-après.

M. Maurice Holleaux, directeur de l'École d'Athènes, présente un résumé des découvertes faites à Délos par les membres de l'École, grâce à la donation magnifique de M. le duc de Loubat. Ces découvertes ont été, cette année, particulièrement importantes : déblaiement du *grand portique nord* du sanctuaire, édifié, comme paraît l'attester une inscription de l'architrave, par le roi de Macédoine, Antigone Gonatas ; — découverte, dans la même région, d'un *tombeau mycénien* et de très nombreux débris de vases, appartenant à toutes les séries connues de la céramique archaïque ; — dégagement de deux nouveaux îlots du *quartier du théâtre* : une inscription monumentale, encore en place, fixe la date de la construction de ce quartier (milieu du IIe siècle avant notre ère) ; plusieurs statues trouvées dans les maisons (notamment celle de la muse Polhymnie) offrent un grand intérêt archéologique ; — mise au jour, au sud du sanctuaire, d'un monument circulaire, consacré, semble-t-il, au culte d'un héros archégète d'une famille athénienne ; — découverte, au sud du sanctuaire, d'une esplanade rocheuse où se dressaient cinq lions colossaux, en marbre de Naxos, monuments précieux de la statuaire archaïque des îles, des VIIe-VIe siècles. — Parmi les inscriptions nouvellement trouvées, il convient de signaler particulièrement une stèle où sont énumérés tous les sacerdoces de Délos à l'époque de la seconde domination athénienne. Des dépôts de monnaies ont été rencontrés en plusieurs points : monnaies attiques en argent du nouveau style (tétradrachmes, drachmes, hémidrachmes) dans le voisinage du Portique de Philippe ; monnaies de bronze dans le quartier du théâtre [1].

A propos de l'esplanade de granit où ont été trouvés, plantés à intervalles réguliers, cinq lions de style archaïque, M. S. Reinach émet l'hypothèse que ces lions ont fait partie d'un ex-voto de Crésus, roi de Lydie, qui avait le lion pour épisème et pour ancêtre mythologique.

M. Élie Berger donne communication à l'Académie de sa notice sur « les aventures de la reine Aliénor ; histoire et légende », qu'il lira dans la séance publique annuelle du 16 novembre.

1. Le texte du rapport de M. Holleaux paraîtra, accompagné de planches, dans un des prochains cahiers du *Bulletin*.

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions qui seront chargées de présenter chacune une liste de candidats à deux places de correspondants, vacantes l'une parmi les correspondants étrangers, et l'autre parmi les correspondants français.

Sont élus :

Membres de la Commission des correspondants étrangers : MM. Weil, Senart, Boissier, Alfred Croiset.

Membres de la Commission des correspondants français : MM. Delisle, Boissier, Héron de Villefosse, Omont.

COMMUNICATION

LETTRE DE M. ALFRED MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE TUNISIE, SUR LES FOUILLES DE BULLA REGIA.

Tunis, le 20 octobre 1906.

Monsieur le Président,

Par deux fois déjà [1], j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie des fouilles que M. le capitaine Benet, du 3e bataillon d'Afrique, poursuit, avec le concours de la Direction des Antiquités, sur l'emplacement de *Bulla Regia*. Au cours des mois de mai, juin et juillet, de nombreuses statues bien conservées, un très curieux collier d'esclave, d'intéressantes inscriptions avaient été exhumées. Les découvertes faites en septembre égalent les premières en importance.

1. Séances du 1er juin et du 10 août.

On se rappelle le plan général de l'édifice : une cour dallée, entourée d'un portique ; en face de l'entrée, toute la largeur du monument est occupée par trois salles, deux petites sur les côtés, une plus vaste au milieu, de forme rectangulaire, plus allongée que profonde. C'est en dégageant l'*area* et le portique qu'on avait mis à jour les effigies et les textes précédemment signalés. Il restait à achever le déblaiement des pièces du fond, qui avait été simplement ébauché ; c'est là que M. Benet a trouvé de nouvelles statues et de nouvelles inscriptions.

La salle centrale donne sur le portique par une large baie que deux colonnes partagent en trois ouvertures. Trois statues colossales y ont été déterrées :

1° La plus grande (haut. 3 mètres ; poids, 2.600 kilos) représente Apollon Citharède debout, le bas du corps enveloppé dans une draperie qui se replie sur le bras gauche ; la jambe gauche, portée en avant, reposant sur une marche. Le bras droit se recourbe au-dessus de la tête, dans un mouvement assez habituel aux images du dieu ; la main est posée sur les cheveux, séparés en deux bandeaux ondulés, avec des boucles qui retombent très bas sur la nuque et sur les épaules de part et d'autre du cou. La main gauche s'appuie sur une cithare que soutient une base rectangulaire. Cette cithare est richement ornementée ; sur la boîte carrée qui servait de résonateur, on voit sculpté un dieu Terme ; sur les montants, d'un côté, Marsyas suspendu à l'arbre, de l'autre, le Barbare, accroupi, en train d'aiguiser son couteau et se préparant à exécuter la vengeance d'Apollon contre le Satyre vaincu [1].

Cette statue, dont seuls le nez et quelques-uns des doigts sont brisés, était couchée en bas d'un piédestal haut de 1 m 78, faisant saillie sur le mur du fond au milieu duquel

1. Sur un des bras de la cithare de l'Apollon Musagète, du Vatican, est figuré un petit Marsyas (Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, art. *Lyra*, III, p. 1442 et fig. 4719), mais sans l'Emouleur.

il se détachait. Un peu en avant de ce socle, il existe une petite base triangulaire ; M. Benet suppose qu'elle a servi à fixer au sol un trépied qui se trouvait ainsi devant la divinité.

De chaque côté de cette petite base, une autre statue (haut. 2 m 40) était étendue près de l'endroit où jadis elle se dressait :

2° A droite en entrant, un Esculape, debout, le haut du torse nu, le bas du corps enveloppé dans une draperie qui recouvre aussi l'épaule, le bras et la main gauches. Dans cette main, le dieu a le bâton autour duquel s'enroule le serpent sacré. Le visage aux cheveux bouclés, à la barbe épaisse, est conforme au type traditionnel. La majeure partie de l'épaule droite, tout le bras droit, le pied gauche ont disparu ; le serpent et le bâton ont aussi beaucoup souffert.

3° Une Cérès faisait pendant à cet Esculape, à gauche. Elle est vêtue du double chiton, serré à la taille par une ceinture, avec un manteau qui retombe sur la poitrine de chaque côté du cou et qui descend assez bas dans le dos. L'attitude du bras indique que de la main gauche, aujourd'hui cassée, la déesse s'appuyait sur un long sceptre ; l'avant-bras droit qui était formé d'un morceau rapporté manque : sans doute la main tendue en avant présentait des épis ou une patère. Sur les cheveux partagés en deux bandeaux ondulés est posé un diadème, que surmonte une lourde natte enserrant la tête [1].

Les textes épigraphiques, découverts par M. Benet pendant ses dernières fouilles, sont tous gravés sur des plaques

1. Comme ensemble, la statue de Bulla Regia rappelle de très près celle qui est reproduite par M. Reinach dans son *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II, p. 239, n° 6. — La tête de la statue a été trouvée détachée du tronc ; elle est brisée en plusieurs morceaux ; j'en ai déjà signalé un (la partie supérieure droite avec les détails de la coiffure) dans une communication à l'Académie du 10 août ; un second fragment a été exhumé depuis (le menton, la bouche, le nez) ; il manque encore le haut du visage à gauche.

de marbre qui ont été brisées en mille morceaux ; il faut pour les recomposer un long travail et de patients efforts que leur teneur justifie et récompense d'ailleurs pleinement. Bon nombre d'entre eux ont été extraits de la terre dans la pièce, de dimensions assez exiguës et sans doute remaniée à une basse époque, qui est située à droite de la salle centrale ; ils semblent y avoir été entassés à dessein, avec des débris de placage et de mosaïque, à un certain moment.

1° Quatre fragments d'une même inscription (lettres : 0 m 067) :

a

Quatre morceaux. Complet en haut. Ligne 2, à gauche, amorce d'un M ; à droite, amorce d'un V.

b

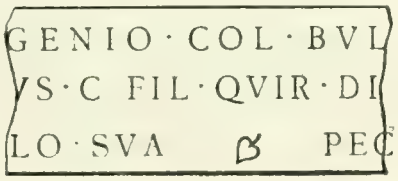

Trois morceaux. Complet en haut et en bas ; la hauteur, qui était celle du texte partout, est 0 m 31 ; la longueur des fragments est de 0 m 70 ; son épaisseur de 0 m 022. Ligne 2, à gauche, fin d'un V ; à droite, la haste suit la cassure. Ligne 3, à droite, le C est brisé.

c

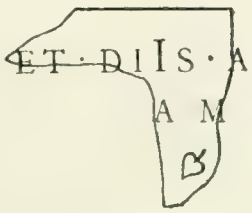

Trois morceaux. Complet en haut. Ligne 1, à gauche, ET endommagé; à droite, amorce d'un A. Ligne 2, à droite, M brisé.

d

Deux morceaux. Complet à droite. Ligne 2, restes d'un I et d'un T.

2° Quatre groupes de morceaux appartenant à une même inscription (lettres : 0 m 12).

a

Trente-trois morceaux. Complet en haut. Ligne 1, l'O initial surtout a souffert; après NI rien n'était gravé et il y a toujours eu un blanc[1].

b

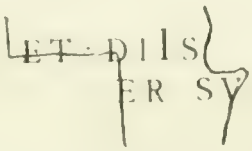

Vingt-trois morceaux. Complet en haut. Ligne 1, le bas de ET D est cassée; la cassure, à la ligne 2, suit à gauche l'E et à droite l'V.

c

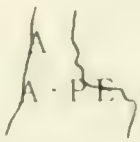

1. J'ai déjà donné le texte de ce fragment dans le *Bullet. arch. du Com. des Trav. hist.*, procès-verbaux de juillet 1906, p. xx. C'est par erreur que j'ai fait figurer avant *ap*OLLINI les lettres DE que je complétais DEo, ces lettres DE n'existent qu'une seule fois et se placent à la seconde ligne, après *Quirina*.

Huit morceaux. Complet en haut. Lignes 1 et 2, à gauche, la cassure suit l'A ; de l'E, à droite, il ne reste que le bas.

d

G

Deux morceaux. Brisé de partout.

a et *b* appartiennent à deux plaques distinctes ; la première commençait avec *Quirina* et finissait avec *De* ; sa longueur était de 1 m 20 ; la deuxième débutait par *et diis* ; il est probable que *c* et *d* se rattachent à cette même table de marbre, qui aurait eu ainsi 1 m 30 de long. La hauteur de ces plaques, aux points où il semble qu'on l'ait reconstituée dans son entier, est de 0 m 55.

D'autres petits débris, dont on ne voit pas bien la place exacte, portent des lettres cassées ; le bas d'un D, un fragment d'V avec, à gauche, un reste insignifiant d'un autre caractère.

Il est évident pour nous que les deux inscriptions n° 1 et n° 2, qui offrent des formules analogues, sont, à peu de chose près, des répliques l'une de l'autre et peuvent servir à se compléter mutuellement. Je les restituerais ainsi :

N° 1.

APOL*lini* GENIO COL BVL*lens. regior.* ET DIIS *Aug. sacrum*
M LIV*ineiVS*[1] C F QVIR DE*xter ob honorem flAMonii sui* PERP
*aedem a so*LO SVA PEC*unia fecit et dedicav*IT

N° 2.

*deo patrio apO*LLINI ET DIIS *Aug sacrum.*
m. livineius c. f. QVIRINA DE*xt*ER SVA PE*cunia fecit.*

1. LIVINVS me semble trop court.

Ce sont les dédicaces à Apollon, considéré comme Génie de la colonie de *Bulla Regia*, et aux Dieux Augustes, d'un sanctuaire construit par un habitant de la ville en l'honneur de son flaminat perpétuel. Cet édifice ne saurait être autre que celui qui a été déblayé par M. Benet : Apollon, sur une base antérieurement exhumée, y était qualifié de *deus patrius*[1] ; la statue de ce dieu, par son emplacement et sa taille, apparaît comme celle de la divinité principale ; une troisième plaque de marbre, venant du même endroit, porte encore son nom, le reste du texte ayant disparu aujourd'hui :

3°

APOLLINI AVG

Haut. 0m 19 ; long. 0m 41 ; épais. 0m 03 ; lettres, 0m 06. Complet à gauche et en haut.

Une pléiade de *Dii Augusti* entourait Apollon : leurs images se dressaient à côté de la sienne, soit dans la salle même (Cérès et Esculape), soit sous le portique (les divinités poliades Saturne et Minerve trouvées précédemment)[2]. Le monument actuellement dégagé est donc bien le temple des protecteurs divins de *Bulla Regia*, au premier rang desquels brillait Apollon.

Il est intéressant de noter que le plan de ce sanctuaire dédié à Apollon, Génie de *Bulla Regia*, rappelle d'assez près l'ordonnance générale du temple consacré au *Genius coloniae* à Timgad[3].

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1906, p. 218, n° 1.

2. L'association du *Genius* d'une ville avec les *Dii Augusti* se rencontre ailleurs, à Lambèse par exemple (*C. I. L.*, VIII, 2611, 2612).

3. Ballu et Cagnat, *Timgad*, p. 305 et suiv. — A Timgad, de nombreuses divinités étaient aussi associées aux honneurs rendus au *Genius Coloniae*.

On a parfois proposé[1] d'assimiler Apollon, et surtout Apollon *deus patrius*, tel qu'il se montre quelquefois sous l'Empire en Afrique, avec un dieu préexistant à l'influence romaine et de le regarder, à l'égal de Saturne, comme un substitut du Baal punique. Si l'on se rallie à cette théorie, la présence de Cérès-Tanit[2] et d'Esculape-Eschmoun auprès de Baal-Apollon dans la cella même du temple s'expliquerait tout naturellement et nous aurions ici, dans une ville d'origine fort ancienne, une survivance curieuse de la triade phénicienne à l'époque romaine.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, remarquons seulement que l'alliance entre Apollon et Esculape n'a rien de surprenant et qu'Esculape est aussi assez souvent uni à Caelestis[3] ou à Cérès[4].

Le temple d'Apollon, génie tutélaire de *Bulla Regia*, devait être un des monuments les plus fréquentés de la ville, un des centres religieux de la cité. Sous ses colonnades, sur l'*area* qui s'étendait en avant de la *cella*, on aimait à ériger les effigies des empereurs, des hauts fonctionnaires de la province, des citoyens illustres, des bienfaiteurs généreux; on y consignait aussi volontiers sur le marbre ou la pierre, sur les bases de ces statues ou sur des plaques commémoratives, le souvenir des grands travaux exécutés dans la colonie, des réfections marquantes ou des embellissements considérables dont tels ou tels monuments avaient été l'objet par les soins de celui-ci ou de celui-là[5]. C'est ainsi que des

1. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 213.

2. Cérès, les Cérès semblent avoir été fort en honneur à *Bulla Regia*, où une *sacerdos publica Cererum* est déjà connue (*C. I. L.*, VIII, 14472).

3. *C. I. L.*, VIII, 16417; cf. L. Poinssot, *Les inscriptions de Thugga* (*Nouv. arch. des miss. scient.*, XIII, p. 338); *C. I. L.*, III, 993 (cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 401).

4. *C. I. L.*, VIII, 14447.

5. On sait que souvent, dans le péribole des Capitoles, on élevait des statues aux bienfaiteurs de la ville et aux magistrats de la province, qui tenaient à la cité par un lien quelconque ou lui avaient rendu service.

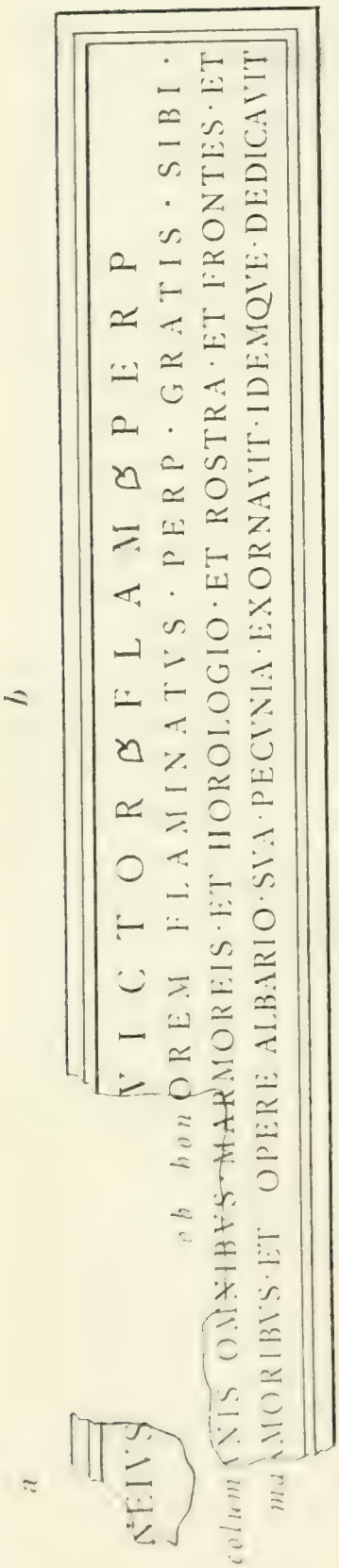

inscriptions, qui ont été découvertes en menus fragments elles aussi dans la pièce à droite de la *cella* centrale et qui paraissent bien provenir du sanctuaire lui-même, nous fournissent des renseignements précieux sur l'histoire édilitaire de *Bulla Regia*.

4° Haut. 0 m 60; long. 1 m 28; épais. 0 m 02; lettres, I : 0 m 09; 2-4 : 0 m 07.

a. Le premier jambage à gauche est sûrement celui d'un N : *Can*NEIVS ou *Livi*NEIVS, nom que nous avons déjà restitué hypothétiquement dans les inscriptions n°s 1 et 2. — L'E et l'S sont endommagés. — Amorces de deux lettres indistinctes sous I et V ayant fait partie de la deuxième ligne.

b. Treize fragments se raccordant. Ligne 2, à gauche, l'O est brisé; FL de FLAMINATVS et surtout ER de PERP sont endommagés fortement. Ligne 3, de NIBVS·MAR, il ne subsiste que le bas; au début, restes d'un M. Ligne 4, à gauche, restes de l'R.

5° Un autre exemplaire, plus mutilé, du même texte, faisant sans doute originairement pendant au premier :

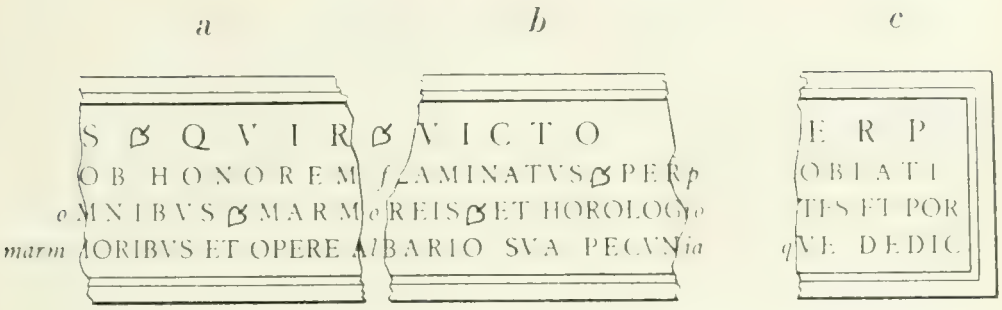

a. Trois fragments. Ligne 1, QVIR endommagé en haut; ligne 4, la cassure suit, à gauche, le dernier jambage du second M de *marmoribus*; l'A à droite est cassé.

b. Quatre fragments. Ligne 2, de l'L de *flam*, on distingue seulement une partie de la barre horizontale; la cassure suit la haste de l'R; ligne 3, on voit le bas de l'I à droite; ligne 4, on discerne, à gauche, la panse inférieure du B et un peu de la boucle supérieure; à droite, l'N est abîmé.

c. Un fragment. Ligne 1, le P final a souffert en haut; ligne 3, la cassure suit la haste du T; il en est de même à la ligne 4, pour le premier jambage de l'V.

En général, dans ces deux inscriptions, les A ne sont pas barrés. — La moulure en haut est presque partout cassée.

Le second texte, malgré ses lacunes, permet de compléter, au moins partiellement, le premier :

.....neius.. filius Quir. Victor flam(en) perp(etuus .....
.... *ob honorem flaminatus perp(etui) gratis sibi oblati* ..... *[colum]nis omnibus marmoreis et horologio, et rostra et frontes et por[ticus* ..... *mar]moribus et opere albario sua pecunia exornavit idemque dedicavit.*

Tous les monuments dont il est question ici, entre autres les rostres, devaient s'élever sur le Forum; aussi peut-être entre *oblati* et *columnis* faut-il restituer *plateam fori*, mais ce ne saurait être qu'une conjecture.

A propos des mots *opere albario* de la dernière ligne, il

convient d'observer, ainsi que l'a fait M. Benet, que, dans le temple d'Apollon, les pierres du mur de la cella étaient rehaussées d'ornements en stuc, aujourd'hui en fort mauvais état ; parmi les quelques motifs encore visibles, on reconnaît une Victoire aux ailes déployées. Le sanctuaire du *Genius coloniae* serait donc peut-être un de ces édifices dont les *frontes* avaient été décorés *opere albario* par ....*neius Victor* et nous serions très portés à croire, bien que ce soit une supposition sans preuves positives, qu'il se dressait sur le Forum.

6° Lettres I : 0 m 18 ; autres : 0 m 065.

a *b* *c* *d*

imp. cae SA*ri divi* I ANTON*ini fil divi ha*DRA*ni*
*nep. divi traja*NI PARTH*ici promp. divi n*ERV*ae*
*abnep. m. aure*LIO ANTON*ino a*VG *Armeni*ACO TRIB
potest ..... imp. ii COS III ·
. . . . . IS ET AEMILIAN*u*S OV..... S · BONA ·
. . . . . A RESTITVE*unt*

a. Une partie seulement des lettres SA est conservée.

b. Neuf fragments. Complet en haut et en bas à droite (haut. 0 m 75). Long. 0 m 95. Ligne 1, la cassure à gauche suit l'I ; N à droite est brisé ; ligne 3, N à droite est brisé ; on discerne au-dessus de l'I de LIA le bas de l'I ou d'un jambage du deuxième N de NINO ; ligne 4, après COS III, un blanc occupe toute la fin de la ligne ; ligne 5, à gauche, amorce d'un V avant S. Le N à droite et une partie de l'A sont anéantis ; ligne 6, sous S, à gauche, haut d'une lettre : un A ou un M ; *restituer* est endommagé au début et à la fin. C'était sans doute le dernier mot du texte, car il n'y avait rien sous S · BONA.

c. Trois morceaux. Ligne 2, haut d'un S, puis probablement QV. . . . S (S du groupe *d*).

d. Trois morceaux. Ligne 1. Il y avait DRA, RI liés : le haut des lettres a disparu ; ligne 2, le haut seul du V existe ; ligne 3, à gauche, A est brisé, le haut de RIB manque. — Complet à droite.

L'inscription est au plus tôt de 164, année où Marc-Aurèle a pris le titre de *Armeniacus ;* elle peut être datée de 164, 165, 166 suivant qu'on adopte le chiffre XVIII, XIX, XX, pour la puissance tribunicienne. Nous ne la croyons pas postérieure à la fin de 166, car cette année-là Marc-Aurèle reçut les titres de *Parthicus Maximus* et de *Medicus* qui ne sont pas relatés ici.

7° Haut. 0 m 78 ; long. 1 m 76 ; épais. variable, 0 m 024-0 m 012 ; lettres : 0 m 010. — Quarante et un fragments.

PRO SALVTE DDNN IMPP DIOCLETIANI·ET
MAXIMIANI AVGG·AEDES·PVBLICAS·VETVS
TATE CONLAPSAS·CAMERIS PICTVRIS ET MARMORI
BVS·L·MVNATIVS SABINVS·V·C·CVRATOR
5 REIPVBLICAE·PECVNIA·PVBLICA·PERFECIT·ET·
DEDI*cavit*.

Ligne 6, du second D et de l'I, il ne reste que le haut.

Ce texte, rappelant des restaurations faites aux *aedes publicae* qui menaçaient ruine sous le règne de Dioclétien et de Maximien, a été gravé au revers d'une autre inscription non moins intéressante ; quand la plaque a été réemployée, elle a été retaillée et une partie des lignes primitives, à gauche, a été volontairement coupée.

8° Lettres, 1 : 0 m 065 ; 2 à 4 : 0 m 06 ; 5 : 0 m 065 ; 6-8 : 0 m 06. Les petites lettres des mots gravés entre la première et la deuxième ligne ont 0 m 015.

pro salute im P ꝏ CAES ꝏ DIVI ꝏ M ꝏ ANTONINI ꝏ PI I ꝏ GERMANICI SARMAT ꝏ FIL ꝏ
DIVI HADR ADNEPOT
divi antonini p II NEPOTIS DIVI ꝏ TRAIANI ꝏ PART ꝏ ABNEP ꝏ DIVI NERVAE ADNEPOT
I septimi severi p II PERTINACIS AVG ꝏ ARABICI ADIABENICI PONT ꝏ MAX ꝏ TRIBVNIC ꝏ
potestate iii I ꝏ COS II ꝏ PP ꝏ ET ꝏ M ꝏ AVRELI ANTONINI CAES ꝏ TOTIVSQ ꝏ DOMVS DIVIN ꝏ
resp. coloniae b VLLENS ꝏ REGIOR ꝏ TEMPLVM ꝏ DIANAE ꝏ COROLLITICAE
quod ex testame NTO SVO MARCIVS ꝏ TERTVLLVS ꝏ C ꝏ M ꝏ V ꝏ ALVMNVS ET PATRO
nus ..... INTER CETERA ꝏ EXIMIAE LIBERALITATIS SVAE ꝏ IN PATRIAM
conlata ex bs.... MIL FIER IVSSIT SVSCEPTA PECVNIA AB HEREDE EIVS PERFECIT

Ligne 3, la cassure à gauche suit la première haste verticale; ligne 4, on voit, à gauche, un reste de la barre droite qui précédait jadis le dernier trait vertical du chiffre *iiii;* nous avons restitué *iii*I, car Caracalla n'a été César qu'en 196, année à la quelle correspond la quatrième puissance tribunicienne de son père; ligne 5, le premier jambage de l'V initial est cassé; ligne 6, l'N du début est un peu endommagé; ligne 7, le jambage initial du N manque; ligne 8, certaines lettres sont cassées en bas (*jussit*, *cunia*). — Date : 196 ap. J.-C.

L'adjectif *corolliticus* = *coralliticus*, qui s'applique ici à Diane n'est pas nouveau; on le trouve déjà sur une inscription de Préneste[1] : « *simulacra duo Spei corolitica* »; sans doute à *Bulla Regia*, la statue de Diane était faite de cette pierre spéciale dont la blancheur égale celle de l'ivoire[2], et

1. *C. I. L.*, XIV, 2853.

2. Cf. ce que dit Pline pour définir le mot *coralliticus* : *Candore proxumo ebori et quadam similitudine* (*N. H.*, XXXVI, 8, 62).

cette particularité avait valu à la déesse son surnom. Apollon était, en général, associé à Diane ; il n'est pas surprenant dès lors de rencontrer un *templum Dianae* dans une ville où Apollon était en si haute faveur. Ce sanctuaire n'était peut-être pas éloigné de celui d'Apollon et on lui a emprunté lors des réparations qui eurent lieu sous Dioclétien et Maximien sa dédicace pour en faire un nouvel usage.

Sur le sens du mot *alumnus* appliqué ici à Marcius Tertullus, cf. de Ruggiero, *Dizion. Epigr.*, I, p. 440, c. 2 : c'est un personnage qui sans doute n'était pas né à *Bulla Regia*, mais y avait été élevé dès son enfance.

Tels sont les premiers résultats donnés par la reconstitution des plaques de marbre que M. le capitaine Benet a mises au jour. D'autres textes promettent d'être aussi pleins d'intérêt ; dès aujourd'hui nous sommes en mesure de signaler des inscriptions honorifiques à Lucius Verus et à Caracallà ; une dédicace commémorant des restaurations au *tabularium* pendant le cours du IVe siècle ; d'autres débris de moindre importance nous ménagent peut-être des surprises.

Par l'exposé que nous avons fait et ces quelques indications sommaires, on peut se rendre compte de quel appoint pour la connaissance de l'ancienne *Bulla Regia* ont été les fouilles de M. Benet ; j'ajouterai qu'elles ont aussi grandement contribué à l'enrichissement du musée du Bardo où toutes les statues et la majeure partie des inscriptions découvertes ont été transportées. Pour exposer les unes et les autres au public, une nouvelle et vaste salle a dû être aménagée au rez-de-chaussée ; son installation est maintenant presque terminée et ainsi tous ces monuments resteront groupés dans un cadre approprié à leur nombre, à leur valeur artistique et documentaire.

Veuillez agréer, etc.

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq a la parole pour présenter, de la part de l'auteur, l'ouvrage suivant : *La bataille d'Aix :* Études critiques sur la campagne de Caius Marius en Provence, par Michel Clerc, professeur à l'Université (Paris-Marseille, MCMVI, 284 pp., in-8°, et 3 cartes) :

« C'est à un problème maintes fois débattu, et d'autant plus difficile à résoudre, que s'est attaqué M. Michel Clerc. Depuis le XVIe siècle, philologues, archéologues, historiens, géographes, topographes, ingénieurs et tacticiens ont accumulé les hypothèses échafaudées en systèmes sur des textes fragmentaires et incohérents, des monuments rattachés au sujet par des anachronismes, des étymologies interprétées à l'aide et à l'appui de légendes d'époque récente, dont la végétation cache les traces oblitérées de l'histoire véritable. M. Clerc s'est mis à l'œuvre avec la ferme résolution de déblayer tout ce fatras, d'opposer à tous les systèmes surchargés de postulats arbitraires des réfutations irréfutables, et, sur cette table rase, de tracer un itinéraire raisonné des Barbares et des Romains, tel qu'on en puisse inférer, avec une vraisemblance approchant de la certitude, le point de rencontre où se heurteront les forces en conflit.

« Pour cela, il ne faut ni récuser les sources antiques, ni accepter les contradictions de détail, mais apprécier la valeur des textes, dont aucun n'est contemporain des événements, en se souvenant que les plus circonstanciés, et au premier chef ceux de Plutarque, sont, suivant toute probabilité, des échos de Tite-Live, lequel n'a jamais vu les lieux et visait plus à l'effet littéraire qu'à la précision technique. M. Clerc en extrait quelques indications générales, concordantes, auxquelles il s'interdit de déroger. Quant aux interprétations de monuments, inscriptions, étymologies locales, il les écarte résolument, et même, sa démonstration faite, il pourchasse encore, dans un chapitre des plus curieux, intitulé *La légende de Marius en Provence* (pp. 217-279), tous ces fantômes sortis de l'imagination populaire et transformés en témoins historiques par la laborieuse crédulité des érudits.

« Je ne saurais en quelques lignes donner une idée de la vigueur et rigueur logique avec laquelle notre auteur refait et disqualifie l'historiographie du sujet. Il vaut mieux résumer la partie positive

de son œuvre. Après les défaites subies par les Romains en Dauphiné (107) et à Orange (105), Marius est chargé (en 104) de barrer le chemin à l'invasion barbare, qui pour le moment a reflué vers le Nord de la Gaule et va redescendre pour forcer les frontières de l'Italie : les Cimbres par le Brenner et la vallée de l'Adige, les Teutons et Ambrons par la vallée du Rhône et la route de la Corniche. Marius attend le retour des Barbares, deux ans durant, dans un poste d'observation placé près du confluent du Rhône et de la Durance, au plateau de Beauregard, qui termine au nord la Montagnette. C'est pour approvisionner ce camp par la voie du fleuve qu'il a fait creuser par ses soldats la *Fossa Mariana*, qui traversait, à courte distance du rivage accru depuis par les alluvions, les bouches obstruées du Rhône. Ambrons et Teutons franchissent la Durance, et, après avoir donné un assaut inutile au camp romain, se dirigent vers Aix en passant au Nord des Alpines. Marius, qui veut non pas les harceler, mais les exterminer en un lieu propice, les suit par une marche parallèle, masqué par les Alpines qu'il contourne au Sud, les laisse passer vers Orgon, et les suit sur leur gauche en se tenant sur les collines qui dominent la plaine arrosée par la Touloubre et l'Arc. Il y a jusqu'ici, dans le tracé, une part d'hypothèse. A partir d'Aix, plus d'hésitation. Les Barbares, s'acheminant vers l'Italie, remontent la vallée de l'Arc et s'engagent dans le cirque que traverse le cours supérieur de la rivière. C'est la souricière où les attend Marius, qui a pris les devants, toujours par les plateaux du Nord, et vient s'embusquer à l'Est près de Pourrières, à la Bastide Blanche, le camp en haut, l'Arc au pied de la pente. Il n'avait pas encore achevé d'établir son camp que s'engage, contre sa volonté, un combat avec les Ambrons, avant-garde des Barbares. Les Ambrons sont écrasés, et pareillement, deux ou trois jours après, les Teutons (oct. ou nov. 102 av. J.-C.).

« Il n'y a pas eu une bataille d'Aix précédant celle de Pourrières ; les deux batailles ont été livrées au même lieu, et c'est pour ne pas dérouter de prime abord l'opinion commune que M. Clerc a intitulé son livre *La bataille d'Aix*. Si le lecteur a pu s'y méprendre au début, il est largement détrompé à la fin. Trois cartes (un peu sommaires et sans échelle) permettent de suivre les démonstrations de M. Clerc, qui a conquis de haute lutte et a chance de garder longtemps le mérite d'avoir dit sur la question le dernier mot. »

M. Delisle a la parole pour présenter, de la part de l'auteur, le *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres*, publié et annoté par M. René Merlet (Chartres, 1896, in-8°) :

« Le cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée, tel que l'a constitué M. Merlet, comprend toutes les chartes de cette abbaye antérieures au commencement du XIVe siècle et un choix des actes postérieurs. Un grand nombre de pièces ont été publiées d'après les originaux des archives d'Eure-et-Loir, et aussi d'après des chartes recueillies dans le cabinet d'un bibliophile, M. Durand. L'éditeur a aussi fait des emprunts à un cartulaire conservé à la Bibliothèque nationale.

« La publication a été judicieusement exécutée; le texte a été correctement établi, les dates sont soigneusement fixées, et beaucoup de notes sont consacrées à l'identification des personnages mentionnés dans les chartes.

« Une notice historique de l'abbaye sert d'introduction au volume, qui sera complété par une table s'appliquant à la fois aux chartes de l'abbaye de Saint-Jean et à celles de la léproserie de Grand-Beaulieu.

« Cette utile publication fait partie de la collection des cartulaires chartrains entreprise sous les auspices du Conseil général d'Eure-et-Loir. »

M. Noël Valois dépose sur le bureau de l'Académie son *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (Paris, 1906, in-8°).

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. B. Haussoullier donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert, son prédécesseur à l'Académie[1].

M. Philippe Berger donne à l'Académie des nouvelles de la mission de M. Slouschz, auxiliaire de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, en Tripolitaine. Il donne lecture d'une lettre de M. Slouschz en date de Carthage, 27 septembre. On peut encore espérer que les fiches et notes de l'explorateur

1 Voir ci-après.

Comptes rendus, novembre 1906, p. 567.

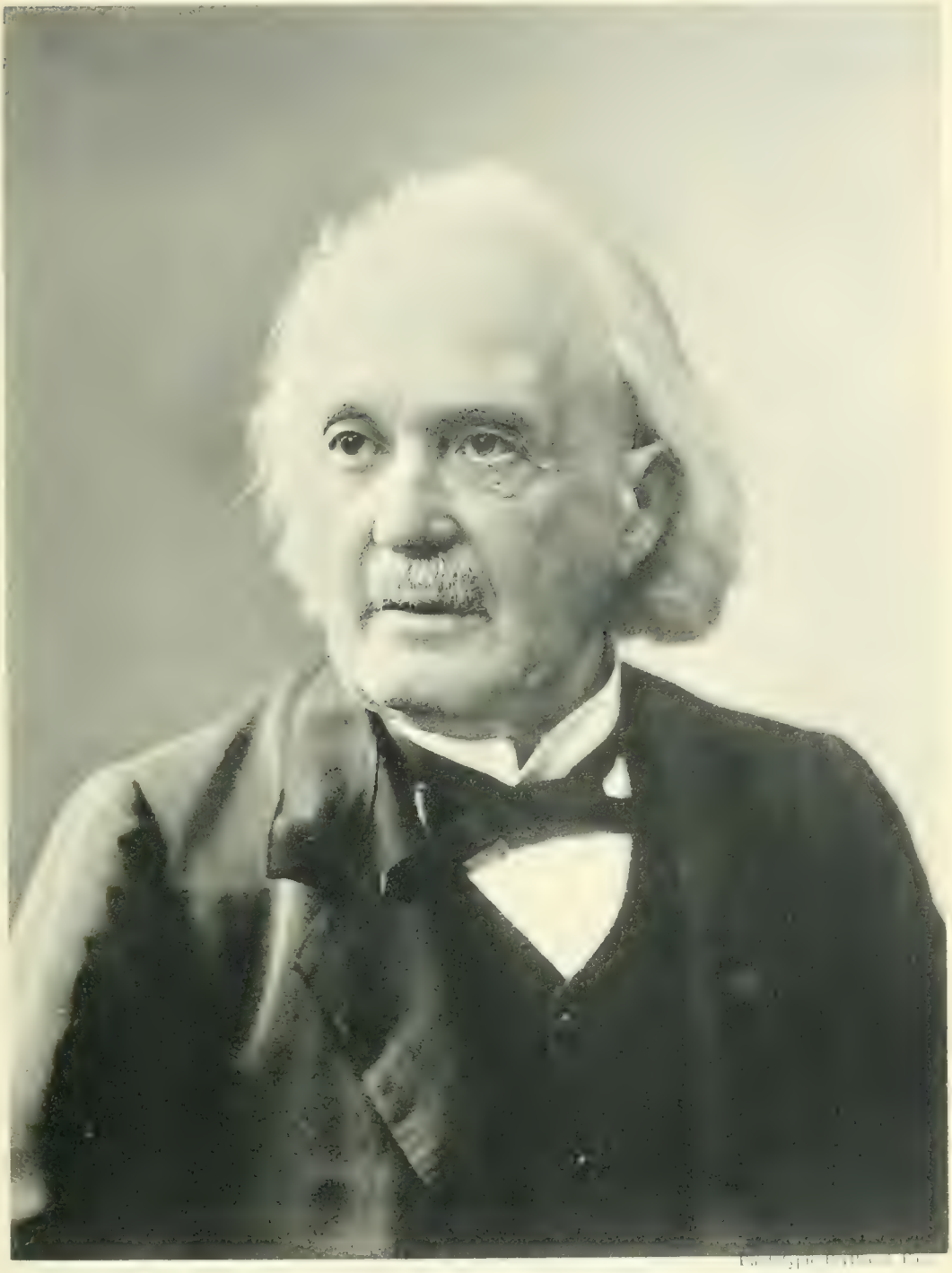

JULES OPPERT

1825-1905

n'ont pas été détruites par l'incendie survenu à Tanger dans l'hôtel où il était descendu.

M. Clermont-Ganneau étudie et explique un groupe de légendes antiques relatives à l'alouette huppée, légendes d'origine orientale dont on suit la trace chez Ésope, Aristophane, Théocrite et, plus tard, dans des documents syriaques. L'une des plus étranges est celle d'après laquelle l'alouette aurait été le premier être créé et aurait enseveli son père dans sa propre tête ; M. Clermont-Ganneau montre qu'elle a pour point de départ la huppe caractéristique qui se dresse sur la tête de l'oiseau [1].

COMMUNICATIONS

NOTICE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE M. JULES OPPERT, LUE PAR M. B. HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1906.

Messieurs,

Mon premier entretien avec M. Jules Oppert m'a laissé un vif souvenir. J'arrivais à Paris, où je venais d'être appelé à l'École des Hautes-Études, quand je reçus un matin sa visite. La tête haute, il entra précipitamment, bruyamment et, après quelques mots d'introduction où l'amour du grec tenait une grande place, il se mit à réciter, déclamer une tirade de Sophocle. Le flot monta pendant de longues minutes, et je n'eus d'autre ressource que de me rappeler à mon tour les vers d'un autre poète grec — un comique celui-là — déclarant qu'il avait l'Ilissus dans le gosier et

1. Voir ci-après.

que sa bouche était une fontaine à douze issues. Quand tout ce bruit se fut apaisé, quand Antigone eut achevé son éloquente protestation et que le masque tragique fut tombé du fin visage que j'observais à loisir, je me trouvai en face d'un collègue venu simplement pour me recommander un candidat à l'École des Hautes-Études ou, plus exactement, pour me détourner d'une candidature qui lui déplaisait fort.

Depuis lors, j'ai revu souvent M. Jules Oppert, d'abord à l'École des Hautes-Études où il venait très régulièrement aux réunions du Conseil. J'ai appris à le connaître dans ces assemblées très vivantes où il sema plus d'une fois la tempête, se livrant, comme partout, et se trahissant tout entier. Je l'ai revu surtout chez lui, dans les dernières années de sa vie, quand je m'étais mis en tête de rétablir, à défaut d'entente cordiale, au moins les apparences de la paix entre lui et l'assyriologue que nous avions, sur son conseil, admis à l'École des Hautes-Études.

Si suivies qu'aient été ces relations, si longtemps qu'aient traîné ces conférences inutiles, je n'en éprouve pas moins un grand embarras à retracer la carrière du savant et la figure de l'homme à qui j'ai le devoir de rendre hommage. La vie du savant s'est écoulée presque tout entière dans un domaine très éloigné du mien, et si je n'avais eu pour m'y guider deux collègues, deux amis, le P. Scheil et M. Joseph Halévy, il m'eût été plus difficile de lui rendre pleine justice. Aussi bien n'est-il pas indifférent que ces deux maîtres se fassent mes collaborateurs et m'aident à redire les mérites d'un savant qui les a si souvent malmenés.

Pour l'homme, sa figure très mobile, sa personnalité très accusée sont restées présentes à l'esprit de tous. Sa manière d'être et de parler, ses bons ou ses mauvais mots, l'imprévu de ses interruptions heureuses ou malheureuses, tout, jusqu'à sa démarche saccadée et son air affairé, lui avait valu une notoriété, presque une popularité dont il avait le souci. On citait ses bons mots surtout, dont quelques-uns

ont passé dans des romans. Il les voulait parfois méchants, mais, quand ils atteignaient le but, ils étaient d'ordinaire plus piquants que blessants : la bizarrerie du ton ou même l'incorrection de la forme aidait à les excuser. Mais ce sont là souvenirs que des confrères se plaisent à rappeler dans les causeries familières de la Bibliothèque de l'Institut : les vrais titres de M. Jules Oppert peuvent être proclamés bien haut.

I

Jules Oppert est né à Hambourg le 9 juillet 1825, de parents israélites. Son père était courtier, et lui-même fut l'aîné d'une famille très nombreuse. C'est à Hambourg, dans l'école bien connue qui a pris la place et le nom d'un ancien couvent de dominicains, le Johanneum, qu'il fit toutes ses classes. Il s'y fit surtout remarquer par son goût pour les mathématiques et pour les longs calculs de l'astronomie : ce fut le premier signe de sa vocation chaldéenne. Plus tard il rappelait avec complaisance ces premiers succès, surtout dans les revues allemandes où il évoquait plus librement les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse. Aussi bien il garda toute sa vie le goût des mathématiques, se montrant tout aussi fier des courts articles et notes qu'il insérait dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences que de ses mémoires d'assyriologie. Les sciences exactes développèrent en lui ce remarquable talent de combinaison qui devait lui rendre de si grands services dans la suite ; elles habituèrent son esprit aux solutions nettes et aux visions claires, elles eurent en somme l'influence la plus profonde sur sa formation intellectuelle.

Pourtant, quand le moment fut venu d'entrer dans une université, Jules Oppert se tourna d'un tout autre côté : il étudia d'abord le droit à l'Université de Heidelberg, où l'entraîna certainement le respect d'une mémoire qui lui était chère.

Tous ceux qui ont rendu visite à Jules Oppert, à Paris, ont remarqué dans son salon un très grand portrait représentant un professeur en robe, debout au milieu d'une salle de cours. Le visiteur qui venait pour la première fois était conduit par le maître de maison devant la respectable image dont le nom lui était aussitôt révélé : le célèbre professeur Édouard Gans, professeur de droit à l'Université de Berlin, oncle de Jules Oppert! Si oublié qu'il soit aujourd'hui, au profit de son rival Savigny, Gans n'en avait pas moins fait grand honneur à sa famille, et son neveu suivit d'abord ses traces. Sa thèse de philosophie, soutenue le 12 décembre 1846 à l'Université de Kiel, avait pour sujet le droit criminel de l'Inde (*De jure Indorum criminali*). Fort de ce titre et aussi de cette parenté, Jules Oppert ne manquera pas d'en tirer parti dans la suite. Les assyriologues les plus autorisés s'entendront plus d'une fois reprocher l'insuffisance de leur instruction juridique ; ils auraient pu répondre, il est vrai, que l'esprit juridique ne souffle pas sur tous les docteurs et qu'il faut, pour s'en prévaloir, autre chose qu'un diplôme ou qu'un portrait.

Le choix du sujet de sa thèse inclinait Jules Oppert vers les études orientales, auxquelles il se donna bientôt tout entier. Dans la même année 1846-1847, il suit à l'Université de Bonn les cours de Lassen et de Freytag et publie son premier livre à Berlin. Avec Lassen il étudie le sanscrit ; avec Freytag, que les hasards de la guerre avaient amené à Paris en 1815 et qui y avait suivi les cours de Sylvestre de Sacy, il apprend l'arabe. Son livre, daté du mois de juillet 1847, avait pour titre : La vocalisation de l'ancienne langue perse (*Das Lautsystem des Altpersischen*). Nous verrons plus loin quelle en était la valeur et par quelle importante découverte Jules Oppert marquait ses débuts.

Il eut, aussitôt après, à prendre un grand parti. L'enseignement public lui était interdit en Allemagne, l'accès de toute carrière publique étant fermé aux juifs. Édouard Gans

lui-même avait dû se convertir au christianisme pour devenir professeur à l'Université de Berlin. Jules Oppert ne suivit pas son exemple et, comme nombre de ses coreligionnaires, il se tourna vers la France, plus libérale et toujours hospitalière, vers Paris qui joignait à ces qualités l'attrait de maîtres incomparables, au premier rang desquels il faut citer Eugène Burnouf.

Au temps où Jules Oppert arrivait à Paris, un de ses compatriotes qui devait, comme lui, atteindre le Collège de France et l'Institut, Salomon Munk, y traçait péniblement son sillon, depuis près de dix ans, à la Bibliothèque Royale. D'un naturel très différent, plus vif, plus remuant que son ancien, Jules Oppert n'avait aucun goût pour la vie silencieuse du bibliothécaire. Il reçut d'ailleurs assez mauvais accueil à la Bibliothèque Royale et, sur les conseils des savants qui s'étaient faits ses patrons, Burnouf, Letronne, de Saulcy, il demanda un poste de professeur d'allemand dans un établissement d'enseignement secondaire. Il lui fallut d'abord subir l'agrégation des langues vivantes et c'est contre ses examinateurs qu'il fit ses premières armes, si j'en crois certaines notes retrouvées au milieu des papiers d'un savant épigraphiste qui sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Paris. Il n'en fut pas moins nommé professeur d'allemand et d'anglais au lycée de Laval le 12 avril 1848. Encore ce poste si modeste lui fut-il disputé par un de ses coreligionnaires, qui portait à une lettre près le même nom que lui et qui réclamait aussi sa place au soleil de France. Jules Oppert en conçut une vive indignation, qui gronda longtemps, même après que l'usurpateur, le pseudo-Smerdis, Opper de Blowitz, fut devenu célèbre sous le nom de sa ville natale. Telle fut son entrée dans l'Université.

Il n'y fit pas un long séjour : du lycée de Laval — où il eut pour collègue Alexandre Bertrand, pour élève Léon Gautier, qu'il devait retrouver plus tard à l'Académie des

inscriptions — il passa en 1850 au lycée de Reims, et le 8 août 1851, l'Assemblée nationale autorisait le Gouvernement à envoyer en Mésopotamie et en Médie une expédition scientifique et artistique, dont Jules Oppert fit partie. Il dit adieu — sans grand regret, je pense, mais aussi sans mauvais souvenirs — aux lycées. Son enseignement lui avait laissé des loisirs qu'il sut mettre à profit, et nous devons dire quels étaient ses titres à l'importante mission dont il était chargé.

II

Au temps où Jules Oppert publiait son mémoire sur la vocalisation de l'ancienne langue perse, la première période de ce qu'on a justement appelé l'âge héroïque des études assyriologiques touchait à sa fin. Des trois systèmes d'écriture cunéiforme qu'avaient fait connaître les inscriptions trilingues de Persépolis, le premier, l'écriture perse, était presque entièrement déchiffré. Il présentait moins de difficultés que les deux autres, à raison de l'origine même de la langue et de sa parenté avec le zend, à raison du nombre peu considérable des caractères et de la simplicité relative des combinaisons, enfin à raison de la présence, reconnue dès 1800, d'un signe de séparation. Aussi les efforts de Grotefend et de Lassen en Allemagne, de Burnouf en France, de Rawlinson et de Hincks en Angleterre avaient-ils été couronnés de succès. Jules Oppert, en 1847, compléta leurs découvertes, en déterminant l'emploi des différents signes affectés à une même consonne pour la formation des diphtongues, en établissant qu'il faut en certains cas, devant certaines consonnes, suppléer un son *n* ou *m* qui n'est pas représenté par un signe. Ainsi rectifié, le tableau de l'alphabet cunéiforme perse fut définitivement acquis à la science : il n'a plus subi de modifications.

Dès son arrivée en France, Jules Oppert s'efforça de faire

connaître les résultats de cet important mémoire. Il en publia en 1848 un résumé dans la *Revue archéologique*, puis, dans le *Journal asiatique*, il donna une série d'articles sur les inscriptions achéménides conçues dans l'idiome des anciens Perses. Ces travaux le désignaient à l'attention de l'Académie des inscriptions qui formait alors le projet d'une exploration en Mésopotamie, autant pour reprendre des recherches qui avaient considérablement enrichi le Musée du Louvre que pour mettre à profit l'ardeur et la compétence déjà éprouvées de Jules Oppert. La République d'alors écoutait volontiers l'Institut national : elle prenait son avis, mais pour le suivre. C'est ainsi que l'Académie des inscriptions eut les honneurs de la séance de l'Assemblée nationale du vendredi 8 août 1851. S'appuyant sur un double rapport de l'Académie et du directeur du Musée, le ministre de l'Intérieur, Léon Faucher, fit voter deux crédits extraordinaires, applicables à des expéditions archéologiques : l'un de 78.000 francs, à savoir 70.000 francs pour l'exploration scientifique et artistique de la Mésopotamie et de la Médie, et 8.000 francs pour la continuation des fouilles de Ninive. La suppression du consulat de Mossoul en 1848 avait suspendu les recherches entreprises par notre consul Botta : Victor Place fut chargé de les reprendre. Le second crédit, de 30.000 francs, était applicable aux travaux de déblaiement du Serapeum de Memphis : il était destiné à Mariette, que Jules Oppert devait trente ans plus tard remplacer à l'Académie des inscriptions.

La mission de Jules Oppert n'a pas été seulement l'une des plus grandes joies de sa vie : elle domine en quelque sorte et elle éclaire toute sa carrière. Il eut la bonne fortune d'avoir pour chef un homme éminent qui s'imposa dès le premier jour à son respect, par l'honorabilité de son caractère, l'étendue de ses connaissances, sa profonde expérience des hommes et des choses de l'Orient musulman : Fulgence Fresnel, ancien consul de France à Djeddah. Je me borne-

rai à rappeler qu'entre autres rêves, Fresnel avait formé le projet de fonder à Bagdad une école archéologique française.

Le plan de la mission avait été tracé par l'Académie des inscriptions et l'objet principal était l'exploration du cours inférieur du Tigre, de la Babylonie inférieure. L'état du pays, peut-être aussi certains projets personnels de Fresnel n'en permirent pas l'exécution. C'est Bagdad que les missionnaires prirent pour quartier général, et c'est aux ruines de Babylone qu'ils résolurent de s'attaquer. Jules Oppert a consacré au récit du voyage et de l'exploration tout un volume, dont la lecture est fort agréable. Il ne s'attarde ni aux spectacles de la nature, ni aux monuments de l'art : ses couchers de soleil et ses clairs de lune — car il s'est cru obligé d'en peindre — sont très rapidement brossés ; il s'intéresse presque exclusivement à la vie si agitée des communautés religieuses, juives et chrétiennes ; il s'efforce de parler l'arabe, dont la prononciation l'ahurit, dit-il ; il parle le persan. De Mossoul, il visite avec Victor Place les fouilles de Khorsabad, avec Rassam les fouilles de Koyoundjik. Son premier entretien avec le colonel Rawlinson fut une assez vive discussion sur l'interprétation des inscriptions achéménides de Béhistoun : à vrai dire, il y fut moins question de l'établissement du texte que de la priorité contestée de certaines explications. Fresnel eut vite fait de rétablir l'accord entre les deux savants, et dans la suite Jules Oppert n'eut qu'à se louer des encouragements et de l'aide que lui donna Rawlinson.

Les fouilles de Babylone, commencées le 15 juillet 1852, ont été l'occupation principale de la mission, et surtout de Jules Oppert. A lire le récit très détaillé qu'il en a donné, à consulter surtout le grand plan de Babylone qu'il a dressé avec l'un de ses collaborateurs, l'architecte Félix Thomas, on serait tenté de croire qu'il a éclairé d'une vive lumière la potographie si difficile de l'énorme cité. Mais Jules

Oppert est un voyant. S'appuyant sur le texte d'Hérodote, pour lequel il a toujours professé une admiration sans bornes, poussé par son amour de la précision et de la netteté, confiant dans ses inductions, il rebâtit en quelque sorte toute la ville de Nabuchodonosor. Voici la fameuse tour de Babel, la grande tour de Borsippa : c'est aujourd'hui le Birs Nimroud. Voici le grand palais où est mort Alexandre. Jules Oppert sait l'itinéraire de la dernière promenade du roi mourant. Pris de fièvre, Alexandre se fait transporter au delà de l'Euphrate dans les jardins suspendus, c'est-à-dire au tell Amran Ibn Ali ; il y passe la nuit dans une galerie voûtée, puis revient mourir au palais, c'est-à-dire à El Kasr. La solution de tous ces problèmes topographiques remplit d'aise Jules Oppert : il s'attache à tous les résultats de ses recherches, il les expose avec sérénité, il les maintient avec passion ; la même conviction l'anime en 1865 dans un discours prononcé devant l'Académie impériale de Reims, en 1904 dans un article de la *Zukunft*. Les archéologues montrent aujourd'hui plus de prudence et d'hésitation, et les savants allemands qui ont repris à El Kasr et à Amran Ibn Ali les fouilles de 1852 n'ont encore émis qu'un très petit nombre d'affirmations : ils nous ont appris cependant, en 1900, que le tell Amran Ibn Ali marque l'emplacement du temple Esagila et qu'ils y ont retrouvé la voie des processions qui se célébraient en l'honneur du dieu Marduk.

Jules Oppert revint à Paris au mois de juillet 1854, « comme Ulysse, dit-il, seul, sans les amis avec lesquels j'étais parti pour l'Asie ». Fresnel était resté à Bagdad où il mourut l'année d'après, non sans avoir eu la douleur — vivement ressentie par son compagnon — d'apprendre que toutes les antiquités recueillies dans leurs fouilles avaient été englouties par le Tigre. Le Musée du Louvre ne profita pas de leurs découvertes.

Du retour à Paris date la période la plus féconde, la plus

brillante, la plus glorieuse de toute la carrière de Jules Oppert : celle du déchiffrement de l'écriture assyro-babylonienne, la troisième des écritures cunéiformes révélées par les inscriptions trilingues achéménides. J'ai dit quels services il avait rendus à l'étude de la première. Ses travaux sur la seconde, ses hypothèses sur l'origine de la langue « médique », ses étymologies « touraniennes » de certains noms propres ont été vivement combattus, et le nom donné aujourd'hui à la langue des inscriptions achéménides du second système n'est pas celui qu'avait proposé Jules Oppert. On n'y reconnaît plus la langue médique et on l'appelle aujourd'hui la langue anzanite ou la langue susienne.

Tout au contraire, les études assyriennes de Jules Oppert restent son œuvre capitale. Non qu'il soit aisé de déterminer exactement et de mesurer en quelque sorte la part qui lui revient dans le déchiffrement de l'assyrien. Il y avait près d'un demi-siècle, en 1855, que les Grotefend, les Hincks, les de Saulcy, les Rawlinson faisaient découvertes sur découvertes et en revendiquaient l'honneur. L'origine sémitique de la langue assyrienne, le double caractère de l'écriture en partie idéographique, en partie phonétique, le principe du syllabisme, la polyphonie, des signes avaient été déjà plus ou moins nettement entrevus ou démontrés avant Jules Oppert. Il reconnaît lui-même que Rawlinson, dans ses entretiens de Bagdad, l'avait convaincu de l'existence de la polyphonie, « que j'avais contestée au commencement, dit-il, le plus que je pouvais ; mais je finis par me rendre à l'évidence ». Mais si encourageants que fussent tous ces résultats, si vifs que fussent tous ces traits de lumière, on gardait l'impression que le jour ne se levait pas sur l'assyriologie. Jules Oppert rassembla toutes ces découvertes, les corrigea, les creusa, les étendit dans tous les sens et le premier il sut en tirer une méthode de déchiffrement. Il s'est plu, dans un article que je citerai plus loin, à dénombrer les faits philologiques nouveaux contenus dans

son *Expédition de Mésopotamie* et dans ses *Études assyriennes* : 6.500 dans l'une, 1.800 dans les autres ; total 8.300, qu'il réduit à 6.300 en tenant compte des répétitions et des erreurs. Calculs inutiles et qui font presque sourire aujourd'hui. Ce qu'il a jeté dans la balance, ce sont d'incomparables qualités de pénétration et de sagacité, c'est son audace même, sa volonté d'aboutir, sa foi dans le succès final. Il faut redire les principales étapes de cette campagne de sept ans, qui de 1856 à 1863 le mène au triomphe, c'est-à-dire à la reconnaissance solennelle de l'exactitude de ses déchiffrements.

En 1856, il adresse au ministre de l'Instruction publique, H. Fortoul, un rapport sur la mission en Angleterre, qui lui avait été confiée l'année d'avant. Il avait été chargé d'étudier les monuments assyriens conservés au Musée Britannique, et ses fouilles dans les armoires remplies des tablettes retrouvées par Layard et Rassam furent singulièrement fructueuses. Il s'attacha en effet à une série de tablettes, divisées d'ordinaire en trois colonnes dont celle du milieu contient le signe à expliquer, celle de gauche les valeurs syllabiques, celle de droite les valeurs idéographiques exprimées par les mots assyriens correspondants. Ces documents précieux, qui provenaient de la bibliothèque d'Assurbanipal, sont aujourd'hui connus sous le nom de syllabaires. Jules Oppert fut le premier à en tirer parti. Les syllabaires assyriens n'eurent pas seulement l'avantage de confirmer le principe de la polyphonie, en attribuant aux signes exactement les mêmes valeurs multiples relevées dans les textes ; ils fournirent des valeurs nouvelles, ils donnèrent l'explication phonétique d'un grand nombre d'idéogrammes, ils étendirent singulièrement la connaissance de la grammaire assyrienne. Jules Oppert avait le droit, après toutes ces découvertes, d'intituler une série d'articles : *Premiers déchiffrements de la langue cunéiforme d'après les grammaires et les dictionnaires de la bibliothèque de Sardanapale.*

L'année d'après, en 1857, Jules Oppert, empressé d'appliquer sa méthode, publiait dans le *Journal asiatique* le premier fascicule de ses *Études assyriennes*, renfermant l'inscription de Borsippa relative à la restauration de la Tour des langues par Nabuchodonosor. Le premier il soumettait au monde savant le déchiffrement, l'analyse grammaticale et l'interprétation d'une inscription unilingue. L'effort était considérable et lui fit le plus grand honneur. Cependant l'incertitude, le doute, les préventions même subsistaient, surtout en France, contre ces recherches difficiles : la nouveauté, l'étrangeté même de certains faits semblaient encourager la résistance des sémitisants les plus autorisés. Les assyriologues s'ingénièrent et, sur la proposition de l'un d'eux, Fox Talbot, la Société royale asiatique de Londres organisa une sorte de composition en version assyrienne, à laquelle prit part Jules Oppert. Le texte choisi fut un cylindre au nom de Téglath Phalasar ; les savants admis à concourir furent, avec Jules Oppert, Rawlinson, Hincks et Talbot ; au nombre des examinateurs, qui n'avaient guère qu'à rapprocher les quatre copies, se trouvait l'historien Grote. Procès-verbal fut dressé et le rapport, publié en 1857, renferma les quatre versions. L'épreuve avait été concluante : l'accord était si constant sur la valeur des signes, si fréquent sur le sens des mots qu'il était impossible de mettre en doute l'importance des progrès accomplis.

Jules Oppert employa l'année 1858 presque tout entière à rédiger un volume de son *Expédition scientifique en Mésopotamie*. Remettant à plus tard la relation du voyage, qui devait remplir le premier, comprenant qu'il avait « tout d'abord à résoudre la question fondamentale de la solidité même des bases du déchiffrement », il prit le parti de faire paraître le second volume avant le premier.

Ce second volume, dont la première livraison parut en 1858, avec l'approbation d'une commission qui comprenait,

entre autres savants, Mohl, de Saulcy et de Longpérier, est daté de 1859. Il avait pour titre : *Déchiffrement des inscriptions cunéiformes.* C'est le premier traité systématique sur la matière. Après une courte introduction, où Jules Oppert s'efforce de rendre justice à ses devanciers — surtout au hanovrien Grotefend, qu'il rattache on ne sait trop comment à la ville de Hambourg, — il divise nettement son travail en trois livres. Le premier, le plus important, traite des signes de l'écriture *anarienne* ; c'est le nom qu'il donne au second et au troisième système d'écriture des inscriptions trilingues, par opposition à l'écriture arienne que représente le système cunéiforme perse. Les bases du déchiffrement sont fournies par les quatre-vingt-dix noms propres contenus dans les inscriptions assyriennes des Achéménides. Pour les signes étrangers aux noms propres, Jules Oppert tire de l'observation des faits un certain nombre de règles et de principes qu'il pose avec précision. Par exemple, puisqu'il n'existe pas dans l'écriture anarienne de caractères homophones, il en résulte qu'une fois la valeur d'un caractère fixée, on est assuré qu'un autre ne peut pas avoir cette même valeur. On peut donc arriver au déchiffrement par voie d'exclusion. De même, l'origine sémitique de la langue assyrienne étant démontrée, on ne doit chercher dans les formes verbales que celles qui sont d'accord avec la grammaire sémitique : c'est le déchiffrement par nécessité philologique. De longs chapitres sur la polyphonie, sur les idéogrammes, sur le complément phonétique, — des listes de signes avec leurs valeurs syllabiques et leurs valeurs idéographiques terminent ce traité de déchiffrement. Jules Oppert insiste sur le principe du complément phonétique, qu'il a reconnu le premier et qu'il pose en ces termes : Quand un signe idéographique a plusieurs significations, les Assyriens ajoutent comme complément, pour l'intelligence du lecteur, la lettre qui devrait finir le mot s'il était écrit en syllabes. Je laisse de côté

d'importants chapitres sur l'origine de l'écriture anarienne, dont il me faudra parler plus loin, et je passe sous silence les livres II et III consacrés à l'explication de textes. L'effort principal de Jules Oppert a porté sur le premier livre, véritable monument qu'il pouvait opposer avec orgueil aux essais et aux « œuvres fragmentaires » de ses rivaux.

Rendant hommage au traité de Jules Oppert dans un de ces substantiels rapports qu'il lisait chaque année à la Société asiatique, Jules Mohl, toujours bien informé, prévoyait qu' « un travail sur une matière si neuve, si épineuse et si importante » produirait des critiques et des doutes, et, dès le mois de mars 1859, l'un de ses confrères à l'Académie des inscriptions, l'auteur de l'*Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, consacrait plusieurs articles du *Journal des Savants* à la critique du système de déchiffrement proposé par Jules Oppert. La réponse parut aussitôt dans la *Revue orientale et américaine*. C'est le meilleur article de polémique qu'ait jamais signé Jules Oppert : jamais il ne s'est montré plus solide, plus pressant, plus fort. Sa verve, contenue par le respect que lui inspire un membre de l'Institut, n'abandonne aucun de ses droits : il raille vivement l'attitude pyrrhonienne et le malaise sceptique de son illustre contradicteur, il fait justice des arguments de sentiment, il leur oppose des faits, prenant même — nous l'avons vu plus haut — la peine inutile de les compter.

L'année suivante, en 1860, Jules Oppert publiait le premier les *Éléments de la grammaire assyrienne*. « J'ai l'espoir, disait-il dans l'avertissement, que cet essai convaincra les hommes versés dans les langues sémitiques de l'exactitude irréfragable du déchiffrement, comme il leur fera entrevoir la méthode rigoureuse appliquée dans l'analyse des formes assyriennes. »

Quelques années plus tard, en 1863, dans le commen-

taire philologique de la grande inscription du palais de Khorsabad, il corrige, complète et défend sa grammaire, la première et pendant de longues années la seule. Pour la première fois il s'était adjoint un collaborateur, alors juge au tribunal de Lisieux, Joachim Menant. Mais Jules Oppert voulait d'autres alliés. Dans sa réplique à Renan, il lui disait sans détour : « Membre de l'Institut, M. Renan pourrait deviner quels sont les hommes dont je désire avant tout avoir l'approbation. » Il l'obtint en 1863 : dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le jeudi 14 août, l'Institut de France, présidé par Paulin Paris, décerna à Jules Oppert le prix biennal offert par l'empereur. Grande et débordante fut la joie du savant, qui signe désormais ses requêtes : lauréat impérial de l'Institut ; plus grand encore le service rendu à la science, et quelques années plus tard, rappelant cette consécration solennelle, Rawlinson pouvait dire : « L'assyriologie fut désormais admise et reconnue dans le cercle des sciences de l'Orient. »

III

Jules Oppert a, dès le début de sa carrière, donné le meilleur de son temps à l'assyriologie, mais les nécessités de l'enseignement d'abord, puis ses goûts mêmes l'ont porté vers d'autres études et lui ont inspiré d'autres travaux.

Au retour de sa mission scientifique en Angleterre, il fut chargé d'un cours élémentaire de sanscrit près la Bibliothèque impériale, où se tenait alors l'École des langues orientales vivantes, et le 17 décembre 1857, il prononçait le discours d'ouverture. Eugène Burnouf, auquel il rend hommage dès les premiers mots, n'avait pas encore été remplacé au Collège de France : « Placé auprès de l'École des langues orientales vivantes, dit Jules Oppert, je n'ai pas à redouter la comparaison avec un devancier tel que lui. » Le

discours avait pour sujet des *Considérations générales sur la philologie comparée des langues indo-européennes*. On devine la libre allure de cette leçon où il est parlé de l'insurrection indienne qui venait d'éclater, de Cuvier, des idiomes sémitiques, — où la langue sanscrite est baptisée tante de nos idiomes modernes et non mère. Mais nous nous garderons de juger l'enseignement de Jules Oppert sur ce premier discours. Il a été fécond, puisqu'il en est sorti une *Grammaire sanscrite*, publiée en 1859 à Paris et à Berlin, et qui a eu l'honneur d'une seconde édition en 1864; il a contribué, en même temps que celui d'Eugène Burnouf, à ranimer en France le goût des lettres indiennes.

En 1864, Jules Oppert s'efforce de changer le titre de son cours. Il veut en faire un *Cours de philologie comparée des langues indo-européennes*. Son discours d'ouverture, prononcé le 27 décembre 1864, fut inséré au *Moniteur universel*. Rappelons qu'en la même année, quelques jours auparavant, l'un de nos confrères avait inauguré au Collège de France l'enseignement de la grammaire comparée.

Jules Oppert ne devint que quelques années plus tard le collègue de M. Michel Bréal. En décembre 1868, il joignit au cours élémentaire de sanscrit un cours de philologie et archéologie assyriennes, qu'il professa d'abord près la Bibliothèque, puis près le Collège de France (14 janvier 1869), après que l'Ecole des langues orientales y eut reçu l'hospitalité dans les derniers jours de 1868. Le 1er janvier 1874, une chaire de philologie et archéologie assyriennes était enfin créée au Collège de France et Jules Oppert y fut appelé.

En même temps qu'il enseignait le sanscrit ou la philologie comparée, Jules Oppert collaborait à de nombreuses revues scientifiques. Les études bibliques, surtout les problèmes de chronologie biblique, ont toujours eu beaucoup d'attrait pour lui et il leur a consacré un très grand nombre d'articles ou de mémoires. L'assyriologie, loin de l'en

écarter, le ramena constamment à ces problèmes de chronologie comparée, dont la solution lui semblait facilitée par ses recherches mathématiques et astronomiques. Je citerai le très intéressant *Commentaire historique et philologique du Livre d'Esther d'après la lecture des inscriptions perses* (1864), *Le Livre de Judith* (1865), *Salomon et ses successeurs. Solution d'un problème chronologique* (1877), *La chronologie de la Genèse* (1878). La plupart de ces mémoires ont paru dans un recueil où l'on est surpris, au premier abord, de rencontrer le nom de Jules Oppert, les *Annales de philosophie chrétienne*. Comment fut-il attiré vers cette revue catholique, qui se proposait de « défendre la religion par la science » et dont les fondateurs avaient l'ambition de « se trouver les premiers sur le champ des découvertes modernes pour en faire hommage à la religion » ? C'est, à n'en pas douter, la commune défense de la Bible et de la chronologie biblique qui a rapproché ces militants si différents d'esprit et de traditions. Dans la leçon d'ouverture du cours de philologie comparée, il rappelait que les nombreuses inscriptions, retrouvées à Babylone et à Ninive, « concourent, dans leur sphère, à la vérification des données contenues dans la Bible », et deux ans plus tôt, en 1862, dans un important article des *Annales de philosophie chrétienne* intitulé : *Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les Fastes de Ninive*, il avait consacré un long chapitre à la défense de la chronologie biblique. Même préoccupation dans un article de la *Revue archéologique*, paru en 1868 : *La chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*.

Que restera-t-il de tant d'efforts et de calculs ? Il ne semble pas que Jules Oppert ait réussi à concilier la chronologie biblique et la chronologie assyrienne. Ses tableaux ne sont pas tenus pour exacts aujourd'hui, mais il garde le mérite d'être entré le premier dans cette voie difficile, où les progrès sont si lents. Pour lui, fidèle à ses habitudes et

toujours confiant dans les résultats de ses recherches, il les a maintenus contre tous. Longtemps après la publication de son livre sur Salomon, dans un article dont le titre, emprunté au Nouveau Testament, est une menace : *Noli me tangere*, il déclarait qu'il maintenait encore toutes les conclusions de ce livre, vieux de vingt ans, et fournissait une démonstration mathématique de l'exactitude de la chronologie biblique. L'article est de 1897 : il date par conséquent de la dernière période de la vie de Jules Oppert, de celle qu'il me reste à retracer.

IV

L'année 1874 fait époque dans la carrière de Jules Oppert. Il entre au Collège de France, il y est le premier titulaire de la première chaire d'assyriologie qui ait été créée en France. Les honneurs se font désormais plus nombreux, en France et à l'étranger. Soit qu'ils viennent d'eux-mêmes, soit que Jules Oppert doive les solliciter et les attendre plus ou moins patiemment, il leur fait à tous bon accueil, il en ressent une joie également vive. C'est de son élection à l'Institut de France qu'il fut le plus fier. « Je suis venu, disait-il en 1857 — quand le succès de ses deux missions lui donnait encore plus de confiance dans l'avenir — je suis venu chercher trois choses en France : une chaire, un lit et un fauteuil ». Il s'y était marié depuis longtemps (1870) et depuis longtemps il était en possession de la chaire, quand l'Académie des inscriptions lui donna le fauteuil. Elle le lui fit longtemps attendre. C'est en effet en 1863 que « le premier corps savant du monde avait, par un vote solennel, proclamé la réalité de nos déchiffrements » ; c'est le 18 mars 1881 qu'il fut élu en remplacement de Mariette. Je ne me serais pas permis de rapprocher ces deux dates, fort éloignées l'une de l'autre, si Jules Oppert ne s'y était plu lui-

même. Il manquait rarement, quand un candidat lui faisait visite, de lui prêcher la patience et de citer son propre exemple : le dénombrement épique de ses tentatives malheureuses causait à celui-ci plus de trouble qu'il ne lui donnait de courage. Président de l'Académie en 1891, il n'eut en son année aucun candidat à recevoir, il n'eut à faire l'éloge d'aucun de ses confrères : il s'en félicitait au début du discours qu'il prononça dans la séance publique annuelle et qu'il termina par un hommage aux civilisations classiques. Entre temps, le 19 janvier 1883, il avait été nommé, à l'Ecole des Hautes-Études, directeur d'études pour la philologie et les antiquités assyriennes ; il est vrai qu'en notre École un directeur d'études qui n'enseigne pas ne dirige rien du tout : or Jules Oppert n'y a jamais enseigné.

L'étranger ne se montra pas moins empressé que la France à reconnaître les éminents services de Jules Oppert. Il avait gardé lui-même trop d'attaches avec son pays natal, trop de relations avec les universités où il avait fait ses études, pour ne pas se montrer soucieux d'affirmer ses droits et ses titres en Allemagne et aussi en Angleterre, en anglais et en allemand. Dès le mois d'août 1856 — il n'a raconté la chose qu'en 1903 dans un journal viennois —, au retour de l'expédition de Mésopotamie, il avait été appelé au château de Sans-Souci par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV et présenté par Alexandre de Humboldt. Jules Oppert lui montra le plan de Babylone et trouva le roi merveilleusement informé. Il est vrai qu'il n'adresse tant d'éloges au roi de Prusse que pour attaquer plus violemment un assyriologue allemand, qui faisait partie de la mission allemande envoyée à Babylone, l'auteur des conférences au titre retentissant de *Bibel und Babel*. Jules Oppert fut aussi en relations avec le shah de Perse : en 1900, lors de l'Exposition universelle, il annonça au successeur des Achéménides qu'il venait de retrouver sur

une plaque de marbre le nom d'un de ses prédécesseurs, le roi Sogdien, fils d'Artaxerxès I. Sogdien fut présenté à l'Académie et n'y a pas fait bonne impression.

Ce n'étaient là que des relations d'apparat. Jules Oppert en entretint d'autres, plus suivies et plus utiles, avec les savants étrangers. En 1869, par exemple, il était à Kiel et prenait la parole au 27e Congrès des philologues et professeurs allemands, mais c'est aux congrès internationaux des Orientalistes qu'il se montra le plus assidu. A partir de l'année 1873, date du premier congrès qui se tint à Paris, on le vit dans toutes les grandes capitales de l'Europe. Jamais l'Académie des inscriptions n'eut de délégué plus zélé, plus empressé à faire valoir son titre et à le proclamer partout, plus obstiné à se montrer au premier rang. On l'accueillait avec le respect dû au dernier représentant de l'âge héroïque ; on s'inclinait devant le contemporain des Rawlinson et des Hincks, devant le savant à l'esprit pénétrant, devant l'homme à la volonté tenace qui avait triomphé de tant d'obstacles. Jules Oppert ne s'en tenait pas à ces hommages. Il se considérait, au milieu de ses collègues plus jeunes, comme investi d'une fonction : il faisait en quelque sorte la police de l'assyriologie, il dénonçait les plagiaires ou ceux qu'il prenait pour tels, surtout il maintenait ses traductions, ses interprétations, ses opinions. Il eût volontiers accepté comme devise : « Je maintiendrai ».

L'Université de Kiel, qui lui avait conféré le diplôme de docteur en philosophie, célébra solennellement le cinquantième anniversaire de la collation, au mois d'avril 1897. Le diplôme fut renouvelé en un latin magnifique et pourtant intelligible.

Rappelons enfin que Jules Oppert faisait partie de presque toutes les académies étrangères, l'Académie des sciences de Berlin, les Académies de Vienne, Saint-Pétersbourg, Madrid, Bruxelles, Turin, etc.

L'année 1874 n'a pas seulement fait époque dans la carrière de Jules Oppert, mais aussi dans l'histoire de l'assyriologie : de 1874 date « la question sumérienne ». Dès son entrée au Collège de France, Jules Oppert a vu se dresser devant lui la théorie la plus troublante, la plus contraire à ses convictions, et nous allons voir qu'il resta fidèle à sa devise.

Le problème de l'origine de l'écriture cunéiforme avait attiré de bonne heure l'attention des fondateurs de l'assyriologie, et Jules Oppert se plaisait à rappeler qu'il l'avait résolu le 20 octobre 1854 dans un article de l'*Athénæum français*. A dire vrai, Hincks, Rawlinson et Jules Oppert étaient arrivés, indépendamment les uns des autres, au même résultat, à savoir que l'écriture cunéiforme n'avait pas été inventée par un peuple sémite. Quels en étaient les inventeurs? d'où venaient-ils, et quel nom convient-il de leur donner? Jules Oppert a répondu à toutes ces questions et voici, résumé à grands traits, le tableau qu'il a tracé de ces migrations et transformations qui remontent à l'antiquité la plus reculée. Antérieurement au VIe millenium avant l'ère chrétienne, un peuple allié aux races ougriennes et tartares descendait de la Haute-Asie, traversait les pays de l'Aral et de la Médie, et s'établissait dans la Mésopotamie. L'écriture qu'il créa se composait d'abord d'images qu'il défigura peu à peu et dont les traits sont devenus les caractères cunéiformes. Sa langue est apparentée aux langues altaïques. Différents noms ont été proposés pour ce peuple; celui que lui a donné Jules Oppert en 1869 lui est resté : le peuple sumérien. Ce nom est tiré des textes assyriens, où les rois de Ninive et de Babylone s'intitulent rois de Sumer et d'Accad. Accad désigne la haute Chaldée, où est située Babylone; la langue accadienne ne diffère pas de la langue assyrienne : c'est un idiome sémitique. Sumer désigne le bas pays; la langue sumérienne est la langue sacrée, l'idiome touranien.

Vers le VIe millenium avant l'ère chrétienne, des tribus sémitiques, venant de la presqu'île arabique, s'établirent dans la Mésopotamie qu'occupaient les Sumers. Les conquérants sémites (les Babyloniens), pour plus de clarté empruntèrent à ceux-ci leur écriture et l'adaptèrent à leur langue. Ils conservèrent les idéogrammes qu'ils prononcèrent d'après leur propre idiome, mais ils leur maintinrent la valeur phonétique sumérienne. L'image de l'œil, par exemple, était prononcée en babylonien *inu* quand elle exprimait cet organe et elle avait, entre autres valeurs phonétiques, celle de *si*. Fort heureusement pour les assyriologues, les Babyloniens ont pris la peine de composer des syllabaires et aussi de traduire nombre de textes sumériens.

L'accord des assyriologues s'était fait sans trop de peine sur ces solutions lentement acquises, et que Jules Oppert revendiquait à bon droit comme siennes. M. Joseph Halévy vint tout à coup troubler leur quiétude. Sa thèse, depuis longtemps annoncée, éclata en 1874. Elle peut être résumée en quelques mots : il n'y a ni langue sumérienne, ni peuple sumérien. Le peuple sumérien n'a laissé aucune trace ni dans l'histoire de Babylone, ni dans l'histoire des peuples voisins. La langue sumérienne n'existe pas. Il n'y a pas une inscription dite sumérienne qui n'ait été rédigée par un scribe babylonien sémitique : les prétendus textes sumériens sont des textes sémitiques et assyriens rédigés dans « un jargon artificiel, né du système idéographique », et qui n'était en usage que dans le cercle restreint des lettrés et des magiciens. La prétendue langue sumérienne se résout en une allographie, en un système hiératique d'écriture sémitique. L'écriture cunéiforme est d'invention sémitique.

Telle était la thèse. Le sémitisant qui la présentait et qui depuis plus de trente ans la remanie, la corrige, la soutient, ne pouvait guère compter que sur lui pour la faire valoir. Vivant solitaire, et confiné dans l'enseignement de l'éthio-

pien, il donne le meilleur de son temps à l'assyriologie, et n'ayant pu l'enseigner à l'École des Hautes-Études, il l'enseigne dans sa chambre, j'allais dire dans sa cellule. Savant loyal, maître désintéressé, il a tenu tête à tous ses contradicteurs, qui ne lui ont ménagé ni les railleries, ni les injures : aussi bien sa langue, souvent barbare, sait se faire violente avec les violents.

Jules Oppert l'a vivement attaqué. M. Halévy avait d'abord critiqué « le roman préhistorique des sumériste », et demandé, par exemple, ce qu'était devenu ce peuple des Sumers, disparu « comme une bouchée de pain ». Jules Oppert écarte, sans les entendre, tous ces « arguments théologiques, philosophiques, juridiques, mythologiques, historiques, préhistoriques, géographiques, ethnologiques, paléographiques, archéologiques et artistiques ». Ce n'étaient d'ailleurs, dans la pensée de M. Halévy, que des preuves négatives à l'appui de sa thèse. Il discute les preuves positives, tirées de l'origine sémitique d'un grand nombre de mots prétendus sumériens, fondées sur des faits de grammaire et de syntaxe et sur la conformité du génie linguistique.

Je ne m'engagerai pas dans le récit de cette querelle. Depuis qu'en 1898 M. P. H. Weisbach en a raconté la première période, depuis qu'en 1904 M. Charles Fossey lui a consacré plusieurs chapitres de son *Manuel d'assyriologie*, la littérature sumérologique s'est enrichie de nombreux mémoires. Les derniers sont d'un ton plus calme, et, si difficile à suivre que soit la longue correspondance engagée dans la *Revue sémitique* entre le Professeur Brunnow et M. Halévy, elle a vraisemblablement plus de chances d'arriver à des résultats positifs, après des concessions réciproques.

Quelque solution que doive recevoir la question sumérienne, il faut reconnaître qu'elle a exercé sur la fin de la carrière de Jules Oppert une influence fâcheuse. Elle a

d'abord nui grandement à son enseignement du Collège de France. Elle l'a encombré, elle l'a étouffé, réapparaissant constamment, toujours sous le nom cent fois prononcé, cent fois raillé, du maître que nous savons. En prolongeant ainsi ce duel, Jules Oppert a presque frappé son cours de stérilité; en se laissant aller à de trop faciles attaques, il a perdu l'habitude de la bienveillance, indispensable à qui veut fonder une école et grouper autour de soi des disciples. Lui-même a plusieurs fois parlé de ses disciples. Corrigeant en 1880 une traduction qu'il avait donnée en 1865, il écrivait: « Ces erreurs n'ont pas été corrigées par nos disciples, ce qui du reste, nous le constatons à regret, a eu lieu trop rarement. Tout au plus ont-ils ajouté à nos erreurs des fautes nouvelles, et ont-ils changé ce qui y était bon en version mauvaise. » Quelques années plus tard, en 1893, s'adressant à ses « successeurs de l'heure actuelle, plus ou moins jeunes », il leur reprochait de « s'imaginer qu'ils doivent tout à eux-mêmes », de « s'exagérer leurs progrès et de taire bruyamment jusqu'aux noms de leurs prédécesseurs ». Plus tard encore, en 1904, il porte des accusations de plagiat, simple, double ou triple, car il distingue trois classes de plagiat et il en donne la définition.

C'est ainsi que Jules Oppert allait s'isolant lui-même, à l'heure où se formait, en dehors du Collège de France, une école d'assyriologie française. Dès 1878, sur la proposition de son maître Stanislas Guyard, M. H. Pognon, qui fut dans la suite l'un des successeurs de Fresnel à Bagdad, était autorisé à faire une conférence d'assyriologie à l'École des Hautes-Études. C'est auprès de lui, et auprès de ses successeurs, Arthur Amiaud et le P. Scheil, — sans parler des maîtres qui ne sont inscrits sur aucune affiche — que se sont formés les assyriologues français d'aujourd'hui.

En même temps la France fondait en Mésopotamie et en Perse deux importantes colonies archéologiques, à Telloh et à Suse. Telloh et Goudéa ont eu la bonne fortune d'avoir

un représentant dans notre compagnie, un proxène, qui sait mieux que personne ce que leur doit notre Musée du Louvre. Ni Suse, ni Naramsin, ni Hammourabi, plus généreux encore que le patési de Sirpourla, n'ont eu cet honneur et il est à peine croyable que le code de Hammourabi n'ait jamais fait l'objet d'une communication à l'Académie.

Au milieu de tant de découvertes, au milieu de tant de textes et de problèmes nouveaux, Jules Oppert, dont la vue s'affaiblissait sensiblement sans que son ardeur se ralentît, fut ramené par son infirmité même vers ses premiers travaux. Il revint à l'étude qu'il avait commencée en 1877, avec Joachim Menant, des textes juridiques assyriens et chaldéens, et leur consacra de nombreux articles ou mémoires qu'il inséra de préférence dans la *Zeitschrift für Assyriologie*; il y mêlait de sages conseils, exhortant ses successeurs à lire les *Institutes*, sans doute en souvenir du Professeur Gans. Il reprit aussi ses recherches de métrologie assyrienne, qu'il n'avait jamais abandonnées; le sujet était difficile et les contradicteurs, Lepsius et Aurès, redoutables : Jules Oppert leur tint tête et il eut le mérite de déterminer exactement les mesures agraires.

Jusqu'au dernier jour il a travaillé, luttant courageusement contre le mal qui le minait, faisant illusion même aux siens par son activité. Il était au milieu de vous le vendredi 11 août 1905, quand il fut frappé du coup dont il ne devait pas se relever et qui l'emporta moins de dix jours après, le 20 août, dans sa quatre-vingt-unième année.

Voulant résumer en quelques mots tant de services rendus, tant de travaux, tant de titres, je ne puis mieux faire que d'invoquer le témoignage particulièrement autorisé du juge le plus compétent. Sir H. Rawlinson. Prenant la parole au deuxième congrès des Orientalistes, qui se tint en 1874 à Londres, Rawlinson proclamait que nul n'avait plus de droits que Jules Oppert à se dire le père de l'assyriologie. Rien ne prévaudra contre ce titre glorieux que nul ne lui conteste.

Pour moi, je voudrais être assuré de lui avoir pleinement rendu l'hommage qui lui était dû. En demandant à vos nouveaux confrères l'éloge de leur prédécesseur, vous leur donnez parfois une tâche difficile. J'ai fait, comme les savants dont je rappelais plus haut les noms, ma composition assyrienne. Puisse-t-elle n'être pas indigne de Jules Oppert et puissé-je vous avoir donné une preuve de ma reconnaissance pour le très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à siéger parmi vous !

LÉGENDES SUR L'ALOUETTE,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

Dans le traité d'alchimie ou sciences connexes écrit en syriaque, mais visiblement traduit du grec et attribué à un philosophe répondant au nom plus ou moins authentique de Zosime, on lit le passage suivant [1] :

Κορυδός, huppe ou alouette huppée, petit oiseau que l'on rencontre sur les chemins. Bouilli dans l'eau, il est bon pour ceux qui souffrent de douleurs d'entrailles; on doit le manger en plusieurs fois, dans son jus (ζώμη). Il a sur la tête une épaisse huppe de plumes. On cite à ce sujet une fable d'Aristophane, le poète comique, qui dit : Tu es sot et inconsidéré; tu ne connais même pas la strophe (*estouphos*) qui disait que la huppe était antérieure à tous les animaux, et même antérieure à l'existence de la terre. Comme son père était mort dans une région où il n'y avait pas de terre, elle le porta pendant cinq jours; mais quand elle vit que le fardeau était trop lourd pour sa tête, elle l'enterra. Ceci est confirmé par le poète Théocrite qui dit : comme le

1. Berthelot, *Hist. des sciences*, t. II, p. 305 : *Le livre de Zosime*, traduction du syriaque par M. Rubens Duval.

cercueil sur la tête de la huppe ; il veut parler de ceux qui ont un cercueil sur leur tête.

J'ai rapporté cette fable au sujet de cet oiseau, parce que je voulais faire connaître qu'il a une huppe de plumes sur la tête, et que tu peux en tirer du secours pour les intestins (κῶλον). Je désire aussi qu'il soit indiqué à ceux qui ne le connaissent pas, parce qu'il ressemble aux oiseaux de Vénus (Ἀφροδίτη), oiseaux qui sont également du genre des alouettes ; mais ils diffèrent beaucoup, par la grandeur de leur huppe, de celui-là, qui est un peu plus petit qu'eux.

Plus tard, M. Berthelot, dans son grand mémoire *Archéologie et histoire des sciences*[1], est revenu sur ce passage pour signaler aux hellénistes les citations qui y sont prêtées d'une part à Aristophane, d'autre part à Théocrite, citations qu'il n'a pu, dit-il, retrouver dans leurs œuvres actuelles.

En réalité, la première citation reproduit presque textuellement une petite tirade qu'Aristophane place dans la bouche de Peisthetairos, dans sa comédie des *Oiseaux*[2]. Celui-ci, s'adressant au chœur de la gent ailée, commence par dire : « Votre race est plus ancienne que Saturne, que les Titans et la Terre elle-même. » Étonnement du chœur[3] : « Voilà par Jupiter ce que je ne savais pas. » Peisthetairos reprend alors :

Tu es vraiment ignorant et bien peu curieux, et tu n'as pas pratiqué Ésope, lequel dit que l'alouette a été le premier oiseau créé, antérieurement à la terre ; que son père, ensuite, étant

1. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. 49, IIe série, p. 244.
2. Aristophane, *Oiseaux*, 471-475 :
   Ἀμαθὴς γὰρ ἔφυς, κοὐ πολυπράγμων, οὐδ' Αἴσωπον πεπάτηκας·
   Ὃς ἔφασκε λέγων κορυδὸν πάντων πρώτην ὄρνιθα γενέσθαι,
   Προτέραν τῆς γῆς· κἄπειτα νόσῳ τὸν πατέρ' αὐτῆς ἀποθνήσκειν·
   Γῆν δ' οὐκ εἶναι· τὸν δὲ προκεῖσθαι πεμπταῖον, τὴν δ' ἀποροῦσαν
   Ὑπ' ἀμηχανίας τὸν πατέρ' αὐτῆς ἐν τῇ κεφαλῇ κατορύξαι.
3. Voir l'observation faite à la note suivante.

mort de maladie, resta gisant pendant cinq jours sans sépulture, puisqu'il n'y avait pas de terre ; et que l'alouette, en ce grand embarras, n'eut d'autre ressource que d'ensevelir son père dans sa tête.

Sur ce, exclamation du comparse Euelpide, qui ne manque pas l'occasion de faire un assez mauvais calembour :

Voilà donc pourquoi le père défunt de l'alouette repose maintenant à *Képhalè*[1] !

Il joue sur le nom de Κεφαλή, dème ou bourg de l'Attique dépendant de la tribu Acamantide. Peut-être y aurait-il un rapprochement à faire entre ce prétendu père de l'alouette enterré à Képhalè, dont il n'est question nulle part ailleurs, et une assez singulière légende rapportée par Pausanias à propos des villes messéniennes de Korônè (la Corneille) et de Kolônis. A 80 stades de la première s'élevait un temple très vénéré sous le vocable d'Apollon Κόρυδος (Apollon alouette), grand guérisseur de maladies (voir plus bas, p. 601-602, les observations que je ferai sur les vertus médicales de l'alouette). D'autre part, les habitants de Kolônis assuraient qu'ils étaient originaires de l'Attique d'où ils étaient venus s'établir auprès de Korônè sous la conduite de Kolainos, guidé par une alouette sur l'ordre d'un oracle. Est-ce que, par hasard, ils auraient entendu viser ainsi particulièrement le dème attique de Képhalè ?

La comparaison du texte syriaque qui, malheureusement n'a pas été publié, permettrait sans doute, grâce au texte grec, maintenant connu, d'améliorer la traduction sur divers points. Il en est un en tout cas, où nous pouvons à coup sûr

1. Ὁ πατὴρ ἄρα τῆς κορύδου νυνὶ κεῖται τεθνεώς Κεφαλῆσιν. Il me semblerait plus rationnel, malgré le *textus receptus*, de placer également dans la bouche d'Euelpide la petite phrase qui est attribuée plus haut au chœur des oiseaux et qui provoque la réplique de Peisthetairos.

corriger une erreur qui s'est glissée dans celle-ci par suite soit d'une faute de copiste, soit du mauvais état du manuscrit dont disposait le traducteur. C'est l'endroit où le syriaque parle, ou a l'air de parler d'une « strophe » d'Aristophane. L'expression prêtée à notre poète comique est faite pour surprendre. C'est du moins ainsi que M. R. Duval a entendu le mot dont il donne en note la transcription *estouphos* et qu'il semble en conséquence considérer comme devant être rétabli en *est[r]ouphos*. Mais *estrouphos* impliquerait une forme grecque στρόφος qui, en l'espèce, serait un barbarisme inadmissible pour στροφή, seul mot ayant le sens visé. La leçon actuelle est probablement אסטופוס ou אסטרופוס, avec un ר parasitaire qui est le résultat ou bien d'une mauvaise graphie ou bien d'une mauvaise lecture. La leçon primitive devait être certainement אסופוס, transcription syriaque très exacte, et justifiée par ailleurs, du nom du fabuliste Αἴσωπος. Par suite, la traduction : « tu ne connais même pas *la strophe* qui disait, etc. », doit être modifiée ainsi : « tu ne connais même pas *Ésope*, qui disait, etc. »

Quant à la seconde citation, celle de Théocrite, je n'hésite pas à croire qu'elle vise l'idylle VII, 23 :

οὐδ' ἐπιτυμβίδιαι κορυδαλλίδες ἠλαίνοντι

et (à l'heure où) n'errent pas les alouettes huppées.

L'épithète ἐπιτυμβίδιος donnée ici à l'alouette est assez bizarre. Elle signifie proprement « qui est sur un tombeau[1] » : mais il n'est guère douteux qu'elle a trait à la huppe caractéristique de l'oiseau et que le poète l'entend au sens de « qui a une tombe, un tertre sur la tête », faisant peut-être ainsi allusion à la légende rapportée

1. Dans une des fables, d'ailleurs suspecte, de Babrius (72, 20), il est dit de l'alouette : κορυδαλλὸς οὖν τάφοις παίζων. L'expression semble être un essai d'interprétation de ἐπιτυμβίδιος dans son sens apparent.

par Aristophane et, d'après celui-ci, par Ésope. Le mot a beaucoup intrigué les scoliastes de l'antiquité, et l'un d'eux[1] lui a consacré un long commentaire où il agite la question à des points de vue très divergents[2]. Mais il reproduit tout d'abord, sans citer du reste Aristophane ni Ésope, la légende relatée par ceux-ci, et, un peu plus loin, il en résume les principaux détails presque dans les mêmes termes : « Celles (les alouettes) qui portent sur la tête la tombe de leur père[3]. On raconte à leur sujet l'histoire suivante : « elles naquirent avant que la terre ne fût. Leur père étant venu à mourir, et la terre n'existant pas, il fut enseveli sur le sommet de la tête (κορύφη) de sa propre progéniture. C'est pourquoi elles furent appelées ἐπιτυμβίδιοι. »

On voit par là que l'auteur du traité attribué à Zosime, ou l'auteur de la source d'où dérive ce traité, connaissait ses classiques mieux que ne fait ce scoliaste, dont c'était cependant le métier.

Un détail toutefois est de nature à faire penser que c'est aussi à quelque ancien commentaire grec que le prétendu Zosime avait emprunté ses renseignements, commentaire plus complet sans doute que celui dont le texte grec est venu jusqu'à nous, mais du même genre. En effet, ce qu'il dit à la fin du passage, au sujet des « oiseaux de Vénus » ressemblant aux alouettes, mais ne devant pas être confondus avec elles, rappelle de très près la phrase par laquelle le scoliaste grec termine son article :

Κόδυδοι[4] ὄρτυξιν ὅμοιοι ὄρνιθες, οὓς ἔνιοι κορυδαλοὺς καλοῦσι καὶ Ἀθηνᾶ ἱεροί.

1. *Scholia in Theocritum*, etc., édit. Dübner, p. 52.

2. Ἢ ὅτι τοῖς τάφοις ἐνδιατρίβουσιν, ἢ ὡσεὶ τύμβον ἐπὶ τῆς κεφαλῆς φέρουσιν, ἢ παρὰ τὸ τυφῶ· φλογοειδεῖς γάρ εἰσι. Cf. les observations de Dübner, *ib.*, p. 143.

3. Αἱ ἐπὶ τῇ κεφαλῇ τὸν τύμβον φέρουσαι τοῦ πατρὸς αὐτῶν.

4. Un manuscrit semble avoir la variante ποίπυλοι.

Comme le fait remarquer Adert, cité par Dübner (*op. cit.*, p. 143), il a dû y avoir là quelque confusion avec la partie du commentaire visant deux autres vers de la même idylle : vers 139 (ὀλολυγών, la chouette, l'oiseau de Minerve); et vers 141 (ἀκανθίδες, les chardonnerets, et κόρυδοι — οἱ κορυδαλοί· οἱ πίπυλοι[1] λεγόμενοι).

Il ne semble pas douteux que ce que dit ici le scoliaste des oiseaux ressemblant à l'alouette et « consacrés à Minerve » correspond à ce que dit Zosime des mêmes oiseaux « consacrés à Vénus (Aphrodité) ». Le syriaque a-t-il substitué arbitrairement une déesse à l'autre? ou bien avait-il sous les yeux un texte grec nommant réellement cette dernière déesse? Il serait téméraire de se prononcer, d'autant plus que, dans un cas comme dans l'autre, les données ornithologiques mises en ligne de compte sont des plus vagues et aussi difficiles l'une que l'autre à concilier avec ce que nous savons des oiseaux spécifiques soit de Minerve soit de Vénus, la chouette et la colombe. Je n'insisterai donc pas sur ce point, me bornant à faire remarquer que la légende — nous en aurons la preuve dans un instant — a dû flotter autour de plusieurs oiseaux plus ou moins caractérisés par une huppe ou une aigrette.

II

Le passage d'Aristophane, considéré en lui-même, est d'un rare intérêt. C'est, en effet, un des plus anciens témoignages et des plus explicites que nous ayons au sujet d'Ésope et de son œuvre. Celle-ci, il est vrai, telle du moins que nous la connaissons, ne contient pas trace de la fable rapportée par le poète comique. Mais il n'y a pas lieu de s'en étonner; on sait, en effet, ce que vaut historique-

1. Πίπυλοι, dans ce passage, correspond à la variante ποίπυλοι = κόδυδοι du passage précédemment cité : ce qui établit le lien entre ces deux passages.

ment la compilation d'apologues qui nous est parvenue sous le nom d'Ésope. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que cette légende bizarre qu'il attribue à celui-ci ait été inventée de toutes pièces par Aristophane pour les besoins de la cause et mise sans façon par lui sous le patronage de son nom populaire. La légende doit remonter très haut et venir de loin. Elle est sûrement d'origine orientale. C'est ce qui ressort clairement d'un récit fort instructif d'Élien[1] dont voici la substance.

La huppe (ὁ ἔποψ) indienne est très aimée des rois. Les *Brachmanes* (βραχμᾶνες) ont à son sujet une fable en vers qu'ils chantent (ἐπάδουσιν). Le fils cadet d'un roi des Indes, persécuté par ses aînés ainsi que ses vieux parents, s'enfuit avec ceux-ci pour se soustraire aux mauvais traitements de ces enfants dénaturés. Les parents ayant succombé aux fatigues de la route, leur fils fidèle ne négligea pas ses devoirs envers eux et, s'étant ouvert la tête avec son épée, il les ensevelit dans lui-même[2]. Touché de cet acte de piété filiale, Hélios métamorphosa l'enfant en un bel oiseau à la longue existence. Sur le sommet de sa tête se dressa une huppe, comme un signe rappelant le souvenir de son acte d'héroïsme pendant cette fuite[3]. Les Athéniens racontent les mêmes choses (ἄττα) au sujet de l'alouette (κορυδός, ainsi qu'on peut le voir dans les *Oiseaux* d'Aristophane (suit le passage, cité in extenso). La vérité est que les Grecs, ayant entendu ce conte (μυθολογημα), l'ont transformé et appliqué à un autre oiseau, auquel ils attribuent une antiquité fabuleuse (Ogygienne).

Tel est le récit d'Élien, qui jette sur cette obscure ques-

1. *De nat. animal.*, XVI, 5.

2. Ὁ δὲ παῖς οὐκ ὀλιγώρησεν αὐτῶν, ἀλλ' ἔθαψεν αὐτοὺς ἐν ἑαυτῷ, ξίφει τὴν κεφαλὴν διατεμών.

3. Ὑπανέστηκε δὲ οἱ καὶ λόφος ἐκ τῆς κορυφῆς, οἱονεὶ μνημεῖον τοῦτο τῶν πεπραγμένων ὅτε ἔφευγεν. On observera que μνημεῖον a aussi le sens particulier de « monument funéraire, tombeau ».

tion une assez vive lumière. On ne saurait suspecter l'origine avouée de la légende ; cet aveu est d'autant plus significatif en l'espèce, que, par ailleurs, tout indique, comme on le sait, pour la majeure partie des fables d'Ésope une source indienne. C'est aux indianistes qu'il appartient de rechercher si celle rapportée par Élien, ou son prototype plus ou moins conforme, se retrouve effectivement dans la littérature transgangétique. Je me contenterai de retenir ce fait, reconnu par Élien lui-même, à savoir que la légende a été transférée d'un oiseau à l'autre, de la huppe à l'alouette huppée. La raison de ce transfert est sans doute la huppe de plumes qui se dresse sur la tête de ces deux oiseaux et qui a même valu au premier son nom caractéristique. D'une part, le double sens de λόφος[1] « crête, panache » et « tumulus » (cf. λοφίδιον), d'autre part les attaches étymologiques du nom de l'alouette huppée, κορυδός, étroitement apparenté à κόρυς, κορυφή, κόρυμβος, ne pouvaient que favoriser chez les Grecs la fortune de cette légende reportée par eux sur la tête de l'alouette.

J'ai vainement cherché dans les milieux sémitiques quelque écho de cette fable, qui a dû cependant circuler un peu partout dans l'antiquité. La chose est d'autant plus surprenante que la huppe joue un rôle considérable dans les légendes talmudiques et musulmanes relatives à Salomon. J'y constate seulement un fait qui n'est pas sans intérêt, c'est que dans la variante d'une de ces bizarres légendes, un des exploits de la huppe est prêté à l'alouette[2]. La déviation, comme on le voit, est exactement la même que dans la tradition hellénique, et elle est motivée probablement

1. Cf. la remarque du scoliaste d'Aristophane (éd. Didot), à propos du vers 475 des *Oiseaux* : ἐπεὶ λοφὸν ἔχει κορυδός. A ce propos, je crois devoir aussi rappeler ce qu'il dit (p. 271) sur le caractère sacré de l'alouette : τὸν δὲ κορυδὸν ἔνιοι κορυδαλὸν λέγουσι· γῆς δὲ ἱερὸν ὄρνιν νομίζουσιν εἶναι.

2. Il s'agit de l'invitation à dîner adressée à Salomon et à toute son armée, tantôt par la huppe, tantôt par l'alouette. Cf. Grünbaum, *Neue Beitr. zur semit. Sagenkunde*, pp. 230 et 290.

par la même raison d'ordre matériel que j'ai indiquée plus haut. Un autre fait non moins curieux, c'est que les noms arabes de l'alouette huppée : *qoubbar*, *qounbar*, etc.[1] sont en étroite relation avec les mots *qabr*, *qeber*, *qebar*, etc., qui, dans les langues sémitiques, désignent le « tombeau ». La coïncidence est au moins curieuse. Il y avait là tous les éléments voulus pour la formation du mythe que je viens d'étudier. Bien que les Grecs aient pu arriver à le créer par leurs propres moyens, il est permis de se demander néanmoins si, par hasard, il n'aurait pas déjà reçu sa première façon sur le terrain sémitique qui lui offrait ces conditions linguistiques si favorables à sa naissance. Le nom d'Ésope est un peu une raison sociale sous laquelle nombre d'éléments orientaux de provenances très diverses se sont introduits en Occident. Sans doute, l'élément indien y est prédominant ; il faut peut-être toutefois y faire aussi une certaine place à l'élément sémitique[2]. Mais je n'insiste pas sur cette question qui m'entraînerait trop loin du sujet circonscrit que je me suis proposé d'étudier.

Je ne puis pourtant pas me dispenser de faire remarquer, en terminant, que ces fables bizarres concernant l'alouette et la huppe ne sont pas sans présenter certains points de contact avec la légende fameuse du phénix qui, lui aussi, nous apparaît comme un oiseau huppé[3], symbole de la piété filiale. D'après certains auteurs, le phénix également, est un oiseau indien, Ἰνδικὸς ὄρνις[4], comme la huppe

1. Le sens primitif semble être celui d'oiseau huppé. Cf. *qonubara* « crête ou haut de la tête (chez divers animaux) » ; *qonubouri* « oiseau à crête, etc. ».

2. Le nom même d'*Ésope* présente avec celui de *Joseph* une ressemblance qui n'est peut-être pas purement fortuite. L'épisode de la coupe de Delphes rappelle à plus d'un égard celui de la coupe de Joseph cachée dans le sac de Benjamin (Genèse, XLIV) ; les conséquences furent moins tragiques dans le second cas, mais le subterfuge est exactement le même.

3. Cf. les images du *bennou* égyptien, avec sa double aigrette.

4. Aristid., II, p. 107. (cf. Dion., *de Avib.*, I, 32, qui nous présente le

indienne d'Élien. Lui aussi, il est caractérisé par la façon dont il rend les honneurs funèbres à son père défunt. On se rappelle le récit d'Hérodote (II, 73) qui nous dit que le phénix, s'envolant d'Arabie, apporte dans le temple du Soleil, à Héliopolis d'Égypte, son père enseveli dans un œuf de myrrhe pétri par lui[1]. Sans doute, le procédé diffère quelque peu de celui attribué à l'alouette et à la huppe. Mais l'idée maîtresse est bien toujours la même : l'oiseau portant le corps de son père.

III

Encore un mot pour en finir sur ce chapitre. Le document syriaque, comme nous l'avons vu, mêle à cette légende purement littéraire, une recette médico-culinaire assez singulière touchant les vertus de la chair de l'alouette, souveraine, assure-t-il, contre les douleurs d'entrailles, la colique pour les appeler par leur nom. Là encore, nous avons affaire à un emprunt textuel à un auteur grec. Cette fois, c'est Dioscoride qui est mis à contribution :

κορυδαλὸς βρωθεὶς ὀπτὸς κωλικοὺς ὠφελεῖ.

Cette opinion était, d'ailleurs, fort répandue dans l'antiquité :

Coli vitium efficacissime sanatur ave galerita assa, in cibo sumpta (Pline, XXX, 20 : 2).

Colo et omnibus intestinorum doloribus, etc. (Marcus Empiricus, XXXIX, p. 202).

Elle est attestée d'une façon très curieuse par Alexandre de Tralles dans ses recettes talismaniques pour guérir la

phénix comme un oiseau indien, naissant sans parents et en dehors de toute copulation (μίξεως).

1. La croyance populaire — je ne sais si le fait a été vérifié par les naturalistes — attribue à l'alouette, qui niche à terre, la faculté de transporter ses œufs, en cas de besoin, d'une place à l'autre, le développement si accentué de l'ongle postérieur de la patte, dans certaines espèces, permettant, dit-on, à l'oiseau d'embrasser et de saisir son œuf.

colique[1] : Prenez, dit-il, une bague de fer avec son chaton octogonal et gravez sur celui-ci les mots : φεῦγε, φεῦγε, ἰοῦ χωλή, ἡ κορύδαλός σε ζήτει, « fuis, fuis, ô bile! l'alouette te poursuit ». La formule, conçue sur le modèle des formules analogues gravées sur d'autres pierres talismaniques[2], vise à la fois l'étiologie du mal attribué à un excès de bile, et son prétendu remède spécifique[3].

LIVRES OFFERTS

M. Barth dépose sur le bureau un exemplaire du tirage à part de son article qu'il a publié dans le « Journal des Savants » sur *L'inscription du reliquaire de Piparwa* (Paris, 1906, in-4°).

M. Foucart offre, de la part de M. Naville, professeur d'égyptologie à l'Université de Genève, un volume contenant les six conférences qu'il a faites au Collège de France et qui ont obtenu le plus grand succès : *La religion des anciens Égyptiens* (Paris, 1906, in-8°). M. Naville a traité, dans chacune de ses conférences, un des points qu'il estimait le plus propres à donner une idée d'ensemble de la religion égyptienne. Cet exposé acquiert une valeur originale par les idées personnelles qu'il a tirées de ses travaux antérieurs et de ses découvertes en Égypte.

1. *De medicamentis*, X, 1. Le passage a été cité autrefois avec raison par Ch. Lenormant (*Rev. archéol.*, III, B, p. 5-10), à l'appui de l'interprétation d'une gemme antique où sont figurés Hercule étouffant le lion et la triple Hécate. Le talisman porte la légende : ἀναχώρι, κόλε, τὸ θεόν σε διόκει, « va-t-en, bile! la divinité (*ou* le soufre?) te poursuit ». Voir sur ce sujet, en dehors des observations de Lenormant, celles de M. Schlumberger (*Rev. des ét. gr.*, p. 87) et de M. Prentice (*Amer. Journ. of arch.*, 1906, p. 138).

2. Cf. Schlumberger, *op. c.* (*Amulettes byzantines destinées à combattre les maléfices et maladies*), et aussi les remarques d'Edm. Le Blant : *750 inscr. de pierres gravées*, p. 94, n° 238.

3. Comparer ce que j'ai rapporté plus haut, p. 594, sur les cures dues à l'Apollon Κόρυδος (Alouette) de Messénie.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant à Londres, M. Barclay V. Head, un ouvrage intitulé *Corolla numismatica. Numismatic Essays in honour of Barclay V. Head* (Oxford, Frowde, 1906, gr. in-8°). Ainsi que l'indique le titre, ce livre n'est pas l'œuvre de M. Barclay V. Head lui-même : c'est un recueil de dissertations variées relatives à la numismatique grecque et romaine, qui a été composé par des savants de tous pays, en l'honneur de M. Head, et à l'occasion de sa retraite comme *keeper* du Cabinet des Médailles du British Museum. Nul n'ignore les importants services que M. Head a rendus aux études de numismatique grecque par la publication de son manuel (*Historia numorum*) qui est entre toutes les mains, et en prenant la direction des catalogues des séries numismatiques du British Museum, qui comprennent actuellement une trentaine de volumes. Aussi lorsque M. Barclay Head, dont la santé était un peu altérée, manifesta l'intention de quitter ses fonctions au Musée britannique, un comité se forma pour consacrer par un souvenir durable les sentiments de gratitude et d'admiration éprouvés par le monde savant à l'égard de l'œuvre accomplie par M. Head. Ce comité résolut de composer un volume de Mélanges auquel les numismates de tous les pays seraient appelés à collaborer. Mais telle fut l'affluence des mémoires annoncés de toutes parts, qu'il fallut faire des éliminations de principe. Le Comité décida d'admettre dans le recueil les mémoires d'une étendue strictement limitée et traitant de numismatique grecque, et exceptionnellement de numismatique romaine. Telle est la genèse du beau volume offert solennellement à M. Head, au British Museum, le 1er novembre dernier. Il contient trente mémoires, accompagnés de dix-huit planches. Il serait trop long non seulement de résumer ces travaux, mais même d'en donner la nomenclature. Je remarquerai seulement que les numismates français ont collaboré à ce recueil important dans une très honorable proportion ; il s'y trouve, en effet, une étude de M. Blanchet sur la Minerve de Massalia ; de M. Allotte de La Fuye, sur la numismatique de la Perside ; de M. Mowat sur des contremarques de monnaies de Sidé en Pamphylie ; de M. Perdrizet sur Nicopolis du Mestos ; de M. Th. Reinach sur Achille dans les types monétaires de la Thessalie ; de M. A. Sambon sur des intailles italiotes comparées à des types monétaires. J'y ai moi-même inséré la notice, que j'ai lue devant l'Académie, sur une obole athénienne portant le nom d'Hippias. Les collaborateurs étrangers sont, pour l'Angleterre, MM. John Evans, Earle Fox, Percy Gardner, Grueber, Hill, Macdonald, Oman, Rapson, H. Weber, W. Wroth et Arthur Evans.

Je relève en outre les noms de MM. H. Dressel, H. von Fritze, Gabrici, Haeberlin, Imhoof-Blumer, Jörgensen, Pick, Regling, Svoronos, R. Weil, H. Willers et H. Gaebler. Les noms de ces savants sont un sûr garant de l'érudition avec laquelle sont traités les sujets variés qu'ils ont envisagés.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le conseiller Casati de Casatis, un volume intitulé : *La Renaissance française; art national français primitif, 1450 à 1550; notes et études :*

« Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie apporte un témoignage nouveau des efforts qui ont été tentés récemment pour mettre en lumière une époque fort intéressante de l'art français, celle qui sert de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Les architectes qui ont construit les remarquables édifices de cette époque, les peintres et les sculpteurs qui les ont décorés, sont presque tous des inconnus ou du moins l'étaient encore hier. Depuis l'heureuse Exposition des primitifs qui a fait apprécier à leur juste valeur tant d'œuvres charmantes autrefois dédaignées, les noms de ces maîtres sortent chaque jour de l'oubli. En fondant la revue intitulée *l'Art primitif français*, dont le but bien déterminé était de rendre son caractère véritable et son nom à une époque de notre art national jusqu'ici presque méconnue, M. le conseiller Casati a généreusement contribué à ce grand mouvement de recherches, à cette expansion de haute curiosité qui se développe autour de nous avec autant de rapidité que de succès. Le présent volume contient des extraits de cette revue. Au nom de M. Casati de Casatis, qui a été à la fois le Mécène et l'inspirateur, il convient d'ajouter ceux de MM. André Hallays, Maurice Demaison, Henry Lemonnier, Octave Justice, L. Montbarrais, Auguste Darvaut, pour indiquer la variété et l'intérêt des extraits réunis dans ce volume. Les descriptions des châteaux d'Azay-le-Rideau, de Chenonceaux, de Blois, de Lude, de Goulaine, de Chantilly, de Langeais, de Meillant, de Maintenon, du château de la reine de Sicile à Saumur, des hôtels et des logis d'Orléans, de Bourges et de beaucoup d'autres villes de notre vieille France, accompagnées de bonnes illustrations, ne sont pas un des moindres attraits de ce recueil. »

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 1906

PRÉSIDÉE PAR

M. RENÉ CAGNAT

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Tous les ans à pareille époque, celui qui a l'honneur d'occuper le fauteuil de la présidence doit venir résumer devant vous les résultats de l'année écoulée, vous rappeler les changements survenus dans la composition de l'Académie, les travaux que votre initiative a suscités, les publications qui vous ont paru dignes de vos encouragements. C'est de ce devoir que je vais essayer de m'acquitter, aussi brièvement que possible.

La première partie de ma tâche est heureusement fort aisée. J'ai la grande joie de voir, assis à leur place coutumière, tous ceux qui y siégeaient à la fin de l'an dernier ; c'est là, Messieurs, une excellente tradition à maintenir, pour laquelle on peut être assuré d'avance de votre concours unanime.

Nous avons perdu seulement, depuis notre dernière séance, deux de nos correspondants, MM. Saige et Spiegel.

M. G. Saige, conseiller d'État et archiviste de Monaco, était un ancien élève de l'École des Chartes; la situation qu'il occupait l'avait tourné surtout du côté de l'histoire de la France méridionale et de la principauté de Monaco. On lui doit, vous le savez, une importante publication sur les archives de la famille des Grimaldi à partir du XVe siècle. Nous l'avions nommé correspondant en 1894.

M. Spiegel l'était depuis longtemps, depuis 1867; il figurait en tête de notre liste. Nous étions fiers de compter parmi nous ce représentant, autorisé entre tous, des études iraniennes, ce savant dont les recherches, aussi étendues que profondes, ont porté sur les langues anciennes, comme sur les monuments religieux, sur la géographie comme sur les traditions historiques de la Perse, ce professeur éminent, dont la chaire de l'Université d'Erlangen a vu passer tant de générations, avides de se plier à la méthode de l'éditeur de l'Avesta.

Nous ne les avons pas encore remplacés; mais peu avant leur décès, et pour compléter nos cadres, vous aviez décerné le titre de correspondant français à deux des plus distingués parmi les professeurs de nos Universités : un latiniste éprouvé, M. Émile Thomas, de Lille, que l'on s'étonnait, à bon droit, de ne pas voir figurer sur notre Annuaire et qui y a maintenant pris sa place, et un excellent romaniste, M. Jeanroy, de Toulouse, à qui nous avons été heureux de pouvoir épargner une plus longue attente.

Bien que nous ne soyons pas ici divisés en classes, les études auxquelles nous nous sommes voués et que nous avons mission de diriger n'en sont pas moins réparties en trois groupes : l'Orient, l'antiquité classique et le moyen âge. Cette année, comme les précédentes, votre action scientifique s'est heureusement exercée dans ces trois domaines si étendus.

Pour le prix ordinaire, vous aviez proposé aux concurrents d'étudier une période de l'histoire du Japon. Vous

avez accordé un encouragement de 500 francs au R. P. Balet, missionnaire à Tokio, qui a envoyé un mémoire estimable sur Shotôku-Taishi et son époque; mais vous espérez pour l'avenir un travail plus considérable, et la question reste au concours.

C'est également à un ouvrage relatif au Japon et à sa langue qu'a été donné le prix Stanislas Julien. Le dictionnaire français-japonais de MM. E. Raguet et Ono Tôta a paru à votre commission aussi riche que bien ordonné; ce livre, qui nous manquait, était le complément nécessaire du dictionnaire japonais-français de M. Le Maréchal, récompensé l'an dernier par l'Institut; il contribuera, comme lui, à rénover l'étude du japonais dans les pays de langue française.

Le prix Saintour était réservé en 1906 aux études orientales; vous avez cru devoir le partager entre plusieurs érudits. Vous en avez attribué la plus grande partie au R. P. Lagrange, de Jérusalem, pour son livre intitulé : *Études bibliques*, qui contient une série d'articles de comparaison entre la religion des Hébreux et celle des autres peuples de même race, Babyloniens, Phéniciens, Arabes. Vous avez entendu récompenser ainsi, moins peut-être les conclusions de l'auteur, que son information sûre et étendue, sa critique consciencieuse, sa connaissance approfondie des langues et des mœurs sémitiques. Vous avez partagé le reste du prix entre M. Moïse Schwab, qui a écrit un utile *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*, depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours, M. l'abbé Labourt, qui vous avait présenté une excellente *Histoire du christianisme dans l'empire perse sous la dynastie Sassanide*, et M. V. Chauvin, pour sa *Bibliographie des ouvrages arabes*.

Pour un terrain aussi immense que l'est l'orientalisme, il pourra sembler que le nombre des récompenses dont

vous disposiez cette fois est bien restreint. L'antiquité classique n'a pas été, pourtant, plus favorisée.

Il est vrai qu'il lui échoit un prix de 5.000 francs, le prix Fould. Le donateur a voulu que ce prix fût décerné au meilleur ouvrage sur l'histoire des Arts du dessin jusqu'à la fin du XVIe siècle; mais vous savez que son intention première avait été qu'il fût réservé à l'art antique avant Périclès : votre choix de cette année lui eût donc assurément agréé. Il s'est porté sur deux ouvrages présentés par M. Lechat, professeur à l'Université de Lyon. M. Lechat était à Athènes en 1886, quand sortirent des flancs de l'Acropole ces statues peintes, dont l'expression étrange, reflet d'un monde mystérieux, révélaient la haute antiquité; il s'éprit de cet archaïsme attique qu'elles représentaient, il en étudia toutes les manifestations; il en a retracé l'histoire dans le premier des livres que vous avez distingués : *Au Musée de l'Acropole d'Athènes*. Le second, *La Sculpture attique avant Phidias*, embrasse une période plus étendue. Il met en œuvre tous les matériaux, anciens et nouveaux, dont nous disposons pour suivre les progrès des artistes athéniens, depuis le légendaire Dédale, le sculpteur nomade, personnification fabuleuse de ces imagiers qui taillaient dans le bois d'informes xoana, jusqu'au grand Phidias par qui fut réalisé l'équilibre parfait entre les qualités héréditaires des Attiques et celles qu'au début du Ve siècle ils acquirent au contact des maîtres Doriens. La fermeté de la composition, la clarté, la sûreté avec laquelle M. Lechat guide le lecteur à travers les problèmes les plus complexes de l'archéologie lui ont mérité vos suffrages.

Après la Grèce, Rome. Nul ici ne s'étonnera que M. Courbaud, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, ait quelque tendresse pour *Cicéron* et même pour *ses amis*. Donc, afin de s'acquitter envers Cicéron, il a donné, en 1903, une édition du *De Oratore*, à laquelle

vous avez attribué le prix Delalande-Guérineau. Vous avez reconnu qu'elle était parfaitement au courant des derniers travaux relatifs à la critique et à l'interprétation du texte et qu'elle faciliterait singulièrement l'intelligence d'un traité dont beaucoup de passages étaient restés jusqu'à ces derniers temps très difficiles à comprendre. Il a payé sa dette envers les amis de l'orateur dans la notice qu'il a consacrée, au cours de la préface, aux interlocuteurs du dialogue et où il a pénétré aussi loin que possible dans la société du temps.

Vous avez encore fait une petite place aux études anciennes, en accordant, parmi les récompenses du Concours des Antiquités de la France, deux mentions honorables à M. Ém. Bonnet et à M. J.-M. Demarteau, professeur à l'Université de Liège. Celui-là a relevé et fort bien décrit les monuments grands et petits du département de l'Hérault, en prenant pour point de départ l'époque préhistorique pour s'arrêter seulement à la fin de la période gothique; celui-ci a composé, à l'aide de documents trouvés dans l'Ardenne, un livre d'histoire et d'archéologie d'une lecture facile et d'un intérêt sérieux.

Je dois mentionner encore à cette place le *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* de M. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. Vous lui avez donné, dans le même concours, une première mention, voulant ainsi témoigner votre estime à qui n'avait pas reculé devant une œuvre aussi complexe.

L'excellence et le grand nombre des travaux qui vous ont été soumis dans le domaine du moyen âge et de la Renaissance ont dirigé de ce côté la plupart de vos choix.

Le prix Gobert est la plus haute distinction dont vous disposiez. Vous l'avez accordé à M. Ernest Petit, pour

son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne.* Vous aviez déjà, au Concours des Antiquités de la France de 1895, encouragé le début de l'ouvrage ; vous avez, cette année, voulu récompenser l'ensemble, qui est l'œuvre de toute une vie d'érudit et de chercheur. « On sait, dit votre rapporteur, que jusqu'à nos jours l'histoire de la Bourgogne était fort mal représentée, pour la longue période qui s'étend entre la mort d'Hugues Capet et celle de Jean le Bon ; l'ouvrage de dom Plancher, pauvre en faits, plus que médiocre en ce qui concerne l'exactitude, n'offrait aux érudits que des ressources tout à fait insuffisantes. On n'a qu'à parcourir les volumes publiés par M. Petit, surtout ceux qui se rapportent au XIIIe et au XIVe siècle, pour se rendre compte du progrès accompli ; les faits ne sont pas seulement rectifiés et remis à leur place ; dans un grand nombre de cas, ils sont révélés et créés de toutes pièces. C'est que M. Petit a entrepris et poursuivi avec une vigoureuse et patiente méthode des dépouillements à la Bibliothèque nationale et aux Archives, dans tous les dépôts publics et privés de la Bourgogne et de plusieurs autres provinces. Il a pu constituer ainsi un catalogue d'actes, comprenant près de dix mille articles, pour la plupart inédits, auquel s'ajoutent des séries de comptes. Il a joint à son exposé des événements un grand nombre de mémoires et de tableaux généalogiques très importants pour la connaissance des principales maisons féodales de la Bourgogne. L'emploi de tous ces matériaux lui a permis de renouveler entièrement l'histoire d'une de nos plus grandes provinces. » Vous avez reconnu sans hésitation, Messieurs, que ce bel ouvrage était une de ces publications *savantes et profondes* que le baron Gobert entendait honorer lorsqu'il vous chargeait d'être le dispensateur de ses libéralités.

Cette fois encore, le second prix est maintenu à M. Alf. Richard pour son *Histoire des Comtes de Poitou.*

L'auteur souhaitera assurément, comme nous, dans l'intérêt des études historiques, qu'il se trouve, l'an prochain, un concurrent digne de le déposséder d'une rente qu'il touche pour la troisième fois.

Le livre de M. Gay, ancien pensionnaire du palais Farnèse, auquel vous avez attribué la plus grande partie du prix Bordin, nous transporte en Italie. Ce jeune érudit, qui fait désormais partie de la brillante école adonnée chez nous aux études byzantines, a voulu montrer comment l'Italie méridionale était organisée au temps des empereurs Basile Ier et Léon VI, par quelles alternatives de décadence et de relèvement a passé l'autorité du Basileus depuis lors jusqu'au règne glorieux de Basile II, et quelles causes expliquent, après la mort de celui-ci, la faiblesse des Grecs et les victoires des Normands : sujet qui intéresse à la fois les historiens de l'Italie — on l'a bien vu par l'accueil fait à ce travail au delà des Alpes — et les historiens de Byzance; car il permet de saisir par-dessus tout l'habileté et la force d'expansion de cette monarchie, soi-disant décadente, qui trouva moyen, du IXe au XIe siècle, de conquérir à l'hellénisme tout le Sud de la péninsule italique et d'y marquer une empreinte si profonde qu'elle subsista jusqu'à la fin du moyen âge.

Le reste du prix a été partagé entre MM. Samaran et Mollat, auteurs d'une *Histoire de la fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*, et M. P. Champion, qui a écrit un mémoire sur *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*.

De tous nos concours, celui des Antiquités de la France est peut-être le plus couru; chaque année, les concurrents se font plus nombreux, et les travaux qui vous sont soumis plus dignes d'estime; nous avons beau demander des médailles et des mentions supplémentaires, comme nous l'avons fait cette fois encore, nous n'en devons pas moins écarter des livres que nous aurions aimé à encourager.

Nous ne saurions, assurément, trop nous féliciter de cette abondance de publications relatives à notre histoire nationale ; mais nous voudrions pouvoir reconnaître plus généreusement la valeur de tous les envois. J'ai déjà cité quelques-uns des noms que vous avez honorés de vos suffrages ; il me reste à vous parler des autres. Vous avez décerné la première médaille à M. Léon Mirot, pour ses deux ouvrages : *Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*, et *Isabelle de France, reine d'Angleterre* ; la seconde à M. Lauer, pour son édition des *Annales de Flodoard* ; la troisième à M. Serbat, pour son étude sur les *Assemblées du clergé de France* (1561-1615) ; la quatrième au gros livre de M. d'Allemagne : *Les Cartes à jouer*. Outre les mentions que j'ai déjà signalées, vous en avez accordé à M. l'abbé Allibert, à M. Bégule, à M. l'abbé Abgrall et à M. H. Moris.

J'aurais aimé, si je n'avais pas craint d'allonger ce rapport outre mesure, à vous rappeler les mérites de chacun de ces livres; tout au moins dois-je insister un peu sur deux d'entre eux.

L'intérêt des faits qu'a exposés M. Mirot est indéniable. Il s'agit, ainsi que l'a dit dans le *Journal des Savants* un de nos confrères les plus autorisés en la matière, « d'un épisode capital non seulement du règne de Charles VI, mais de l'évolution de la monarchie en France, au déclin du moyen âge. De 1380 à 1382, il se produisit dans la capitale et dans les provinces une réaction qui menaça de compromettre et même de ruiner l'œuvre du roi Charles V. L'opposition se manifesta alors doublement, et sous la forme légale de la résistance des États généraux et provinciaux, et par un mouvement contagieux d'émeutes populaires qui gagna presque tous les grands centres urbains ». Les plus fameuses sont celles des Maillets, à Paris, et de la Harelle, à Rouen. Au fond, la question était de savoir « si la France, suivant l'exemple de l'Angleterre,

établirait contre la royauté un régime de liberté maintenu par une représentation périodique; ou si, confiant ses destinées à une dynastie absolue, elle allait s'engager de plus en plus dans la voie de la centralisation à outrance et de l'assujettissement sans limites ». Mais pour que cette opposition réussît, il eût fallu que les classes populaires fussent unies, qu'elles s'entendissent avec la noblesse et avec l'Église, ce qui n'était guère possible, même en ce temps-là. Les résistances furent brisées par le pouvoir royal, écrasées, châtiées, et la monarchie sortit de cette tourmente plus forte que par le passé; Charles VI n'eut qu'à continuer plus librement encore la politique de Charles V. On sait, d'ailleurs, que notre pays n'eut guère à se louer de son malheureux souverain.

Encore pourrait-il lui être beaucoup pardonné, si nous devions à sa folie, comme on le pense généralement, l'invention des cartes à jouer; mais, d'après M. d'Allemagne, il paraît qu'il n'en est rien, et qu'elles existaient un demi-siècle au moins avant lui; or, il convient d'en croire ce chercheur, qui a étudié la matière dans tous ses détails. Au premier abord, le choix d'un pareil sujet pourrait étonner; il semble bien relever plutôt de la curiosité que de l'érudition. M. d'Allemagne s'est chargé de nous montrer, une fois de plus, qu'il ne faut pas se fier aux apparences.

Les questions que soulève sa monographie sont plus complexes qu'on ne saurait croire; elles intéressent à la fois l'art, l'industrie et le commerce de la France depuis le XIVe siècle. L'histoire des cartes à jouer est, en effet, liée intimement à celle de la gravure sur bois et de l'enluminure — car elles étaient gravées en vue de l'impression; puis on les coloriait à la main, à la façon des miniatures, et parfois avec un soin extrême. L'industrie était tout entière entre les mains de la corporation des peintres, et particulièrement de spécialistes nommés cartiers, divisés entre

six régions, et formant dans chacune un groupe autonome, avec privilège exclusif. Comment se faisait le commerce des cartes, à quelles restrictions et à quels impôts il fut soumis à partir du milieu du XVIe siècle, et jusqu'à quel point les charges dont il fut grevé nuisirent à son développement, c'est ce qu'il faut voir dans l'excellent ouvrage de M. d'Allemagne, qui a poussé ses recherches jusqu'à nos jours, mais que les conditions de nos concours nous interdisaient de suivre au delà du XVIe siècle.

Nous avons pourtant dépassé cette limite, lorsque nous avons eu à décerner le prix Auguste Prost. D'après les volontés du donateur, il doit être attribué à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins. Pour rester fidèles à un programme où l'étendue du territoire nous est si strictement mesurée, il nous faut bien reculer les limites de temps dans lesquelles nous avons coutume de nous tenir; c'est pourquoi vous n'avez pas hésité à admettre et à récompenser trois volumes que des qualités différentes ont signalés à votre attention. Vous avez accordé 800 francs à MM. Stein et Legrand, pour le travail intitulé : *La Frontière d'Argonne. Procès de Claude La Vallee*; 400 francs à M. Pionnier, pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun*, et deux mentions honorables, l'une à l'*Arrondissement de Montmédy sous la Révolution*, de M. Alf. Pierrot, l'autre à la Revue l'*Austrasie*, qui s'est assigné le pieux devoir de conserver le souvenir des traditions françaises dans le pays Messin.

Quand je vous aurai parlé de la très savante publication du *Roman de Tristan* par Thomas, que nous devons à M. Bédier, professeur au Collège de France; quand je vous aurai dit que l'on possède seulement huit fragments de ce poème, mais que l'éditeur, avec une persévérance et une sagacité merveilleuse, est parvenu à reconstituer l'œuvre entière de Thomas en comparant entre elles les

imitations étrangères qui nous en sont parvenues en langues scandinave, allemande, anglaise, italienne, sans parler de la *Folie Tristan*, petit poème composé en Angleterre vers la fin du XIIe siècle; quand j'aurai ajouté, avec votre rapporteur, que cette édition, à laquelle vous avez attribué le prix du marquis de La Grange, fera certainement époque, il ne me restera plus, pour épuiser la liste des récompenses dont vous disposiez cette année, qu'à vous rappeler le nom des concurrents entre lesquels vous avez partagé le prix Brunet. Ce sont MM. Fr. Lachèvre, dont la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, répertoire inestimable pour l'histoire de la poésie française au XVIIe siècle, vous a paru mériter une récompense de 2.000 francs; M. de La Bouralière, auteur d'une étude sur *l'Imprimerie et la librairie à Poitiers au XVIIe et au XVIIIe siècle*, et M. Pierre-Paul Plan, auteur d'une *Bibliographie rabelaisienne*.

Vous ne vous contentez pas, Messieurs, de récompenser des travaux imprimés; vous en inspirez d'autres et vous donnez à ceux qu'anime l'amour de la science et le désir de la recherche le moyen de conduire à bien leurs entreprises. Deux généreux donateurs vous ont permis de venir ainsi en aide aux travailleurs : M. Benoît Garnier, qui a voulu favoriser les voyages dans l'Afrique Centrale ou dans la Haute Asie, et M. Eug. Piot, qui vous a laissé le soin de doter à ses frais « toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que vous croirez devoir faire ou faire exécuter ». Pour se conformer à leurs désirs, vous avez accordé une subvention de 3 000 francs à la mission saharienne de M. de Motylinski, qui revient en ce moment muni de nombreux documents sur la sociologie et la linguistique berbères; une autre de 1 200 francs à M. Pelliot, pour sa mission en Turkestan; vous avez continué au P. Delattre ses 3000 francs annuels pour l'exploration des

ruines de Carthage ; vous avez octroyé 2 000 francs à M. Holleaux, directeur de l'École d'Athènes, pour l'achèvement des planches reproduisant les mosaïques et les peintures murales de Délos ; 2 000 francs à M. Grenier, membre de l'École française de Rome, pour exécuter des fouilles dans la nécropole de Bologne ; 2 000 francs pour la publication du journal de M. le commandant Cros, à Tello ; 300 francs à M. l'abbé Hermet, pour continuer les sondages dans les ateliers de poterie gallo-romaine de la Graufesenque ; 500 francs à M. Léon Dorez pour photographier les plus belles miniatures qui ornent les manuscrits de la collection de Lord Leicester à Holkham Hall (Norfolk) ; 500 francs à M. Dufour, architecte diplômé du Gouvernement, pour l'aider dans la publication de son ouvrage sur les monuments d'Anghovhat ; 600 francs à M. Cartailhac pour des fouilles dans une grotte préhistorique de l'Ariège ; 400 francs à M. Rivière pour achever des recherches dans une grotte de l'Aveyron, et 500 francs à M. l'abbé Leynaud pour continuer l'exploration des catacombes d'Hadrumète (Tunisie).

Ce rôle de conseillers et d'inspirateurs, vous aimez surtout à l'exercer auprès des jeunes gens, dans lesquels vous vous plaisez à deviner et à préparer les savants de l'avenir. Aussi, tandis que la mission archéologique du Caire, sous la féconde impulsion de notre illustre confrère M. Maspero, et celle du Maroc, que la mort vient de frapper brutalement, continuent des recherches auxquelles chacun sait que nous souhaiterions être intéressés plus directement, vous avez à cœur de soutenir de votre constante bienveillance les trois écoles placées sous votre patronage, celle d'Hanoï, celle d'Athènes et celle de Rome.

A Hanoï, M. Foucher, le nouveau directeur, a été fort occupé par l'installation de l'École dans les nouveaux bâtiments qui lui ont été affectés et où ses importantes collections de livres et d'objets d'art ont trouvé la place qu'elles

méritaient. Parmi les professeurs et les membres, M. Parmentier, chef du service archéologique, a continué la consolidation des ruines de Po-Nagar à Nhatrang, tandis que M. Bloch était envoyé dans l'Inde en voyage scientifique et que M. Huber remplaçait provisoirement M. Pelliot dans son enseignement du chinois. Pendant ce temps, les publications de l'École s'enrichissaient d'études sur le bouddhisme et la philologie indo-chinoise par le même M. Huber, de la suite des recherches de M. Maître sur les sources de l'histoire du Japon et d'un dictionnaire cham, dû à la collaboration de MM. Cabaton et Aymonier. Mais il n'est pas de témoignage plus caractéristique de l'importance conquise par cette École et de son influence croissante dans le pays que le rôle qui vient de lui être attribué par le Gouvernement. Son directeur a été nommé président du nouveau conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, et M. Maître désigné comme rapporteur général. D'autre part, c'est sous ses auspices et avec son concours actif que se poursuivent les mesures administratives et les travaux scientifiques intéressant l'archéologie locale. Sans elle, la Commission des antiquités du Tonkin n'aurait point achevé le classement des monuments historiques de Hanoï, comme elle vient de le faire, et l'on n'aurait pu songer à créer une section des antiquités khmères au musée de l'Indo-Chine de Pnom-Penh.

Tout cela justifie pleinement les espérances qu'ont placées en elle et son éminent fondateur et notre Académie.

L'École d'Athènes reste, ce qu'elle a toujours été, le modèle des instituts français à l'étranger. Elle fouille, elle publie, elle maintient en face d'écoles rivales et amies le renom de la science française. Son plus grand effort est tourné en ce moment vers Délos ; vous savez que le mérite en revient à un généreux confrère que nous sommes toujours heureux d'avoir l'occasion de remercier. Le directeur vous a longuement exposé dans une de vos dernières séances

l'excellent résultat des fouilles ; le *Bulletin de correspondance hellénique* nous le fait connaître avec une régularité digne de tout éloge ; vous me permettrez de n'y pas insister. Il me suffira de vous rappeler que ce sont précisément les recherches à Délos qui ont fourni aux membres de l'École les mémoires qu'ils vous ont soumis. M. Bizard, dans un travail minutieux, vous a exposé tout ce qu'il avait découvert aux environs immédiats du temple d'Apollon et surtout dans un petit monument consacré à Dionysos, riche en bas-reliefs et en statues ; M. Bulard vous a envoyé une étude très distinguée sur le sanctuaire des Posidoniastes de Beyrouth et les maisons déblayées en bordure de cet îlot ; M. Schuloff s'est essayé et a réussi dans le commentaire d'un nouveau compte des hiéropes, trouvé assez récemment, et qui ne mesure pas moins de 135 lignes. Seul M. Cavaignac est resté fidèle à Delphes ; il s'est attaché à publier l'ensemble des inscriptions qui couvrent le trophée élevé au dieu par Paul-Émile.

Tous ces travaux ont été, suivant l'usage, l'objet d'un long rapport publié dans nos *Comptes rendus*. En terminant celui dont vous aviez bien voulu me charger il y a deux ans, je recommandais M. Holleaux, nouvellement nommé directeur de l'École, à la Bonne Fortune, si souvent invoquée sur les inscriptions grecques ; je suis heureux de constater qu'elle m'a entendu.

Quant à l'École de Rome qui, comme la ville où elle réside, est à la fois fille de l'antiquité et du moyen âge, elle a utilement fait face, cette année, à sa double tâche. M. Albertini s'est occupé de l'histoire des travaux publics sous l'empereur Claude ; il a montré toute la sollicitude de ce prince pour le bien-être des Romains et qu'il ne mérite pas, de tous points, la mauvaise réputation qu'on lui a faite. Son camarade, M. Eug. Martin-Chabot, a pris comme sujet de travail : *Nicolas V, Charles VII et la Pragmatique*

sanction de Bourges; c'est une bonne contribution à l'histoire générale de la France et du Saint-Siège au milieu du XVe siècle. Enfin M. Halphen, dans une étude sur l'administration de Rome au moyen âge, nous a fait assister à la naissance d'un pouvoir municipal, imposé à la Papauté par des mouvements populaires, et au développement du Sénat romain aux dépens de cette même Papauté.

Pendant que les membres les plus anciens rédigeaient des mémoires, les autres ne restaient pas inactifs. M. Grenier, renouant une tradition interrompue depuis trop d'années, faisait des fouilles, en Italie même, dans les nécropoles de Bologne, tandis que M. Carcopino traversait la mer et, guidé par l'expérience d'un de ses aînés, explorait, en Tunisie, les ruines de l'ancienne ville de *Thignica.* Vous l'avez entendu vous montrer combien sa campagne avait été fructueuse. Cette expansion de l'École de Rome vers l'Afrique et, le jour où elle le voudra, vers d'autres provinces encore de l'Empire romain, où nous pouvons prendre pied, est pour les jeunes gens une ressource précieuse qu'il leur faut bien se garder de laisser échapper : ils auront la vie entière pour copier des manuscrits, compulser des livres et s'initier dans les bibliothèques à une histoire plus ou moins conventionnelle ; ils n'ont que deux ans pour prendre contact avec les réalités archéologiques.

J'ai épuisé, Messieurs, la liste des travaux que vous avez dirigés ou encouragés. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler aussi, en deux mots, ne serait-ce qu'afin de rendre pleine justice à votre labeur, ceux que vous avez produits. Si nous avons dû, en 1905, pour des raisons de sage administration, ralentir quelque peu nos impressions, nous nous sommes remis depuis lors à la besogne avec plus d'ardeur que jamais. En voici la preuve.

Les comptes rendus de vos séances paraissent maintenant chaque mois; vous avez terminé un fascicule de vos *Mé-*

moires et commencé la publication d'un autre; vous avez achevé un volume des *Notices et extraits des manuscrits* et amorcé le suivant; vous avez fait paraître un tome des *Historiens arabes des Croisades* et presque mené à bonne fin un tome des *Historiens arméniens*. Dans le *Recueil* des *Historiens de France*, les actes de Lothaire et de Louis V sont bons à tirer; vous imprimez la préface des actes de Philippe Ier et le texte des actes de Louis IV; vous allez faire paraître le tome II des *Obituaires* (diocèse de Chartres) et vous avez fort avancé le IIIe. La fin de 1906 verra, nous l'espérons, un nouveau fascicule du grand recueil des Inscriptions sémitiques et assurément la table du IIIe volume de celui des Inscriptions grecques d'époque romaine. Enfin vous venez de décider une grosse publication, celle des mosaïques antiques de Gaule et d'Afrique. Il n'est guère possible de vous en demander davantage.

Et, à tout prendre, Messieurs, ne vous semble-t-il pas que ce soit là l'encouragement le plus fécond que vous puissiez donner aux érudits et aux jeunes gens qui veulent bien avoir confiance en vous, l'encouragement de l'exemple? Exemple d'une activité désintéressée qui garde entière sa foi dans la grandeur et dans la haute portée de l'érudition historique, notre domaine; qui ne se laisse point distraire de son idéal ni de sa méthode sévère par les agitations où notre pays se disperse; fière d'habiter le temple sacré de la science, asile interdit aux entreprises éphémères, et de continuer lentement mais sûrement une œuvre dont la seule récompense à peu près — mais combien enviable! — est de se sentir approcher un peu plus chaque jour de la vérité poursuivie.

JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1905, le sujet suivant :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon.

L'Académie n'a pas décerné le prix. — Un encouragement de 500 francs a été accordé au R. P. Balet, missionnaire à Tokio (Japon), pour son mémoire intitulé : *Shotoku-Taishi et son époque.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Quatre médailles ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille de *mille cinq cents francs*, à M. Léon Mirot, pour ses deux volumes intitulés : *Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême*, et *Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI;*

2e médaille de *mille francs*, à M. Ph. Lauer : *Les Annales de Flodoard*, publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes;

3e médaille de *cinq cents francs*, à M. Serbat : *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615;*

4e médaille de *cinq cents francs*, à M. Henry d'Allemagne : *Les cartes à jouer du XIVe* au *XXe siècle*, 2 vol.

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention, M. G. Dottin : *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique;*

2e mention, M. l'abbé C. Allibert : *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie;*

3e mention, M. Lucien Bégule : *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne;*

4e mention, M. l'abbé J.-N. Abgrall : I. *Architecture bretonne. — Étude des monuments du diocèse de Quimper.* — II. *Livre d'or des églises de Bretagne;*

5e mention, M. Émile Bonnet : *Antiquités et monuments du département de l'Hérault ;*

6e mention, M. Henri Moris : *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, 1re et 2e partie ;

7e mention, M. J.-C. Demarteau, professeur à l'Université de Liège : *L'Ardenne belgo-romaine. Étude d'histoire et d'archéologie.*

PRIX DE NUMISMATIQUE (DUCHALAIS), 800 fr.

La Commission de la fondation Duchalais (prix de numismatique du moyen âge) a décidé qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner le prix.

Conformément à une décision prise antérieurement par l'Académie, celle-ci décide que les arrérages de la fondation Duchalais seront, cette année encore, convertis en capital, de façon que, dans un temps déterminé, le prix, qui est actuellement de 800 francs, atteigne une valeur de 1.000 francs.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. Ernest Petit, pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne.*

Le second prix est maintenu pour la seconde fois à M. Alfred Richard, pour son *Histoire des comtes de Poitou.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix Bordin, destiné cette année au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, a été partagé de la manière suivante :

Deux mille francs à M. Jules Gay, pour son ouvrage intitulé : *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071) ;*

Six cents francs à MM. Ch. Samaran et G. Mollat, pour leur ouvrage intitulé : *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle ;*

Quatre cents francs à M. P. Champion, pour son volume : *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne.*

PRIX FOULD (5.000 fr.)

Le prix Louis FOULD, institué en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, a été décerné à M. Henri LECHAT, professeur à l'Université de Lyon, pour son ouvrage intitulé : *La sculpture attique avant Phidias*, et pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de l'art grec.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

L'Académie a accordé sur les revenus de la fondation BRUNET (ouvrages de bibliographie savante) les récompenses suivantes :

Deux mille francs à M. Frédéric LACHÈVRE, pour sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700 ;*

Cinq cents francs à M. A. DE LA BOURALIÈRE, pour son ouvrage sur *L'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant les XVIIe et XVIIIe siècles ;*

Cinq cents francs à M. P.-P. PLAN, pour sa *Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix Stanislas JULIEN, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, à MM. RAGUET, de la Société des Missions étrangères, et ONO TÔTA, conférencier de lycée supérieur, pour leur *Dictionnaire français-japonais.*

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix, destiné cette année, *au meilleur ouvrage concernant l'antiquité classique*, à M. Edmond COURBAUD, pour sa publication intitulée : *Œuvres de Cicéron. De Oratore*, livre Ier.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. BÉDIER, pour sa publication du *Roman de Tristan.*

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

Une subvention de *trois mille francs* à la Mission saharienne de M. de Calassanti-Motylinski ;

Une subvention complémentaire de *douze mille francs* à la Mission de M. Pelliot, au Turkestan.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° *Trois mille francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage;

2° *Deux mille francs* à M. Holleaux, pour l'achèvement des planches reproduisant les mosaïques et peintures murales de Délos;

3° *Deux mille francs* à M. Grenier, membre de l'École française de Rome, pour exécuter des fouilles dans la nécropole de Bologne;

4° *Deux mille francs* pour la publication, chez M. Leroux, du *Journal des fouilles* de M. le commandant Cros, à Tello ;

5° *Trois cents francs* à M. l'abbé Hermet, pour continuer les fouilles de la Graufesengue (Aveyron) ;

6° *Cinq cents francs* à M. Léon Dorez, pour aller photographier les plus belles miniatures qui ornent les manuscrits de la collection de Lord Leicester, à Holkham Hall (Norfolk);

7° *Cinq cents francs* à M. Dufour, architecte, pour lui faciliter la publication de son ouvrage sur les monuments d'Anghovat ;

8° *Six cents francs* à M. Cartailhac, pour ses fouilles dans une grotte préhistorique de l'Ariège;

9° *Quatre cents francs* à M. E. Rivière pour achever ses fouilles dans une grotte de l'Aveyron;

10° *Cinq cents francs* à M. l'abbé Leynaud, pour achever ses fouilles dans les catacombes d'Hadrumète (Tunisie).

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif à l'Orient*, a été décerné de la façon suivante :

Un prix de *mille cinq cents francs* au R. P. Lagrange, pour ses *Études sur les religions sémitiques;*

Une récompense de *cinq cents francs* à M. l'abbé J. Labourt, pour son ouvrage : *Le Christianisme dans l'Empire Perse, sous la dynastie sassanide ;*

Une récompense de *cinq cents francs* à M. Moïse Schwab, pour son *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France ;*

Une récompense de *cinq cents francs* à M. Victor Chauvin, pour sa *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*, tomes VII à IX.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

(*Pour un travail historique sur Metz et les pays voisins.*)

L'Académie a décerné un prix de *huit cents francs* à MM. H. Stein et Léon Legrand, pour leur ouvrage : *La frontière d'Argonne*, 843-1659, et un prix de *quatre cents francs*, à M. Edmond Pionnier, pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795)*.

Elle a accordé, en outre, deux mentions honorables, la première à M. J. Ducrocq, directeur de la Revue intitulée : *L'Austrasie*, revue du pays Messin et de Lorraine ; la seconde à M. Alfred Pierrot, pour son ouvrage : *L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution.*

DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 10 février 1906, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Faure (Claude-Émile).
Labrosse (Henri-Étienne).
Caillet (Louis-Marie).
Bernus (Pierre-Francis).
Robert (Gaston-Paulin).
Martin du Gard (Roger-Paul-Prosper-Amédée).
Cornu (Paul-Louis).
Chasles (Raymond).
Jusselin (Maurice-Auguste).
Cordey (Jean-Paul-Auguste).
Cahen (Henri).
Beuve (Charles-Octave-Alcide).
Fazy (Maximilien-Émile-Antoine).
Grenier (Jean-Baptiste-François-Paul-Louis).
Du Bus (Charles-Roland).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. Barbeau (Louis-Marie-Joseph).
Clerc (André-Claude-Joseph).
Dugueyt (Paul-Marie-Joseph).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1907 :

Étudier, d'après des textes authentiques, la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français, pour remplacer les séries défectueuses des anciens recueils imprimés.

2° Pour l'année 1908 :

La Préfecture du prétoire au IVe siècle.

L'Académie proroge à l'année 1909, le sujet suivant, qui, déjà proposé pour 1906, n'a pas été suffisamment traité :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon. L'ouvrage présenté à l'Académie devra être, soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une tradition d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement inédits et manuscrits.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours[1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1905 et 1906 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1907. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

1. Voir p. 637 les conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1907, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1905.

Ce prix est de la valeur de *mille francs*.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1908, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1906.

Ce prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT 10.000 fr.

Pour l'année 1907, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1906 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut délibération du 27 mars 1840 *avant le 1er janvier 1907*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

1° En 1907, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1904;

2° En 1908, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1905.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1907, au meilleur ouvrage imprimé relatif à un sujet concernant les études grecques ou latines, et publié depuis le 1er janvier 1904.

En 1909, au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif aux études orientales; si l'ouvrage est imprimé, il devra avoir été publié depuis le 1er janvier 1909.

Les ouvrages présentés à ces deux concours devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1908.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de La Fons-Mélicocq, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1908; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1905, 1906 et 1907, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1908.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1909, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1909.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1907.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1907.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à dix mille francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1908, *au meilleur ouvrage relatif à l'Orient.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1906, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1908.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1910.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1907.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu).

M. Benoit GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1907, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.).

M. LOUBAT, membre de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1907.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1904.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1907, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu).

M. Eugène PIOT, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques

et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1907, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1907, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1904;

En 1908, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1905 ;

En 1909, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1906.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1907, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémeaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

L'Académie décernera ce prix en 1909.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1908.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1907.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1907.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes les recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1907.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la première fois, en 1908.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1896.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné, pour la première fois, en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

V. CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

DÉSIRÉ RAOUL-ROCHETTE

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 16 NOVEMBRE 1906

I

Mes chers Confrères,

Il y a plus d'un demi-siècle que l'Académie a perdu l'éminent érudit dont je viens aujourd'hui évoquer le souvenir, Désiré Raoul-Rochette. Depuis que M. Wallon nous a quittés, il ne reste personne parmi nous qui ait siégé avec lui dans notre Compagnie. Tant de recul dans le passé, un tel éloignement rendent difficile la tâche du biographe ; mais, après mûre réflexion, je n'en ai pas moins résolu de donner suite à un projet dont la pensée s'était présentée plus d'une fois à mon esprit, au cours des lectures qui m'avaient amené à consulter l'œuvre si vaste et si variée de Raoul-Rochette. J'admirais l'infatigable labeur du savant et l'étendue de ses connaissances. J'éprouvai le désir de me renseigner sur l'homme. Je voulus savoir à quelle école il s'était formé en un temps où l'on était loin

d'avoir les ressources que l'on possède maintenant pour faire son apprentissage d'archéologue. Je me demandais comment il avait provoqué les animosités persistantes dont maintes pages de ses livres, amères ou douloureuses, me renvoyaient l'écho ; j'aurais aimé à me rendre compte des circonstances de sa vie qui expliqueraient l'état d'inachèvement où il avait laissé plusieurs de ses plus importantes entreprises. Comme l'avait exigé le défunt, le président de l'Académie, en 1854, avait dû renoncer à dire, au bord de la tombe, un dernier adieu au confrère que perdait la Compagnie ; je le savais par l'intéressant article où Paulin Paris a résumé les faits principaux de la vie de son ami, dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud [1]. Force avait été de s'incliner devant cette défense formelle ; mais il ne me semblait pas qu'elle eût pu condamner pour toujours au silence sur une telle mémoire soit le secrétaire perpétuel de notre Compagnie, où Raoul-Rochette avait tenu, pendant trente-huit ans, une si grande place, soit son successeur à l'Académie des Beaux-Arts, où, seize années durant, Raoul-Rochette s'était acquitté, avec une rare distinction, des devoirs d'une charge qui est peut-être là plus délicate et plus difficile à remplir que dans les autres classes de l'Institut. Je m'empressai donc d'aller consulter les recueils des deux Académies auxquelles Raoul-Rochette appartint à des titres différents. Ma surprise fut grande. Je ne trouvai rien. Ni M. Naudet ni M. Halévy n'ont cherché à esquisser le portrait et à apprécier l'œuvre de Raoul-Rochette [2].

1. « J'ordonne expressément qu'il ne soit prononcé aucun discours à mes funérailles. J'ai souffert toute ma vie de cette coutume profane à laquelle j'ai dû me prêter pour les autres, mais dont je puis m'affranchir pour moi-même. Je ne veux sur ma tombe que les prières de l'Église et les regrets de l'amitié. »

2. Seul, Halévy, au début de son *Rapport sur les envois des pensionnaires de Rome*, dans la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts, le 7 octobre 1854, a évoqué en quelques mots le souvenir de son prédécesseur :

On devait, ce semble, plus d'égards à l'homme qui, pendant la première moitié du siècle dernier, a été en France le représentant le plus autorisé de l'archéologie classique ; mais des dettes de ce genre ne s'éteignent point par la prescription trentenaire ou même cinquantenaire. Puisque vous avez bien voulu, mes chers confrères, appeler à remplir le poste que j'occupe en ce moment quelqu'un que rapproche de Raoul-Rochette le goût des mêmes études, vous ne vous étonnerez point que j'aie eu le désir de faire revivre devant vous l'image de cet honnête et savant homme.

J'ai eu encore, pourquoi ne l'avouerais-je pas ? une autre raison de me porter avec un plaisir tout particulier à l'accomplissement de ce devoir académique. Dans maintes de ses préfaces et surtout dans les lettres que Raoul-Rochette échange avec ses correspondants étrangers, il parle sans cesse d'une *histoire de l'art antique* qu'il se propose d'écrire. *Mon histoire de l'art antique*, se prend-il à dire plus d'une fois, comme si le livre existait déjà, tout au moins à l'état d'ébauche, en manuscrit. C'est que, dans sa pensée, tant d'articles semés dans les revues savantes et les plus importants même de ses ouvrages ne sont que des travaux préparatoires et tout au plus des chapitres

« Nous n'entendrons plus la voix savante et respectée qui a si longtemps retenti dans cette enceinte. L'homme éminent qui savait si bien éclairer l'art moderne du flambeau de l'antiquité ne transmettra plus aux lauréats de l'École de Rome les conseils de l'Académie. M. Raoul-Rochette a succombé non sous le fardeau des ans, mais sous le poids de ses travaux, sous la fatigue de ses veilles. Il est mort, jeune encore, un des plus anciens de cette assemblée, partageant sa vaste science entre deux Académies qui lui consacrent d'unanimes regrets. »

Il n'y a là aucun essai d'appréciation de l'œuvre du savant. Sur celle-ci on peut lire un jugement sommaire dans deux pages que Gerhard lui consacra dans l'*Archæologischer Anzeiger* (1855, p. 47-48). Il en parle avec une réelle estime, tout en regrettant que Raoul-Rochette se soit un peu trop dispersé et par suite n'ait pas toujours assez approfondi les questions. Dans le *Bullettino dell' Instituto* (1854, in-fol., p. 811), Braun, en faisant mention de sa mort, loue surtout ce qu'il appelle son *enthousiasme*.

détachés de cette histoire où trouveraient place et s'ordonneraient les résultats de toutes ses recherches. Ce monument, il ne lui a point été donné de le construire. Les matériaux qu'il avait extraits de ses observations et de ses lectures, les pierres qu'il avait taillées, tout est resté épars sur le sol. A plusieurs reprises, de cruels chagrins étaient venus le troubler dans son travail. Il ne savait d'ailleurs pas tenir en bride une curiosité qui l'entraînait sans cesse d'un sujet à un autre. C'est ainsi qu'il n'a jamais trouvé le temps de jeter en terre même les fondations de l'édifice qu'il voulait bâtir. Plus heureux que lui, mieux servi par les circonstances, j'ai pu tout au moins en dresser les premiers étages ; mais le fait même qu'il eût conçu ce grand dessein, qu'il eût compris l'utilité ou pour mieux dire la nécessité de cette synthèse, m'intéressait à lui. Le plan qu'il indique, en quelques lignes, est celui même que je me suis astreint à suivre. « Cette histoire », dit-il, « devait s'ouvrir par l'Égypte et passer par l'Orient, pour arriver à la Grèce et à l'Italie[1]. » J'avais là une raison de plus, qui m'a paru décisive, de remettre en lumière la figure et les titres d'un savant dont je me sentais rapproché par cette communauté d'ambition et de pensée.

II

Raoul-Rochette naquit le 7 mars 1790, à Saint-Amand (Cher). Son père, médecin très considéré dans le pays, aurait souhaité voir son fils embrasser sa profession ; mais le jeune homme, dès lors avide de lecture, avait d'autres visées. C'est au lycée de Bourges qu'il avait fait les études qui lui valurent d'être désigné, en 1810, pour entrer à l'École normale, avec la première promotion qu'elle reçut. Il devait, plus tard, retrouver à l'Institut, comme confrères,

1. Dans la *Lettre à Creuzer* qui sert de préface au *Mémoire sur les représentations figurées du personnage d'Atlas*, in-8°, 1835.

plusieurs de ses camarades d'alors, Victor Cousin, Pouillet, Guigniaut, Patin, Renouard, etc. ; mais, de tous ceux qui avaient habité avec lui les vieux bâtiments du Collège du Plessis, où Fontanes avait installé ce séminaire laïque, ce fut Raoul-Rochette qui obtint le premier cet honneur. Ses débuts furent brillants et son chemin rapide.

En ces temps lointains, ce n'était pas seulement dans l'armée, où les boulets ennemis se chargeaient de hâter l'avancement, que l'on marchait vite. Dans toutes les carrières civiles, il y avait à pourvoir à des besoins nouveaux. Les hommes de mérite n'étaient pas condamnés à marquer le pas, comme il arrive aujourd'hui, où toutes les voies sont encombrées. Au sortir de l'École, à vingt ans, Raoul-Rochette était nommé professeur au lycée Louis-le Grand. Son enseignement lui laissait des loisirs ; car il s'empressait de traiter la question que mettait au concours, en 1812, la *Classe d'histoire et de littérature ancienne* qui, dans l'Institut réorganisé en 1803, représentait l'ancienne Académie des Inscriptions. Voici en quels termes était formulée cette question : « Chercher ce que les auteurs anciens peuvent nous apprendre sur les colonies établies soit en Grèce soit dans d'autres contrées ; indiquer l'époque et les circonstances de ces établissements ; raconter l'histoire de ces colonies. » En 1814, le mémoire que Raoul-Rochette avait présenté sur ce sujet obtenait le premier prix. L'auteur le revoyait et le corrigeait. Dès l'année suivante il le publiait, en quatre volumes in-octavo, sous ce titre : *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques.*

L'ouvrage, où tous les textes anciens étaient réunis, discutés et présentés méthodiquement, fut très remarqué dans le cercle, alors très restreint, des esprits curieux qui s'intéressaient à l'antiquité. Aussi, lorsqu'en 1816, par son ordonnance du 21 mars, Louis XVIII, tout en conservant le nom et l'unité de l'Institut républicain, rétablit les anciennes Académies, Raoul-Rochette fut-il désigné par

le roi pour occuper une des places que rendait vacantes l'exclusion prononcée contre quelques régicides membres de la troisième classe ; mais, sur ces entrefaites, le géographe Mentelle vint à mourir, et l'Académie lui donna pour successeur Raoul-Rochette, qui n'avait alors que vingt-six ans. C'était y entrer par la belle porte.

Tout souriait alors au jeune savant. A vingt ans, il s'était marié ; il avait épousé Claudine Houdon, la troisième fille du grand sculpteur, femme distinguée qui partageait tous ses goûts. Elle lui donna deux filles, dont l'une, la plus jeune, épousa le célèbre graveur Calamatta et fut la mère de Mme Maurice Sand. La maison était donc heureuse et gaie. C'était avec confiance que le chef de la famille envisageait l'avenir. Légitimiste et catholique, il aimait le prince qui avait donné à la France la charte constitutionnelle et sous lequel notre pays faisait le premier essai du gouvernement parlementaire. Mais ce qu'il demandait au régime qui avait toutes ses sympathies, ce n'était pas des faveurs, c'était le moyen de poursuivre ses travaux en toute liberté. L'occasion désirée ne se fit pas attendre. Au lendemain de la seconde Restauration, M. Guizot, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris, était devenu secrétaire général du ministère de la justice, puis conseiller d'État. Obligé de renoncer à faire son cours, il prit Raoul-Rochette comme suppléant. De 1816 à 1818 celui-ci enseigna donc en Sorbonne, avec un réel succès. De son passage dans cette illustre chaire il ne reste pas d'autre trace que trois leçons d'ouverture, qui furent imprimées et distribuées. Elles ont pour titre :

Influence des croisades dans l'œuvre de la civilisation moderne.

Histoire générale du siècle de Charlemagne.

Heureux effets de la puissance pontificale au moyen âge.

C'est surtout par ce dernier discours que l'on peut juger du caractère que présenta cet enseignement. Le professeur

n'y dissimule pas ses convictions catholiques, mais il réserve les droits de la critique. C'est ainsi qu'il parle en termes sévères des duretés de l'inquisition et de la répression cruelle qui anéantit les Albigeois et ruina le midi de la France.

Malgré la judicieuse indépendance dont témoignait ainsi Raoul-Rochette, il y avait une différence trop marquée entre ses idées et celles du titulaire, un des chefs les plus en vue du parti libéral, un protestant, pour que cette suppléance pût se prolonger très longtemps. Elle prit fin en 1818. Peut-être celui qui avait été heureux de prendre ainsi pied dans le haut enseignement ne regretta-t-il point de se voir rendu aux études pour lesquelles il avait déjà laissé percer sa préférence, à celles qui portaient sur l'histoire du monde antique. Dès l'année suivante, il était appelé à une fonction qui l'engageait sans retour dans cette voie. Après la mort de Millin, il le remplaçait comme conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Il obtenait en même temps la jouissance de l'un des appartements qui, dans les vieux bâtiments du palais Mazarin et de l'hôtel de Nevers, étaient alors réservés aux conservateurs des divers départements. On ne saurait imaginer, pour un savant dont les travaux et les goûts étaient ceux de Raoul-Rochette, une situation plus désirable que celle qui lui fut faite alors et qu'il occupa pendant près de trente ans, de 1819 à 1848. Les livres qui lui étaient nécessaires, il les avait à discrétion, dans l'ample dépôt dont toutes les ressources étaient à ses ordres. Ce qui pouvait y manquer, ouvrages publiés à l'étranger, dissertations imprimées à peu d'exemplaires, tirages à part d'une extrême rareté, il le trouvait dans sa propre bibliothèque. Cette bibliothèque toute spéciale, qu'il avait commencé de bonne heure à se former, il pouvait maintenant s'appliquer à l'accroître encore, par des échanges, sans avoir à compter avec le manque de place et avec le tracas des déménagements, avec le désordre qu'ils

mettent, pour des semaines et souvent pour des mois, dans les séries les mieux classées ; mais ce qui était surtout pour lui un inestimable privilège, c'était l'obligation même que sa charge lui imposait de passer ses journées au milieu des richesses d'art que renferme le *Cabinet des antiques*.

Parmi les Parisiens, parmi ceux mêmes qui ont l'esprit curieux et cultivé, il en est beaucoup qui ignorent jusqu'à l'existence de ce que l'on appelait autrefois le *Cabinet du Roi*, de ce que l'on nomme aujourd'hui le *Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale*. Les salles qui en renferment les collections précieuses sont comme perdues dans les vastes bâtiments de la bibliothèque. Quoiqu'elles admettent tous les jours les travailleurs et deux fois par semaine les simples passants, la porte, la petite porte qui y donne accès, est toujours fermée; elle ne s'ouvre que sur le coup de sonnette du visiteur. Plus d'un timide n'ose pas pousser ce bouton ; plus d'un paresseux recule devant cet effort. Il n'en faut pas davantage pour que ce merveilleux musée, situé au centre même de Paris, dans une de ses rues les plus fréquentées, soit moins connu que le musée même de Chantilly. Celui qui ne craint pas de déranger le concierge est pourtant payé de sa peine. Il a des surprises qui lui donnent envie de revenir. Cette galerie ne ressemble à aucune autre. Elle ne renferme guère que des morceaux de choix et l'on y trouve des monuments de l'art de tous les peuples et de tous les siècles. C'est, avant tout et par excellence, un musée de numismatique et de glyptique. Dans les tiroirs de beaux meubles qui sont sortis des ateliers d'un des meilleurs ébénistes du temps de Louis XV dorment deux cent cinquante mille monnaies et médailles anciennes et modernes, classées par régions et par villes ou par règnes, depuis les statères d'or pâle d'Alyatte et de Crésus ou les tortues d'argent de Phidon jusqu'aux pièces dont Roty et Chaplain ont fourni le coin

à la troisième république française. D'autres cartons renferment aussi par milliers les pierres gravées, cylindres chaldéens et assyriens, cônes phéniciens, cachets mycéniens et grecs archaïques, chefs-d'œuvre des artistes contemporains d'Alexandre et d'Auguste, camées ptolémaïques et romains, camées et intailles de la Renaissance italienne, jusqu'à des bagues qui rappellent un caprice de Mme de Pompadour s'essayant, pour tromper son ennui, à manier le touret et la bouterolle.

A ces suites, dont les plus beaux spécimens sont exposés sous la transparence des glaces, s'ajoutent, dans d'autres vitrines, des objets de tout genre qui sont venus, par les voies les plus différentes, chercher ici un sûr asile. Beaucoup d'entre eux proviennent d'une sorte de trésor que commencèrent à former, en amateurs intelligents, les Capétiens et qui ne cessa de s'accroître sous les Valois et sous les Bourbons, trésor qui, pendant longtemps, accompagnait les princes dans tous leurs déplacements. Après avoir ainsi beaucoup voyagé, le *Cabinet du Roi*, comme on l'appelait, fut installé, au XVIIIe siècle, dans une partie des appartements de l'hôtel de Nevers. On réussit, après la chute de la royauté, à lui éviter le péril de la dispersion, et ce fut même alors que, grâce aux confiscations opérées dans les châteaux et dans les abbayes, il reçut quelques-unes de ses pièces les plus rares. Depuis lors, les divers gouvernements qui se sont succédé en France ont tenu à honneur de lui fournir des subsides qui l'aidaient à compléter ses séries, tandis que, d'autre part, venaient l'enrichir des donations généreuses, dont la plus mémorable est celle que lui fit, en 1872, notre confrère le duc de Luynes.

Le *Cabinet*, en 1819, n'avait pas encore bénéficié de ce cadeau presque royal et d'autres présents de même sorte qui lui sont échus dans ces dernières années ; mais il offrait déjà le caractère qu'explique son histoire. C'est surtout ses séries de monnaies que viennent y consulter les tra-

vailleurs ; mais il n'est pas d'archéologue, quelle que soit la spécialité de ses études, qui ne trouve ici beaucoup à apprendre.

De hautes vitrines sont remplies de vases peints, qui sont assez nombreux pour que l'on puisse les répartir entre les principales fabriques de la céramique grecque. Dans d'autres armoires, ce sont des figurines de terre cuite, ce sont des statuettes de bronze. Beaucoup de celles-ci sont intéressantes par leur provenance et par leurs types ; il y en a plusieurs, justement célèbres, qui comptent parmi les meilleurs ouvrages des fondeurs de l'antiquité. Torses acéphales ou têtes détachées du tronc, quelques beaux marbres concourent à représenter ici la sculpture des meilleurs temps. Mais où l'œil s'arrête encore avec le plus de complaisance, c'est au milieu des salles, sur les vases d'or et d'argent ciselés par les orfèvres d'Alexandrie et de Rome ; c'est sur les coupes orientales de cristal de roche où sont enchâssés des émaux translucides et des gemmes ; c'est sur la joaillerie cypriote et grecque, étrusque et romaine, byzantine, barbare et arabe, sur la tasse où s'est désaltéré le roi sassanide Chosroès, sur les armes et les bijoux recueillis dans le tombeau du mérovingien Childéric, sur les ivoires blancs et rouges du jeu d'échecs d'Haroun-al-Raschid. Ici, en quelques pas, on franchit d'énormes espaces de terre et de mer, une longue suite de siècles. Au rez-de-chaussée, on s'arrête à regarder le zodiaque de Dendérah et la Chambre des ancêtres, de Toutmès III. Au premier étage, n'était la consigne, on s'assoirait sur le fauteuil auquel la tradition attache les noms de Dagobert et de saint Éloi.

Quelle expérience et quel coup d'œil ne peut manquer d'acquérir, par d'incessantes comparaisons, l'*antiquaire*, pour prendre un terme autrefois en honneur, qui, pour accomplir un devoir bientôt tourné en plaisir, vit du matin au soir en cette compagnie, voyant groupées autour de lui les formes diverses, souvent issues les unes des

autres, que le génie plastique de l'homme a créées pour traduire un idéal de beauté qui varie d'âge en âge! C'est dans ce même sanctuaire que Longpérier et François Lenormant ont commencé leur éducation d'archéologues. Ceux d'entre nous qui les ont vus à l'œuvre n'ont pas oublié combien ils nous émerveillaient par la rapidité avec laquelle, mis en présence d'un monument récemment découvert, ils se rappelaient aussitôt d'autres monuments qui expliquaient et qui dataient le nouveau venu. Avant eux, Raoul-Rochette avait tiré le même profit de cette situation. Ce qui l'aida dès lors à indiquer, très nettement, la direction qu'il comptait donner désormais à sa vie et à ses travaux, ce fut l'appel qui lui avait été adressé lorsque commença de reparaître, en 1817, le *Journal des Savants*.

Ce recueil, le doyen, en Europe, de la presse scientifique, avait été fondé en 1667. Il offrait à ses lecteurs des nouvelles de la *République des lettres et des sciences*, comme on disait autrefois, et de substantielles analyses des livres qui paraissaient mériter cet honneur. On n'était pas alors informé au jour le jour, par les gazettes et par le télégraphe, des découvertes qui pouvaient se produire. Des mois se passaient avant que tel livre, édité à Paris, arrivât à Rome, à Vienne et à Berlin ou même à Londres. Le *Journal* eut donc bientôt une clientèle assurée. Tout en ayant traversé quelques crises qui mirent sa vie en péril, il dura autant que l'ancien régime. La révolution en avait dispersé les rédacteurs et suspendu la publication. En 1816, quand le gouvernement royal entreprit de rattacher le présent de la France à son passé, l'idée lui vint de ressusciter ce mort, dans l'intérêt des lettres et de la haute critique. Par l'octroi d'un subside annuel et par l'attribution à un ministre du droit, qu'il n'exerça guère, de présider le bureau de rédaction, le *Journal des Savants* devint alors une sorte d'institution d'État. C'était un corps fermé qui se recrutait par cooptation ; il choisissait ses rédacteurs

parmi les membres des différentes Académies. Au début, ce fut le ministre qui désigna les premiers titulaires ; il ne manqua pas d'y comprendre Raoul-Rochette, que désignaient à la fois ses opinions politiques, franchement déclarées, et le succès qu'avait obtenu son *Histoire des colonies grecques*.

Au *Journal des Savants*, chaque rédacteur avait sa province attitrée, où, en vertu d'une convention tacite, chacun de ses collègues s'interdisait de mettre le pied. Dès la première heure, Raoul-Rochette y prit possession du département de l'archéologie et, jusqu'à sa mort, il en resta le maître incontesté. La liste serait longue des articles qu'il y publia, pendant près de quarante ans. Il y rendit compte de tous les ouvrages de quelque importance qui, sur ces matières, paraissaient en France ou à l'étranger. Les auteurs de ces livres ou de ces mémoires savaient n'écrire que pour un public très restreint ; ils désiraient donc très vivement obtenir la faveur d'une de ces recensions qui porterait leurs idées et leurs découvertes à la connaissance du petit groupe des initiés. De près et de loin, on sollicitait son avis et l'on attachait un grand prix à mériter ses éloges. Grâce à la publicité dont il disposait, il devint en quelque manière l'arbitre des réputations. Les demandes d'articles, et les remerciements auxquels ceux-ci donnèrent lieu, l'eurent bientôt mis en relation avec tous les hommes qui, en Europe, avaient acquis quelque notoriété sur ce terrain.

Telle fut l'origine du commerce épistolaire qu'il entretint, pendant de longues années, avec nombre de savants anglais, italiens et allemands ; mais ce fut en Allemagne qu'il avait ses principaux correspondants, dans cette Allemagne où les études archéologiques comptaient plus d'adeptes et des maîtres plus éminents que partout ailleurs. Cette partie de sa correspondance a donc été celle qu'il avait conservée avec plus de soin, celle qui, par l'entremise

de notre confrère M. Salomon Reinach, est entrée récemment dans notre bibliothèque. J'y trouve des lettres d'Alexandre de Humboldt, de Thiersch, de Bœckh, de Gerhard, de Dorow et d'Ottfried Müller. A ces dernières sont jointes les lettres auxquelles répondait l'auteur du *Manuel de l'archéologie de l'art*, les lettres mêmes de Raoul-Rochette. L'écriture en est nette et ferme, sur de grandes feuilles que le temps a jaunies. Ces lettres nous aideront à lire dans l'âme de leur auteur, à mesurer la profondeur de la plaie qu'y avaient creusée des blessures et des souffrances d'amour-propre [1].

Quand ces correspondants occasionnels ou ordinaires entreprenaient le voyage de Paris, qu'ils y séjournaient pendant quelques semaines, Raoul-Rochette, avec une politesse empressée, se mettait à leur disposition. Il les recevait chez lui, dans son salon que fréquentaient à la fois des savants et des artistes. Parfois, si c'était l'été, il les emmenait à la maison de campagne qu'il possédait à Meung-sur-Loire et où il aimait à passer ses vacances. La bonne grâce de cet accueil ajoutait encore à son prestige, à la popularité dont il jouissait dans tout le monde des érudits d'outre-Rhin. On ne s'y faisait pas faute, lorsque l'on avait des amis qui partaient pour Paris, de leur remettre un billet par lequel on les accréditait auprès du grand homme. Ces lettres de change tirées sur sa bienveillance proverbiale n'étaient jamais protestées. Ce qui facili-

1. Le dossier remis à la bibliothèque par M. Reinach comprend :

1° 42 lettres d'Alexandre de Humboldt, toutes autographes, toutes en français ; 2° 41 lettres de Bœttiger (en français) ; 3° 41 lettres de Gerhard (traductions, par M. Salomon Reinach, des lettres écrites en allemand ; 4° 20 lettres d'Ottfried Müller (copies de ses lettres écrites en allemand ; plusieurs, très longues, sont de petits mémoires ; 5° 20 lettres de Grotefend (en allemand ; 6° 23 lettres de Dorow (en allemand ; 7° 17 lettres de Bœckh (en latin ou en allemand, une en français qui a été publiée par M. Reinach dans la *Revue des études grecques*, 1889, p. 402-412 ; 8° 6 lettres de Thiersch (en français ; 9° 36 lettres de Raoul-Rochette à Ottfried Müller (autographes) ; 10° 48 lettres de Raoul-Rochette à Bœckh (copies).

tait encore ces relations, c'est que Raoul-Rochette savait très bien l'allemand; il le lisait et le parlait, comme il faisait aussi l'italien.

Ce n'était pas seulement à des savants de métier et à des personnages plus ou moins haut placés, que le conservateur du Cabinet avait à faire les honneurs de son empire. En 1822, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, revenant du congrès de Vérone, s'arrêta pendant quelque temps à Paris. Il désira voir ce zodiaque de Dendérah auquel on attribuait alors une très haute antiquité. Letronne n'avait pas encore démontré qu'il ne date que du règne de Caracalla. Alexandre de Humbolt, alors fixé à Paris, et très lié avec Raoul-Rochette, pria celui-ci de vouloir bien montrer au roi ce monument célèbre.

Le roi dut prendre, ou tout au moins paraître prendre un vif intérêt aux explications que lui donna un cicérone aussi qualifié. Comment marqua-t-il à celui-ci sa satisfaction? Nous l'ignorons; mais il semble que la distinction conférée, décoration ou cadeau, n'ait pas été celle sur laquelle avaient droit de compter Raoul-Rochette et l'ami qui lui avait imposé cette corvée. Il y eut manque de tact de la part du prince ou tout au moins du chambellan chargé de distribuer ses faveurs. C'est ce dont témoigne une jolie lettre de Humboldt. Cet Allemand écrivait le français comme un fin lettré du XVIIIe siècle. Il aurait fait bonne figure à la cour de Frédéric II, dans les soupers de Potsdam, entre Maupertuis et Voltaire.

Je suis excessivement contrarié du cadeau qu'on vous fait subir, mon cher et illustre confrère. Vous voyez bien que la civilisation n'a pas encore atteint les rois. Ils ont un sac rempli de petites décorations, de médailles et de bagues économiques, dans lequel ils mettent la main sans distinction des personnes et des lieux. Les monarques les plus respectables et qui, comme le mien, ont fait aux sciences les plus nobles sacrifices ne peuvent se défaire de ces vieilles habitudes boréales. Vous voudrez donc

bien croire que je suis innocent de cet aérolithe qui tombe dans la maison du philosophe. Prévoyant quelque malheur de ce genre, j'avais proposé une belle lettre dictée par M. Ancillon [1] et un vase de porcelaine représentant les médailles de la Tauride [2], ou une allusion à votre ouvrage sur les colonies. Je vois que les anciennes habitudes ont prévalu. Veuillez bien croire à la candeur des intentions... Je ne savais pas un mot de la lettre du roi. J'ai toujours à me louer de ses bontés ; mais j'ai pour principe de cesser toute relation personnelle avec le souverain et les personnes de sa suite, dès qu'il quitte la France. C'est presque un moyen d'éviter les aérolithes [3].

Légitimiste convaincu comme il l'était, Raoul-Rochette fut sans doute surpris, et peut-être même un peu choqué de l'irrévérence avec laquelle son sceptique et railleur correspondant parlait du roi, fût-ce d'un roi de Prusse.

Si, hors de nos frontières, la réputation de Raoul-Rochette devait beaucoup à ce rôle d'intermédiaire officieux entre la France et l'Allemagne qu'il s'était complu à assumer, ce qui, à Paris, concourait très efficacement à le mettre en vue, c'était le cours d'archéologie qu'il professait, comme successeur de Millin, à la Bibliothèque royale, dans une salle aujourd'hui détruite, la salle dite *du Zodiaque* [4].

1. Frédéric Ancillon, auquel ses écrits philosophiques avaient valu une réputation européenne et qui avait été chargé de l'éducation du prince héréditaire de Prusse, était alors, à Berlin, directeur politique au Ministère des Affaires étrangères.

2. En 1822, Raoul-Rochette avait publié un ouvrage intitulé : *Antiquités du Bosphore cimmérien.*

3. Tandis que la plupart des lettres de Humboldt sont exactement datées, celle-ci ne porte d'autre indication que celle du jour ; c'est par les données de l'histoire générale que l'on arrive à la rapporter à l'année 1822. Humboldt avait alors été tout particulièrement attaché à la personne du roi. Il l'avait rejoint à Vérone et avait fait avec lui le voyage de Naples.

4. Cet enseignement fut inauguré par Millin qui, de 1796 à 1811, publia, dans le *Magasin encyclopédique*, les programmes de plusieurs des cours qu'il professa dans cette chaire. Celle-ci fut occupée, de 1818 à 1854, par Raoul-Rochette. Après sa mort, Beulé fut chargé du cours ; puis, en 1858,

L'Allemagne avait, dès lors, fait une place, dans les programmes de ses Universités, à l'histoire de l'art antique ; mais ce fut seulement en 1876 que M. Wallon, alors ministre, dota la Sorbonne d'une chaire d'archéologie classique. Jusque-là, cet enseignement n'avait été représenté, en France, que par cette chaire unique de la Bibliothèque. Le professeur avait, d'ailleurs, tout ce qu'il fallait pour plaire au public de femmes, de gens du monde et d'amateur des beaux-arts qui suivaient son cours [1]. Bel homme et d'une mise soignée, il avait le front large et haut, bien encadré par une chevelure abondante, qui, séparée par une raie sur le sommet de la tête, tombait en longues boucles des deux côtés du visage. Point de moustaches ; mais, à la mode du temps, des favoris. Les yeux étaient grands et

devint titulaire. Ses leçons, auxquelles, vers la fin du second Empire, il avait donné une couleur politique, attirèrent à la Bibliothèque une foule d'auditeurs qui venaient chercher des allusions que soulignaient de bruyants applaudissements. Avec François Lenormant (1874-1883), cet enseignement reprit le caractère qu'il n'aurait jamais dû perdre. Le livre inachevé : *La Monnaie dans l'antiquité*, représente les leçons de plusieurs années. Ce caractère, il le garda avec Olivier Rayet (1884), qui ne fit que paraître dans cette chaire, où il était si bien à sa place. Dès 1885, il était atteint par la maladie qui l'emporta deux ans après. En 1887, une combinaison administrative, où il n'était tenu aucun compte de l'intérêt de nos études, fit appeler à ce poste Wescher, alors conservateur adjoint au département des manuscrits. Épigraphiste, paléographe, helléniste, Wescher n'avait aucune notion d'archéologie, aucun goût d'art. Il n'eut point d'auditeurs ; on désapprit le chemin de la salle où avaient professé ses prédécesseurs mieux qualifiés. Aussi, quand il fut mis à la retraite, en 1890, aucune voix ne s'éleva-t-elle pour protester contre la disparition du cours d'archéologie près la Bibliothèque nationale. Il ne fut point donné de successeur à Wescher, et les fonds affectés au traitement de la chaire furent attribués, par un simple virement, à d'autres services de l'établissement.

1. J'ai eu sous les yeux deux portraits de Raoul-Rochette. Le plus ancien est de Boilly fils, et daté de 1821, dans le *Recueil de portraits de personnages célèbres faisant partie des quatre différentes classes de l'Institut* (n° 70). C'est une lithographie. Le second, une gravure au burin, présenté de profil, en manière de médaillon, accompagne la notice qui a été donnée sur Raoul-Rochette dans le *Bulletin du bibliophile*, 1855, p. 31. Il est signé de son gendre, Calamatta. Sa fille Joséphine, Mme Calamatta, peignait avec talent. Elle fit de lui un portrait que grava son mari. M. Michaëlis m'écrit

vifs ; le nez était ferme et droit, la bouche fine. La physionomie était ouverte et expressive ; mais elle avait quelque chose de ce que l'on appelle l'air avantageux. On croit y deviner, dans les portraits, un certain contentement de soi-même. La parole avait de l'entrain et de la chaleur. Les leçons duraient une heure et demie. Chacune d'elles commençait par un résumé de la leçon précédente, précaution utile en face d'un auditoire qui n'avait pas la fixité de celui d'une école spéciale. L'orateur s'animait à mesure qu'il entrait dans le vif de son sujet. Le succès de ce cours se soutint jusqu'au bout. Son enseignement n'avait pu former d'élèves, au vrai sens du mot ; mais il avait éveillé des curiosités qui contribuèrent certainement au progrès des études dont elles répandaient le goût.

Des fatigues du professorat, du travail de cabinet et de la correspondance, Raoul-Rochette se délassait par le voyage. Ce fut d'abord la Suisse, alors bien moins accessible qu'elle ne l'est maintenant, qui l'attira le plus. Il y fit plusieurs séjours : en 1818, 1819 et 1820. Il en rapporta les deux seuls de ses ouvrages où il ait entrepris de s'adresser non plus seulement aux savants et aux curieux d'art, mais au grand public, ses *Lettres sur la Suisse écrites en 1820, suivies d'un voyage à Chamouny et au Simplon* (Paris, 1822, in-8°) ; son *Histoire de la Révolution helvétique de 1797 à 1803* (in-8°, Paris, 1823). Les *Lettres*, qui avaient été réellement écrites à Abel Rémusat au cours du voyage, eurent beaucoup de succès. Elles furent plusieurs fois réimprimées et traduites en plusieurs langues. Quant à l'*Histoire*, elle provoqua bien des contradictions. C'est un livre de parti. Il peut se résumer dans cette phrase de la préface qui en indique l'esprit : « La révolution de la Suisse fut un des

avoir entre les mains un exemplaire de cette gravure, qui porte une dédicace de Raoul-Rochette à Otto Jahn. Le savant est vu de face. Sur l'épreuve, on lit : « Peint par J. Calamatta, née R. R. 1843 — Paris, 1853, inciso da L. Calamatta. »

grands crimes de la nôtre. La Suisse, ajoute l'auteur, est restée pauvre et faible au dedans, avilie et convoitée au dehors, honteuse du passé, et inquiète de l'avenir. Voilà ce que sa révolution lui a valu. » On ne peut s'empêcher de sourire en lisant ces oracles, auxquels l'avenir devait à bref délai infliger un cruel démenti. C'est sous le régime auquel s'appliquent ces anathèmes que la Confédération helvétique a atteint le haut degré de considération et de prospérité auquel nous l'avons vue parvenir, et qu'elle a mérité d'être souvent proposée en exemple aux peuples qui aspirent à se donner un gouvernement fondé sur le principe d'une sage et libérale démocratie. Toute politique mise à part, le livre paraît, d'ailleurs, médiocre. Dans les *Lettres*, on trouve quelques observations assez justes sur le caractère de la population des différents cantons ; mais les descriptions du paysage manquent de précision et de couleur. La phrase est longue et chargée, parfois vague et déclamatoire. L'auteur n'avait pas encore trouvé sa voie.

Cette voie, celle où son esprit devait développer à l'aise ses meilleures qualités, c'était celle où l'avait engagé dès lors sa collaboration assidue au *Journal des Savants* ; il n'en sortira plus jamais, une fois ce tribut payé à ses opinions réactionnaires. Pour compléter par la visite des ruines antiques et des musées son instruction d'historien de l'art, il visita l'Italie et la Sicile, à deux reprises, en 1826 et 1827. Ce fut au cours de ces voyages qu'il commença de rassembler les monuments qui, s'ajoutant les uns aux autres, d'année en année, finirent par former des suites assez importantes pour que les catalogues en aient été dressés, en vue d'une vente publique, après sa mort. Dans la collection des antiques, ce qui dominait, c'était les vases peints. Il avait aussi des figurines de terre cuite. Presque pas de bronzes ni de statuettes en marbre [1]. Les monnaies

1. *Catalogue des monuments antiques, égyptiens, assyriens, étrusques, grecs, romains, gaulois, composant la collection R. R.* Rollin, 1855, in-8°, 343 numéros.

du médaillier étaient, pour la plupart, des pièces de choix, intéressantes ou par leur belle conservation ou par leur rareté [1]. Dans des cartons, plus de mille empreintes de pierres gravées. Sur les murs du cabinet de travail et du salon, quelques tableaux, de belles estampes anciennes et modernes, des dessins de maîtres ; des portefeuilles renfermaient ce qui n'avait pu être exposé à la vue [2]. Enfin, il n'était pas jusqu'à la bibliothèque où ne se fît sentir ce même souci d'élégance et de beauté. Soit par raison d'économie, soit parce qu'ils sont peu sensibles aux inflexions de la forme et au jeu des couleurs, beaucoup de savants ne considèrent leurs livres que comme des instruments de travail. S'ils ne les empilent point, par tas, sur le plancher, c'est brochés ou simplement cartonnés qu'ils les disposent sur les rayons. Ses livres, Raoul-Rochette se plaisait à les habiller de veau fauve ou de maroquin, à en parer de jolis fers le dos et le plat. Le catalogue spécifie que la plupart des volumes mis en vente ont des reliures soignées [3].

C'est ainsi que, dans ce cadre qui semblait fait à souhait pour une vie de famille et de labeur, s'était écoulée toute la jeunesse de Raoul-Rochette. Chaque année lui avait apporté un nouveau succès, de nouvelles satisfactions, un accroissement d'influence. Bien vu d'un gouvernement auquel il était attaché, il était entouré, en France et à l'étranger, de sympathies qu'il savait provoquer avec adresse et entretenir avec soin. Aucun péril apparent ne menaçait une situation qui semblait ne pouvoir que grandir. C'est alors que, dans l'existence brillante de celui que l'on aurait

1. *Catalogue des médailles antiques grecques et romaines composant le cabinet de feu R. R.* Rollin, 1855, in-8°, 394 numéros. Les empreintes d'intailles n'ont pas été cataloguées.

2. *Catalogue de belles estampes anciennes et modernes et de quelques tableaux et dessins du cabinet de feu R. R.* 1855, in-8°, 115 numéros.

3. *Catalogue des livres composant la bibliothèque artistique, archéologique, historique et littéraire de M. R. R.* Paris, Techener, in-8°, 1855, 3.382 numéros.

pu appeler, comme disaient les Latins, un *fils de la Fortune*, se produisirent deux incidents qui vinrent troubler tout ce bonheur et dont les suites devaient désormais empoisonner toutes les joies que tenaient encore en réserve pour ce galant homme le foyer domestique et des amitiés dévouées, le travail du cabinet et de beaux voyages, les applaudissements du public et les suffrages des Académies.

III

Le premier coup, celui dont il ne se consola jamais, ce fut la révolution de Juillet 1830. Elle jetait à l'exil une dynastie à laquelle il avait voué une affection sincère. Celle-ci l'avait empêché d'apercevoir les fautes irréparables qui avaient préparé la catastrophe. Il ne put prendre son parti du changement de régime. Dans sa correspondance, il ne garde aucun ménagement. « Cette révolution stupide et abjecte, écrit-il, a détruit, pour longtemps, la prospérité de mon pays et compromis le sort de la civilisation elle-même[1]. »

Dès lors, il fut toujours un mécontent, presque un de ceux dont on a dit qu'ils étaient des émigrés à l'intérieur. Voici en quels termes, non moins violents, il s'exprime un an plus tard : « Je n'appartiens plus, par mes sentiments et par mes idées, à ce monde et à ce pays où je vis, et je le déclare dans ma préface (celle des *Monuments inédits*), pour que personne ne l'ignore, ni ici, ni ailleurs[2]. »

Sans doute ces chagrins et ces regrets, consignés dans la préface d'un ouvrage d'érudition qui n'avait peut-être pas en France une centaine de lecteurs, ne risquaient pas d'attirer sur la tête d'un savant respecté les rigueurs d'un pouvoir d'ailleurs très débonnaire; mais il y a toujours danger, sous un gouvernement d'opinion, à s'isoler ainsi

1. Lettre à Ottfried Müller, du 27 avril 1832.
2. Lettre à Ottfried Müller, du 27 juillet 1833.

et à se mettre en travers du courant. Que si, alors, on a quelque affaire sur les bras, quelque conflit avec ses supérieurs ou ses égaux, on risque fort de trouver moins d'appui dans son milieu; on est plus vulnérable. Or, c'était justement l'heure où venait de commencer, entre Raoul-Rochette et Letronne, une lutte d'abord engagée et toujours poursuivie sous forme de controverse scientifique, mais qui ne tarda pas à prendre un tel caractère d'acrimonie que partout, dans l'accent des paroles échangées, on sentait percer une animosité persistante.

Plus âgé de trois ans que Raoul-Rochette, Letronne, demeuré seul soutien d'une mère veuve et pauvre, avait dû dans sa première jeunesse demander des ressources aux travaux de librairie et à un préceptorat; mais à cette différence près, sa carrière ressemblait fort à celle de Raoul-Rochette. Grâce à des circonstances heureuses et à sa rare puissance de travail, il était, lui aussi, arrivé plus vite que l'on n'arrive aujourd'hui. Comme son futur adversaire, il s'était fait remarquer par un prix qu'il avait remporté, en 1816, sur une question posée par l'Académie des inscriptions et, la même année, il était nommé, par décret, membre de cette Académie. En 1817, il entrait au *Journal des Savants* et, en 1819, il devenait inspecteur général de l'instruction publique. Élève de Mentelle pour la géographie et de Gail pour le grec, il n'avait point tardé à dépasser ses maîtres et, dès 1823, par ses *Recherches sur l'Égypte sous la domination des Grecs et des Romains*, il prenait possession, comme par droit de conquête, de cette Égypte ptolémaïque et impériale qui est devenue ainsi comme son propre domaine. Jusqu'au jour où notre savant confrère, M. Bouché-Leclercq, a commencé de publier son *Histoire des Lagides*, il ne devait pas, en France tout au moins, être beaucoup ajouté aux faits que l'érudition de Letronne avait recueillis, ni changé grand'chose à l'interprétation que sa critique en avait donnée.

Au *Journal*, Raoul-Rochette et Letronne s'étaient partagé la tâche d'analyser et d'apprécier les ouvrages qui avaient trait à l'antiquité. Le professeur d'archéologie prenait pour lui tout ce qui touchait à l'histoire de l'art, aux monuments figurés, à la numismatique. C'était Letronne qui jugeait de ce qui était littérature, philologie, géographie, histoire proprement dite. Les provinces étaient bien délimitées. On vécut donc en bonne intelligence pendant une dizaine d'années. Les deux confrères, tout en différant quelquefois d'avis, saisissaient même les occasions de s'adresser, à propos des ouvrages ou des mémoires qu'ils publiaient, des compliments qui semblaient témoigner d'une estime et d'une bienveillance mutuelle. Ce fut vers 1830 que survint la mésintelligence. Libéral en politique, plutôt sceptique en matière religieuse, Letronne avait peut-être fini par être agacé de ce qui lui paraissait être, chez son confrère, un dogmatisme étroit et rétrograde.

La brouille éclata à l'occasion d'un article où, dans le tome Ier des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, était discutée et censurée une opinion que Raoul-Rochette avait exprimée au sujet du sens à attribuer aux mots grecs αὐλή et ὀπή, à propos de la maison pompéienne. Le ton de l'article parut blessant à Raoul-Rochette ; mais celui qui l'avait signé, un M. de La Glandière, y montrait une connaissance du grec dont il n'avait jusqu'alors donné aucune preuve. Mais ce qui mit surtout Raoul-Rochette hors de lui, c'est que son contradicteur, dans une note, s'autorisait d'observations que lui aurait communiquées un *savant helléniste de l'Institut*. Dans le conseiller qui était ainsi désigné, il n'eut point de peine à reconnaître Letronne, et, dans sa réponse écrite *ab irato*, il ne ménagea pas plus le *savant helléniste* que l'inconnu qui s'était réclamé de cette autorité[1].

1. *Annales de l'Institut*, 1829, p. 370-375; 415-426; 429. La réponse de La Glandière (*Encore un supplément au troisième cahier des Annales*) est des plus malicieuses ; on ne serait pas surpris qu'elle fût de la main du *savant helléniste*.

La guerre était déclarée. Bientôt après, Letronne, irrité de se voir ainsi pris à partie, bien qu'il eût nié être pour quoi que ce soit dans l'article de La Glandière [1], entra en campagne, la visière levée. Pour être plus sûr de frapper son adversaire à l'endroit sensible, il s'improvisa archéologue, lui qui n'avait jusqu'alors jamais abordé cette étude ; il n'avait vu l'Italie que très jeune encore et en courant. Homme de culture toute livresque, il fréquentait peu les galeries publiques et privées. Il n'avait pas, comme son contradicteur, noué de bonne heure amitié avec les marbres, les bronzes et les terres cuites, avec les vases, les monnaies et les pierres gravées ; mais à ce qui lui manquait de ce côté, il suppléait ou paraissait suppléer par une vaste lecture, par la sûreté avec laquelle il maniait les textes anciens, maître comme il l'était de tous les secrets des idiomes dans lesquels ceux-ci étaient écrits, surtout enfin par l'agilité de son esprit. Tandis que Raoul-Rochette, pour travailler, s'enfermait dans sa bibliothèque, où ses meilleurs amis étaient alors mal venus à le déranger, Letronne se répandait davantage. Il excellait à s'instruire en causant, à faire parler les hommes spéciaux et à recueillir de leur bouche les renseignements dont il avait besoin. La science qu'il avait acquise ainsi à la volée pouvait manquer de profondeur et de solidité ; mais elle devait à la rapidité même de cette initiation quelque chose d'alerte et de dégagé qui faisait défaut à l'érudition laborieuse et un peu lourde de Raoul-Rochette.

1. Une lettre à Ottfried Müller, du 12 mars 1830, prouve que Raoul-Rochette ne prêta aucune créance aux assertions de son confrère. Après avoir entretenu son correspondant de l'affaire, il continue ainsi : « J'ai cru devoir répondre à cette critique aussi superficielle dans le fond qu'injurieuse dans les termes et malveillante dans l'intention, parce que le nom de M. Letronne, caché derrière mon adversaire, mais non pas tellement caché qu'il ne fut facile à découvrir, m'en faisait une obligation... Je n'opposerai jamais que le mépris à la haine qui se cache, mais j'affronterai toujours hautement la haine qui se montre. »

Quoi qu'il en soit, Raoul-Rochette, après 1830, ne publia pour ainsi dire rien, livre ou mémoire, que Letronne ne s'empressât aussitôt de le soumettre à une critique sévère. Ce jeu, Letronne, qui paraissait y prendre un réel plaisir, s'y livrait soit dans des dissertations académiques, soit dans le *Journal des Savants*, où ses articles voisinaient avec ceux de son collègue, soit dans la *Revue archéologique*, qui s'était fondée en 1844 sous son patronage et où il avait, par suite, toute liberté de parole. Raoul-Rochette ne manquait pas de répondre, soit dans le recueil même où il avait été attaqué, soit dans quelque autre où il se sentait plus chez lui, par exemple dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* ; il était un des membres français du conseil de direction[1]. En 1833, après plusieurs années employées à préparer le texte et les planches, il donnait les deux premières parties de ses *Monuments inédits*, celui de tous ses ouvrages pour lequel il a toujours eu la prédilection la plus marquée. Pour que l'illustration y répondît, par son luxe et par la fidélité des images, à ce que les connaisseurs pouvaient attendre de son goût, il s'était imposé d'importants sacrifices pécuniaires. Il avait entrepris de grouper les monuments par familles, de rapprocher les uns des autres tous ceux qui se rapportaient à un même mythe, qui en figuraient les différents épisodes et les principales variantes. Cette méthode, il l'avait appliquée à la fable de Thétis et de Pélée et à toute l'histoire d'Achille. De cette façon, les images dont le sens est clairement défini par des inscriptions ou par les mouvements

1. Les rapports avec ses collègues allemands, ceux qui prenaient le titre d'*hyperboréens-romains*, n'avaient d'ailleurs pas toujours été des plus faciles. Il y avait en plus d'un froissement entre lui et Stackelberg, Gerhard, Panofka (Michaëlis, *Geschichte des deutschen archæol. Instituts*, p. 29 et 82). Dans leurs conversations familières, ils appelaient Raoul-Rochette l'*Arimaspe;* celui-ci, d'après Hérodote, était l'ennemi du griffon hyperboréen.

des personnages expliquent celles qui sont anépigraphes ou incomplètes et dont la signification n'apparaît pas à première vue. Sans faire valoir ces avantages, Letronne, dans un article du *Journal des Savants*, n'insiste que sur les erreurs qui avaient pu être commises dans l'application de la méthode. Il accuse son confrère de vouloir retrouver partout, là même où cette interprétation n'est pas justifiée, le mythe de Thétis et de Pélée. Il prétend résumer le système de l'auteur dans cette proposition : « Toutes les fois que l'on verra un homme, armé ou non, poursuivant avec fureur ou saisissant avec tranquillité une femme effrayée ou paisible, ce seront là Thétis et Pélée[1]. »

Ce qui, dans ces appréciations, blessait profondément Raoul-Rochette, c'était cette ironie voilée dont nous venons de donner un échantillon. Il était donc mal disposé à la patience quand s'engagea entre lui et son confrère une discussion qui dura plusieurs années, à propos des découvertes que l'architecte Hittorf avait faites en Sicile et des vues qu'il présentait sur la décoration polychrome de l'architecture antique. Elle amena Raoul-Rochette et Letronne à exposer contradictoirement leurs idées sur l'histoire de la peinture grecque.

Entre temps, la polémique avait repris au sujet d'une question à laquelle, dans le débat sur la peinture, il avait été touché incidemment. En 1834, Raoul-Rochette lisait à l'Académie un *Mémoire sur les représentations figurées du personnage d'Atlas* où il relevait plusieurs graves erreurs de Letronne. En 1842, nouvelle querelle à propos de la belle statue de bronze qui est connue sous le nom d'Apollon de Piombino et que possède le Louvre. Un conservateur du musée prétendait avoir trouvé, dans l'intérieur de la statue, à l'occasion d'un nettoyage, une inscription gravée sur une lamelle de plomb. Letronne avait admis l'authenticité

1. *Journal des Savants*, 1829, p. 288.

de ce texte et s'en était autorisé pour avancer que le bronze était une œuvre archaïsante qui datait d'un des derniers siècles antérieurs à notre ère. Or le texte en question était plus que suspect, par lui-même d'abord et pour les anomalies qu'il présentait, puis surtout en raison du caractère de son garant, connu comme l'auteur de plus d'une fraude archéologique commise au détriment de l'honnête et un peu naïf Millin. Raoul-Rochette n'eut pas de peine à montrer quels motifs sérieux on avait d'écarter du débat un texte qui d'ailleurs, si l'on en faisait état, conduisait à méconnaître l'âge véritable de la statue. Celle-ci portait toutes les marques d'un archaïsme ferme et sincère. Ainsi compromis comme l'involontaire patron d'un faux assez grossier, Letronne commença par tempêter et menacer, puis il se tut, semblant faire ainsi l'aveu tacite de sa méprise [1].

Ainsi donc, dans cette partie qui se jouait, depuis des années, sous les yeux amusés de la galerie, Raoul-Rochette avait la chance de marquer le dernier point. Quand Letronne mourut soudainement, en 1849, les deux ennemis, comme fatigués de leurs longs dissentiments, étaient, assure-t-on, sur le point de se réconcilier [2]. La réconciliation aurait-elle été cordiale et durable ? Il est permis d'en douter. Cette lutte avait rendu Raoul-Rochette trop malheureux, pendant une période de sa vie où d'autres soucis ne lui

1. Sur les circonstances de la découverte et les raisons que l'on avait de ne pas prendre au sérieux le témoignage de Dubois qui s'en disait l'auteur, voir un article très vif d'Eugène Piot qui commençait alors la publication du recueil intitulé le *Cabinet de l'amateur*, t. I, p. 482 et 530. Raoul-Rochette étudia le style de la figure dans le mémoire intitulé : *Questions de l'histoire de l'art discutées à l'occasion d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb et trouvée dans l'intérieur d'une statue antique de bronze* (Paris, 1846, in-8°). Sur toute cette affaire, voir l'article de M. Reinach dans *Revue archéologique*, 1894, p. 300 et suiv. Sur la question, qui fut discutée à ce propos, de l'emploi de l'aoriste et de l'imparfait dans les signatures d'artiste, c'était Letronne qui avait montré le jugement le plus sûr.

2. Paulin Paris, dans la deuxième édition de la *Biographie universelle*, s. v. *Rochette*.

avaient pas été épargnés, pour qu'il pût pardonner de cœur, tout bon chrétien qu'il était. L'aiguillon était resté dans la blessure. Il prenait tout très au sérieux. Il était de ceux qui ne savent pas rire, ni même sourire ; que l'on eût l'air de le railler, il n'en pouvait supporter la pensée. Or Letronne était, au grand dam de son adversaire, passé maître dans l'art de la raillerie. Il avait une manière, qui n'appartenait qu'à lui, de jouer du terme : *cher confrère*. C'était par lui qu'il commençait sa phrase, d'un ton bénin, chaque fois qu'il croyait prendre son adversaire en faute et qu'il allait lui tourner quelque mauvais compliment. Il y a du *banderillero* dans Letronne. Il enfonce le trait et se sauve, si l'on peut ainsi parler, en faisant une pirouette. Battu sur un point, il n'insiste pas : il se dérobe, puis il se hâte, toujours en armes, toujours dispos, de porter la guerre sur un autre terrain. A ses allures de vainqueur, les assistants ne pouvaient se douter que la plupart de ses attaques avaient été victorieusement repoussées. Raoul-Rochette n'avait pas ces adresses, j'allais dire ces roueries du polémiste. Pour tout dire, il manquait d'esprit. Il réfutait gravement, un peu pesamment parfois, d'un ton irrité qui pouvait donner à penser aux spectateurs du combat qu'il se sentait atteint.

Atteint par ce persiflage continu, il l'était en effet et très profondément. Il l'était dans sa dignité, dont il avait un sentiment un peu exagéré ; il l'était dans son amour-propre et aussi dans son désir du repos, du travail libre et solitaire. C'est surtout par ses lettres à Ottfried Müller, son confident le plus intime, que l'on peut comprendre combien sa souffrance était aiguë [1] ; mais il écrit dans le

1. Voici un échantillon de ces jérémiades dans une lettre à Ottfried Müller, du 27 avril 1832. Raoul-Rochette s'excuse d'abord d'être resté longtemps sans répondre à une lettre de Müller, puis il continue ainsi : « Je vous avoue que depuis plus deux ans, j'avais presque rompu toute correspondance pour me livrer à des travaux qui me consolent des peines

même sens à tous ses correspondants d'outre-Rhin. On ne peut se défendre de quelque tristesse à la lecture de ces épîtres qui ne sont qu'un gémissement. Il n'a jamais paru de bon goût, en France, de mêler les étrangers à nos querelles domestiques. Ceux-ci d'ailleurs, qui estimaient fort Raoul-Rochette et faisaient grand cas de Letronne, avaient un peu la même impression. Ils exprimaient, chacun à sa manière, le regret de voir deux érudits de grand mérite ainsi acharnés à se discréditer mutuellement. Bœckh lui écrit : « C'est sans doute une chose bien triste que deux savants si habiles et si célèbres que vous et M. Letronne soient devenus adversaires jusqu'à un tel degré. J'ai ouï dire que l'on s'était moqué jadis en France de mes controverses avec M. Hermann, et nous voilà réconciliés jusqu'à un certain point. Il me serait certes bien doux d'apprendre un jour la même

de toute espèce qui m'accablent et de celles mêmes qu'ils me suscitent. Je croyais, en m'isolant ainsi de la terre entière, en disparaissant tout à fait du monde, en me renfermant absolument dans l'étude, désarmer l'inimitié de certaines gens, et j'espérais, en ne m'occupant de personne, que tout le monde me ferait la grâce de m'oublier... Je me flattais de vivre ainsi tranquille, en paix avec moi-même, et d'échapper à mes contemporains en me transportant dans le siècle des héros d'Homère ; mais la haine ne lâche point sa proie aussi aisément. Elle n'a pas cessé de me poursuivre, à raison même du soin que je prenais à l'éluder, et j'ai beau me dissimuler et, en quelque sorte, m'anéantir, il y a des gens qui ne sauraient me pardonner d'être, si peu que je sois, gens à qui je n'ai jamais fait de mal, dont je n'ai jamais parlé qu'avec des égards que se doivent entre eux les hommes bien nés, et qui se plaisent, je ne sais pourquoi, à s'acharner ainsi sur moi, pauvre et obscur antiquaire, sans parti, sans coterie, sans cabale, eux qui ont partout des amis riches ou savants, des journaux, des correspondances, tout l'attirail enfin de la science et du crédit. » Il continue ainsi pendant encore toute une longue page in-quarto. Ici c'est le ton de la douleur qui domine. Voici ailleurs celui du mépris à propos du mémoire de Letronne sur la peinture sur mur : « Vous ne sauriez imaginer à quel point ce pauvre garçon, étranger comme il l'est aux études archéologiques, s'est montré ignorant de la question. » (Lettre du 31 juillet 1834.) Ailleurs c'est de l'irritation : « L'activité de Letronne ne se porte actuellement que sur les questions que j'ai traitées, uniquement pour avoir l'occasion de contredire ce que j'ai écrit. C'est ainsi qu'il s'est mis à écrire sur la statue de bronze qui forme le sujet de ma lettre, lui qui, de sa vie, n'avait regardé une statue. » (Lettre du 30 octobre 1834.)

chose par rapport à mes confrères littéraires de France. Pourrait-on l'espérer[1] ? » Humboldt le prend sur un ton plus familier et plus persuasif : « Le disque et le peplum et les Atlantes ne me feront pas ranger par vous, je l'espère, mon cher confrère, parmi ceux que vous appelez vos ennemis. Je suis déjà assez malade de ma position entre deux amis de ma famille, Hermann et Bœckh. Ne nous rendons pas la vie plus difficile qu'elle ne l'est déjà ici-bas. Les pages III-IV de votre préface (celle de l'étude sur le personnage d'Atlas) m'ont fait de la peine... Vous excuserez avec bonté la franchise du vieillard des forêts de l'Orénoque. » (Lettre du 10 février 1836.)

Naturaliste et physiologiste, Humboldt inclinait évidemment à penser qu'il y avait, dans le cas de son ami, une forme atténuée de ce trouble du cerveau que les médecins aliénistes appellent le *délire de la persécution*. Nous ne saurions contester la justesse de ce diagnostic ; mais il est certain que toute la conduite de Letronne était bien faite pour provoquer ou pour aggraver chez Raoul-Rochette cette disposition maladive. Des lettres à Clarac, récemment publiées, prouvent que Letronne était arrivé à nourrir contre son confrère une véritable haine. Pour le mortifier, il ne recule pas devant l'emploi des plus mauvais procédés. C'est ainsi que, non content des articles qu'il signe, il en écrit d'autres, contre Raoul-Rochette, sous le nom de Clarac, pour qui il corrigeait les épreuves du *Musée de sculpture*[2]. Clarac n'était ni un érudit ni un écrivain ;

1. C'est là la conclusion de la lettre publiée par M. Salomon Reinach.

2. Ces lettres ont été publiées par M. S. Reinach, dans la notice sur Clarac qui sert d'introduction à son *Répertoire de la statuaire*. Letronne y reproche à Clarac de s'exprimer avec trop d'égard sur le compte de celui qu'il appelle *notre adversaire* (lettre de 1845), et voici comment lui même, dans une autre lettre (30 mai 1846), parle de son confrère : « Il est bon que les âneries comme les insolences de l'impertinent Raoul-Rochette soient ainsi mises à jour par plusieurs mains. » S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, *Notice historique sur le comte de Clarac*, p. XL-XLII.

livré à lui-même, il ne se serait pas risqué à affronter un aussi redoutable champion. C'est ainsi encore que Letronne, en 1846, fait traduire pour la *Revue archéologique* et s'empresse d'y insérer un article singulièrement dur que Henri Brunn avait écrit, dans une revue allemande, sur le *Choix de peintures de Pompéi* de Raoul-Rochette[1]. Le jeune archéologue avait porté dans sa critique la férocité des débutants. Il n'est, pour ceux-ci, la recette est connue, meilleur moyen d'appeler sur eux l'attention que de commencer par briser les vitres[2].

Dans ce long duel, Raoul-Rochette n'avait pas été l'agresseur. Tout le temps, son rôle fut celui de la défensive, et si, à cette escrime, ses parades et ses ripostes ne furent pas toujours rapides et sûres, du moins n'a-t-il jamais combattu qu'à visage découvert. D'ailleurs, il importe de le rappeler, dans la plupart des questions qui ont été agitées au cours de la dispute, l'avantage est resté à Raoul-Rochette. Si Letronne a pu relever, dans les écrits de son confrère, maintes méprises et maintes erreurs de détail, c'est à celui-ci que, depuis lors, une critique de mieux en mieux informée a, le plus souvent, donné raison sur ce qui faisait le fond du débat.

Ce n'est pas sans chagrin, mes chers confrères, et presque sans une sorte de honte que j'ai évoqué devant vous le souvenir de cette lutte mémorable qui passionna notre Compagnie et la divisa en deux partis hostiles toujours prêts, à propos d'un jugement à rendre dans un concours ou d'une élection, à mesurer leurs forces. Nous avons peine aujourd'hui à comprendre qu'une aussi vio-

1. *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, juillet 1845. On peut juger du ton de l'article par cette phrase du début : « Ce qui, dans ce livre, m'a paru bon et exact a presque toujours été dit par d'autres et tout aussi bien ou mieux. Ce que Raoul-Rochette y ajoute de son cru est presque constamment faux. »

2. *Revue archéologique*, 1846, p. 118-126, 194-208.

lente animosité ait pu subsister pendant une quinzaine d'années entre honnêtes gens, entre deux hommes appelés à se rencontrer tous les vendredis dans cette salle et deux fois par mois au *Journal des Savants*, associés l'un à l'autre dans la direction du Cabinet des antiques, tenus de collaborer sans cesse, dans l'intimité des commissions et dans les séances ordinaires, à l'œuvre collective du travail académique. Il faut bien pourtant — ces sentiments ne se sont que trop manifestés — se rendre à l'évidence, et je ne saurais oublier que j'ai encore, dans ma jeunesse, pu entendre les échos d'une lutte du même genre. Les circonstances m'avaient mis en relation avec un arabisant célèbre, M. Reinaud. Il m'honorait de ses confidences, qu'il prodiguait d'ailleurs à quiconque avait la patience de l'écouter ; et que de fois, avec l'accent d'une véritable haine, il m'a entretenu de ses griefs contre M. Stanislas Julien ! Celui-ci, je le savais, n'était pas en reste avec son confrère. Il ne parlait de lui que sur le ton du plus parfait mépris.

Depuis le jour où j'ai eu l'honneur d'entrer dans notre Compagnie, je n'ai, j'ai plaisir à le dire, plus rien vu de semblable. Nous ne sommes pas toujours du même avis sur les questions d'interprétation et de méthode ; mais la science profite des discussions qui s'engagent à ce propos et les contradictions mêmes demeurent toujours courtoises. Chacun de nous a ici ses amis particuliers, dont le rapprochent des souvenirs de collège ou d'école, des liaisons de famille et de monde, ou la communauté d'études poursuivies dans la même direction ; mais nous nous estimons les uns et les autres ; nous nous ferions scrupule d'écrire ou de prononcer en public un mot qui puisse donner à penser que nous ne prenons pas au sérieux ce beau titre de *confrères* que nous nous donnons mutuellement.

Il y a là une réelle amélioration des mœurs académiques.

Comment convient-il de l'expliquer ? Est-ce uniquement que nous serions devenus meilleurs que nos devanciers, plus respectueux de l'indépendance et de la dignité d'autrui, plus réfractaires à ces mauvais sentiments qui noircissent l'âme et qui soufflent des paroles amères ? Je veux croire qu'il y a dans cette hypothèse une part de vérité. Je ne me refuse pas à nous décerner cet éloge ; mais j'entrevois, de cet heureux changement, une raison plus profonde. Tout en donnant toujours le meilleur de notre effort aux recherches dont la persévérance et le succès nous ont amenés ici, nous ne nous y retranchons et ne nous y absorbons plus aussi obstinément que pouvaient le faire nos prédécesseurs, dans un temps où, comme dans la monarchie de Juillet et sous le second Empire, on avait tout au moins l'illusion de la sécurité garantie et du lendemain assuré. Les temps où nous avons vécu nous ont forcés, tous tant que nous sommes, à sortir davantage du cercle étroit de nos études personnelles. Comment se passionner, au point d'y engager tout son cœur, pour une question d'archéologie classique ou de grammaire chinoise, quand on a vu la guerre de 1870 et la Commune, la France mutilée, Paris incendié, quand on a, plus récemment, ressenti les émotions de cette crise de conscience qui a pesé sur la vie de la France pendant plusieurs années ? Ce qu'il y a en nous de puissance d'indignation et de colère, nous avons appris à le réserver pour ceux qui ont compromis le salut de la patrie ou mis son honneur en péril. Avons-nous tort ? Il me semble que cela est aussi un progrès, mais un progrès qui s'est accompli sans le concours de notre volonté, par l'effet des circonstances extérieures.

Si les incidents de la politique contemporaine n'avaient pas eu un caractère assez tragique, malgré deux révolutions à dix-huit ans de distance, pendant la vie de Letronne et Raoul-Rochette, pour les distraire de leurs querelles, ils

n'en eurent pas moins une fâcheuse influence sur la carrière et par suite sur l'humeur du savant archéologue. Dans le personnel qui fut appelé aux affaires par l'avènement de Louis-Philippe, Letronne comptait bien plus d'amis que Raoul-Rochette. Or cette substitution s'opérait juste à l'heure où, pour avoir pris avec trop d'ardeur les intérêts du dépôt qui lui était confié, Raoul-Rochette, comme fonctionnaire, se trouvait aux prises avec le formalisme administratif.

En 1829, un cultivateur de Bertouville, près Bernay, dans l'Eure, avait découvert dans son champ une centaine d'objets en argent qui, comme le prouvaient des inscriptions dédicatoires, avaient dû faire partie du trésor d'un temple de Mercure. Il y avait des bijoux, des statuettes, des vases et autres ustensiles du culte, tout cela orné de figures au repoussé. Maintes de ces pièces témoignaient d'une rare maîtrise et il n'y en avait aucune qui ne fût intéressante à quelque égard. Des différences marquées de style et d'exécution prouvaient que le trésor représentait les offrandes successives d'une longue suite d'années. Il y avait là des vases dont plusieurs paraissaient être sortis, vers le commencement de notre ère ou plus tôt même peut-être, d'ateliers alexandrins ou romains dans lesquels se conservaient les plus pures traditions de l'art hellénistique, tandis que d'autres ne pouvaient guère être antérieurs au siècle des Antonins.

Informé de cette trouvaille, Raoul-Rochette se hâta de partir pour Bernay et un rapide examen lui eut bien vite inspiré le plus violent désir d'assurer au Cabinet la possession d'un si riche butin; mais il fallait se hâter. Déjà averti, le Louvre faisait des offres, et ce qui était plus inquiétant encore, on allait avoir à lutter contre un grand négociant en médailles et en antiquités, Rollin, qui, lui aussi, du premier coup d'œil, s'était rendu compte de la valeur marchande du trésor. S'il se portait acquéreur, la

partie était perdue d'avance pour le Cabinet. Pour les besoins de son commerce, Rollin disposait d'un fonds de roulement qui dépassait de beaucoup les plus forts crédits que la Bibliothèque ou le Louvre pussent mettre aux ordres de leurs délégués.

Nous ne saurions raconter ici en détail toute l'histoire de l'acquisition du trésor, histoire que la malveillance a pris plaisir à embrouiller et à défigurer [1]. Nous ne dirons pas comment Raoul-Rochette, se prévalant des relations qui existaient entre le Cabinet et Rollin, son fournisseur ordinaire, réussit non seulement à prévenir l'entrée en lice du plus redoutable de ses concurrents éventuels, mais encore à s'assurer son concours, à faire avancer par lui au propriétaire du trésor, qui voulait de l'argent comptant, le prix d'un achat qui n'aurait pu être soldé par la caisse du Cabinet qu'après de longs délais. Raoul-Rochette eut ainsi la joie d'acquérir pour le Cabinet le *Trésor de Bernay* (c'est sous ce nom qu'il est connu des archéologues). Il ne le payait que 17.000 francs. Ce n'est certainement pas la vingtième de ce que produirait aujourd'hui, aux enchères, la vente de toute cette belle orfèvrerie.

Ce fut pour Raoul-Rochette un triomphe, mais un triomphe qu'il paya cher. Dans la crainte qu'il avait ressentie de laisser échapper une si merveilleuse aubaine, il avait négligé d'observer ces règles minutieuses qui supposent l'improbité chez tous les détenteurs des deniers publics, ces règles dont la complication ainsi que les lenteurs qu'elles imposent font manquer aux conservateurs de nos musées tant de bonnes occasions que l'on sait saisir au vol, à Londres ou à Berlin. Il s'était fait donner par le Conservatoire de la Bibliothèque des autorisations qui n'étaient pas régulières. Avec l'aveu de ce conseil, il avait

1. Paulin Paris, qui faisait alors partie du Conservatoire de la Bibliothèque et qui fut ainsi mêlé aux négociations, a exposé très clairement toute cette histoire dans sa notice de la *Biographie Michaud*.

fait à Rollin, en reconnaissance de son intervention propice, des promesses imprudentes, la promesse du partage des doubles, si certains objets étaient reconnus avoir ce caractère, ou bien, s'il n'y avait pas lieu à cession, d'une modeste indemnité qui le dédommagerait dans une juste mesure du sacrifice auquel il avait consenti. Sans s'expliquer, les ennemis de Raoul-Rochette donnèrent tout bas à entendre qu'il y avait eu entre lui et Rollin des arrangements secrets et inavouables. Avant de statuer sur la demande formée par la Bibliothèque en faveur de Rollin, les bureaux se livrèrent à une très longue étude. Aucun fait ne fut relevé qui pût faire planer le plus léger doute sur l'intégrité du conservateur des antiques ; mais on refusa de tenir les engagements qu'il avait pris envers un galant homme sans l'intervention duquel pas un de ces objets de prix ne serait entré au Cabinet. L'affaire ne se termina qu'en 1833, par une décision de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique. De la lettre officielle qu'il écrivit à ce propos, j'extrais ces lignes que l'on est étonné de voir signées d'un tel nom : « La réclamation formée en faveur de M. Rollin peut bien être considérée comme juste et équitable; mais elle n'est point admissible en droit administratif[1]. » Ce fut déjà pour Raoul-Rochette un vif chagrin que de voir ainsi sa parole protestée ; mais là ne se bornèrent pas les ennuis que devait lui causer sa victoire. Des bruits calomnieux continuèrent à courir sur son compte. Ils serviront de prétexte à la mesure cruelle et injustifiée qui, en 1848, lui enlèvera la direction du Cabinet des antiques[2].

1. Cité par Raoul-Rochette dans son *Postcriptum à ma lettre à M. Carnot.*

2. Les premiers renseignements officiels qui aient été donnés sur la trouvaille de Bertouville le furent dans deux articles du *Journal des Savants*, juillet et août 1830, sous ce titre : *Notice sur quelques vases antiques d'argent faisant partie d'une collection d'objets de ce métal, récemment trouvés près de Bernay, en Normandie et acquise par le Cabinet des*

Pendant qu'était encore pendante la question du règlement de cet achat, le Cabinet fut victime d'un accident à propos duquel le nom de Raoul-Rochette retentit encore dans les journaux, accompagné de commentaires désagréables. Il s'agit du fameux vol du 6 novembre 1831. Un forçat en rupture de ban, nommé Fossart, s'était caché dans une embrasure de la grande galerie des imprimés et il s'y laissa enfermer, quand sortit le public. Avec la scie et le vilebrequin dont il s'était muni, il pratiqua, la nuit venue, dans les deux portes qui séparaient cette galerie du cabinet, des ouvertures assez larges pour lui livrer passage. Une troisième percée le conduisit dans le cabinet du conservateur. Dans le tiroir du bureau de celui-ci, il trouva les clefs de toutes les armoires. Là où celles-ci ne jouèrent pas assez vite, il brisa les glaces. Il remplit de bijoux et de pièces d'or les sacs qu'il avait apportés et, avant le jour, il descendait par une longue corde qu'il avait attachée à l'une des fenêtres, au coin de la rue Richelieu et de la rue Colbert. Il fut arrêté quelques jours après et renvoyé au bagne ; mais on ne trouva plus en sa possession qu'une partie des objets dérobés. L'or avait été presque tout entier fondu. Le Cabinet fit là des pertes irréparables. De douleur, Raoul-Rochette tomba malade et passa plusieurs semaines au lit.

antiques de la Bibliothèque du Roi. Du même, voir aussi : *Notice sur deux vases d'argent du Cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi, provenant du dépôt de Bernay* (dans les *Nouvelles Annales*, publiées par la section française de l'Institut de correspondance archéologique, 1838, in-8°). Dans ces articles, c'est l'archéologue qui parle ; mais, sachant sous quelles fausses couleurs sa conduite avait été présentée dans toute cette affaire, le fonctionnaire finit aussi par se croire tenu de s'expliquer au public, avec l'espérance, d'ailleurs mal fondée, de couper court à la calomnie. Tel est l'objet du court écrit intitulé : *Exposé succinct de l'acquisition des vases de Bernay* (1838, in-8°). Le ton en est très simple et très digne.

Pour la description des objets composant le Trésor, voir Babelon, *Guide illustré au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 344-355 (Paris, Leroux, 1900, in-18).

Ce qui ajoutait à sa tristesse, c'était que, cette fois encore, il avait trouvé peu de bienveillance chez le chef dont il dépendait. Le ministre l'avait, très injustement, accusé d'incurie. Raoul-Rochette aurait pu renvoyer le reproche à qui de droit. Quelque temps auparavant, sur sa proposition, les Conservateurs avaient écrit au ministère pour faire observer que la Bibliothèque était insuffisamment gardée la nuit. Ils avaient demandé un troisième factionnaire, qui aurait été placé sous la fenêtre même par laquelle s'échappa le malfaiteur. Aucune réponse n'avait été faite ni aucune suite donnée à cette lettre. Si les mesures prises pour la surveillance de nuit étaient insuffisantes, ce n'était donc pas la faute du conservateur ; mais il fallait faire quelque chose pour satisfaire l'opinion, comme on dit, et, si l'on n'osa pas destituer Raoul-Rochette, on lui donna, en 1832, un collègue dans la garde du Cabinet, et ce collègue ne fut autre que Letronne. Les deux collègues auraient des pouvoirs égaux et leurs jours de service alterneraient [1].

Raoul-Rochette restait en place ; mais sa situation était diminuée. Après avoir été, pendant treize ans, le maître souverain de cet empire, il avait à y partager l'autorité. Il ne pouvait plus y adopter aucune disposition, y décider aucun achat sans avoir à s'entendre avec un associé qu'il supposait, non sans raison, animé de mauvais sentiments à son égard. Pour ne point se séparer de ses chères médailles, pour ne point se voir exilé de ce sanctuaire en dehors duquel il ne concevait pas la vie, il accepta ce sacrifice ; il prit même assez sur lui pour que les rapports des deux collègues soient, assure-t-on, demeurés toujours corrects, dans ces réunions du Conservatoire où ils avaient à délibérer en commun.

1. En 1840, Charles Lenormant succéda à Letronne dans cette co-direction du Cabinet.

Si cette dépossession partielle ne put manquer d'être, pour Raoul-Rochette, un cuisant et durable chagrin, il trouva, d'autre part, une compensation flatteuse dans l'honneur que lui décerna, en 1838, l'Académie des Beaux-Arts, quand elle le nomma son secrétaire perpétuel, en remplacement de Quatremère de Quincy. Ce qui avait peut-être contribué tout d'abord à attirer sur lui, pour ce poste, l'attention de la Compagnie, c'était le lien de famille qui l'unissait à l'une des gloires de la sculpture française et les relations que cette parenté lui avait créées dans le monde des artistes ; mais ce qui décida surtout de l'élection, ce fut les preuves manifestes qu'il n'avait pas cessé de donner de son goût pour les arts et de sa compétence en cette matière. Tout le désignait, ses écrits, ses leçons de la Bibliothèque, son talent de parole. Qu'il traite de sujets généraux, comme le style à adopter pour la construction d'églises nouvelles ou le concours en matière d'art [1], qu'il rende compte, au nom de l'Académie, des jugements qu'elle a portés sur les envois des pensionnaires de la Villa Médicis ou qu'il lise, en séance publique, une notice sur quelqu'un des morts de l'année [2], toujours et partout il se montre à la hauteur de sa tâche. La langue qu'il écrit là vaut mieux que celle de ses dissertations archéologiques. Pour ne pas risquer de fatiguer l'attention, il s'espace et se répète

1. *Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIXe siècle de bâtir des églises en style gothique*, in-4°. C'est le résumé, sans date, d'une discussion qui s'était produite sur ce sujet à l'Académie des Beaux-Arts.

Du concours en fait d'ouvrages d'art et de travaux publics, in-8°, 1830.

Discours sur Nicolas Poussin, prononcé dans la séance publique des cinq Académies, 1843.

2. Voici la liste des notices qu'il a composées : Lesueur, Percier, Huyot, Ramey, Cherubini, Cortot, Berton, Langlois, Galle, Guénepin, Bidault, Garnier, Granet, Spontini, Pradier.

C'était Raoul-Rochette qui avait conçu l'idée du *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts* ; mais, après lui, le plan qu'il avait tracé a été singulièrement réduit, et nombre des articles qu'il avait préparés n'ont pu trouver place dans les volumes publiés.

moins. Il a de l'ampleur, mais sans diffusion. Il conte bien l'anecdote. Il parle en connaisseur éclairé de tous les arts plastiques et même, à propos de Lesueur et de Cherubini, de la musique.

Raoul-Rochette trouvait encore un divertissement efficace à ses chagrins dans ces voyages dont il avait pris l'habitude dans sa jeunesse et que lui facilitait une large aisance. Ce fut ainsi qu'il revit l'Italie et la Sicile en 1832, en 1843 et en 1851. En 1838, c'était avec une joyeuse ardeur qu'il avait entrepris le voyage de Grèce, dont il rêvait depuis longtemps. Il avait, cette fois, une mission officielle, un large subside du ministère. Quelques années auparavant, on avait été, par faiblesse, dur envers lui; ces torts que l'on sentait avoir eus à son égard, on voulut sans doute les réparer en lui fournissant, pour cette campagne, tous les moyens d'action qu'il pouvait désirer. Un architecte, habile dessinateur, lui fut adjoint; un brick de guerre, *La Surprise*, fut mis à sa disposition pour le conduire là où ne l'auraient pas porté les bateaux à vapeur. De Syra, ou il avait débarqué, Raoul-Rochette alla visiter Délos, dont il pressentit, du premier coup d'œil, l'avenir archéologique :

La masse des ruines qui couvrent presque tout le sol de l'île sacrée est si considérable que ce sont des mois entiers qu'il faudrait y passer, avec une centaine d'ouvriers travaillant sans cesse à fouiller, pour rendre enfin à la lumière tant de monuments enfouis; mais c'est là une tâche qu'un gouvernement seul peut entreprendre et c'est là aussi une entreprise que je me suis permis de recommander au roi Othon, qui se propose de fouiller à Delphes et qui ne trouverait certainement pas moins à Délos[1].

On a plaisir à lire, aujourd'hui, cette page vraiment prophétique. Ce n'est pas l'État grec qui a dégagé de son

1. Tous les détails que nous donnons sur le voyage de Grèce sont tirés de lettres que Raoul-Rochette adressa aux *Nouvelles Annales des voyages*, t. III de 1838, p. 327-347.

linceul la cité délienne, tous ces édifices, toutes ces mosaïques, toutes ces statues, toutes ces inscriptions que le regard perçant de l'archéologue entrevoyait et devinait sous ce monceau de décombres, avec cette acuité de vision que les croyances populaires prêtaient jadis à Satan, infaillible découvreur des trésors cachés en terre. Cette œuvre de l'exhumation progressive, c'est la France qui l'a entreprise et poursuivie à Délos, pendant vingt-cinq ans, par l'initiative et grâce à la ténacité des quatre derniers directeurs de l'École d'Athènes, MM. Dumont, Foucart, Homolle et Holleaux, grâce aussi au concours intelligent et dévoué que leur ont prêté, pendant tout ce temps, les pensionnaires placés sous leurs ordres ; c'est la France qui l'achèvera, grâce au subside que fournit à l'École, avec une libéralité princière, notre cher correspondant et ami, le duc de Loubat.

De Syra, le voyageur gagna Athènes, où il séjourna pendant cinquante jours. Il fit mouler les bases et les chapiteaux du Parthénon, des Propylées et de l'Erechthéion. Son architecte dessina pour lui, avec les couleurs, des morceaux d'entablement en terre cuite coloriée qui venaient d'être découverts dans l'Acropole ; mais ce fut surtout vers la fin de sa tournée qu'il fit vraiment un coup de maître. L'architecte Huyot avait signalé l'existence et l'intérêt des étranges bas-reliefs qui décoraient l'architrave d'un vieux temple dorique dans la ville éolienne d'Assos. Après les avoir vus sur place, pendant une journée qu'il passa au mouillage d'Assos, Raoul-Rochette, de retour à Constantinople, réussit à obtenir, par l'entremise de Reschid-Pacha, que ces bas-reliefs fussent donnés à la France. Quelques semaines après, le brick retournait jeter l'ancre devant Assos, et en six jours, grâce au zèle des matelots et à l'adresse avec laquelle ils usaient des apparaux du navire, celui-ci reçut à son bord dix-sept blocs de granit, dont chacun avait une de ses faces décorée d'un bas-relief.

Quand Raoul-Rochette rentra en France, après sept mois d'absence, il n'avait pas perdu son temps.

Ce fut aussi pour lui une vive satisfaction que le voyage d'Allemagne, longtemps projeté, longtemps différé. Au printemps de 1846, il partit pour Berlin en passant par Dresde. Il fut partout accueilli avec un empressement plein de déférence et se vit accablé d'invitations. Il assista aux séances de l'Académie et à celles de la *Société archéologique* qui avait été fondée par son ami Gerhard [1].

Alors qu'il lui était ainsi témoigné à l'étranger tant d'estime, Raoul-Rochette avait toujours, en France, des ennemis qui ne désarmaient pas. On a peine à s'expliquer la persistance de cette hostilité. Tout entier à ses études, cet érudit n'avait pas l'humeur agressive ; pour les débutants, il était plutôt aimable et accueillant [2] ; mais il n'en avait pas moins un certain air de hauteur un peu solennelle qui ne laissait pas d'indisposer certaines personnes. Les railleries de son implacable adversaire l'avaient déconsidéré auprès de bien des gens ; mais ce qui, surtout, jetait sur lui de la défaveur, c'était son attitude de légitimiste impénitent. Cette attitude, la révolution de Février la lui fit durement expier. La République avait été proclamée le 25. Le 2 mars, le *Moniteur* annonçait que Raoul-Rochette était relevé de sa fonction de conservateur du Cabinet ; l'arrêté ajoutait qu' « il ne serait pas pourvu à son remplacement ».

1. Ni dans la notice biographique de Paulin Paris, ni dans la correspondance, je n'ai trouvé trace d'un voyage à Londres. Il me semble pourtant difficile qu'un archéologue aussi passionné n'ait pas tenu à voir les marbres d'Elgin et qu'un aussi grand voyageur ait reculé devant la traversée de la Manche. Peut-être le silence de la notice s'explique-t-il par un oubli de son auteur, et celui de la correspondance par le fait qu'aucune lettre adressée à un savant anglais n'est parvenue jusqu'à nous.

2. C'est ce qu'atteste Alfred Maury dans ses *Mémoires* inédits. Raoul-Rochette se montra très bienveillant pour lui et pour Adrien de Longpérier, qui devait être, après lui, le principal représentant de l'archéologie française.

On supprimait, comme inutile, le second poste de conservateur qu'un ministre de la monarchie avait créé, en 1832, pour punir Raoul-Rochette d'une prétendue négligence, et cette suppression pouvait paraître justifiée par des raisons d'économie et de bonne administration. Depuis lors, on s'est toujours contenté, au Cabinet, d'un seul conservateur en titre, et on s'est bien trouvé de ce régime qui ne divise point la responsabilité ; mais ce qu'il y avait là d'exorbitant, c'est que la suppression atteignait le plus ancien des deux titulaires, celui qui, depuis vingt-neuf ans, était le chef du département. Par un reste d'égards, on lui laissait sa chaire de la Bibliothèque ; mais le coup n'en était pas moins accablant. Pour un homme qui touchait au seuil de la vieillesse, c'est chose cruelle que d'être ainsi brusquement déraciné. Ce Cabinet dont les suites merveilleuses lui fournissaient la matière de presque tous ses travaux, il n'y entrerait plus qu'en étranger, avec la permission de son ancien et plus jeune collègue, resté le seul maître. Il lui fallait aussi quitter cet appartement où il avait passé les meilleures années de sa vie, sous le même toit que les trésors dont il avait la garde, cet appartement où tout ce qu'il aimait, où ses livres et ses objets d'art avaient leur place connue et familière.

Le ministre signataire de l'arrêté, M. Carnot, avait la main lourde. C'était lui qui, comme je le rappelais, ici même, l'an dernier, avait enlevé à M. Wallon sa chaire à la Faculté des lettres de Paris, pour cette seule raison que le professeur auquel il servait de suppléant n'était autre que M. Guizot. Comme Wallon, Raoul-Rochette protesta contre la mesure qui le frappait ; mais il n'obtint pas, comme lui, gain de cause. Wallon était républicain, Raoul-Rochette était notoirement attaché à ce que l'on a appelé plus tard les *anciens partis*. De plus, Wallon était à l'âge où tout réussit à ceux qui savent ce qu'ils veulent et qui le veulent bien. Raoul-Rochette, quand le frappa cette dis-

grâce, était déjà fatigué par les années, par des luttes et des traverses de tout genre. Comme le disait mélancoliquement Louis XIV, la Fortune n'aime pas les vieillards.

Pour réclamer, Raoul-Rochette avait dû attendre qu'un peu de calme fût revenu. Ce n'était pas au lendemain des journées de Février qu'il aurait pu espérer faire écouter sa voix. Rien de plus simple et de plus digne que le ton de sa *Pétition adressée à l'Assemblée nationale législative pour demander le rétablissement de l'emploi de conservateur du Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, supprimé par arrêté de M. Carnot du 1er mars 1848* (Didot, 1849, in-8°). Aucune suite ne fut donnée à la pétition. Il y avait fait accompli, depuis plus d'une année déjà. L'auteur de la requête, j'imagine, avait, en saisissant de sa cause le parlement et le public, voulu plutôt défendre son honneur qu'il ne s'était flatté d'obtenir sa réintégration. Son plaidoyer était assez convaincant pour que Carnot, qui depuis longtemps n'était plus ministre, se soit cru tenu de répliquer à cette attaque. Il publia une *Réponse à Raoul-Rochette, suivie du rapport d'une commission d'enquête instituée en 1848* (1850, in-8°). Cette réponse est très faible. Carnot se justifie mal du reproche d'avoir agi avec une précipitation fâcheuse, d'avoir frappé sans avoir admis l'accusé à se défendre. L'enquête, ouverte dix-sept ans après que s'étaient passés les faits sur lesquels elle porte, n'a guère recueilli que des témoignages de seconde main, des allégations sans preuves ; elle est de gens mal disposés, qui ont un respect superstitieux des formes administratives. Le débat fut clos par une dernière riposte de Raoul-Rochette, intitulée : *Post-scriptum à ma lettre à M. Carnot* (Didot, 1850, in-8°). Il est difficile de ne pas être touché par l'élan de douleur que provoque en lui cette accusation de négligence qui, réfutée dès la première heure, était toujours obstinément reproduite. « Eh quoi ! » s'écrie-t-il, « c'est quand toutes les passions, ranimées par

ce cruel événement, sont depuis longtemps éteintes, que vous venez froidement m'accabler du souvenir, que dis-je? du reproche d'un malheur qui faillit me coûter la vie? Ah! que je vous plains de nourrir tant de haine contre un homme que vous connaissez si peu, uniquement parce que vous avez été injuste envers lui[1] ! »

Devant l'opinion et auprès de ses confrères des deux Académies, Raoul-Rochette avait cause gagnée ; mais il n'en avait pas moins dû, avant de soutenir ce dernier combat, quitter la Bibliothèque. Pour s'en éloigner le moins possible, il s'était établi rue de la Michodière, 23.

Ce fut là qu'il passa, toujours aussi laborieux, les dix dernières années de sa vie. Il était recherché dans le monde, pour sa conversation abondante et colorée ; mais, surtout vers la fin, il y allait le moins possible. Ces entretiens même, où il supportait mal la contradiction, lui étaient devenus une fatigue. Ce n'était pas eux qui pouvaient lui donner le repos dont il sentait le besoin après une longue journée d'étude. Afin de résister à la tentation de passer une grande partie de la nuit à lire et à écrire, comme il le faisait dans sa jeunesse, il sortait presque tous les soirs, mais ce n'était plus pour fréquenter les salons. Il se trouvait mieux du théâtre. Il avait ses entrées aux Français. On le voyait aussi aux Italiens, où chantaient alors Lablache et Mario, la Malibran et la Pasta. Il ne dédaignait même pas le Cirque, où il prenait peut-être plaisir à trouver, dans les exercices des écuyers et des acrobates des deux sexes, quelque image de ces tours de force et d'agilité qu'il avait vu si souvent figurés sur ces vases peints qu'il aimait à décrire et à commenter.

Malgré le plaisir qu'il prenait à ces honnêtes distractions, malgré l'ardeur avec laquelle il poursuivait ses travaux, ses forces déclinaient. La révocation brutale de 1848 l'avait

1. P. 25 du *Post-scriptum*.

atteint aux sources de la vie. Pour se remettre, il essaya d'un remède qui lui avait souvent réussi en pareille occurrence. Il voulut revoir encore cette Italie qu'il avait tant aimée ; mais, du voyage, il ne sentit plus alors que la fatigue. Ni les beaux paysages, ni les plus riches galeries, ni les souvenirs du passé ne purent l'arracher à sa tristesse. De retour en France, il inquiétait ses amis. Sa tête, qu'il avait toujours portée droite et haute, s'affaissait. Son pas devenait chancelant. Au mois de juin, il paraissait encore dans sa chaire ; en ces temps lointains, les cours trouvaient des auditeurs même en plein été ; mais, dès le lendemain, il s'alitait, atteint d'une paralysie du cerveau et, le 5 juillet 1854, il expirait. Il eut pour successeur, à l'Académie des inscriptions, Hippolyte Fortoul, et, à l'Académie des beaux-arts, dans le poste de secrétaire perpétuel, Fromenthal Halévy.

IV

Nous voici arrivé au terme de cette biographie. Nous avons vu comment des opinions qui étaient contraires au mouvement du siècle, et de fâcheux incidents, tels que le vol du Cabinet et la campagne menée par Letronne, avaient concouru, avec de légers défauts de caractère, à rompre le cours d'une carrière si brillamment commencée. Nous avons dit quelles souffrances d'amour-propre et quelles disgrâces avaient, à partir d'une certaine heure, répandu sur toute cette vie, dont elles avaient peut-être abrégé la durée, un voile de tristesse qui était allé toujours s'épaississant. Il me restait à juger le savant, celui qui, malgré ses chagrins, eut le courage de travailler jusqu'à la veille même de sa mort.

De même que l'homme, le savant, chez Raoul-Rochette, eut ses imperfections et ses travers. Si, dans les questions de technique, il fait preuve de jugement et souvent d'une

rare sagacité, ce qui lui manque, c'est le sens historique. Il ne sait pas entrer avec souplesse dans les idées du peuple qui a créé les mythes dont il trouve l'expression figurée dans les monuments qu'il décrit. Ceux-ci, sans doute, traduisent une conception de la vie qui est très différente de la conception chrétienne; mais, et c'est ce qu'il importait de comprendre, ces mythes s'expliquent par le naturalisme primitif d'où est sortie la religion grecque. Raoul-Rochette y voit partout la preuve d'une profonde corruption morale, ce qu'il appelle de l'obscénité. C'est ce qu'il répète avec une insistance fatigante, que lui ont reprochée, non sans raison, ses contradicteurs. Pour montrer jusqu'où l'emporte cette préoccupation, nous nous contenterons de rappeler qu'il condamne, comme licencieuse, la scène de l'*Iliade* où le poète raconte comment Zeus s'unit à Héra sur la cime de l'Ida, qui se couvre d'herbes et de fleurs pour offrir aux divins époux une couche moelleuse, au sein du nuage qui vient les cacher à tous les regards[1]. Est-ce le caractère absolu de ses convictions religieuses qui a conduit Raoul-Rochette à méconnaître ce que la poésie homérique garde toujours de chaste simplicité jusque dans la peinture de scènes qui, plus tard, chez les poètes alexandrins et latins,

1. R. Rochette, *Choix de peintures de Pompéi lithographiées en couleur par M. Roux et publiées avec l'explication archéologique de chaque peinture.* Partie I. *Amours des dieux.* Partie II. *Temps héroïques*, gr. in-f°, 28 planches, 321 pages de texte, chez Adolphe Labitte. Le titre porte la date de 1867, Rochette étant mort en 1854. C'est dans l'explication de la planche I qu'il s'indigne ainsi : « Peut-on s'étonner qu'une société qui eut de pareils dieux et qui se complut à de pareilles images n'ait pas eu encore plus de vices ?....Telle est cette scène de l'*Iliade*, où la licence des idées est certainement poussée aussi loin que possible et où la magnificence même du langage employé par le poète ne sert qu'à rendre plus sensible cet oubli de la décence, si indigne, je ne dirai pas de la majesté divine, mais de la bienséance humaine. » On trouvera les mêmes idées développées avec plus d'insistance et de lourdeur encore dans le mémoire qui parut au *Journal des Savants* (1835, p. 717) sous ce titre : *De la pornographie ou des peintures licencieuses chez les Grecs.*

prendront un tout autre caractère ? Je ne sais. Peut-être faut-il avouer que Raoul-Rochette, avec toute sa science, n'avait pas, en matière de lettres, le goût très fin. Dans les longues citations qu'il prodigue, il met sur le même plan les auteurs de tous les temps, sans avoir le souci des distinctions nécessaires.

Cette insuffisance du goût se trahit encore, partout ailleurs que dans les discours académiques, par le mode de rédaction que le fécond écrivain a cru devoir adopter. De même qu'il a une prédilection fâcheuse pour l'in-folio, pour ces grands formats auxquels un de nos confrères a déclaré une guerre sans merci, il ne sait pas se borner dans ses développements. Sans pousser aussi loin l'incontinence de la plume et l'étalage de vaine érudition, il tient un peu de Stefani. A propos du monument qu'il devrait se contenter de décrire et d'interpréter, en lui marquant sa place dans une série de monuments analogues, il se croit tenu d'exposer et de discuter toutes les variantes du mythe auquel se rattache cette image, celles que les artistes ont figurées et celles mêmes dont aucune représentation n'est venue jusqu'à nous. Il pousse à la page, comme on dit, et des notes qui sont autant de petites dissertations empiètent à chaque instant sur le texte. S'il n'y a pas un de ses mémoires qui n'eût gagné à être réduit au moins de moitié, la plupart de ses planches, celles des *Monuments inédits* et des *Peintures de Pompéi* auraient été, avec avantage, ramenées aux proportions de cet in-quarto plus maniable qui, dans le recueil que l'Académie subventionne sur les fonds du legs Piot, se prête si bien à donner d'admirables reproductions des plus beaux ouvrages de l'antiquité.

Cette part faite à la critique du théoricien, du mythologue, il n'est que juste de rendre hommage aux mérites de l'antiquaire, du connaisseur habile. Lorsqu'il s'agit d'apprécier le style d'une pièce et d'en fixer la provenance

et la date par les particularités de la facture, Raoul-Rochette se trompe rarement. Il a le coup d'œil net et sûr; il a donné ou entrevu la vraie solution de problèmes au sujet desquels ses contemporeins étaient encore dans le vague ou commettaient des erreurs qui nous étonnent aujourd'hui.

Raoul-Rochette fut un des premiers — il disait même le premier — parmi les archéologues de sa génération, à reconnaître quelle était la vraie patrie d'origine de ces vases peints à sujets tirés des mythes de la Grèce et à légendes grecques qui, vers la fin du XVIIIe siècle et surtout dans le premier quart du XIXe, étaient sortis en si grand nombre des tombes de la Campanie et de l'Étrurie. On les avait dénommés *vases étrusques*. Pour expliquer l'anomalie d'une céramique toute grecque par ses thèmes et par sa langue qui aurait été fabriquée par des potiers toscans, on prétendait faire du peuple barbare des Rasena ce que l'on appelait les Grecs tyrrhéniens [1]. De 1828 à 1830, dans ses *Notices* de la *collection de M. Dorow* et de la *collection du prince de Canino*, Raoul-Rochette s'inscrivait en faux contre cette théorie, qui ne tenait aucun compte des témoignages de l'histoire et qui était contraire à la vraisemblance [2]. Il soutenait que ces vases avaient été fabriqués soit en Grèce même soit dans les cités de la Grande-Grèce, puis importés, comme objets de luxe, dans l'Italie occidentale. Il avait soin pourtant de mettre à part certains vases dans lesquels, à leurs légendes et surtout au lâché de la peinture, il reconnaissait des pastiches de la céramique grecque qui auraient été exécutés en Étrurie par des ouvriers indigènes. En 1835 et 1836, il expose à ce sujet, dans plusieurs de ses écrits, une doctrine, qui, aujourd'hui, est universellement admise, mais,

1. C'était la théorie de Millingen.
2. *Journal des Savants*, mars 1829 ; *ibidem*, février et mars 1830.

que, vers ce temps, hésitaient encore à accepter maints céramographes des mieux informés[1].

Malgré les efforts de ces érudits qui ont amassé tant de précieux matériaux, la science des vases, jusque vers le milieu du siècle dernier, était encore dans l'enfance. On ne distinguait pas les fabriques. On ne s'était pas rendu compte du rôle et de l'importance de la fabrique d'Athènes[2]. Il était tel érudit, comme Osann, qui, malgré le témoignage formel des textes anciens, croyait pouvoir nier que Corinthe eût jamais exporté des vases peints. Gerhard appelait *égyptiens* ces vases à zones d'animaux passants où nous reconnaissons aujourd'hui avec certitude les produits des ateliers de l'isthme, et De Witte les dénommait *asiatiques*. Le premier de ces termes impliquait une erreur manifeste ; il n'y avait rien dans ce décor qui provînt de l'Égypte. L'autre appellation contenait une part de vérité ; mais elle n'aurait eu tout son sens que si elle avait visé la Grèce d'Asie, et il n'était personne alors qui eût même le soupçon de l'existence des fabriques ioniennes et de leur activité féconde. Raoul-Rochette était plus avisé. Il n'hésitait pas à parler de la fabrique corinthienne et, si, faute de documents, il n'était pas encore en mesure de définir, comme nous pouvons le faire aujourd'hui, les traits originaux de la céramique corinthienne et d'y suivre les progrès de l'exécution et du style, il avait très bien vu dès lors que le peintre corinthien avait emprunté aux arts de l'Asie les éléments principaux

1. *Lettre à M. le professeur Ed. Gerhard sur deux vases peints de style et de travail étrusque publiés dans les monuments inédits de l'Institut de corr. arch.* (*Annales*, t. VI, 1839, p. 264-294). C'est dans son troisième mémoire sur les *antiquités chrétiennes des Catacombes* qu'il saisit l'occasion de rappeler cette doctrine et de donner, dans les notes, de nouvelles preuves à l'appui de son opinion (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 584).

2. Cette importance, Raoul-Rochette commença à en avoir une idée assez juste quand, en 1845, il écrit sa *Lettre à M. Schorn* (p. 8-11).

de son décor, la complication de ses palmettes et surtout l'étrangeté de tous ces animaux réels ou factices dont il enroule la procession autour du flanc de ses cratères et de ses amphores [1].

Veut-on de la perspicacité du savant une autre preuve manifeste? Il paraît avoir été des premiers, avec Nibby, à deviner des Gaulois dans certaines figures, reconnaissables à des signes communs, qui avaient reçu jusqu'alors des noms de fantaisie ; les plus caractéristiques de ces signes étaient le *torques* au col, les cheveux coupés ras, la moustache aux lèvres, le bouclier ovale, etc. [2]. Cette découverte, il l'expose à propos du groupe dit d'*Arria et Pætus* ainsi que de la célèbre statue dite le *Gladiateur mourant*, celle qui a inspiré à Byron de beaux vers que ne nous empêche point de goûter la méprise que les archéologues d'antan ont fait commettre au poète. Raoul-Rochette avait été mis sur la voie par l'étude de ce sarcophage de la *Villa Amendola* où est représenté un combat engagé entre des Grecs et des Gaulois. Il établit que le prétendu Pætus est un guerrier gaulois qui tue sa femme pour ne pas la laisser tomber aux mains de l'ennemi et que le prétendu gladiateur est un Gaulois frappé à mort. Il se demande, à ce propos, si, dans toutes ces images de Gaulois, bas-reliefs ou figures de ronde bosse, on ne devrait pas voir des imitations, des copies plus ou moins libres des groupes fameux signalés par Pausanias, que les

1. *Mémoire sur un vase peint inédit de fabrique corinthienne* (*Annales de l'Institut de corresp. arch.*, 1847, p. 234-262). On peut encore, à ce propos, donner un autre exemple de la sûreté de coup d'œil du céramographe. Sur le vu de quelques tessons, il a soupçonné l'originalité de la céramique très ancienne que nous appelons aujourd'hui mycénienne. Il a très bien saisi un des caractères qui la distinguaient, l'emploi constant qu'elle fait de motifs dont la spirale, engagée dans des combinaisons diverses, est l'élément principal.

2. Il faut dire que le mémoire de Nibby sur ce sujet avait paru dès 1821.

rois de Pergame, Eumène et Attale, avaient érigés sur le mur méridional de l'Acropole d'Athènes pour commémorer les victoires qu'ils avaient remportées sur les Galates dévastateurs de l'Asie[1]. Cette conjecture, il l'indique sans oser s'y arrêter. De nouvelles comparaisons qui ont été récemment instituées lui ont donné un tel degré de vraisemblance qu'elle paraît maintenant acquise à l'histoire de l'art[2].

Raoul-Rochette eut maintes occasions de montrer qu'il était aussi sûr appréciateur de la sculpture que des ouvrages du peintre céramiste. En 1830, il lit à la séance publique des quatre Académies (il n'y en avait alors que quatre) un extrait du *Rapport* qu'il avait présenté à l'Académie des Inscriptions sur les *Sculptures d'Olympie* que l'expédition de Morée avait fait entrer au Louvre. Dans ce rapport, très clair et très méthodique, on trouve une définition judicieuse du style de ces fragments. L'auteur sent et marque très bien le progrès que la statuaire a réalisé depuis le moment où furent exécutées les figures des frontons d'Égine. Il ne méconnaît pas la part que la couleur a dû prendre aux effets que l'artiste a voulu obtenir, à Olympie, du haut relief de ses métopes. Un peu plus tard, il étudiait une statue plus grande que nature qui venait d'être découverte à Athènes, près du temple de Thésée[3]; il y reconnaissait le héros Erichthonios dont il étudiait à ce propos le mythe cher à l'imagination des Athéniens. Nous avons eu l'occasion de dire comment,

1. Pausanias, I. xv, 2.

2. *Nouvelles observations sur la statue du prétendu gladiateur mourant du Capitole et sur le groupe dit d'Arria et de Pætus* (*Bulletin des Sciences historiques* de Champollion et Férussac, t. XV, 1830, p. 365 et suiv.). Pour les travaux modernes sur le sujet, voir l'article de M. Salomon Reinach : *Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Amendola* (*Revue archéologique*, 1882, p. 273-283; 1889, p. 11-22; p. 187-203; p. 317-352).

3. *Lettre à M. Louis de Kleaze sur une statue de héros attique récemment découverte à Athènes*, dans les *Nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut de corr. arch.* (1836, p. 313-335).

dans la discussion qui s'était engagée entre lui et Letronne, au sujet de l'Apollon dit de Piombino, il n'hésita pas à reconnaître dans ce bronze l'œuvre d'un fondeur du VIe siècle avant notre ère. Cette opinion n'a pas, depuis lors, cessé d'être celle des meilleurs juges. On s'accorde aujourd'hui à regarder cette figure comme une réduction de l'Apollon Philésios que le statuaire Canachos avait sculpté pour les Milésiens[1].

Il n'y a guère qu'une question où Raoul-Rochette, cédant peut-être au désir de prendre le contre-pied des assertions de son contradicteur ordinaire, paraît n'avoir pas vu tout à fait juste. Letronne avait publiquement adhéré à la thèse d'Hittorf, selon qui, dans les temples grecs, tout le champ des murailles, à l'extérieur comme à l'intérieur, aurait été couvert de peintures sur enduit. Raoul-Rochette repoussa cette théorie. Il ne nie pas que la brosse ait joué un grand rôle dans la décoration des édifices ni que les sculpteurs l'aient appelée à leur aide pour compléter le travail du ciseau ; il admet que l'architecture et la statuaire grecque ont été très hardiment polychromes ; mais, où il se sépare d'Hittorf et de Letronne, c'est quand il s'agit de définir les procédés dont se sont servis les peintres proprement dits, les peintres d'histoire, comme nous dirions, pour exécuter les tableaux qui ont valu à plusieurs d'entre eux une renommée égale à celle des plus célèbres sculpteurs. A l'en croire, les Grecs n'auraient pratiqué la peinture sur enduit frais, la vraie *peinture murale*, que lors des commencements et dans la décadence de l'art, avant que la peinture, par la noblesse et la beauté

1. *Questions de l'histoire de l'art discutées à l'occasion d'une inscription grecque gravée sur une lame de plomb et trouvés dans l'intérieur d'une statue antique de bronze,* ouvrage destiné à servir de complément à la Lettre à M. Schorn du même auteur (Paris, in-8°, 1846). L'auteur a bien daté la statue ; mais il s'est trompé en refusant d'y voir un Apollon, parent de l'Apollon Philésios.

de ses ouvrages, pût rivaliser avec la statuaire, puis, beaucoup plus tard, à l'époque romaine, quand un pinceau facile et coulant bornait son ambition à étendre sur les murailles un décor semblable à celui de nos papiers peints[1]. Ce serait sur des panneaux de bois (σανίδες) que les Polygnote et les Panænos auraient tracé ces grandes pages d'histoire mythique et d'histoire contemporaine qui ont, au ve siècle, provoqué une si vive admiration. Cette assertion, il ne la fonde guère que sur un témoignage de Synésios, écrivain des bas temps, témoignage qui s'applique seulement à une des peintures de Polygnote et qui peut d'ailleurs être interprété de différentes façons. Il est, au surplus, forcé de reconnaître que, pour cette époque même, il y a trois exemples bien attestés de l'emploi du procédé de la fresque. Voici encore ce qu'il oublie. Les peintures des tombes étrusques, celles du temple d'Ardée, dans le Latium, que mentionne Pline, suffiraient à prouver que, pendant tout le cours de la période qui s'interpose entre les débuts de l'art et sa décadence, ce procédé est toujours resté en usage dans le monde hellénique et dans ses annexes. Quant aux méthodes employées par les artistes du IVe et du IIIe siècle, point de discussion. Les Apelle, les Protogène, les Parrhasios ont peint sur des panneaux mobiles qui, comme nos toiles, se dispersaient ensuite pour aller orner les palais des rois et les maisons des riches. L'art a suivi dans la Grèce antique la même marche que dans l'Italie moderne. Il a abouti au tableau de chevalet ; mais il avait débuté par la fresque, et c'est de la fresque aussi que les maîtres ont usé, depuis Giotto jusqu'à Michel-Ange et

1. Le terme de *peinture murale*, si clair et si bien fait, Raoul-Rochette n'a jamais voulu s'en servir, sans doute parce qu'il avait été employé et accrédité par son contradicteur. Il préfère écrire : *peinture sur mur*, ce qui sonne mal à l'oreille. Il y a vraiment là un peu d'enfantillage.

même jusqu'aux Carraches, quand ils ont eu à développer, sur de vastes surfaces murales, d'amples compositions religieuses, historiques ou allégoriques [1].

Si, dans ce débat, Raoul-Rochette a été moins bien inspiré que d'ordinaire, il n'en avait pas moins, au cours de la discussion, mis en lumière bien des textes intéressants et éclairci plus d'un point obscur. Il avait prodigieusement lu et bien lu. C'est ce qui frappe quand on parcourt sa *Lettre à M. Schorn, supplément au catalogue des artistes de l'antiquité grecque et romaine* (1845, in-8°, 451 pages) [2]. Le livre est divisé en trois chapitres : *Des fabricants et peintres de vases, des graveurs de monnaies et de pierres fines, des artistes de toute profession, omis ou insérés à tort dans le catalogue de Sillig.* On a là, classés dans un ordre qui en facilite l'usage, beaucoup des matériaux qui devront entrer dans une histoire de l'art grec. La suite des découvertes ne pouvait manquer de rendre bientôt incomplètes et comme

1. Sur cette controverse, voir Raoul-Rochette, *De la peinture sur mur chez les anciens* (*Journal des Savants*, juin, juillet, août 1833) et *Peintures antiques inédites, précédées de recherches sur l'emploi de la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics chez les Grecs et chez les Romains, faisant suite aux Monuments inédits*, 1836, in-4°. Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste.*

Voici la conclusion de Letronne, qui me paraît la vérité même : « C'est à mes yeux un point établi que l'usage de la peinture murale historique à la belle époque de l'art. L'existence de cet art, conforme à toutes les analogies et vraisemblances historiques, est maintenant confirmée par les faits es plus positifs... Le nombre des tableaux mobiles qui ont aussi contribué à orner les monuments, d'abord fort peu considérable, l'est devenu peu à peu davantage. Ce genre a fini par exercer de préférence le pinceau des plus grands peintres. Il a constitué la partie principale de l'art, et la peinture murale, quoique continuant à exercer des mains habiles, est devenue un genre secondaire. C'est à peu près la marche que l'art a suivie depuis la Renaissance. » (*Lettres*, p. 416.)

2. C'est le développement d'une première lettre, en 94 pages, modeste supplément au *Catalogus artificum* de Sillig, qui avait paru en 1831 dans le *Bulletin universel des sciences*, de Férussac. Pendant quatorze ans, au cours de ses lectures, l'auteur n'avait pas cessé de réunir et de classer les matériaux qui lui serviraient à compléter cette esquisse.

périmées les listes que l'auteur avait dressées ; mais celles-ci ont, pendant quelques années, résumé l'état de la science, et surtout elles ont provoqué d'autres savants à rendre le même service, à composer des répertoires du même genre avec des ressources accrues par le résultat de nouvelles fouilles. C'est de la *Lettre à M. Schorn* que procèdent deux ouvrages qui ont été les livres de chevet des archéologues de la génération suivante, les *Griechische Künstler* de Henri Brunn et les *Schriftliche Quellen* de Johannes Overbeck.

Maints archéologues, particulièrement adonnés à l'étude de la céramique ou à celle de la statuaire, études dont chacune, à elle seule, suffit à remplir toute une vie, n'ont qu'une connaissance très superficielle de la numismatique ; ils n'y recourent guère que pour y chercher des termes de comparaison qui leur servent à déterminer la date d'un monument dont ils s'occupent ou à suivre un type dans toutes ses variantes et tous ses dérivés. Raoul-Rochette, lui, n'était pas moins familier avec les monnaies qu'avec les vases peints ou les ouvrages de la sculpture. Dans ce Cabinet où il avait élu domicile, il les avait maniées en tout sens ; il les avait étudiées à tous les points de vue. Les mémoires qu'il leur a consacrés comptent parmi ses meilleurs travaux. Dans sa *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques* (in-4°, 1831, 4 planches gravées), il démontre que nous avons, dans le monnayage de maintes villes, des noms d'artistes, qu'il enseigne à distinguer des noms de magistrats qui figurent sur les mêmes pièces. Non moins intéressantes, à d'autres égards, sont ses recherches sur les monnaies, jusqu'alors si rares et si mal connues, de ces rois grecs et scytho-grecs de la Bactriane sous lesquels a fleuri cet art étrange et hybride que l'on appelle aujourd'hui l'art gréco-bouddhique[1]. Il a

1. Sur cet art, voir G. Perrot, *L'art gréco-bouddhique* (*Journal des Savants*, 1906, p. 345-352 ; p. 401-410 ; p. 465-476).

très bien compris comment, pour restituer une page perdue de l'histoire, la critique peut tirer parti du monnayage de ces princes, sentinelles avancées de l'hellénisme dont le règne et les actions n'ont pour ainsi dire pas laissé de trace dans les temps anciens [1].

C'est, ailleurs, d'architecture qu'il parle avec la même compétence, à propos d'un temple d'Asie Mineure, l'Artémision de Magnésie du Méandre, et de la mauvaise sculpture qui en décorait les frises [2]. Il ne paraît pas moins maître de son sujet quand il traite les questions d'épigraphie. Sur ce terrain il débute en défendant avec beaucoup de mesure et de sens, contre Payne Knight, l'authenticité des copies d'inscriptions rapportées par Fourmont de son voyage en Grèce [3]. Il eut, plus tard, l'occasion de publier et d'interpréter le premier des inscriptions de Sicile, de Béotie et d'Asie Mineure [4]. Les explications qu'il propose des difficultés du texte sont ingénieuses et, en général, satisfaisantes. Il paraît très au courant de la littérature épigraphique. La variété des dialectes ne l'embarrasse pas.

On le voit par cette analyse, le principal effort de Raoul-Rochette s'est porté sur l'histoire de la Grèce et particuliè-

1. *Notice sur quelques médailles grecques appartenant à des rois inconnus de la Bactriane et de l'Inde* (*Journal des Savants*, 1834, p. 328, 1 planche gravée). *Supplément à la notice*, etc. (*ibidem*, 1835, 2 planches). D'autres *suppléments* se sont succédé, dans ce recueil, sur ce sujet, jusqu'en 1844.

2. *Considérations archéologiques et architectoniques sur le temple de Diane Leucophryne récemment découvert à Magnésie du Méandre* (*Journal des Savants*, novembre 1845).

3. *Deux lettres à Mylord Aberdeen sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont*, in-4°, 1819.

4. *Mémoire sur la forme et l'administration de l'état fédératif des Béotiens* (*Mémoires de l'Académie*, t. VIII, 1827). D'après une inscription du Musée britannique. En appendice, il commente une inscription de Magnésie du Méandre.

Mémoire sur une inscription grecque trouvée près de Calamo, en Béotie (*Mémoires de l'Académie*, t. V, 1821).

Lettre à M. Welcker sur quelques inscriptions grecques de la Sicile, 1835, in-8° (*Rheinisches Museum*, 1836, 4e cahier).

rement des créations diverses et successives de son génie plastique ; mais, au cours des recherches qu'il avait ainsi entreprises, il s'était bien vite rendu compte que, dans ce monde antique où elle avait joué un rôle si en vue, la Grèce n'avait point vécu entourée d'une sorte de barrière qui l'aurait isolée, qui l'aurait condamnée à tout tirer de son propre fonds. Avant de donner, de beaucoup donner, elle avait beaucoup reçu. Avant d'imposer sa civilisation et son art à tous les peuples riverains de la Méditerranée, elle avait hérité d'une partie de l'œuvre des vieilles civilisations de l'Égypte et de l'Asie antérieure. Elle leur avait emprunté des idées, des formes, des méthodes qu'elle avait appropriées à ses besoins et à ses goûts. C'est ce que Raoul-Rochette, dès le début, comprit aussi bien ou mieux qu'aucun de ses contemporains. Il avait senti quelles clartés projetteraient sur les origines de la Grèce toutes les découvertes qui feraient mieux connaître l'histoire de ses devanciers. Ces découvertes, il ne cessa pas de s'y intéresser, de témoigner à leurs auteurs une sympathie éclairée et efficace. Des premiers, il avait applaudi au coup de génie de Champollion[1]. Il suivit avec une vive curiosité les mouvements et les travaux des voyageurs français qui, vers ce temps, parcouraient l'Asie Mineure et la péninsule du Sinaï, la Perse, l'Assyrie et la Chaldée : Langlois, Lottin de Laval, Botta et Flandin. Il s'employa de son mieux à faire valoir les résultats de leurs explorations et de leurs fouilles, à leur procurer les moyens de porter ces résultats, dans les meilleures conditions possibles, à la connaissance des Académies et du public[2].

1. « Je crois que Champollion est dans le vrai », écrit-il à Ottfried Müller.

2. Il est le rapporteur de la commission chargée d'examiner les envois de Langlois, l'explorateur de la Cilicie (*Mémoires de l'Académie*, t. XX, 1, p. 17, 55). Il fait de même partie de la commission qui est élue pour apprécier la collection formée par Lottin de Laval (*Mémoires*, t. XVIII, 1, 110) et de celle que le ministre a instituée pour préparer la publication des monu-

On sait combien, surtout depuis le traité de Ksar-saïd, les efforts de nos savants, aidés par le libéral concours que leur ont prêté les autorités de la métropole et celles de l'Algérie et de la Tunisie, ont ajouté au peu que nous savions de l'histoire des cités puniques de l'Afrique septentrionale, ce qu'ils nous ont appris sur les religions et sur les cultes, sur les mœurs et sur les arts de Carthage et des autres colonies que Tyr et Sidon avaient semées sur toute cette côte, au delà même du détroit de Gibraltar. En 1839, la régence d'Alger n'était pas tout entière au pouvoir de nos troupes et la domination française était encore mal assise dans les parties du territoire qui paraissaient pacifiées ; mais déjà, en haut lieu, on se préoccupait du bénéfice que la science du passé pourrait tirer de tous les progrès que ferait, dans cette contrée, l'occupation française. Le ministre de la guerre avait demandé à l'Académie de lui prêter son concours, en lui fournissant un programme général de recherches qui permettrait d'associer à cette entreprise les officiers, les administrateurs, les ingénieurs, tous les agents de la colonisation. Raoul-Rochette fut chargé, par la commission réunie à cet effet, de répondre au vœu du ministre. Le rapport qu'il lui présenta atteste, avec une vaste étude du sujet, des prévisions qui se sont réalisées à longue échéance[1].

Raoul-Rochette entretint souvent l'Académie de questions qui avaient trait à l'histoire de la Phénicie et de la Judée[2]; mais tout ce qu'il avait recueilli d'idées et de faits sur cette matière, il le réserva pour un de ses derniers tra-

ments recueillis par ce voyageur (*ibid.*, p. 171). Enfin il est adjoint aussi, par le ministre, à la commission qui arrêtera le plan et surveillera l'exécution de l'ouvrage monumental où seront présentés les résultats des mémorables fouilles de Khorsabad (*Mémoires*, t. XVI, I, 53-54).

1. *Rapport sur les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger* (*Mémoires*, t. XII, I, p. 135-181).

2. Observations sur les *Jardins d'Adonis* (*Mémoires*, t. XVIII, I, p. 347) et sur les *Tombeaux des rois de Juda* (*ibid.*).

vaux, pour son mémoire *Sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments figurés*[1]. Dans l'avertissement placé en tête du mémoire, il affirme que « l'histoire des religions anciennes est restée jusqu'ici trop circonscrite dans l'emploi des textes classiques. Il se propose donc de soumettre à l'Académie une suite de mémoires où il examinera les principales divinités grecques dans leurs rapports avec les divinités correspondantes de l'Extrême-Orient, en les envisageant particulièrement à l'aide des monuments figurés qui nous restent des uns et des autres ». Des mémoires ainsi annoncés, celui-ci est le seul que Raoul-Rochette ait eu le temps de rédiger, et l'on ne saurait s'en étonner, tant est grande l'abondance des textes et des monuments qui y sont cités. La dissertation, comme presque tous les autres travaux de Raoul-Rochette, manque de jour et d'air. Mais si les conclusions en étaient plus clairement présentées, la science d'aujourd'hui n'aurait pas, pour les prendre à son compte, grand'chose à y changer. C'est avec raison que Raoul-Rochette s'inscrit en faux contre une doctrine qui avait été, chez les anciens, accréditée par Hérodote et que, jusqu'alors, les historiens modernes avaient docilement acceptée, contre la doctrine qui attribuait à l'influence de l'Égypte la plus grande part et presque une part exclusive dans le développement initial de la civilisation hellénique. Raoul-Rochette estime que les Grecs ont peut-être dû davantage encore aux suggestions qui leur sont arrivées des peuples de l'Asie antérieure, soit que, par la route de mer, les Phéniciens aient fait fonction d'intermédiaires, soit que, par les routes de terre, les agents de transmission aient été les Ciciliens, les Cappadociens et

1. *Mémoires de l'Académie*, t. XVII, II, p. 1-404, 9 pl. Deux appendices : A. *Sur la croix ansée*. B. *Sur la pyramide considérée comme monument funéraire*.

les Lydiens. Ce sont là des vérités devenues maintenant presque banales; mais Raoul-Rochette semble avoir été le premier qui les ait nettement aperçues. Longpérier a eu le mérite de les exposer avec plus de précision, de justifier cette théorie par des exemples nombreux et bien choisis; mais, quand il rendait ce service à nos études, il n'a fait que marcher d'un pas plus assuré dans la voie qui avait été frayée par son prédécesseur[1].

Ainsi élargi par ces perspectives ouvertes sur les lointains de l'Égypte et de l'Asie, ce monde gréco-romain était bien vaste. On serait vraiment tenté de croire que, par l'ampleur et par la variété des sujets d'étude qu'il offrait au savant décidé à le parcourir en tous sens, il devait suffire à l'occuper tout entier, même pendant une longue vie dont toutes les heures seraient bien employées. On ne peut donc se défendre de quelque surprise quand on constate que Raoul-Rochette n'a point hésité à franchir les limites de ce spacieux domaine. Vers le milieu de sa carrière, il a consacré aux antiquités chrétiennes, à celles des catacombes de Rome, des mémoires qui ne le cèdent pas à ses autres travaux par la connaissance approfondie de la matière et par la sagacité de la critique[2]. Il avait, à plusieurs reprises,

1. Ludwig Ross, un des plus fins connaisseurs qu'il y ait eu dans la première moitié du XIXe siècle, partageait, à ce sujet, toutes les idées de Raoul-Rochette. Dans les *Archæologische Aufsætze* de Ross, t. II, p. XXI, il est fait mention d'une correspondance que Raoul-Rochette avait entretenue avec ce savant, à propos surtout des origines orientales de la civilisation grecque. A plusieurs reprises. Rochette avait écrit à Ross : « Croyez-moi, l'avenir est à nous. »

2. *Trois mémoires sur les antiquités chrétiennes des catacombes* (t. XIII des *Mémoires de l'Académie*). I, *Peintures des catacombes*, p. 92-169. II, *Pierres sépulcrales, envisagées sous le double rapport des formules et des symboles funéraires*, p. 170-263. III, *Objets déposés dans les tombeaux antiques, qui se retrouvent en tout ou en partie dans les cimetières chrétiens*, p. 529-788. Cette étude occupa Raoul-Rochette pendant plusieurs années. Ces trois mémoires furent lus à l'Académie à de longs intervalles : en août 1830, en janvier 1831 et en mars 1836. En 1837, pour faciliter aux voyageurs la visite de ces galeries qu'il avait étudiées avec tant de soin, il

visité la Rome souterraine ; il avait étudié les ouvrages des Bottari et des Boldetti. Avant De Rossi, il a très bien montré, par des exemples heureusement groupés, que, jusqu'au IVe siècle, l'art que l'on ose à peine appeler l'art chrétien n'a rien créé, qu'il a emprunté à l'art païen, en les détournant de leur sens, les types et les symboles dont il s'est servi pour traduire les nouvelles croyances, les espérances nouvelles. De même aussi, malgré la réserve avec laquelle il s'exprime à ce propos, il laisse voir qu'il ne croit pas à la désignation des tombes de martyrs par des vases remplis de leur sang qui auraient été déposés dans leurs sépultures. Ce ne fut pas sans un certain effort que ce fils soumis de l'Église dut se résoudre à heurter ainsi un préjugé très répandu dans le monde ecclésiastique; mais il avait le respect de la vérité qu'il croyait démontrée par une étude attentive des faits, et là, comme dans ses leçons d'autrefois sur l'histoire du moyen âge, il fit preuve d'une liberté d'esprit que nous devons lui tenir à grand honneur.

Étant données ses convictions religieuses, il semble que Raoul-Rochette aurait dû admirer et aimer notre art français du XIIIe siècle ; mais son goût avait reçu une éducation toute classique et le pli était pris. S'il parle en assez bons termes de l'architecture gothique et de l'aspect grandiose de ses édifices, il n'a que du mépris pour les statues et les bas-reliefs qui les décorent [1]. Il n'a pas compris ce que les ima-

publia une sorte de guide, le *Tableau des catacombes de Rome* (in-8°, 8 planches au trait). La préface s'ouvre par une déclaration de soumission à l'autorité ecclésiastique : « Je n'ai rien tant à cœur, en publiant ce petit livre, que de donner un témoignage, bien faible sans doute, mais aussi sensible qu'il dépend de moi, de mon attachement à la foi de mes pères, de mon profond respect et de ma soumission entière envers les pouvoirs sacrés qui en conservent le dépôt. »

1. Voici comment il parle de la sculpture française : « Que dire de la disposition et du goût des sculptures employées à la décoration des églises gothiques? Ces figures si longues, si maigres, si raides, à cause du champ étroit qu'elles occupent et qui tient à l'emploi général des formes pyramidales, ces figures, sculptées en dehors de toutes les conditions de l'art, sans

giers du moyen âge ont mis de noble et expressive simplicité dans les traductions qu'ils ont données de l'idéal chrétien. Ce qu'il y a d'analogies entre la beauté grecque et celle de mainte figure d'Amiens, de Chartres ou de Reims, il n'en a pas eu le plus léger soupçon ; mais on ne saurait lui en vouloir d'avoir ainsi méconnu le charme d'un art qui nous donne aujourd'hui de si vives jouissances. Son erreur a été celle de tous ou de presque tous ses contemporains.

Dans cette Italie dont il a visité plusieurs fois toutes les villes célèbres, Raoul-Rochette ne paraît pas s'être non plus beaucoup intéressé aux artistes que nous appelons aujourd'hui *les primitifs;* mais il connaît bien les peintres et les sculpteurs du XVe siècle finissant et du XVIe siècle. Dans ses rapports sur les envois de Rome et dans ses notices académiques, il se sert fort à propos des souvenirs que lui ont laissés les chefs-d'œuvre dont sont peuplées les églises, les maisons princières et les galeries de Florence et de Rome.

V

J'ai entrepris, mes chers confrères, de vous présenter, aussi fidèle qu'il était possible de le faire après tant de temps écoulé, l'image d'un confrère qui, pendant près de quarante ans, fut un des membres les plus considérés et les plus écoutés de notre Compagnie. Je vous ai dit comment les hautes situations mêmes qu'il avait occupées ne lui avaient pas apporté tout le bonheur que semblaient lui promettre ses heureux et brillants débuts. J'ai tenté de le

aucun égard à l'imitation de la nature et qui semblent toutes exécutées d'après un type de convention, peuvent bien offrir au sentiment religieux l'espèce d'intérêt qu'elles reçoivent de l'empreinte de la vétusté et qu'elles doivent à leur imperfection même, etc. » (*Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIXe siècle de bâtir des églises en style gothique*).

remettre à sa place et à son rang, dans la suite des érudits dont les efforts combinés ont préparé le merveilleux développement que les études d'archéologie figurée ont pris dans la seconde moitié du dernier siècle. Après la mort du comte de Caylus et de l'abbé Barthélemy, ces études, par l'effet de nos révolutions, avaient subi en France une longue éclipse. Millin, le prédécesseur de Caylus au Cabinet des antiques, avait eu beaucoup de zèle et de bonne volonté ; mais il manquait d'idées générales et sa critique n'était pas sûre. Ce fut avec Raoul-Rochette que ces recherches reprirent, dans notre Académie, un caractère vraiment scientifique.

Raoul-Rochette n'a pas été un génie créateur ; mais, grâce à la solidité de son éducation historique et littéraire, grâce à l'intimité du commerce qu'il n'a pas cessé d'entretenir avec les monuments, il a presque toujours échappé au péril de s'égarer en ces divagations mystiques où se perdaient alors, à propos du premier vase ou du premier bas-relief venu, plusieurs de ses émules. Le meilleur de son effort s'est employé à éclairer ces questions d'origine, de technique et de style qu'il se devait de chercher à résoudre avant d'entreprendre cette histoire de l'art antique qu'il voulait écrire. Les monuments lui ont suggéré bien des observations ingénieuses et fines, bien des vues dont la justesse a été confirmée par des découvertes ultérieures et par les travaux de ceux qui ont eu la chance de venir après lui, de pouvoir utiliser les résultats de toutes les fouilles qui ont été faites, après sa mort, par les gouvernements et les particuliers, en Syrie et en Asie Mineure, en Grèce et en Italie. Maintes idées qu'il avait été le premier à émettre sont tombées depuis lors, comme on dit, dans le domaine public. D'autres savants les ont reprises et, par une sorte de surfrappe, marquées à leur coin. Les droits que le véritable inventeur avait à la reconnaissance de ses héritiers ont pu être ainsi méconnus et ses titres paraître périmés. J'ai cru remplir un devoir

en rendant hommage, au nom de l'Académie, à un savant qui l'a honorée par la dignité de sa vie et par l'énormité de son labeur, à un érudit qui, à force d'attention et de réflexion, a su plus d'une fois devancer la science de son temps et montrer à ses continuateurs, d'un geste dont le sens a été compris, le chemin de la vérité.

LES
AVENTURES DE LA REINE ALIÉNOR
HISTOIRE ET LÉGENDE

PAR

M. ÉLIE BERGER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

En évoquant devant vous le souvenir d'Aliénor, femme de Louis VII, reine de France et duchesse d'Aquitaine, je n'ai pas la prétention de prononcer sur cette princesse trop célèbre, et sur son rôle politique, un jugement définitif; il s'agit seulement de savoir jusqu'à quel point elle a mérité, comme épouse, l'étrange réputation que lui ont faite ses contemporains et les hommes de l'âge suivant. Encore laisserons-nous de côté la plus longue partie de sa vie, où elle fut la femme d'Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre. Les quinze années pendant lesquelles elle a partagé le sort d'un de nos rois ont été marquées pour elle par des actes et des faits qui concernent sa vie la plus intime et ne se prêtent guère aux constatations scientifiques; peut-être cependant l'étude de cette période pourra-t-elle nous révéler quelque chose de ses aventures, de son caractère et de ses mœurs.

C'est le 25 juillet 1137 qu'Aliénor, à Bordeaux, épousa le prince Louis, depuis quelques années associé à la

royauté par son père Louis VI. Le père d'Aliénor, le duc d'Aquitaine Guillaume X, venait de mourir en chargeant le roi de pourvoir à l'établissement de sa fille, et Louis VI s'était acquitté de ce devoir en mariant sa jeune vassale à l'héritier de la couronne. Sept jours après, il mourut; Louis VII lui succéda sur le trône, et Aliénor devint reine de France. Elle était âgée de quatorze à quinze ans; le nouveau roi en avait à peine dix-sept, mais pour suppléer à son inexpérience, son père lui avait laissé un grand ministre, le célèbre Suger, abbé de Saint-Denis.

La nouvelle reine apportait à la couronne une dot magnifique, le duché d'Aquitaine; c'était toute la France du Sud-Ouest, avec le Poitou et ses dépendances. Par leur puissance et leurs qualités personnelles, ceux qui l'avaient précédée dans le gouvernement de ses États n'étaient pas, tant s'en faut, des gens ordinaires ; et certainement elle tint d'eux, avec une remarquable beauté, les avantages et les défauts que nous lui connaissons. Son aïeul Guillaume IX fut ce charmant poète dont les œuvres occupent une place d'honneur dans la littérature provençale, aussi beau que brave, également célèbre par sa valeur militaire et la liberté de ses mœurs ; Guillaume X eut la belle stature, l'élégance et les allures guerrières de son père.

On dit qu'Aliénor, élevée dans un pays où les mœurs étaient raffinées et libres, où les dames acceptaient sans scrupules les hommages et les déclarations des poètes, où elles aimaient à présider les cours d'amour, mena d'abord à la cour de France une existence assez monotone, et qu'elle entraîna peu à peu son mari à des hardiesses capables d'étonner son nouvel entourage. Cette supposition, quoiqu'elle ne soit fondée sur aucun texte, n'est pas dépourvue de vraisemblance. En tout cas, nous savons que Louis VII, lorsqu'il partit en 1147 pour la deuxième croisade, jugea prudent d'emmener Aliénor. Un historien

du temps nous apprend qu'épris de sa belle femme, et aussi jaloux qu'amoureux, il ne put se résoudre à la laisser en France. L'Europe occidentale venait de se lever à la voix de saint Bernard pour aller au secours de la Terre Sainte menacée par les Turcs ; l'empereur Conrad III avait pris la croix ; Louis VII et Aliénor suivirent son exemple ; ils se croisèrent à Saint-Denis, en présence du pape Eugène III et de Suger, et partirent pour Metz, où se réunissait la grande armée des Français.

C'étaient des motifs d'ardente piété qui avaient déterminé Louis VII à ce redoutable sacrifice ; c'était aussi le remords, qui le tourmentait depuis qu'à la prise de Vitry treize cents malheureux, de tout âge et de tout sexe, avaient péri tout près de lui, brûlés dans une église. Ce roi, quelles qu'aient été les faiblesses de son caractère, avait l'âme noble ; à la guerre, faute d'être bon général, il se conduisait en très vaillant soldat ; au moment de quitter Paris, il alla bravement visiter les lépreux ; un peu plus tard, quand dans sa marche vers Constantinople, il traversa la Hongrie, sa présence inspira un tel respect, que sa tente même devint un abri pour des Hongrois poursuivis par des discordes civiles, et c'est alors qu'il prononça ces belles paroles : « La demeure d'un roi est comme une église, ses pieds sont comme un autel. » Mais il est certain que son enthousiasme religieux et son mépris du plaisir inspiraient une médiocre admiration à celle qui était partie avec lui, soit à contre-cœur, soit parce qu'elle espérait trouver dans une expédition lointaine des distractions et des plaisirs.

Il est probable que pendant la traversée de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Empire grec, Aliénor fit route en brillante et joyeuse compagnie, et que la vie de ceux qui l'entouraient ne fut pas toujours édifiante. Beaucoup de seigneurs français, à l'exemple de leur souverain, s'étaient fait accompagner par leurs femmes, et comme ces nobles

dames ne pouvaient se passer de chambrières, l'armée était suivie par une multitude de personnes chez qui la chasteté n'était pas la vertu dominante. Après l'entrée en Asie Mineure, cette vie facile dut prendre fin : l'armée de l'empereur Conrad, qui précédait celle de Louis VII, avait été en partie détruite ; ce ne fut plus qu'une douloureuse suite de privations, de fatigues et de dangers. Dans une bataille, le roi, séparé des siens, ne dut son salut qu'à sa vaillance. Arrivé au port de Satalie, ne pouvant continuer par la voie de terre, il fut contraint de s'embarquer, avec l'élite de son armée, sur des vaisseaux trop peu nombreux; la foule des pauvres croisés, qu'on avait dû laisser en arrière, fut anéantie. Avant d'arriver en Syrie, on avait beaucoup souffert, et l'on était déjà battu.

La principauté d'Antioche, où les Français débarquèrent, était alors gouvernée par Raimond de Poitiers, oncle paternel de la reine, et sans contredit l'un des seigneurs les plus brillants de son temps. Les historiens sont d'accord pour lui décerner les plus éclatants éloges. Le Grec Jean Cinname, qui prône sa valeur et sa beauté, n'a pu résister à la tentation de le comparer à Hercule. Guillaume de Tyr, le grand historien des Croisades, s'exprime à son sujet en termes moins emphatiques, mais tout aussi flatteurs. Il le représente comme un superbe chevalier, à la taille élevée, aux allures élégantes; cet homme séduisant, qui l'emportait par sa belle prestance sur tous les rois et les princes de la terre, était éloquent, affable, doué des qualités militaires les plus éclatantes, ami des lettrés, quoi qu'il fût lui-même dépourvu d'instruction, à la fois dévot et libéral, mais joueur, et capable de se laisser entraîner, par ambition, jusqu'à l'oubli de ses promesses. Raimond avait ardemment désiré la venue de sa nièce et du roi de France ; il leur fit un accueil magnifique, mais on ne tarda pas à en découvrir la raison : il ne s'agissait

pour lui que de détourner la croisade à son profit, en se servant des Français pour conquérir Alep, Césarée et d'autres places, qu'il rêvait d'annexer à sa principauté.

Louis VII ne pouvait se prêter à un tel projet, mais la reine l'approuvait, « en folle femme qu'elle était », et Raimond se proposait de l'enlever au roi, soit par la violence, soit par de secrètes machinations. C'est Guillaume de Tyr qui s'exprime ainsi ; « c'était, dit-il encore en parlant de la reine, comme elle l'avait déjà prouvé, comme elle le montra depuis, une femme imprudente, sans aucun souci de la dignité royale, oublieuse de la foi conjugale ». Retenez bien ce témoignage ; celui qui l'a porté est un des historiens les plus honnêtes et les mieux renseignés que le moyen âge nous ait donnés. Jean de Salisbury va plus loin ; il affirme que la familiarité dont le prince usait avec sa nièce et leurs perpétuels entretiens donnèrent au roi des soupçons. Tandis que Louis VII préparait son départ, la reine manifestait la volonté de rester à Antioche, et Raymond de Poitiers cherchait à obtenir du roi qu'il la laissât en arrière. Aux injonctions de son mari elle répondit en lui déclarant qu'ils étaient parents au quatrième et au cinquième degré, que par suite leur union était illicite. L'auteur de ces graves allégations ajoute que la parenté de Louis VII et d'Aliénor était depuis longtemps connue, que le roi, malgré son affection, qui était sans mesure, aurait consenti à se séparer de sa femme, si on l'avait laissé faire. — Aliénor a-t-elle été la maîtresse de son oncle ? Lui a-t-elle seulement laissé prendre sur elle plus d'ascendant qu'il n'aurait fallu ? Cédait-elle, en voulant rester, aux séductions d'une cour brillante ? Nous ne le saurons jamais. Un des meilleurs conseillers du roi, Thierry Galeran, auquel la reine ne ménageait pas d'inconvenantes plaisanteries, ne se gêna pas pour déclarer à son maître que les liens existants entre elle et son oncle pouvaient bien servir à cacher une faute, et que le royaume

était menacé d'un éternel opprobre si l'on en venait à dire que la reine de France s'était laissé enlever ou avait abandonné son seigneur. Louis VII prit un parti énergique ; il sortit d'Antioche à la dérobée, et entraîna sa femme à Jérusalem. Mais dès lors tous deux conservèrent au fond du cœur un ressentiment profond, à peine dissimulé.

Une lettre de Suger à son maître, écrite pendant la croisade, prouve que le roi l'avait tenu au courant de cette scandaleuse affaire : « Pour ce qui est de la reine votre épouse, nous osons vous prier, ne vous déplaise, de dissimuler votre rancune, si tant est qu'elle existe, jusqu'au moment où revenu, par la grâce de Dieu, dans votre royaume, vous pourrez pourvoir à cette affaire et aux autres. » Suger avait beau être homme d'Église, il était avant tout homme d'État ; il savait ce que la répudiation d'Aliénor coûterait à la France.

On peut se figurer les sentiments avec lesquels cette femme d'une piété sujette à caution visita le Saint-Sépulcre et le Calvaire, la satisfaction intime qu'elle dut éprouver en apprenant l'échec de Louis VII et de ses alliés au siège de Damas. Le retour fut lamentable. Le vaisseau qui emmena le roi n'emporta pas sa femme ; elle partit de son côté. Capturée par les Grecs, délivrée par les Siciliens, elle alla débarquer à Palerme. Le roi et la reine, transportés en Calabre par les soins de Roger, roi de Sicile, furent pendant trois jours ses hôtes à Potenza ; de là ils se dirigèrent sur Rome.

A Ceprano, ils rencontrèrent des cardinaux et d'autres représentants d'Eugène III, qui les menèrent à Tusculum. Le pape connaissait les griefs réciproques de ses deux hôtes ; il se les fit exposer, leur défendit de jamais se fonder sur leur parenté pour en venir à une séparation, confirma leur mariage, et menaça d'excommunication quiconque chercherait à le dissoudre. Cette déclaration, faite oralement et par écrit, plut fort à Louis VII, auquel sa femme

inspirait encore une passion presque enfantine. Par ordre du pape, on avait préparé pour le roi et la reine un lit couvert d'étoffes somptueuses; tant que dura leur séjour, il eut avec eux des entretiens quotidiens et familiers dans lesquels il s'efforça de ranimer leurs sentiments d'affection mutuelle. Il leur fit des présents, et au moment de les quitter, quoiqu'il fût d'un caractère sévère, il ne put contenir ses larmes.

Cette tentative de réconciliation, si touchante qu'elle ait été, n'eut pas d'effet durable. Rentrée en France, Aliénor, qui était déjà mère d'une fille, en eut une seconde; c'était un fils qu'il lui aurait fallu. Entre elle et son mari, les causes de dissentiment devenaient chaque jour plus graves et plus nombreuses; le caractère de Louis l'agaçait; elle se plaignait ouvertement d'avoir épousé un moine plutôt qu'un roi. Beaucoup de gens durent pousser à la rupture; à ceux qui, avec Suger, voulaient éviter que l'Aquitaine n'échappât à la couronne, on répondait que le trône de France avait besoin d'un héritier. La mort de Suger, arrivée le 13 janvier 1151, enleva le dernier obstacle à cette séparation dont on parlait depuis deux ans. Quoi qu'en aient dit les chroniqueurs, Eugène III y restait opposé; tout au plus peut-on croire qu'il finit par s'y résoudre : il subsiste un doute sur le rôle joué dans ces circonstances difficiles par saint Bernard, qui avait tant d'autorité, et aux prières duquel Aliénor avait autrefois eu recours. Au surplus, les influences même les plus puissantes ne pouvaient rien changer à une situation perdue; on n'avait plus que des motifs de se quitter.

D'abord Louis VII était jaloux; le fait, attesté par les historiens, est si évident, qu'il est superflu de le démontrer. En outre; les insolences de sa femme, les injures dont elle l'avait accablé pendant la croisade, ne pouvaient lui sortir de la mémoire. Tout porte à croire, surtout, que les mœurs de la reine étaient pour le moins douteuses;

plusieurs auteurs parlent de ses excès; Hélinand, contemporain d'Aliénor, va jusqu'à dire qu'elle se conduisait, non en reine, mais presque en courtisane (*fere sicut meretrix*). Enfin il y avait ce perpétuel argument qu'il fallait à la maison royale une descendance mâle. Louis VII est-il le dernier souverain qui ait changé de femme pour cette raison?

Le motif avoué était le seul qui ne valût rien, j'entends le degré de parenté prohibé entre époux : simple prétexte. Il va de soi que les conseillers de la Couronne en avaient eu connaissance dès l'époque du mariage, que jamais on ne l'avait ignoré, le roi moins que tout autre. Aliénor descendait de Robert le Pieux par une petite-fille de ce prince, il y avait entre elle et le roi une parenté au quatrième et au cinquième degré, et non « presque au troisième degré », comme l'a dit saint Bernard. Dans de telles conditions, les dispenses s'accordaient couramment, et ne se refusaient guère que lorsqu'on voulait obliger un ami ou faire du tort à un adversaire. Eugène III, souverain juge en la matière, avait d'ailleurs déclaré que la raison de parenté ne devait pas être prise au sérieux; c'est elle pourtant que firent seule valoir les parents et les conseillers du roi, quand, à l'assemblée de Beaugency, le 21 mars 1152, ils demandèrent et obtinrent l'annulation.

Aliénor était libre ; plus d'un grand seigneur la trouva bonne à prendre. Ce fut d'abord Thibaud de Blois, qui, lorsqu'elle quitta la cour, voulut la saisir au passage; mais elle échappa de nuit, et gagna Tours. Geoffroy d'Anjou, second fils de Geoffroy le Bel, n'eut pas plus de succès quand il forma le projet de l'enlever à Port-de-Piles; elle fut avertie à temps, et rentra en Aquitaine. Au lieu du frère cadet, qui était un médiocre parti, elle épousa l'aîné, Henri Plantagenet, fils de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, arrière-petit-fils de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, prétendant au trône d'Angleterre, qu'il occupa deux ans plus tard.

Un historien autorisé, Guillaume de Newburgh, atteste à deux reprises que dès le moment où elle se fut décidée à poursuivre l'annulation de son mariage, Aliénor avait projeté d'épouser Henri Plantagenet; en 1152, il n'avait que dix-neuf ans; son caractère semblait conforme aux goûts et au tempérament de la reine. Il semble prouvé que leur union était depuis quelque temps préméditée, mais on prétend qu'Henri ne fut guère difficile, que la conduite d'Aliénor, depuis son retour en France, laissa fort à désirer. On raconte même que Geoffroy le Bel, père du jeune Henri, avait autrefois abusé d'elle, et qu'en apprenant les intentions de son fils, il l'avertit à plusieurs reprises de ne pas porter la main sur une femme dont il avait lui-même été l'amant; que malgré tout, Henri, avant la séparation, avait eu avec elle un commerce adultère. Cette assertion, toute suspecte qu'elle soit, donne une idée des bruits qui couraient sur la moralité de la reine. Elle se gênait si peu! S'il faut en croire un prédicateur du XIIIe siècle, Étienne de Bourbon, elle se serait un jour fait relever vertement par Gilbert de la Porrée, alors évêque de Poitiers, pour lui avoir fait sur la beauté de ses mains un compliment des plus aimables, mais quelque peu risqué. Sa renommée de femme trop facile passa jusque dans l'Empire, et à l'époque où elle était la femme d'Henri II, l'auteur d'une satire allemande lui consacra dans ses vers l'impertinente expression de ses désirs : « Si le monde entier était à moi depuis la mer jusqu'au Rhin, je voudrais en user pour obtenir que la reine d'Angleterre reposât entre mes bras. »

Avec le temps, toutes ces histoires scandaleuses, dans lesquelles il y avait peut-être autant de fantaisie que de réalité, s'accréditèrent. Au XIIIe siècle, l'inconduite de la reine Aliénor et les malheurs conjugaux de son premier époux devinrent un de ces thèmes sur lesquels aimaient à broder les auteurs habitués à confondre l'histoire et la légende. Mathieu de Paris, ce grand colporteur d'anec-

dotes suspectes, et d'autres avec lui, prêtent à cette femme déjà si compromise des aventures avec un ou plusieurs Turcs. Et que dire de Philippe Mousket, qui dans sa chronique rimée représente Aliénor, après son divorce, prenant ses barons pour juges de la querelle :

> Voyez, seigneurs :
> Mon corps n'est-il pas délectable?
> Le roi disait que j'étais diable.

Le plus crédule et le plus amusant de tous ces bavards est le Ménestrel de Reims; il attribue fort à son aise à la reine Aliénor une intrigue avec Saladin, sans se douter qu'au temps de la deuxième croisade ce grand prince était âgé de onze ou douze ans. Saladin, répondant à l'appel de la reine, envoie d'Ascalon à Tyr une galère qui arrive au port un peu avant minuit. Aliénor se dirige avec deux de ses demoiselles vers le navire, où elle veut faire porter deux coffres bien garnis d'or et d'argent ; mais une autre de ses femmes, ayant tout découvert, court à la chambre où le roi dormait : « Sire, un malheur se prépare : Madame s'en veut aller en Ascalon, vers Saladin, et la galère est au port, qui l'attend. Pour Dieu, sire, hâtez-vous! » Le roi saute à bas du lit, s'habille, s'équipe et fait armer ses gens. Il court au port, et trouve la reine qui avait déjà un pied sur la galère ; il la prend par la main, et la ramène en sa chambre ; là, il lui demande pourquoi elle agit ainsi : « En nom Dieu, dit la reine, pour votre mauvaiseté, car vous ne valez pas une pomme pourrie, et j'ai tant ouï dire de bien de Saladin que je l'aime mieux que vous; et sachez bien, en vérité, que de me tenir vous ne jouirez jamais. » Rentré en France, le roi demande à ses barons ce qu'il doit faire de sa femme : « Par notre foi, disent-ils, le meilleur conseil que nous vous sachions donner est de la laisser aller, car c'est un diable, et si vous la tenez longuement, nous redoutons qu'elle ne vous fasse

tuer. Au surplus, vous n'avez d'elle aucun enfant. » Le roi se tint à ce conseil, ajoute le Ménestrel ; c'était folie ; mieux eût valu l'emprisonner, car sa grande terre lui serait toujours demeurée et l'on n'aurait pas vu tous les malheurs qui s'ensuivirent.

Louis VII était débarrassé de sa belle et infidèle compagne, qui apporta l'Aquitaine à son nouvel époux. Elle ne garda pas rancune à l'honnête homme qu'elle avait tant malmené ; dans une charte pour Fontevrault, que M. Léopold Delisle a retrouvée et datée de 1152, on la voit nommer côte à côte son premier mari, le roi Louis, et son second mari, le comte d'Anjou ; ce document a vraiment des allures de vaudeville. Ce qu'il y a de consolant, c'est que Louis VII, dont les débuts dans le mariage avaient été si orageux, ne fut malheureux ni avec sa seconde femme, Constance de Castille, ni avec la troisième, Adèle de Champagne. De cette dernière il eut Philippe-Auguste, qui plus tard reprit aux Plantagenets, avec tout le reste, la moitié des provinces que l'ancienne reine de France leur avait apportées.

Aliénor, devenue la femme d'Henri Plantagenet, ne gagna pas au change ; ce couple mal assorti nous a laissé le plus magnifique exemple de haine conjugale qu'il soit possible d'imaginer. A ce second mari, à ce second ennemi, celui-là beaucoup plus redoutable que l'autre, elle donna quatre fils, tous aussi méchants qu'elle, et des filles qui valurent mieux. Elle mourut en 1204, après s'être, dit-on, corrigée. Il était temps ; elle avait quatre-vingt-deux ans.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE

M. René Pichon, professeur au lycée Henri IV, lit une note sur la légende des origines troyennes dans Virgile. Il montre que Virgile a modifié légèrement la tradition relative aux ancêtres d'Énée, dans le dessein de les rattacher plus étroitement à l'histoire d'Italie et de donner à son poème un caractère plus national [1].

M. Salomon Reinach présente une observation. Il lui paraît étrange que Virgile ait inventé la tradition qui attribue à Dardanus une origine italienne.

M. Boissier intervient dans la discussion et indique comment a pu s'introduire et s'acclimater à Rome la légende d'Énée et de l'origine troyenne. Il croit à un travail fait dans les écoles de grammaire. Il expose, à ce propos, ses idées sur le procédé de composition de Virgile et le caractère de son génie.

M. S. Reinach montre la photographie d'un médaillon en mosaïque, découvert en Mésopotamie et acquis récemment par le Musée de Berlin, où figure un buste de la Gaule personnifiée, avec l'inscription *Gallia* en lettres grecques. C'est la première et, jusqu'à présent, la seule image certaine de la Gaule que nous ait léguée l'art antique. La Gaule est représentée sous les traits d'une femme robuste, au regard assuré, la tête couronnée de tours. La mosaïque date d'environ 200 après J.-C.

Quelques observations sont échangées, à ce propos, entre MM. Babelon et S. Reinach, au sujet d'une tête de bronze à couronne murale qui appartient au Cabinet des Médailles et dans laquelle on voit une personnification de Lutèce.

1. Voir ci-après.

M. Cagnat signale une disposition d'un temple de Dougga qui rappelle celui de la Cœlestis, où les provinces étaient figurées par des statues, comme l'indiquent des inscriptions figurées sur les murs.

COMMUNICATION

VIRGILE ET LA LÉGENDE DES ORIGINES TROYENNES, PAR M. RENÉ PICHON.

Il peut sembler chimérique de prétendre trouver du nouveau dans l'*Énéide*. Voici cependant un détail qui, à ma connaissance, n'a pas encore été relevé, et qui est intéressant par ce qu'il nous apprend sur la méthode de composition de Virgile et sur ses intentions patriotiques.

On sait quelle place tient dans le poème la mission que les dieux ont assignée à Énée de conduire sur le sol italien les survivants de Troie et leurs Pénates. Elle est sans cesse rappelée, soit par les oracles, soit par les prêtres, soit par le héros lui-même. Pour ne citer qu'un seul exemple, celui du IVe livre, le nom de l'Italie revient d'abord dans les paroles de Jupiter à Mercure, puis dans celles de Mercure à Énée, d'Énée à Didon, de Didon à sa sœur. Et d'une façon générale, dans les deux premiers tiers du poème, depuis la chute de Troie jusqu'à l'arrivée des fugitifs à l'embouchure du Tibre, d'innombrables prédictions ou allusions, se renouvelant sans cesse, jalonnent en quelque sorte la route d'Énée et en assurent la direction invariable.

Mais dans tous ces passages, ou dans presque tous, il y a un trait commun. Si l'obligation qui s'impose à Énée d'aller en Italie y est fortement affirmée, elle n'est pas

expliquée. Il doit y fonder un nouvel empire, sans doute, mais ne pourrait-il le fonder autre part? en Épire auprès d'Hélénus; en Sicile, auprès d'Aceste, comme il en a un moment l'idée[1], ou même en Libye, dans la ville que Didon est toute prête à partager avec lui? — Les dieux ne le veulent pas; c'est l'Italie qu'ils lui ont désignée comme séjour. Mais pourquoi en ont-ils ainsi décidé? Ils ne justifient presque jamais leur choix : ils se contentent de dire à Énée que le destin le veut ainsi, et lorsqu'ils en parlent entre eux, ils ne sont guère plus explicites : qu'on se rappelle les paroles de Jupiter à Vénus (*promissa Lauini moenia,... fatorum arcana mouebo*[2]), et les plaintes de Vénus au sujet des épreuves de son fils, qui n'a pourtant fait qu'obéir aux ordres des dieux et des Mânes (*sin tot responsa secuti quae Superi Manesque dabant...*[3]). Tous les termes employés supposent une décision suprême, fatale, mais mystérieuse.

Il y a cependant trois ou quatre passages où ce choix de l'Italie comme seconde patrie des Troyens est présenté, non plus comme arbitraire, mais comme justifié par une raison sérieuse, à savoir que l'Italie est pour Énée le berceau primitif de sa race, le pays du fondateur de sa dynastie, Dardanus. C'est ainsi qu'en parlant des futurs chefs de l'État Romain, Vénus les appelle « ces héros qui, nés du sang renouvelé de Teucer, tiendront en leur pouvoir les terres et les mers[4] ». C'est ainsi encore qu'Énée dit à Didon qu'il cherche « sa patrie Italienne et le berceau de sa famille issue de Jupiter[5] ». Et au moment où il arrive sur le sol du Latium, le dieu du Tibre le salue comme celui qui, « du sein de l'ennemi, lui ramène (*reuehit*) la ville Troyenne[6] ».

1. Virg., *Aen.*, V, 701 sqq.
2. *Ibid.*, I, 258 sqq.
3. *Ibid.*, X, 33, sqq.
4. *Ibid.*, I, 235 : *reuocato a sanguine Teucri.*
5. *Ibid.*, I, 380 : *Italiam quaero patriam et genus ab Ioue summo.*
6. *Ibid.*, VIII, 36-37 : *Troianam ex hostibus urbem qui reuehis nobis.*

Ces expressions un peu vagues se précisent dans la première entrevue des Troyens et des Latins. Le vieux roi Latinus, d'abord, puis le chef des députés troyens, Ilionée, invoquent tous deux la tradition antique d'après laquelle Dardanus, parti de la ville étrusque de Corythus, serait allé à Samothrace, puis en Phrygie[1]. C'est pour cela, dit Ilionée, que les oracles d'Apollon ont ramené en Italie les descendants de Dardanus[2].

Mais c'est au livre III que cette explication est présentée avec le plus de détails et de la façon la plus curieuse. Énée a consulté Apollon Délien, qui lui a répondu : « le sol d'où sont sortis vos parents vous recevra dans son sein fécond : cherchez votre mère primitive[3]. » Aussitôt Anchise interprète ces paroles comme s'appliquant à la Crète, patrie de Teucer[4]. Les exilés s'établissent donc en Crète ; mais une épidémie, signe de la colère céleste, les avertit de leur méprise. Les Pénates, apparaissant à Énée, lui déclarent qu'il a mal compris l'oracle, lui indiquent la situation de l'Italie, et ajoutent : « c'est là notre vrai pays, celui d'où est issu Dardanus, fondateur de notre race », ce qui est confirmé par les souvenirs, cette fois plus précis, du vieil Anchise[5].

Voilà donc quelques passages où la désignation de l'Italie comme but du voyage d'Énée est mieux motivée que dans le reste du poème. Je dirai même que ce voyage change un peu de caractère : ce n'est plus une émigration, c'est un retour, une reprise de possession du sol natal ; Énée n'est plus un pauvre banni qui vient chercher fortune à l'étranger, c'est le descendant de héros indigènes, qui rentre « chez lui » en légitime propriétaire.

1. Virg., *Aen.*, VII, 205 sqq.
2. *Ibid.*, VII, 240-241 : *hinc Dardanus ortus, huc repetit iussisque ingentibus urget Apollo.*
3. *Ibid.*, III, 94-96 : *antiquam exquirite matrem.*
4. *Ibid.*, III, 104-109.
5. *Ibid.*, III, 161 sqq.

Or il semble bien que cette conception appartienne en propre à Virgile. Nulle part ailleurs nous ne trouvons mentionnée l'origine italienne de Dardanus. Tout au contraire, Denys d'Halicarnasse se sert de la généalogie de ce même personnage pour montrer que les Troyens sont bien de race grecque : pour lui Dardanus est un Arcadien qui est allé s'établir en Phrygie[1]. Et un scoliaste de Virgile, justement à propos de l'épisode du livre III, déclare que, selon Varron et les historiens grecs, Dardanus n'est pas du tout un Italien : les uns en font un Arcadien, d'autres un Crétois, d'autres un Phrygien autochthone[2]. Notons d'ailleurs que Virgile, fidèle à son système de « contamination » éclectique, n'a pas éliminé toutes ces traditions divergentes : son Dardanus est Arcadien par sa mère, Électre[3] ; il est allié et associé (gendre suivant les uns, beau-père selon les autres) du Crétois Teucer[4] ; et il règne sur une population indigène de Phrygie. Le poète a donc conservé tout ce qu'il a pu des données un peu flottantes de la légende, mais il y a ajouté un élément essentiel. En plus des liens qui unissent Dardanus à l'Arcadie, à la Crète et à la Phrygie, dans la tradition grecque et varronienne, il en mentionne un qui le rattache cette fois à l'Italie. Cette nouvelle généalogie, Virgile l'a-t-il imaginée de toutes pièces? ou bien l'a-t-il déterrée chez quelque obscur érudit, — bien obscur, puisque les scoliastes en ignorent même le nom ? — Peu importe ; c'est lui en tout cas qui a mis cette seconde version en lumière, on ne la connaissait pas sans lui, elle est bien sienne.

Pourquoi l'a-t-il adoptée? Il n'est pas difficile de s'en rendre compte. Il y a longtemps qu'on a remarqué que le thème fondamental de l'*Énéide* impliquait une sorte de

1. Dion., Halic., *Ant. Rom.*, I, 61.
2. Pseud. Serv., *ad Aen.*, III, 167.
3. Virg., *Aen.*, VIII, 135.
4. Pseud. Serv., *ad Aen.*, III, 108.

contradiction : il fallait intéresser le public Romain et Italien à un héros qui non seulement n'était pas national, mais qui était un de ces Orientaux si décriés alors pour leur mollesse et leur lâcheté. Virgile s'est bien gardé de les réhabiliter : à chaque instant il fait railler leurs mœurs efféminées par d'autres personnages, par le Maure Iarbas[1], par Turnus[2], par Remulus[3]. A de tels sarcasmes, le vieil orgueil latin devait s'épanouir, mais il n'en était que plus difficile de faire accepter un poème dont le sujet était précisément le triomphe d'un Oriental sur l'Italie.

Pour échapper à cet écueil, Virgile use de plus d'un artifice. Par exemple il n'oublie pas de noter que l'adversaire d'Énée n'est pas non plus un Italien autochthone, puisqu'il remonte aux rois de Mycène[4]. Inversement il groupe autour d'Énée bon nombre de peuples indigènes, et le fait saluer par Évandre comme le chef des Italiens aussi bien que des Troyens[5]. Son héros a d'ailleurs des prétentions très modestes : loin d'empiéter sur l'indépendance des Latins, il veut vivre en allié avec eux, sur un pied d'égalité, ne réclamant que la primauté religieuse, leur laissant la puissance politique et militaire[6]. Enfin, au moment où la lutte se termine, il est bien spécifié par Jupiter que les Latins garderont leur nom, leur langue et leur costume[7]. C'est peut-être la victoire d'un individu étranger, mais non celle d'un peuple étranger : loin de là, Troie meurt dans le triomphe d'Énée[8].

Toutes ces précautions sont adroitement calculées pour

1. Virg., *Aen.*, IV, 215 sqq.
2. *Ibid.*, VII, 579, et XII, 15.
3. *Ibid.*, IX, 614 sqq.
4. *Ibid.*, VII, 371 372.
5. *Ibid.*, VIII, 513 : *ingredere, o Teucrum atque Italum fortissime ductor.*
6. *Ibid.*, XII, 189 sqq. : *non ego nec Teucris Italos parere iubebo nec mihi regna peto.*
7. *Ibid.*, XII, 834 sqq. : *sermonem Ausonii patrium moresque tenebunt.*
8. *Ibid.*, XII, 828 : *Occidit occideritque sinas cum nomine Troia.*

ménager l'amour-propre des Romains : aucune cependant, je crois, n'est aussi efficace que l'invention par laquelle Virgile ramène à une origine italienne la famille d'Énée. Dès lors Énée n'est plus un usurpateur ; son succès n'a plus rien d'humiliant pour ses adversaires, qui sont battus, mais par un des leurs. Dès lors aussi, il n'y a plus rien de méprisable dans son origine : un séjour, même prolongé, au pied du mont Ida n'a pu faire perdre à la postérité de Dardanus les fières et fortes vertus dont les Italiens aiment à se vanter.

Ces considérations ont dû certainement se présenter à l'esprit de Virgile. S'y sont-elles présentées dès l'abord? l'histoire de l'origine italienne de Dardanus a-t-elle fait partie de son plan primitif? ou bien n'y est-il arrivé que plus tard, en songeant aux difficultés de son sujet, aux objections qu'on pourrait lui faire, que peut-être on esquissait déjà? On ne peut résoudre cette question, en l'absence des données certaines sur la date de composition des divers livres de l'*Énéide*. Si l'on en croyait M. Hæberlin[1], les premiers livres composés seraient le IIe, le IVe, le VIe, le Ve ; puis viendraient le IIIe, le Ier, les livres VIII-XII, et enfin le VIIe. En ce cas, ceux où il est parlé de la légende en question, les Ier, IIIe, VIIe et VIIIe seraient parmi les plus récents. Mais ce n'était pas l'opinion de Ribbeck, qui plaçait au début le Ier, le VIIIe et le IIIe. Et ce n'est pas non plus celle de M. Kroll[2], qui regarde comme les plus anciens le IIIe, le Ve et le Ier. Tout ce qu'on peut affirmer pour le sujet qui nous occupe, c'est qu'il y a une contradiction entre le IIe et le IIIe livres. L'erreur d'Anchise et d'Énée sur l'oracle d'Apollon ne s'explique pas s'ils ont entendu, de la bouche de Créuse, la prédiction que Virgile rapporte au livre II, et où l'Italie et le Tibre sont expres-

1. *Philologus*, XLVII, 2.
2. *Jahrb. für klass. Phil.*, XXVII.

sément nommés[1]. C'est une de ces anomalies comme il y en a beaucoup dans l'*Énéide*.

Quoi qu'il en soit, il me semble que deux conclusions ressortent de cette étude : d'abord, que Virgile a modifié notablement les données antérieures sur les origines troyennes, montrant en cela plus d'invention qu'on ne lui en accorde d'ordinaire ; ensuite, que ce changement lui a permis de remédier à l'un des inconvénients de son sujet, et de rendre son poème plus entièrement et purement national.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau la 1re livraison (octobre 1906) du tome VIII de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1906, in-8°) dont voici le sommaire : § 1. *Nouvelles inscriptions palmyréniennes*. § 2. *Inscription néopunique*.

M. S. Reinach présente, au nom de l'auteur, M. Georgiadès, un volume intitulé : *La pharmacie en Égypte* (Le Caire, 1906, in-8°).

M. Barbier de Meynard, en présentant au nom des auteurs l'ouvrage suivant : *El Bokhari, Les traditions islamiques*, traduites de l'arabe par MM. Houdas et Marçais, Paris, Imprimerie nationale, 1903-1906, 2 volumes gr. in-8° (Publications de l'École des Langues orientales vivantes), s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'École des Langues orientales, les deux premiers volumes des *Traditions islamiques* traduites par MM. Houdas et Marçais. Cette publication, qui inaugure la IVe série de notre collection, sera une de ses plus importantes contributions. Les *hadith*, c'est-à-dire les traditions relatives aux actes et aux paroles de Mahomet, sont, après le Koràn, la source la plus pure des règles religieuses, de la législation et de la vie

1. Virg., *Aen.*, II, 780.

sociale des nations musulmanes. A l'exception des *Chiites* qui rejettent l'authenticité de ces traditions, elles font loi pour la communauté tout entière.

« C'est la première fois que nous en aurons la traduction complète. Les deux premiers volumes, qui traitent des cinq obligations fondamentales, puis de la vente, des contrats, des testaments, etc. et renferment un chapitre important sur le *djihâd* (guerre sainte) traduit par M. Marçais, sont dus à l'activité scientifique de M. Houdas qui demeure désormais chargé de l'achèvement de ce grand travail. Établie sur le texte publié autrefois par Krehl et sur les deux grands commentaires de Boukhari et de Moslim édités au Caire, la traduction de M. Houdas formera, avec ses index et ses annotations, quatre et peut-être cinq volumes qui seront un des documents les plus précieux dus à l'orientalisme français.

« Deux mots suffisent pour en fixer l'importance. La pénétration de l'Islam par l'Occident devient chaque jour plus profonde. Dans quelle mesure doit-elle s'exercer? Quelles sont les limites qu'elle ne pourra franchir? La solution en est réservée à l'avenir. Mais ce qu'il est permis d'affirmer dès aujourd'hui, c'est que l'action de l'Europe sur le monde musulman ne sera efficace qu'à la seule et absolue condition de s'appuyer sur les deux bases inébranlables de l'islamisme : le Koran et les Traditions. — Hors de là, point de salut. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, le P. Girolamo Golubovich, le tome I d'un ouvrage intitulé : *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano* (Quaracchi presso Firenze, 1906, VIII-479 pp. gr. in-8°). Avec une patience et une érudition dignes d'éloge, le P. Golubovich s'est efforcé de réunir et de discuter critiquement tous les témoignages historiques relatifs à la fondation de l'ordre des Frères Mineurs auquel il appartient et à son développement en Orient. Ce premier volume traite tout au long de la vie de saint François d'Assise et de son voyage outre-mer. Il relate ensuite dans le plus grand détail, et en suivant l'ordre chronologique, les faits et gestes des Franciscains pendant la période du XIIIe siècle où, comme on le sait, ils jouèrent en Orient un rôle politique considérable. De larges extraits textuels empruntés à de nombreux manuscrits et à plus de cinq cents auteurs anciens et modernes enlèvent à la lecture de ce regeste consciencieux le caractère d'aridité qui est souvent le défaut des compilations de ce genre. Cet excellent répertoire, avec les index copieux qui l'accompagnent, rendra de réels services aux historiens des Croi-

sades, en leur épargnant de longues et fastidieuses recherches. Il est à souhaiter que l'auteur nous donne prochainement la suite de ce grand travail qui s'arrête aujourd'hui au XIVe siècle. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le colonel Allotte de La Fuye, un mémoire intitulé : *Étude sur la numismatique de la Perside* (gr. in-8°; extrait de la *Corolla numismatica* publiée en l'honneur de M. Barclay Head, Oxford, 1906). Ce travail remarquable a pour base essentielle plusieurs centaines de monnaies perses qui ont été recueillies à Suse dans les fouilles de M. J. de Morgan et déposées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. On sait qu'il existe dans les annales de l'Iran entre la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.) et l'avènement du Sassanide Ardeschir (225 après J.-C.) une lacune dans laquelle les auteurs anciens jettent sporadiquement quelques noms propres et de vagues indications chronologiques. Les séries monétaires qu'on doit attribuer à la Perse pour cette période sont susceptibles de suppléer dans une large mesure au silence des historiens ; mais le classement et le déchiffrement de la plupart d'entre elles sont peut-être la partie la plus ardue de la numismatique de l'antiquité. Non seulement les pièces sont mal frappées et presque toujours d'une conservation défectueuse, mais l'écriture et la langue araméenne dans laquelle sont conçues les légendes présentent des difficultés qui ont rebuté ou fait errer plus d'un orientaliste. M. Allotte de La Fuye, à l'aide des matériaux nouveaux fournis par les fouilles de M. de Morgan, n'a pas craint d'aborder de nouveau l'étude de ces difficiles séries monétaires. On doit véritablement admirer la patience et la perspicacité qu'il a mises à rapprocher et comparer tous les exemplaires d'une même médaille pour arriver à mettre sur pied une légende complète et définitive. Il a reconnu ainsi les monnaies de princes appelés Bagadate, Oborze, Artaxerxès, Autophradate, Darius, Oxathrès, et deux ou trois autres dont les noms restent encore moins bien établis. Le plus ancien de ces rois, Bagadate Ier, paraît avoir été contemporain d'Antiochus III (222 av. J.-C.). Le tableau des légendes araméennes de ces monnaies, tel qu'il est dressé par M. Allotte de La Fuye, constitue à lui seul un travail des plus méritoires que je recommande à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne de l'Iran dans les derniers siècles qui précèdent notre ère. »

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. L. Joulin fait une communication sur les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne.

Ce mémoire résume les travaux archéologiques que l'auteur poursuit dans la région formée par le bassin supérieur de la Garonne. Trois grandes fouilles, à Toulouse, à Vieille-Toulouse et dans la plaine de Martres-Tolosanes, ont permis de classer chronologiquement les vestiges antiques signalés jusqu'ici, notamment depuis cinquante ans, dans les différentes parties de la contrée. On a pu ainsi restituer les établissements qui se sont succédé pendant un millier d'années, des temps préceltiques à la fin de la domination romaine.

Les nouvelles recherches éclairent la protohistoire de la région et des contrées voisines, comme celle de l'Europe Occidentale. En ce qui concerne Toulouse, la question du premier emplacement, discutée depuis le XVIe siècle, se trouve définitivement résolue. Il y avait, dès l'époque préceltique, sur les coteaux de Vieille-Toulouse, une agglomération qui a subsisté jusqu'à l'avènement de l'Empire. La ville des bords du fleuve a été fondée, comme le port de Narbonne, par les Celtes des premières invasions; elle est devenue, au IIIe siècle avant notre ère, la capitale des Volkes Tectosages. Les vestiges manifestent la prospérité de Toulouse aux IIIe et IIe siècles, mentionnée par Posidonius, ses relations avec le monde grec, et la prépondérance commerciale que les Tectosages exerçaient sur tout le bassin de la Garonne. Ils montrent également que le fleuve a été, depuis le IVe siècle, l'une des voies de diffusion de la civilisation hellénique en Gaule. C'est enfin dans la ville de la vallée qu'il faut placer le principal théâtre des événements des années 107 et 106.

Les ruines et les vestiges de l'époque romaine fournissent d'importantes contributions à l'étude des éléments de la vie

gallo-romaine, aux diverses périodes de l'Empire, à savoir : les agglomérations urbaines et rurales, l'agriculture, l'industrie, la religion, l'art et les sépultures. Ils rapportent à l'ère Antonine les fastueuses résidences du midi de la Gaule, dont la grande villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes, reste désormais le type. Les nombreux et très intéressants débris de la décoration sculpturale recueillis dans cette villa sont de nouveaux témoins des dévastations produites par les invasions des premières années du ve siècle.

M. Alexandre Bérard, député de l'Ain, présente une communication sur l'emplacement d'Alésia. D'après lui, Alésia se serait élevée sur le plateau où est actuellement la petite ville d'Izernore, chef-lieu de canton de l'Ain.

César, après avoir franchi la Loire, se dirigeait vers la Province, au secours des Allobroges : Vercingétorix voulait lui barrer la route. La route normale, la seule allant à la *Perte du Rhône*, où il pouvait franchir le fleuve, passait par Izernore. Après avoir suivi l'extrême frontière méridionale du pays des Lingons, César livra bataille à son rival en un point qui est probablement Orgelet dans le Jura. Le soir de la bataille, Vercingétorix était dans Alésia ; César y était le lendemain : marches très possibles si Alésia était sur le plateau d'Izernore, absolument impossibles à cause de la distance si Alise-Sainte-Reine est Alésia — cela même si la bataille avait été livrée plus au Nord, près de Dijon. — Et César ne voulait-il pas continuer à aller vers la Province, et Vercingétorix à lui barrer la route? Tout s'explique logiquement avec la thèse d'Izernore.

Alésia est une ville des Mandubiens, c'est-à-dire des gens du Doubs : Izernore est dans le bassin de la Saône et du Doubs. Alise-Sainte-Reine est dans le bassin de la Seine.

La description d'Izernore correspond mathématiquement à celle d'Alésia : elle y correspond beaucoup mieux que celle d'Alise-Sainte-Reine. César dit que *devant* la ville, c'est-à-dire entre lui et l'oppidum, quand il y arriva, s'étendait une plaine de trois mille pas : la plaine existe devant Izernore et devant Alise-Sainte-Reine; mais arrivant du Nord devant Izernore, il l'avait bien *devant* lui : venant du Sud en face d'Alise-Sainte-Reine, il n'avait pas la plaine *devant* lui, mais au delà de la cité.

Alésia avait des eaux inépuisables : ces eaux, on les retrouve sur le plateau d'Izernore; le rocher d'Alise-Sainte-Reine est aride.

César faisant parler un chef gaulois lui fait dire qu'Alésia est près de la Province et que de sa région on l'aperçoit. C'est vrai pour Izernore. Des monts qui dominent Alise-Sainte-Reine, on n'aperçoit ni les monts savoyards, ni les monts dauphinois, et Alise est loin de la Province.

Le conseil des chefs gaulois organisant l'armée de secours indique les peuples qui fourniront les contingents à cette armée, en commençant par les peuples les plus rapprochés d'Alésia. Or, ces peuples, ce sont les Éduens et leurs clients, les Sébusiens et les Ambivarètes, c'est-à-dire les peuples habitant le Bugey et la Bresse.

Le lieu de rendez-vous de cette armée de secours est chez les Éduens : cela est très logique si Alésia est à Izernore; cela est inadmissible si Alésia est à Alise Sainte-Reine, étant donné que l'on convoquait les peuples de l'extrême Nord et de l'extrême Ouest de la Gaule.

L'armée de secours arrive dans la plaine qui est au Nord d'Alésia et y livre bataille. Venant de chez les Éduens, elle ne pouvait venir que du Nord : venant du Sud, elle se serait heurtée aux formidables retranchements de César; donc Alésia était au Sud du pays éduen.

Au Nord d'Izernore, on trouve les travaux gigantesques d'un siège : quand on les regarde, en lisant les *Commentaires* de César, on y voit une adaptation complète : c'est la colline au Nord que, à cause de son « développement », César n'a pu enserrer dans son camp, ce sont ces retranchements faits sur un sol marécageux, ce sont les deux fossés de quinze pieds de large et de même hauteur, dont l'un est en communication avec la rivière voisine. C'est même un mamelon, centre du camp, dont Vercingétorix, entraîné par son cheval, dut en effet faire le tour complet avant de jeter ses armes aux pieds de César.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de septembre 1906 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1906, in-8°).

M. Hamy offre à l'Académie son ouvrage sur *Aimé Bonpland, médecin et naturaliste, explorateur de l'Amérique du Sud, sa vie, son œuvre, sa correspondance* (Paris, 1906, in-8°).

M. Barth, pour M. Senart, présente de la part des auteurs, MM. E. Aymonier et A. Cabaton, un *Dictionnaire Čam-français* (Paris, Imp. nat., 1906, in-8°) :

« Je suis heureux d'offrir à l'Académie de la part des auteurs un nouveau volume des publications de l'École française d'Extrême-Orient qui prendra dignement et utilement sa place dans cette collection.

« Le Čam est la langue parlée par les groupes de populations qui, dans l'Annam du Sud et au Cambodge, représentent tout ce qui reste de l'ancien royaume de Campâ. Le peuple si longtemps dominant dans ces régions et qui tient dans leur passé une place si large et si brillante menace de disparaître dans un avenir prochain. Il importait, avant qu'elle ne fût plus qu'un souvenir, de fixer ce que nous pouvons savoir de sa langue. Les auteurs en ont déjà bien mérité, M. Aymonier par sa grammaire čam, M. Cabaton par ses « Nouvelles études sur les Čams ». Leur publication nouvelle est une contribution considérable à la linguistique indo-chinoise. Cette langue est un idiome malayopolynésien mêlé d'éléments empruntés à la famille voisine du môn-khmer qui, avec le thai, domine dans la presqu'île. Le dictionnaire où ont été incorporés tous les documents accessibles, ne se contente pas de donner pour chaque mot les formes diverses qu'il revêt dans les deux dialectes de l'Annam et du Cambodge; de chacun sont rapprochés les mots apparentés des langues de même souche. Outre l'intérêt pratique qu'il présente pour l'administration de la colonie, le livre en présente donc un plus considérable encore pour l'érudition. Il permettra d'aborder l'étude de ce qui reste de manuscrits čams et des nombreuses inscriptions en langue vulgaire qui sont encore imparfaitement élucidées. Exécuté avec le plus grand soin, enrichi d'exemples nombreux, il est précédé d'une

grammaire succincte et accompagné d'index dont l'un fera fonction de vocabulaire français-čam. L'exécution matérielle fait honneur à l'Imprimerie nationale qui a eu l'intelligente libéralité de faire graver pour la circonstance un caractère čam, lequel a permis, en présentant les mots sous leur aspect indigène, d'éviter les difficultés et les erreurs que la transcription risquait d'ajouter aux difficultés et aux obscurités inhérentes à l'œuvre.

« Tout, on le voit, concourt à donner au travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le plus solide intérêt. »

M. E. Babelon dépose sur le bureau de l'Académie, de la part des auteurs, deux brochures. L'une, dont l'auteur est M. Th. Ducrocq, correspondant de l'Institut à Poitiers, a pour titre : *Complément à la légende du coq dit gaulois usurpant le revers de nos nouvelles monnaies d'or* (extr. de la *Revue générale de droit*, 1906). C'est un supplément à un travail plus développé que M. Ducrocq a publié en 1900 pour protester contre le coq choisi comme emblème sur nos monnaies d'or.

La seconde est l'œuvre de M. Georges Durand, correspondant de l'Institut à Amiens, le savant auteur de la monographie de la cathédrale d'Amiens. Dans ce mémoire intitulé : *Les Lannoy, Folleville et l'Art italien dans le Nord de la France* (extrait du *Bulletin monumental*, 1906), M. Durand reconstitue à l'aide de documents d'archives la biographie de plusieurs membres de la famille de Lannoy qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire politique et administrative de la France à la fin du xve et au commencement du xvie siècle, notamment Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, conseiller du roi Louis XII, à la fois homme de guerre et diplomate chargé de diverses missions en Italie, qui mourut à Folleville le 4 avril 1513. M. Durand étudie ensuite et décrit le tombeau de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Foix sa femme, qu'on voit encore dans l'église de Folleville. C'est un monument des plus riches en sculptures et des plus achevés, exécuté par des artistes italiens, Antonio della Porta et Pace Gaggini, appelés en Picardie où ils firent école et où leur influence, comme le montre M. Durand, se fit longtemps sentir.

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique du royaume de Belgique, un exemplaire des *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, tenu à Liège, les 21, 22 et 23 août 1905* (Bruxelles, 1905, in-8°).

« De nombreux rapports ont été lus au cours des trois jours

durant lesquels s'est tenu ce Congrès, dont j'ai déjà eu l'honneur, l'an dernier, d'entretenir l'Académie (séance du 1er septembre 1905). Seize de ces rapports ont été publiés dans le présent volume; tous rentrent dans l'objet des études de l'Académie et l'on peut attendre de ce Congrès, si opportunément réuni, sur l'initiative du gouvernement belge, au lendemain du désastre de Turin, les plus heureux résultats pour le développement des publications, déjà entreprises sous les auspices de différents gouvernements ou dues à des initiatives individuelles, pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux. »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, du traducteur et de l'éditeur, un ouvrage de M. Basile Modestov, intitulé : *Introduction à l'Histoire romaine*, traduit du russe par M. Michel Delines et précédé d'une préface où j'ai essayé d'en marquer la nouveauté et l'intérêt. M. Modestov, chargé d'une mission en Italie par le gouvernement russe, a été le premier à présenter un tableau d'ensemble, au courant des découvertes les plus récentes, des temps préhistoriques et protohistoriques de la Péninsule. A cet effet, il a mis en œuvre une vaste bibliothèque de monographies et de notices, publiées, depuis trente ans surtout, par les savants italiens et restées inconnues, pour la plupart, de ce côté-ci des Alpes. M. Modestov ne s'est pas contenté d'être le rapporteur informé et exact des recherches d'autrui; il a émis et développé des opinions originales, qui contribueront à appeler sur son livre l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne de l'Italie. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1906

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Théodore Reinach communique une étude sur la chronologie de l'église du Bourget du Lac (Savoie). A l'aide d'une pièce notariée de sa collection et d'une pierre tombale de l'église, il montre que la restauration de cette église dans le style flamboyant a été l'œuvre non du prieur Oddon de Luyrieu, comme on le répète depuis cinquante ans, mais de son oncle Aynard de Luyrieu, mort en 1458.

M. Albert Martin, correspondant de l'Académie, revient sur une question qu'il a examinée brièvement au Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en 1901; il s'agit de l'ordre dans lequel sont énumérées les diverses pièces de l'armure quand un guerrier s'arme pour le combat. M. Martin examine surtout la critique faite par Zénodote des vers 334-335 du chant III, dans lesquels il est question de l'épée et du bouclier de Pâris se pré-

parant à combattre Ménélas. Zénodote supprimait les deux vers en question et ajoutait un vers de sa façon après le v. 338. Un savant allemand, M. C. Robert, dans ses *Studien zur Ilias*, approuve cette correction. M. Martin combat l'explication de M. Robert. Pâris, aux vers 330 et suivants, s'arme à nouveau ; il revêt une armure nouvelle : il prend, en particulier, une seule lance, et, dans le combat qui suit, Pâris et Ménélas ne lancent l'un contre l'autre que ce seul ἔγχος. Au v. 18, au contraire, Pâris avait deux javelots; Homère ne tient plus compte de ce fait. La correction de Zénodote est donc inacceptable. Aristarque l'avait déjà combattue et pour deux raisons excellentes. Il suppose d'abord qu'il y avait pour les héros d'Homère une façon particulière de mettre leurs armes ; il conclut à l'existence d'un ὁπλισμὸς ὁμηρικός. Il va plus loin : à la scholie du v. 32 du chant XI, il dit que les héros d'Homère portaient le bouclier suspendu au cou διὰ ἀναφορέων. Il avait vraiment deviné le bouclier mycénien ; un passage d'Hérodote avait d'ailleurs pu le mettre sur la voie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de septembre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1906 (Paris, 1906, in-8°).

M. le duc de La Trémoïlle dépose sur le bureau son mémoire sur *Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile* (Paris, 1906, in-4°).

M. Héron de Villefosse offre une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Remarques épigraphiques* (XX à XXII). (Paris et Vienne, in-8°; extr. de la *Revue épigraphique*).

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. le Dr V. Leblond, l'*Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux Cousteaux... sur Beauvais et le Beauvaisis* (Beauvais et Paris, 1906, gr. in-8°, XXII-360 p.).

« Trois érudits de Beauvais, le chanoine Gabriel Danse, Eustache-Louis Borel, lieutenant général, et J.-B. Bucquet, procureur du roi au bailliage, avaient projeté, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, d'écrire une histoire de leur pays, qui pût rivaliser avec celles qu'avaient alors entreprises les Bénédictins, ou dont ils avaient déjà donné le modèle pour plusieurs de nos anciennes provinces. Chacun des trois érudits avait entrepris de longs dépouillements, transcrit ou analysé dans les archives locales nombre de documents sur des originaux, dont beaucoup n'existent plus aujourd'hui. Tous trois sont morts sans avoir pu réaliser leur commun projet et mettre au jour l'œuvre qu'ils avaient ainsi préparée; mais les matériaux qu'ils avaient recueillis n'ont point péri. Les papiers du chanoine Danse († 1806) sont passés par héritage dans la riche collection de M. le comte Le Caron de Troussures; ceux de Borel († 1797) sont encore conservés par ses descendants au château du Vieux-Rouen; ceux enfin de Bucquet († 1801) restèrent aussi dans sa famille jusqu'à la mort survenue à Paris, en 1890, de son arrière-petit-fils, M. Ch. Aux Cousteaux; celui-ci les laissa à l'un de ses amis, M. l'abbé Renet, ancien directeur au Grand Séminaire de Beauvais, qui, pour répondre aux vœux de M. Aux Cousteaux, les a libéralement offerts, au début de cette année, à la ville de Beauvais.

« Cette collection, composée de quatre-vingt-quinze volumes manuscrits, forme un ensemble inappréciable pour l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis, et l'usage en sera singulièrement facilité par l'inventaire que vient d'en faire paraître, sous les auspices de la Société académique de l'Oise, M. le Dr V. Leblond, président de cette Société. Chacun des volumes de la collection Bucquet-Aux Cousteaux est décrit avec beaucoup de précision et de clarté dans cet inventaire, suivi d'une table générale très complète et qui en rendra l'usage extrêmement commode. »

M. B. Haussoullier présente l'ouvrage intitulé : *Inschriften von Priene*, unter Mitwirkung von G. Fredrich, H. von Prott, H. Schrader, Th. Wiegand und H. Winnefeld, herausgegeben von F. Frhr. Hiller von Gaertringen (Berlin, G. Reimer, 1906) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Direction des Musées royaux de Berlin et au nom de l'auteur, M. Hiller von Gaertringen, un volume intitulé : *Les Inscriptions de Priène.*

« C'est le second volume consacré à Priène. Le premier, paru en 1904, renfermait les résultats des fouilles et recherches entreprises à Priène même et aux environs immédiats pendant les années 1895-1898.

« Le second est un recueil complet des inscriptions de Priène. Il contient les textes épigraphiques publiés avant les fouilles et ceux qui en proviennent.

« Priène, reconstruite vers le milieu du IVe siècle, n'a jamais joué un rôle considérable ; mais grâce à la situation prépondérante qu'elle occupait dans la confédération ionienne, grâce aux relations amicales qu'elle a entretenues avec Athènes, à ses interminables démêlés avec Samos et plus tard à ses relations avec les rois de Cappadoce et de Bithynie, elle a eu l'occasion de graver un grand nombre d'actes (décrets honorifiques et dédicaces), notamment sur les murs du temple d'Athéna et sur ceux du portique d'Orophernès.

« Parmi les textes inédits, je me borne à signaler la très intéressante série des décrets rendus à la fin du IVe siècle, à partir du passage d'Alexandre qui fit graver son nom sur le temple d'Athéna.

« Pour les textes déjà publiés, M. Hiller von Gaertringen les a revisés avec le plus grand soin. Il s'est aidé plus d'une fois des papiers de Le Bas, qui sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Paris et que notre confrère M. Chatelain a mis à sa disposition. Il a tenu à dire aussi les services que lui avaient rendus deux autres membres de l'Académie, notamment M. Foucart, et il se félicite de ces heureux résultats de l'Association des Académies.

« A la fin du volume sont réunis tous les témoignages relatifs à Priène (p. 191-223). Le livre se termine par des index très détaillés. »

M. Philippe Berger présente, de la part de l'auteur, M. Wallis Budge, les *Cuneiform texts from babylonian tablets in the British Museum*, Parts XXII et XXIII. Ces deux volumes continuent dignement la grande publication qui fait tant d'honneur au British Museum. Le premier, ainsi que M. Budge nous l'apprend dans la préface, est en grande partie consacré à des correspondances privées, commerciales et autres. Il est intéressant par le jour qu'il jette sur les relations sociales des Babyloniens, ainsi que par la langue vulgaire et très simplifiée que ces correspondances nous font connaître.

Il faut y signaler aussi une mappemonde accompagnée de notes explicatives, dans laquelle Babylone occupe le centre du monde, et un fragment d'un plan de Babylone, qui nous montre la célèbre tour à étages, E-Sagil, attenant à l'une des grandes artères de la ville.

L'autre volume est occupé par des textes magiques, en particulier par ceux pour la préservation de la mort.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

M. Salomon Reinach fait une communication sur le mot « sycophante ». L'étymologie de ce mot est claire : il signifie « révélateur de figues ». Mais pourquoi les Athéniens appelaient-ils ainsi les accusateurs frivoles? L'explication généralement admise, c'est qu'il désigna d'abord des hommes qui dénonçaient la contrebande des figues. M. Salomon Reinach croit que cette explication a été inventée pour expliquer le mot et que l'exportation des figues n'était pas interdite à Athènes. Il propose de rapprocher le *sycophante* du *hiérophante*. Ce dernier révèle, dans les mystères, des objets sacrés, en particulier, à Éleusis, un épi de blé; or, il a existé en Attique même, à côté du culte du blé, un culte de la figue. A une époque où rien n'annonçait encore l'institution du ministère public, le hiérophante et le sycophante excluaient des mystères ceux dont les mains ou les pensées étaient impures; la foule les dénonçait et les chassait avant le commencement des cérémonies. Le hiérophante d'Éleusis était un grand personnage que l'on respectait; le sycophante, chef d'un petit culte obscur de bourgade, disparut avant l'époque historique, laissant son nom à ceux qui accusaient à la légère et qui dénonçaient à tort et à travers leurs concitoyens.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey dépose sur le bureau le n° 3 du sixième volume de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, publiée sous sa direction (Paris, 1906, in-8°).

M. Saglio présente le 39e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Il adresse des remerciements à plusieurs des membres de l'Académie et en particulier au président, M. Cagnat, dont la contribution à ce fascicule est des plus considérables (*portorium*, *praeda*, *praefectus Aegypti*, *praefectus praetorio*, *praefectus Urbi*, *praepositus*, *praetentura*, *praetoriani*, *praetorium*, *princeps juventutis*, etc.). M. Pottier, outre la part qu'il a dans la direction de sa publication, a parlé des hérauts (*praeco*). M. Bouché-Leclercq a bien voulu reprendre et remettre au point pour le Dictionnaire le sujet des *pontifices*, qui est depuis longtemps de son domaine. Les autres articles sont dus presque tous à des correspondants de l'Académie, à des lauréats couronnés par elle, à des professeurs de nos Universités. M. Glotz, avec la pénétrante sagacité et la force de déduction qui lui ont fait une belle place dans la science, a écrit l'histoire de la pénalité chez les Grecs (*poena*) ; l'article a été achevé pour la partie romaine par M. Ch. Lécrivain, qui ne compte pas moins de dix articles dans le fascicule. Faute de pouvoir parler avec détail de tous les collaborateurs qui mériteraient une mention à part, M. Saglio se contente de nommer MM. Besnier, de la Faculté des lettres de Caen (*pistor*, *plumbum*, *pomerium*, *pons*, *portus*) ; MM. Éd. Cuq, de l'École de droit (*pragmatica sanctio*, *popularis actio*, *prensio*) ; Beauchet, doyen de la Faculté de droit de Nancy (*possessio*, *praescriptio*, *precarium*) ; Fougères (*pnyx*, *porta*, *porticus*) ; Hild, Lafaye, Fabia, Gauckler, Toutain, etc. M. Fr. Cumont, correspondant étranger de l'Académie, est l'auteur de l'article *Priapus* ; M. Ét. Michon, du Musée du Louvre, d'un important travail sur les poids antiques (*pondus*).

M. G. Perrot offre, au nom de l'auteur, la publication suivante : *Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque*, par S. Chabert, professeur à l'Université de Grenoble (Paris, in-8°, 1906) :

« Ce volume est la réunion d'une suite d'articles qui ont paru dans la *Revue archéologique*. Aidé des conseils de notre confrère M. Salomon Reinach, M. Chabert, au prix de longues recherches dans les bibliothèques, est arrivé à esquisser avec beaucoup de précision l'histoire des études d'épigraphie grecque. Il a fait sa part à chaque peuple, à chaque érudit de marque, à chaque groupe de savants associés pour une œuvre collective ; il a exposé le plan de chacun des grands recueils où sont rassemblées des inscriptions grecques et montré quel usage on en devait faire. Il a mis en lumière les services rendus par des périodiques tels que l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, les *Mittheilungen* d'Athènes et surtout le *Bulletin de correspondance*

hellénique. Tous ceux qui cultivent cette science auxiliaire de l'histoire seront heureux d'en suivre le développement à travers les âges, depuis Cyriaque d'Ancône jusqu'aux grands épigraphistes de nos jours. Une table complète facilite aux lecteurs l'usage du livre. »

M. Cagnat dépose sur le bureau le 6e fascicule du tome III des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*. Ce fascicule contient la fin des *indices*.

« Ainsi est terminé, dit M. Cagnat, le troisième volume de ce recueil que l'Académie a bien voulu prendre sous son patronage. Il contient toutes les inscriptions grecques d'époque romaine intéressant l'histoire de l'administration publique de l'Asie Mineure, à l'exception de celles qui ont été trouvées dans la province Proconsulaire et qui formeront un autre volume. Nous avons insisté dans la préface sur la libéralité avec laquelle l'Académie de Vienne a mis à notre disposition toutes les fiches qu'elle avait préparées en vue d'un recueil similaire, mais plus développé. Je tiens à lui renouveler, au moment où le volume s'achève, l'expression de toute notre reconnaissance. Je rappelle que mes collaborateurs ont été, en premier lieu, M. Lafaye, qui a apporté à la préparation et à la rédaction une activité extrême, M. V. Henry qui a bien voulu se charger de rédiger l'*index grammaticus*, et plusieurs de nos confrères dont les conseils, les corrections ou les communications nous ont été précieux. Qu'eux aussi veuillent bien recevoir mes remerciements cordiaux. »

M. Hamy présente les tomes II, III et IV de la collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, publiés par MM. Grandidier :

« Le *Comité de Madagascar*, qui s'est donné la tâche de recueillir et de publier tous les ouvrages anciens relatifs à Madagascar, poursuit activement cette intéressante entreprise. J'ai déjà présenté à l'Académie un de ces volumes : en voici trois autres édités comme le premier par notre confrère M. Alfred Grandidier et son fils Guillaume Grandidier.

« Le tome II et le tome III conduisent de 1613 à 1716 la série d'ouvrages ou d'extraits précédemment commencée des auteurs anglais, allemands, hollandais, portugais, espagnols, etc., relatifs à la grande île, depuis les relations de Rodriguez d'Acosta ou de Theodor Herbert jusqu'aux fragments empruntés à Hamond, Boothby, etc. Le tome IV qui vient de paraître est entièrement réservé au célèbre journal de Robert Drury, ce naufragé qui fut, dit-on, quinze ans à Madagascar et a rapporté des récits qui n'avaient pas encore été mis

en français. MM. Grandidier ont traduit et annoté ce livre qu'ils regardent comme offrant à leur point de vue un intérêt considérable. Le premier éditeur avait, il est vrai, arrangé les récits de l'aventurier; il pourrait même se faire que le célèbre auteur de *Robinson Crusoë*, Daniel de Foë, y eût mis la main. En tout cas, cette relation, si embellie qu'elle ait pu être par un littérateur habile et instruit, qui connaissait notamment Dapper et Thornton, contient des notions assez nouvelles et assez importantes, notamment sur le Sud et l'Ouest de l'île, pour justifier la place importante que MM. Grandidier lui ont donnée dans leur précieuse collection. »

M. Barth, au nom de l'auteur, Devadatta Bhandarkar, fils de notre correspondant Ramkrishna Bhandarkar et Archaeological Surveyor pour la province de Bombay, fait hommage d'un nouveau travail, publié, comme les précédents, dans le « Journal de la Société asiatique de Bombay » : *An Eklingji stone inscription and the origin and history of the Lakulīça Sect.*

« Sur la secte des Lakulīça-Pāçupatas, maintenant fondue dans le grand corps des yogins çivaïtes, les témoignages épigraphiques s'arrêtaient jusqu'ici à la fin du XIIIe siècle. M. Bhandarkar montre que ces documents permettent de remonter jusqu'à la première moitié du Xe, que dès cette époque les traditions qui rapportent l'origine de la secte à une incarnation de Çiva sous la forme de Lankulīça, « le Seigneur porte-massue », étaient parfaitement arrêtées, et qu'il n'est plus possible, comme on l'a voulu récemment, de la faire naître au XIe siècle. Il retrouve ensuite ces traditions, substantiellement les mêmes, dans un passage non remarqué jusqu'ici et commun au Vāyu-et au Linga-Purāṇa. Or le Vāyu-Purāṇa est mentionné par Bāṇa au commencement du VIIe siècle et, s'il connaît les Guptas, il ignore encore la grande extension de leur empire vers le milieu du IVe. L'origine de la secte se trouverait ainsi reportée aux premiers siècles de notre ère. Je remarquerai pourtant que, si le premier résultat obtenu par M. Bhandarkar est certain, celui-ci n'est que probable, et cela dans les deux sens. Le texte des Purāṇas a certainement subi des changements au cours des siècles; il se pourrait donc fort bien, d'une part, que le Vāyu eût existé avant les Guptas et, de l'autre, que tel passage, qui se trouve dans le texte actuel, ne fût pas encore dans celui que lisait Bāṇa.

« Passant ensuite aux monuments figurés, dont l'un paraît remonter au VIIe siècle et dont aucun n'avait été bien identifié jusqu'ici, l'auteur montre que Çiva Lankulīça est toujours, et lui seul, représenté n'ayant que deux bras. Il en conclut, non sans vraisemblance, que

derrière le dieu se cache un personnage réel, fondateur d'une confrérie particulière de yogins, qui aurait été déifié de bonne heure par ses sectateurs.

« Cette petite plaquette renferme presque autant de trouvailles qu'elle contient de paragraphes. Les fils de notre correspondant — Shridhar Bhandarkar, le frère de Devadatta, est également l'auteur de travaux estimés — marchent dignement sur les traces de leur vénéré père. »

M. Paul Meyer présente à l'Académie un mémoire de M. Émile Duvernoy, docteur ès lettres, archiviste de Meurthe-et-Moselle, intitulé : *Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe siècles* (extrait de l'Annuaire de Lorraine, 1905-1907), qui est originairement sa thèse de l'École des Chartes. Ce sujet n'avait guère été étudié jusqu'à présent. M. Duvernoy lui a consacré un travail approfondi, fait entièrement d'après des documents d'archives. Il a déterminé avec précision les caractères qu'offre, en Lorraine, le mouvement corporatif, qu'on voit d'abord se manifester dans les villes épiscopales de Metz, Toul, Verdun, puis un peu plus tard (au XIVe siècle), dans les duchés de Lorraine et de Bar. Il étudie successivement les divers métiers, ceux notamment qui concernent l'alimentation, le vêtement, la tannerie, la cordonnerie. Ce travail fournira des éléments sûrs à l'histoire de l'industrie au moyen âge.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de nommer correspondant étranger M. Noeldeke, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg, en remplacement de M. Spiegel, à Munich, décédé, et correspondant français, M. Lechat, professeur à l'Université de Lyon, en remplacement de M. Saige, à Monaco, décédé.

M. Salomon Reinach termine sa lecture sur l'étymologie du mot *sycophante*.

M. Viollet présente quelques observations sur le fond de la doctrine sur laquelle repose l'explication donnée par M. Reinach.

M. Maurice Croiset rappelle qu'il y avait à Rhodes, d'après un témoignage mentionné par Athénée, des magistrats nommés sycophantes.

M. Babelon, à l'appui du témoignage cité par M. Croiset, rappelle que la feuille de figuier est le type monétaire habituel de Camiros, dans l'île de Rhodes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois d'octobre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1906 (Paris, 1906, in-8°).

M. Hamy offre à l'Académie les fascicules LI à LXXV de ses *Analecta historico-naturalia. Notes sur diverses questions historiques et naturelles présentées à l'assemblée des naturalistes* (Paris, 1902-1906, in-8°).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. René de Kerviler, son auteur, le quarante-sixième fascicule (Gor-Gour) du « Répertoire général de bio-bibliographie bretonne ».

« L'Académie, qui connaît et apprécie les travaux d'érudition de M. l'inspecteur général René de Kerviler, reçoit un nouveau témoignage du zèle qu'il apporte à diriger cette considérable et très utile publication et lui saura certainement gré de ses efforts inlassables. »

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« M. Albert Travers, inspecteur général honoraire des postes, m'a fait parvenir deux exemplaires d'un mémoire intitulé : « De la per-« sistance de la langue celtique en Basse-Bretagne depuis l'établis-« sement des Celtes dans la péninsule armoricaine jusqu'à nos jours. » Il me priait d'accepter l'hommage d'un de ces exemplaires et d'offrir

l'autre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'était me mettre dans une position délicate. La thèse soutenue par M. Travers est que les Bretons, venus de Grande-Bretagne en Armorique au VIe siècle de notre ère, y ont trouvé une population qui parlait la même langue qu'eux. Je ne le croyais pas, et son mémoire ne m'a pas convaincu. Mais je l'ai lu avec satisfaction. Ceux de mes confrères que la question intéresse et qui ont là-dessus la même opinion que moi auront comme moi du plaisir à lire M. Travers. Quand on défend une doctrine, il est quelquefois agréable d'entendre l'avocat de la partie adverse plaider sa cause : on est curieux de savoir si l'auditoire lui fera gagner le procès. »

M. Omont a la parole pour les deux hommages suivants :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Eugène Ledos, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, le premier volume de sa traduction de l'*Histoire de Rome et des papes au moyen âge* du P. Hartmann Grisar (Paris, 1906, 2 vol. gr. in-8°, 465 et 456 pages). C'est une édition française autant qu'une traduction du premier livre de la magistrale *Histoire de Rome et des papes au moyen âge* du P. H. Grisar, que publie aujourd'hui M. Eugène Ledos. L'auteur, en effet, l'a fait profiter des corrections et additions dues aux dernières découvertes et aux travaux les plus récents; le traducteur y a, de son côté, ajouté un certain nombre de notes et apporté un soin particulier à l'illustration qu'il eût souhaité plus abondante encore qu'elle ne l'est. Une copieuse et excellente table alphabétique, avec une longue liste des ouvrages cités, termine le second volume de cette œuvre considérable et justement estimée, dont on doit souhaiter la continuation régulière et qui sera désormais accessible à tous les lecteurs français. »

« J'ai l'honneur de présenter aussi à l'Académie, au nom de l'éditeur, un volume de M. Antoine Muñoz : *L'Art byzantin à l'Exposition de Grottaferrata* (Rome, Danesi, 1906, gr. in-8°, 195 pages et 146 fig.). A l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de cette célèbre abbaye, une exposition d'art italo-byzantin y a été ouverte au mois d'avril dernier, où se trouvaient réunis de nombreux objets, empruntés principalement aux collections du musée chrétien du Vatican, des abbayes de Grottaferrata, du Mont-Cassin, de Nonantola, du musée municipal de Bologne, etc. Dans son livre, M. Muñoz passe successivement en revue les principaux objets exposés : peintures sur bois, miniatures, ivoires, étoffes, objets d'orfèvrerie, sculptures sur bois, et l'abondante illustration de ce volume n'est pas un de ses moindres mérites. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Carcopino, membre de l'École française de Rome, un article intitulé : *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*. Cette inscription est celle que M. Carcopino a communiquée à l'Académie au mois d'octobre et dont il a indiqué l'importance.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT.

Revenant sur la question *sycophante*, sur laquelle, étant absent, il n'avait pu donner son avis, M. Bréal dit qu'il est d'accord avec M. Reinach sur ce point que le mot doit être rapproché de *hiérophante*. Mais il se sépare de lui pour le reste. Ce terme ne recouvre rien de réel : c'est une simple injure. Il a été créé pour être la copie ironique et la parodie de *hiérophante*. La parodie a toujours procédé de cette façon : à un mot exprimant une idée empruntée soit à la religion, soit à la philosophie, soit à la science, la parodie substitue quelque vocable désignant un légume, un animal ou quelque ustensile de la vie de tous les jours. Toutes les langues offrent des exemples de ce procédé. Chacun, en consultant sa mémoire, peut en trouver. *Sycophante* est d'origine populaire, mais on a aussi des exemples appartenant à la littérature. C'était un rite consacré à Rome, à la mort de l'empereur Claude, de diviniser les empereurs morts : en manière de satire, pour faire pendant à l'*apothéose*, un écrivain célèbre créa l'*Apocolocyntose*, c'est-à-dire le changement de Claude en citrouille. Nous avons ici la forme savante. Un *sycophante* est un *hiérophante* de rien du tout.

L'Académie procède à la nomination de son président et de son vice-président pour l'année 1907. M. Salomon Reinach est élu président, et M. Babelon vice-président.

Il est ensuite procédé à la nomination des commissions annuelles. Sont élus :

Commission administrative : MM. Delisle et Alfred Croiset.

Commission des travaux littéraires : MM. Delisle, Bréal, Barbier de Meynard, Senart, P. Meyer, d'Arbois de Jubainville, Alfred Croiset, de Lasteyrie.

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, P. Viollet, de Lasteyrie, abbé Thédenat, Lair.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, P. Meyer, G. Boissier, Homolle, Collignon, Pottier, Chatelain.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth, Chavannes.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth.

Commission de la fondation Piot : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Pottier, Haussoullier.

Commission du prix Gobert : MM. Delisle, P. Meyer, N. Valois, Antoine Thomas.

La Commission du Corpus des Mosaïques, qui se compose de MM. Boissier, Héron de Villefosse, Saglio, Cagnat, Babelon, devient permanente.

M. Noël Valois fait part à l'Académie de la découverte qu'il a faite dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne (en Autriche) d'un document inédit relatif à Jeanne d'Arc, dont il donne le commentaire et la traduction. C'est un mémoire rédigé dès la fin de 1429, par un membre de la Faculté de décret de l'Université de Paris, en réponse à l'opuscule que Gerson venait de consacrer à la défense de la Pucelle. L'auteur, très dévoué au parti des Anglais, accuse déjà Jeanne d'hérésie, de superstition et d'idolâtrie, la dénonce à l'Université et voudrait mettre en mouvement contre elle la double action de l'évêque et de l'inquisiteur; c'est comme l'ébauche de l'acte d'accusation

qui fut produit dans le procès de Rouen. Ce témoignage d'un ennemi éclaire d'un jour nouveau les débuts de la Pucelle. Nulle part n'est attesté avec plus de précision le culte populaire rendu, dès 1429, à la libératrice : on vénère ses images et ses statues, avoue l'auteur, comme si elle était déjà béatifiée. De cette dévotion spontanée il cite un exemple gracieux : de petits enfants, en plusieurs villes, avaient offert à Jeanne des cierges allumés, et elle, en guise de remerciement, avait secoué sur leurs têtes quelques gouttes de cire, en leur promettant qu'ils seraient bons.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente au nom de C. Jullian, correspondant de l'Académie et professeur au Collège de France, le n° XXXII des *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Rev. des études anciennes*, 1906) :

« Ce nouveau fascicule renferme des observations sur les noms donnés par Polybe aux fleuves de la Gaule, quelques remarques sur les dernières fouilles faites au sommet du Puy-de-Dôme, une chronique gallo-romaine étendue avec des réflexions fort justes sur la toponymie ligure, sur les mains des grottes de Gargas et sur Alésia. M. Jullian y a ajouté cinq planches qui seront fort utiles aux travailleurs ; car elles reproduisent en fac-similé les feuilles de l'Itinéraire d'Avienus concernant la Gaule, d'après l'exemplaire de l'édition princeps parue à Venise en 1488, que possède notre Bibliothèque nationale. »

PÉRIODIQUES OFFERTS

Analecta Bollandiana, tome XXV, fasc. I-IV (Bruxelles, 1906, in-8°).

Anales del Museo Nacional, tome III, nos 9 et 10 (Mexico, 1906, in-4°).

Annales du Commerce extérieur, année 1905, fasc. 8 à 12; année 1906, fasc. 1 à 7 (Paris, in-8°).

Annales du Service des Antiquités de l'Égypte, tome VI, 1er et 2e fasc. (Le Caire, 1905, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, vol. IX, n° 4; vol. X, nos 1 à 3 (New-York & Londres, 1905, 1906, in-8°).

Archiv für oesterreichische Geschichte, XCIII band, zweite Hälfte, XCIV band, erste Hälfte; XVV band, erste Hälfte (Wien, 1905, in-8°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXVIII, fasc. III-V; vol. XXIX, fasc. I-II (Roma, 1905 et 1906, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, vol. II, fasc. 8 à 12 (Roma, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1906, nos 61-71 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, janvier-décembre 1905; janvier-août 1906 (Paris, in-8°).

Boletim da Real Associação dos architectos civiles e archeologos portuguezes, tome X, nos 7 à 11 (Lisbonne, in-8°).

Boletin de la Real Academia de la historia, 1906, n° 5 (Madrid, in-8°).

Bulletin monumental, dirigé par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, 1906, nos 3 et 4 (Paris et Caen, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1905, nos 9 et 10; 1906, nos 1 à 8 (Clermont-Ferrand, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, tome 13 (Moulins, 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique Croate, nouvelle série, VIII, 1905 (Zagreb, 1905, in-4°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 4e livraison, 1905, et 2e livraison 1966 (Tulle, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, octobre-décembre 1905; janvier-juin 1906 (Brive, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, octobre-décembre 1905; janvier-mars 1906 (Cracovie, 1905 et 1906, in-8°).

Bulletin de la Diana, juillet-décembre 1905; janvier-mars 1906 (Montbrison, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, n° 5 (Vesoul, 1905, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 74 et 75 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 34 et 35 (Bordeaux, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1906, 1er semestre (Narbonne, 1906, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1905, 3e et 4e trimestres 1905, 1er et 2e trimestres 1906 (Poitiers, 1905 et 1906, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Périgord, novembre-décembre 1905; janvier-août 1906 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1905, 3e et 4e trimestres; année 1906, 1er et 2e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1905, 2e semestre (Sousse, 1906, in-8°).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1905 (Montauban, 4e fasc. in-8°).

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, année 1906, nos 7 à 16 (Saint-Valery-sur-Somme, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1905 (Auxerre, 1906, in-8°).

École française d'Athènes. *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier-août 1906 (Paris, 1906, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1905; janvier-août 1906 (Paris et Rome, in-8°).

Epigraphia Indica and Record of the Archaeological Survey of India, vol. VIII, parts III-VII (Calcutta et Londres, in-4°).

German American Annals, décembre 1905; janvier-octobre 1906 (New-York, in-8°).

Greater Light (The), vol. VII, nos 3 à 12; vol. VIII, nos 1 et 2 (New-York, in-8°).

Journal Asiatique, tome XXI, n° 3; tome XXII, nos 1 à 3 (Paris, 1905 et 1906, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome III, n° 1 (Paris, 1906, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XIII, nos 1-15 (London, 1906, in-8°).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, nos 11-12, 1905; nos 1 à 10, 1906 (Trèves, in-8°).

Machriq (*Al*), Revue catholique orientale, 15 décembre 1905, 1er janvier au 1er novembre 1906 (Beyrouth, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, tome XXX, fasc. IV; tome XXXI, nos 1 et 2 (Athènes, 1905 et 1906, in-8°).

Pro Alesia, Revue mensuelle, nos 1 à 4, juillet à octobre 1906 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XX, n° 11 (Londres, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXVI, nos 1 à 5 (Edinburgh, 1906, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, held at Philadelphia, nos 180, 182 (Philadelphia, 1906, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXVIII, parts 1 à 6 (London, 1906, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1904-1905 (Edinburgh, 1905, in-8°).

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, vol. XIV, fasc. 7 à 10; vol. XV, fasc. 1 à 4 (Roma, 1905 et 1906, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, novembre et décembre 1905; janvier à octobre 1906 (Madrid, 1905 et 1906, in-8°).

Revue africaine, nos 258-262 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Georges Perrot et Salomon Reinach, membres de l'Institut, mai-juin 1906; juillet-octobre 1906 (Paris, 1906, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, n° 2, avril 1906; n° 3, juillet 1906; n° 4, octobre 1906 (Paris et Rome, in-8°).

Revue des études juives, nos 100 à 103 (Paris, 1905 et 1906, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, mars-août 1905 (Paris, 1906, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 157 à 166 (Paris, 1906, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1905, 1er et 2e semestres; année 1906, 1er semestre (Mamers et Le Mans, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1906 (Berlin, in-8°).

Sitzungsberichte der kaiserlischen Akademie der Wissenschaften; philosophisch-historische Klasse, vol. CXLIX-CLIII (Wien, 1905 et 1906, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1906, fasc. 2 (Saint-Omer, in-8°).

Société Florimontane d'Annecy. *Revue savoisienne*, 4e trimestre 1905; 1er, 2e et 3e trimestres 1906 (Annecy, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, 2e, 3e et 4e trimestres 1905, et 2e trimestre 1906 (Orléans et Paris, in-8°).

Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser-Orden, tome XXVI, fasc. 3 et 4; tome XXVII, fasc. 1 à 3 (Berlin, 1905, 1906, in-8°).

Swiatowit. Revue polonaise d'archéologie, tome VI, 1905 (Varsovie, 1905, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Jahrg. XXIV, Hefte III, IV; Jahrg. XXV, Hefte I-II (Trèves, 1905, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Aberdeen (Université d'). Fêtes du cinquantième anniversaire, 261.

Académie impériale des sciences de Vienne. Proposition à l'Association internationale des Académies, 109. — Voy. *Denkschriften.*

Académie des inscriptions et belles-lettres. Notice de M. Perrot, 457, 478, 484.

Acilius Strabo (L.), légat de Numidie, 479.

Adamantios Adamantiou. *Chroniques de Morée*, 325.

Administrative (Commission), 741.

Afrique. Versification à tendances populaires des chrétiens de ce pays, 40. — Martyrs mentionnés dans une inscription des environs de Tébessa, 141. — Inscriptions latines relatives au culte des martyrs et des reliques, 153. — Antonius Marcellinus, proconsul, 219. — Le cadastre romain dans l'Afrique du Nord au début de l'Empire, 259, 267. — Ceionius Julianus, proconsul, 364.

Agrius Celsinianus, consul. Nommé dans une inscription de Bulla Regia, 219-220.

Ahmed bey Kamal. Catalogue du Musée du Caire (*Stèles ptolémaïques et romaines*), 83.

Aïn Tounga. Inscription latine relative à l'exploitation des domaines impériaux, 251, 540.

Alabanda (Carie). Fouilles d'Edhem-Bey, 405, 407.

Alabastra israélites archaïques découverts à Suse, 230, 237.

Alésia. Pourquoi Vercingétorix renvoya sa cavalerie de cette ville, 5. — Sondages pratiqués sur le plateau du mont Auxois, 59, 79, 389, 401. — Identification avec Izernore, 724. — Voy. Alise.

Algérie. Recherches archéologiques au Sud de l'Aurès, 153.

Aliénor (La reine). Ses aventures, 546, 702.

Alise-Sainte-Reine. Sondages du mont Auxois, 59, 79. — Théâtre romain, 251. — Résultats des fouilles, 264, 389, 401, 481.

Aljustrel (Portugal). Table de bronze avec inscription latine : règlement relatif à l'exploitation d'une mine d'argent, 328, 386.

Allotte de La Fuye (Colonel). *Monnaies de l'Élymaïde*, 139. — *Numismatique de la Perside*, 722.

Almedina (Fernando de l'). Retable de la cathédrale de Valence, 333.

Alouette. Légendes relatives à cet oiseau, 567, 592.

Amazone (Torse d'), trouvé à Alise, 401, 402, 404.

Angkor. Exploration du Bayon, 122, 123.

Annales du service des antiquités de l'Égypte, 83.

Antiquités de la France (Concours des), 4. — Rapport, 204, 337. — Commission, 741.

Antonius Marcellinus, proconsul d'Afrique. Nommé dans une inscription de Bulla Regia, 219.

Aphrodisias. Fouilles de M. Gaudin, 155, 158, 335.

Aphrodite Anadyomène. Statuette trouvée en Cyrénaïque, 387.

Apollon. Dédicace à *Apollo patrius* trouvée à Bulla Regia, 218, 555. — Statue d'Apollon Citharède trouvée à Bulla Regia, 548, 549.

Appuleius (Sex.). Inscription de Carthage relative à ce personnage, 457, 470.

Araméens (Papyrus) trouvés en Égypte, 495, 499.

Arbois de Jubainville (Henri d'). Commissions, 5, 741. — Observations sur les noms d'homme Eraco et Enimanuus, 23. — Culte des menhir dans le monde celtique, 144, 146. Hommage, 738. — Observations, 24.

Archivistes paléographes. Délivrance des diplômes, 626.

Argilly (Jean d'), chanoine de Saint-Étienne de Dijon. Traité inédit, 94.

Argos. Fouilles de M. Vollgraff, 493. — Traité conclu dans cette ville entre les villes crétoises de Knossos et de Kylissos, 494.

Armure homérique et mycénienne, 729.

Arnaud d'Agnel (Abbé). Monuments épigraphiques inédits de la commune de Martigues, 356, 358.

Artémis persique. Brique découverte à Sardes et acquise par le Louvre, 231, 282.

Association internationale des Académies. Propositions : de l'Académie royale de Belgique, 84; — de l'Académie impériale des sciences de Vienne, 109.

Athéna. Identification avec la déesse Tanit à Carthage, 110.

Audollent (Auguste). Statuette de Mercure en bronze découverte au sommet du puy de Dôme, 388, 393.

Aurelius Albanus, exarque. Mentionné dans une inscription trouvée à Paris, 261.

Aussaresses (F.). *L'auteur du Strategicon*, 38.

Autel romain avec dédicace à Jupiter, trouvé à Sauveplantade, 486.

Authentique écrite sur un fragment d'un ms. de Tite Live du ve siècle environ, 306.

Auxois (Mont), *Alesia*. Résultats des sondages pratiqués sur le plateau, 59, 79, 389, 401.

Aymonier (E.). *Dictionnaire cam-français*, 726.

Azote (Palestine). Inscription byzantine, 116.

Babelon (Ernest). Vice-président pour 1907, 740. — Commissions, 5, 186, 741. — Rapport, 24. — Monnaie portant le nom d'Hippias, tyran d'Athènes, 9. — Deux passages de Polybe relatifs au prix des voyages dans la haute Italie au IIe siècle a. C. et à la solde des légionnaires romains, 457, 458. — Hommages, 129, 139, 603, 722, 727. — Observations, 134, 311, 713, 738.

Babylone. Inscriptions grecques provenant de cette ville, 50.

Bacchus. Dédicace à lui faite par les marchands de vin de Carthage, 95.

Bades (Algérie). Ancien fortin, 153.

Baillet (Auguste). *Œuvres diverses*, 531.

Balkans (Péninsule des). Mission de G. Millet, 307.

Bannissement à Milet, 510, 511.

Barbier de Meynard (A.). Commissions, 5, 24, 495, 741. — Mission de M. de Motilynski dans le Sahara, 538. — Hommages, 207, 720.

Barth (A.). Commissions, 5, 495, 741. — Vase de Piprāwā contenant des reliques de Buddha, 257, 602. — Hommages, 228, 726, 741.

Basilique découverte aux environs de Tébessa, 141.

Bas-reliefs découverts à Paris, 254, 259.

Baude (Henri). Nouveaux documents pour la biographie de ce poète, 510.

Bayet (C.), correspondant. Nouvelles des fouilles de M. de Morgan en Perse, 114, 197.

Beguense (Senatusconsultum), 445, 448.

Bellicovia. Nom gaulois gravé dans une épitaphe trouvée à Paris, 253.

Benet (Capitaine). Fouilles à Bulla Regia, 217, 357, 363, 545, 547. — Inscription néo-punique trouvée dans la région d'El-Kef, 445.

Bérard (Alexandre). Identification d'Alésia avec Izernore, 724.

Bérenger Frédol. Son rôle dans le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel, 95.

Berger (Élie). Commission, 4. — Aventures de la reine Aliénor, 546, 702.

Berger (Philippe). Inscription néo-punique (dédicace à la *Cœlestis*) trouvée dans les ruines de Ziane (Tunisie), 107. — Chaton de bague en or provenant de Tunis et portant une inscription néo-punique, 110. — Dédicace d'un autel au dieu Sadrafa (Satrapès), 122. — Mission de M. Slouschz en Tripolitaine, 566. — Hommage, 732. — Observations, 51, 59, 90.

Berlin (Musée de). Buste de la Gaule personnifiée sur un médaillon en mosaïque, 713.

Bérose (Pseudo-). Fragments de l'édition de Jean de Gourmont (1509), 206.

Bersabée. Nouveau fragment du

grand rescrit impérial byzantin, 154.

Bertaux (Émile). Panneaux anciens de Valence (Espagne), 333.

Bertrand, évêque de Viviers, 327.

Besnier (Maurice). Géographie économique du Maroc dans l'antiquité, 133, 135.

Beyrouth. Inscription trouvée au Sud de cette ville et contenant les noms des trois membres de la triade héliopolitaine, 94, 97. — *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, 542.

Bhandarkar (Devadatta). *Eklingji stone*, 736.

Bibliothèque des arabisants français, 108.

Bibliothèque nationale. Traités mathématiques de Gerbert et de Hériger de Lobbes, 39. — Traité inédit de Jean d'Argilly, 94. — Don, par S. M. Édouard VII, roi d'Angleterre, et par M. Thompson, du tome II des *Antiquités* de Joseph, illustrées par Jean Fouquet, 87, 106, 107. — Reproductions de manuscrits : *Heures de Henri II*; *Vie de saint Denys*, 113; *Miracles de Notre-Dame*, 215; *Guerre des juifs*, 308; *Psautier illustré* du XIIIe siècle; *Grandes chroniques de France*, 312; *Album de Villard de Honnecourt*, 542. — — Livre d'heures peint pour Philippe de Commynes par Jean Fouquet, 257.

Bibliothèques municipales de l'Empire romain, 50, 110.

Blanchet (Adrien). Villes de la Gaule romaine aux Ier et IVe siècles p. C., 186, 192.

Bohême. Relations avec la France au moyen âge, 357.

Boislisle (A. de). *Mémoires de Saint-Simon*, 542.

Boissier (Gaston). Commissions. 5, 547, 741. — Hommages, 91, 326. — Observations, 51, 90, 111, 153, 288, 499, 713.

Bologne. Fouilles dans les nécropoles antiques, 288, 313, 315.

Boniface VIII. Différend avec Philippe le Bel, 85, 94.

Bordin (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 205.

Bordin (Prix extraordinaire). Commission chargée d'en arrêter les conditions pour 1909, 494, 537.

Borgia. Panneau représentant les trois fils d'Alexandre VI, 333.

Boston. Sculptures antiques du Musée de cette ville, 24.

Bouché-Leclercq (A.). Commission, 5. — Le notariat dans l'Égypte ptolémaïque, 406. — *Histoire des Lagides*, 386. — Hommage, 564. — Observations, 51, 59, 134, 153, 230, 257, 308.

Boudet (Marcellin). *Les derniers Mercœurs*, 130.

Boulbon, près Tarascon. Retable, 145.

Bourget du Lac (Le). Chronologie de l'église de ce village, 729.

Bréal (Michel). Commissions, 741. — Parenté des mots *finis*, *funis*, σχοῖνος, 24. — Origine et sens du mot ἥρως, 200. — D'où vient le mot latin *corpus*? 266, 268. —

Origine populaire du mot « sycophante », 740. — Hommage, 21.—Observations, 90, 134, 144.
Breuil (Abbé). Peintures et gravures préhistoriques des cavernes des environs de Santander, 332, 480.
Brunet (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 212.
Brutails (A.), correspondant. Pyramide de l'église de Saint-Orens de La Reulle, 327.
Brygos. Coupe représentant la prise de Troie, 108.
Budge (W.). *Cuneiform texts in the British Museum*, 732.
Bulla Regia. Fouilles du capitaine Benet, 217, 357, 363, 545, 547.
Bushell (Dr S. W.). *Chinese Art*, 485.
Byzantine (Inscription), trouvée à Azote en Palestine, 116. — Restes d'édifices byzantins, trouvés à Argos, 494.

Cabaton (A.). *Dictionnaire čam-français*, 726.
Caelius Rhodiginus (Ludovico Ricchieri). Témoignage relatif au tombeau élevé à Ovide par les Gètes à Tomes (Varna), 332; — manuscrit possédé par Caelius, *ibid.*
Cagnat (René), président. Allocution, 2. — Commission, 741 — Inscription latine de Tourrettes-Levens (Alpes-Maritines), 22. — Bornes à inscriptions du Sud tunisien, 40. — Bibliothèques de Timgad, d'Éphèse et de Pompéi, 50. — Fouilles de M. Diakowitch dans un tumulus situé près de Philippopoli (Bulgarie), 57. — Bibliothèques municipales de l'Empire romain, 110. — Arpentages exécutés au temps de Tibère dans le Sud tunisien, 134. — Recherches archéologiques du général de Torcy au Sud de l'Aurès, 153.—Table de bronze d'Aljustrel avec inscription latine : règlement relatif à l'exploitation d'une mine, 328. — *Sesquiplares*, soldats d'élite, 444. — Inscription de Carthage relative à Sex. Appuleius, 457, 470. — Inscriptions trouvées aux environs de Tébessa par le commandant Guénin, 478. — Discours à la séance publique annuelle, 605. — Hommages, 106, 542, 735, 740. — Observations, 107, 134, 774.
Calypso (Légende de), 144.
Campanaire (Inscription), 492.
Carcopino (Jérôme). Inscription d'Aïn Tounga, 251, 541, 740.
Cartailhac (E.), correspondant. Peintures préhistoriques de la grande grotte de Gargas, dans les Pyrénées, 331. — Dessins préhistoriques de la caverne de Niaux, dans les Pyrénées de l'Ariège, 533.
Carthage. Fouilles du R. P. Delattre, 8, 10. — Inscription contenant une dédicace faite à Bacchus par les marchands de vin de la ville, 95. — Plomb au nom de l'évêque Fortunius; régions ecclésiastiques de la ville, 121. — Cimetière chrétien de Meidfa, 405, 422. — In-

scription relative à Sex. Appuleius, 457, 470.

Carton (Dr). Chaton de bague en or acheté à Tunis et portant une inscription néo-punique, 110. — Plomb portant le nom de Fortunius, évêque de Carthage, 121. — Publications diverses, 334.

Casati de Casatis. *La Renaissance française*, 604.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Périodiques), 48.

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, 83.

Cavvadias (P.), correspondant étranger. *Comptes rendus du Congrès international d'archéologie* (Athènes, 1905), 117.

Ceionius Julianus, proconsul d'Afrique, 364.

Celtique (Inscription) en lettres grecques, trouvée à Alise, 401, 403.

Céramique. Influence du théâtre sur la céramique grecque au ve siècle, 199. — Alabastra israélites archaïques, 230, 237.

Cercidas de Mégalopolis. Fragment de ses méliambes dans un papyrus d'Oxyrynchus, 204.

Cérès. Statue trouvée à Bulla Regia, 551, 552.

Chabannes (Cte de). Fouilles à Utique, 57, 60.

Chabas (F.). *Œuvres diverses*, 531.

Chabert (S.). *Histoire des études d'épigraphie grecque*, 734.

Chabot (J.-B.). Mosaïque d'Édesse avec personnages et inscription syriaque, 122.

Chaldéennes (Origines) du monstre à tête de serpent trouvé sur les briques émaillées des murs de Babylone, 540.

Chatelain (Émile). Commissions, 5, 741. — Rapports, 213, 368, 369. — Fragments d'imprimés du commencement du xvie s. trouvés dans des reliures de la Bibliothèque de l'Université, 206, 214. — Hommages, 48, 49.

Chavannes (Éd.). Commissions, 5, 495, 741. — Rapports, 111, 134, 213. — Source miraculeuse de la Mecque, 153. — Fragments de la version chinoise du Prajñâpâramitâ, 212. — Soûtra bouddhique des rêves du roi Prasenajit; récit apparenté à la légende grecque d'Oknos, 443. — Publications diverses, 83, 84, 201. — Hommages, 485.

Chevalier (Abbé Ulysse), correspondant. *Notre-Dame de Lorette*, 484.

Chroniques (*Grandes*) *de France*, 312.

Chroniques orientales, 484.

Cimetière chrétien de Meidfa, à Carthage, 405, 422.

Clerc (Michel). *La bataille d'Aix*, 564.

Clermont-Ganneau (Ch.). Acquisition d'une pierre nabatéenne, 94. — Fragment d'inscription grecque et nabatéenne trouvé à Milet (dédicace à Zeus Dusarès), 116. — Inscription byzantine trouvée à Azote, 116. — Date des mosaïques trouvées

dans la région de l'Euphrate, 123. — Nouveau fragment du grand rescrit impérial byzantin de Bersabée, 154. — Exploration faite par l'École des Dominicains de Jérusalem, 511. — Deux alabastra israélites archaïques découverts à Suse, 230, 237. — Inscription néopunique trouvée dans la région d'El-Kef (Tunisie), 445. — Quelques passages de chroniques orientales, 484. — Légendes sur l'alouette, 567, 592. — *Observations sur les « Inschriften aus Syrien »*, 113. — *Recueil d'archéologie orientale*, 56, 215, 485, 720. — Hommages, 154, 196, 386, 542, 721. — Observations, 6, 50, 51, 59, 90, 134, 144, 153.

Coca (Espagne). Château, 200.

Cœlestis (Dea). Inscription néopunique de Ziane (Tunisie), 107.

Collier d'esclave avec inscription trouvé à Bulla Regia, 366.

Collignon (Maxime), président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 5, 741. — Note de M. Mendel sur les fouilles faites à Aphrodisias par M. Gaudin, 155, 199. — Rapport de M. Gaudin sur les fouilles d'Aphrodisias, 335. — Hommages, 538, 541. — Observations, 50, 134, 144.

Colonisation romaine en Afrique. Inscription d'Aïn Tounga, 251, 540.

Comédies grecques. Fragments trouvés en Égypte, 498.

Communications. Modification au règlement, 89.

Commynes (Philippe de). Livre d'heures peint pour lui par Jean Fouquet, 257.

Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Inscriptions tumulaires de plusieurs de ses fonctionnaires relevées à Malacca, 388.

Comptes (Commission de vérification des), 213.

Concours (Annonce des), 627. — Situation pour 1906, 4. — Jugement des concours, 621.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (Monaco, 1906), 87, 109.

Congrès international pour la reproduction des manuscrits, monnaies et sceaux (Liège, 1905). *Actes*, 727.

Constantin. Guerre avec Licinius, 230, 231. — Sa politique d'après les *Panegyrici latini*, 288, 289.

Coptes (Manuscrits), acquis par M. de Ricci en Égypte, 209.

Corneille (Pierre). Troisième centenaire, 201.

Corpus. Origine de ce mot latin, 266, 268.

Corpus des inscriptions grecques chrétiennes, 208.

Corpus des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine, 186. — Commission permanente, 186, 741.

Corpus inscriptionum latinarum, 112.

Correspondants étrangers. Commission, 547.

Correspondants français. Commission, 547.
Côte-d'Or (Département de la). Moulages de sceaux des Archives, 93.
Coulon (Auguste). Moulages de sceaux des archives de la Côte-d'Or, 93.
Cousin. *Études de géographie ancienne*, 229.
Cowley. *Aramaïc Papyri*, 495, 499.
Crispine de Thagora, martyrisée à Théveste en 304, 143.
Croiset (Alfred). Commissions, 5, 547, 741. — Hommage, 312. — Observations, 85, 90, 288.
Croiset (Maurice). Légende de Calypso, 144. — *Aristophane et les partis à Athènes*, 154. — Observations, 90, 111, 738.
Cumes. Inscription grecque archaïque, 185.
Cumont (Franz), correspondant étranger. Les mystères de Sabazius et le judaïsme, 59, 63.
Cuq (Édouard). Importance de certaines inscriptions trouvées à Suse pour l'histoire de la propriété foncière, 308.
Cybébé (La déesse lydienne). Représentée sur une brique trouvée à Sardes, 231, 282.
Cyrénaïque. Statuette de l'Aphrodite Anadyomène trouvée près de Benghazi, 387.

Déchelette (Joseph). *Le Hradischt de Stradonitz*, 105.
De Clercq (Collection). *Marbres et ivoires*, 83.
Degrand. *Souvenirs de la Haute-Albanie*, 91. — *Fouilles dans les tumuli de Rateheff* (Thrace), 303.
Dehérain (Henri). Inscriptions tombales du XVIIe siècle relevées à Malacca, 388.
Deir el Bahari (Égypte). Fouilles de M. Naville, 110.
Delalande-Guérineau (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 213.
Delaporte. Littérature copte, 196.
Delattre (R. P.). Le plus grand sarcophage trouvé dans les nécropoles puniques de Carthage, 8, 10. — Nécropole punique à Utique, 57, 60. — Inscription de Carthage contenant une dédicace faite à Bacchus par les marchands de vin de la ville, 95. — Inscription trouvée entre la Goulette et Radès : tarif pour le passage d'un bac, 119. — Dédicace d'un autel du dieu Sadrafa (Satrapès), 122. — Don au Musée du Louvre de deux des sarcophages découverts à Carthage, 131. — Cimetière chrétien de Meidfa à Carthage, 405, 422. — Publications diverses, 84, 129, 249, 250, 432.
Delisle (Léopold). Commissions, 5, 24, 547, 741. — Miniatures des Antiquités de Josèphe dues à Jean Fouquet et retrouvées au château de Windsor, 4. — Don de ces miniatures à la nation française par S. M. Édouard VII, et don du volume qui les contenait par M. Thompson, 87, 106. — Authentique écrite sur un feuillet d'un ms. de Tite Live du ve siècle envi-

ron, 306. — Chronologie des chartes de Henri II d'Angleterre, 357, 368. — Hommages, 38, 250, 484, 565. — Observations, 84.

Délos. Lettres de M. Holleaux à M. le duc de Loubat sur les fouilles, 387, 443. — Fouilles de l'École française d'Athènes, 546.

Delphes. Achèvement des travaux de reconstitution du Trésor d'Athènes, 531.

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften de Vienne, 108.

Derenbourg (Hartwig). Délégué aux fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille à Rouen, 201. — Publications diverses, 109, 128, 154. — Hommages, 108, 113. — Observations, 50, 112.

Diakowitch. Fouilles dans un tumulus situé à l'E. de Philippopoli (Bulgarie), 57.

Diane. Inscription relative au temple de cette déesse à Bulla Regia, 562.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 258, 734.

Didymos, 96, 108, 111, 122.

Diehl (Charles), correspondant. *Figures byzantines*, 140.

Dieulafoy (Marcel). Hommage, 738. — Observations, 51, 59, 85, 90, 231.

Dieux à turban représentés sur les cylindres chaldéens (Les), 39, 43.

Dioclétien. Inscription de Bulla Regia datée de son règne, 561.

Dionysos (Mystères de), 185.

Dioscure. Statue trouvée à Alise, 402, 403.

Donatilla, martyrisée à Thuburba en 304, 141, 142.

Donatiste (Littérature), 226, 314.

Donau (Capitaine). Bornes à inscriptions de l'arpentage exécuté sous Tibère dans le Sud tunisien, 40, 134, 259, 267.

Dorez (Léon). Manuscrits de Lord Leicester à Holkham Hall, 336, 511, 537. — *Libraires, relieurs, etc., de Paris*, 530.

Duchalais (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 24.

Duchesne (Mgr Louis). Fouilles de M. Albert Grenier dans les nécropoles antiques de Bologne, 288. — Observations, 288.

Ducrocq (Th.). *Légende du coq dit gaulois*, 727.

Dufour. Exploration du Bayon, à Angkor, 122, 123.

Durand (Georges), correspondant. *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le Nord de la France*, 727.

Durrieu (Paul). Livre d'heures peint par Jean Fouquet pour Philippe de Commynes, 257.

Dusarès (Le dieu), 212.

Duvernoy (Émile). *Corporations ouvrières de Lorraine et de Barrois*, 737.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Rapport, 368, 369. — Commission, 741.

École française d'Extrême-Orient. Commission, 741.

Édesse. Mosaïque avec inscription syriaque et personnages, 122.
Edgar (C. C.). Catalogue du Musée du Caire (*Græco-egyptian glasses*), 83.
Edhem-Bey. Fouilles d'Alabanda, 405, 407.
Édouard VII, roi d'Angleterre. Don à la France des miniatures du tome II des *Antiquités de Josèphe*, dues à Jean Fouquet et retrouvées à Windsor, 87, 106.
Égypte. Notariat dans l'Égypte ptolémaïque, 406. — Papyrus araméens trouvés à Éléphantine, 495, 499. — Travaux du service des Antiquités en 1906, 495. — Papyrus trouvés à Kom-Ichgaou, 497.
El-Kef (Tunisie). Inscription néo-punique trouvée dans la région, 445.
Enimanuus. Observations sur ce nom d'homme, 23.
Épées gauloises, 260.
Éphèse (Bibliothèque d'), 50, 56.
Eraco. Observations sur ce nom d'homme, 23.
Esculape. Statue trouvée à Bulla Regia, 550, 552.
Espagne. Châteaux de Loarre, Medina del Campo et Coca, 199.
Espérandieu (Émile), correspondant. Résultats de sondages pratiqués sur le plateau du mont Auxois (ruines d'Alésia), 59, 69. — Fouilles du mont Auxois (Alésia), 389, 401, 481.
Euripide. Fragments de sa tragédie d'*Hypsipyle*, dans un papyrus d'Oxyrynchus, 203.
Évangile apocryphe inédit (Fragment d'un), dans un papyrus d'Oxyrynchus, 204.
Exarque. Officier de la milice romaine des bas temps, 262.

Faustinus, évêque de Théveste, 142, 144.
Feletz (de). Demande d'une notice sur lui, 87.
Ferrand (Gabriel). *Dictionnaire malgache*, 207.
Finis. Ce mot latin rapproché de *funis* et de σγοῖνος, 24.
Follis, petite monnaie de bronze, 118.
Fortunius, évêque de Carthage. Plomb portant son nom, 121.
Foucart (Paul). Commission, 741. — Note de M. Naville sur le dieu de l'oasis d'Ammon, 24. — — Didymos, 96, 108, 111, 122. — Note de M. Naville sur les fouilles de Deir el Bahari, 110. — Hommages, 21, 229, 602.
Fould (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 115.
Fouquet (Jean). Miniatures du tome II des *Antiquités* de Josèphe, retrouvées au château de Windsor, 4; — offertes à la France par S. M. Édouard VII, 87, 106. — Livre d'heures peint par lui pour Philippe de Commynes, 257.
Franklin (Benjamin). Célébration de son deuxième centenaire, 39.
Funis. Ce mot latin rapproché de *funis* et de σγοῖνος, 24.
Furtwängler (Adolf). *Aegina Tempel der Aphaia*, 105.

Gargas (Pyrénées). Peintures préhistoriques de la grotte, 331.

Garnier (Fondation Benoît). Rapport, 8. — Commission, 741.

Garonne (Bassin supérieur de la). Établissements antiques, 537, 723.

Gaudin (Paul). Fouilles d'Aphrodisias, 155, 158, 335.

Gaule romaine. Villes aux Ier et IVe siècles p. C., 186, 192. — Buste de la Gaule personnifiée sur un médaillon en mosaïque, 713.

Gaulois (Noms), gravés dans une épitaphe trouvée à Paris, 253. — Épées gauloises, 260. — Gaulois mort : applique en bronze trouvée à Alise, 401, 404, 405. — Jupiter gaulois *à la roue* trouvé dans le même lieu, *ibid.*

Gemelliana (*Ala*). Valerius Petao, l'un de ses soldats d'élite, 405, 444.

Georgiadès. *La Pharmacie en Égypte*, 720.

Gerbert. Traités mathématiques, 39.

Germer-Durand (R. P.). Inscription byzantine d'Azote (Palestine), 116.

Ghorân (Fayoum). Papyrus de la nécropole, 208, 307.

Glotz (Gustave). Une inscription de Milet, 510, 511.

Gobert (Prix), 1. — Rapport, 214. — Commission, 741.

Golubovich (R. P. Girolamo). *Biblioteca della Terra Santa*, 721.

Gothique (Langue). Projet de son enseignement en Italie, conçu par Totila, 213.

Grandidier (Alfred et Guillaume). Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, 735.

Grecques (Inscriptions), provenant de Babylone, 50. — Inscription archaïque de Cumes, 185.

Grenfell. Papyrus d'Oxyrynchus, 203.

Grenier (Albert). Fouilles dans les nécropoles antiques de Bologne, 288, 313, 315.

Grisar (R. P. Hartmann). *Histoie de Rome et des papes au moyen âge*, 739.

Guénin (Commandant). Découverte d'une basilique aux environs de Tébessa; inscription mentionnant des martyrs africains, 141. — Inscriptions latines de la même provenance, 478.

Hadrien (L'empereur). Érection de Bulla Regia en colonie, 365. — Inscription d'Aïn Tounga remontant à son règne, 541.

Hadrumète. Fouilles des catacombes, 288, 298, 483.

Haillant (N.). *Formes originales et formes officielles des noms de lieu vosgiens*, 38.

Hamdi-Bey, correspondant étranger. Remerciements, 400.

Hamy (Dr E.-T). Commissions, 741. — Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (Monaco, 1906), 87, 109. — *Aimé Bonpland*, 726. — *Analecta historico-naturalia*, 738. — Hommages, 529, 735, 738.

Hartleben (Mlle H.). *Champollion*, 509.

Hathor (La déesse). Chapelle découverte à Deir el Bahari, 110.

Haussoullier (B.). Commission, 741. — Inscriptions grecques provenant de Babylone, 50. — Listes de stéphanéphores de Milet, 134. — Inscription grecque archaïque de Cumes, 186. — Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert, 566, 567. — Hommage, 731.

Havet (Louis). Observations, 24, 90.

Head (Barclay V.), correspondant étranger. *Numismatic Essays* publiés en son honneur, 603.

Héliopolitaine (Triade). Inscription latine de Syrie, 94, 97.

Henri II, roi d'Angleterre. Chronologie des chartes émanées de sa chancellerie, 357, 368.

Henry (Victor). *Grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand*, 530.

Hériger de Lobbes. Traités mathématiques, 39.

Hermenech. Alignements du Menech (Morbihan), 131. — *Alignements de Carnac*, 200.

Hermès. Poème en son honneur dans un papyrus d'Oxyrynchus, 204.

Héron de Villefosse (A.). Commissions, 24, 186, 547, 741. — Sarcophage de marbre blanc trouvé à Carthage, 8. — Photographie de la bibliothèque d'Éphèse, 50, 56. — Nécropole punique découverte à Utique, 57. — Inscription latine de Syrie contenant les noms des trois membres de la triade héliopolitaine, 94. — Dédicace à Bacchus par les marchands de vin de Carthage, 95. — Inscription latine trouvée entre La Goulette et Radès (tarif pour le passage d'un bac), 118. — Don au Musée du Louvre de deux des sarcophages découverts à Carthage, 131. — Basilique des environs de Tébessa; inscription mentionnant des martyrs africains, 141. — Théâtre romain d'Alise, 251. — Fouilles du Marché aux Fleurs, à Paris, 252, 259, 261. — Rapport de M. l'abbé Leynaud sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète, 288. — Statuette de Mercure découverte au sommet du puy de Dôme, 388. — Rapport du R. P. Delattre sur le cimetière chrétien de Meidfa, à Carthage, 405. — Fouilles des catacombes d'Hadrumète, 483. — *Remarques épigraphiques*, 730. — Hommages, 6, 84, 105, 117, 129, 249, 400, 432, 694, 742. — Observations, 153.

Ἥρως. Origine et sens de ce mot, 200.

Heures de Henri II, 113.

Heuzey (Léon). Commissions, 24, 741. — Les dieux à turban sur les cylindres chaldéens, 39, 43. — Origines chaldéennes du monstre à tête de serpent trouvé sur les briques des murs de Babylone, 540. — *Découvertes en Chaldée*, 228. — Hommages, 249, 733. — Observations, 24, 50, 311.

Hiller von Gaertringen (F.). *Inschriften von Priene*, 731.
Hippias, tyran d'Athènes. Monnaie portant son nom, 9.
Hippolyte (Mythe d'), 406.
Histoire Auguste. Date de sa rédaction, 314, 332.
Histoire grecque (Fragment d'une), dans un papyrus d'Oxyrynchus, 204.
Historiens orientaux des Croisades, t. V, 112.
Holkham Hall (Norfolk, Angleterre). Manuscrits de Lord Leicester, 335, 511, 537.
Holleaux (Maurice). Lettres à M. le duc de Loubat sur les fouilles de Délos, 387, 443. — Note de M. Volgraff sur ses fouilles à Argos, 493.—Fouilles de l'École française d'Athènes à Délos, 546.
Homolle (Th.). Commissions, 741. — Mémoire de MM. Jouguet et Lesquier sur un papyrus de Ghôran, 307. — Achèvement des travaux du Trésor d'Athènes à Delphes, 531. — Hommages, 208.
Houdas (O.). *El Bokhari*, 720.
Hunt. Papyrus d'Oxyrynchus, 204.

Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes, 85, 735.
Inscriptions grecques : 167, 168 n. 1, 172, 173, 362, 429 n., 512, 713; — latines, 22, 63, 95, 97, 98, 100, 104, 118, 121, 141, 142, 143, 218, 219, 220, 253, 255, 261, 299, 300, 359, 361, 364, 365, 367, 428, 429, 430, 431, 450-452, 454, 456, 471, 478, 479, 480, 486, 492, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560, 561, 562; — phéniciennes, 239; — syriaque, 123.
Inscriptions grecques chrétiennes (Corpus des), 208.
Israélites (Alabastra archaïques), découverts à Suse, 230, 237.
Italie (Haute). Prix des voyages dans ce pays au IIe siècle a. C., 457, 458.
Izernore (Ain). Identification avec Alésia, 724.

Jalabert (R. P. Louis). Photographie de la bibliothèque d'Éphèse, 50, 56. — Inscription latine de Syrie contenant les noms des trois membres de la triade héliopolitaine, 94, 97.
Javea (Espagne). Trésor, 116.
Jean d'Argilly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon. Traité inédit, 94.
Jean d'Arras. Fragments d'une édition de sa *Mélusine*, 206.
Jean de Bueil. Fragments d'une édition de son *Jouvencel*, 206.
Jeanne d'Arc. Nouveau témoignage sur elle, 741.
Joret (Charles). Délégué au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Monaco, 109. — Délégué aux fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille, à Rouen, 201. — Fouilles de M. Vasseur en Provence, 205. — *Ansse de Villoison*, 92. — Observations, 134.
Josèphe. Miniatures des *Antiquités* des Juifs, retrouvées à

Windsor, 4; — offertes à la France par S. M. Édouard VII, 87, 106. — *Antiquités et Guerre des Juifs*, 312.

Jouguet (Pierre). En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius, 230, 231. — Papyrus de Ghorân (plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphe), 307, 433. — *Papyrus de Ghorân*, 208.

Joulin (L.). Établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne, 537, 723.

Jovy (E.). *Urbain Grandier; le cardinal de Richelieu*, 184. — *Mémoires de Matthieu Feydeau*, 196.

Juive (Communauté) à Lyon en l'an 177, 50.

Julien (Prix Stanislas), 4. — Commission, 5. — Rapport, 134.

Jullian (Camille), correspondant. *Notes gallo-romaines*, 6, 117, 250, 400, 742. — *Vie et étude des monuments français*, 106. — *Vercingétorix* (traduction allemande), 106.

Junon. Bas-relief d'Alise où elle figure avec Jupiter et Minerve, 401, 402.

Jupiter. Statue découverte à Bulla Regia, 222. — Jupiter gaulois trouvé à Alise, 401, 402. — Jupiter entre Minerve et Junon, trouvé au même lieu, *ibid.* — Autel de Sauveplantade, 486.

Jupiter Ammon (Le dieu de l'oasis de), 24, 25.

Juvénal. Parallèle entre Virgile et Stace, 499.

Kerviler (René de). *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, 738.

Kielhorn (F.), correspondant étranger. *Epigraphic Notes*, 228.

Knossos (Crète). Traité conclu à Argos avec la ville de Kylissos, 494.

Koudourrous, 308.

Kraushaar (Alexandre). *Histoire de la Société des sciences de Varsovie*, 22.

Krémos (Georges). *Schisme des deux églises grecque et romaine*, 91.

Kylissos (Crète). Traité conclu à Argos avec la ville de Knossos, 494.

Laet (Gaspard). *Pronostication* pour 1516, 206.

La Goulette (Tunisie). Inscription latine : tarif pour le passage d'un bac, 118.

La Grange (Prix de), 4. — Commission, 5. — Rapport, 155.

Lagrange (R. P.). Nouveau fragment du grand rescrit impérial byzantin de Bersabée, 154. — Exploration de l'École des Dominicains de Jérusalem, 211.

Lair (Jules). Commissions, 5, 24, 741. — Rapports, 155, 255. — Délégué aux fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille, à Rouen, 201. — Note de M. Brutails sur la pyramide de l'église de Saint-Orens de La Reulle, 327.

La Mouthe (Dordogne). Gravures préhistoriques de la grotte, 499.

La Roncière (Ch. de). Premières explorations des Pôles par des Français, 266. — *Histoire de la marine française*, 250.

Lasteyrie (Cte Robert de). Commissions, 5, 741.

Latine (Langue). Projet de son abolition en Italie conçu par Totila, 213.

La Trémoïlle (Duc de). Commission, 5. — *Prigent de Coëtivy*, 730.

Lauer (Ph.). Arche de cyprès du pape Léon III (trésor de la chapelle du Sancta Sanctorum au Latran), 223. — Fragment d'un ms. de Tite Live du ve s. environ, portant une authentique du viiie ou ixe siècle, 306.

Leblond (Dr V.). *Collection Bucquet-Aux Cousteaux sur Beauvais et le Beauvaisis*, 730.

Lechat (Henri), correspondant, 737. — *Phidias et la sculpture grecque au Ve siècle*, 538.

Ledos (Eugène). Traduction de l'*Histoire de Rome et des papes au moyen âge* du P. Grisar, 739.

Lefebvre (G.). Papyrus littéraires trouvés en Égypte, 497.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologique de France* (71e session, 1904), 6. — Châteaux de Loarre, Medina del Campo et Coca en Espagne, 199.

Leger (Louis). Relations de la France et de la Bohême au moyen âge, 357. — Hommages, 22, 329.

Légion IIIe Auguste. Division du terrain opéré par elle dans le Sud tunisien, 40.

Légionnaires romains. Leur solde d'après Polybe, 457, 458.

Leicester (Lord). Collection de manuscrits, 335, 511, 537.

Léon III, pape. Arche de cyprès pour les reliques du palais du Latran, 223.

Leroux (Alfred). Le sac de la cité de Limoges et son relèvement, 207, 485.

Lesquier. Papyrus de Ghorân (plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphe), 307, 433.

Leynaud (Abbé). Fouilles des catacombes d'Hadrumète, 288, 298.

Licinius. Guerre avec Constantin, 230.

Lille. Institut papyrologique fondé à l'Université par MM. Jouguet, Lefebvre, Collinet et Lesquier, 308.

Litugena. Épitaphe découverte à Paris, 253.

Loarre (Espagne). Château médiéval, 199.

Longnon (Auguste). Commissions, 5, 213, 741.

Los Llanos (Fernando de). Retable de la cathédrale de Valence, 333.

Loubat (Duc de), correspondant. Lettres à lui adressées par M. Holleaux sur les fouilles de Délos, 387, 443.

Louvre (Musée du). Pierre nabatéenne, 94. — Coupe de Brygos représentant la prise de Troie, 108. — Sarcophages découverts à Carthage, 131. — Brique découverte à Sardes et représen-

tant la déesse lydienne Cybébé, 231, 282. — Inscriptions trouvées à Suse, 308. — *Catalogue des vases antiques de terre cuite*, 325.

Lyon. Communauté juive en l'an 177, 50.

Lysias. Fin du discours contre Hippothersès dans un papyrus d'Oxyrynchus, 203.

Maiana. Épitaphe découverte à Paris, 253.

Malacca. Inscriptions de pierres tombales du XVIIe siècle, 388.

Manneville (Ch.). *L'église Saint-Médard de Paris*, 248.

Marçais. *El Bokhari*, 720.

Marc-Aurèle. Inscription datée de son règne, trouvée à Bulla Regia, 561.

Marchal (Edmond). *L'ancien palais de Bruxelles*, 85.

Maroc. Géographie économique dans l'antiquité, 133, 135.

Marquet de Vasselot (J.-J.). *Catalogue raisonné de la collection de M. Martin Le Roy*, 129.

Martigues (Bouches-du-Rhône). Inscriptions inédites, 356, 358.

Martin (Albert), correspondant. Ostracisme, 256. — Armure homérique et mycénienne, 729.

Martyrs africains mentionnés dans une inscription découverte aux environs de Tébessa, 141. — Inscriptions latines d'Afrique relatives au culte des martyrs, 153.

Maspero (Gaston). Travaux du service des Antiquités de l'Égypte en 1906, 495. — Hommages, 83, 509, 531.

Matruchot (Louis). Publications diverses, 200.

Maurétanie Tingitane. Géographie économique, 133, 135.

Maxima, martyrisée à Thuburbo en 304, 141, 142.

Maximien. Inscription de Bulla Regia datée de son règne, 561.

Mecque (La). Histoire de la source miraculeuse, 153.

Medina del Campo (Espagne). Château, 199.

Mélanges Nicole, 21.

Melida (José Ramon). *Las Esculturas del Cerro de los Santos*, 140.

Mély (F. de). Retable de Boulbon, 145, 229. — Tête en marbre de Paros trouvée à Rome et appartenant à M. de Bioncourt, 186.

Mémoires de l'Académie, t. XXXVII, 112.

Ménandre. Fragments des Ἐπιτρέποντες et de la Περικειρομένη, trouvés en Égypte, 498.

Mendel (Gustave). Fouilles d'Aphrodisias, 155, 158, 199.

Menech (Morbihan). Alignements, 131.

Menhir. Leur culte dans le monde celtique, 144.

Mercure. Statuette découverte au sommet du Puy-de-Dôme, 388, 393.

Merlet (René). *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres*, 565.

Merlin (Alfred). Dédicace à la *Cœlestis* trouvée à Ziane (Tunisie), 107. — Fouilles du capitaine Benet à Bulla Regia, 217,

357, 363, 545, 547. — Inscription d'Aïn Tounga découverte par M. Carcopino, 251. — Sénatus-consulte relatif aux marchés du *saltus Beguensis*, 445, 448. — *Revers monétaires de l'empereur Nerva*; *L'Aventin dans l'antiquité*, 326.

Mésopotamie. Buste en mosaïque de la Gaule personnifiée, trouvé dans ce pays, 713.

Meyer (Paul). Commissions, 5, 741. — Délégué aux fêtes de l'Université d'Aberdeen, 260. — Hommage, 737.

Michon (Étienne). *Acquisitions du Musée du Louvre en 1905* (en collaboration avec M. Héron de Villefosse), 250.

Milet. Découverte de sept listes de stéphanéphores de la ville, 134. — Inscription contenant un décret de proscription, 511.

Millet (G.). Corpus des inscriptions grecques chrétiennes, 208. — Mission dans la péninsule des Balkans, 307.

Minerve. Statue découverte à Bulla Regia, 222. — Bas-relief d'Alise où elle figure avec Jupiter et Junon, 401, 402.

Mines. Table de bronze d'Aljustrel, portant un règlement pour l'exploitation d'une mine d'argent, 328, 386.

Minucius Natalis (L.), légat de Numidie, 479.

Miracles de Notre-Dame, 215.

Mispoulet (J.-B.). Date de la rédaction de l'Histoire Auguste, 314, 332.

Modestov (Basile). *Introduction à l'histoire romaine*, 728.

Modi (Jivanji Samshedji). *Early history of the Parsis*, 85.

Mollier (Lieutenant). Fouilles des catacombes d'Hadrumète, 483.

Monceaux (Paul). La versification à tendances populaires des chrétiens d'Afrique, 40. — Inscriptions latines d'Afrique relatives au culte des martyrs et des reliques, 153. — Littérature donatiste, 226, 314. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, 91. — *Épigraphie chrétienne d'Afrique*, 303.

Montaigne (Michel de). *Essais*, 313.

Mont-Auxois (Alésia). Fouilles, 59, 79, 389, 401.

Morgan (J. de). Fouilles en Perse, 114, 197, 230, 237, 266, 275, 308.

Mosaïque d'Édesse, avec personnages et inscription syriaque, 122. — Épitaphe en mosaïque des catacombes d'Hadrumète, 301. — Buste de la Gaule personnifiée sur un médaillon en mosaïque, 713.

Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique (Corpus des). Commission, 186. — Commission permanente, 741.

Motilynski (De). Mission dans le Sahara, 538.

Muñoz (Antoine). *L'art byzantin à l'Exposition de Grottaferrata*, 739.

Nabatéenne (Pierre), transportée au Musée du Louvre, 94. —

Inscription grecque et nabatéenne, 116.
Naville (Éd.), correspondant. Le dieu de l'oasis de Jupiter Ammon, 24, 25. — Fouilles de Deir el Bahari, 110. — *The temple of Deir el Bahari*, 312. — *The tomb of Hâtshopsitû*, 531. — *La religion des anciens Égyptiens*, 602.
Nécropoles puniques : de Carthage, 8, 10 ; — d'Utique, 57, 60.
Néo-punique (Inscription), trouvée dans la région d'El-Kef en Tunisie, 445.
Niaux (Ariège). Caverne avec figures préhistoriques, 533.
Noeldeke. Correspondant étranger, 737.
Notariat dans l'Égypte ptolémaïque, 406.
Notices et extraits des manuscrits, 481.
Numismatique grecque. Monnaie portant le nom d'Hippias, tyran d'Athènes, 9.

Oknos. Sa légende rapprochée d'un récit contenu dans le soûtra des rêves du roi Prasenajit, 443.
Omont (Henri). Commissions, 5, 547. — Rapport, 212. — Traités mathématiques de Gerbert et de Hériger de Lobbes, 39. — Traité inédit de Jean d'Argilly, 94. — — Une édition inconnue des *Chroniques de Gargantua*, 185, 187. — Publications diverses, 196. — Hommages, 86, 113, 215, 248, 312, 432, 542, 727, 730, 739.
Oppert (Jules). Notice sur sa vie et ses œuvres, 566, 567.
Ordinaire (Prix), 4, 154. — Commission, 5. — Rapport, 111. — Prorogation à 1909 du sujet proposé pour 1906, 536.
Orléanais (Ermitages), 156.
Ostracisme, 256.
Ovide. Tombeau à lui élevé par les Gètes à Tomes (Varna), 332.
Oxyrynchus. Papyrus littéraires, 203.

Palestine. Nouveau fragment du rescrit byzantin donnant l'état des contributions des trois provinces, 154.
Pan (Le grand). Explication du récit de Plutarque relatif à l'annonce de sa mort, 89.
Panegyrici latini, 288, 289.
Paolo di Santa Leocadia. Panneau représentant les trois fils d'Alexandre VI, 333.
Papyrus littéraires découverts à Oxyrhynchus, 203. — Papyrus du Fayoum permettant d'établir la date de la fin de la guerre entre Constantin et Licinius, 230, 231. — Papyrus de Ghorân (Fayoum), 208, 307, 433. — Papyrus araméens d'Éléphantine, 495, 499. — Papyrus trouvés à Kom-Ichgaou (Égypte), 497.
Paris. Fragments d'architecture, monuments funéraires avec inscriptions latines, etc., découverts au Marché aux Fleurs,

253, 259, 261. — Mur d'enceinte, 263.
Paris (Pierre), correspondant. Trésor de Javea, 116.
Περικειρομένη (Ἡ). Fragment de cette comédie de Ménandre, 498.
Périodiques offerts, 743.
Perraud (Le cardinal). Service funèbre, 93.
Perrod (Dr). Statuette de l'Aphrodite Anadyomène trouvée en Cyrénaïque, 387.
Perrot (Georges), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 49, 51, 337, 352. — Statuette de l'Aphrodite Anadyomène, trouvée en Cyrénaïque, 387. — Notice sur l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 457, 478, 484. — Notice sur la vie et les travaux de Raoul-Rochette, 638. — Hommages, 85, 105, 108, 112, 117, 196, 200, 303, 334, 734. — Observations, 288.
Perse. Fouilles de M. de Morgan, 114, 230, 237, 266, 275.
Personnifications de pays et de villes dans l'art plastique, 713, 714.
Petit (R. P. Louis). *Typicon de Grégoire Pacourianos*, 86. — *Vie de saint Athanase l'Athonite*, 113.
Philippe IV le Bel. Différend avec Boniface VIII, 85, 94.
Philippopoli (Bulgarie). Fouilles de M. Diakowitch dans un tumulus situé à l'E. de cette ville, 57.
Pichon (René). La politique de Constantin d'après les *Panegyrici latini*, 288, 289. — Virgile et la légende des origines troyennes, 713, 714.
Picot (Émile). Commissions, 5. — Rapport, 155. — Délégué aux fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille, à Rouen, 201.
Pindare. Péans dans un papyrus d'Oxyrynchus, 203.
Piot (Fondation). Rapports, 25, 33. — Commission, 741.
Piprāwā. Vase contenant des reliques du Buddha, 257.
Pline l'Ancien. Passage relatif à la Vénus de Polycharmus, 306.
Plutarque. Récit de l'annonce de la mort du grand Pan, 89.
Polemius Silvius. Liste de noms d'animaux fournissant l'étymologie de mots français, provençaux ou italiens, 9.
Pôles. Premières explorations par des Français, 266.
Polybe. Réfutation de son témoignage sur la mauvaise qualité des épées gauloises, 260. — Deux passages relatifs au prix des voyages dans la haute Italie au IIe s. a. C. et à la solde des légionnaires romains, 457, 458.
Polycharmus. Statue de Vénus, 306.
Pompéi. Bibliothèque, 50.
Pontanus (Joannes Jovianus). Témoignage relatif au tombeau élevé à Ovide par les Gètes à Tomes (Varna), 332.
Pontbriand (Lieutenant de). Dédicace à la *Cœlestis* trouvée à Ziane (Tunisie), 107.
Pottier (Edmond). Commissions,

5, 186, 741. — Rapports, 25, 33. — Coupe de Brygos représentant la prise de Troie, 108. — Note de M. P. Paris sur le trésor de Javea (Espagne), 116. — Influence du théâtre sur la céramique grecque au ve siècle, 199. — Note de M. Radet sur une brique de Sardes représentant la déesse lydienne Cybébé, 231, 282. — *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 325. — Hommages, 91, 140, 303.

Prajñâpâramitâ. Fragments de la version chinoise de cet ouvrage bouddhique, 212.

Prasenajit. Récit du soûtra bouddhique des rêves de ce roi apparenté à la légende grecque d'Oknos, 443.

Préhistoriques (Gravures et peintures), 331, 332, 480, 499, 533,

Prophétie relative à la durée de la puissance romaine, 185.

Propriété foncière. Inscriptions de Suse, 308.

Prost (Prix Auguste), 4. — Commission, 5. — Rapport, 155.

Provence. Fouilles de M. Vasseur, 205.

Psautier illustré du XIIIe siècle, 312.

Pullè (Francesco L.). *Studi italiani di filologia indo-iranica*, 303.

Puniques (Nécropoles) : de Carthage, 8, 10 ; — d'Utique, 57, 60.

Puy de Dôme. Statuette de Mercure en bronze, 388, 393.

Pyramides des églises de Sauveplantade et de Saint-Orens de La Reulle, 288, 327, 486.

Quibell. Catalogue du Musée du Caire (*Archaic objects*), 83.

Rabelais. Première édition parisienne des *Chroniques de Gargantua*, 186.

Radet (Georges), correspondant. Brique de Sardes représentant la déesse Cybébé, 231, 282.

Raoul de Montfiquet. Épreuves typographiques de son traité sur le mariage, 206.

Raoul-Rochette (Désiré). Notice sur sa vie et ses travaux, 638.

Raphaël (Fr.). Photographie d'une mosaïque découverte à Édesse, 122.

Ratarii, 119.

Règlement de l'Académie (Interprétation du). Commission, 24. — Modifications, 89, 111.

Regnaud (L.). *Noms des ṛṣis védiques*, 112.

Reinach (Salomon). Vice-président, 2, 481. — Président pour 1907, 740. — Délégué aux fêtes de l'Université d'Aberdeen, 261. — Pourquoi Vercingétorix renvoya sa cavalerie d'Alésia, 5. — Sculptures antiques du Musée de Boston, 24. — Communauté juive à Lyon en l'an 177, 50. — Fragment de l'historien grec Sosylos, 84. — Explication du récit, fait par Plutarque, de l'annonce de la mort du grand Pan, 89. — Prédiction relative à la durée de la puissance ro-

maine, 185. — Fouilles d'Alise, 201, 401. — Papyrus littéraires trouvés à Oxyrhynchus, 203. — Un projet de Totila, 213. — Réfutation du témoignage de Polybe concernant la mauvaise qualité des épées gauloises, 260. — Lettre de M. S. de Ricci sur les fouilles d'Alise, 264. — Passage de Pline relatif à la Vénus de Polycharmus, 306. — Peintures et gravures préhistoriques de la grande grotte de Gargas et des cavernes des environs de Santander, 331-332. — Témoignages de Pontanus et de Caelius Rhodiginus relatifs au tombeau élevé à Ovide par les Gètes à Tomes (Varna), 332. — Note de M. Arnaud d'Agnel sur trois inscriptions inédites de Martigues, 356. — Fouilles d'Edhem-Bey à Alabanda, 405. — Explication du mythe d'Hippolyte, 406. — Nouvelle explication d'un passage de Juvénal : parallèle entre Virgile et Stace, 499. — Note de M. Cartailhac sur les dessins préhistoriques de la caverne de Niaux, 533. — Médaillon en mosaïque où figure un buste de la Gaule personnifiée, 713. — Origine du mot « sycophante », 733, 737. — Hommages, 91, 200, 356, 720, 728. — Observations, 24, 59, 94, 111, 116, 200, 257, 288, 386, 546, 713.

Reinach (Théodore). Chronologie de l'église du Bourget du Lac (Savoie), 729.

Reliques. Inscriptions latines d'Afrique concernant leur culte, 153.

Replat. Achèvement des travaux du Trésor d'Athènes à Delphes, 531.

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientales, 733.

Ricci (Seymour de). Fragment de l'historien grec Sosylos, 84. — Manuscrits coptes acquis en Égypte, 209. — Lettre sur les fouilles d'Alise, 264.

Ridder (E. de). *Catalogue de la collection De Clercq : Marbres et ivoires*, 83.

Rivière (Émile). Gravures préhistoriques de la grotte de La Mouthe (Dordogne), 499. — *Compte rendu de la première session du Congrès préhistorique de France* (Périgueux, 1905), 356.

Rodez (Bréviaire de), du commencement du XVIe siècle. Fragments, 206.

Rome. Tête en marbre de Paros trouvée en 1870, 186. — Trésor de la chapelle du Sancta Sanctorum au Latran, 223.

Sabazius (Les mystères de) et le judaïsme, 59, 63.

Sadrafa (Satrapès). Dédicace d'un autel de ce dieu, 122.

Saglio (Edmond). Commissions, 5, 186, 741. — Rapport, 115. — Hommages, 258, 734.

Sahara. Mission de M. de Motylynski, 538.

Saint-Orens de La Reulle (Église de), Hautes-Pyrénées. Pyramide, 327, 492.

Saintour (Prix), 4. — Commissions, 5. — Rapport, 213.
Sakkarah (Égypte). Fouilles, 496.
Salluste. Fragment de son *Catilina* dans un papyrus d'Oxyrynchus, 204.
Saltus Neronianus, 251.
Sampzou (Château de), 327.
Santander. Peintures et gravures préhistoriques des cavernes des environs de cette ville, 332, 480.
Sarcophage de marbre blanc, orné de peintures, trouvé à Carthage, 8. — Sarcophages puniques trouvés à Utique, 57. — Sarcophage orné de six Amours, trouvé à Carthage, 405, 424, 425.
Satrapès (Sadrafa). Dédicace d'un autel de ce dieu, 122.
Sauveplantade (Ardèche). Autel romain avec dédicace à Jupiter; église; cloche avec inscription, 288, 486.
Sayce. *Aramaïc Papyri*, 495, 499.
Sceaux. Moulages exécutés aux Archives de la Côte-d'Or, 93.
Schlumberger (Gustave). Commissions, 5, 213. — Nouvelles de la mission de M. G. Millet dans la péninsule des Balkans, 307. — Hommages, 48, 113, 140, 229, 325.
Σχοῖνος. Mot grec rapproché des mots latins *funis* et *finis*, 24.
Scylla (La nymphe). Sa représentation sur le fronton d'un sarcophage trouvé à Carthage, 8, 16.
Séance publique annuelle, 605.
Sébillot (Paul). *Folk-lore de France*, 21.
Secunda, martyrisée à Thuburbo en 304, 141, 142.
Seler (E.). *Codex Borgia*, 529.
Senart (Émile). Commissions, 5, 24, 495, 547, 741. — Rapport, 8. — Exploration du Bayon, à Angkor, 122. — Hommages, 112, 303, 726.
Sénatus-consulte relatif aux marchés du *saltus Beguensis*, 445, 448.
Serpent (Monstre à tête de) trouvé sur les briques des murs de Babylone. Ses origines chaldéennes, 540.
Sesquiplares, soldats d'élite, 444.
Seure. *Fouilles dans les tumuli de Rateheff* (Thrace), 303.
Silène. Buste trouvé à Alise, 202.
Slouschz. Mission en Tripolitaine, 566.
Société centrale des architectes français. Médaille, 107.
Sosylos. Fragment de cet historien grec, 84.
Sousse. Voy. Hadrumète.
Stace. Comparé à Virgile par Juvénal, 499.
Statues découvertes à Bulla Regia, 221-222, 365, 545, 547.
Strowski (F.). *Essais* de Montaigne, 312.
Suse. Alabastra israélites archaïques, 230, 237. — Inscriptions intéressant l'histoire de la propriété foncière, 308.
Sycophante. Origine de ce mot, 733, 737, 740.
Syllæus, épitrope d'Obodas II, 116.
Syriaque (Inscription), sur une mosaïque d'Édesse, 123.

Tanit (La déesse). Identification avec Athéna, 110.

Tébessa. Basilique découverte aux environs ; inscription mentionnant plusieurs martyrs africains, 141. — Inscriptions trouvées par le commandant Guénin, 478.

Tello. Analogie d'un édifice trouvé en ce lieu avec le plan général de la bibliothèque d'Éphèse, 50.

Ternagus, 386.

Tête en marbre de Paros, trouvée à Rome, 186. — Têtes coupées : sculptures trouvées à Alise, 482, 483.

Théâtre. Influence sur la céramique grecque au ve siècle, 199. — Théâtre romain d'Alise, 251.

Thédenat (Abbé). Commission, 741. — Rapport, 204, 337.

Thomas (Antoine). Commission, 741. — Liste de noms d'animaux due à Polemius Silvius, 9. — Mémoire de M. Leroux sur le sac de la cité de Limoges et son relèvement, 207. — Documents nouveaux pour la biographie du poète Henri Baude, 510. — Hommages, 130. — Observations, 51.

Thompson (Henry Yates). Don du t. II des *Antiquités* de Josèphe, 87.

Thureau-Dangin (Fr.). *Inscriptions de Sumer et d'Accad*, 249.

Tibère. Dédicace d'un autel trouvé à Martigues, 359.

Timgad. Bibliothèque, 50.

Tisibenenses, peuplade de l'Afrique du Nord, 480.

Tite Live. Fragment d'un ms. du ve siècle environ, portant une authentique postérieure de trois ou quatre siècles, 306.

Tomes (Varna). Tombeau d'Ovide, 333.

Torcy (Général de). Recherches archéologiques au Sud de l'Aurès, 153.

Totila. Projet d'abolition de la langue latine et d'enseignement de la langue gothique, 213.

Tourrettes-Levens (Alpes-Maritimes). Inscription latine, 22.

Toutain (Jules). Inscriptions du Sud Tunisien relatives à l'arpentage exécuté au i^er siècle p. C., 259, 267.

Travaux littéraires. Commission, 741.

Travers (Albert). *Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*, 738.

Triade héliopolitaine. Inscription latine de Syrie, 94, 97.

Tripolitaine. Mission de M. Slouschz, 566.

Troie (Prise de). Coupe de Brygos, 108.

Tunisien (Sud). Bornes à inscriptions de l'arpentage exécuté sous Tibère, 40, 134, 259, 267.

Utique. Nécropole punique, 57, 60.

Valence (Espagne). Panneaux anciens, 333.

Valois (Noël). Commission, 741. — Un nouveau témoignage sur

Jeanne d'Arc, 741. — *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII*, 566.
Vasseur (G.). Fouilles en Provence, 205.
Vectinos Alebinos ou Alerinos, 362.
Vénus. Statue de Polycharmus, 306. — Voy. Aphrodite.
Vercingétorix. Pourquoi il renvoya sa cavalerie d'Alésia, 5.
Versification à tendances populaires des chrétiens d'Afrique, 40.
Vidier (A.). Ermitages orléanais, 156. — Publications diverses, 432.
Vie de saint Denys, 113.
Vigouroux (Abbé). *Dictionnaire de la Bible*, 154, 542.
Villard de Honnecourt. *Album*, 542.
Vincentius, confesseur d'Abitina, 143.
Vindex. Nom figurant dans une inscription néo-punique de la région d'El-Kef, 446.
Viollet (Paul). Commission, 741. — Rôle de Bérenger Frédol dans le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel, 85, 94. — Hommage, 530. — Observations, 51, 214, 311, 738.
Virgile. Comparé à Stace par Juvénal, 499. — Légende des origines troyennes dans l'Énéide, 713, 714.
Viviers. Bertrand, évêque de cette ville en 1240, 327.
Vogüé (Marquis de). Commission, 5. — Église de Sauveplantade (pyramide et inscription latine), 288, 486. — Traité de Bertrand, évêque de Viviers, avec le seigneur de La Gorce au sujet du château de Sampzou, 327. — Papyrus araméens d'Égypte, 495, 499.
Vollgraff (Wilhelm). Fouilles à Argos, 493.

Warner (George F.). Envoi de photographies des miniatures des *Antiquités* de Josèphe retrouvées à Windsor, 4.
Weil (Henri). Commission, 547. — Observations, 200.
Wiegand (Th.). Fouilles à Milet, 154.
Wimmer (L.). *De danske Runemindesmærker*, 112.

Zeus Dusarès. Dédicace à ce dieu nabatéen, 116.
Ziane (Tunisie). Dédicace à la *Cælestis*, 107.

TABLE DES GRAVURES

Le plus grand sarcophage trouvé à Carthage :
— 1. Anneau sigillaire, avec chaton en cornaline représentant une Nephtis 14, 15
— 2. Fronton postérieur du sarcophage (la nymphe Scylla) 16
— 3. Vue d'ensemble du sarcophage 17
— 3. Marque punique sur une anse d'amphore 19
— 4. Bague sigillaire (Isis et Horus) 201
Palette trouvée à Hiéraconpolis (le dieu de l'oasis de Jupiter Ammon) 27
Masque de fer avec couronne en argent, trouvé près de Philippopoli (Bulgarie) 58
Inscription de Choueifat : dédicace à la triade héliopolitaine... 101
Fouilles d'Aphrodisias (1905) :
— 1. Thermes d'Aphrodisias. Plan des fouilles (hors texte). 159
— 2. Thermes d'Aphrodisias. Grand chapiteau corinthien (cour de l'Est) 165
— 3. Thermes d'Aphrodisias. Plan de la cour de l'Est (hors texte) 169
— 4. Aleiptérion. Architrave et frise de la grande salle. Ordre simple 170
— 5. Aleiptérion. Architrave et frise de la grande salle. Ordre à double face 171
— 6. Aphrodisias. Statue de femme drapée 174
— 7. Aphrodisias. Tête d'Aphrodite (hors texte) 175
— 8. Thermes d'Aphrodisias. Console double. Zeus 176
— 9. Aphrodisias. Tête d'Aphrodite (hors texte) 176
— 10. Thermes d'Aphrodisias. Console double. Persée.... 177
Chroniques de Gargantua (édition parisienne non encore décrite) :
— 1. Titre (David tuant Goliath) 188
— 2. Table (au verso du titre) 189

— 3. Prologue capital fol. 3 v° 188
— 4. Fin du texte fol. 25 v° 189
Peson en bronze trouvé dans les fouilles d'Alésia (buste de Silène) 202
Fragments d'alabastra israélites archaïques découverts à Suse. 238
Brique de Sardes au Musée du Louvre représentant la déesse Cybébé 283
Épitaphe en mosaïque trouvée dans les catacombes d'Hadrumète 301
Plan des fouilles de M. A. Grenier à Bologne 320
Croquis de la voûte en forme de pyramide de l'église romane de Saint-Orens de La Reulle (Hautes-Pyrénées) 328
Statuette de Mercure découverte au sommet du puy de Dôme .. 395
Fouilles d'Alise-Sainte-Reine :
— 1. Jupiter entre Minerve et Junon 402
— 2. Un Dioscure 403
— 3. Torse d'une Amazone 404
— 4. Applique en bronze représentant un Gaulois mort 404
Fouilles d'Alabanda (Carie) :
— 1. Temple situé à mi-côte de la colline ouest. Une des fouilles de la terrasse (1905) 408
— 2. Plan général des fouilles, 1905 (hors texte) 410
— 3. Plan de grand édifice (hors texte) 410
— 4. Chapiteau 412
— 5. Chapiteau 413
— 6. Architrave 413
— 7. Amazonomachie 414
— 8. Base de petite colonne 416
— 9. Fût de colonne 417
— 10. Fragment de corniche 418
— 11. Tête d'homme barbu, d'époque romaine 418
— 12. Plaques en marbre blanc, de style byzantin 420
— 13. Tombeau d'Alabanda (hors texte) 422
Carthage. Sculpture d'un sarcophage d'enfant 425
Senatus Consultum Beguense 450
Carthage. Inscription relative à Sex. Appuleius 471
Alise-Sainte-Reine. Têtes coupées en pierre 482
Église de Sauveplantade (Ardèche) :
1. Coupe 487
2. Voûte 488
3. Plan général 490
4. Chapiteau de style byzantin 491

Façade principale du Trésor d'Athènes, à Delphes, après les travaux de reconstitution..... 532
Fouilles de Bulla Regia (Tunisie) :
— 1. Statue d'Apollon Citharède..... 549
— 2. Statue d'Esculape..... 550
— 3. Statue de Cérès..... 551
Portrait de M. Jules Oppert (hors texte)..... 567

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER-FÉVRIER

Séances..... 1, 8, 22, 39, 49, 56, 84, 87

Communications :

Le plus grand sarcophage trouvé dans les nécropoles puniques de Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 10

Le dieu de l'oasis de Jupiter Ammon, par M. Édouard Naville, correspondant de l'Académie..... 25

Rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, par M. E. Pottier, membre de l'Académie, lu dans la séance du 19 janvier 1906..... 33

Les dieux à turban sur les cylindres chaldéens, par M. Léon Heuzey, membre de l'Académie..... 43

Une nécropole punique à Utique, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 60

Les mystères de Sabazius et le judaïsme, par M. Franz Cumont, correspondant de l'Académie..... 63

Résultats des sondages pratiqués sur le Mont Auxois, par M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie..... 79

Appendices :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1905, lu dans la séance du 2 février 1906..... 51

Livres offerts..... 6, 21, 38, 48, 56, 83, 85, 91.

CAHIER DE MARS-AVRIL

Séances..... 93, 106, 109, 114, 118, 131, 141, 152, 154

Communications :

Nouvelles dédicaces à la triade héliopolitaine, par le R. P. Louis Jalabert, professeur à l'Université de Beyrouth..... 97

Les fouilles exécutées au Bayon d'Angkor, par M. Dufour, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts. Note de M. Émile Senart, membre de l'Académie..... 123

Note sur la géographie économique du Maroc dans l'antiquité, par M. Maurice Besnier..... 135

Le culte des *menhir* dans le monde celtique, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie..... 146

Seconde note sur les fouilles exécutées à Aphrodisias par M. Paul Gaudin. Campagne de 1905, par M. Gustave Mendel. 158

Livres offerts..... 105, 108, 112, 117, 128, 139, 154, 184.

CAHIER DE MAI

Séances..... 185, 197, 201, 209

Communications :

Une édition inconnue des Chroniques de Gargantua, par M. Henri Omont, membre de l'Académie..... 187

Villes de la Gaule romaine aux Ier et IVe siècles de notre ère, par M. Adrien Blanchet..... 192

Livres offerts..... 196, 200, 207, 215

CAHIER DE JUIN

Séances de juin..... 217, 230, 251, 259, 261

Communications :

En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius? Note de M. Pierre Jouguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lille..... 231

Note sur deux alabastra israélites archaïques découverts à Suse, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie... 237

D'où vient le mot latin *corpus*, par M. Michel Bréal, membre de l'Académie..... 268

Résultats de la neuvième campagne de fouilles de la Délégation du Ministère de l'instruction publique en Perse, par M. J. de Morgan..... 275

Appendice :

Brique de Sardes représentant la déesse Cybébé. Note de M. Georges Radet, correspondant de l'Académie, lue par M. Pottier dans la séance du 8 juin 1906..... 281

Livres offerts..... 228, 248, 258, 260, 281

CAHIER DE JUILLET

Séances..... 287, 306, 313, 327

Communications :

La politique de Constantin d'après les Panegyrici Latini, par M. René Pichon..... 289

Rapport sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète, par M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse..... 298

Compte rendu des fouilles de l'École française de Rome à Bologne, par M. A. Grenier, membre de l'École..... 315

Livres offerts..... 303, 312, 325, 334.

CAHIER D'AOUT

Séances..... 335, 356, 368, 386, 400

Communications :

Notes sur trois monuments épigraphiques inédits de la commune de Martigues, par M. l'abbé Arnaud d'Agnel..... 358

Découvertes à Bulla Regia. Note de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie..... 363

Note sur une statuette de Mercure découverte au sommet du puy de Dôme (1er août 1906), par M. Auguste Audollent, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand 393

Fouilles d'Alabanda. Rapport sommaire sur la seconde campagne (1905), par Edhem-Bey 407

Le cimetière chrétien de Meidfa à Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie 432

Plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphe. Note de MM. Pierre Jouguet et Jean Lesquier, lue par M. Homolle dans la séance du 13 juillet 1906 433

Appendices :

Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1906, par M. l'abbé Thédenat, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance du 3 août 1906 337

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1907, lu dans la séance du 3 août 1906 352

Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant les années 1904-1905, par M. Émile Chatelain, membre de l'Académie, lu dans la séance du 17 août 1906 369

Livres offerts 356, 386, 400, 432

CAHIER DE SEPTEMBRE

Séances 443, 457, 478, 481

Communications :

Observations sur le texte du *Senatus consultum Beguense*, par M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie. 448

Sur deux passages de Polybe. Note de M. Ernest Babelon, membre de l'Académie 478

Note sur une inscription de Carthage relative à Sex. Appuleius, par M. R. Cagnat, président de l'Académie 470

Note sur Sauveplantade, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie 486

Livres offerts ..... 456, 481, 484.

CAHIER D'OCTOBRE

Séances 493, 510, 531, 538

Communications :

Papyrus araméens d'Égypte, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie 499

Une inscription de Milet, par M. Gustave Glotz, professeur au Lycée Louis-le-Grand 511

Livres offerts ..... 509, 529, 537, 541.

CAHIER DE NOVEMBRE

Séances 545, 566, 713, 723

Séance publique annuelle du 16 novembre 1906 605

Communications :

Lettre de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de Tunisie, sur les fouilles de Bulla Regia 547

Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert, membre de l'Académie, par M. B. Haussoullier, membre de l'Académie 567

Légendes sur l'Alouette, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 592

Notice sur la vie et les travaux de Désiré Raoul-Rochette, par M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie. 638

Les aventures de la reine Aliénor. Histoire et légende, par M. Élie Berger, membre de l'Académie 702

Virgile et la légende des origines troyennes, par M. René Pichon 714

Livres offerts ..... 564, 602, 720, 726.

CAHIER DE DÉCEMBRE

Séances ..... 729, 733, 737, 740.

Livres offerts ..... 730, 733, 738, 742.

Périodiques offerts 743

Table alphabétique 747

Table des gravures 771

Table des matières 774

ERRATA

P. 307, l. 26,	*au lieu de :*	289,	*lire :*	259.
P. 314, l. 3,	—	Auguste,	—	Augustin.
P. 337, l. 19,	—	1901,	—	1906.
P. 509, l. 24,	—	vif,	—	Vif.
P. 582, l. 11,	—	Eugène,	—	Émile.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

AS
162
P315
1906

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY